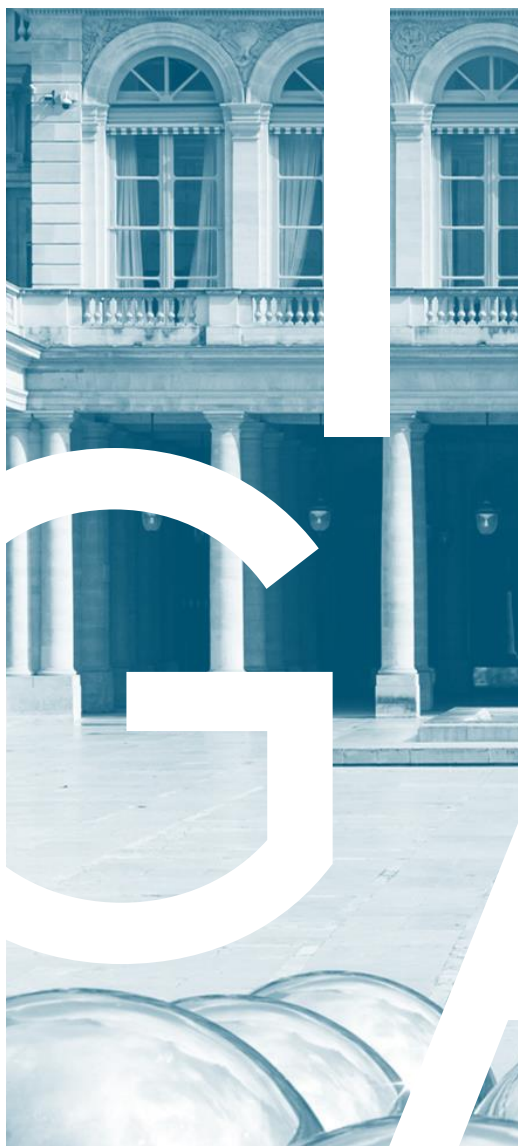




**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

N° 2025-08



**INSPECTION GÉNÉRALE
DES AFFAIRES CULTURELLES**

Le paysage des établissements supérieurs dans le spectacle vivant

MISSION D'ÉVALUATION
MARS 2025

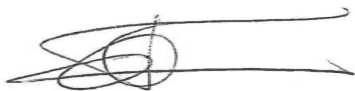
Stéphanie GUIDONI, inspectrice des affaires culturelles
Philippe NICOLAS, inspecteur général des affaires
culturelles
Nathan ROUFF, inspecteur stagiaire des affaires
culturelles

Isabelle FUCHS, inspectrice de la création artistique
Philippe RIBOUR, Inspecteur de la création artistique

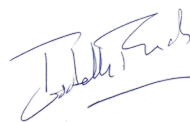
Stéphanie GUIDONI,
inspectrice des affaires culturelles

A stylized signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a vertical stroke and a diagonal line.

Philippe NICOLAS,
inspecteur général des affaires culturelles

A signature in black ink, featuring a large, stylized 'P' followed by a horizontal line and a small loop.

Isabelle FUCHS,
inspectrice de la création artistique

A signature in blue ink, with the name 'Isabelle Fuchs' written in a cursive style.

Philippe RIBOUR,
Inspecteur de la création artistique

A signature in black ink, featuring a large, stylized 'P' followed by a series of vertical and horizontal strokes.

RELECTRICES

Maryline LAPLACE, inspectrice générale des affaires culturelles

Anne-Marie LE GUÉVEL, inspectrice générale des affaires culturelles

LETTRE DE MISSION



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Directeur du Cabinet

Référence à rappeler :
TR/MC/2024/D/28823/FGR

Paris, le 20 septembre 2024

Note à l'attention de

Madame Laurence TISON-VUILLAUME
Cheffe du service de l'Inspection générale des affaires culturelles

Objet : Mission d'étude sur le paysage des établissements d'enseignement supérieur dans le spectacle vivant cofinancés par l'État et les collectivités territoriales.

Le paysage de l'enseignement supérieur dans les domaines du spectacle vivant relevant du ministère de la Culture comporte, aux côtés d'établissements nationaux, des établissements cofinancés par l'État et les collectivités territoriales dont la plupart ont été constitués il y a une quinzaine d'années sous la dénomination de « pôles d'enseignement supérieur » (voir liste en annexe).

Ils sont accrédités par l'État en vue de délivrer des diplômes d'interprètes ou d'enseignement dans le champ du spectacle vivant. Cependant, un certain nombre de ces établissements se trouvent aujourd'hui confrontés à des difficultés de fonctionnement interne ou d'ordre pédagogique.

Dans ce contexte, je souhaite que vous conduisiez une mission d'étude de cet ensemble d'établissements, permettant de mesurer les difficultés rencontrées, les facteurs de fragilité et d'évaluer leurs conséquences sur l'offre d'enseignement supérieur dans les domaines de la musique, de la danse et, pour l'un d'entre eux, du théâtre. Votre analyse comprendra notamment un bilan de leur structuration juridique et de leur gouvernance, un examen de leur modèle économique et une analyse de l'impact des exigences pédagogiques et administratives sur leur fonctionnement.

S'agissant de l'offre de formation, vous en dresserez une cartographie au plan national et étudierez sa cohérence afin de formuler toute proposition d'évolution éventuelle pour en renforcer l'adéquation aux besoins pédagogiques, professionnels et en termes de couverture géographique.

Vous prendrez en compte dans vos analyses et préconisations l'articulation entre les enseignements spécialisés et supérieurs, le positionnement respectif des pôles supérieurs et des deux conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse, l'équilibre de l'offre publique des diplômes et son articulation avec l'offre privée bénéficiant de l'habilitation de l'État, les conséquences de la recherche du grade de licence pour le diplôme national supérieur professionnel de musicien.

Je souhaite que l'Inspection générale des affaires culturelles réalise cette mission conjointement avec l'Inspection de la création artistique. Le directeur général de la création artistique saisit parallèlement son service d'inspection à cette fin.

1/3

Ministère de la Culture
3, rue de Valois 75001 Paris

Vous pourrez bénéficier de l'appui de l'ensemble des services de la direction générale de la création artistique ainsi que de ceux du secrétariat général et de la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle.

Vous voudrez bien me remettre vos conclusions dans les quatre mois suivant la signature de cette lettre de mission.



Gaëtan BRUEL

Copies :

- Madame Florence BOTELLO, Conseillère démocratie culturelle, éducation artistique, égalité des chances, politiques d'inclusion ;
- Madame Emma BUTTIN, Conseillère spectacle vivant, arts visuels, design, mode et métiers d'art ;
- Monsieur Luc ALLAIRE, Secrétaire général du ministère de la Culture ;
- Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique ;
- Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle ;
- Monsieur Thierry PARIENTE, Chef du service de l'inspection de la création artistique.

2/3

Annexe : liste des établissements concernés par la présente mission

- Pôle d'enseignement supérieur Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB), Paris ;
- « Pôle Sup'93 », pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Saint-Denis Île-de-France, Aubervilliers et La Courneuve ;
- « Le Pont Supérieur », pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne-Pays de la Loire, Nantes et Rennes ;
- École supérieure musique et danse Hauts-de-France-Lille (ESMD), Lille ;
- Pôle Aliénor, centre d'études supérieures de musique et de danse de Nouvelle-Aquitaine, Poitiers ;
- Pôle Musique et Danse de l'École supérieure des arts de Lorraine (ÉSAL), Metz ;
- Haute école des Arts du Rhin (HEAR), Strasbourg ;
- Département spectacle vivant de l'institut supérieur d'Arts de Toulouse (isdaT) ;
- Pôle d'enseignement supérieur de la musique et de la danse (PESMD) Bordeaux-Nouvelle-Aquitaine ;
- École Supérieure de Musique (ESM) Bourgogne-Franche-Comté, Dijon ;
- Centre de formation des enseignants de la danse et de la musique de Normandie (CEFEDM), Mont-Saint-Aignan ;
- CEFEDM Auvergne-Rhône-Alpes, Lyon ;
- Institut d'Enseignement Supérieur de la Musique Europe et Méditerranée (IESM), Aix-en-Provence ;
- École supérieure de danse du Centre national de danse contemporaine (CNDC), Angers ;
- Pôle national supérieur de danse Rosella Hightower (PNSD), Cannes-Mougins.

FICHE SIGNALÉTIQUE DES PÔLES SUPÉRIEURS

STATUT	EPCC ET ASSOCIATIONS
Nombre	15
Liste des pôles • Pôle d'enseignement supérieur Paris Boulogne-Billancourt • Pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Saint-Denis Île-de-France, Aubervilliers et La Courneuve • Le pont supérieur, pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne-Pays de la Loire, Nantes et Rennes • École supérieure de musique et danse Hauts-de-France-Lille • Pole Aliénor, centre d'études supérieures de musique et de danse de Nouvelle-Aquitaine, Poitiers • Pole Musique et Danse de l'École supérieure des arts de Lorraine, Metz • Haute école des Arts du Rhin Strasbourg • Département spectacle vivant de l'institut supérieur d'Arts de Toulouse • Pole d'enseignement supérieur de la musique et de la danse Bordeaux-Nouvelle-Aquitaine • École Supérieure de Musique Bourgogne-Franche-Comté, Dijon • Centre de formation des enseignants de la musique de Normandie, Mont-Saint-Aignan • Centre de formation des enseignants de la musique Auvergne-Rhône-Alpes, Lyon • Institut d'Enseignement Supérieur de la Musique Europe et Méditerranée, Aix-en-Provence • Centre national de danse contemporaine, Angers • Pôle national supérieur de danse Rosella Hightower, Cannes-Mougins	Appellation/acronyme PSPBB Pôle Sup'93 Le Pont Supérieur ESMD Lille Pôle Aliénor ESAL HEAR ISDAT PESMD ESM Cefedem Normandie Cefedem AURA IESM CNDC PNSD
Directions de tutelle	DGCA, DG2TDC, DRAC

Date de création	2009
Financement de l'État (2023)	Écoles territoriales musiques et danse : 14,1 M€ Écoles pluridisciplinaires : 3,7 M€
Effectif (2023-2024)	15 Pôles d'enseignement supérieurs : 196 personnels administratifs 1494 enseignants (permanents et contractuels) 1819 étudiants
Nombre de diplômés (2023)	567 (tous diplômes confondus) : 451 en musique 116 en danse
Taux de sélection (2023-2024)	24% (tous diplômes confondus)
Taux de boursier (2023-2024)	23%
Parité (2023-2024)	54% de femmes parmi les étudiants 54% de femmes parmi les diplômés
► Sources : Mission – d'après les données de la DGCA (SDESSR) et de la DG2TDC	

SYNTHÈSE

Depuis une vingtaine d'années, la structuration de l'enseignement supérieur dans les domaines de la musique et de la danse¹ a connu une transformation significative, après des décennies de polarisation exclusive de l'offre de formation dans les deux conservatoires nationaux supérieurs. Portés par la volonté de territorialisation de l'offre de formation, les 15 pôles supérieurs ont vu le jour comme des structures originales dans leur modèle et leur fonctionnement, caractérisés par une relative diversité de statuts et d'organisation.

Les pôles supérieurs proposent les cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur de musique et de danse en pratique artistique (Diplôme national Supérieur Professionnel) et de formation à l'enseignement (diplôme d'État de professeur). Ils forment aujourd'hui un peu moins de la moitié des 3500 étudiants inscrits dans les écoles supérieures publiques de musique et de danse (l'autre moitié étant les étudiants des deux CNSMD). Les pôles sont des structures de taille modeste avec des effectifs étudiants réduits (moyenne autour de 115 étudiants).

Le modèle français, hérité d'une tradition centralisatrice, est singulier par rapport aux modèles européens et repose sur une organisation encore en quête de stabilité. Le suivi des pôles se fait à plusieurs niveaux entre administration centrale (DGCA et DG2TDC) et déconcentrée (DRAC) et leur pilotage manque d'une vision stratégique claire et unifiée. Faute d'une organisation efficiente, la coordination nationale reste faible. Si la logique territoriale qui a présidé à leur création demeure pertinente, elle reste parfois trop juxtaposée et peu lisible à l'échelle nationale.

Les pôles supérieurs incarnent la volonté de créer des structures soutenues conjointement par l'État et les collectivités locales. L'État est cependant majoritaire dans le financement des pôles (correspondant à un peu plus de la moitié des recettes contre un tiers pour les collectivités, mises à dispositions comprises, en 2023). Fruits d'une histoire et d'un territoire, les pôles supérieurs sont encore majoritairement de nature associative. La gouvernance interne est organisée même si des harmonisations et des adaptations aux exigences de l'enseignement supérieur sont à réaliser.

Les pôles fonctionnent dans un environnement budgétaire contraint, avec peu de marges de manœuvre. L'effet de ciseau entre inflation et stagnation des subventions est accentué par une dépendance aux financements de l'État et des collectivités territoriales, les possibilités de développement des ressources propres étant contraintes par les limites en locaux et personnels et des droits d'inscription encadrés. À cela s'ajoutent des conditions matérielles précaires : manque de locaux dédiés, dispersion géographique des sites, ce qui nuit à la visibilité et freine le développement des activités et de la vie étudiante.

Malgré ces limites, les équipes sur place compensent pour maintenir un niveau de formation conforme aux maquettes pédagogiques et adapté au territoire, et les établissements jouent le jeu de la parité parmi les étudiants (54 % de femmes) et accueillent 23 % de boursiers. L'offre reste souvent articulée autour de la formation à la pédagogie et l'insertion professionnelle est bonne grâce à une forte professionnalisation des enseignements permettant de répondre aux besoins d'un secteur de l'enseignement en tension. Toutefois, les données de suivi des parcours des diplômés sont lacunaires et les réseaux d'*alumni* encore rares. L'absence de données nationales détaillées et

¹ La mission s'est centrée sur les domaines de la musique et de la danse car d'une part le théâtre n'est enseigné que dans un seul pôle et par ailleurs, la formation et la structuration de la profession diffère de celle des deux autres domaines.

harmonisées sur l'insertion professionnelle², mais également l'activité ou les besoins en compétences du secteur manquent aussi à tous les acteurs en présence pour mieux inscrire ce dispositif dans le paysage général. Mieux outiller les établissements dans ce domaine renforcerait l'attractivité et la lisibilité de l'offre.

L'évolution du cadre national des diplômes (conférant grade licence pour le DNSP Musique, réforme du DE Danse) va modifier l'organisation actuelle des accréditations et habilitations et rapprocher encore les prérequis des formations du cadre général posé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment en matière de recherche et d'ouverture à l'international. Des déséquilibres persistent, entre diplômes, disciplines et territoires, accroissant le besoin de repenser la carte nationale des formations. La possibilité pour les étudiants de construire un parcours de formation complet reste compromise faute de propositions et de places en second cycle (délivrés uniquement par les CNSMD et quelques pôles). La taille et les moyens limités des pôles supérieurs ouvrent la voie à une possible spécialisation de certains d'entre eux, ou à une mutualisation de formations entre eux ou avec d'autres établissements, dans une logique de qualité et d'efficience.

Dans le cadre de la réorganisation du suivi de l'enseignement supérieur au ministère de la culture, une stratégie nationale doit être conçue et déployée pour mieux articuler les différents niveaux de formation, anticiper les besoins en emplois, intégrer davantage les mutations du secteur et favoriser les mutualisations de ressources et de projets entre établissements. Pour alimenter la stratégie de l'enseignement supérieur en musique et en danse, plusieurs propositions d'évolution sont formulées dans ce rapport. Celles-ci incluent le renforcement des coopérations et de la complémentarité entre établissements et réseaux, ainsi qu'une réflexion sur le développement d'une offre publique au DE Danse dans les grandes régions qui en sont privées et des diplômes de second cycle en musique.

Malgré des moyens limités et un cadre institutionnel et territorial hétérogène, les pôles supérieurs ont réussi leur mission première : former des professionnels susceptibles de s'insérer dans les secteurs de la musique et la danse, particulièrement dans l'enseignement spécialisé qui répond à une demande forte dans les territoires. Il est désormais urgent de clarifier leur pilotage et de définir une stratégie plus cohérente pour renforcer leur structuration et leur visibilité.

² Une mission sur l'insertion professionnelle dans les établissements d'enseignement supérieur culturels est actuellement conduite par l'IGAC.

LISTE DES RECOMMANDATIONS PAR PRIORITÉ

Pilotage et gouvernance

Priorité 1 :

Recommandation n° 3 : Dans le cadre de la réorganisation de l'enseignement supérieur au ministère, optimiser le rôle de l'administration centrale en le centrant sur le pilotage stratégique, l'animation du réseau et l'inscription des établissements dans le cadre général de l'enseignement supérieur national et européen et en travaillant sur l'articulation territoriale avec les DRAC.

Priorité 2 :

Recommandation n° 2 : (Secrétaire général, DRAC) Désigner un conseiller ou un référent « enseignement supérieur » dans les DRAC qui en sont dépourvues.

Priorité 3 :

Recommandation n° 1 : (pôles supérieurs) Harmoniser statutairement les éléments de la gouvernance pouvant faire défaut dans certains pôles en garantissant une représentation minimale des communautés enseignantes, administratives et étudiantes dans les instances décisionnaires et en formalisant la procédure de nomination du directeur d'établissement (sur la base d'un projet pédagogique et artistique et après consultation du conseil d'administration) et d'un mandat limité dans le temps.

Moyens et activité

Priorité 1 :

Recommandation n° 5 : (SG, DG2TDC, DGCA, pôles supérieurs) Enrichir et cartographier les données nationales de référence (insertion des diplômés, besoins en emplois du secteur, gestion des établissements) et développer des outils numériques communs pour faciliter le suivi dans les pôles.

Priorité 2 :

Recommandation n° 6 : (DG2TDC, DGCA, DRAC, pôles supérieur) Soutenir et structurer les coopérations et actions mutualisées entre établissements d'enseignements supérieurs.

Priorité 3 :

Recommandation n° 4 : (DGCA ; DRAC) Poursuivre l'accompagnement et le soutien des pôles supérieurs pour résoudre leurs problématiques immobilières en lien avec les partenaires institutionnels locaux, en favorisant un usage partagé et optimisé des locaux.

Offre de formation

Priorité 1 :

Recommandation n° 7 : Étudier la faisabilité d'une offre publique au Diplôme d'État de professeur de danse en Île-de-France, en Auvergne-Rhône-Alpes et en Provence Alpes Côte-d'Azur afin de rétablir une égalité de traitement et une équité territoriale pour ce diplôme obligatoire.

Priorité 2 :

Recommandation n° 8 : (DGCA DG2TDC pôles supérieurs, CNSMD) Développer une stratégie de l'offre de formation orientée sur le deuxième cycle garantissant la cohérence des parcours et la satisfaction des besoins professionnels.

SOMMAIRE

Lettre de mission.....	3
Fiche signalétique des Pôles Supérieurs.....	6
Synthèse	9
Liste des recommandations par Priorité	11
Introduction	15
I. DES STRUCTURES RÉCENTES QUI ONT SU ADAPTER LEUR ORGANISATION À LEUR TERRITOIRE MAIS DONT LE MODÈLE EST FRAGILE ET LE FONCTIONNEMENT SOUS FORTE CONTRAINTE	17
A. UN CADRE INSTITUTIONNEL ET STATUTAIRE HÉTÉROGÈNE ET UNE TUTELLE EN ORDRE DISPERSÉ	17
1. Une organisation des enseignements héritée des institutions royales, révolutionnaires et républicaines longtemps centralisée	17
a. Jusqu'au XIX ^e une organisation centralisée organisée autour d'établissements d'élite.....	17
b. Au XX ^e siècle, le paysage de l'enseignement spécialisé et supérieur se structure et se décentralise.....	17
2. Un modèle français spécifique dans le paysage européen	19
a. Une reconnaissance internationale qui reste focalisée sur les deux CNSMD	19
b. Une offre de formation distincte de celle des universités, qui ne couvre pas systématiquement tous les grades de la diplomation et se caractérise par des effectifs réduits.....	20
3. Un cadre statutaire majoritairement associatif qui révèle la volonté de souplesse de petites structures mais qui nécessite de bien encadrer la gouvernance	22
a. Des structures de taille limitée qui restent majoritairement sous statut associatif	22
b. Une gouvernance relativement structurée mais qui nécessite une plus grande harmonisation ..	24
4. Entre centralisation et déconcentration, la nécessité pour le ministère de la Culture de définir une stratégie clairement articulée	26
a. Les DRAC constituent le pivot de la relation aux pôles supérieurs	26
b. L'administration centrale doit se concentrer sur la définition et le pilotage unifié des orientations stratégiques ainsi que sur l'animation nationale du réseau	27
B. UN MODÈLE ÉCONOMIQUE FRAGILE ET UNE CONTRAINTE IMMOBILIÈRE FORTE QUI LIMITENT FORTEMENT L'ACTIVITÉ.....	29
1. Des ressources budgétaires limitées qui poussent à l'efficience mais entravent le développement.....	29
a. Une hausse des dépenses maîtrisée qui s'explique par l'augmentation des cohortes d'étudiants	29
b. Des ressources limitées	30
c. Des résultats d'exploitation qui diminuent tout en restant globalement positifs	31
2. Des Ressources humaines en tension sur le plan administratif et disparates sur le plan pédagogique.....	32
a. Des effectifs sous contraintes.....	32
b. Des équipes fragilisées qui s'adaptent au profit des étudiants	33
3. L'absence de locaux propres affecte la visibilité des pôles et contingente les activités pédagogiques et la vie étudiante	34
a. Des locaux souvent greffés dans des établissements déjà existants et qui limitent fortement le bon déroulement de l'activité.....	34
b. Des progrès sont en cours pour certains pôles mais les perspectives d'amélioration générale restent fortement contraintes par les logiques territoriales et les moyens limités	36
II. UNE OFFRE DE FORMATION QUI A SU S'ADAPTER AUX TERRITOIRES MAIS QUI APPELLE NÉANMOINS À L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE PLUS GLOBALE	40
A. UNE DYNAMIQUE PÉDAGOGIQUE ET DES TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE ÉLEVÉS MALGRÉ UN QUOTIDIEN COMPLEXE	40
1. Une offre de formation hétérogène qui a su s'adapter aux besoins des territoires	40
a. Des contextes historiques et territoriaux qui définissent une offre variée.....	40
b. La diplomation en musique et en danse a évolué au fil du temps	41
2. Une insertion professionnelle des étudiants portée par des enseignements professionnalisants et un secteur de l'enseignement spécialisé en tension.....	43
3. L'inscription dans le paysage universitaire permet d'enrichir les enseignements et d'accompagner la vie étudiante	46

a.	Des partenariats universitaires intégrés d'emblée dans l'offre de formation.....	46
b.	... et des étudiants qui semblent satisfaits de leur formation malgré les contraintes de fonctionnement.....	46
B.	UNE CARTOGRAPHIE CONTRASTÉE ET UNE RÉFORME DES DIPLÔMES QUI INCITENT À REVISITER L'OFFRE DE FORMATION	48
1.	<i>La cartographie de l'offre de formation offre un paysage contrasté entre la musique et la danse</i>	<i>48</i>
a.	En danse, si l'offre de formation au DNSPD paraît suffisante, celle au DE prive de grandes régions d'une offre publique à tarifs accessibles	48
b.	En musique, l'offre de formation est bien répartie territorialement mais montre des limites pour le DE et dans certaines disciplines du DNSPM	53
2.	<i>Une réforme des diplômes qui va impacter de fait les organisations actuelles.....</i>	<i>56</i>
a.	En musique le DNSPM devrait obtenir le « conférant grade de licence »	56
b.	En danse, le DNSPD et le DE sont désormais homologués au niveau 6 du RNCP	56
c.	La réforme de la VAE en cours pourrait également redéfinir l'organisation actuelle	58
C.	LA NÉCESSITÉ DE DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE GLOBALE POUR RENFORCER LA COHÉRENCE DE L'OFFRE	58
1.	<i>Les possibles évolutions de l'offre territoriale.....</i>	<i>58</i>
a.	Le renforcement des coopérations et de la complémentarité entre établissements et réseaux ..	58
b.	Le développement d'une offre publique au DE Danse dans les trois grandes régions qui en sont privées	59
2.	<i>La construction de parcours de formation complets, cohérents et complémentaires entre les différents établissements</i>	<i>62</i>
a.	Un développement progressif d'une offre de master qui n'est pas sans poser des problèmes de cohérence	62
b.	Des décisions à prendre sur la recomposition de plusieurs pôles	64
	Conclusion.....	66
III.	LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES	67
IV.	GLOSSAIRE.....	85
V.	LISTE DES ANNEXES.....	89

INTRODUCTION

L'enseignement supérieur de la musique et de la danse en France s'est historiquement constitué dans le Conservatoire et l'Opéra de Paris. C'est seulement à partir de la seconde moitié du XX^e que la structuration nationale des diplômes d'enseignement et de pratique artistique se met en place. Ce nouveau cadre permet à de nouvelles structures de voir le jour dans les territoires avec la création du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon en 1979, des Centres de formation des enseignants de la musique (Cefedem) dans les années 1990, et des pôles supérieurs à partir de 2009. Aujourd'hui l'offre de formation en musique et en danse se répartit entre les deux conservatoires nationaux, l'école de danse de l'Opéra national de Paris et 15 pôles supérieurs.

L'inspection générale des affaires culturelles et l'inspection de la création artistique ont été saisies le 20 septembre dernier d'une mission d'étude sur le paysage des établissements d'enseignement supérieur dans le spectacle vivant cofinancés par l'État et les collectivités territoriales.

L'un des principaux objectifs de la mission était d'identifier les difficultés rencontrées et les facteurs de fragilité impactant l'offre d'enseignement supérieur en musique et en danse, et d'examiner leurs répercussions sur la structuration de cette offre, en analysant le cadre juridique, les modes de gouvernance et le modèle économique des établissements concernés. Par ailleurs, l'étude devait dresser une cartographie de l'offre de formation nationale et proposer d'éventuelles évolutions visant à mieux répondre aux besoins pédagogiques et professionnels dans les territoires.

Aucune étude globale n'a été auparavant réalisée sur ce sujet dont le périmètre est très large avec une quinzaine d'établissements répartis sur tout le territoire national et dans plusieurs domaines du spectacle vivant. Le choix a été fait de concentrer la mission sur les pôles d'enseignement supérieur, indiqués dans l'annexe de la lettre de mission (cependant mis en perspective avec les conservatoires nationaux), qui n'avaient que très peu fait l'objet de missions d'évaluation depuis leur création, et les spécialités de la musique et de la danse, communs à une majorité des établissements et par ailleurs assez proches dans la structuration des enseignements. Le secteur du théâtre n'a pas été intégré à la mission, compte-tenu d'une organisation des établissements, des cursus et des filières professionnelles très différente de celle des deux autres domaines.

Au début de ses travaux, la mission a pu disposer des données générales relatives aux deux conservatoires nationaux dans le cadre de la tutelle (exercée par la DGCA) et des rapports d'évaluation menés tous les cinq ans par la DGCA (ICA) dans le cadre des campagnes d'accréditation et d'habilitation des pôles d'enseignement supérieur. Pour ces derniers, les données quantitatives actualisées et continues étaient cependant parcellaires, notamment concernant leurs moyens de fonctionnement.

Pour documenter les différents champs de l'analyse, la mission a envoyé un questionnaire détaillé aux pôles, en complément des éléments d'information déjà récoltés dans le cadre des documents d'évaluation des formations. La mission a également conçu des matrices de données dans l'objectif de pouvoir analyser l'évolution de l'activité et des moyens des pôles sur les dix dernières années. Ces données ont mis du temps à être recensées et n'ont pu l'être pour tous les établissements ; cependant une analyse économique a pu être réalisée sur la base des éléments disponibles. L'équipe de la mission a par ailleurs procédé à des visites dans les 15 pôles ainsi qu'à l'audition de près de 270 personnes de l'administration centrale, des DRAC, des pôles supérieurs et des deux CNSMD.

Le rapport s'attache à dresser une synthèse générale commune à tous les pôles, chaque pôle fait par ailleurs l'objet d'une monographie annexée au texte principal, assortie d'observations et de points de vigilance.

I. DES STRUCTURES RÉCENTES QUI ONT SU ADAPTER LEUR ORGANISATION À LEUR TERRITOIRE MAIS DONT LE MODÈLE EST FRAGILE ET LE FONCTIONNEMENT SOUS FORTE CONTRAINTE

A. Un cadre institutionnel et statutaire hétérogène et une tutelle en ordre dispersé

1. Une organisation des enseignements héritée des institutions royales, révolutionnaires et républicaines longtemps centralisée

L'organisation des enseignements du spectacle vivant a longtemps été centralisée, suivant en cela le modèle politique français. Les réformes du XX^e siècle ont cependant progressivement structuré et organisé les enseignements spécialisés et supérieurs dans les territoires.

a. Jusqu'au XIX^e une organisation centralisée organisée autour d'établissements d'élite

Les origines de la formation musicale remontent aux institutions royales et ecclésiastiques (XVII^e-XVIII^e siècles). L'Église, à travers les maîtrises et chapelles musicales, assurait la formation musicale au chant, à la composition et parfois aux instruments du plus jeune âge à l'âge adulte. Les enseignements commencent à s'organiser avec Louis XIV, grand amateur de danse et de musique qui crée l'Académie Royale de la danse en 1661 puis l'Académie Royale de Musique en 1669, destinées à former les danseurs et musiciens pour la cour.

Après la Révolution, le Conservatoire de Paris est créé en 1795, c'est l'une des premières institutions publiques à organiser une formation musicale systématique et gratuite. Au début du XIX^e siècle, Napoléon restructure l'établissement et lui donne un rôle central dans l'enseignement musical en France, influençant la création de conservatoires en province et faisant de lui une référence internationale. La danse reste principalement enseignée à l'Opéra de Paris qui a remplacé l'Académie Royale.

b. Au XX^e siècle, le paysage de l'enseignement spécialisé et supérieur se structure et se décentralise.

En 1969, le « Plan de dix ans en faveur de l'enseignement musical » dit Plan Landowski crée les conservatoires régionaux (CNR) et départementaux (ENM) pour démocratiser l'accès à la musique. Par ailleurs, l'université commence à proposer des formations en musicologie dans les années 1960-1970. Ces formations sont plus théoriques, avec des études sur l'histoire de la musique, l'analyse et la pédagogie. **Le certificat d'aptitude à l'enseignement (CA)** est créé en 1969. En 1979, **le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse (CNSMD) de Lyon est créé** pour désengorger le Conservatoire de Paris et offrir une offre de formation d'excellence en région.

Les années 1980 et 1990 sont marquées par la décentralisation culturelle avec une volonté de structurer la formation des interprètes et des enseignants dans les territoires (émergence des statuts d'enseignants dans les établissements des collectivités territoriales...). Le premier Schéma directeur des études musicales est publié en 1983 : il organise les cursus en cycles et en départements dans les établissements, le contrôle continu est instauré et une ouverture aux enseignements de jazz ou musiques anciennes est réalisée. Cette

année-là sont également créés au sein des universités **les Centres de formation de musiciens intervenants (CFMI) et le Diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI)** qui permettent de former les artistes à la médiation en milieu scolaire.

Les formations et diplômes pour enseigner la musique et la danse s'organisent avec la **création du Diplôme d'État (DE) en 1984 pour la musique et la réforme du Certificat d'Aptitude (CA) en 1985** pour les deux spécialités (mise en place d'épreuves nouvelles, ouverture des domaines...).

La création des Cefedem (Centres de Formation des Enseignants de la Musique et de la Danse) dans les années 90 permet de donner un cadre national à la formation des professeurs de musique et de danse. Ils forment à l'obtention du Diplôme d'État (DE), nécessaire pour enseigner dans les conservatoires et écoles de musique agréées par l'État et obligatoires pour l'enseignement de la danse à partir de 1989³. Sept Cefedem se mettent en place à l'échelle inter régionale (Île-de-France ; Auvergne-Rhône-Alpes ; Sud (Aix-Marseille) ; Bourgogne-Franche-Comté ; Grand Est et Normandie). Depuis 2002, la France adapte ses parcours de formation au modèle européen LMD (Licence, master, Doctorat).

Des diplômes nationaux supérieurs professionnels (DNSP) relevant du ministère de la Culture sont créés en 2007⁴. La délivrance de ce diplôme de 1^{er} cycle est subordonnée à une procédure d'habilitation du ministère de la culture et à l'adossement à l'université pour une partie des enseignements. À l'issue de leur cursus les étudiants peuvent obtenir deux diplômes complémentaires : le DNSP⁵ et une licence délivrée par l'université partenaire. La réforme de 2023 va lever l'obligation de partenariat avec l'université⁶ (voir section II).

Les Pôles Supérieurs de Musique et de Danse (PSMD) sont créés en tant que tels à partir de 2009 mais ils reprennent souvent des établissements déjà existants. Une partie des pôles s'est ainsi développée à partir des Centres de formation des enseignants de musique et de danse (Cefedem), initialement dédiés à la formation des étudiants pour le Diplôme d'État (DE) de professeur de musique ou de danse. Ces centres ont ensuite élargi leur offre pour inclure le Diplôme national supérieur professionnel (DNSP), ces deux diplômes faisant partie d'un cursus de premier cycle d'enseignement supérieur. **L'objectif de leur création est d'offrir une alternative aux CNSMD en élargissant l'accès à l'enseignement supérieur artistique via le DNSP dans plus de régions, avec plus de places et plus de spécialités.**

Dans ce contexte de renforcement de la décentralisation, les collectivités territoriales sont porteuses avec l'État de ces nouvelles institutions.

En fonction de leur territoire et de leur histoire, ces nouveaux pôles supérieurs vont incarner une diversité dans leur offre de formation : en plus de la musique et de la danse, quelques-uns seront ouverts à d'autres domaines artistiques tels que le pôle supérieur Paris Boulogne Billancourt (PSPBB) avec le théâtre ainsi que la haute école des arts du Rhin (HEAR), l'école supérieure des arts de Lorraine (ÉSAL) et l'institut des arts de Toulouse (ISDAT) avec les arts plastiques. D'autres ne formeront parfois qu'à l'enseignement (DE). La frise ci-après retrace la création des pôles supérieurs (sous leur appellation actuelle).

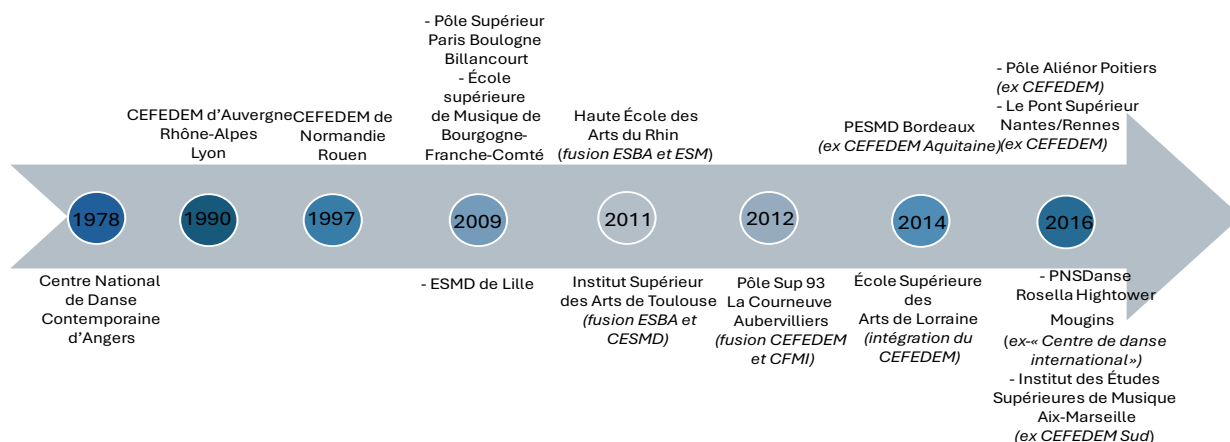
³ En vertu de la loi n° 89-468 du 10.07.1989 relative à l'enseignement de la danse.

⁴ Décret n° 2007-1678 du 27 novembre 2007 relatif aux diplômes nationaux supérieurs professionnels délivrés par les établissements d'enseignement supérieur habilités par le ministre chargé de la culture dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts du cirque et à la procédure d'habilitation de ces établissements.

⁵ délivré par le ministère de la Culture à l'issue d'un cursus d'études de trois ans, et inscrit de droit au Répertoire national des certifications professionnelles, au niveau 6 dans la nomenclature européenne (équivalent à bac + 3).

⁶ Décret n° 2023-91 du 10 février 2023 modifiant le décret n° 2007-1678 du 27 novembre 2007 relatif aux diplômes nationaux supérieurs professionnels délivrés par les établissements d'enseignement supérieur dans les domaines du spectacle vivant

Figure 1 : Historique des pôles d'enseignement supérieur



Sources : données des pôles supérieurs

2. Un modèle français spécifique dans le paysage européen

Le réseau international des établissements supérieurs de musique s'est organisé depuis 1953 avec la création de l'Association Européenne des Conservatoires (AEC). L'AEC joue un rôle important dans le développement et l'amélioration de l'enseignement musical en Europe contribuant à l'élaboration de standards communs et à l'internationalisation de la formation musicale, au partage d'expériences et à des collaborations croisées. Cependant il n'existe pas d'études exhaustives récentes sur le paysage de la formation supérieure en Europe et les éléments d'information sont éparés.

a. Une reconnaissance internationale qui reste focalisée sur les deux CNSMD

Le dernier classement mondial des universités QS⁷ publié en 2024 consacre la reconnaissance internationale du CNSMD de Paris qui se place au 3^e rang des meilleurs établissements supérieurs du spectacle vivant (il était deuxième en 2023), derrière le Royal College of Music et l'Académie royale de musique de Londres. Le CNSMD de Lyon est le seul autre établissement français à se situer dans le « top 25 » (23^e place) d'un classement largement dominé par les universités et académies anglo-saxonnes, les universités autrichiennes (Vienne en 4^e position, Salzbourg en 12^e position) et les académies nordiques ou russes (voir annexe n° 8).

On sait que la logique de ce type de classement est de privilégier les établissements de taille importante, généralement universitaire, ce qui correspond peu au modèle français. De fait, ce classement confirme la position hégémonique des deux CNSMD en France, les pôles supérieurs n'apparaissent pas et ce alors que d'autres pays placent plusieurs institutions (Royaume-Uni, États-Unis, Russie, Autriche). La vocation de ce type de classement élitiste s'éloigne un peu de la logique de création des pôles supérieurs qui, pour certains, font montre d'une réelle ouverture à l'international⁸. Cependant il participe de l'attractivité des établissements auprès des étudiants et enseignants mais aussi d'autres

⁷ QS World University Rankings est l'un des trois classements mondiaux des universités les plus réputés avec celui du Times et de l'université Jiao Tong de Shanghai

⁸ Notamment la HEAR, le pôle Aliénor, l'IESM ou l'ESMD de Lille ou encore le PNSD-RH de Cannes pour la danse.

établissements dans le cadre de collaborations pédagogiques, il reste donc une référence intéressante.

b. Une offre de formation distincte de celle des universités, qui ne couvre pas systématiquement tous les grades de la diplomation et se caractérise par des effectifs réduits

La France reste encore marquée dans l'organisation des enseignements artistiques par sa tradition « d'écoles » supérieures professionnalisantes, souvent préexistantes aux formations universitaires plus académiques. De plus, la délivrance de licences, master et doctorat, prérogative exclusive en France de l'université, fait que malgré l'adaptation au système du LMD, **peu d'établissements français proposent un parcours complet de formation allant jusqu'au doctorat⁹.**

Les pôles supérieurs ont été, à l'origine, limités par la tutelle au 1^{er} cycle (même si depuis quelques-uns ont pu développer un master en lien avec des universités partenaires), tandis que les deux CNSMD ont pu développer de leur côté des masters et des doctorats récemment et ce alors que **la totalité des établissements étrangers diplôment jusqu'au niveau master. C'est l'une des différences de la France par rapport aux établissements étrangers de référence** et elle pose la question de la continuité des parcours puisqu'elle contraint à la mobilité une partie des étudiants français souhaitant poursuivre leur formation, faute de places dans les masters proposés par les deux CNSMD.

En ce qui concerne les formations à la pédagogie, des formations de niveaux Bachelor et master sont également dispensées dans les établissements supérieurs. En revanche, **un diplôme de pédagogie n'est généralement pas exigé pour enseigner la musique ou la danse dans les écoles supérieures en Europe**, à condition que le candidat possède un diplôme musical avancé (généralement un master ou un Doctorat) et une expérience professionnelle notable. Cependant, certaines institutions peuvent exiger une formation pédagogique complémentaire ou la passation d'examens particuliers ; c'est le cas de l'Allemagne avec l'existence d'une procédure d'habilitation à enseigner. Cette différence s'incarne notamment dans l'importante proportion d'étudiants en pédagogie en France (environ 40 %) avec en plus une obligation réglementaire de posséder le DE en danse pour pouvoir enseigner.

Autre différence, les établissements français ne sont pas intégrés aux universités françaises (même le CNSMDP qui est établissement partenaire de PSL¹⁰). Cela peut également être le cas chez certains pays (Russie, Suisse et États-Unis partiellement) mais dans une majorité de pays, (Royaume-Uni, Autriche, Allemagne, pays nordiques, Pays Bas, États-Unis) le lien voire l'intégration à de grandes universités est une réalité. L'enseignement de la danse peut être selon les établissements dispensé en parallèle de formation en musique et parfois en théâtre. Il est soit le fait d'écoles privées à forte réputation souvent créées par des danseurs ou chorégraphes, soit de conservatoires ou académies soit d'universités dans laquelle la danse est pleinement intégrée dans les départements des arts de la scène¹¹.

⁹ Au ministère de la Culture, seules les écoles nationales supérieures d'architecture peuvent délivrer en propre le Doctorat.

¹⁰ En revanche le conservatoire national supérieur d'art dramatique est membre composante de PSL

¹¹ Sources : Centre National de la Danse et sites Internet des établissements

Éléments d'organisation de l'enseignement supérieur de la musique et de la danse en Europe¹²

En Allemagne, les 24 « Hochschulen » (établissements d'enseignement supérieur) ont un statut d'université et proposent Bachelor, master et 3^e cycle d'études supérieures (Doctorat). La majorité de ces écoles proposent une formation en interprétation instrumentale et vocale, composition, musicologie et pédagogie musicale. Les statistiques officielles évaluent les effectifs à 23 000 étudiants en 2023 dont environ 8 000 étudiants en pratique instrumentale, 4000 étudiants en pédagogie, 1700 en jazz/musiques actuelles 1400 en chant et 500 en composition. L'admission se fait sur auditions avec parfois des épreuves de culture musicale. Certaines offrent aussi des formations en danse, en partenariat avec des institutions de référence (compagnies, université), comme en danse contemporaine avec la « Folkwang Universität der Künste » d'Essen, reconnue pour son programme de danse influencé par Pina Bausch. Une seule école est exclusivement consacrée à la danse (Palucca Hochschule für Tanz Dresden).

Au Royaume-Uni, les programmes de formation des conservatoires britanniques recoupent le cursus des départements de musique des universités et délivrent des titres similaires (bachelor, master et doctorat). Les conservatoires se concentrent toutefois sur les pratiques artistiques et la formation professionnelle des musiciens et des enseignants. Ces établissements, qu'ils s'appellent conservatoires, collèges, académies ou écoles, entretiennent des liens étroits avec l'université et permettent le passage fluide d'un cursus à l'autre. Le Royaume-Uni concentre également parmi les plus prestigieuses écoles supérieures de danse, généralement privées (le « Royal Ballet School » pour le classique, la « London Contemporary Dance School » (The Place) et le « Trinity Laban Conservatoire of Music and Dance » pour le contemporain).

En Autriche, La musique et les arts du spectacle occupent une place majoritaire au sein des formations artistiques dispensées par les universités et les centres de formation artistique autrichiens. Autonomes dans l'élaboration de leur cursus, Les trois universités de référence (Vienne, Salzbourg et Graz) sont très impliquées dans l'action internationale.

Aux Pays-Bas, les 11 conservatoires supérieurs sont rattachés à des universités d'enseignement professionnel. L'enseignement de la musique est centré sur l'interprétation, avec d'une part de nombreuses spécialisations, et d'autre part la formation à l'enseignement général de la musique, en deux cycles d'études : licence et master. Le doctorat s'effectue en partenariat avec les universités. En ce qui concerne la danse, « CODARTS » à Rotterdam délivre des formations en interprétation, pédagogie, chorégraphie, très repérées.

En Belgique, l'organisation des études supérieures diffère entre la Belgique francophone (Wallonie) et la Flandre. Pour la communauté française, les 4 établissements d'enseignement supérieur de musique (conservatoires royaux de Bruxelles, de Liège et de Mons et Institut de musique et de pédagogie (IMEP) de Namur) se rapprochent dans leur organisation des CNSMD avec une offre de formation allant jusqu'au master. Pour la partie flamande, les conservatoires sont intégrés aux instituts universitaires (Hogescholen), dans le domaine d'étude « musique et théâtre » et diplôment jusqu'au doctorat. La Belgique compte également une école privée de danse contemporaine prestigieuse avec P.A.R.T.S. (Performing Arts Research and Training Studios) fondée par Anne-Teresa De Keersmaeker à Bruxelles.

En Suisse, l'enseignement supérieur musical et chorégraphique repose sur plusieurs Hautes écoles de musique (HEM) et Hautes écoles des arts (HEA), intégrées dans le système universitaire. Parmi les établissements les plus renommés, on trouve les Hautes écoles de musique de Genève, de Lausanne et les Hautes écoles des arts de Berne et de Bale ainsi que l'université des arts de Zurich (dont le département danse est réputé). Ces établissements offrent une formation variée en interprétation, composition, direction d'orchestre, pédagogie musicale et danse, avec des partenariats étroits avec les orchestres et compagnies de danse suisses et internationaux.

¹² Sources : Médiathèque de la Philharmonie de Paris (*Métiers de la musique : Études, formations et vie professionnelle*) et sites Internet des établissements.

Une autre grande différence entre la France et les pays européens de référence est la petite taille de ses établissements et le faible nombre d'étudiants formés. En effet, les effectifs des grands établissements européens (qu'il s'agisse de conservatoires ou académies ou d'universités) se situent en moyenne autour du millier d'élèves¹³. C'est vrai pour les établissements de référence dans le classement international tels que le « Royal college » (près de 1 000 étudiants) et la « Royal Academy de Londres » (plus de 800) mais également pour l'université de Vienne (3 000 étudiants y compris en théâtre), la Guildhall (800), le Royal Conservatoire of Scotland (1 200 Julliard) ou encore le Mozarteum de Salzbourg (1 800). C'est également vrai pour les écoles supérieures allemandes telles que les Hochschulen de Munich (1 330 étudiants en musique), de Berlin (environ 700) et de Francfort (1 000). L'Allemagne se prévaut par ailleurs de former environ 34 000 étudiants inscrits dans l'ensemble des cursus professionnels de musique et de danse (études artistiques, musicologie et histoire de la musique, pédagogie de la musique, musicothérapie). Les hautes écoles de Suisse (Genève, Lausanne) accueillent chacune au minimum chaque année 600 étudiants et l'université des arts des Zurich plus de 2 000 (avec les beaux-arts et le théâtre).

Or les effectifs nationaux d'étudiants inscrits dans les écoles supérieures de musique et de danse (et donc hors universités) s'élèvent en moyenne annuelle à 3 700¹⁴. Le CNSMD de Paris en forme environ 1 300, celui de Lyon près de 650 et les quinze pôles supérieurs plus de 1 800 (cf. annexe n° 3). Les effectifs étudiants dans les pôles sont très réduits, s'échelonnant d'une vingtaine (CNDC d'Angers) à 285 (PSPBB) avec une moyenne autour de 115 étudiants. La tradition élitiste des arts du spectacle vivant, nécessitant une longue et précoce formation en amont et une sélection sévère en aval font que, malgré la création des pôles supérieurs en région, les effectifs formés restent limités nationalement et très faibles pour chaque école. Cet élément traduit l'une des premières limites à l'activité et au rayonnement des pôles. Le développement à l'international est l'un des objectifs assignés par les ministères de la culture et de l'enseignement supérieur aux établissements et la plupart des pôles agissent en ce sens (participation à l'AEC et à Erasmus+, accueil d'étudiants et d'enseignants étrangers) mais la taille modeste des équipes limite de fait les projets.

3. Un cadre statutaire majoritairement associatif qui révèle la volonté de souplesse de petites structures mais qui nécessite de bien encadrer la gouvernance

a. Des structures de taille limitée qui restent majoritairement sous statut associatif

À la création des Pôles supérieurs, la volonté du ministère de la culture était que ces derniers prennent le statut récemment créé d'établissements publics de coopération culturelle (EPCC)¹⁵. L'objectif était de sécuriser contractuellement les financements croisés de l'État et des collectivités territoriales et de donner un cadre juridique adapté à des structures consacrées par la loi dans leurs missions de services publics¹⁶ conduisant notamment à la délivrance de diplômes nationaux après accréditation du ministère de la culture¹⁷.

¹³ Données issues des sites Internet des établissements.

¹⁴ Moyenne des données des établissements sur la période 2019-2024.

¹⁵ Loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle, modifiant le livre IV de la première partie du code général des collectivités territoriales.

¹⁶ Article L7591-1 du Code de l'éducation.

¹⁷ Dispositions de l'article L.759-2 du code de l'éducation et en fonction des accréditations obtenues.

Pourtant aujourd'hui, **la majeure partie des pôles supérieurs relève du statut d'association loi 1901** (9 pôles sur 15). De fait, les pôles reprenant des structures existantes avant la création du statut d'EPCC (le PNSD Rosella Hightower, le CNDC d'Angers, les deux Cefedem) n'ont pas transformé leur statut juridique et une partie des pôles créés après 2009 a opté pour l'association (PESMD Bordeaux, ESMD Lille, Pôle Aliénor de Poitiers, ESM Bourgogne Franche comté et IESM d'Aix-en-Provence).

La constitution en EPCC nécessite une taille d'établissement et des moyens adaptés notamment en ressources humaines. Ainsi, ceux qui ont le statut d'EPCC (PSPBB, HEAR, ISDAT, Pôle Sup 93, ÉSAL, Pont Supérieur) **sont généralement de taille et de budgets plus importants et d'ailleurs leur transformation a parfois pris plusieurs années** (PSPBB par exemple). Le statut d'établissement public entraîne l'obligation de respecter la comptabilité publique (l'instruction M14 « Comptabilité des communes ») et des règles plus contraignantes en matière de contractualisation avec les prestataires (appel d'offres et marchés) et dans la gestion des locaux¹⁸. La gestion des personnels obéit également à des règles plus strictes au regard du statut des agents et de l'organisation du dialogue social¹⁹. Comme le souligne un rapport précédent de l'IGAC consacré au PSPBB²⁰, cette organisation est susceptible de générer des surcoûts de 25 % au regard des effectifs à mettre en place côté support (services financiers et comptable, RH) et des rémunérations des personnels enseignants (régis par le statut de la fonction publique territoriale). Ces éléments peuvent contribuer à expliquer que ce modèle statutaire n'ait pas conquis des établissements à moyens limités ni infléchi une tradition du secteur du spectacle vivant majoritairement organisé sous forme d'associations.

Cependant, le statut associatif des pôles présente plusieurs limites.

- En premier lieu, un risque juridique du fait du subventionnement public quasi exclusif des recettes de l'établissement. Au regard de la jurisprudence des juridictions financières et du conseil d'État en matière de gestion de fait, l'indépendance de l'association doit être garantie dans sa gouvernance et son fonctionnement²¹. Les statuts et les conventions avec les collectivités publiques partenaires doivent bien préciser les missions de service public donnant lieu à subventionnement et l'usage des deniers publics doit être justifié dans les documents budgétaires et comptables. Par ailleurs, la gouvernance doit assurer une représentativité équilibrée des financeurs tout en garantissant une autonomie dans le pouvoir de décision. Certaines DRAC ont relevé les limites du contrôle des partenaires publics alors qu'ils sont les principaux financeurs, cela doit donc rester un point de vigilance.
- Ensuite, le statut associatif limite naturellement l'engagement financier des collectivités publiques et notamment les investissements. Les programmes immobiliers des pôles soutenus par les CPER concernent majoritairement des établissements publics. Ainsi, le conseil régional de Nouvelle Aquitaine conditionne la mise à disposition des nouveaux locaux à une transformation en EPCC du PESMD de Bordeaux.
- Enfin, il convient de signaler que les pôles supérieurs sont les seuls établissements d'enseignement supérieur culturel n'ayant majoritairement pas le statut

¹⁸ Les décrets n° 82-453 du 28 mai 1982 et n° 85-603 du 10 juin 1985 modifiés relatifs à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale comportent des dispositions rigoureuses concernant les conditions d'intervention de tiers dans les locaux, l'accueil du public ou d'usagers.

¹⁹ Contrôlé par les services déconcentrés du ministère de l'Économie et des Finances qui imposent, en matière RH, des règles strictes de représentation des intervenants, même ponctuels, et de gestion des personnels.

²⁰ Mission d'audit du pôle supérieur d'enseignement artistique paris Boulogne-Billancourt Octobre 2019.

²¹ Il est en particulier recommandé que leurs représentants ne soient pas au bureau de l'association)

d'établissement public. Les écoles supérieures d'architecture, mais également la majorité des écoles supérieures d'art (y compris territoriales) sont en effet établissements publics, comme par ailleurs les établissements d'enseignement supérieur relevant d'autres domaines que la culture (écoles d'ingénieurs publiques par exemple).

La stratégie ministérielle de l'enseignement supérieur²² préconise une clarification des statuts et modèles de gestion des écoles territoriales. Sous réserve d'une taille critique et de moyens de fonctionnement suffisants, l'inscription des pôles supérieurs dans un cadre national harmonisé, doit rester un objectif à moyen terme.

b. Une gouvernance relativement structurée mais qui nécessite une plus grande harmonisation

L'organisation de la gouvernance des pôles supérieurs est relativement classique et homogène, reprenant en cela le cadre général de l'enseignement supérieur, avec des instances décisionnaires (conseils d'administration ou de gestion) et des instances d'ordre pédagogique (conseil des études, conseil de la recherche, conseils de la vie étudiante, conseils de perfectionnement ...).

Dans les pôles supérieurs constitués en EPCC, l'instance décisionnaire est le Conseil d'administration, ses missions reprennent celles généralement dévolues aux instances des établissements publics (budget, activité, contrats, RH, cessions...). Pour les pôles de nature associative, la gouvernance comprend l'assemblée générale des membres, l'instance décisionnaire est le conseil d'administration (ou le conseil de gestion) et le bureau constitue un comité exécutif.

Les conseils d'administrations se réunissent au minimum deux fois par an et les décisions donnent lieu à procès-verbal. L'ensemble des pôles satisfait à ces obligations. Leur composition est définie dans le statut du pôle et comprend selon sa taille entre 10 et 25 membres représentant généralement les collectivités publiques partenaires, les universités, des personnalités qualifiées (dont est souvent issu le président du CA), des représentants des personnels enseignants et administratifs ainsi que des étudiants et parfois des représentants des CRR partenaires²³. Il est intéressant de souligner que si les CRR sont associés à la gouvernance de certains pôles, cela n'est jamais réciproque, ce qui peut interroger.

La mission constate un défaut de représentation des étudiants et du personnel dans les conseils d'administration de deux pôles associatifs : le PNSD-RH Cannes²⁴ et l'ESM Bourgogne-Franche-Comté, dans lequel les représentants des étudiants et des personnels ont simplement la qualité d'invités facultatifs et sans voix délibérative. Ces éléments ne s'inscrivent pas dans la pratique de gouvernance démocratique associant les communautés pédagogiques, administratives et étudiantes, qui est l'usage dans l'enseignement supérieur et dont le CNESERAC a fait un critère d'accréditation²⁵. La mission recommande donc d'aligner les statuts de ces deux pôles sur les pratiques générales (cf. recommandation infra).

²² La stratégie de l'enseignement supérieur Culture 2024-2029, Objectif n° 2 clarifier les statuts et les instances, Action 1 « Préciser les statuts, tutelles, instances, membres fondateurs et modèles de gestion des écoles territoriales. »

²³ PSPBB, PESMD, IESM.

²⁴ Défaut déjà relevé dans le rapport d'évaluation piloté par l'ICA (2023).

²⁵ Motion CNESERAC du 7 novembre 2019 demandant l'ajout par le ministère de la Culture de critères complémentaires d'accréditation des établissements d'enseignement supérieur Culture.

Il est intéressant de noter que la représentation de l'État n'est pas forcément plus importante dans les EPCC, le grand nombre de collectivités territoriales y siégeant (villes mais également communautés d'agglomération, métropoles ou communautés urbaines, conseils départementaux et régionaux) pouvant de fait réduire la part de l'État. L'État représente en pourcentage de sièges dans les instances des pôles entre 10 % et 20 % des voix (1 à 4 sièges selon les pôles).

Quelle que soit la forme juridique du pôle, les instances pédagogiques sont composées a minima d'un conseil des études (à dénomination variable selon les pôles) consulté sur toutes les décisions relatives à la pédagogie auquel se rajoute parfois un conseil de perfectionnement et un conseil de discipline. Ces instances associent direction, responsables pédagogiques, enseignants et étudiants et parfois des partenaires académiques ou institutionnels. La fréquence des réunions est variable avec un minima annuel. La gouvernance pédagogique de l'établissement est l'un des éléments contrôlés par le ministère dans le cadre des campagnes d'accréditation des établissements²⁶.

Les modes de désignation et le mandat des directeurs de pôles marquent en revanche une différence selon la forme juridique de l'établissement.

Pour les EPCC, ces modalités sont encadrées par la loi²⁷ : *« le directeur est nommé par le président du conseil d'administration, sur proposition de ce conseil et après établissement d'un cahier des charges, pour un mandat de trois à cinq ans, renouvelable par période de trois ans, parmi une liste de candidats établie d'un commun accord par les personnes publiques représentées au sein de ce conseil, après appel à candidatures et au vu des projets d'orientations artistiques, culturelles, pédagogiques, environnementales ou scientifiques. »*

Pour les associations, la situation est plus diversifiée. **Seulement une minorité des pôles associatifs est alignée sur la pratique des EPCC : nomination par le président sur propositions du conseil d'administration après appel à projet avec une durée de mandat limitée.** Ainsi, pour certains²⁸, la désignation du directeur est statutairement réalisée par le président du CA sans consultation de l'instance décisionnaire. Par ailleurs, dans la majorité des pôles associatifs²⁹ il n'y a aucune limite temporelle de durée du mandat du directeur.

Tout comme pour les EPCC, le ministère de la culture encadre réglementairement les procédures de désignation de ses directeurs d'établissements publics nationaux (y compris établissements d'enseignement supérieur) et en limite la durée d'exercice (mandat de trois ans, renouvelable deux fois)³⁰. Si ces règles n'obligent pas les associations, la nature et les missions des pôles supérieurs nécessitent de davantage encadrer les pratiques tant le rôle du directeur est primordial dans la bonne réussite de l'établissement, comme le montrent certaines situations de crise passées et récentes. Cela nécessite de pouvoir donner un mandat clairement défini dans ses objectifs et borné dans le temps, d'où la recommandation infra.

Concernant la contractualisation des parties prenantes autour du projet pédagogique et artistique de l'établissement, là encore les formes varient. Dans les EPCC les statuts prévoient que le directeur est chargé de mettre en œuvre le projet pédagogique et artistique

²⁶ Domaine 3 des rapports d'évaluation de l'ICA pour l'accréditation des établissements.

²⁷ Article L1431-5 du code général des collectivités territoriales.

²⁸ PNSD-Rosella Hightower, Pôle supérieur Aliénor, Cefedem AURA et Normandie.

²⁹ PNSD-Rosella Hightower, Pôle supérieur Aliénor, ESMD Lille, IESM Aix en Provence, Cefedem AURA et Normandie ESM Bourgogne-Franche-Comté, PESMD Bordeaux.

³⁰ Décret n° 2015-1331 du 22 octobre 2015 portant diverses dispositions relatives à certains établissements publics culturels.

sur lequel il a été nommé. Certains de ces pôles vont plus loin dans la contractualisation avec des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens prévus dans les statuts de la HEAR et du Pôle sup 93.

La mention des projets d'établissement est en revanche marginale dans les statuts des établissements de nature associative (seuls l'ESMD de Lille, l'IESM d'Aix-en-Provence et le CNDC d'Angers en font mention). Cependant, dans le cadre de la procédure d'accréditation des établissements, la définition d'un document pluriannuel d'orientation stratégique est obligatoire et fait l'objet d'un examen de la part du ministère. L'ensemble des pôles supérieurs conventionnent par ailleurs avec chacun des financeurs publics autour de missions et objectifs assignés et des subventions attribuées (dans le cadre de la convention d'EPCC ou de conventions de financement annuel). La mission constate par conséquent qu'une forme de pilotage adapté aux différents contextes s'est mise en place dans les différents pôles.

Au vu des éléments précédents et des préconisations de la stratégie ministérielle de l'enseignement supérieur, la mission confirme la nécessité d'harmoniser certaines règles de gestion des pôles supérieurs et formule donc la recommandation suivante.

Recommandation n° 1 : (pôles supérieurs) Harmoniser statutairement la gouvernance des pôles supérieurs en garantissant une représentation minimale des communautés enseignantes, administratives et étudiantes dans les instances décisionnaires et en formalisant la procédure de nomination du directeur d'établissement (sur la base d'un projet pédagogique et artistique et après consultation du conseil d'administration) et avec un mandat limité dans le temps.

4. Entre centralisation et déconcentration, la nécessité pour le ministère de la Culture de définir une stratégie clairement articulée

a. Les DRAC constituent le pivot de la relation aux pôles supérieurs

Le suivi des pôles supérieurs a été déconcentré par la DGCA aux DRAC depuis 2017. Les pôles sont suivis par l'équipe de direction de la DRAC et les conseillers sectoriels dédiés (*cf. infra*). Le rôle des DRAC s'exerce au travers de quatre missions.

En premier lieu, par le financement des structures car **les crédits liés aux subventions ont été déconcentrés dans leur gestion**, mais l'arbitrage des montants reste à la main de la DG2TDC responsable du programme 361 qui finance l'enseignement supérieur. Les DRAC jouent en revanche un rôle déterminant en matière de crédits d'investissements puisque ce sont elles qui sélectionnent et portent les projets immobiliers auprès des préfets dans le cadre des Contrats de Plan État Région (CPER), outil indispensable au financement des équipements territoriaux (voir *infra*).

Ensuite, **les DRAC représentent l'État dans les instances décisionnaires des établissements**. Quelle que soit la forme juridique de l'établissement, un ou plusieurs sièges sont attribués à la DRAC concernée pour représenter le préfet de région, la DGCA et parfois des personnalités qualifiées. De ce fait, les DRAC suivent en continu l'activité de l'établissement et assurent le lien essentiel avec les collectivités territoriales partenaires. Dans les situations de crise de gouvernance ou de financement (comme actuellement dans les Pays de Loire ou en Bourgogne-Franche-Comté par exemple), elles sont sollicitées pour dialoguer avec les partenaires et essayer de trouver des solutions. Les équipes des DRAC organisent la remontée des informations en direction de l'administration centrale (données budgétaires mais aussi activité dans le cadre des campagnes d'évaluation pour l'accréditation).

Conséquence logique des éléments évoqués ci-dessus, en fonction de leur représentativité dans la gouvernance, les DRAC peuvent jouer un **rôle déterminant dans le choix des directeurs d'établissement**. La DGCA est certes consultée (selon les statuts un accord préalable est parfois requis), mais le choix est avant tout affaire d'équilibre entre les partenaires territoriaux dont la DRAC est l'interlocuteur de droit commun.

Enfin les DRAC jouent un **rôle déterminant dans l'articulation entre les différentes politiques culturelles** qui concernent par définition les établissements formant les futurs professionnels de la culture. L'emploi culturel et l'insertion professionnelle, l'évolution des modes de production culturelle, l'éducation artistique et culturelle, les transitions écologiques et sociétales, peuvent être coordonnés entre les différentes structures subventionnées de façon adaptée sur une échelle territoriale cohérente bénéficiant d'un lien plus direct aux collectivités, aux professionnels ainsi qu'au rectorat et aux universités. Six DRAC³¹ ont pu renforcer plus particulièrement leur action en créant des postes de conseillers spécialisés sur l'enseignement supérieur. La mission a constaté que cet élément permettait une action structurante sur le terrain et qu'elle manquait aux DRAC qui n'en étaient pas pourvues. La nouvelle stratégie ministérielle de l'enseignement supérieur en fait l'un de ses objectifs au titre du renforcement de l'ancrage territorial³², la mission confirme l'intérêt de cet objectif et préconise de désigner un conseiller ou un référent « enseignement supérieur » parmi les conseillers présents en DRAC, chargé de suivre tous les établissements relevant du champ culturel (quelqu'en soit le domaine). Un effort doit être engagé pour essayer de dégager des emplois à cette fin, notamment dans le cadre de la revue des emplois en DRAC initiée par le SG afin de permettre cette désignation d'ici la fin 2025.

Recommandation n° 2 : (Secrétaire général, DRAC) Désigner un conseiller ou un référent « enseignement supérieur » dans les DRAC qui en sont dépourvues

b. L'administration centrale doit se concentrer sur la définition et le pilotage unifié des orientations stratégiques ainsi que sur l'animation nationale du réseau

La coordination générale du secteur est partagée entre DGCA et DG2TDC.

La DGCA exerce la tutelle directe des deux CNSMD qui sont établissements publics administratifs. Concernant les pôles, la direction est en retrait, conséquence logique de la déconcentration. Cette organisation ne facilite d'ailleurs pas forcément l'articulation entre les CNSMD et les pôles. La DGCA garde néanmoins un rôle crucial de tutelle pédagogique via l'accréditation ou l'habilitation des pôles pour la délivrance du DNSP et du DE réalisée par l'inspection de la création artistique et présentée ensuite au CNESERAC en vue de l'accréditation. Cependant, l'évolution possible de ces diplômes vers le « valant grade de licence »³³ va de fait remettre en question ce positionnement et nécessite de réinterroger l'organisation de la tutelle.

La DG2TDC occupe une position hybride car elle est l'autorité budgétaire sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation culturelle », elle détermine les enveloppes budgétaires allouées aux pôles en lien avec les DRAC. Elle joue par ailleurs un rôle de soutien et de coordination sur des axes transversaux importants de l'enseignement

³¹ Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Hauts-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Pays de Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

³² Objectif n° 1 Renforcer l'ancrage territorial des établissements et de leur offre de formation /Action 4 « Généraliser la nomination d'un conseiller Enseignement-Recherche dans les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) »

³³ Procédure en cours sous réserve d'approbation finale par le CNESER.

supérieur et de la recherche tels que la vie étudiante, l'ouverture à l'international, la recherche et la RSE (VHSS, soutien à la transition écologique).

Le constat d'une tutelle morcelée dans son pilotage stratégique est une constante dans la majorité des rapports consacrés aux établissements supérieurs des différents domaines culturels, qu'il s'agisse de rapports de l'IGAC ou de la Cour des comptes. Les auditions et visites de terrain confirment ce constat, d'autant qu'**avec la déconcentration, les établissements peuvent être amenés à avoir, selon les sujets, trois interlocuteurs différents au ministère de la culture**, et davantage s'agissant des quatre pôles³⁴ intégrant également les arts visuels ou le théâtre. **L'absence de stratégie claire et coordonnée a également été signalée.** L'IGAC a formulé dans ses rapports précédents la nécessité d'identifier un « *interlocuteur unique* » au ministère pour chaque établissement afin d'aller « *dans le sens d'une clarification de l'exercice de la tutelle* »³⁵. C'est aussi le sens des récents travaux sur la mise en place d'une direction générale de l'enseignement supérieur au ministère de la culture.

L'animation du réseau souffre d'un défaut de continuité dans le temps avec des réunions à géométrie variable organisées par l'une ou l'autre de directions (la DGCA réunissant les pôles musique et danse et la DG2TDC tous les établissements sur des questions transversales), de façon non coordonnée et sur des fréquences aléatoires. Qu'il s'agisse des établissements ou des DRAC, il n'y a jamais de réunions générales consacrées aux pôles réunissant les deux directions, les établissements et les DRAC. Par ailleurs, concernant les DRAC, l'enseignement supérieur est rarement évoqué dans le cadre des conférences stratégiques menées avec les directions d'administration centrale. Conséquence logique, l'information circule mal, le réseau semble assez peu alimenté en informations et l'enseignement supérieur culturel est assez peu valorisé. Ce cloisonnement est également relevé par les DRAC qui semblent souffrir d'un manque d'informations sur certaines questions d'actualité ou plus problématiquement sur une stratégie d'ensemble.

L'absence de données de référence et d'études sur l'activité et le paysage de l'enseignement supérieur manque également au niveau national mais aussi européen. Dans d'autres pays, comme l'Allemagne³⁶ ou les pays nordiques, un effort de valorisation et de centralisation des informations sur la formation supérieure artistique est réalisé, ce qui n'est pas le cas en France. Les choses ont commencé à évoluer dans le bon sens avec la publication du catalogue valorisant « Les métiers et les formations de l'enseignement supérieur » à partir de 2016 et du premier « Rapport sur l'état de l'enseignement supérieur et de la recherche Culture » qui inclut les pôles supérieurs à partir de 2018. Un travail de cartographie nationale des établissements est en cours à la DG2TDC. Surtout, une stratégie ministérielle de l'enseignement supérieur culture a enfin été définie en 2024 et permet d'identifier les axes prioritaires d'amélioration, communs à la plupart des établissements d'enseignement du ministère. Il faut cependant poursuivre dans cette voie et améliorer le recensement de données harmonisées et la valorisation des informations actualisées.

³⁴ HEAR, ÉSAL, ISDAT et PSPBB

³⁵ « Enseignement supérieur Culture, Note de synthèse des rapports de l'IGAC établis depuis 2018 », mars 2023, Benoît Paumier. La note constate que « la tutelle exercée par le ministère de la culture est partagée entre les directions métiers, la DG2TDC ; aux compétences transversales et qui est responsable du programme budgétaire dont les écoles relèvent (...), et est partagée au sein même de chaque direction métier. Cette situation est souvent peu claire pour les établissements ».

³⁶ Site centralisé MIZ : deutsches Musikinformations Zentrum.

Sans présager de la future organisation des missions relatives à l'enseignement supérieur en cours de réforme, **la mission renouvelle ses préconisations pour une tutelle efficiente appréhendant mieux le niveau territorial.**

Recommandation n° 3 : Dans le cadre de la réorganisation de l'enseignement supérieur au ministère, optimiser le rôle de l'administration centrale en le centrant sur le pilotage stratégique, l'animation du réseau et l'inscription des établissements dans le cadre général de l'enseignement supérieur national et européen et en travaillant sur l'articulation territoriale avec les DRAC.

B. Un modèle économique fragile et une contrainte immobilière forte qui limitent fortement l'activité

Le réseau des pôles supérieurs rassemble des établissements aux fonctionnements différents et autant de situations financières particulières. Toutefois, des tendances se dessinent : une maîtrise globale des coûts face à des ressources limitées et un modèle économique fondé sur la maximisation sous contrainte des dispositifs pédagogiques proposés aux étudiants.

La mission tient à souligner la difficulté qu'elle a rencontrée pour récolter les informations de gestion financière auprès des établissements. Ainsi, l'analyse du modèle économique des pôles supérieurs se fonde sur deux périmètres : une consolidation fiable à six écoles et deux autres moins complètes à dix et treize écoles. L'annexe n° 6 détaille la méthodologie des résultats présentés ci-dessous.

1. Des ressources budgétaires limitées qui poussent à l'efficience mais entravent le développement

a. Une hausse des dépenses maîtrisée qui s'explique par l'augmentation des cohortes d'étudiants

Les dépenses augmentent de 29,7 % entre 2014 et 2023, soit une croissance moyenne de 2,9 % par an. Si l'on inclut les mises à disposition (des locaux et/ou des enseignants), cette croissance est ramenée à 23,4 %. Cette hausse est supérieure en tout état de cause à l'inflation, qui fut de 18 % sur la période.

L'augmentation des dépenses est à mettre en parallèle de la hausse du nombre d'étudiants sur le périmètre étudié. S'agissant du périmètre des six écoles, ceux-ci passent de 512 en 2014 à 688 en 2023, soit 34,3 % d'augmentation. Les écoles se sont donc livrées à des dépenses concernant le développement de leur activité.

Les trajectoires du nombre d'étudiants sont différenciées entre les écoles. Les établissements parisiens connaissent une baisse de leur effectif : -23,4 % pour le PSPBB (269 à 179) et -9 % pour le Pôle Sup 93 (144 à 135) quand en région, la HEAR et le Cefedem de Normandie notamment ont tous les deux augmenté de façon importante leur cohorte, respectivement de 59 % (42 à 74 étudiants) et de 81 % (111 à 163 étudiants).

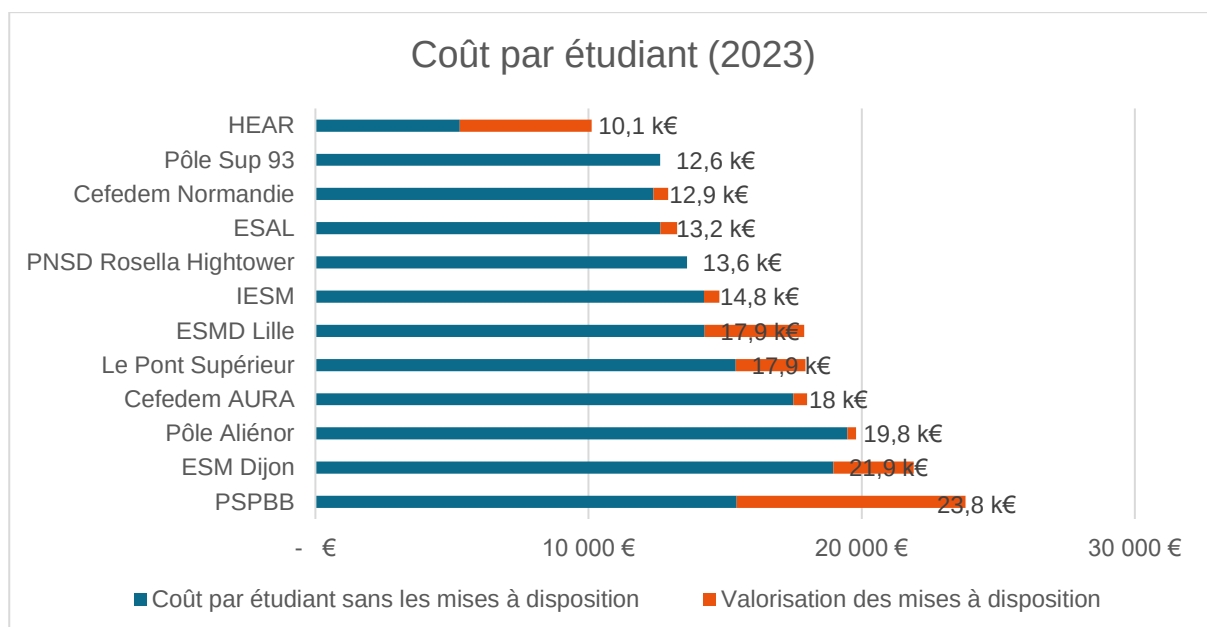
Cette hausse du nombre d'étudiants, plus rapide que celle des dépenses, a pour corollaire une maîtrise du coût par étudiant : il passe de 16 705 € en 2014 à 15 340 € en 2023 (sur la consolidation complète des six écoles).

Si l'on s'intéresse à l'ensemble des écoles, les coûts/étudiant (sans les mises à dispositions) s'échelonnent de 5,3 k€ (à la HEAR) à 19,5 k€ (Pôle Aliénor) soit un rapport de 1 à 3,7.

En intégrant les mises à disposition cependant (cf. graphique ci-dessous), on obtient un ensemble un peu plus onéreux, mais plus resserré et plus cohérent : les coûts par étudiant s'étalent de 10,1 k€ (à la HEAR) à 23,8 k€ (au PSPBB), soit un rapport de 1 à 2,3. Cette variance est acceptable compte tenu des différences de coût entre formation initiale et formation continue, dont le poids relatif varie d'une école à l'autre, de l'impact de la VAE et de nombre d'autres particularités attachées aux écoles (certaines ont des activités complémentaires de bibliothèques et centres de ressources, d'autres multiplient les stages, d'autres à l'inverse voient certains de leurs coûts minorés à l'intérieur d'un vaste ensemble pluridisciplinaire).

Il est intéressant de noter que le montant des mises à dispositions est inégal selon les écoles. Elles peuvent être valorisées à presque 40 % du montant total du coût par étudiant dans le cas du PSPBB ; et ne pas l'être dans le cas du Pôle Sup' 93. Cela s'explique par une politique différenciée de soutien ou non des collectivités locales.

Graphique n° 1



Sources : données pôles supérieurs

En outre, huit écoles sur douze se situent entre 12,6 k€ et 18 k€, pour une moyenne de 16,3 k€ par étudiant, soit un rapport encore plus resserré de 1 à 1,4.

Ce coût peut se comparer à celui du CNSMDP, qui est de 25,6 k€ d'après le rapport IGAC d'octobre 2019, et à celui du CNSMDL, qui est de 29,8 k€ en 2023 (28 k€ en 2022 et 2024).

Enfin, **la mission souligne une maîtrise des coûts horaires de la part des pôles supérieurs** : l'ensemble des dépenses rapporté au volume d'heures globales est passé de 88 € par heure en 2024 à 66 € par heure en 2023, soit une baisse de 24,6 % (sur le périmètre des six écoles).

b. Des ressources limitées

La maîtrise des coûts est la conjonction de la bonne gestion des écoles et des contraintes qui s'imposent à elles, en particulier leurs ressources limitées.

En effet, les recettes croissent de 24,9 % sur la période, soit moins vite que les dépenses (29,7 %). En incluant les mises à disposition, l'augmentation des recettes est ramenée à 19,7 % (contre 23,4 % pour les charges).

Les subventions publiques en incluant les mises à disposition représentent près de 90 % des budgets (dans le périmètre des six écoles). La part des collectivités locales dans le financement des collectivités décroît légèrement, passant de 35,5 % en 2014 à 34,8 % en 2023 (-0,7 point), tandis que la part de l'État augmente légèrement, de 52,6 % à 53,5 % (+0,9 point).

L'engagement des collectivités publiques a été effectif sur la période. Néanmoins, la diminution ou le retrait total annoncé de certaines collectivités locales contraignent déjà fortement les établissements concernés. Le retrait de la Région Pays de la Loire (suivi par celui de la Région Bretagne³⁷) a des répercussions concrètes sur les deux pôles de la région : le Pont Supérieur a décidé de geler ses recrutements de DNSPM pour l'année 2025-2026 ; le CNDC doit composer sans la subvention de 123 k€, soit 5 % de son budget, ce qui se traduit par moins de dispositifs pédagogiques proposés aux étudiants. Ce retrait intervient dans un contexte où les autres structures publiques ne peuvent le compenser.

Les ressources propres des établissements restent marginales, à hauteur de 15 %. En moyenne en 2023, les droits d'inscription et frais de scolarité atteignent 560 € (hors CNDC à 140 € et le PNSD-RH à 5 850 €). Cela représente 3,3 % des recettes des établissements.

Si les droits d'inscriptions et les frais de scolarité étaient portés à 5 % des recettes dans chaque école, cela rapporterait entre 30 et 70 k€ par école. Bien que cette ressource supplémentaire soit utile dans le cadre d'un redressement ou du retrait d'un partenaire, elle reste marginale. De plus, les frais de scolarité dépasseraient dans certaines écoles le seuil des 1 000 €. De même, une hausse des frais de scolarité différenciée pour les étrangers a été simulée (cf. annexe). Pour les établissements, la hausse des ressources serait du même ordre (les étudiants de l'Union européenne ou issus d'établissements partenaires hors UE ne seraient pas concernés par ces mesures).

Moins de la moitié des pôles récoltent de la taxe d'apprentissage et les stratégies de mécénat relèvent de l'exception. On peut tout de même citer l'exemple de l'IESM qui, en nouant un partenariat avec le Crédit Agricole, a pu investir 15 k€ depuis 2021 pour étendre son parc instrumental. La plupart des pôles ne peuvent mettre en place ces stratégies car les équipes sont déjà contraintes et ne peuvent être élargies par manque de moyens.

c. Des résultats d'exploitation qui diminuent tout en restant globalement positifs

Les résultats nets des établissements connaissent une tendance baissière. Celle-ci est erratique d'année en année mais les résultats demeurent globalement positifs : + 615 k€ en moyenne entre 2014 et 2023, soit 3,4 % des budgets (dans le périmètre des dix écoles). Cet état de fait témoigne d'une gestion pluriannuelle apportant un montant raisonnable au fonds de roulement, en moyenne de 2,8 M€ sur la période, soit 56 jours de fonctionnement.

Ces consolidations regroupent encore une fois des situations disparates : le Pôle Sup' 93 a le résultat net cumulé le plus important sur la période (2,4 M€) ; celui du CNDC est égal à -485 k€ entre 2020 et 2023 et celui du Pont Supérieur à -635 k€ sur la seule période 2021-2023. Dans le cas du CNDC, les activités du CCN permettent de « compenser » le déficit

³⁷ Une note de la DRAC Bretagne datée du 8 avril 2025 précise que la Région Bretagne se désengage statutairement de l'EPCC mais maintient son financement à hauteur de 300 k€ ; la Région Pays de la Loire s'engage à maintenir un financement dégressif afin d'accompagner les étudiants vers la fin de leur cursus.

de l'école. Dans celui du Pont Supérieur, avec le retrait progressif de la région Pays de la Loire et la baisse du fonds de roulement (correspondant en 2023 à 11 jours de fonctionnement), la situation est préoccupante.

Les établissements se sont adaptés à leurs contraintes économiques en variabilisant au maximum leurs coûts, y compris à travers les différents mécanismes de mise à disposition, en s'ajustant en permanence à leur réalité opérationnelle. Ceci explique pourquoi le coût par étudiant augmente avec le budget des écoles³⁸ : le modèle économique des pôles supérieurs ne se fonde pas sur les économies d'échelle (c'est-à-dire l'amortissement des charges sur un grand nombre d'étudiants), mais plutôt sur le fait de mettre à disposition des étudiants le plus de moyens pédagogiques lorsque les budgets le permettent.

La mission tient à souligner que la subvention de l'État a un effet de levier important dans le financement de ces pôles supérieurs et, partant, sur le coût État/étudiant, grâce à l'implication des collectivités locales. En effet, la subvention de l'État par étudiant est de 8,2 k€ dans ces écoles contre environ 24 k€ au CNSMDP et 24,9 k€ au CNSMDL (23 k€ en 2022 et 23,8 k€ en 2024), soit un rapport de 1 à 3. L'État finance à 53,5 % les pôles supérieurs (mises à disposition incluses) contre plus de 90 % les CNSMD, où il n'y a quasiment pas de financement du fonctionnement par les collectivités locales.

2. Des Ressources humaines en tension sur le plan administratif et disparates sur le plan pédagogique

a. Des effectifs sous contraintes

Les emplois dans les pôles d'enseignement supérieur sont très divers par nature. Les écoles regroupent :

- des fonctionnaires d'État et des agents territoriaux ;
- des CDI et des CDD ;
- des contrats courts, des vacataires, des intervenants sous forme de prestations, des personnels mis à disposition ;
- des temps pleins, des temps partiels, des enseignants n'intervenant que quelques heures par an.

La structure de l'emploi est disparate selon les écoles, dépendant de son historique et des particularités locales. Elle s'est avérée de surcroît difficile à appréhender pour la mission : seules six écoles sur quinze ont fourni des données structurées sur la période 2014-2023, sans toutefois que la répartition entre personnels administratifs et personnels pédagogiques n'ait pu être réalisée de façon fiable. Les ressources humaines ont été estimées dans leur globalité sous la forme d'un volume annuel d'heures administratives et pédagogiques (cf. fiches écoles et analyse économique des pôles d'enseignement supérieur, annexe n° 6 et n° 11).

Les pôles connaissent différentes contraintes. Outre d'éventuels plafonds d'emplois, ce sont surtout les tensions budgétaires qui limitent les capacités de recrutement pour faire face aux besoins.

Par ailleurs, les mises à disposition, qui constituent une façon de contourner la contrainte budgétaire et de ne prendre en charge qu'une partie de la rémunération des enseignants, posent divers problèmes. Elles limitent la maîtrise des effectifs qui ne dépendent pas du

³⁸ Voir annexe n° 3

pôle, ainsi que l'autonomie du choix de recrutement au profit du projet d'établissement (sachant que les écoles ne sont pas associées au processus d'embauche des professeurs des CRR qui leur seront ensuite mis à disposition). La gestion au quotidien peut de surcroît s'avérer ardue : au PSPBB par exemple, le pôle doit faire ses demandes de mises à disposition en janvier à Paris et à Boulogne, alors que ce sont les étudiants qui choisissent leur enseignant, au mois d'avril pour la rentrée de septembre. Pour régler ce problème, le PSPBB a mis en place une procédure d'élaboration de budgets de mise à disposition par anticipation qui fonctionne plus ou moins bien selon les partenaires.

La mission tient à souligner l'importance du poste de direction dans la gestion des ressources humaines et à rappeler la vigilance nécessaire dans les trois écoles suivantes.

- L'ÉSAL, dont la directrice dirige également en direct le pôle arts plastiques et ne se trouve pas dans une situation de neutralité et de temps disponible satisfaisante pour le pôle musique et danse ;
- L'ISDAT, dont le précédent directeur a démissionné après avoir tenté d'instaurer un véritable projet transdisciplinaire se heurtant à de nombreuses réticences. La directrice administrative et financière a été nommée directrice par intérim, avant que soit recruté au printemps 2024 un directeur de projet chargé d'étudier une scission des différents pôles de l'école, qui a été nommé à son tour directeur par intérim.
- L'ESM Bourgogne-Franche-Comté, dont la directrice a été licenciée mais demeure rémunérée par l'école tant que son détachement n'est pas achevé. Un premier directeur a été nommé en remplacement, qui a démissionné peu après son entrée en fonction ; puis un second directeur, qui a démissionné avant même son entrée en fonction. Le processus en cours a enfin abouti à la nomination d'une nouvelle directrice.

À l'inverse, une direction stable et bien pensée, fédérant les équipes autour d'un projet articulé, constitue un facilitateur en tous points, comme la mission l'a constaté dans plusieurs pôles.

b. Des équipes fragilisées qui s'adaptent au profit des étudiants

Les problèmes de direction comme les contraintes budgétaires susmentionnés rejaillissent sur les équipes en termes d'organisation, de charge de travail, de charge mentale. La mission a constaté dans ses déplacements nombre de cas d'arrêts maladie, de contentieux, se traduisant par des vacances de poste, du *turnover*, la mise en place d'intérim, d'organisations de fortune engendrant une surcharge de travail pour les personnes restant en poste, le recrutement en urgence de personnes parfois peu familières du secteur :

- L'ESM de BFC a connu une période sans direction et quasiment sans plus aucune équipe administrative par le jeu de démissions en chaîne, obligeant les enseignants à prendre les choses en main pour sauver la rentrée. L'équipe se trouve aujourd'hui au complet pour la première fois depuis 2021.
- L'ISDAT a connu de même une cascade de départs et d'arrêts maladie courant 2024, obligeant les nouveaux arrivants à prendre les choses en main sans d'autre forme de passation que la lecture de documents écrits trouvés sur le réseau informatique de l'école.
- Le PESMD de Bordeaux, à la suite de la démission du président et du directeur, a connu une année difficile avec des postes clé en arrêt maladie, des personnes devant sortir de leur périmètre de compétence et une organisation se complexifiant.
- Dans les écoles pluridisciplinaires, la relation à la direction et aux services centraux est importante : à l'ÉSAL de Metz, l'absence d'accès du pôle musique et danse aux systèmes d'information et un certain manque de transparence constituent des freins

à une gestion de plein exercice. À l'inverse, à la HEAR, les bonnes relations du pôle musique avec l'échelon central, qui de surcroît ne lui refacture pas ses services centraux, donne une impression de protection à ce pôle à travers son adossement à un établissement de grande taille possédant une bonne assise politique et financière.

Au total, les petites équipes des pôles d'enseignement supérieur connaissent une volatilité du fait du recours à des vacataires et à des mises à disposition, à laquelle s'ajoute la volatilité issue du *turnover* des effectifs permanents, qui du coup ne le sont plus. Cette situation, qui peut entamer jusqu'à l'identité d'une école, constitue l'un des principaux points de vigilance à retenir.

Ce sujet est particulièrement aigu concernant les ressources administratives, comprimées au fil des plans d'économies ou stabilisées en volume seulement quand les promotions étudiantes se trouvaient en hausse.

Les pôles s'adaptent certes pour assurer le confort des élèves. Les équipes sont soudées et font corps dans la difficulté, travaillent pour certaines d'entre elles tard le soir et le samedi. Elles protègent leurs étudiants des difficultés que peuvent susciter des contraintes financières ou organisationnelles, par exemple dans les établissements pluridisciplinaires. Les étudiants en sont conscients et reconnaissants.

Une telle situation constitue cependant un frein à l'excellence, voire au développement. Le besoin porte souvent sur un ou deux postes qui pourraient fluidifier grandement le fonctionnement de l'école si des moyens pouvaient être dégagés ou mutualisés (Cefedem de Normandie, HEAR...).

3. L'absence de locaux propres affecte la visibilité des pôles et contingente les activités pédagogiques et la vie étudiante

La problématique immobilière est une constante dans de nombreux établissements d'enseignement supérieur culturel. Le rapport de synthèse des missions d'évaluation des établissements supérieurs conduit en 2023 par l'IGAC indique ainsi que « *les locaux apparaissent souvent soit comme ayant un rôle de numerus clausus de facto, notamment dans les ENSA, soit comme un handicap pour l'enseignement du fait de leur dégradation ou de leur inadéquation avec la pédagogie. Beaucoup d'écoles apparaissent démunies pour traiter des questions de planification pluriannuelle immobilière et de choix d'investissements, et de pilotage des travaux* »³⁹. Ces problèmes de locaux sont signalés pour une majorité des pôles dans les rapports de la DGCA dans le cadre des campagnes d'évaluation.

a. Des locaux souvent greffés dans des établissements déjà existants et qui limitent fortement le bon déroulement de l'activité

À la création des pôles, la question immobilière n'a pas été intégrée dans les prérequis, l'activité devant dans un premier temps se déployer en complémentarité avec celle des conservatoires et donc généralement dans leurs locaux, la plupart du temps non dimensionnés dans le sens d'un partage. Par ailleurs, ce sont les villes ou métropoles qui sont généralement chargées des questions de locaux des établissements publics situés sur leur territoire, la mise à disposition de ces derniers constituant un apport en nature parfois

³⁹ Enseignement supérieur Culture, Note de synthèse des rapports de l'IGAC établis depuis 2018 », mars 2023, Benoît Paumier.

significatif (voir *supra*), il est donc moins naturel pour l'État de se positionner d'emblée sur ces sujets. L'annexe photographique n°10 donne un aperçu de l'hétérogénéité des lieux.

Seuls trois pôles bénéficient de locaux administratifs et pédagogiques en propre : le pôle Aliénor et le Cefedem AURA par location et le PNSD-Rosella Hightower qui a pu bénéficier d'un programme immobilier cohérent. Tous les autres pôles sont hébergés par les conservatoires ou d'autres institutions (l'université comme c'est le cas pour le Cefedem de Normandie ou le CDN le Quai pour le CNDC d'Angers). Selon les cas, le pôle peut disposer partiellement de locaux en propre, généralement pour accueillir la direction et l'administration (avec des locations *ad hoc* comme pour le PSPBB, l'ESM BFC, l'ESMD et le PESMD) et parfois des salles pédagogiques.

Le degré d'autonomie du pôle dans l'accès aux salles pédagogiques est généralement fortement limité par le CRR ou l'hôte d'accueil, dont les usages propres avec des horaires restreints ne sont pas toujours compatibles avec les amplitudes nécessaires à la pratique requise par des étudiants du supérieur. La situation varie selon les pôles avec pour certains un accès relativement satisfaisant (Cefedem Normandie, PSPBB à Boulogne-Billancourt⁴⁰, HEAR, CNDC ; ÉSAL et Pont Supérieur dans une certaine mesure). Pour la majorité des autres, **l'accès est compliqué par la montée en charge parallèle des CRR et des pôles, et tributaire des bonnes relations entre directeurs de structures parfois concurrentes dans les territoires (en termes de financements et de visibilité notamment).** La mission a relevé dans la signalétique des locaux la fréquente absence d'identification du pôle supérieur⁴¹ dont l'existence n'est visible ni à l'extérieur, ni à l'intérieur.

La situation entre les pôles est hétérogène quant aux surfaces occupées (entre 600 m² et 2 000 m²)⁴², l'occupation se fait souvent par une mise à disposition des villes, facturée (Pont Supérieur ou ESM BFC par exemple) ou gratuite (Pôle sup 93, ÉSAL, PSPBB). Les pôles n'ayant pas ou peu de locaux propres ou strictement affectés ne disposent **pas de parc instrumental important** (lorsque c'est le cas, il est complémentaire à celui des CRR).

Le fait de ne pas disposer de locaux clairement identifiés et adaptés au projet pédagogique et aux usages engendre plusieurs effets négatifs signalés dans le cadre des auditions de la mission mais également dans les précédents rapports de l'IGAC et de la DGCA. La musique semble plus touchée par cette problématique que la danse, du fait notamment d'effectifs plus importants et d'usages plus diversifiés (cours individuels, salles de pratique et répétition individuelles et collectives, espaces scéniques).

- Première contrainte, la nécessité de trouver des salles pédagogiques pour l'activité oblige de nombreux pôles à **une dispersion de leur activité sur plusieurs sites**. Si cela peut avoir des vertus en termes de rayonnement et de partenariats territoriaux, cela peut cependant nuire à la dynamique collective et à l'identité du pôle. L'exemple de l'ESMD de Lille répartis sur huit sites et six villes est à ce titre éclairant.
- L'accès restreint et parfois peu transparent aux locaux, conjugué à l'éparpillement multisites, génère en outre une **complexité dans l'organisation de l'activité** pour les étudiants (qui doivent parfois se déplacer en plusieurs endroits différents), les enseignants et les équipes administratives (en effectif limité) chargées de réaliser

⁴⁰ Ouvert jusqu'à 22h30 par exemple.

⁴¹ Notamment ISDAT, Pont Supérieur Rennes, Cefedem Normandie, IESM, ÉSAL, ESMD Lille, Pôle sup 93 et PSPBB.

⁴² Les données communiquées par les pôles ne permettent pas d'établir des moyennes ou des comparaisons fiables, d'autant que les surfaces mises à disposition ne sont pas toujours identifiables.

les plannings avec des contraintes de régie. Cela engendre beaucoup de tensions avec les établissements d'accueil (avec la sensation d'être des « passagers clandestins ») et parfois aussi en interne.

- L'exiguïté des locaux ou leur manque d'accès sont un **frein objectif à l'activité du pôle** qu'il s'agisse des projets pédagogiques, de la possibilité de se produire sur scène, des pratiques d'ensemble ou de l'augmentation du nombre d'étudiants. Cet élément est signalé dans les rapports d'évaluation de la DGCA pour le Cefedem AURA, l'IESM d'Aix-en-Provence, l'ESM de BFC, le PSPBB, le Pôle Sup 93, le PESMD et l'ISDAT. Un certain nombre d'espaces (bureaux ou salles pédagogiques) ne sont par ailleurs pas accessibles pour les personnes à mobilité réduite.
- Autre problématique générée par l'insuffisance de locaux, **le suivi de la scolarité et le développement de la vie étudiante**. Les personnes chargées de scolarité ne se trouvent pas en continu sur les sites d'accueil (permanences certains jours) et il y a rarement un espace d'accueil pour les étudiants ou la vie étudiante. Heureusement, du fait des petits effectifs et de l'organisation pédagogique, les étudiants bénéficient pour la plupart d'un parcours personnalisé et d'un suivi individualisé. Ce manque d'espaces ouverts se pose aussi pour les enseignants qui n'ont pas d'espaces d'échanges et de rencontre.
- Enfin, **les locaux ne favorisent par la transdisciplinarité**. Pour des raisons techniques différenciées inhérentes aux disciplines musique et danse mais aussi aux partenariats, les étudiants et enseignants musiciens et danseurs sont souvent séparés sur des sites distincts⁴³ et faute d'espaces communs se rencontrent peu. Plus discutable, dans certains des pôles associant les arts visuels, les locaux consacrés à ces derniers, offrant parfois de belles perspectives pour des projets collectifs ou des représentations, ne sont pas ouverts aux musiciens et danseurs, comme la mission l'a relevé à l'ÉSAL et à l'ISDAT.

b. Des progrès sont en cours pour certains pôles mais les perspectives d'amélioration générale restent fortement contraintes par les logiques territoriales et les moyens limités

Une partie des pôles a pu bénéficier d'une mobilisation des institutions publiques (en particulier des DRAC) pour financer des programmes immobiliers, souvent financés par les CPER :

- Le CNDC d'Angers a pu s'inscrire dans le projet immobilier du Quai d'Angers réunissant CDN et CNDC en 2007.
- Le PNSD - Rosella Hightower a pu bénéficier d'un programme immobilier de construction et de réhabilitation à Mougins en 2015. Un nouveau projet de construction complémentaire est prévu sur le site déjà saturé, mais en quête d'accord des financeurs publics⁴⁴.
- Le Pont supérieur occupe de nouveaux locaux pour la danse à Nantes⁴⁵ depuis 2015 et la musique à Rennes⁴⁶ depuis 2021 sur des sites situés dans des nouveaux quartiers qui offrent de nouvelles perspectives de développement. Ces deux sites sont certes partagés avec les CRR mais ils permettent d'installer une visibilité dans

⁴³ ESMD (Lille musique ; Roubaix danse), Pont supérieur (Nantes danse ; Rennes musique), ISDAT (sites éloignés), PSPBB (sites éloignés).

⁴⁴ Projet global d'1,6 M€ auto-financement de 0,65 M€ et demande d'1 M€ aux partenaires publics

⁴⁵ Programme immobilier de 9,3 M€ financé par la ville de Nantes (4,6 M€, le ministère de la culture (DRAC 2,6 M€) et la région (2,1 M€).

⁴⁶ Programme immobilier de 18,6 M€ financé par la ville de Rennes (10,2 M€), l'État (Intérieur et Culture 4 M€), la Région Bretagne (1,2 M€), et Rennes métropole (1,65 M€) : 1 169 524 €.

le territoire (c'est particulièrement vrai pour la danse avec ce site constituant un « pôle interrégional d'enseignement supérieur de spectacle vivant »).

- L'académie supérieure de musique de la HEAR bénéficiera courant 2025 de locaux⁴⁷ supplémentaires (majoritairement financés par la ville) dédiés dans un tiers lieu réhabilité.
- Le PESMD de Bordeaux bénéficiera à partir de 2026 de locaux neufs dédiés qui lui seront mis à disposition par la Région Nouvelle-Aquitaine (avec un financement conjoint de la région, de l'État et de la métropole de Bordeaux)⁴⁸.

La région conditionne cependant cette mise à disposition à la transformation du PESMD (actuellement association) en EPCC.

- L'ESM de Bourgogne-Franche-Comté fait l'objet d'un engagement fort des partenaires locaux dans le cadre de l'installation d'un nouveau campus d'enseignement supérieur en centre-ville prévu en 2028 (Campus Maret) associant l'ESM, l'ENSA de Dijon, le CROUS et le campus dijonnais de Sciences Po⁴⁹.
- Le PSPBB va pouvoir bénéficier de deux nouveaux sites financés et mis à disposition par la Ville de Paris : d'une part un « cœur de pôle » situé Place des Fêtes, comprenant les bureaux administratifs, une salle de réunion et un espace ouvert aux étudiants, et d'autre part des locaux pour le département danse courant 2029 dans le XIX^e arrondissement (qui seront partagés avec le département théâtre du CRR).

En revanche, la contrainte immobilière est particulièrement problématique pour cinq pôles supérieurs :

- L'IESM d'Aix-en-Provence: installé dans le CRR (provisoirement à l'origine), l'IESM ne dispose que de trois bureaux dédiés, pour le reste certaines salles pédagogiques sont partagées avec le CRR et accessibles sur des créneaux horaires assez restrictifs, les étudiants du pôle ne sont pas prioritaires pour accéder aux studios de répétition. Les relations sont compliquées avec la direction du CRR sur ce point (elle fait valoir ses propres contraintes d'activité (1 250 élèves sur site)). Les rapports de l'IGAC⁵⁰, de la DGCA et toutes les auditions ont confirmé cette situation problématique. Un projet immobilier porté par la municipalité est né en 2018, une étude de préprogrammation financée par la DRAC⁵¹ et réalisée en 2022 par l'OPPIC avait défini le projet (d'un montant de 16 M€) mais celui-ci n'a pas pu se faire sur le site envisagé (dépassement de l'enveloppe). Le CPER 2021-2027 acte bien un nouveau site avec un financement de l'État de 10 M€, la Ville a proposé un nouveau lieu mais rien n'est confirmé.
- Le Cefedem d'Auvergne-Rhône-Alpes occupe en location des espaces dans un immeuble ancien résidentiel du centre-ville. Si les locaux ont été aménagés à la convenance du Cefedem et sont appréciés des usagers, ils s'avèrent exigus, posent des problèmes d'accessibilité et surtout de voisinage contraignant à réduire l'activité. Le CPER soutient le projet d'extension du CNSMD de Lyon, et faute d'avoir

⁴⁷ 2 salles de musique de chambre, 25 studios de travail ainsi qu'un espace scénique dédié à la Manufacture des tabacs (4300 m² sur un site de 22 000 m² investi par le pôle ingénierie l'université de Strasbourg, un incubateur, une coopérative agricole et solidaire et une auberge de jeunesse).

⁴⁸ CPER 2015 2020 : 12,6 M€ dont 5 M€ pour la DRAC.

⁴⁹ Financement CPER, coût du projet 20 M€ : Région BFC 8,8 M€, État MESR 5,6 M€ et DRAC 1,5 M€, Dijon Métropole 4,1 M€.

⁵⁰ Mission diagnostic de l'IESM 2019.

⁵¹ Cf. rapport diagnostic conduit par l'IGAC en 2019 « Recommandation 4 : La DRAC doit renforcer son pilotage du projet immobilier de l'IESM et réunir régulièrement le comité créé à cet effet. L'IESM doit avec le concours de la DRAC formaliser et réactualiser le dossier de son projet immobilier pour donner à l'État, aux collectivités partenaires et au conseil d'administration une information à jour et exhaustive. »

réussi à remporter l'adhésion des deux structures et réuni les financements⁵², seul GRAME⁵³ rejoindra les nouveaux locaux du CNSMD. Le Cefedem a un projet d'implantation à Villeurbanne (réhabilitation des anciens locaux de l'IUFM) où la municipalité est prête à les accueillir et le tissu culturel et associatif y est propice à un nouveau développement territorial renforcé sur l'EAC. Cependant les financements ne sont pour l'instant pas identifiés⁵⁴.

- Le pôle supérieur 93 ne dispose pas de locaux propres, mais de mises à disposition de locaux administratifs et de salles partagées par les CRR d'Aubervilliers et La Courneuve et le CRD d'Aulnay-Sous-Bois (MAD^o gracieuses). Ces locaux posent des problèmes d'accessibilité, d'espaces collectifs (pas de foyer étudiants, pas de salles des professeurs, pas de salles de réunions et un auditorium limité). Dans le cadre du CPER, la Région avait donné son accord pour financer une annexe au pôle située dans l'Essonne (10 M€ pour annexe à Cergy) pour des raisons d'équilibre territorial. Le projet n'a pas avancé, le Pôle Sup' 93, dont l'activité est disséminée sur trois sites, ayant du mal à se projeter sur un territoire plus éloigné. Un autre projet immobilier de réhabilitation d'un site situé à La Courneuve est soutenu par le pôle (coût estimé 25 M€) mais les financements publics ne sont pas acquis d'autant que la Région a suspendu une partie de ses crédits CPER pour 2025.
- L'ESMD de Lille : afin de compenser l'absence de locaux pédagogiques, le pôle multiplie les partenariats avec les conservatoires dans huit sites et six villes. Le rapport d'évaluation de la DGCA de 2020 relève une « *saturation et un éclatement des locaux, qui ne sont pas à la hauteur du projet et entraînent une surcharge de travail pour les équipes et pour les enseignants* ». « *La question de la mutualisation des sites et des outils est cruciale* » en effet, selon le Drac.
- L'ISDAT : La situation est problématique pour le département musique, actuellement accueilli dans une annexe excentrée du CRR (assez largement dédiée au pôle) mais dont la zone fait l'objet d'importants travaux de forage et d'aménagements pour le métro qui vont compromettre l'activité pour plusieurs mois. Les locaux de l'ISDAT sont systématiquement relevés comme point faible par les rapports d'évaluation de la DGCA. Une réflexion est en cours pour rejoindre un campus universitaire.

La question immobilière est un sujet complexe, qui suppose une entente entre les différents partenaires institutionnels. Par ailleurs des nouveaux locaux induisent une hausse des coûts de fonctionnement (fin de certaines mises à disposition, fin des mutualisations de dépenses de fluides ou consommables, dépenses de personnels techniques et de régie, dépenses d'entretien...) mais aussi d'investissements (acquisition d'un parc instrumental, d'équipements et de matériels) qu'il faut intégrer au raisonnement économique d'ensemble. Cette question reste un frein objectif à l'activité des pôles et toutes les solutions doivent être explorées (meilleur partage dans l'accès aux locaux d'autres institutions, extension des horaires et des usages partagés, locations, nouvelles implantations), ce qui nécessite un bon accompagnement de la tutelle, compte-tenu des ressources limitées dans les établissements et les collectivités.

⁵² Cf. rapport d'évaluation DGCA 2020 « Le projet d'installation sur le campus du CNSMDL semble toujours manquer tout autant de réalisme financier (20 millions d'euros feraient défaut pour ce faire), que de perspectives partenariales fortes entre les deux maisons »

⁵³ « Générateur de Ressources et d'Activités Musicales Exploratoires », association labellisée « Centre national de création musicale ».

⁵⁴ Coût du projet : acquisition du terrain 1,85 M€ + travaux de réhabilitation.

Le recherche de partage et de mutualisations de locaux avec d'autres établissements doit être davantage développée pour pallier cette problématique. Des perspectives peuvent se dégager avec d'autres établissements d'enseignement supérieur tels que les universités partenaires (comme c'est déjà le cas pour certains pôles tels que le Cefedem Normandie, l'ESM de BFC ou l'IESM) ou des écoles supérieures du secteur culturel. Des structures de production et de diffusion culturelle pourraient également davantage accueillir des activités d'enseignement supérieur dans leurs locaux (c'est déjà le cas pour le CNDC d'Angers et l'ESMD de Lille).

Recommandation n° 4 : (DGCA ; DRAC) Poursuivre l'accompagnement et le soutien des pôles supérieurs pour résoudre leurs problématiques immobilières en lien avec les partenaires institutionnels, en favorisant un usage partagé et optimisé des locaux.

II. UNE OFFRE DE FORMATION QUI A SU S'ADAPTER AUX TERRITOIRES MAIS QUI APPELLE NÉANMOINS À L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE PLUS GLOBALE

A. Une dynamique pédagogique et des taux d'insertion professionnelle élevés malgré un quotidien complexe

1. Une offre de formation hétérogène qui a su s'adapter aux besoins des territoires

La plupart des pôles ont été construits à partir des Centres de formation des enseignants de musique et de danse (Cefedem), dont la mission était de former des étudiants au Diplôme d'État (DE) de professeur de musique ou de danse, et qui ont étendu leur offre au Diplôme national supérieur professionnel (DNSP), ces deux diplômes s'inscrivant dans un parcours de premier cycle d'enseignement supérieur.

Modalités d'évaluation : accréditation, habilitation

Les établissements sont soumis à des procédures d'habilitation distinctes selon les formations dispensées : pour le DNSP de danseur ou de musicien et pour le DE de professeur de musique, l'accréditation emporte habilitation à délivrer le diplôme ; pour le DE de professeur de danse, les établissements sont habilités à organiser et dispenser la formation, la délivrance du diplôme restant sous contrôle de l'État via ses services déconcentrés.

L'accréditation est accordée par le ministre chargé de la Culture sur avis du CNESERAC, dont le calendrier et le protocole sont en phase avec ceux du CNESER, instance placée auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

a. Des contextes historiques et territoriaux qui définissent une offre variée

L'envergure de l'offre de formation varie en fonction des contextes territoriaux ou historiques. Elle va du seul DE de professeur de musique ou du DNSP de danseur à une offre plus large associant DNSP et DE en musique ou en danse⁵⁵. Cinq pôles proposent les deux spécialités et un seul pôle propose l'offre complète DE et DNSP musique, danse et théâtre.

Le tableau ci-dessous détaille les offres de formation des pôles et des CNSMD⁵⁶. Il est complété par une cartographie dans l'annexe n° 1.

⁵⁵ Une seule occurrence pour la danse, le Pôle National Supérieur de Danse Rosella Hightower à Cannes-Mougins.

⁵⁶ Pour rappel, les CNSMD de Paris et de Lyon, qui délivrent un enseignement mixte musique et danse, ne font pas l'objet de la présente étude, sauf à des fins d'observation croisée.

Tableau n° 1 Répartition de l'offre de formation par discipline

	Danse		Musique	
	DNSP	DE	DNSP	DE
Danse seule⁵⁷				
École du CNDC d'Angers	X			
PNSD Rosella Hightower (Cannes-Mougins)	X	X		
Musique seule				
Académie supérieure de musique de Strasbourg			X	X
Cefedem Auvergne-Rhône-Alpes (Lyon)				X
Cefedem de Normandie (Rouen) ⁵⁸				X
ESM de Bourgogne (Dijon)			X	X
IESM (Aix-en-Provence)			X	X
Pôle Aliénor (Poitiers) ⁵⁹			X	X
Pôle Sup' 93 (Aubervilliers-La Courneuve)			X	X
Musique et danse				
CNSMD de Paris	X		X	X
CNSMD de Lyon	X		X	X
ESMD Hauts de France (Lille)		X	X	X
Le Pont Supérieur (Nantes, Rennes)		X	X	X
PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine		X	X	X
Pôle musique et danse de l'ÉSAL (Metz)		X		X
ISDAT, département spectacle vivant (Toulouse)		X	X	X
Musique, danse, théâtre				
PSPBB (Paris, Boulogne-Billancourt)	X		X	X

Trois pôles sont intégrés à un établissement pluridisciplinaire : le Pôle musique et danse de l'ÉSAL à Metz, le Département spectacle vivant de l'ISDAT à Toulouse, et l'Académie supérieure de musique de la HEAR à Strasbourg.

b. La diplomation en musique et en danse a évolué au fil du temps

Avant la création des Cefedem, la formation professionnelle des musiciens et des danseurs était en grande partie assurée par les conservatoires territoriaux⁶⁰, car la capacité des deux conservatoires nationaux supérieurs ne leur permettait pas d'accueillir l'ensemble des élèves se destinant à ces métiers. L'essentiel de la formation consistait à développer des compétences artistiques et techniques sans vraiment aborder tous les aspects de la culture professionnelle.

⁵⁷ L'École de danse de l'Opéra national de Paris, qui ne fait pas partie de l'échantillon observé, délivre le DNSPD en danse classique.

⁵⁸ Le Cefedem de Normandie proposait initialement une formation au DE de danse, fermée à la demande de la DGCA en 2012 (dernière promotion diplômée en 2013).

⁵⁹ Le CESMD de Poitiers a proposé une formation professionnalisante de danseurs jazz jusqu'en 2010 à laquelle il a été mis un terme par la DGCA, au profit de ce qui est devenu le département danse du PSPBB spécialisé en danse jazz. L'établissement, aujourd'hui nommé Pôle Aliénor, a abandonné les activités danse hormis des actions de formation continue, notamment une formation professionnalisante en Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé.

⁶⁰ Par exemple avec la mise en place de classes à horaires aménagés ainsi que les baccalauréats de techniciens F11 et F11' puis S2TMD, ainsi qu'une cohabitation avec des baccalauréats généraux avec enseignements de spécialités assuraient une double formation artistique et scolaire de haut niveau.

Il existait aussi, notamment pour la formation musicale, quelques offres sporadiques de formation pédagogique pour préparer les examens du Diplôme d'État (DE) et du Certificat d'Aptitude (CA) organisés par le bureau des examens de la DMDTS. Une première évolution de ce modèle a été la création des Centres ou Instituts de formation des enseignants de la danse et de la musique (Cefedem, IFEDem) dans les années 1990 (voir I-A-1). L'objectif était de consolider et d'approfondir la formation au DE de professeur de musique et de danse.

Les Cefedem se sont donc développés dans une forte proximité voire interdépendance avec les établissements d'enseignement initial, dont ils formaient les futurs enseignants et dont étaient issus nombre de leurs professeurs et intervenants.

L'étape suivante, consécutive à la création du DNSP en 2007, fut la transformation de plusieurs Cefedem en pôles d'enseignement supérieur, qui devaient s'affranchir de l'enseignement initial au profit d'un véritable enseignement professionnel supérieur.

Ce principe n'a toutefois pas été intégralement appliqué, que ce soit pour une question de moyens (la mise à disposition des enseignants et des locaux du conservatoire voisin constituant une ressource), ou pour une configuration spécifique – le pôle de Lille était initialement le « DEFEDem », *département* (et non *centre*) intégré au conservatoire – ou sur la base des partenariats ad hoc institués entre l'État et les collectivités, comme pour les deux pôles franciliens : le Pôle Sup' 93 à Aubervilliers-La Courneuve (avec le transfert du Cefedem de Rueil-Malmaison), et le PSPBB en partenariat avec les villes de Paris et Boulogne-Billancourt et leurs conservatoires à rayonnement régional respectifs.

En conséquence, les pôles nouvellement constitués sont donc en grande partie restés tributaires des conservatoires à rayonnement régional partenaires, en particulier pour leurs salles de cours (voir section I.B.3 sur l'immobilier).

De nombreux partenariats locaux ont été mis en place par les pôles pour pallier ces difficultés : lieux de diffusion, établissements d'enseignement artistique autres que le CRR voisin, établissements scolaires, CCN, etc.⁶¹, **mais l'activité reste de fait limitée dans les perspectives de développement des effectifs et diplômes.**

Musique, danse et secteur privé

En musique, le DNSP, le DE et le CA ne sont à ce jour délivrés que par les CNSMD et les pôles d'enseignement supérieur. Le secteur reste encore faiblement occupé par l'enseignement privé et assez peu concurrentiel, même si quelques écoles privées bénéficient d'une certaine renommée (Schola Cantorum, École normale de musique de Paris pour la musique classique à contemporaine, Centre des musiques Didier Lockwood à Évry, IMEP-Paris College of Music pour le jazz). Le caractère sélectif de l'entrée en DNSPM dans les CNSMD (12 % en moyenne) et les pôles (30 %) témoigne d'une concurrence limitée des établissements privés, concurrence qui ne s'exerce que sur la formation à la pratique artistique et non sur la formation à l'enseignement.

En danse, le secteur privé est plus présent, avec une réelle offre de formation d'interprètes qui peut abonder les cohortes des écoles supérieures en danse ou les concurrencer sur le marché de l'insertion professionnelle. On peut citer VM Ballet à Toulouse, CFD de Biarritz et Académie Princesse Grace à Monaco pour les profils plutôt classiques ; ACTS à Paris pour les profils contemporains ; Epsedanse à Montpellier, AID à Paris, Centre de Formation Pietragalla-Derouault à Alfortville, Centre James Carles à Toulouse pour les profils hybrides.

⁶¹ Par exemple, l'ESMD de Lille délocalise son département danse à Roubaix où il occupe un site du CCN.

Par ailleurs, plusieurs centres privés sont habilités à dispenser la formation au DE, en complémentarité plutôt qu'en concurrence avec le secteur public car proposant une alternative dans des régions non pourvues d'offre publique à des tarifs toutefois bien supérieurs (voir *infra*).

2. Une insertion professionnelle des étudiants portée par des enseignements professionnalisants et un secteur de l'enseignement spécialisé en tension

Selon l'étude sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture (DESC) réalisée annuellement par le DEPS pour l'ensemble des diplômés du secteur, le taux d'insertion des diplômés à trois ans est très élevé, de l'ordre de 98 % pour la musique et 94 % pour la danse (voir annexe n° 7). Ces chiffres intègrent également les très bons résultats des CNSMD (qui constituent la moitié des effectifs) ; ils ne sont pas déclinés par pôle, les effectifs répondants étant trop limités. Au-delà de cette étude, certains pôles réalisent un suivi de l'insertion professionnelle de leurs diplômés⁶² mais il n'est pas systématique ou annuellement réalisé.

Ces taux sont supérieurs à ceux d'autres secteurs culturels tels que l'architecture (93 %) ou les arts visuels (83 %). Autre élément intéressant, le taux d'accès à l'emploi immédiatement à la sortie de l'établissement est important, s'élevant à 70 % pour la danse et 85 % pour la musique (contre 58 % pour l'architecture, 37 % pour le patrimoine, 37 % pour les arts visuels), et respectivement 90 % et 95 % à moins d'un an. Ces bons résultats sont en partie dus au fait qu'une majorité des étudiants du secteur sont déjà en activité durant leur scolarité (76 % pour les musiciens). Par ailleurs, 83 % des diplômés en musique et 84 % des diplômés en danse exercent une activité professionnelle correspondant aux métiers pour lesquels ils ont été formés.

Pour les musiciens, quel que soit le diplôme (DE ou DNSPM), le secteur principal d'activité est l'enseignement, en premier lieu dans les conservatoires territoriaux. Conscients de cette opportunité, les étudiants choisissent majoritairement de se former à la pédagogie pour obtenir le diplôme d'État de professeur en plus du DNSPM. En effet, le diplôme d'État donne accès aux concours de la fonction publique territoriale, pour le cadre d'emplois des assistants territoriaux principaux d'enseignement artistique (ATEAP), et les candidats porteurs de ce diplôme sont généralement bien classés sur les listes d'aptitude. Le secteur associatif recrute également des titulaires du DE de professeur de musique, en particulier dans les écoles de jazz, de musiques actuelles et de musiques traditionnelles.

En règle générale, les maquettes pédagogiques du DE répondent aux attentes des employeurs. De plus, les stages de tutorat dans les conservatoires, qui font partie intégrante de la formation, permettent aux étudiants de se constituer un réseau et de se faire connaître des établissements.

Il n'est pas rare que des heures d'enseignement rémunérées soient confiées aux étudiants en musique avant même la fin de leur formation ; cela n'est pas possible pour la danse en raison du caractère obligatoire du DE, mais les évolutions récentes du diplôme infléchissent quelque peu cette contrainte (voir *supra*). Cette insertion massive des étudiants musique dans l'enseignement est le corollaire de la création d'un très grand nombre de conservatoires et d'établissements d'enseignement artistique spécialisé (EAS) sur l'ensemble du territoire national au cours des dernières décennies, et dont une génération d'enseignants arrive au terme de leur carrière. Certaines disciplines sont particulièrement en tension, au premier rang desquelles la formation musicale.

⁶² Notamment l'IESM, l'ÉSAL, ESM BFC, HEAR, PNSD-RH.

Bien que la plupart des pôles revendiquent une formation aux métiers de l'orchestre, le niveau de sortie des étudiants après seulement trois années de formation pour le DNSPM est souvent en-deçà des attentes des grands orchestres symphoniques. Toutefois, nombre de diplômés associent une pratique artistique à leur emploi d'enseignant, que ce soit en musique de chambre, en petite formation, dans des orchestres ou ensembles non permanents.

Pour les danseurs lauréats du DNSPD, l'insertion professionnelle de l'interprète diffère selon les esthétiques : en danse classique, elle s'opère majoritairement dans les compagnies à effectif permanent en France et à l'étranger, avec un tropisme récent vers les pays de l'Est⁶³.

En danse contemporaine, les danseurs s'insèrent dans des compagnies — CCN ou compagnies indépendantes et souvent auprès des intervenants que les étudiants ont pu côtoyer pendant leur formation, ce qui atteste de l'efficacité des formations dans la constitution d'un réseau —, majoritairement selon le système de l'intermittence et/ou sous forme d'emploi multiple, parfois aussi à l'étranger. La situation est plus nuancée pour les danseurs jazz qui pour certains poursuivent leur parcours de formation dans un autre Pôle supérieur (deux étudiants actuellement au PNSD-RH de Cannes) ou une formation privée, ou encore qui bifurquent vers la pédagogie (DE)⁶⁴ ; la création d'une compagnie, tout comme des réorientations professionnelles sont des occurrences qui existent, bien que plus rares.

Comme indiqué précédemment, le suivi par les pôles de l'insertion et du parcours professionnel de leurs étudiants fait souvent défaut. Il est donc difficile de connaître précisément le bilan à long terme des formations, notamment lorsqu'il s'agit d'analyser finement l'insertion selon les esthétiques (musique classique, jazz, musiques actuelles amplifiées, musiques traditionnelles), les instruments pratiqués, le type d'enseignement (instrument, direction d'ensembles, formation musicale, disciplines d'érudition, etc.). Ce niveau de précision ne figure pas dans l'enquête DESC (diplômés de l'enseignement supérieur Culture) du DEPS, en raison du nombre de diplômés traité annuellement, considéré comme insuffisant pour descendre à ce niveau de discrimination statistique (mais une statistique sur un ensemble pluriannuel d'étudiants serait justifiée). Le taux de réponse à cette enquête n'est pas entièrement satisfaisant, malgré le relais assuré par les pôles pour inciter leurs (anciens) étudiants à y contribuer.

Les besoins en compétences et en emplois des territoires sont rarement objectivés par des études spécifiques, la mission a constaté l'existence de ce type d'études seulement à l'IESM (réalisée en interne par un stagiaire en lien avec l'association centre de ressource du spectacle vivant ARCADE) et au Cefedem AURA (étude de 2016 réalisée par la métropole de Lyon). Les besoins en emplois sont identifiés par le biais du réseau des enseignants et établissements partenaires et des annonces de recrutement. Une étude nationale par bassin d'emplois serait nécessaire pour pouvoir identifier les besoins en emplois par discipline.

⁶³ Repris du Rapport DNSP / ICA Le Moal 2019 : « Le suivi de l'insertion des étudiants par les établissements : les étudiants diplômés issus des cursus à dominante classique s'insèrent à 77 % dans un emploi stable (CDI ou CDD d'un an au moins) tandis que les autres s'insèrent dans la même proportion par le biais de contrats avec des employeurs multiples. Il met également en évidence un taux important de poursuite d'une formation en danse post-DNSPD puisque cela concerne environ 20 % des sortants quel que soit le cursus suivi (24 % des femmes et 12 % seulement des hommes). Pour les sortants de cursus à dominante classique, cette poursuite de formation se fait surtout dans une compagnie junior ou un programme d'apprentissage tandis que pour les sortants des autres cursus, c'est l'entrée dans une autre formation qui est la modalité majeure. »

⁶⁴ « Au niveau national, cette propension à se diriger vers le professorat est significative pour les sortants de cursus en jazz (21 %) bien plus que pour les sortants de cursus en danse contemporaine (5 %) ou en danse classique (1 %). » (*Ibid.*)

Il est probable que le taux d'insertion varie également selon les établissements, mais là encore l'information reste parcellaire, alors qu'elle serait certainement utile aux formateurs. L'existence d'associations d'*alumni* n'est pas systématique et ne facilite pas cette démarche.

Une aide supplémentaire à la structuration et à la systématisation générale du suivi des *alumni*, soutenue par le ministère, serait utile, des outils ou plateformes numériques, interfacés avec les réseaux sociaux pouvant améliorer la construction de communautés actives et le suivi du devenir des diplômés au sein même des pôles.

Recommandation n° 5 : (SG, DG2TDC, DGCA, pôles supérieurs) Enrichir et cartographier les données nationales de référence (insertion des diplômés, besoins en emplois du secteur, gestion des établissements) et développer des outils numériques communs pour faciliter le suivi dans les pôles.

Plusieurs pôles⁶⁵ bénéficient par ailleurs du soutien du programme « Culture Pro » pour développer des actions favorisant l'insertion des étudiants (ateliers pratiques et formations thématiques, aides aux projets artistiques), mais ces actions ne sont pas reconduites chaque année.

La formation en alternance n'est pas mise en place dans les pôles, hormis au PNSD RH où en fin de scolarité des danseurs sont accueillis par des compagnies partenaires. Certains pôles y travaillent (PESMD ou ESMD l'ont évoqué), la formation au DE en musique pouvant particulièrement s'y prêter. Le développement de l'alternance offre des perspectives de développement de ressources propres, cependant les limites de taille des équipes administratives et de complexité administrative (notamment les procédures de certification Qualiopi) sont des freins évoqués par les directions d'établissement.

Le développement à l'international reste limité à la fois pour des raisons de taille des pôles et faute d'équipes dédiées (voir *supra*), faute également de niveau de reconnaissance des diplômes (notamment DE Danse). Si la plupart des pôles ont validé la charte Erasmus+, les mobilités à l'international restent marginales. En musique, rarement plus de deux ou trois étudiants acceptent d'aller passer un semestre à l'étranger pendant leur formation. Une des raisons invoquées est la crainte de perdre les contacts professionnels initiés pendant la formation ou parfois même auparavant, mais cet argument pourrait être facilement contredit par l'intérêt à étendre son réseau au-delà de son cercle habituel. Les étudiants danseurs interprètes sont plus enclins à se déplacer géographiquement et témoignent d'un enrichissement certain grâce à ces échanges internationaux. Du fait de l'évolution du DE Danse (voir *supra*), la mobilité pourra également toucher la force enseignante.

Certains pôles sont cependant très ouverts à l'international à la fois du fait de la présence d'étudiants étrangers et d'intervenants pédagogiques : c'est le cas notamment de la HEAR, de l'ESMD de Lille, du CNDC d'Angers et du PNSD-RH, et les deux CNSMD (cf. annexe CDCG n°3).

⁶⁵ ESMD (Lille), Cefedem AURA (Lyon), PESMD (Bordeaux), Pôle Aliénor (Poitiers), IESM (Aix-en-Provence), ISDAT (Toulouse).

3. L'inscription dans le paysage universitaire permet d'enrichir les enseignements et d'accompagner la vie étudiante

a. Des partenariats universitaires intégrés d'emblée dans l'offre de formation...

Les pôles ont été amenés à développer des partenariats avec les universités pour construire des maquettes pédagogiques répondant aux attendus des référentiels d'activités professionnelles et de certification qui encadrent réglementairement le DE et le DNSP, n'ayant pas la capacité d'assurer l'intégralité des enseignements requis, comme les cours de langues étrangères et l'initiation à la recherche. Cela s'est traduit par des arrangements fructueux et bénéfiques aux partenaires comme aux étudiants. Chaque institution reconnaît et intègre les enseignements dispensés par le partenaire : ainsi, les ECTS acquis au cours de la formation sont validés conjointement dans le diplôme (DE ou DNSP) délivré par le pôle et dans la licence délivrée par l'université partenaire. À l'issue de leur formation, les étudiants sont titulaires *a minima* de deux diplômes, une licence universitaire et un DE ou DNSP.

Ces partenariats impliquent une inscription à l'université pour les étudiants des pôles. En sus du double-diplôme, ces derniers bénéficient ainsi de tous les avantages et facilités que procure l'environnement de campus.

Parmi les partenariats particulièrement fluides, citons l'IESM à Aix-en-Provence, le Cefedem de Normandie, la HEAR à Strasbourg, ainsi que le partenariat entre le département danse du PSPBB avec l'UFR Arts, philosophie, esthétique de l'Université Paris 8 Saint-Denis⁶⁶, université également partenaire du DNSPD au CNSMD de Paris.

Le partenariat avec la Licence Ingémédia de l'Université de Toulon-Var est particulièrement apprécié par les étudiants en DNSPD du PNSD-RH Cannes-Mougins, en ce qu'il leur apporte une connexion avec les nouvelles technologies utile pour le développement de leur carrière ; mais les cartes pourraient être rebattues car le PNSD-RH est devenu une composante de l'Université Côte-d'Azur (UCA), laquelle vient d'obtenir le statut de Grand Établissement Public à caractère scientifique culturel et professionnel.

Ce type de partenariat renforcé devrait également être mis en œuvre à Dijon pour l'ESM Bourgogne-Franche-Comté, future composante de l'Établissement Public Expérimental (EPE) « Université Bourgogne Europe ».

Trois des cinq pôles publics qui proposent la formation au DE de professeur de danse, activent également des partenariats universitaires, proposant des cursus mutualisés DE et Licence danse, notamment pour les étudiants en formation initiale⁶⁷. Parmi les centres hors ESC, on peut aussi signaler l'habilitation de la formation au DE de danse incluse dans la formation STAPS de l'Université de Corte (Corse).

b. ... et des étudiants qui semblent satisfaits de leur formation malgré les contraintes de fonctionnement

Les étudiants rencontrés dans les pôles se sont majoritairement déclarés très satisfaits des enseignements reçus, du parcours individualisé de la formation, de l'écoute et de l'ambiance générale de travail. Des études d'évaluation des enseignements des étudiants

⁶⁶ Au regard du choix de l'indissociabilité des diplômes fait par l'Établissement, qui fait qu'il n'est pas possible de valider un diplôme sans valider l'autre. Les étudiants-danseurs sont inscrits en Licence Arts du spectacle, parcours danse.

⁶⁷ Le PESMD de Bordeaux avec l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3, l'ISDAT avec l'Université Jean Jaurès ou l'ESMD de Lille avec l'université Lille 3 bien que pour ce dernier, les modalités strictes de l'université ont tendance à contraindre le planning de la formation au DE proprement dite.

sont régulièrement menées par la majorité de pôles et confirment ce retour positif. Des réunions des étudiants avec les équipes pédagogiques et administratives sont souvent organisées. La plupart des pôles soutiennent une association de type BDE, parfois ouverte aux *alumni* (ESM BFC par exemple).

L'absence de locaux dédiés à la pratique ou la convivialité, la complexité des emplois du temps et la charge horaire importante certaines semaines ont été signalés comme des freins objectifs à la vie étudiante.

Les partenariats universitaires permettent aux étudiants de bénéficier de l'accès aux services du CROUS sur le campus que les étudiants fréquentent dans le cadre de leur licence.

Les pôles se montrent plus ouverts socialement que les CNSMD avec un taux de boursier moyen de 23 % (20 % pour les CNSMD). Ce taux reste inférieur au taux moyens des établissements supérieurs culturels (29 % en 2024). Le taux de féminisation des étudiants est de 54 % (44 % pour les CNSMD). Les droits de scolarité s'élèvent en moyenne à 493€ (cf. annexe n° 5), ils sont cohérents par rapport à ceux des deux CNSMD fixés réglementairement⁶⁸ à 506€ pour le premier cycle. Cependant des variations importantes existent entre les pôles⁶⁹.

Les pôles ont bien intégré les questions relatives à l'égalité et à la prévention des discriminations et des violences et du harcèlement sexistes et sexuels (VHSS), conformément aux préconisations du ministère pour le secteur du spectacle vivant et des arts visuels. Certains établissements ont adopté une Charte pour l'égalité des genres et la lutte contre les discriminations (notamment le Pôle Sup' 93), mis en place des actions de formation et de sensibilisation (en partie financé par le programme dédié de la DG2TDC), parfois même intégré au cursus (comme au CNDC d'Angers avec des interventions *ad hoc*), désigné des référents sur ces questions et mis en place un dispositif de signalement (Pôle Sup' 93). Les pôles plus particulièrement actifs en la matière sont le Pôle Sup' 93, le CNDC, le Pôle Aliénor et l'ESMD. Dans deux établissements, ce dispositif a été activé récemment et a donné lieu à des mesures adaptées, fondamentales pour les étudiants particulièrement sensibles dans ces domaines.

La transition écologique, qui doit également faire l'objet de mesures spécifiques dans les établissements de l'enseignement supérieur culturel⁷⁰, est intégrée sous diverses formes dans les établissements (cf. annexe n° 9). Les établissements se sont inscrits dans la démarche « Référentiel carbone », portée et financée par la DGCA pour tous ses réseaux de labels et d'écoles en 2023. Certains pôles ont ainsi participé à la conception d'un référentiel commun pour la réalisation d'un bilan carbone, coordonnée par l'ANESCAS. Des mesures de consommations responsables sont prises mais la transition écologique nourrit aussi les pratiques et certaines interventions pédagogiques dans certains pôles.

⁶⁸ Arrêté du 30 août 2019 modifié fixant les montants des droits de scolarité, d'examen et d'inscription aux concours ainsi que les montants des droits d'inscription en vue de l'obtention d'un diplôme par validation des acquis de l'expérience, dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la culture.

⁶⁹ Droits de scolarité compris entre 200 et 850€

⁷⁰ Cf. Guide d'orientation et d'inspiration du ministère de la culture pour la transition écologique de décembre 2023.

B. Une cartographie contrastée et une réforme des diplômes qui incitent à revisiter l'offre de formation

1. La cartographie de l'offre de formation offre un paysage contrasté entre la musique et la danse

a. En danse, si l'offre de formation au DNSPD paraît suffisante, celle au DE prive de grandes régions d'une offre publique à tarifs accessibles

La diplomation danse est relativement récente. Le secteur n'est pas habitué à poser une forme de validation extérieure à sa sphère endémique et encore moins sur ses pratiques. En conséquence, on peut encore constater une appropriation parfois partielle des diplômes (y compris dans certains pôles), même si avec le temps elle s'intègre de plus en plus. C'est avant tout la notion de reconversion via une reprise d'études post carrière (de danseur ou même de professeur) qui emporte une forme d'intérêt voire d'adhésion aux diplômes.

La formation supérieure en danse recouvre trois types de diplomation : le DNSP de danseur, le DE de professeur de danse, le CA de professeur de danse.

Le DNSP de danseur

Ce diplôme d'interprète peut s'obtenir dans les trois disciplines réglementées et dans six écoles supérieures. Trois d'entre elles, font partie de l'échantillonnage de la présente étude, le CNDC d'Angers en danse contemporaine, le PSPBB en danse jazz, PNSD-RH à Cannes Mougins en danses classique et contemporaine. Les deux CNSMD délivrent le DNSPD en danses classique et contemporaine, quand l'École de danse de l'Opéra national de Paris (EDONP) qui ne fait pas partie de la présente étude⁷¹ compte-tenu de la spécificité de ses voies d'accès⁷², délivre le DNSPD en danse classique uniquement.

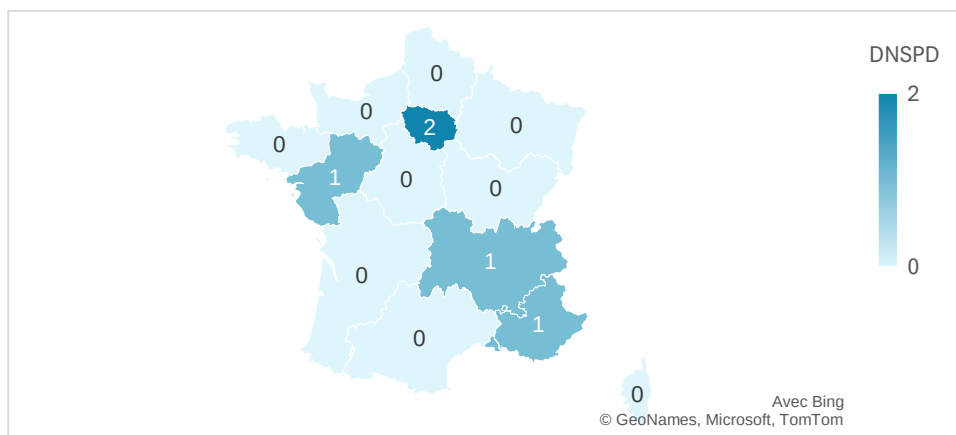
L'offre DNSPD complète est uniquement présente dans quatre régions : l'Île-de-France pour trois des établissements, les Pays-de-la-Loire, l'Auvergne Rhône-Alpes et la Provence Alpes Côte-d'Azur pour les trois autres. Elle est bien calibrée et adaptée aux besoins du secteur chorégraphique.

À terme, et en fonction des évolutions de la réglementation de l'enseignement de la danse, des DNSP dans d'autres disciplines pourraient s'avérer nécessaires. Quoi qu'il en soit, une offre multipliée ne pourra se concevoir qu'à la condition d'une étude d'impact à conduire par la nouvelle direction de l'enseignement supérieur.

⁷¹ Sans doute parce que la mission première de l'EDONP est d'alimenter exclusivement le Ballet de l'Opéra national de Paris. Si c'est majoritairement le cas, cette insertion professionnelle n'est pas exclusive (cf. rapport d'accréditation 2025).

⁷² Nécessitant d'avoir suivi au préalable les enseignements spécialisés de l'Opéra.

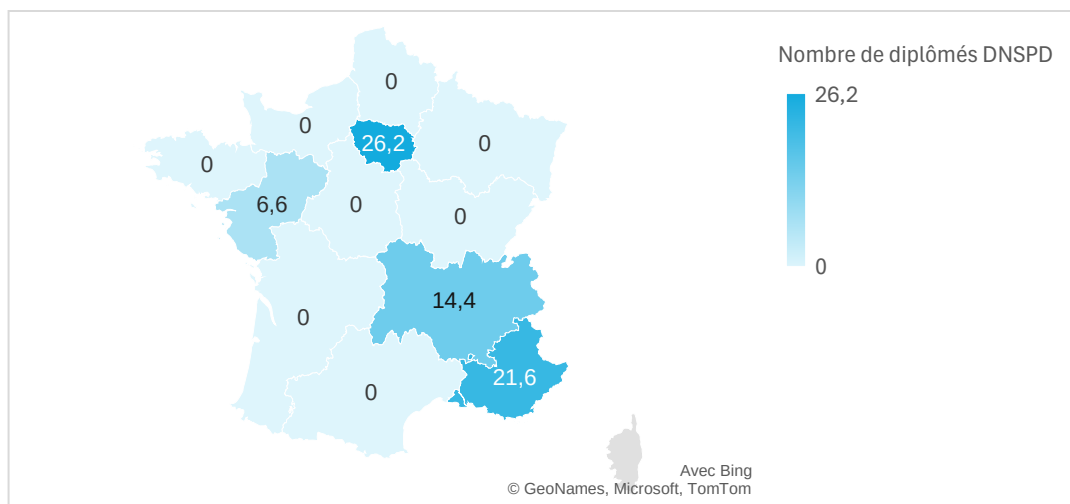
Carte n° 1 Nombre d'établissements proposant un DNSPD
(pôles supérieurs et CNSMD, hors EDONP)



Parmi ces six établissements, le CNDC d'Angers et le PNSD-RH Cannes-Mougins sont sous statut privé. À Angers, l'École du CNDC d'Angers, enchâssée dans le CCN (association labellisée de la création chorégraphique) dispose d'une subvention fléchée de l'État (DRAC). À Cannes, l'État finance seulement la partie enseignement supérieur (les six semestres du cursus DNSP). Le PNSD-RH, est également le seul établissement à proposer les deux diplômes DNSP (interprète) et DE (pédagogie) en son sein, pour lesquels il est donc à la fois accrédité et habilité (voir *infra*).

L'analyse des chiffres (annexe n° 4) montre que **les diplômés des pôles d'enseignement supérieur représentent 20 % en danse dont 6 % en DNSP**, ces derniers provenant à 80 % d'Île-de-France ou de Provence-Alpes-Côte-d'Azur. En danse, le taux de diplomation du DNSP est supérieur dans les pôles supérieurs par rapport aux deux CNSMD : 98 % contre 76 % (hors EDONP). On compte environ 70 diplômés du DNSPD chaque année.

Carte n° 2 Nombre moyen de diplômés annuels du DNSPD
(pôles supérieurs et CNSMD, hors EDONP)



Le diplôme d'État de professeur de danse

Obligatoire pour enseigner les trois danses réglementées (danses classique, contemporaine et jazz), il a été instauré par la loi de juillet 1989⁷³. **Pour sa mise en place, l'État s'est appuyé depuis près de quarante ans sur une cohabitation entre centres publics et centres privés, lesquels sont habilités dispenser la formation au DE.** Si en toute logique, le périmètre est plus stable chez les premiers (entre cinq à sept centres publics sur la durée) et plus fluctuant chez les seconds (entre douze et vingt-cinq centres répertoriés), **le paysage se recompose régulièrement.**

Ainsi, les centres publics historiques se sont pour la plupart transformés en Pôles supérieurs et ont parfois reconsidéré leur offre (volontairement ou sous injonction⁷⁴) quand les centres privés intrinsèquement ou constitutivement soumis à des réalités économiques plus aiguës et dont la formation au DE n'est parfois qu'une composante se sont retirés ou n'ont pas vu leur habilitation renouvelée. La majorité des diplômés en danse le sont en DE.

En 2010, le rapport IGAC Butaud-Chiffert⁷⁵ recensait vingt centres (dont cinq sur une offre publique⁷⁶ et quinze sur une offre privée) mais pointait une répartition inégale de l'offre. Il recommandait « *d'assurer une meilleure répartition de l'offre de formation en portant une attention prioritaire aux zones de l'Est et du Nord qui en sont dépourvues...* » Recommandation qui a été suivie d'effet puisque dans les Hauts-de-France l'offre au DE a été mise en place en 2012 portée par l'APPSEA précurseur de l'ESMD Lille ; et avec la création du Pôle Musique et danse au sein de l'ÉSAL a été instaurée la seule offre en région Grand-Est en 2015⁷⁷.

Ce faisant, **cinq régions sont à présent pourvues d'un centre public habilité à dispenser la formation au DE**, faisant partie de l'échantillon de cette étude.⁷⁸ À noter que ces centres ont un rayonnement assez naturel hors de leur région d'implantation et drainent parfois aussi hors des frontières, ainsi, il n'est pas rare de trouver des étudiants belges à l'ESMD de Lille, des Luxembourgeois, Allemands et Suisses à l'ÉSAL à Metz, des Espagnols à l'ISDAT à Toulouse ou au PESMD à Bordeaux.

La totalité des centres habilités au nombre de 23 (cinq publics, seize privés et deux antennes du CND ou six établissements d'enseignement supérieur culturel (ESC) et quinze hors ESC + deux antennes du CND) **sont répartis dans dix régions**⁷⁹, charpentant un paysage qui ne présente désormais plus réellement de zone blanche.

⁷³ Loi du 10 juillet 1989 et son décret d'application du 27 février 1992. Ces deux textes ont été codifiés dans le code de l'éducation par l'ordonnance du 15 juin 2000 pour la loi (partie législative du code, articles L.362-1 à L.362-5 et L.462-1 à L.462-6) et par le décret du 14 mars 2008 pour le décret (partie réglementaire du code, articles R.362-1 et R.362-2, R.462-1 à R.462-9). La loi résulte toutefois de nombreuses tentatives de réglementations intervenues entre 1965 et sa parution.

⁷⁴ Retrait de la formation en danse du Cefedem de Normandie et du CESMD Poitou-Charentes (devenu le Pôle Aliénor) imposée par la DGCA.

⁷⁵ Rapport IGAC, 2010, Gilles Butaud, Anne Chiffert : Vingt ans après. Bilan de l'application de la loi sur l'enseignement de la danse. Propositions d'évolution.

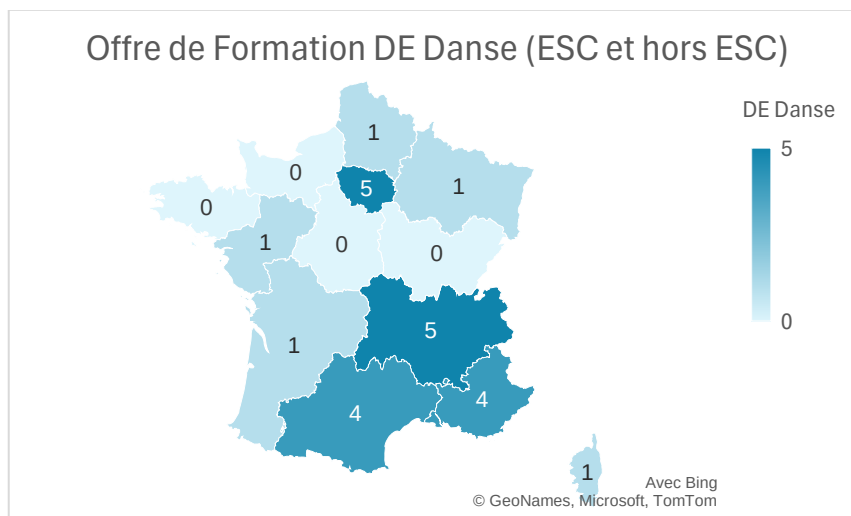
⁷⁶ Le Cefedem Normandie, le Cefedem Bordeaux-Aquitaine (devenu le PESMD Bordeaux-Nouvelle-Aquitaine), le CESMD Toulouse (devenu département musique et danse de l'ISDAT), le Cefedem Bretagne-Pays de la Loire (devenu le Pont supérieur) et le CESMD Poitou-Charentes (devenu le Pôle Aliénor)

⁷⁷ Date de la première habilitation. Des études de faisabilité ont été effectuées régulièrement depuis le début des années 2000 pour pourvoir le grand quart nord-est du territoire, aboutissant après 15 ans.

⁷⁸ Le PESMD de Bordeaux-Nouvelle-Aquitaine ; Le Pont Supérieur à Nantes, Pays de la Loire ; l'ISDAT à Toulouse, Occitanie ; l'ESMD à Roubaix, Hauts-de-France ; l'ÉSAL à Metz, Grand Est.

⁷⁹ Auvergne Rhône-Alpes, Corse, Grand Est, Guadeloupe, Hauts-de-France, Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence Alpes Côte d'Azur, Pays de la Loire.

Carte n° 3 : Nombre d'établissement publics et privés proposant une formation au DE Danse (pôles supérieurs et CNSMD, hors EDONP)



(une formation en Guadeloupe également : Association Format'Danse à Baie-Mahault)

Les établissements privés habilités

Au nombre de seize en 2025, ils sont répartis sur tout le territoire avec une densité traditionnellement plus remarquable en IDF (quatre centres), en Auvergne-Rhône-Alpes (quatre centres), en Occitanie (quatre centres dont deux à Montpellier) et en PACA (trois centres). Deux centres, en Corse et en Guadeloupe, complètent le paysage.

On remarque des centres particulièrement stables dont l'habilitation est renouvelée sans encombre, notamment en IDF (Choréïa, RIDC), en AURA (Désoblique), en PACA (Cafedanse, PNSD-RH Cannes) ou en Occitanie (Epsedanse, James Carles).

La procédure d'habilitation préserve la qualité des enseignements dispensés, l'offre privée impose des tarifs élevés aux étudiants, avec des formations s'élevant à plusieurs milliers d'euros selon les centres (entre 3 000 et 5 000 €) alors que les droits d'inscription dans les établissements publics sont contingentés à moins de 500 €.

Les effets de la réforme

Si l'on observe la capacité des centres publics à mettre en place des formations sensiblement plus longues que le volume réglementaire ainsi que leur habileté à étoffer celles-ci d'actions pédagogiques souvent innovantes, certains centres privés ne sont pas en reste, et à l'aune de la réforme du DE, on peut penser que la plupart de ces centres pourront absorber les modifications réglementaires (voir *supra*). Du reste, les équipes de direction et/ou formateurs expérimentés sont un vivier de personnes ressources qui nourrissent les réflexions et échanges présents à chaque étape des réformes qui rythment les évolutions de ce diplôme⁸⁰.

⁸⁰ Note de bilan des opérations du DE / ICA / I Fuchs mars 2018

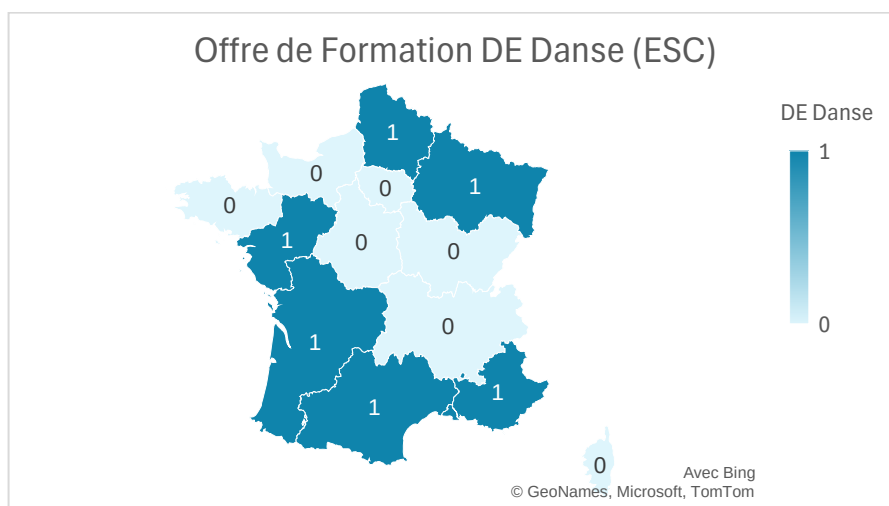
Le positionnement particulier du Centre national de la Danse (CND)

Le département pédagogie du CND a été constitué par le transfert en 1999 des départements danse de l'IFEDEM (Institut de formation des enseignants de la danse et de la musique) et du Cefedem de Lyon entièrement financés par l'État. L'activité danse de ces départements était réservée à l'accueil des danseurs professionnels dispensés des UE dites théoriques et ne préparait qu'à l'UE de pédagogie. Cette spécialisation a donc été intégrée telle quelle à l'Établissement public au titre de ses missions statutaires⁸¹ sans que cette situation n'ait été remise en question. À l'heure actuelle, le CND dispense donc une formation doublement partielle au DE, exclusivement destinée aux danseurs professionnels dans le cadre de la formation continue mais dans les trois disciplines à Pantin⁸² quand elle est uniquement en danse contemporaine à Lyon. L'établissement ne pratique pas de sélection à l'entrée de la formation pour ces professionnels, le CND ne s'est soumis à la seule procédure d'habilitation qu'en 2017, renouvelée en 2021, près de trente ans après le début de cette activité en la matière.

Par ailleurs, la réforme de la formation professionnelle ayant ouvert l'éventail des formations envisageables pour les danseurs, le professorat n'est plus plébiscité en tant que reconversion « naturelle » et les recettes propres du CND s'en ressentent. Une revue des missions du CND est en cours sur ce point.

Une offre publique de l'enseignement supérieur en danse encore lacunaire à parachever, en particulier pour le diplôme d'État de professeur de danse.

Carte n° 4 : Nombre d'établissements relevant de l'offre publique
proposant une formation au DE Danse
(pôles supérieurs et CNSMD, hors EDONP)



La question de l'équilibrage de l'offre publique pour ce diplôme obligatoire s'est déplacée, passant de zones blanches à couvrir (en 2010) à des grandes régions dépourvues d'offre publique (Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et plus marginalement de PACA). En effet, aucune offre de formation publique complète au DE n'existe dans ces grandes régions, les deux antennes du CND en IDF et AURA, ne proposant que la formation dite de 400 heures ouverte aux seuls danseurs professionnels

⁸¹ Décret du 5 janvier 1998 modifié par décret n° 2012-399 du 22 mars 2012 « d'assurer la formation de danseurs professionnels au métier de professeur de danse ».

⁸² En jazz, un accord a été conclu avec le PSPBB et ce sont principalement des danseurs frais émoulus de la formation DNSPD qui intègrent la préparation au DE.

et ponctuellement par agrément spécifique, la formation dite des 200 heures, réservée elle aussi aux danseurs professionnels⁸³. En PACA, c'est le PNSD-RH qui fait partie de l'ESC qui fait office d'offre publique même si dans les faits, il s'agit aussi d'une offre privée dont les tarifs sont élevés.

La question est d'autant plus cruciale que les chiffres en annexe, indiquent en effet, que près de trois quarts des diplômés du DE sont issus de Nouvelle-Aquitaine, des Pays de la Loire ou encore d'Occitanie où l'offre est respectivement uniquement publique ou mixte.

Enfin, la formation au **certificat d'aptitude (CA)** aux fonctions de professeur de danse, d'une durée de 900 heures, est dispensée depuis 2017 uniquement au CNSMD Lyon⁸⁴. Le niveau a été renforcé au fil du temps pour conduire à un diplôme qui atteste aujourd'hui de compétences pédagogiques confirmées.

Plusieurs sources déplorent qu'il n'y ait qu'une seule offre pour le CA danse, au CNSMD de Lyon; qui « fournit » une vingtaine de diplômés tous les deux ans. Au regard des besoins notamment des conservatoires territoriaux, la question d'un doublement de l'offre peut en effet se poser. En symétrie des formes, cette offre réglementée qui a fait ses preuves, pourrait être confiée au CNSMD de Paris.

b. En musique, l'offre de formation est bien répartie territorialement mais montre des limites pour le DE et dans certaines disciplines du DNSPM

À première vue, l'offre d'enseignement de la musique est relativement bien implantée sur l'ensemble du territoire national, mais des disparités apparaissent dans l'observation plus précise de la répartition des disciplines, des domaines et des esthétiques.

La région Centre-Val-de-Loire, qui est la région métropolitaine la moins peuplée (2,5 M hab.) Corse exceptée, apparaît la moins bien dotée : l'offre d'enseignement supérieur de la musique se résume à une antenne du Pôle Aliénor à Tours. Ce choix d'implantation avait été décidé alors que la nouvelle carte des nouvelles régions n'était pas encore arrêtée, et qu'un regroupement des régions Centre et Poitou-Charentes faisait partie des hypothèses. Le rapprochement initié entre le Pôle Aliénor et le PESMD de Bordeaux pourrait signer la fin de cette implantation tourangelle.

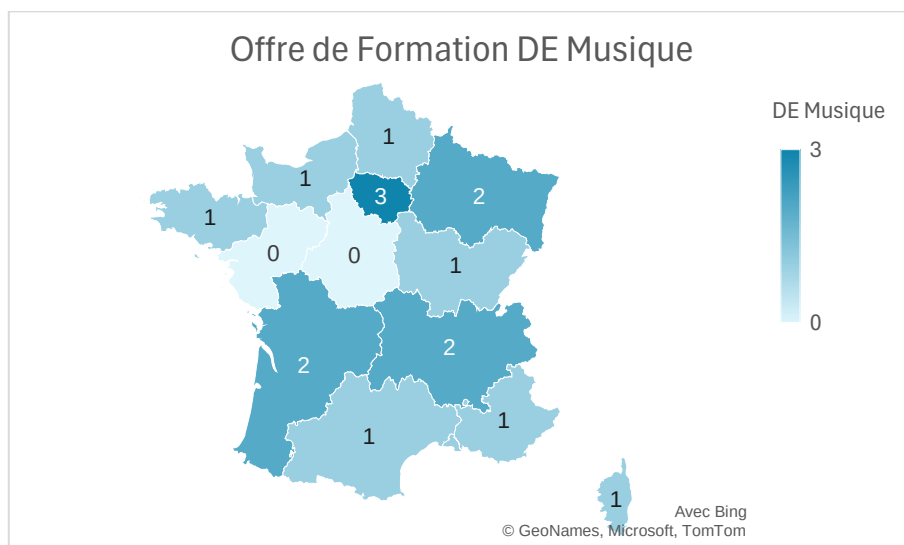
Diplôme d'État

La majorité des régions de France métropolitaine disposent d'un établissement de formation au DE de professeur de musique. Deux exceptions apparaissent : Centre-Val-de-Loire, qui accueille toutefois à Tours une partie des enseignements du Pôle Aliénor de Poitiers (jazz, instruments de la famille des cuivres et des percussions), et Pays de la Loire, même si les étudiants en musique de l'antenne rennaise du Pont supérieur se rendent de façon épisodique à Nantes, parfois pour des activités croisées avec les étudiants en danse.

⁸³ Formation pédagogique des artistes chorégraphiques au diplôme d'État de professeur de danse visée à l'article L.362.1 du code de l'éducation (dite des 200 h). Cette formation fait l'objet d'agréments ponctuels délivrés par le ministère de la Culture.

⁸⁴ Arrêté du 6 janvier 2017 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse et fixant les conditions d'habilitation des établissements d'enseignement supérieur à délivrer ce diplôme. Une formation dérogatoire à ce diplôme était proposée par le CND à Pantin (principalement pour accueillir les danseurs de l'Opéra national de Paris), dont les conditions différaient fortement de celles de la formation déjà installée à Lyon depuis 2002 notamment en termes de nombre d'heures (115 h vs 700 h).

Carte n° 5 : Nombre d'établissements proposant la formation au DE en Musique (pôles supérieurs et CNSMD)



Précision : pour la Corse, il n'existe qu'une offre de DE de musique traditionnelle portée par l'IESM d'Aix-en-Provence. Nouvellement installée à Corte, en lien avec l'université, cette antenne accueille depuis septembre 2024 une vingtaine d'étudiants en musique corse. L'IESM projette d'étendre la formation à une aire culturelle élargie au bassin méditerranéen.

Tous les pôles préparant au DE proposent les disciplines enseignement instrumental ou vocal, formation musicale, accompagnement, direction d'ensembles (sauf le Pôle Aliénor) : cela correspond aux principaux besoins de recrutement dans les écoles de musique et les conservatoires territoriaux. Les disciplines culture musicale, écriture et création musicale contemporaine sont proposées uniquement par les deux Cefedem AURA et Normandie.

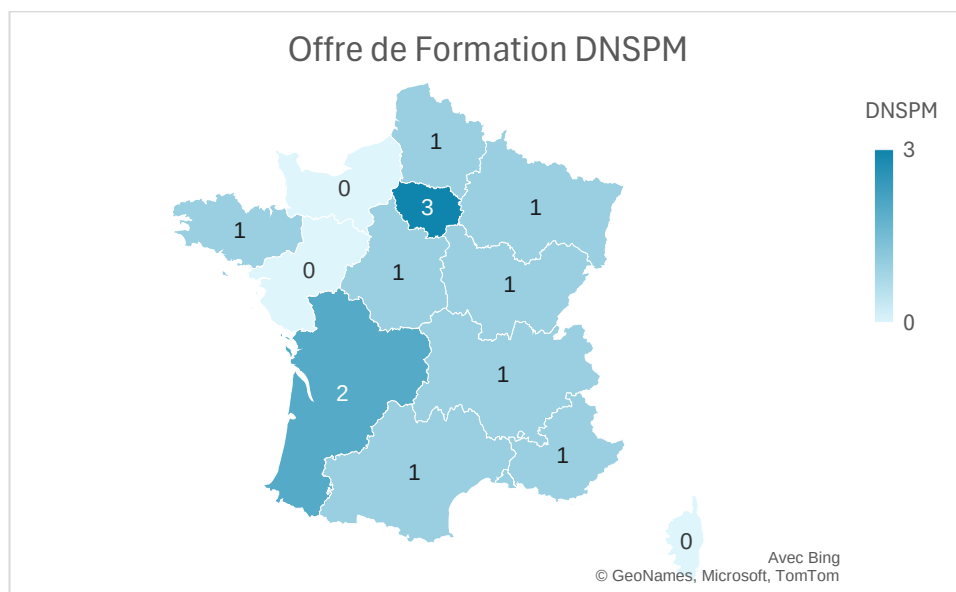
L'enseignement instrumental ou vocal couvre les domaines musique classique à contemporaine, musique ancienne (sauf PESMD Bordeaux), jazz et musiques improvisées, musiques actuelles amplifiées (sauf HEAR Strasbourg) ; moins présentes, les musiques traditionnelles ne figurent pas dans l'offre de l'ÉSAL et de la HEAR en Grand Est, ni dans celles de l'ESM BFC, de l'ESMD Hauts de France et du PSPBB.

Rappelons enfin que les deux CNSMD délivrent le DE de professeur de musique, l'accès à la formation étant cependant réservé à leurs étudiants de premier cycle.

DNSP de musicien

L'offre est moins bien répartie pour le DNSP de musicien. Ne disposent pas de cette offre les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val-de-Loire (mais comme pour le DE l'antenne de Tours du pôle Aliénor accueille quelques étudiants), Pays de la Loire, Normandie, Corse et territoires ultra-marins.

*Carte n° 6 : Nombre d'établissements proposant un DNSPM
(pôles supérieurs et CNSMD)*



Le DNSPM figurant sur la carte de la région Auvergne-Rhône-Alpes est délivré par le CNSMD, établissement d'envergure nationale. La décision de limiter l'offre du Cefedem de Lyon au seul DE reposait en partie sur l'existence de cette formation au DNSPM par le CNSMD voisin, mais les disciplines jazz, musiques actuelles amplifiées et musiques traditionnelles sont absentes de l'offre du conservatoire, et certains instruments comme la guitare et le saxophone n'y sont pas enseignés.

Le DNSPM est délivré principalement dans la discipline Instrumentiste et chanteur, dans le domaine classique à contemporain.

Les disciplines du DNSPM dispensées par les établissements

- Musique ancienne : Bourgogne-Franche-Comté (ESM), Grand Est (HEAR), Nouvelle-Aquitaine (Pôle Aliénor), Île-de-France (Pôle sup' 93, PSPBB)
- Jazz et musiques improvisées : Bourgogne-Franche-Comté (ESM), Hauts-de-France (ESMD), Grand Est (HEAR), Nouvelle-Aquitaine (Pôle Aliénor), IDF (Pôle sup' 93, PSPBB)
- Musiques actuelles amplifiées : Bourgogne-Franche-Comté (ESM), Bretagne (Pont supérieur), Hauts-de-France (ESMD), Provence-Alpes-Côte d'Azur (IESM), Occitanie (ISDAT), Île-de-France (PSPBB)
- Musiques traditionnelles : Bretagne (Pont supérieur), Occitanie (ISDAT), Nouvelle-Aquitaine (Pôle Aliénor)
- Direction d'ensembles : Bourgogne-Franche-Comté (ESM), Grand Est (HEAR), Occitanie (ISDAT), Île de France (Pôle sup' 93, PSPBB)
- Métiers de la création musicale : Bourgogne-Franche-Comté (ESM), Hauts-de-France (ESMD), Grand Est (HEAR), Île-de-France (PSPBB)

Les deux CNSMD délivrent le diplôme dans l'ensemble des disciplines et domaines, hormis les musiques actuelles amplifiées et les musiques traditionnelles qui ne bénéficient donc pas non plus du parcours de formation au master : par voie de conséquence, il n'est pas possible de se former en France au niveau du deuxième cycle de l'enseignement supérieur dans ces deux domaines esthétiques, et c'est une lacune importante.

CA de professeur de musique

Le certificat d'aptitude de professeur de musique, inscrit au niveau 7 du RNCP, est délivré par les deux CNSMD, dont la zone de rayonnement est par définition nationale, et même internationale. **Les deux conservatoires ne parviennent toutefois pas à accueillir suffisamment d'étudiants pour répondre aux besoins de certaines disciplines**, notamment la formation musicale (FM). De plus, certains domaines comme les musiques actuelles amplifiées (MAA) et les musiques traditionnelles n'étant pas enseignées en tant que telles dans ces établissements, la formation au CA (proposée à Lyon et envisagée à terme à Paris) est déconnectée du reste de leurs activités artistiques et pédagogiques.

Il y a certainement là matière à envisager une évolution quant à l'habilitation de quelques pôles pour pallier ces manques (FM, MAA, musiques traditionnelles).

2. Une réforme des diplômes qui va impacter de fait les organisations actuelles

a. En musique le DNSPM devrait obtenir le « conférant grade de licence »

À la demande de l'Association nationale d'établissements d'enseignement supérieur de la création artistique arts de la scène (ANESCAS), le DNSP de musicien évolue et devrait se voir attribuer courant 2025 la mention « conférant grade de Licence » par le MESR.

Cette évolution, souhaitée par des pôles éprouvant des difficultés dans le partenariat universitaire, ne faisait pas consensus, certains craignant un impact négatif sur la qualité de la relation avec leur université partenaire. Selon le nouveau dispositif, les étudiants ne sont plus tenus de valider un parcours universitaire pour obtenir la licence, mais contrairement aux deux CNSMD, les pôles doivent encore s'appuyer sur l'université pour certaines matières. Toutefois, les universités pourraient se montrer réticentes à accueillir des étudiants ne figurant pas dans leurs effectifs de licence, et pourraient supprimer les parcours combinés⁸⁵ ou facturer aux pôles les enseignements requis.

Cette réforme, en cours, va impacter les modalités d'accréditation, avec une compétence de droit commun de l'HCERES sur l'évaluation des formations (qui évalue déjà celles des deux CNSMD). Un renforcement de certains axes de l'activité, tels que la recherche ou l'international sera certainement demandé dans ce cadre et doit être anticipé.

b. En danse, le DNSPD et le DE sont désormais homologués au niveau 6 du RNCP

En novembre 2024, une révision des textes concernant les trois diplômes en danse (DNSPD, DE et CA) est intervenue, à travers trois arrêtés publiés le 21 novembre 2024⁸⁶.

Voici une revue des points saillants et des incidences, qui touchent surtout le DE mais également le DNSPD et le CA.

- **Le DNSP et le DE sont à présent homologués au niveau 6 (niveau bac + 3) du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), emportant la délivrance de 180 ECTS**, mettant un terme à une dépréciation du diplôme pédagogique (le DE danse était jusqu'ici de niveau 5 (120 ECTS). Le DE musique avait déjà opéré ce changement en 2016, il s'agit donc de la double correction d'une

⁸⁵ Ce que s'apprêtait à faire l'UFR de Musique et musicologie de Sorbonne Université en 2023 dans son projet de formation soumis à l'accréditation pour la période 2025-2030.

⁸⁶ Arrêté du 21 novembre 2024 relatif au diplôme national supérieur professionnel de danseur (DNSPD) ; arrêté du 21 novembre 2024 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse (DE) ; arrêté du 21 novembre 2024 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse (CA).

anomalie structurelle du DE d'une part et d'une asymétrie entre disciplines d'autre part. Cette modification permet au DE de se positionner sur les programmes d'échanges internationaux de type Erasmus, ce qui était impossible jusqu'à présent. Les modalités d'évaluation des formations ne devraient pas évoluer à ce stade (seul le statut de « conférant grade de licence ou master » entraîne la compétence de l'HCERES dans les évaluations). La danse n'a pas souhaité les positionner sur le « conférant grade de licence », privilégiant l'acquisition de compétences professionnelles au niveau 6 du RNCP, en prévision notamment de la future inclusion d'une spécialité hip hop.

Pour les établissements habilités à dispenser la formation au DE

- L'introduction des blocs de compétences transversales permet au DE de s'inscrire davantage dans l'enseignement supérieur et aux centres habilités de définir une identité propre. Elle permet également à ces derniers une certaine latitude pour construire le déroulement de la formation et l'organisation de leur maquette d'enseignements en respect du référentiel.
- La maquette en trois ans est toutefois un point défendu par l'ANESCAS comme une obligation pour les pôles publics, ce qui méritera d'être arbitré au regard du paysage des centres habilités qui s'organise aujourd'hui entre cinq pôles publics et 17 ou 18 centres habilités privés. Il est clair que cette réforme va peser sur certains centres qui n'ont pas la même force de frappe pour se mettre en conformité avec les nouvelles exigences, notamment l'actualisation des contenus pédagogiques dans chacun des diplômes qui suppose de nouvelles approches pédagogiques à introduire dans les maquettes des enseignements.
- Les exigences renforcées en termes de formation continue, pour garantir le maintien et le développement des compétences des professeurs de danse tout au long de leur carrière (DE), peut représenter une opportunité pour les pôles qui se sont lancés dans la formation continue (Pont supérieur à Nantes, PNSD-RH Cannes-Mougins, etc.).

Pour l'étudiant-professeur et le professeur

- L'élargissement des critères d'admission invite à une plus grande diversité de parcours artistiques et académiques (DNSPD) et de parcours professionnels et académiques (CA).
- Le lien renforcé avec le secteur professionnel auxquels les étudiants-interprètes ou étudiants-pédagogues se destinent, se traduit par une demande de formations pratiques plus longues et plus intensives dans des compagnies de danse reconnues pour les étudiants en DNSPD ; des stages pratiques obligatoires dans des écoles de danse reconnues, afin de garantir une expérience pratique adéquate avant l'obtention du diplôme (DE) et dans des établissements reconnus, afin de garantir une meilleure préparation des futurs professeurs certifiés (CA). L'introduction de modules de gestion de carrière (DNSPD, CA) répond également à cet enjeu.
- À l'heure actuelle, aucun des diplômes en danse ne confère grade. Pour le DE, le parchemin⁸⁷, qui sera toujours remis par les DRAC, verra l'inscription du nombre d'ECTS acquis, ce qui sera utile pour les démarches de validation d'acquis *a posteriori*.

⁸⁷ Diplôme détaillé

Pour l'État (ICA et SDESSR)

- Des mesures transitoires sont organisées. Ainsi, toutes les nouvelles demandes (dispenses, habilitations des centres) sont traitées à l'aune du nouvel arrêté, hormis les demandes antérieures à la date de publication qui relèvent des règles précédentes (arrêté du 23 juillet 2019).
- Les centres dont l'habilitation est en cours gardent l'habilitation acquise jusqu'à échéance de celle-ci (env. 2028). Dans l'attente de l'entrée en vigueur du nouveau texte prévue à la rentrée 2025-2026, les centres en renouvellement de leur habilitation en 2024 voient celle-ci prorogée d'un an. Huit centres habilités sont dans cette situation, dont deux pôles publics⁸⁸.

c. La réforme de la VAE en cours pourrait également redéfinir l'organisation actuelle

Une réforme récente⁸⁹, encore en cours de déploiement, prévoit une généralisation de l'accès à la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les usagers, notamment par le biais d'une inscription sur une plateforme numérique et une simplification des voies d'accès et d'obtention des équivalences. La VAE est aujourd'hui déployée dans certains pôles (notamment Cefedem Normandie, ÉSAL, PESMD, Pôle Sup' 93 et IESM d'Aix-en-Provence) sur des rythmes irréguliers. L'accès généralisé et simplifié à la VAE (DNSPD, DE, CA) peut offrir des perspectives de développement de recettes, mais implique un accompagnement individuel des demandes en continu (et non par campagnes), une révision possible à la baisse des tarifs de prestation et des retards dans le déploiement de nouvelle plateforme numérique, font peser des incertitudes sur cette activité qui se révèle chronophage, coûteuse (en jurys et gestion administrative) et non dépourvue de risques juridiques⁹⁰.

C. La nécessité de développer une stratégie globale pour renforcer la cohérence de l'offre

1. Les possibles évolutions de l'offre territoriale

a. Le renforcement des coopérations et de la complémentarité entre établissements et réseaux

Comme démontré précédemment, les pôles supérieurs sont fortement contraints dans leur activité et leurs possibilités de développement s'ils restent dans leur cadre actuel. Compte-tenu du contexte budgétaire général qu'il s'agisse des collectivités territoriales ou de l'État, l'augmentation des subventions publiques qui leur sont allouées n'aura pas lieu à court terme.

Le ministère gagnerait donc à soutenir et structurer une démarche de plus forte collaboration au sein du réseau, notamment à travers des partages de compétences sur certains axes structurants souvent insuffisamment développés, faute de moyens. Selon les domaines (l'insertion professionnelle, l'international, la VAE, la formation continue, la recherche). Dans le cadre d'une expérimentation, un pôle d'enseignement pourrait être désigné chef de file doté de moyens *ad hoc*, afin de développer une activité particulière pour le compte des autres pôles. Dans le même ordre d'idée, le renforcement de la

⁸⁸ Centres privés : CHOREIA, RIDC en IDF, CAFEDANSE en PACA, EPSEDANSE, CREPS Montpellier, Centre James Carlès en Occitanie, centres publics : ÉSAL et PNSD-RH Cannes-Mougins.

⁸⁹ Loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 et décret d'application du 28 décembre 2023.

⁹⁰ On constate une augmentation du nombre de recours (reconstitution de carrière, composition des jurys...).

coopération avec d'autres établissements de l'enseignement supérieur présents sur le même territoire (écoles nationales ou territoriales supérieures d'arts visuels par exemple) peut permettre de développer des champs d'activité en mutualisant les ressources affectées.

Recommandation n° 6 : (DG2TDC, DGCA, DRAC, pôles supérieurs) Soutenir et structurer les coopérations et actions mutualisées entre établissements d'enseignements supérieurs.

b. Le développement d'une offre publique au DE Danse dans les trois grandes régions qui en sont privées

Les 36 ans de vie du DE danse sont tout aussi agités que la longue période qui a prévalu à sa mise en place (entre 1965 et 1989). Ce diplôme, que le secteur chorégraphique plébiscite afin qu'il reste obligatoire, est considéré comme une étape décisive pour la danse, autant dans son action vertueuse en matière d'hygiène et de sécurité que dans la communauté qu'il a fabriquée et les savoirs, compétences et connaissances qu'il a contribué à construire. Aujourd'hui, le DE devrait s'ouvrir à d'autres types de danse, notamment les danses urbaines, à la faveur d'une proposition de loi déposée en 2024⁹¹.

La mise en œuvre du DE s'est appuyée sur un réseau mixte public-privé, sans financement dédié, et ce diplôme fait toujours l'objet d'un traitement administratif incomplet. Le ministère de la Culture ne possède pas de recensement national consolidé des lauréats du diplôme d'État de professeur de danse⁹². La constitution d'une base de données nationale permettrait de mettre en relation les diplômés avec de potentiels employeurs, s'agissant d'un diplôme obligatoire.

Compte-tenu des éléments de cartographie évoqués précédemment, la formation au DE telle qu'elle est organisée actuellement peut se révéler difficilement accessible aux danseurs pour des raisons de tarifs élevés de l'offre privée dans les trois plus grandes régions (IDF, AURA et PACA), qui sont par ailleurs les régions les plus pourvues en établissements territoriaux susceptibles de pouvoir les engager une fois diplômés. En vertu de l'égalité de traitement (notamment en matière de tarification) et de l'équité territoriale, il ne serait pas illégitime de rééquilibrer l'offre publique à ce diplôme obligatoire, en s'appuyant sur des structures déjà implantées en région. Dans cette perspective, une étude préalable d'opportunité et de faisabilité, conduite par la DGCA et les DRAC concernées permettrait d'estimer les moyens nécessaires pour constituer les offres de formation. Cette étude devrait être initiée d'ici la fin 2025. Ce développement nécessiterait de disposer de crédits supplémentaires. L'absence de comptabilité analytique dans les établissements (entre musique, danse, DNSP et DE) rend difficile toute estimation, une étude préalable des coûts devra précéder toute décision.

Sous réserve des contraintes budgétaires et des priorités stratégiques, un ou plusieurs scénarii pourraient être envisagés.

⁹¹ Proposition de loi n° 1149 visant à professionnaliser l'enseignement de la danse en tenant compte de la diversité des pratiques] validée en première lecture à l'Assemblée nationale le 7 mars 2024 et qui suit son parcours législatif au Sénat.

⁹² Anne Chiffert et Gilles Butaud avaient déjà évoqué en 2010, des données parcellaires et incomplètes au sein de la DGCA. Les informations restent en DRAC où le DE fait l'objet d'un traitement différencié. Par exemple, la DGCA n'est pas toujours en mesure de renseigner un employeur qui souhaite vérifier la diplomation d'un candidat éventuel préalablement à une embauche.

1. Installer une filière complète interprétation-pédagogie dans les deux CNSMD avec l'inclusion du DE en leur sein et dans certains pôles :

- Le CNSMD Lyon aurait une offre complète pour la danse, avec les trois diplômes (DNSPD, DE et CA).
- Le CNSMDP compléterait progressivement son offre avec le DE puis le CA (voir *supra*).

Du point de vue des disciplines, cette hypothèse pourra être infléchie notamment en IDF d'autant que le DE est voué à s'élargir à de nouvelles danses.

En IDF, si le transfert des responsabilités en termes de formation au DE pourrait idéalement se faire au CNSMDP pour les danses classiques et contemporaines (enseignées dans le cadre du DNSPD), c'est prioritairement au sein du PSPBB que pourrait s'inscrire cette formation pour la danse jazz, ce qui pourrait être cohérent avec les statistiques sur l'insertion professionnelle (voir note 63). Ce Pôle a d'ailleurs inscrit ce sujet d'évolution dans son prochain projet d'établissement.

Une autre hypothèse pourrait être de confier la formation au DE (disciplines à définir) au Pôle sup 93 qui, aujourd'hui ne propose qu'une offre d'enseignement supérieure en musique (DNSPM et DE). Ce qui diversifierait en même temps l'offre de ce pôle et équilibrerait l'offre territoriale.

Quoi qu'il en soit, l'intérêt d'une inclusion du DE au sein des deux CNSMD et du PSPBB serait facilitée par l'articulation existant déjà entre les contenus des deux diplômes du premier cycle en danse. Les intervenants œuvrant dans les établissements pourraient donc être sollicités en la matière.

2. Conventionner avec le Centre National de la Danse pour développer une offre de DE en formation initiale en région IDF et AURA.

Une « sous-traitance » pourrait être instaurée avec le CND, dont les deux antennes sont idéalement présentes dans les deux régions, tant du point de vue de l'ingénierie pédagogique qu'il possède en son sein, que des locaux (un site propre certes en rénovation), potentialisé par une proximité déjà existante entre la porte de Pantin et Pantin en IDF (pour le CNSMDP) ou Saint-Denis pour le Pôle sup' 93 et le PSPBB avec lequel il entretient déjà des liens (voir note **Erreur ! Signet non défini.**). À Lyon, l'optique de relocalisation du CND dans de nouveaux locaux plus proches du CNSMD est également un point très positif.

3. S'appuyer sur le PNSD RH ou sur d'autres structures à même de développer une offre publique en PACA.

En PACA, des cinq centres habilités privés à dispenser la formation au diplôme d'État de professeur de danse⁹³, il en reste trois, réduisant sensiblement l'offre de formation en région même si elle est territorialement assez bien distribuée : au nord « Danse Mouvance » à L'Isle-sur-la-Sorgue (Vaucluse), au sud de la vallée du Rhône, « Cafedanse » à Aix-en-Provence (13) et le PNSD-RH à Cannes (06). À l'initiative de la DRAC, c'est le PNSD-RH Cannes qui est chargé de la coordination et de l'organisation des examens des trois unités d'enseignement théoriques depuis 2020 dans une dynamique de mutualisation nationale amorcée en 2017, ce qui lui donne également un rôle de chef de file. Pour les deux autres

⁹³ Ils étaient cinq jusqu'en 2024 avec les Studios du Cours à Marseille fermés en 2024 pour des raisons immobilières et Off Jazz à Nice qui n'a pas renouvelé sa demande d'habilitation.

centres, il conviendra de vérifier s'ils ont les capacités d'absorber les modifications liées à la réforme avec notamment l'adaptation de leur maquette à la nouvelle certification de niveau 6.

La situation est complexe du fait de la bipolarité géographique de la région qui supposerait, idéalement, deux offres distinctes, l'une du côté des Bouches-du-Rhône, l'autre du côté Côte d'Azur.

Quelques hypothèses se profilent, nécessitant une instruction approfondie :

- cibler un soutien public au PNSD-RH Cannes pour la formation au DE, ce qui pourrait lui permettre d'aligner ses tarifs sur ceux pratiqués dans les pôles publics⁹⁴.
- déléguer une mission de service public de formation au DE par exemple à Coline à Istres (commune membre de la métropole d'Aix-Marseille-Provence) qui dispense une formation d'interprète de haut niveau et de médiation (en cours de certification RNCP), très repérée par le secteur professionnel pour sa qualité. Ce qui pourvoirait le côté provençal de la région. À noter que la direction historique de la formation Coline à Istres doit bientôt changer favorisant peut-être une telle opportunité.
- confier la formation au DE à l'ENDM de Marseille⁹⁵. Si cette hypothèse peut certes répondre à la problématique territoriale et à celle des locaux, elle adjoindrait une composante supérieure à un établissement d'enseignement initial et pourrait réactiver un passif entre Cannes et Marseille⁹⁶.

4. Anticiper une offre de formation au DE en danses urbaines

Alors que la discipline s'est développée et que le DE reste requis pour l'enseigner dans les structures publiques, les professeurs en danses urbaines choisissent majoritairement de se former au DE en danse jazz.

La formation « Passeurs culturels en danse hip-hop » de Cergy propose d'ores et déjà un programme bien repéré pour la pédagogie en danse hip-hop certifié auprès de France Compétences et soutenu par la DRAC IDF. Cette formation qui prend pour modèle le référentiel du DE, pourra, sans doute se positionner pour une demande d'habilitation le moment venu (dès la promulgation de la nouvelle loi) pour organiser la formation dans ces disciplines.

Recommandation n° 7 : Étudier la faisabilité d'une offre publique au Diplôme d'État de professeur de danse en Île-de-France, en Auvergne-Rhône-Alpes et en Provence Alpes Côte-d'Azur afin de rétablir une égalité de traitement et une équité territoriale pour ce diplôme obligatoire.

⁹⁴ Les coûts de la formation au DE au PNSD s'élèvent à 7 575 € pour la formation complète dont 2 695 € pour les UE théoriques et 4 880 € pour l'UE de pédagogie. Coûts auxquels il faut ajouter 139 € de frais d'inscription, se situant dans une fourchette moyenne, par exemple Cafedanse à Aix facture 10 100 € pour la formation complète. Les tarifs appliqués dans les centres publics sont de 390 € (ÉSAL, ESMD, ISDAT, Pont Supérieur, PESMD).

⁹⁵ L'END de Marseille (ex. ENSDM) est désormais affiliée au CRR de Marseille en devenant son département danse, en étroite coopération avec l'INSEAMM (Institut national supérieur d'enseignement artistique Marseille Méditerranée organisé en EPCC),

⁹⁶ Rapprochement avorté entre les deux écoles supérieures en danse présentes en PACA le PNSD-RH et l'ENSDM, qui à l'initiative de la DGCA, a été tenté entre 2015 et 2019 afin de clarifier une offre unique d'enseignement supérieur en danse en mode bi-site.

2. La construction de parcours de formation complets, cohérents et complémentaires entre les différents établissements

a. Un développement progressif d'une offre de master qui n'est pas sans poser des problèmes de cohérence

À la création des pôles, la DGCA leur a demandé de limiter l'offre de formation au 1^{er} cycle (DE et au DNSP), le niveau master incombant aux deux CNSMD. L'expérience a montré que l'absence de perspectives d'études au-delà du niveau licence empêchait une projection plus ambitieuse pour les étudiants comme pour les enseignants. Sachant la formation achevée après trois ans, les pôles ont souvent eu tendance à mettre en œuvre des programmes lourds et chargés, tels qu'ils auraient eu du sens sur une période de cinq ans.

De plus, il n'est pas simple pour les pôles de répondre à l'injonction de faire apparaître une dynamique de recherche dans leurs maquettes pédagogiques. Rares sont les établissements qui comptent des enseignants chercheurs au sein de leur équipe pédagogique : ce rôle revient de fait aux universités, mais la recherche n'est abordée que sous forme d'une initiation au cours des trois années de licence.

Aussi, à la faveur des partenariats universitaires construits avec les licences, certains pôles ont pu développer des cursus de master dont ils assurent une partie de la formation, le diplôme étant délivré par l'université partenaire.

L'offre de master des pôles supérieurs

En musique

Les deux CNSMD

- Diplômes de 2^e cycle valant grade de master dans toutes les disciplines du 1^{er} cycle

Académie supérieure de musique de la HEAR

- master professionnel « Composition et interprétation musicale », avec l'université de Strasbourg
- master de pédagogie (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) avec l'INSPÉ et l'université de Strasbourg

Cefedem de Normandie

- master « Direction d'établissement d'enseignement artistique » avec l'université de Rouen Normandie et l'INSPÉ (accessible en formation continue)

Pôle Aliénor

- master « Musique recherche et pratiques d'ensemble », avec l'université de Poitiers, en partenariat avec l'Abbaye aux Dames à Saintes et l'université de Tours

Pont Supérieur

- master mention Arts de la Scène et du Spectacle Vivant, parcours « Artistes des musiques traditionnelles », avec l'Université de Bretagne Occidentale (UBO)

PSPBB

- master « Improvisation et création musicale » du master Arts, mention Musicologie, parcours Théories et pratiques de la musique, avec l'université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis

En danse

CNSMD de Paris

- Diplôme de Danseur-interprète – répertoire et création (conférant grade de master depuis 2021)
- Diplôme d'Analyse et écriture du mouvement – Cinétographie Laban (conférant grade de master depuis 2021)

- Diplôme Notation du mouvement – Choréologue Benesh (conférant grade de master depuis 2021) ⁹⁷
CCN de Montpellier–Université Paul Valéry
- master Exerce (création et les pratiques performatives et les liens avec les arts visuels)

Par ailleurs, concernant la formation à la pédagogie, les deux CNSMD ont l'exclusivité de la formation au CA en musique, et en danse (uniquement au CNSMD de Lyon).

Le développement de certains masters n'est pas sans poser des problèmes de cohérence entre diplômes, susceptibles de créer de la confusion chez les étudiants.

Ainsi, le master de pédagogie de la musique de la HEAR et le master de direction du Cefedem de Normandie, qui ont été conçus sans concertation avec la DGCA, entrent en concurrence avec les Certificats d'aptitude (CA) de professeur de musique et de directeur d'établissement d'enseignement artistique, qui sont eux encadrés par décret et arrêté du ministre de la Culture avec un référentiel d'activités professionnelles et de certification : le premier délivré par les deux CNSMD⁹⁸ conjointement avec un master de pédagogie, le second par le CNSMD de Paris uniquement. Or c'est bien le CA (niveau 7 du RNCP) qui est explicitement requis pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale que présentent les étudiants, même si les deux masters de Strasbourg et de Rouen peuvent être pris en compte dans le cadre de la reconnaissance de l'équivalence des diplômes (RED) ou de la reconnaissance de l'expérience professionnelle (REP) accordées par les commissions *ad hoc* du CNFPT et de la Ville de Paris. Il convient donc de donner plus de cohérence à l'offre nationale.

Par ailleurs, alors que le DE et le CA, inscrits respectivement aux niveaux 6 et 7 du RNCP, constituent un ensemble cohérent en matière de pédagogie de la musique, **l'absence dans les pôles d'un diplôme de niveau master dans la prolongation du DNSPM ne permet pas de construire un parcours de formation complet pour l'étudiant et ne s'inscrit pas dans la logique du LMD** intégré dans les autres établissements européens.

L'étude sur l'insertion des diplômés de la musique réalisée par l'ICA en 2022⁹⁹ a montré que le DNSPM ne représentait pas un niveau de formation suffisant pour les musiciens interprètes, notamment dans le domaine des musiques classique et contemporaine : **les recrutements dans les orchestres s'effectuent plutôt au niveau master, voire au-delà.** La très forte sélectivité à l'entrée des CNSMD, découlant en partie des limites de leurs capacités d'accueil d'étudiants, freine l'accès à ce niveau de formation à nombre de candidats qui en auraient les aptitudes. C'est pourquoi un nombre important d'étudiants français sont inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur de la musique en Europe (Suisse, Belgique, Allemagne, Royaume-Uni notamment).

L'absence de diplôme de niveau 7 défini en concertation avec les représentants des salariés et des employeurs du secteur, et réglementé par le ministère de la Culture, nuit à la cohésion de l'enseignement supérieur de la musique porté par le ministère. Les masters délivrés par les deux CNSMD sont propres à chacun des établissements : ils sont définis avec leurs partenaires universitaires et font donc l'objet d'une évaluation par l'Hcéres, auquel l'ICA transmet un avis en amont.

⁹⁷ Deux cursus d'études de deux ans conduisant aux diplômes d'établissement « Notation du mouvement Benesh » et « Notation du mouvement constituent le préalable à l'entrée en master de notation du CNSMDP. Ces deux diplômes de notation constituent une offre unique de diplomation en la matière en France.

⁹⁸ Le CNSMD Lyon est porteur de la formation au CA de professeur de musique depuis 1995 et au CA de professeur de danse depuis 2002.

⁹⁹ Rapport ICA, 2022, Jean-Pierre Estival, Philippe Ribour : L'insertion et l'intégration des diplômés de l'enseignement supérieur culture en musique.

Sous réserve des moyens budgétaires *ad hoc* et des partenariats universitaires, l'augmentation de l'offre de formation en deuxième cycle, qui pourrait être confiée à quelques pôles choisis pour la qualité de leur enseignement, semble nécessaire pour permettre à davantage de futurs musiciens de construire un parcours cohérent.

En danse, des projets de master sont également en gestation notamment le master *Impact* du CNSMD de Lyon, concentré sur l'écriture chorégraphique (conduit avec des établissements étrangers) et un master porté par le CNDC d'Angers¹⁰⁰, s'inscrivant dans une dynamique européenne et s'adressant à la fois aux interprètes et aux auteurs chorégraphiques, ciblé sur la création chorégraphique et les processus de création et non sur l'interprétation de répertoires existants ou l'acquisition de techniques établies.

Si ces deux masters tentent de répondre à juste titre sur la fonction de chorégraphe, qui est assurément un impensé dans l'offre de formation en France, il conviendrait sans doute aussi de porter un regard stratégique de développement des seconds cycles en danse sur d'autres typologies qui répondraient à des métiers en tension ou peu reconnus, tels les métiers d'encadrement artistique de la création chorégraphique (maîtres de ballet, répétiteur, coach, assistant chorégraphe, dramaturge chorégraphique, notateur-reconstructeur, opérateur-archiviste) ou les métiers qui relèvent des usages et remédiations corporels en danse (analyse fonctionnelle du mouvement) ou encore des humanités chorégraphiques (choréologie fondamentale qui réunirait une formation approfondie sur l'histoire de l'art chorégraphique et l'analyse des œuvres) ou encore l'accompagnement musical de la danse. Une stratégie en la matière permettrait notamment d'accorder l'offre aux besoins et de faire évoluer le statut actuel de certains des métiers cités.

La limite du nombre de diplômés en CA en musique comme en danse (évoqué précédemment) doit également être intégrée à la stratégie de l'offre de formation.

On voit à présent que les établissements ont cherché à franchir ce seuil du premier cycle supérieur d'une manière ou d'une autre. Une révision de ce principe ou à tout le moins une réflexion sur la question serait bienvenue.

Recommandation n° 8 : (DGCA DG2TDC pôles supérieurs, CNSMD) Développer une stratégie de l'offre de formation orientée sur le deuxième cycle, articulée et complémentaire entre les deux CNSMD et les pôles, garantissant la cohérence des parcours et la satisfaction des besoins professionnels.

b. Des décisions à prendre sur la recomposition de plusieurs pôles

La situation budgétaire actuellement tendue amène à signaler plusieurs territoires actuellement susceptibles de recomposition. Les DRAC mènent actuellement l'instruction et les directions d'administration centrale doivent être en appui sur les éléments de benchmark et les orientations stratégiques.

- Le PESMD et le Pôle Aliénor en Nouvelle-Aquitaine.

Le PESMD à Bordeaux et le Pôle Aliénor à Poitiers, implantés dans les anciennes régions Aquitaine et Poitou-Charentes, appartiennent depuis le 1^{er} janvier 2016 au même territoire. La superficie de la Nouvelle-Aquitaine, plus vaste région de France, pourrait justifier l'existence de deux pôles, mais les deux établissements ont décidé de proposer dès l'année universitaire 2025-2026 une offre unifiée pour le DE et le DNSP, en répartissant en partie les disciplines et domaines par familles d'instruments, tout en maintenant certains

¹⁰⁰ Venant remplacer le cursus ESSAI validé comme master par l'université Paris 8 de 2004 à 2013.

enseignements sur les deux sites. Ce rapprochement permettra de bénéficier des spécificités et des atouts des deux pôles, de leurs enseignants, de leurs partenariats et réseaux, etc., et d'une plus grande force de frappe administrative.

L'idée d'une fusion avec une direction unifiée dans un nouvel EPCC, à laquelle la Région semble très favorable, fait son chemin.

- Le Pont Supérieur en Bretagne et Pays de la Loire

Cet EPCC créé en 2016 est un modèle original d'organisation de formations artistiques partagées entre deux régions, formant en moyenne 150 étudiants et associant de nombreux partenaires institutionnels (DRAC, villes, intercommunalités et régions des deux territoires). L'activité musique est implantée à Rennes et la danse à Nantes, dans des locaux neufs partagés avec les CRR.

Le Pont Supérieur se retrouve dans une situation budgétaire délicate avec une baisse de subventions de 300 k€ (sur un budget de 2,6 M€) du fait du retrait de la Région Pays de Loire de l'EPCC, lequel a entraîné également celui de la Bretagne (mais qui maintient pour l'instant sa subvention de 300 k€). Des discussions sont en cours entre les partenaires institutionnels restant, mais les issues sont incertaines et amèneront certainement à recomposer en partie l'activité. Le recrutement de la nouvelle promotion en musique pour la rentrée universitaire 2025-2026 a d'ailleurs été suspendu.

- L'ISDAT en Occitanie

L'ISDAT, qui associe arts visuels, musique et danse, bénéficie d'une position territoriale favorable (seul établissement public dans une région très dynamique). L'échec de son projet interdisciplinaire a cependant conduit au départ de son directeur. Par ailleurs, des travaux susceptibles d'affecter l'activité et les difficultés économiques de l'école (déficit de 500 k€ fin 2023 sur un budget de 7 M€, baisse généralisée des subventions publiques en 2025 (- 540 K€)) mettent le département spectacle vivant en tension. L'établissement n'a plus de direction depuis un an. Une réforme est souhaitée par la Ville de Toulouse, financeur majoritaire, qui a nommé un chef de projet : ce dernier exerce l'intérim de direction et doit proposer une évolution de l'organisation de l'activité. La réorganisation pourrait conduire à un éclatement de l'école et fragiliser l'activité du département spectacle vivant.

CONCLUSION

Entre jeunesse institutionnelle, pilotage morcelé, moyens limités et disparités territoriales, les pôles d'enseignement supérieur Musique et Danse font preuve de résilience. Leur réussite pédagogique est réelle, mais elle ne peut reposer indéfiniment sur des logiques de compensation permanente, notamment face au manque de moyens.

Certains éléments de fragilité et points de vigilance sont signalés dans le présent rapport ainsi que dans les fiches monographiques annexées (annexe n° 11).

Ces fiches présentent pour chaque école les points de vigilance à suivre par les DRAC, en même temps qu'elles invitent à un suivi à la fois métier et financier, sur la base d'indicateurs pouvant être partagés par l'école, la DRAC et la centrale.

Ces indicateurs et les tableaux associés peuvent constituer un embryon de langage commun, homogène entre les territoires et cohérent dans la durée, qu'il importe d'enrichir et de mettre à jour année après année pour conserver une image pertinente du secteur, à la fois établissement par établissement et de manière consolidée.

Une approche plus fine permettrait notamment à l'avenir de distinguer les moyens alloués à la formation initiale de ceux dédiés à la formation continue, d'approfondir l'analyse par spécialité (musique vs danse en particulier), ce qui n'est pas possible aujourd'hui compte tenu des outils analytiques des écoles. Cette finesse accrue pourrait être développée dans la durée, de façon concertée entre les différentes régions, dans le respect des moyens humains et des contraintes budgétaires des établissements.

Par ailleurs, la définition d'une stratégie de l'offre de formation dans les territoires et l'amélioration du pilotage et de l'animation du réseau sont indispensables pour pérenniser le modèle et lui permettre de s'adapter aux évolutions du secteur.

Cette stratégie pourra être élaborée de façon éclairée en bénéficiant des remontées de terrain de la part des DRAC, des conclusions des études en matière de besoins en emploi sur le territoire préconisées par le rapport, de l'enrichissement des études actuelles sur l'insertion des diplômés.

Si le pilotage ne doit plus être morcelé, il importe qu'il demeure concerté, homogène mais respectueux des particularités locales, stratégique en tenant compte des réalités opérationnelles et des contraintes budgétaires, ce qui est tout l'enjeu de la structuration de l'enseignement supérieur culture au sein du ministère.

III. LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Cabinet

HENRI DE ROHAN-CSERMAK

Conseiller de la ministre pour l'éducation artistique, enseignement supérieur et démocratie culturelle

Direction Générale de la Création Artistique

ANNE NOUGUIER

Sous-directrice à l'Enseignement Supérieure et à la Recherche

DIDIER BRUNAUX

Chef du bureau des enseignements spécialisés et supérieurs

Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle

NOËL CORBIN

Délégué général

CAROLINE LECOURTOIS

Sous-directrice des formations à la recherche

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

MARC DROUET

Directeur régional des affaires culturelles

JACQUELINE BROLL

Directrice du pôle création, médias, industries culturelles, action culturelle et territoriale

UBAVKA ZARIC

Conseillère enseignements spécialisées et enseignement supérieur

DRAC Bourgogne-France-Comté

CHARLINE VIGNERON

Conseillère musique et danse

RÉMY FENZY

Conseiller arts plastiques, référent enseignement supérieur et recherche et formation continue

DRAC Bretagne

CÉCILE DURET-MASUREL

Directrice régionale adjointe des affaires culturelles

STÉPHANIE CARNET

Conseillère musique et danse

DRAC Grand-Est

ALEXIS NEVIASKI

Directeur régional adjoint des affaires culturelles

FLORENCE FORIN

Directrice régionale adjointe, déléguée chargée de la création

CLAIRE RANNOU

Directrice régionale adjointe, déléguée chargée des industries et de la démocratie culturelle

DRAC Hauts de France

HILAIRE MULTON

Directeur régional des affaires culturelles

SOLÈNE MORLET

Conseillère enseignement artistiques, spécialisés et recherche

DRAC Île-de-France

CAROLE SPADA

Directrice régionale adjointe des affaires culturelles

DIDIER CORMIER

Chef du service régional de la création

SÉVERINE MAGRY

Cheffe du département danse et musique

BÉNÉDICTE BOISBOUVIER

Conseillère musique et danse

DRAC Normandie

JEAN-MICHEL KNOP

Directeur régional des affaires culturelles

CHARLES DESSERVY

Directeur régional adjoint des affaires culturelles

VICTORIA DUCRET-POTTIEZ

Conseillère Musique et enseignements spécialisés

DRAC Nouvelle-Aquitaine

MAYLIS DESCAZEAX

Directrice régionale des affaires culturelles

JULIETTE ROUILLON-DURUP

Conseillère enseignement supérieur

DRAC Occitanie

MICHEL ROUSSEL

Directeur régional des affaires culturelles

EMMANUEL PIDOUX

Conseiller pour la musique

DRAC Pays de la Loire

ANNE GÉRARD

Directrice régionale des affaires culturelles

RENÉ PHALIPPOU

Directeur régional adjoint des affaires culturelles

CHANTAL REMOUÉ

Conseillère pour l'enseignement supérieur, emploi et insertion professionnelle

DRAC Provence Alpes Côte d'Azur

DALIA MESSARA

Conseillère enseignement artistique

EVA ANTONINI

Conseillère Danse

PÔLES SUPÉRIEURS MUSIQUE ET DANSE

Cefedem Auvergne Rhône-Alpes

Direction et équipe administrative

MARION FOURQUIER

Présidente du CA

PHILIPPE GENET

Directeur Général

FRANÇOIS JOURNET

Secrétaire Général

HERMINE MORTEROL

Responsable du pôle gestion

THÉO LARDEYT

Comptable

SOUAD BOUMERZOUG

Responsable du pôle

SAMUEL CHAGNARD

Coordinateur de la formation diplômante en cours d'emploi

GWENAËL DUBOIS

Co-coordonateur de la formation initiale et des projets artistiques

HÉLÈNE GONON

Co-coordinatrice de la formation initiale et des dispositifs pédagogiques

CLAIRE HARANGER

Coordinatrice de la formation professionnelle continue

Étudiants et anciens étudiants

PHILEMONT PELETIER

Étudiant en DE2 percussions

CÉCILE IBARRART

Étudiante en DE1 Musique traditionnelles

MANON CHANAPEL

Ancienne étudiante en DE clarinette classique (diplômée en 2023), directrice d'une école associative à Genêts

LÉONIE CHEVALAZ

Étudiante en DE1 Musique traditionnelles

ALVIN EBURDERIE

Ancien étudiant, coordinateur du département des Musiques actuelles et amplifiées au conservatoire de Saint-Priest

Cefedem Normandie

Université de Rouen Normandie

OLIVIER DESPLEBIN

Vice-président de l'Université de Rouen Normandie en charge de la Formation Tout au Long de la Vie et Entrepreneuriat

AMAËL ANDRÉ

Directeur de l'INSPÉ de Rouen

Direction et équipe administrative

JEAN-PAUL OLLIVIER

Président du Cefedem de Normandie

YANNICK LEFORT

Directeur Général du Cefedem de Normandie

MADELEINE LIANDIER

Directrice des études

BÉNÉDICTE COUSIN

Responsable formation continue et VAE

FANNY DESPLEBIN

Responsable administrative et financière

NICOLAS NOUET

Responsable informatique

JOSÉPHINE GOMIS

Assistante administrative

FRÉDÉRIC GUESDON

Expert-comptable, Commissaire aux comptes

MARIE HERBELIN

Coordinatrice pédagogique et chargée de l'international

HÉLÈNE FOISSEY

Coordinatrice pédagogique

Enseignants et partenaires pédagogiques

MAGALI SIZORN

Maîtresse de conférences à l'UFR STAPS à l'université de Rouen Normandie

CATHERINE DELARUE BRETON

Professeure des universités en science du langage à l'université de Rouen Normandie

ISABELLE DANET

Formatrice-consultante en développement de compétence

JACQUES MOREAU

Ex-directeur du Cefedem Rhône Alpes et ex directeur adjoint du CNSMD de Lyon

VALÉRIE LOUIS-MOREAU

Enseignante sur la formation didactique, l'épistémologie et l'initiation à la recherche DE

GÉRALD VENTURI

Enseignant (saxophone)

CLAUDINE BLANCHARD-LAVILLE

Professeure émérite de sciences de l'éducation et de la formation à l'université Paris Nanterre

SOPHIE LERNER CELIGE

Maîtresse de conférences en sciences de l'éducation et de la formation à Université Paris Cité

DIANE LEDOUIN

Professeure des Universités en Sciences du langage à Rouen université de Normandie

MARTINE GENEVEY-MONDI

Professeure des Universités à Université Sorbonne Paris Nord

JEAN-LUC RINAUDO

Professeur des universités en sciences de l'éducation et de la formation, Directeur de l'école doctorale "Homme sociétés risques territoire"

PIERRE EMERY

Intervenant pédagogique et formateur de l'INSPE

BENJAMIN LE MAHO

Directeur du conservatoire inter-communal de Bernay

CHRISTOPHE DRAVERS

Directeur-Adjoint du CRR de Versailles

NICOLAS STROESSER

Directeur du CRR de Metz

PHILIPPE RENARD

Directeur conservatoire Pontault Combeau/vallée de la Marne

Étudiants**CAMILLE GRIGNON**

Ex-étudiante en master, directrice du CRR Hauts de France

ROMAIN VIAL

Étudiant en DE L2 batterie jazz et MAA

LUCIA DORLET

Étudiante en DE piano

VIRGINIE BRAUCHET

Étudiante en L3/DE3 flute

CYPRIEN SARRAZIN

Étudiant en DE3

LOUBNA AFPATI

Master DE danse contemporaine, licence 3 musicologie, licence 3 analyse arts scène, master 2 musicologie

THOMAS SEYSSEL

Ex-étudiant du master 1^{re} promotion, professeur de trompette au CRD de Bourg-en-Bresse

Centre National de danse contemporaine (CNDC) – École

Direction et équipe administrative

NOÉ SOULIER

Directeur du CNDC

MARION COLLETER

Directrice adjointe du CNDC

AMÉLIE COSTER

Directrice pédagogique

CHRISTIAN CHEYROUSE

Coordinateur de l'école

Intervenants

ANNA PAKES

Intervenante en philosophie de la danse

Étudiants

DANILO BELCHER

Étudiant en première année de DNSPD danse contemporaine

ANDRÉA BERLIOZ

Étudiante en première année de DNSPD danse contemporaine

ALMA DOUKI

Étudiante en première année de DNSPD danse contemporaine

ELLA LACHARME-NIVON

Étudiante en première année de DNSPD danse contemporaine

IGOR SALVI

Étudiant en première année de DNSPD danse contemporaine

École supérieure des arts de Lorraine (ÉSAL) – pôle musique et danse

Direction et équipe administrative

NATHALIE FILSER

Directrice générale de l'ÉSAL

GILLES BALLIGAND

Administrateur général

CAROLINE CUEILLE

Directrice du pôle musique et danse de l'ÉSAL

GRÉGORY BEAUMONT

Responsable des études danse et enseignant de la formation DE danse

RENALDO GRECO

Responsable des études musique par intérim

JENNIFER LIGER

Gestionnaire administrative et budgétaire

ZOHRA SAADAoui

Assistante de scolarité musique

Enseignants

THIERRY ACCARD

PEA en charge des cours de Physiologie du mouvement, Gestion du trac

SÉBASTIEN CUIRET

PEA en charge des cours de Formation musicale du danseur, Relation à l'accompagnement musical de la danse

LUCILE DIOU

AEA en charge de l'Atelier chorégraphique jazz. Elle est également tutrice pédagogique

PHILIPPE PANNIER

PEA en charge des cours de Pédagogie de groupe, mise en pratique pédagogique, projet pédagogique et artistique, voix, corps, instrument

YVAIN VON STEBUT

PEA en charge des cours de Technique du son et de l'image, tuteur de mémoire et coordinateur projets pluridisciplinaires pour le PMD

Étudiants

JULIEN DE BALBINE

Étudiant en DE1 percussion

LOLA GALLI

Étudiante en DE1 danse jazz

EULALIE JASMIN

Étudiante en DE2 flûte traversière

JULIE LEMOINE

Étudiante en DE2 danse contemporaine

ALEXIS MIDOL-MONNET

Étudiant en DE1 piano, représentant titulaire au CA

SALOMÉ PHILIPP

Étudiante en DE1 danse jazz, représentante suppléante au CA

JEAN-BAPTISTE SAUR

Étudiant en DE2 piano

École Supérieure de Musique (ESM) Bourgogne Franche-Comté Dijon

Direction et équipe administrative

ROGER FONTANEL

Président par intérim de l'ESM

ANNE-LÉONORE DARDENNE

Directrice-adjointe, directrice par intérim de l'ESM

EMMANUEL DUCROT

Chargé d'administration

EDITH SANCHEZ

Assistante administrative

JÉRÉMY FERNANDES

Comptable

JULES DARWICH

Conseiller aux études

ÉLODIE DELOULE

Coordinatrice des formations

SARAH ERRARD

Chargée de scolarité

MÉLISSA MAILLARY

Chargée de scolarité

ELENA PENTO

Chargée de communication

Enseignants

VINCENT CARINOLA

Professeur d'électroacoustique

DOMINIQUE DOURNAUD

Professeur de hautbois, coordinateur des pratiques collectives

ANNE MERCIER

Professeure de violon, coordinatrice et représentante des professeurs de spécialité

CLAUDIA PHILIPS

Professeure de MAA, coordinatrice du département MAA

Étudiants

ARNAUD GEDDA

Étudiant première année DNSPM-DE trombone

ÉMELINE JOLIVOT

Étudiante en première année DNSPM-DE violon, représentante suppléante des étudiants

École Supérieure de Musique et de Danse (ESMD) Lille

Direction et équipe administrative

OLIVIER PÉRIN

Directeur général de l'ESMDJ

JOCELYNE FONTEIX

Directrice administrative et financière

CLAIRE LAMQUET

Directrice pédagogique musique, chargée des relations internationales

CATHERINE PETIT-WOOD

Directrice pédagogique danse

Enseignants

JEAN-MICHEL DAYEZ

Professeur de piano, représentant des Professeurs

Étudiants

FLORIE LAROCHE

Étudiante en troisième année de DE danse contemporaine, représentante des étudiants

EVA LESUR

Étudiante en troisième année de DNSPM et en première année de DE

Haute École des Arts du Rhin (HEAR) – Académie supérieure de musique

Direction et équipe administrative

STÉPHANE SAUZEDDE

Directeur général

ALEXANDRE JUNG

Directeur adjoint, directeur de l'académie de musique, directeur du CRR de Strasbourg

MARC RULHMANN

Administrateur général

DAVID BOUCHARD

Administrateur de l'académie de musique

JEAN WIEGER

Régisseur général

CAROLINE ROQUES

Responsable accueil

IVÁN SOLANO ARIZA

Conseiller aux études supérieures DNSPM, master CIM, Doctorat et Erasmus et Responsable de l'action culturelle

EMANUELLE CASSARD

Conseillère aux études Diplôme d'État et master Pédagogie MEEF

PERRINE MAXANT-LEPLAY

Assistante Scolarité et action culturelle

Enseignants

MICHAEL ALIZON

Professeur et responsable du département jazz et musiques improvisées, représentant des professeurs au conseil pédagogique

PHILIPPE GEISS

Professeur de saxophone, représentant des professeurs au conseil pédagogique et au CA

EMMANUEL SEJOURNE

Professeur et responsable du département percussions, représentant des professeurs au conseil pédagogique

Étudiants

NINA CASATI

Étudiante en deuxième année de DNSPM violon, représentante des étudiants au CA

GARANCE MURRAD

Étudiante en deuxième année de DNSPM et en première année de DE clarinette, représentante des étudiants au conseil pédagogique

THOMAS QUANE

Étudiant en troisième année de DNSPM et DE Violon, représentant des étudiants au CA

NICOLAS WALLE

Étudiant en troisième année de DNSPM direction d'orchestre (?), représentant des étudiants au conseil pédagogique

Institut d'Enseignement Supérieur de la Musique Europe et Méditerranée (IESM)

Direction et équipe administrative

MATTHIAS CENTI

Directeur de l'IESM

THIERRY STIEGLER

Directeur pédagogique

FRANÇOIS GILLES

Directeur des études, coordinateur pédagogique pour le cursus du DE Musiques et chants traditionnels de Corse et de Méditerranée

CAROLINE FAGLIA

Responsable des partenariats et des projets de diffusion

ENGUERRAND GUEPY

Responsable documentation IESM et CRR, et mémoires de recherche

CHARLOTTE DE PERETTI

Assistante pédagogique, responsable scolarité DE Corse

Enseignants

JEAN-LOUIS CAPEZZALI

Professeur de hautbois DNSPM

CLAIRE DESERT

Professeur de piano DNSPM

FRÉDÉRIC MELLARDI

Délégué des enseignants titulaire, professeur de trompette DNSPM

CHRISTINE REGGIANI

Déléguée des enseignants suppléante, professeur projet artistique à vocation pédagogique DE

Étudiants

SIRINE AMAROUCHE

DNSPM harpe 1^{re} année

JULIE BERTIN

DE flûte 2^e année

HUGO GRISCI

Délégué étudiants titulaire, DNSPM hautbois 3^e année

ALBERTINE MONNET

DNSPM piano 3^e année

LUIS MURILLO NARVAEZ

DE trombone 3^e année

MENGYAO XUE

Déléguée des étudiants suppléante, DE accompagnement 2^e année

CRR d'Aix-en-Provence

MICHEL DURAND-MABIRE

Directeur

SÉVERINE FORGERONT

Directrice adjointe

Institut supérieur d'arts de Toulouse (ISDAT) – Département Spectacle Vivant

Direction et équipe administrative

ALAIN COMBRES

Directeur général par intérim et directeur de projet

JEANNE FALZON

Directrice administrative et financière, ancienne directrice générale par intérim

LAURENCE GONZALEZ

Gestionnaire RH

KARINA COBO

Coordinatrice pédagogique du département musique, directrice par intérim du département musique

AUDREY DEJAMMES

Assistante administrative et pédagogique

MAUD PIVOT

Agente d'accueil du site La Vache

MARION MUZAC

Directrice des études danse

MARIE-LAURE VANDERBEKEN

Coordinatrice des études danse

KATERINA ATROSHENKO

Assistante administrative et EAT

Enseignants

JUSTINE LEROUX

Professeur d'accompagnement piano et de déchiffrage

Étudiants

SALOMÉ ANSEL

Représentante des étudiants, DNSPM3 et DE2 en violon

TOSCANE CABELLO

Représentante des étudiants, DE danse contemporaine 2^e année

Le Pont supérieur, pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne-Pays de la Loire

Direction et équipe administrative

CATHERINE LEFAIX-CHAUVEL

Directrice générale

TAOFIK LIGALI

Responsable administratif et financier

MAURICE COURCHAY

Directeur du département danse

MARC CLÉRIVET

Directeur du département musique

EDWIGE AUDON

Adjointe au directeur danse

ANNE LAURE GUENOUX

Responsable des cursus pédagogiques

TRISTAN JEZEQUEL COAJOU

Responsable des cursus artistiques

CAROLINE STUPIENKO

Référente Erasmus +

Enseignants

JÉRÉMY CHMIERLARZ

Professeur de MAA, représentant des enseignants au CA

NOLUEN LE BUHE

Professeur de chant traditionnel breton, représentante des étudiants au CA

CÉLINE ROUX

Professeur de culture chorégraphique, représentante des enseignants en CA

Étudiants

MAXIMILIEN CHAZAN

Étudiant en DE guitare classique 1^{re} année

LEÏLY DUBOURG

Étudiante en DE jazz, représentante des étudiants en danse au CA, présidente du Bureau des Élèves

JASMIN RIVILLON

Étudiante en DNSPM chant lyrique en 1^{re} année

Pôle Aliénor, centre d'études supérieures de musique et de danse de Nouvelle-Aquitaine

Direction et administration

SYLVIE SAUSSÉ

Directrice

MARION DUMEYNIÉ

Coordinatrice vie étudiante

ANNE-SOPHIE MARTINEZ

Responsable DNSPM

FABIENNE MESTER

Responsable formation continue Musique et danse

CLAIRE MICHON

Responsable DE et relations internationales

Enseignants

HOËLA BARBEDETTE

Professeur de harpe, coordinatrice DNSPM musique traditionnelle

MARIE ROUQUIÉ

Professeure de violon baroque, coordinatrice du département cordes

GILLES TRESSOS

Professeur de saxophone, coordinateur du département saxophone

Étudiants

JEANNE LE GOFF

Étudiante DNSPD 1, violon ancien

EMMANUEL TURPIN

Étudiant DNSPM 3, musique traditionnelle

THÉO BONAVENTURE

Étudiant DNSPM 3, musique traditionnelle

CYPRIEN RONCERAY

Étudiant DE et DNSPM en 2024, délégué DE

ESTELLE DATTIN

Étudiante DNSPM chant baroque

Pôle d'enseignement supérieur Paris Boulogne Billancourt (PSPBB)

Direction et équipe administrative

CLAUDE GEORGEL

Directeur du PSPBB

JUSTINE HOUSSET

Secrétaire générale

PATRICIA ALZETTA

Directrice du département danse

CARINE BONNEFOY

Directrice du département musique

SERGE TRANVOUEZ

Directeur du département théâtre

CAROLE BERGEN

Conseillère aux études théâtre

CHARLES COUDRAY

Conseiller aux études DE musique

NATHALIE MORENO

Conseillère aux études danse

Enseignants

ANNE CONSTANTIN

Enseignante de chant lyrique et technique vocale, représentante des enseignants musique au CP

CARL PORTAL

Enseignant danse jazz, représentant des enseignants au CP et au CA

JEAN-ETIENNE SOTTY

Enseignant en didactique et accordéon, représentant des enseignants musiques au CA

Étudiants

MATHIS CURCIO

Étudiant en DNSPD2 jazz, représentant des étudiants au CP et au CA

PAUL DUSSAUZE

Étudiant en DNSPC3, représentant des étudiants au CP

ALICE LENTIEZ-RENARD

Étudiante en DNSPM3 clarinette, représentant des étudiants au CP et au CA

LÉO MAIRY

Étudiant en DNSPD2 jazz, représentant des étudiants au CA

ANTOINE WERNER

Étudiant en DNSPC3, représentant des étudiants au CA

**Pôle d'enseignement supérieur de la musique et de la danse
(PESMD) Bordeaux-Nouvelle-Aquitaine**

Direction et équipe administrative

LISE SALADAIN

Présidente du PESMD

PIERRE-MARIE QUÉRÉ

Directeur général du PESMD

BERNARD MOUCHON

Directeur du département musique

CÉLIA THOMAS

Directrice du département danse

CAROLINE FOLLANA

Responsable du département de la formation professionnelle continue et VAE

NADÈGE FOURNIER

Coordinatrice du département musique et chargée d'Erasmus +

DANIELLE MOREAU

Coordinatrice du département danse

VÉRONIQUE PHUOC

Coordinatrice du département de la formation professionnelle continue et VAE

CATHERINE EDANOS

Responsable de la formation continue

Enseignants**PIERRE CLAVÉ**

Enseignants MAA et coordonnateur du département

MARIE-PIERRE CHOPIN

Enseignant en pédagogie de la danse

SALLY GALET

Enseignant en formation musicale

DAVID LALLOZ

Intervenant sur les sujets d'environnement professionnel

THIERRY PENDELET

Enseignant de formation musicale, d'histoire de la musique et d'analyse musicale

Étudiants

DIEGO DE SAN JOSE

Étudiant en DE2 danse

ANAËLLE RISSO

Étudiante en DE2 danse

ÉLISE BELEGOU

Ex-étudiante DE danse contemporaine, intervient en tant qu'enseignante

COLINE CASSANI

Étudiante en DE et DNSPM guitare classique

SAMUEL BRÉART

Étudiant en DE et DNSPM guitare classique

Pôle national supérieure de danse Rosella Hightower (PNSD)

Direction et équipe administrative

JEAN ZIEGER

Président du PNSD

AMÉLIE CLISSON DE MACEDO

Adjointe de direction aux études, coordinatrice Erasmus

CÉCILE MIELE

Directrice administrative et financière, Référente développement durable-transition écologique

PAOLA CANTALUPO

Directrice artistique et pédagogique

Enseignants

MAURIZIO DRUDI

Enseignant au sein du cycle supérieur, Adjoint de direction artistique

FRANCESCO CURCI

Professeur des DNSP1 et 3, Responsable pédagogique Erasmus

BARBARA ELIA

Enseignante en histoire de la danse et de la culture chorégraphique, coordinatrice du cycle DE et référente pédagogique

Étudiants

MANON CARDIX

Étudiante en DNSPD3

WILLIAM PHILBERT

Étudiant en DSNPD3

Pôle Sup'93, pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Saint-Denis Île-de-France

Direction et équipe administrative

BERNADETTE DODIN

Directrice du pôle Sup'93

LOUIS-MARIE BARASTON

Administrateur

DOMINIQUE DELAHOCHÉ

Responsable scolarité et vie étudiante

PAOLA DA SILVA

Responsable administrative et financière

DIEGO ALORDA-ZELADA

Chargé de communication

IRIS DENIOZOU

Chargée de production

ISABELLE ETIENNE

Chargée RH

MARIN JEUDY

Chargé de scolarité DNSPM

RACHEL LEVIEUX

Chargé de scolarité DE

MARTINE SARRAZIN

Chargée d'administration

AZIMA AZY

Assistante RH

Enseignants

JULIEN GUENEBAUT

Professeur et coordinateur musique de chambre (DNSPM), Membre du Conseil pédagogique

TANIA CHAGNOT

Professeur de guitare

JEAN-CHRISTOPHE DELEFORGE

Professeur de contrebasse

REIKO HOZU

Professeur d'accompagnement piano

Étudiants

JULIE KUCHARSKI

Étudiante en DE formation continue, déléguée représentante au CA

GILLES ROULLEAUX-DUGAGE

Étudiant en DNSPM et en DE Classique à contemporain, représentant des étudiants suppléant au CA

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS

ÉMILIE DELORME

Directrice du CNSMDP

MARINE THYSS

Directrice-adjointe

MURIELLE FAVRE

Directrice des études chorégraphiques

JEAN-CLAIRE VANÇON

Directeur des études musicales

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LYON

MATHIEU FERREY

Directeur du CNSMDL

EDMOND RUSSO

Directeur des études chorégraphiques

SUSANNE VAN ELS

Directrice des études musicales

ANAHI RENAUD

Adjointe au directeur des études chorégraphiques, responsable de la formation à l'enseignement

KARINE KAHN

Responsable du pôle pédagogie musicale (docteur en sociologie)

IV. GLOSSAIRE

TERMES	DÉFINITIONS
AEC	Association Européenne des Conservatoires
ANESCAS	Association nationale d'établissements d'enseignement supérieur de la création artistique arts de la scène
ATEA(P)	Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique (Principaux)
AURA	Auvergne Rhône-Alpes
BDE	Bureau des étudiants
BFC	Bourgogne-Franche-Comté
CA	Conseil d'administration
CCN	Centre Chorégraphique National
CDCG	Collecte des données chiffrées générales
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CDN	Centre Dramatique National
Cefedem	Centre de formation des enseignants de la danse et de la musique
CFMI	Centre de Formation de Musiciens Intervenants
CND	Centre National de la Danse
CNDC	Centre National de Danse Contemporaine
CNESER	Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche
CNESERAC	Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CNR	Conservatoire national de région (ancienne appellation des CRR)
CNSMDL	Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon
CNSMPD	Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris
CPER	Contrats de plan État-Région
CRD	Conservatoire à rayonnement départemental
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CRR	Conservatoire à rayonnement régional
DEFEDM	Département de formation des enseignants de la danse et de la musique

DEPS	Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation
DESC	Diplômés de l'enseignement supérieur culture
DG2TDC	Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle
DGCA	Direction générale de la création artistique
DMDTS	Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles
DNSPD	Diplôme national supérieur professionnel de danseur
DNSPM	Diplôme national supérieur professionnel de musicien
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DUMI	Diplôme universitaire de musicien intervenant
EAS	Enseignement artistique spécialisé
ECTS	Système européen de transfert et d'accumulation de crédits
EDONP	École de danse de l'Opéra national de Paris
ENM(D)	École nationale de musique (et de danse), ancienne appellation des CRD
ENSA	École nationale supérieure d'architecture
EPCC	Établissement public de coopération culturelle
EPE	Établissement public expérimental
ÉSAL	École supérieure d'arts de Lorraine
ESC	Enseignement supérieur culture
ESM	École supérieure de musique (Bourgogne-Franche-Comté, Dijon)
ESMD	École supérieure de musique et de danse (Hauts-de-France, Lille)
FM	Formation musicale
GRAME	Générateur de ressources et d'activités musicales exploratoires
HEA	Haute école des arts (en Suisse)
HEAR	Haute école des arts du Rhin
HEM	Haute école de musique (en Suisse)
ICA	Inspection de la création artistique
IDF	Île-de-France
IESM	Institut d'enseignement supérieur de la musique Europe Méditerranée
IFEDEM	Institut de formation des enseignants de la danse et de la musique

IMEP	Institut de musique et de pédagogie
ISDAT	Institut supérieur des arts et du design de Toulouse
LMD	Licence-master-doctorat
MAA	Musiques actuelles amplifiées
MAD	Mise à disposition
MESR	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur
PESMD	Pôle d'enseignement supérieur musique et danse (Bordeaux)
PNSD-RH	Pôle national supérieur de danse Rosella Hightower(Cannes-Mougins)
PSL	Paris sciences & lettres
PSMD	Pôles supérieurs de musique et de danse
PSPBB	Pôle supérieur Paris Boulogne-Billancourt
RED	Reconnaissance de l'équivalence des diplômes
REP	Reconnaissance de l'expérience professionnelle
RH	Ressources humaines
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
SDEESR	Sous-direction des enseignements spécialisé et supérieur et de la recherche
SG	Secrétariat général
STAPS	Sciences techniques des activités physiques et sportives
UBO	Université de Bretagne Occidentale
UCA	Université Côte-d'Azur
UE	Union Européenne
VHSS	Violences et harcèlement sexistes et sexuels

V. LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : NOMENCLATURE DES DIPLÔMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CULTURE DANS LES DOMAINES DU SPECTACLE VIVANT	90
DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE MUSIQUE (DE).....	90
CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE PROFESSEUR DE MUSIQUE (CA)	91
DIPLÔME NATIONAL SUPÉRIEUR PROFESSIONNEL DE DANSEUR (DNSPD)	91
DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE DANSE (DE)	92
CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE PROFESSEUR DE DANSE (CA).....	92
DIPLÔME NATIONAL SUPÉRIEUR PROFESSIONNEL DE COMÉDIEN (DNSPC)	92
DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE THÉÂTRE (DE).....	92
CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE PROFESSEUR D'ART DRAMATIQUE (CA)	92
ANNEXE 2 : CARTOGRAPHIE DES DE ET DNSP MUSIQUE, DANSE ET THÉÂTRE.....	93
ANNEXE 3 : ANALYSE DES COLLECTES DES DONNÉES CHIFFRÉES GÉNÉRALES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIC MUSIQUE ET DANSE	94
1. <i>Méthodologie</i>	94
2. <i>Analyse</i>	94
a. Une analyse macro du réseau des pôles d'enseignement supérieur et des deux CNSMD	94
b. Une analyse de la répartition du nombre d'étudiants et de diplômés	97
<i>Conclusion</i>	100
ANNEXE 4 : PART DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DANS L'ESC	102
ANNEXE 5 : ANALYSE ÉCONOMIQUE DES PÔLES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	103
1. <i>Méthodologie</i>	103
2. <i>Résultats</i>	106
ANNEXE 6 : DONNÉES SUR L'INSERTION DES ÉTUDIANTS	121
ANNEXE 7 : LE CLASSEMENT INTERNATIONAL DES ÉTABLISSEMENTS DU SPECTACLE VIVANT (MUSIQUE)	124
ANNEXE 8 : TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET PÔLES SUPÉRIEURS	125
ANNEXE 9 : PHOTOGRAPHIES DES PÔLES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	127
ANNEXE 10 : FICHES MONOGRAPHIQUES PAR PÔLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR..	135
CEFEDM AURA.....	135
CEFEDM DE NORMANDIE.....	148
ÉCOLE SUPÉRIEURE DE MUSIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ.....	162
ÉCOLE SUPÉRIEURE MUSIQUE ET DANSE HAUTS-DE-FRANCE (ESMD)	175
ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS DE LORRAINE (ÉSAL)	190
HAUTE ÉCOLE DES ARTS DU RHIN (HEAR) ACADÉMIE SUPÉRIEURE DE MUSIQUE DE STRASBOURG..	203
PÔLE NATIONAL SUPÉRIEUR DE DANSE ROSELLA HIGHTOWER (PNSD)	216
INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA MUSIQUE EUROPE ET MÉDITERRANÉE (IESM)	233
CENTRE NATIONAL DE DANSE CONTEMPORAINE (CNDC)	246
INSTITUT SUPÉRIEUR DES ARTS DE TOULOUSE (ISDAT)	262
PÔLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE BORDEAUX NOUVELLE-AQUITAINE (PESMD)	273
PÔLE ALIÉNOR, POITIERS.....	283
LE PONT SUPÉRIEUR.....	296
PÔLE SUP' 93.....	311
PÔLE SUPÉRIEUR PARIS BOULOGNE-BILLANCOURT (PSPBB)	325

ANNEXE 1 : NOMENCLATURE DES DIPLÔMES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CULTURE DANS LES DOMAINES DU SPECTACLE VIVANT

MUSIQUE

Diplôme National Supérieur Professionnel de musicien (DNSPM)

Décret n° 2007-1678 du 27 novembre 2007 (NOR : MCCH0764447D)

Arrêté du 17 novembre 2022 (NOR : MICD2210226A)

- Discipline **Instrumentiste, chanteur**
 - Domaine musiques classiques à contemporaines (options : instruments concernés)
 - Domaine musique ancienne (options : instruments concernés)
 - Domaine musiques traditionnelles (options : aires culturelles, instruments concernés)
 - Domaine jazz et musiques improvisées (options : instruments concernés)
 - Domaine musiques actuelles amplifiées (options : instruments concernés)
- Discipline **Chef d'ensemble instrumentaux ou vocaux**
 - Option instrumentaux
 - Option vocaux
- Discipline **Métiers de la création musicale**
 - option composition instrumentale et vocale
 - option composition électroacoustique sur support et temps réel
 - option musique mixte
 - option composition pour l'image
 - option écriture

Diplôme d'État de professeur de musique (DE)

Décret n° 2011-475 du 28 avril 2011 (NOR : MCCB1105634D)

Annexe de l'arrêté du 3 juillet 2024 (NOR : MICD2416616A) publiée au Bulletin officiel du ministère de la Culture

- Discipline **Enseignement instrumental ou vocal**
 - Domaine classique à contemporain (options : instruments concernés)
 - Domaine jazz et musiques improvisées (options : instruments concernés)
 - Domaine musique ancienne (options : instruments concernés)
 - Domaine musiques actuelles amplifiées (options : instruments concernés)
 - Domaine musiques traditionnelles (options : aire culturelle, instruments concernés)
- Discipline **Direction d'ensembles**
 - Option instrumentaux
 - Option vocaux
- Discipline **Accompagnement**
 - Option danse

- Option musique
- Discipline **Écriture**
- Discipline **Création musicale contemporaine**
 - Option composition électroacoustique sur support et temps réel
 - Option composition instrumentale et vocale
 - Option musique mixte
 - *Option Improvisation (en projet)*
- Discipline **Formation musicale**
- Discipline **Culture musicale**

Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique (CA)

Décret n° 2016-956 du 11 juillet 2016 (NOR : MCCB1614481D)

Annexe II de l'arrêté du 15 novembre 2023 (NOR : MICD2329472A) publiée au Bulletin officiel du ministère de la Culture

- Discipline **Enseignement instrumental ou vocal**
 - Domaine classique à contemporain (options : instruments concernés)
 - Domaine jazz et musiques improvisées (options : instruments concernés)
 - Domaine musique ancienne (options : instruments concernés)
 - Domaine musiques actuelles amplifiées (options : instruments concernés)
 - Domaine musiques traditionnelles (options : aire culturelle, instruments concernés)
- Discipline **Direction d'ensembles**
 - Option instrumentaux
 - Option vocaux
- Discipline **Accompagnement**
- Discipline **Écriture**
- Discipline **Création musicale contemporaine**
 - Option composition électroacoustique sur support et temps réel
 - Option composition instrumentale et vocale
 - Option musique mixte
 - *Option Improvisation (en projet)*
- Discipline **Formation musicale**
- Discipline **Culture musicale**

DANSE

Diplôme National Supérieur Professionnel de danseur (DNSPD)

Décret n° 2007-1678 du 27 novembre 2007 (NOR : MCCH0764447D)

Arrêté du 21 novembre 2024 (NOR : MICD2431534A)

- Discipline **Danse classique**
- Discipline **Danse contemporaine**

- Discipline **Danse jazz**

Diplôme d'État de professeur de danse (DE)

Article L362-1 du code de l'éducation

- Discipline **Danse classique**
- Discipline **Danse contemporaine**
- Discipline **Danse jazz**

Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse (CA)

Décret n° 2016-1421 du 20 octobre 2016 (NOR : MCCB1626797D)

Annexe III de l'arrêté du 21 novembre 2024 (NOR : MICD2431533A)

- Discipline **Danse classique**
- Discipline **Danse contemporaine**
- Discipline **Danse jazz**

THÉÂTRE

Diplôme National Supérieur Professionnel de comédien (DNSPC)

Décret n° 2007-1678 du 27 novembre 2007 (NOR : MCCH0764447D)

Arrêté du 15 novembre 2023 (NOR : MICD2329477A),

- (Pas de subdivision en disciplines)

Diplôme d'État de professeur de théâtre (DE)

Décret n° 2015-1227 du 2 octobre 2015 (NOR : MCCB1513681D)

Arrêté du 21 novembre 2023 (NOR : MICD2329476A),

- (Pas de subdivision en disciplines)

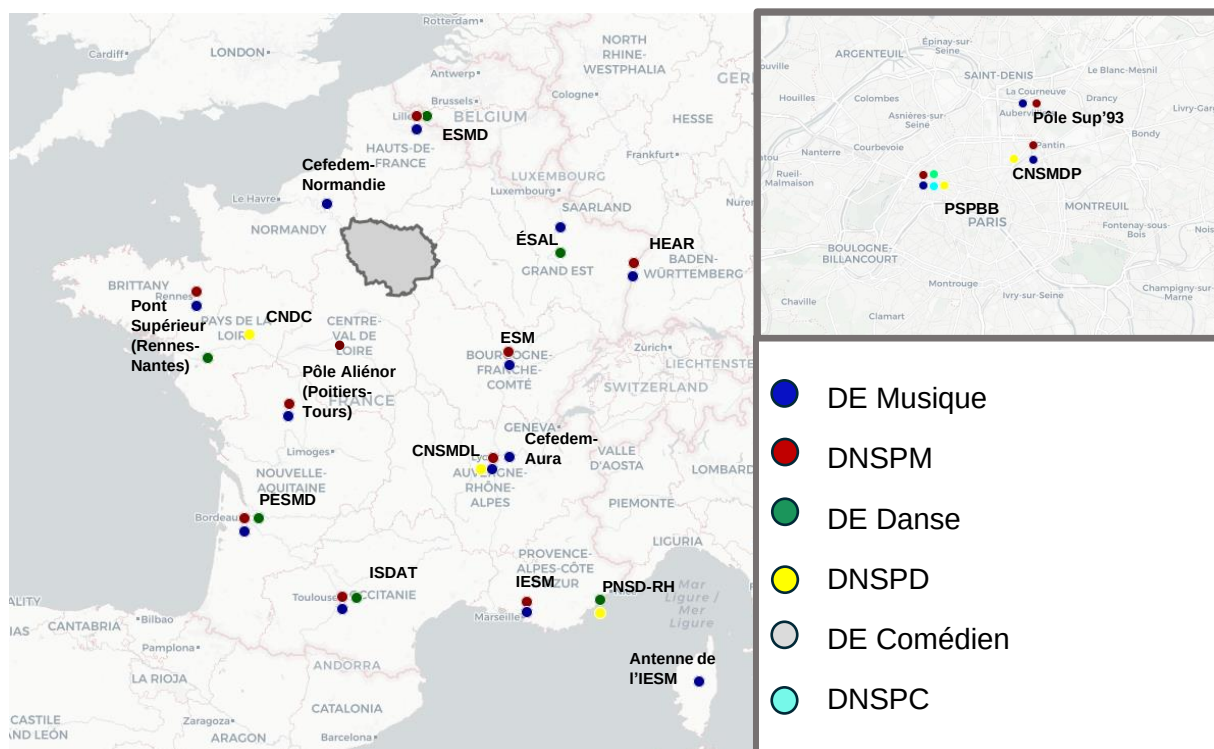
Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'art dramatique (CA)

Décret n° 2019-876 du 21 août 2019 (NOR : MICB1918706D)

Arrêté du 5 septembre 2019 (NOR : MICD1925484A)

- (Pas de subdivision en disciplines)

ANNEXE 2 : CARTOGRAPHIE DES DE ET DNSP MUSIQUE, DANSE ET THÉÂTRE



ANNEXE 3 : ANALYSE DES COLLECTES DES DONNÉES CHIFFRÉES GÉNÉRALES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIC MUSIQUE ET DANSE

1. Méthodologie

La mission a compilé les données des tableaux des CDCG (Collecte des Données Chiffrées Générale), demandées chaque année aux écoles par la sous-direction des enseignements spécialisés et supérieurs et de la recherche, au sein de la DGCA. Elle a pu ainsi remplir des matrices en matière d'effectifs étudiants (répartis par diplômes, domaines et options) et de nombre de diplômés sur les années universitaires 2019-2020 à 2023-2024.

Ce traitement des données n'a pas été à l'origine de nouvelles demandes formulées aux établissements, exceptés pour ceux qui n'avaient pas renseigné les informations exigées au préalable par la DGCA.

Cette analyse permet d'obtenir une photographie du nombre précis d'étudiants et de diplômés par école. Elle permet également d'apprécier les différents indicateurs construits par la mission de façon comparée entre le réseau des pôles supérieurs et des deux CNSM. Trois périmètres sont ainsi pris en compte : celui de la mission, à savoir les pôles d'enseignement supérieur (excepté l'École de danse de l'Opéra national de Paris) et les deux CNSMD ; l'ensemble pôles d'enseignement supérieur pris à part ; et les deux conservatoires nationaux supérieurs.

Les chiffres présentés ci-dessous peuvent ne pas correspondre avec ceux renseignés par les écoles dans les matrices financières ou ceux figurant dans les enquêtes du DEPS. Cela s'explique par un dénombrement effectué par année universitaire et non par année civile ou par la particularité de chaque formation (importance des doubles cursus, existence de stages ou d'exigences universitaires qui retardent la diplomation, etc...).

2. Analyse

a. Une analyse macro du réseau des pôles d'enseignement supérieur et des deux CNSMD

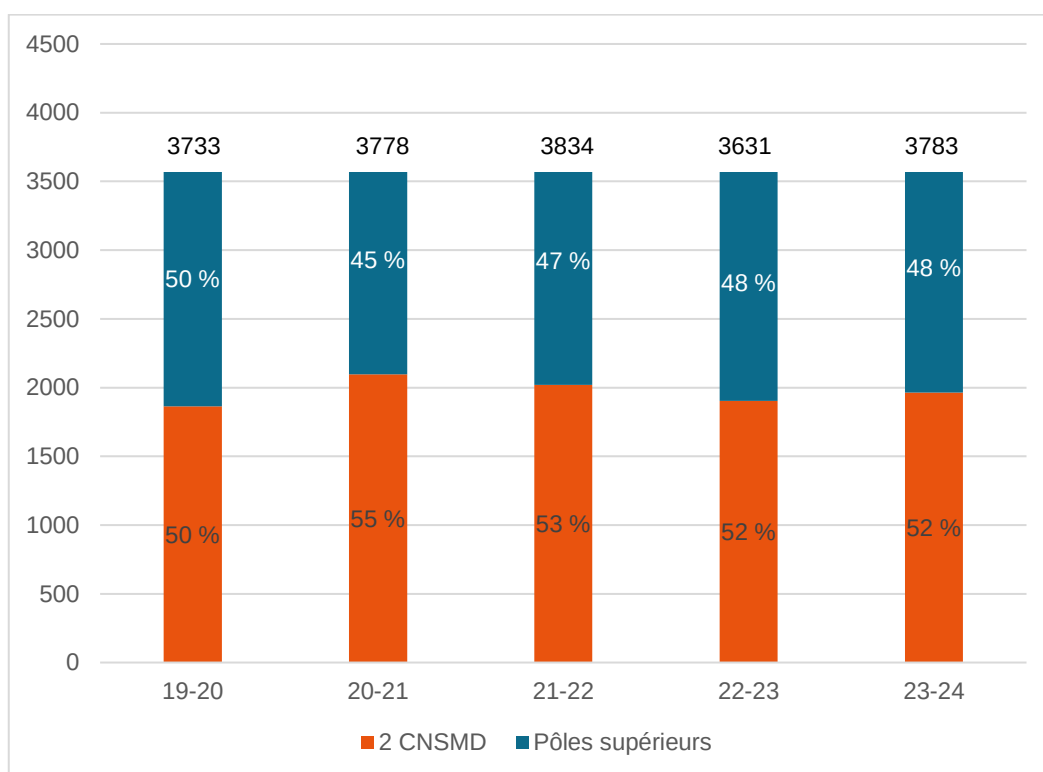
L'ensemble des analyses fournies ci-dessous s'appuie sur les chiffres compilés dans le tableau présenté à la fin de l'annexe.

Des effectifs totaux stables qui masquent des dynamiques différenciées selon les formations et les périmètres

Le nombre d'étudiants (toutes formations confondues ; formation initiale, continue et VAE inclus) est stable de 2019 à 2023. À l'échelle des pôles sup et des CNSMD, il augmente de 1 % (de 3733 à 3783). Si l'on considère le périmètre des pôles d'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants passe de 1870 à 1819 étudiants, soit une baisse de 3 %. L'effectif des deux CNSMD augmente de 5 %, passant de 1863 à 1964 étudiants.

La répartition des étudiants entre les pôles d'enseignement supérieur et les deux CNSMD reste stable sur la période, elle oscille entre 45 et 50 %.

Répartition des étudiants entre les pôles d'enseignement supérieur et les CNSMD



► Sources : Mission – d'après les données de la DGCA, SDEESR

Cette répartition témoigne de deux choses : 1) le poids des deux CNSMD dans le paysage de l'enseignement supérieur public de la musique et de la danse ; 2) la dispersion d'effectifs modestes dans les 15 pôles d'enseignement supérieur.

La stabilité des effectifs globaux masque des trajectoires différenciées selon les formations. Au sein des réseaux des pôles d'enseignement supérieur, les effectifs de danseurs en formation initiale ont baissé de 16 % sur la période (de 322 à 270 étudiants). Cette baisse est plus importante pour la formation continue passant de 57 à 24 danseurs soit une baisse de 58 %. Les deux CNSMD connaissent une hausse de leurs effectifs à la fois en musique et en danse dans toutes leurs formations, hormis une baisse de 1 point pour les musiciens en formation initiale (passant de 1576 à 1554). Ils augmentent de façon remarquable leur promotion de formations continues : en musique, elle passe de 3 à 92 étudiants ; de 26 à 75 pour la danse.

La répartition entre les étudiants en musique et en danse reste stable quels que soient les années et les périmètres. Si l'on considère l'ensemble du périmètre de la mission, les études de musique rassemblent 82 % des étudiants et celles de danse 18 %. Lorsque l'on isole les pôles d'enseignement supérieur, on obtient 80-20 comme répartition ; 85-15 en considérant seulement les conservatoires nationaux.

Des formations sélectives, qui le sont d'autant plus pour celles des CNSMD

Il reste une réelle différence entre les pôles d'enseignement supérieur et les CNSMD en matière de taux de sélection. Au global, il est de 30 % dans les pôles d'enseignement supérieur et de 16 % dans les CNSMD. Cette dynamique est accentuée par le nombre très important de candidats qui se présentent aux auditions des conservatoires nationaux. En 2023, on dénombre au total 4627 candidats pour les DE musique, DNSPM et DNSPD proposés par les conservatoires nationaux et les pôles supérieurs. Les conservatoires

nationaux rassemblent à eux seuls 51 % des candidats. L'utilisation de ce chiffre est sujette à caution car un candidat pour les conservatoires nationaux peut aussi être candidat pour un pôle mais il témoigne tout de même d'une réalité : les pôles supérieurs traitent rarement plus de 100 candidatures par diplômes alors que ce chiffre est ramené à plusieurs centaines pour les conservatoires nationaux. On peut tout de même invoquer l'exemple du CNDC d'Angers qui présente des taux de sélections extrêmement élevés de l'ordre de 5 %, avec en moyenne 430 candidats par concours.

Des taux de diplomation élevés, quels que soient la formation et le périmètre

Le taux de diplomation est, pour n'importe quel périmètre, très élevé. Au sein des pôles supérieurs, 89 % des étudiants en DNSPM obtiennent leur diplôme en moyenne sur la période. Ce taux est porté à 92 % au sein des CNSMD. Pour le DE de musique, ce taux est de 86 % en moyenne dans les pôles supérieurs contre 85 % dans les CNSMD. En danse, le taux de diplomation du DNSP est supérieure dans les pôles supérieurs que dans les deux CNSMD : 98 % contre 76 %. Au total tous diplômes confondus, le taux de diplomation est de 88 % dans les pôles d'enseignement supérieur et de 90 % dans les deux CNSMD ; il atteint 88 % pour l'ensemble du périmètre.

Les pôles supérieurs accueillent plus de boursiers et leurs formations sont davantage féminisées par rapport aux CNSMD

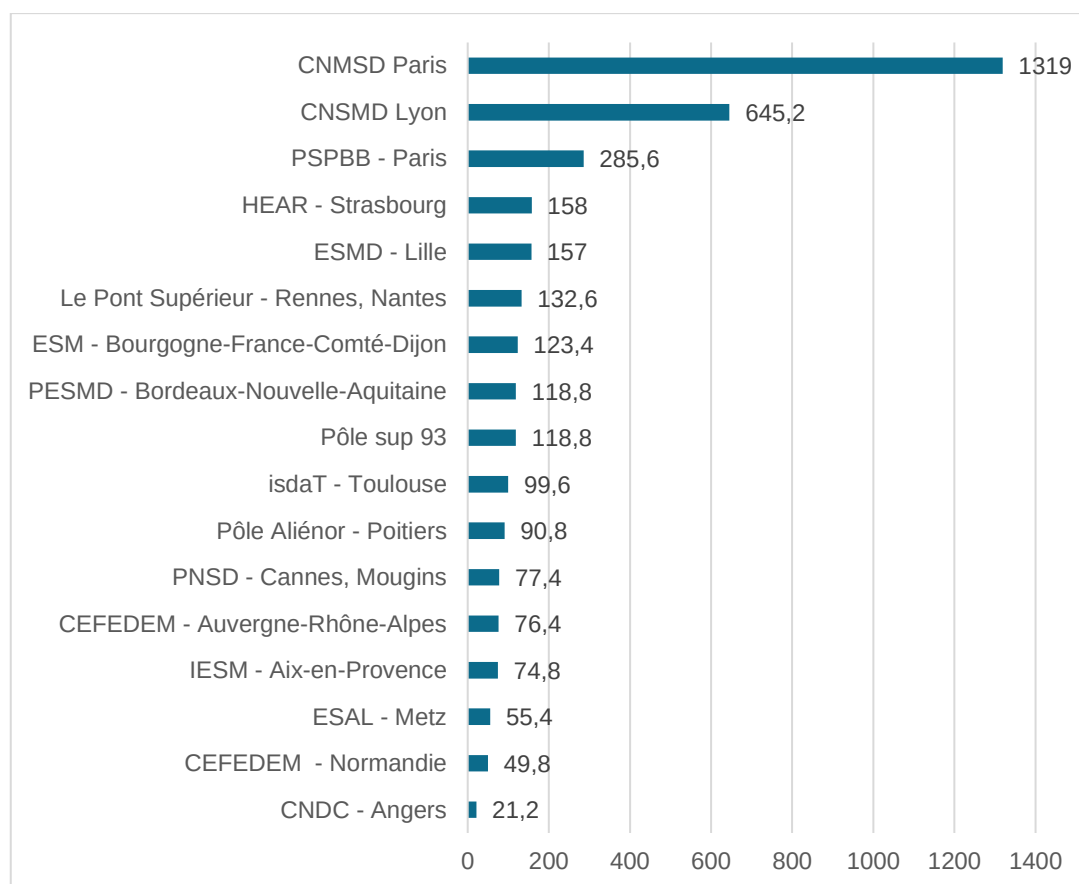
Du point de vue des indicateurs sociaux, les pôles d'enseignement supérieur accueillent relativement plus de boursiers sur la période étudiée : 23 % contre 20 % dans les deux conservatoires nationaux. De plus, les pôles supérieurs rassemblent proportionnellement plus de femmes au sein de leurs formations : 54 % contre 44 % dans les conservatoires nationaux. Au sein de ces deux périmètres, la même tendance se dessine : les femmes sont plus représentées parmi les diplômés par rapport aux hommes : dans les pôles supérieurs, elles représentent 55 % des diplômés (contre 54 % des étudiants) ; dans les conservatoires nationaux, elles représentent 47 % des diplômés (contre 44 % des étudiants).

Le réseau des pôles d'enseignement supérieur remplit ses missions au regard des indicateurs

Au regard du taux de diplomation et des indicateurs sociaux, les pôles d'enseignement supérieur se révèlent être aussi voire plus performants que les conservatoires nationaux. Cependant, les CNSMD se distinguent par des taux de sélection nettement plus élevés, ce qui implique de former des étudiants qui ont et auront un meilleur niveau. En outre, les effectifs par classe des conservatoires nationaux sont plus grands que ceux des pôles supérieurs, permettant des pratiques d'ensembles et une émulation qu'on ne retrouve pas dans tous les pôles. Là où les CNSMD insistent sur l'excellence ; les pôles d'enseignement supérieur proposent à des étudiants aux profils variés de s'insérer efficacement sur le marché de l'emploi (cf. annexe n° 6) ou de préparer la poursuite d'étude en master (en France et en Europe).

b. Une analyse de la répartition du nombre d'étudiants et de diplômés

Répartition du nombre d'étudiant (FI et FC) par an en moyenne sur la période 2019-2024



► Sources : Mission – d'après les données de la DGCA, SDEESR

D'importants écarts d'effectifs entre les établissements mais de nombreux pôles d'enseignement supérieur sont de taille similaire

Les deux conservatoires nationaux concentrent près de la moitié des étudiants du périmètre de la mission. Il y a un facteur deux entre le CNSMDL et le CNSMDP, de même entre le CNSMDL et le PSPBB, premier pôle d'enseignement supérieur en termes d'effectifs. Au sein du périmètre de la mission, sur la période 2019-2024, les établissements accueilleraient en moyenne 211 étudiants et 50 % des écoles moins de 118 étudiants. Parmi les pôles d'enseignement supérieur, les écarts sont aussi importants mais l'ensemble est plus resserré : 11 écoles sur 15 ont des effectifs compris entre 70 et 160 étudiants.

Une répartition territoriale moins déséquilibrée au sein du réseau des pôles d'enseignement supérieur

La répartition territoriale des étudiants en musique et en danse est inégale : si l'on intègre les deux conservatoires nationaux, 48 % des étudiants se trouvent en Île-de-France et 20 % en région Auvergne Rhône-Alpes (à Lyon exclusivement). Si l'on considère seulement les pôles d'enseignement supérieur, la répartition est plus équilibrée entre les régions : 25 % des étudiants en Île-de-France, 13 % en Nouvelle-Aquitaine et dans la région Grand-Est, 10 % dans les Hauts-de-France, 9 % en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, et 5 % dans la région Auvergne Rhône-Alpes.

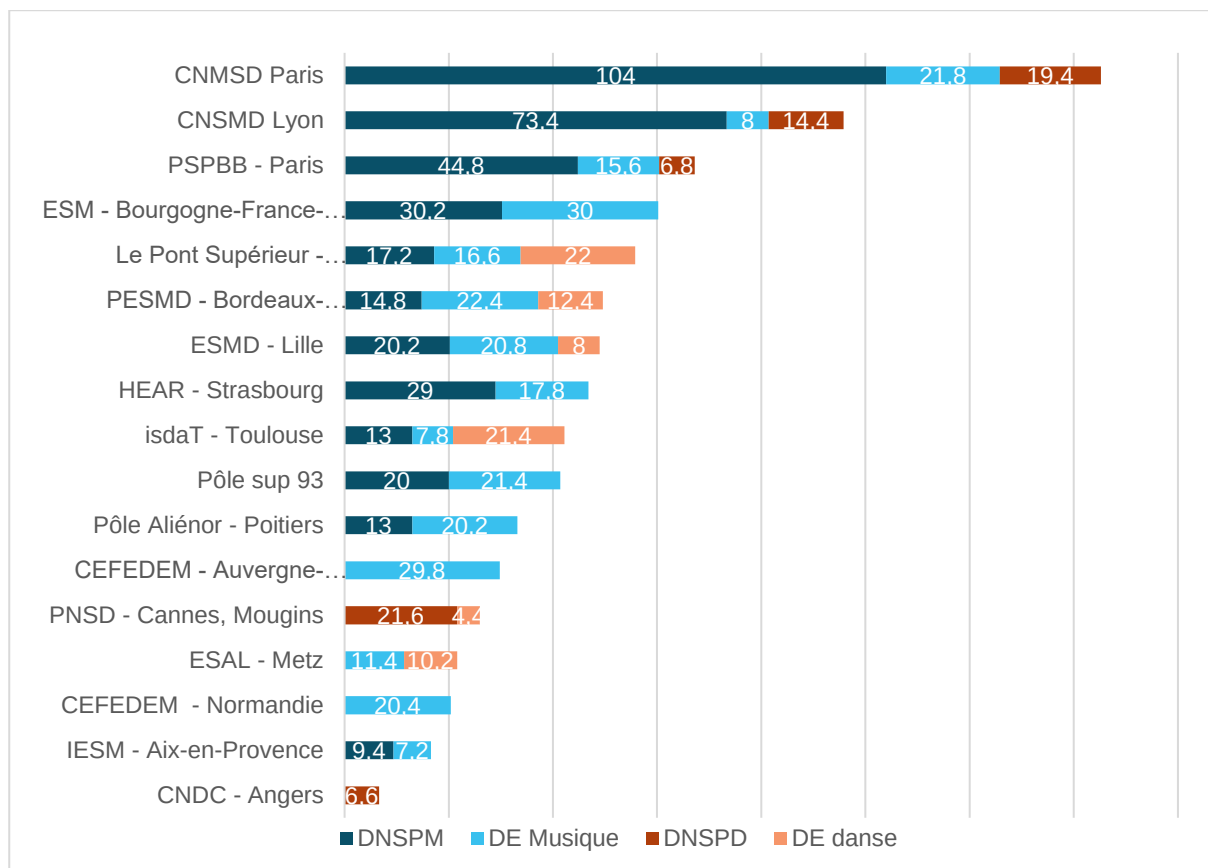
Des pôles supérieurs davantage tournés vers le DE

Au niveau de la répartition des diplômes, on retrouve les mêmes tendances qu'au niveau des effectifs. Si l'on intègre l'ensemble du périmètre de la mission, 82 % des diplômés le sont en musique (48 % en DNSP et 34 % en DE) et 18 % en danse (9 % en DNSP et 10 % en DE). Les diplômés (hors théâtre) des pôles d'enseignement supérieur se répartissent comme suit : 80 % en musique (37 % en DNSPM et 43 % en DE) et 20 % en danse (6 % en DNSP et 14 % en DE).

Le réseau des pôles supérieurs ne dispose pas d'une offre de diplôme unifiée à l'échelle nationale, particulièrement en danse

L'offre de diplôme n'est pas unifiée sur le territoire. Les deux Cefedem (Rouen et Lyon) ne proposent que le DE musique. Par ailleurs, seuls cinq pôles proposent à la fois une formation en musique et en danse. Parmi ces pôles, l'ÉSAL et le Pont Supérieur dispensent ces formations dans des villes distinctes (Metz et Nancy pour l'ÉSAL ; Nantes et Rennes pour le Pont supérieur). Un unique pôle sur huit en danse propose à la fois le DNSP et le DE (le PNSD-RH Cannes-Mougins). En musique, ce ratio est porté à dix sur treize écoles.

Répartition du nombre de diplômés par an en moyenne sur la période 2018-2023

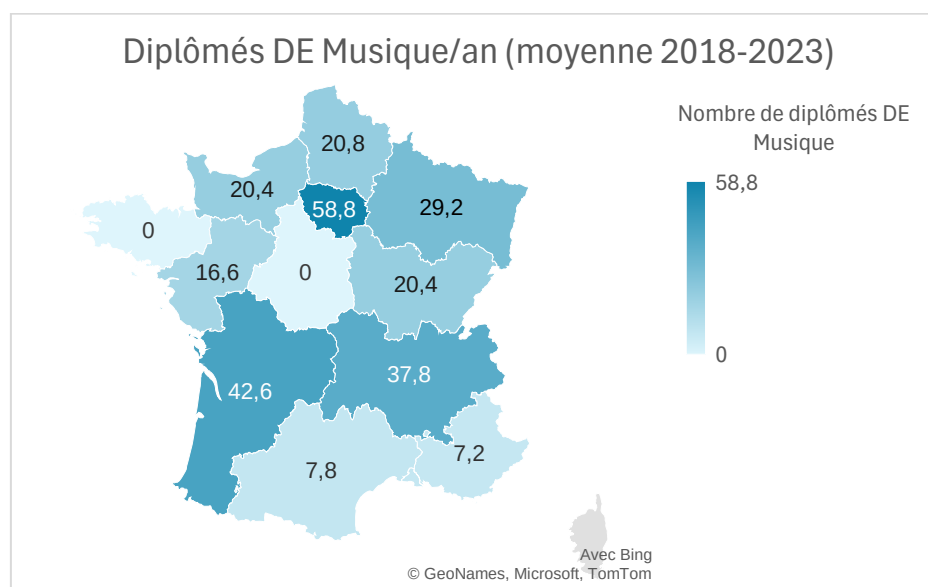
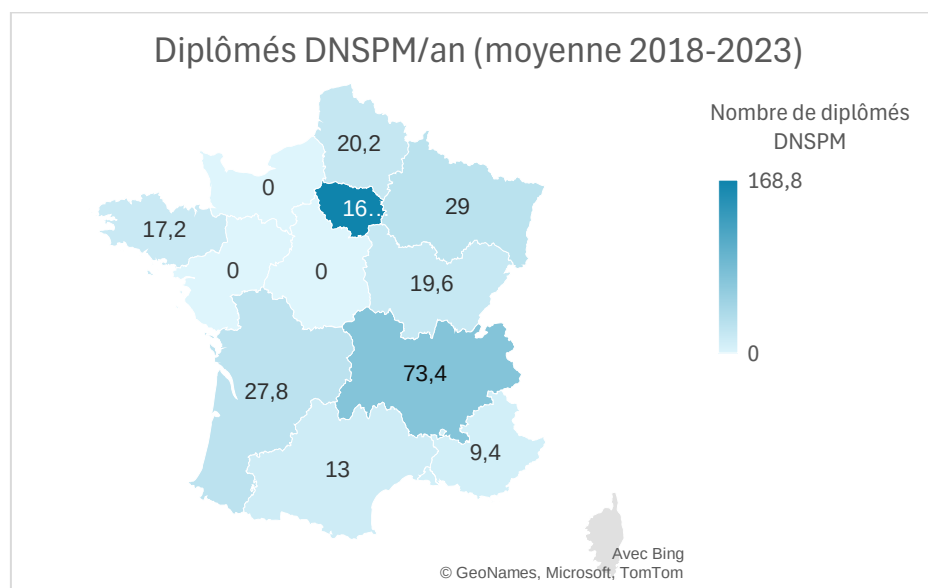


► Sources : Mission – d'après les données de la DGCA, SDEESR

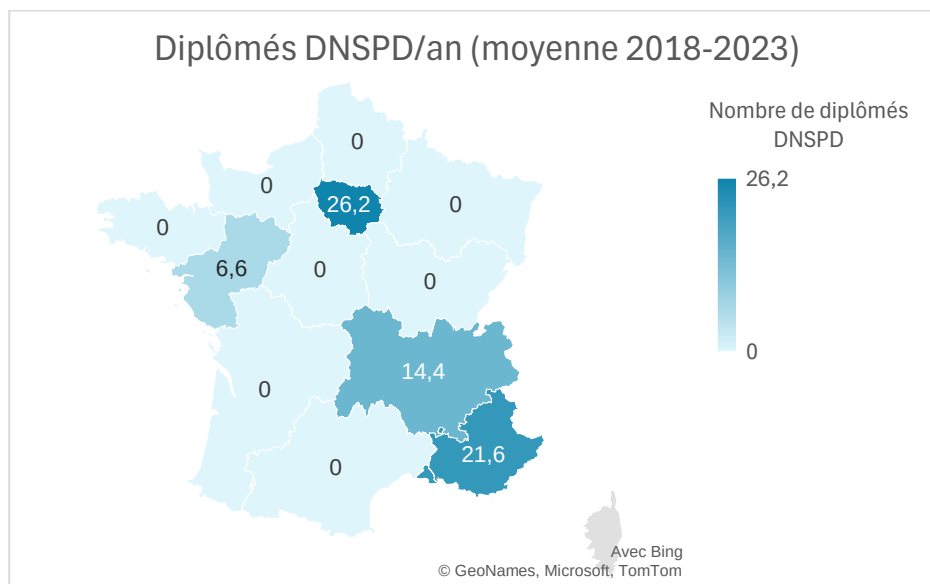
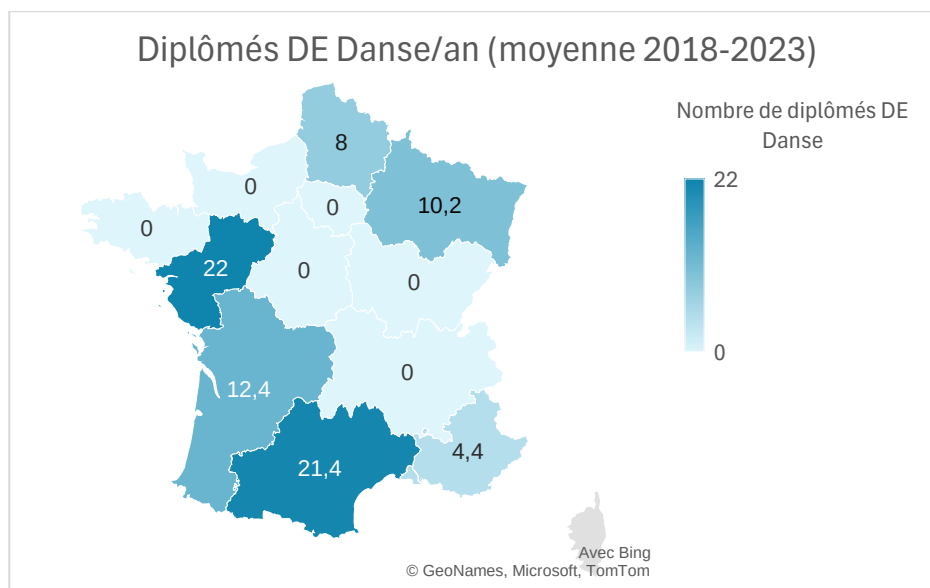
Ainsi, au sein du réseau des pôles supérieurs, près d'un tiers des diplômés en DNSPM l'ont été dans un établissement francilien, 14 % dans la région Grand-Est et Nouvelle-Aquitaine. Concernant le DE Musique, 18 % des diplômés proviennent des écoles de Nouvelle-Aquitaine, 16 % des établissements franciliens et 13 % de la région Auvergne Rhône-Alpes et Grand Est. La répartition est plus inégale en danse : il n'y a pas d'offre publique francilienne de DE de danse et près de trois quarts des diplômés dans cette formation

proviennent de Nouvelle-Aquitaine, d'Occitanie ou des Pays de la Loire. Plus de 80 % des diplômés du DNSPD proviennent d'Île-de-France ou de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur. Or, la provenance des diplômés est un enjeu crucial pour les territoires car la grande majorité des étudiants obtiennent des offres pour enseigner dans des établissements de leur région d'étude avant même la fin de leur cursus : un diplômé est ainsi enclin à s'installer dans la région dans laquelle il a étudié. Une répartition inégale des diplômés peut être un facteur de déséquilibre entre les territoires, où les besoins en professeurs de musique et de danse sont importants.

Répartition des diplômés des pôles supérieurs (hors EDONP) par an en moyenne sur la période 2019-2023¹⁰¹



¹⁰¹ Au sein du Pôle Aliénor, les percussionnistes effectuent leurs études à Tours, en région Centre-Val de Loire et non à Poitiers, en région Nouvelle-Aquitaine. Les données fournies par la SDEESR ne permettent pas d'obtenir le nombre de diplômés par disciplines et par options. Tous les diplômés du Pôle Aliénor sont donc comptabilisés dans la région Nouvelle-Aquitaine.



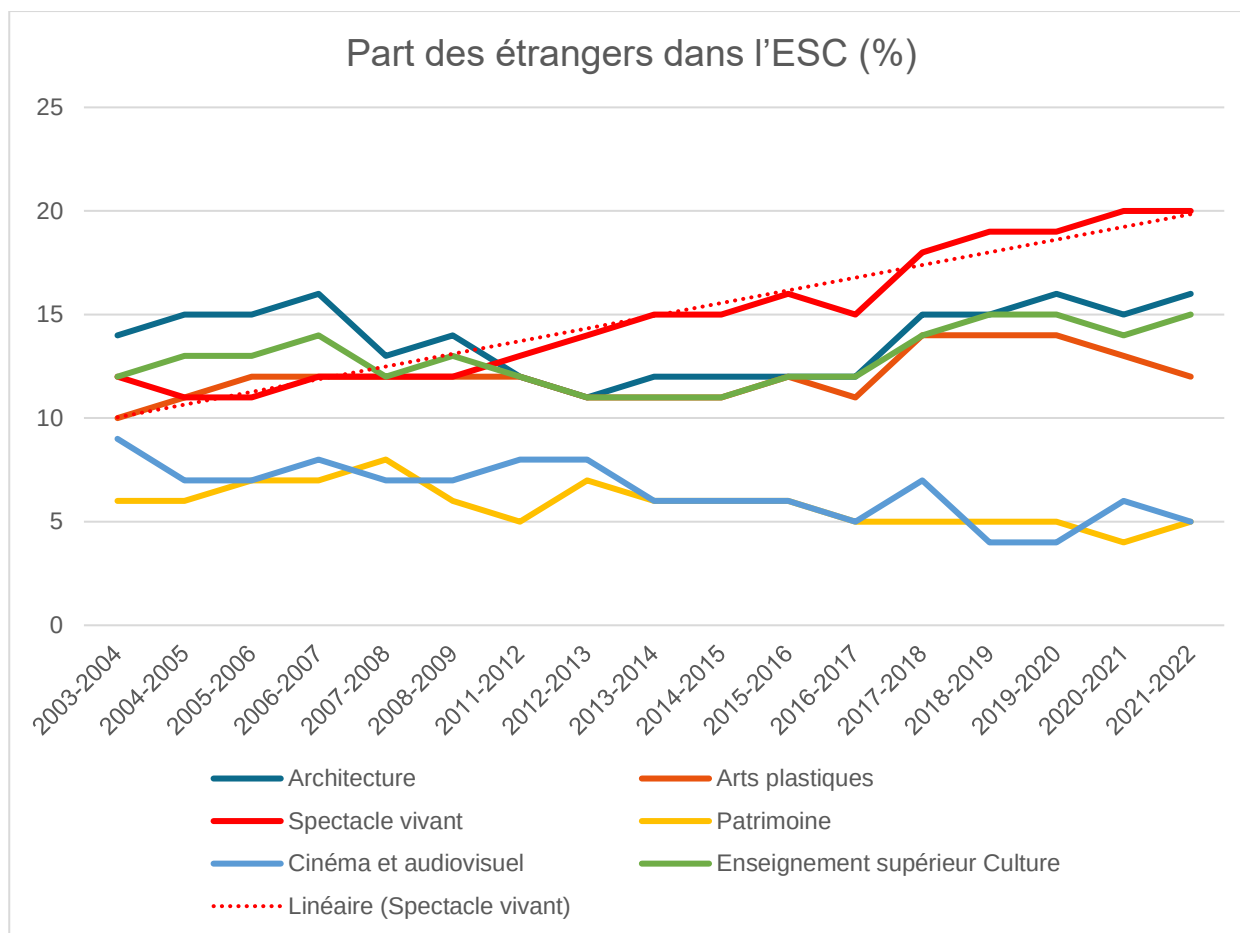
► Sources : Mission – d'après les données de la DGCA, SDEESR

Conclusion

Les analyses des CDCG montrent que le réseau des pôles d'enseignement supérieur remplit ses missions en matière de diplomation et d'indicateurs sociaux (taux de boursiers et parité). Ces formations sont sélectives mais à un degré moindre que celles proposées par les CNSMD. Les pôles d'enseignement supérieur, bien que rassemblant à peu près les mêmes effectifs, proposent une offre de diplôme qui n'est pas unifiée. On peut la penser comme complémentaire entre les pôles mais en réalité chaque école affirme une identité et une pédagogie qui lui est propre. Ce faisant, certaines régions se retrouvent en déficit de formations (les régions Île de France et Auvergne Rhône-Alpes en DE de danse notamment).

Indicateurs	2013-2019			2019-2020			2020-2021			2021-2022			2022-2023			2023-2024			Moyenne Période	
	Avec les 2 CNSMD	Sans les 2 CNSMD	2 CNSMD	Avec les 2 CNSMD	Sans les 2 CNSMD	2 CNSMD	Avec les 2 CNSMD	Sans les 2 CNSMD	2 CNSMD	Avec les 2 CNSMD	Sans les 2 CNSMD	2 CNSMD	Avec les 2 CNSMD	Sans les 2 CNSMD	2 CNSMD	Avec les 2 CNSMD	Sans les 2 CNSMD	2 CNSMD	Avec les 2 CNSMD	Sans les 2 CNSMD
Nombre d'étudiants				3733	1870	1863	3778	1682	2098	3834	1813	2021	3631	1727	1904	3783	1819	1864	3751,8	1782,2
Musique				3015	1436	1579	3067	1311	1756	3047	1350	1697	2945	1352	1888	3129	1474	1855	3040,6	1384,6
Formation initiale				2728	1152	1576	2897	1148	1748	2855	1169	1686	2813	1139	1474	2688	1134	1554	2756,2	1148,4
Formation Continue				124	121	3	106	99	7	113	102	11	134	102	92	213	112	101	150	107,2
VE				163	163	0	64	64	0	79	79	0	138	111	27	228	228	0	134,4	129
Danse				663	379	284	659	319	340	737	413	324	633	322	311	603	294	309	659	345,4
Formation initiale				580	322	258	592	280	312	592	325	267	514	278	236	539	270	269	563,4	295
Formation Continue				83	57	26	64	36	28	89	89	57	110	35	75	64	24	40	82	36,8
VE				0	0	0	3	0	0	56	0	0	9	0	0	0	0	0	13,6	0
Autre (Théâtre)				55	0	0	52	0	0	50	0	0	53	0	0	51	0	0	52,2	0
Formation initiale				44	0	0	41	0	0	40	0	0	42	0	0	39	0	0	41,2	0
Formation Continue				11	0	0	11	0	0	10	0	0	11	0	0	12	0	0	11	0
VE				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Taux de diplômés	85%	84%	87%	92%	92%	94%	88%	89%	84%	87%	87%	89%	90%	87%	97%	90%	85%	97%	88%	88%
DNSPY	89%	89%	88%	91%	91%	91%	94%	94%	94%	88%	85%	89%	90%	85%	97%	90%	85%	97%	90%	89%
CA Musique	82%	82%	86%	92%	91%	100%	84%	87%	82%	82%	81%	85%	90%	88%	100%	90%	88%	100%	88%	86%
DNSPD	82%	91%	77%	98%	90%	97%	100%	96%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	99%	98%	99%
DE Danse	73%	73%		93%	90%	97%	72%	78%	49%	84%	129%	76%	93%	95%	90%	87%	87%	84%	84%	84%
CA Danse				100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	95%	100%	87%	87%	100%	87%	84%	84%	84%	84%
Autre	69%	69%		100%	100%					91%	91%		91%	91%		91%	91%		93%	93%
Nombre de diplômés	832	570	262	913	623	290	874	610	264	844	563	289	910	568	322				874,6	591
DNSPY	394	201	193	399	222	177	400	232	168	334	194	140	418	209	209				389	212
DE musique	271	252	19	276	295	21	264	236	28	261	222	39	284	242	42				271,2	241
Double diplômés DNSPY - DE	83	74	19	73	73	0	127	92	35	86	45	41	81	55	26				92	68
CA musique	20	0	20	40	0	40	46	0	46	48	0	48	33	0	33				37,4	0
DNSPD	51	21	30	74	43	31	67	45	22	76	36	48	76	38	38				68,8	37
DE danse	71	71	0	80	80	0	73	73	0	90	90	0	78	78	0				78,4	78
Double diplômés DNSPD - DE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0				0	0
CA danse	0	0	0	21	0	21	0	0	0	14	0	14	0	0	0				7	7
Autre	25	25	0	23	23	0	24	24	0	21	21	0	21	21	0				22,8	23
Taux de sélection				29%	37%	20%	27%	37%	17%	23%	29%	15%	21%	27%	15%	20%			24%	30%
DNSPY				24%	37%	16%	23%	34%	15%	21%	31%	15%	18%	29%	12%	18%			27%	31%
Instrumentiste - chanteur				24%	36%	16%	22%	33%	14%	21%	30%	14%	19%	29%	12%	18%			27%	31%
Chœur d'ensembles				23%	60%	11%	15%	35%	5%	19%	33%	9%	10%	32%	5%	20%			15%	39%
Création musicale				70%	67%	71%	65%	75%	63%	48%	50%	34%	19%	36%	16%	18%			75%	69%
DE Musique	57%	56%		57%	56%	63%	59%	54%	63%	51%	51%	53%	46%	44%	56%	50%	49%	52%	52%	51%
Enseignement instrumental ou vocal	56%	56%		56%	56%	63%	55%	54%	63%	50%	50%	49%	47%	46%	53%	50%	49%	50%	49%	51%
Formation musicale	52%	52%		52%	52%	63%	60%	60%	59%	59%	59%	59%	34%	34%	50%	50%	50%	49%	49%	49%
Accompagnement	50%	50%		50%	50%	67%	70%	67%	100%	67%	64%	100%	30%	25%	67%	33%	40%	0%	46%	45%
Direction d'ensembles	70%	70%		80%	78%	100%	80%	78%	100%	71%	69%	100%	39%	39%	100%	50%	50%	50%	60%	59%
Culture musicale																0%	0%	0%	0%	0%
Écriture																0%	0%	0%	0%	0%
Création musicale contemporaine				50%	50%		75%	100%	67%	67%	0%	100%	50%	0%	100%	0%	0%	0%	64%	25%
DNSPD				19%	28%	16%	12%	19%	10%	12%	12%	11%	11%	8%	13%	9%	7%	0%	12%	14%
Classique	23%	21%		23%	21%	11%	15%	16%	7%	17%	17%	17%	15%	18%	8%	13%	9%	13%	17%	15%
Contemporain	16%	26%		16%	26%		9%	16%	7%	8%	9%	8%	8%	8%	8%	7%	7%	10%	9%	9%
Jazz							32%	32%		31%	31%		31%	31%		22%	22%		27%	27%
DE Danse				91%	91%		74%	74%		60%	60%		73%	73%		71%	71%		75%	75%
Classique	94%	107%		94%	107%		76%	76%		74%	74%		88%	88%		74%	74%		83%	83%
Contemporain	98%	98%		98%	98%		85%	85%		52%	52%		78%	78%		63%	63%		75%	75%
Jazz	84%	84%		84%	84%		65%	65%		62%	62%		61%	61%		81%	81%		71%	71%
Autre (théâtre pour les pôles, CA pour les CNSM)	13%	5%		13%	5%	38%	17%	7%	40%	10%	5%	23%	10%	4%	45%	7%	5%	37%	11%	5%
Taux de boursier				21%	20%	22%	22%	26%	20%	21%	24%	18%	21%	22%	20%	21%	22%	20%	21%	23%
Partie				48%	53%	44%	48%	54%	44%	49%	56%	44%	48%	54%	44%	49%	54%	44%	49%	54%
Partie chez les étudiants (% de femmes)				48%	53%	51%	53%	57%	48%	54%	57%	47%	53%	54%	46%	52%	54%	46%	52%	55%
Partie chez les diplômés (% de femmes)																				

ANNEXE 4 : PART DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS DANS L'ESC



► Sources : Mission – D'après les données du DEPS

ANNEXE 5 : ANALYSE ÉCONOMIQUE DES PÔLES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1. Méthodologie

La mission a demandé aux 15 écoles de remplir des matrices en matière de ressources humaines et de grandeurs financières sur la période 2014-2024.

Elle s'est inspirée de tableaux trouvés dans les dossiers d'accréditation et d'habilitation transmis par les établissements et a simplifié sa requête au maximum pour ne pas peser sur les services administratifs et financiers, souvent de petite taille.

La période de 10 ans retenue vise à capter les évolutions de longue période, notamment les éventuelles montées en puissance à la suite du passage en EPCC de certains pôles ; à neutraliser les années liées à la crise sanitaire, qui ne constituent pas des périodes de référence pertinentes ; à mesurer l'impact de l'inflation sur les dernières années.

Les analyses en variation et les graphiques portent sur la période 2014-2023, car dans bon nombre de cas l'année 2024 fournie constitue un budget qui n'est pas homogène avec les années précédentes correspondant à des comptes arrêtés.

Des matrices RH mesurant le volume d'heures à disposition des étudiants

En matière de ressources humaines, il a été demandé de distinguer entre les équipes administratives et les personnels pédagogiques, les permanents et les temporaires, en particulier les vacataires, et ce à la fois en termes d'effectifs et d'heures travaillées.

En effet, compte tenu des différences de statuts entre personnes, allant d'un CDI à temps plein à un enseignant intervenant 1 heure dans l'année, il importait d'appréhender le volume global d'heures disponibles au profit des étudiants.

Des matrices financières valorisant les mises à disposition

En matière financière ont été renseignées :

- les principales charges de fonctionnement : masse salariale (pédagogique et administrative), dépenses de fonctionnement (dont loyers et charges locatives, prestations pédagogiques) ;
- les différentes recettes : subventions (État, collectivités locales, autres), droits d'inscription et frais de scolarité, autres.

La mission s'est attachée en outre à valoriser les mises à disposition, en locaux et en personnel, qui ne figurent pas dans les comptes d'exploitation et peuvent modifier grandement l'appréciation des moyens mis à disposition d'une école. Dans une optique de vérité des coûts, intégrer ces éléments est indispensable, notamment pour comparer les pôles entre eux et pour apprécier le véritable engagement des collectivités locales aux côtés de l'État.

Une attention a également été portée aux investissements et au niveau du fonds de roulement (FDR), dans un contexte où certaines écoles se trouvent en difficulté de trésorerie.

Des indicateurs de moyens par étudiant

Tous les indicateurs ont été calculés après intégration des mises à disposition afin d'être homogènes entre écoles.

Au-delà des indicateurs classiques comme la part de la masse salariale dans les charges, ou la part de l'État dans les recettes, des indicateurs directement liés au métier ont été calculés :

- Le coût par étudiant ;
- Le volume d'heures (administratives et pédagogiques) par étudiant ;
- Le coût par heure.

Le premier indicateur est le produit des deux derniers. Ces trois grandeurs permettent d'appréhender l'évolution du modèle économique et pédagogique d'un pôle au fil du temps.

Des difficultés de la part des écoles à renseigner ces données

Quoique simplifiées (tous les indicateurs ont été calculés par la mission), ces matrices ont posé à la plupart des établissements des problèmes et ont nécessité de nombreux allers et retours avec la mission :

- Les pôles sont des structures de petite taille, avec des compétences restreintes et non partagées ; un congé de longue durée, une vacance de poste, un contentieux avec un agent peuvent rompre l'accès à l'information ou sa continuité sur longue période ;
- Le traitement papier des données financières ou RH, le passage en EPCC, le changement de systèmes d'information ont également constitué des causes de rupture dans les séries et de difficulté à remonter dans le passé ;
- L'appartenance du pôle musique et danse à un établissement pluridisciplinaire le font dépendre d'un service central qui ne délivre pas toujours une information détaillée, et encore moins une comptabilité analytique transparente dans l'affectation des coûts indirects ;
- La séparation entre équipes administratives et pédagogiques dans les matrices RH est apparue dans la plupart des cas non faisable, ou non fiable, car ne figurant pas dans les systèmes d'information ;
- Les mises à disposition ont parfois été difficiles à estimer car leur valorisation ne figurait pas dans les conventions ;
- Certaines écoles ont du mal à fournir leur fonds de roulement, alors même qu'elles connaissent des tensions de trésorerie.

Des informations néanmoins précieuses pour apprécier l'évolution économique des établissements

Malgré les difficultés rencontrées, les résultats obtenus permettent de dégager des résultats intéressants, parfois contre-intuitifs.

Chaque école fait l'objet d'une fiche en annexe, incluant les matrices, les indicateurs, des graphes illustratifs et une analyse d'ensemble.

La présente annexe retrace une analyse consolidée utilisant plusieurs strates (cf. tableaux joints) :

- Les 6 écoles dont les données sont complètes donnent une image significative de l'évolution de l'enseignement supérieur musique et danse depuis 2014 ;

- Cette analyse est corroborée par des données partielles sur les 10 écoles qui ont fourni des séries financières mais non RH depuis 2014 ;
- Une présentation comparative sur la seule année 2023 est fournie pour 13 écoles.

Avant de présenter les résultats, il convient de souligner l'importance des sujets méthodologiques susmentionnés. Ils sont emblématiques des difficultés que connaissent certaines écoles à suivre leur gestion et, partant, des risques qu'elles encourent, en les faisant au passage partager à leurs étudiants et à leurs financeurs, dont l'État.

La mission estime que les matrices présentées et leurs indicateurs constituent un minimum dans le suivi de gestion par les directions des écoles, ainsi que par les DRAC pour analyse. Ces données doivent être fiabilisées au fil du temps, sur la base des alertes méthodologiques recensées, et pouvoir remonter en centrale pour être consolidées (de façon immédiate et automatisée dès lors que les tableaux sont homogènes et verrouillés) à des fins de suivi global et stratégique du secteur.

2. Résultats

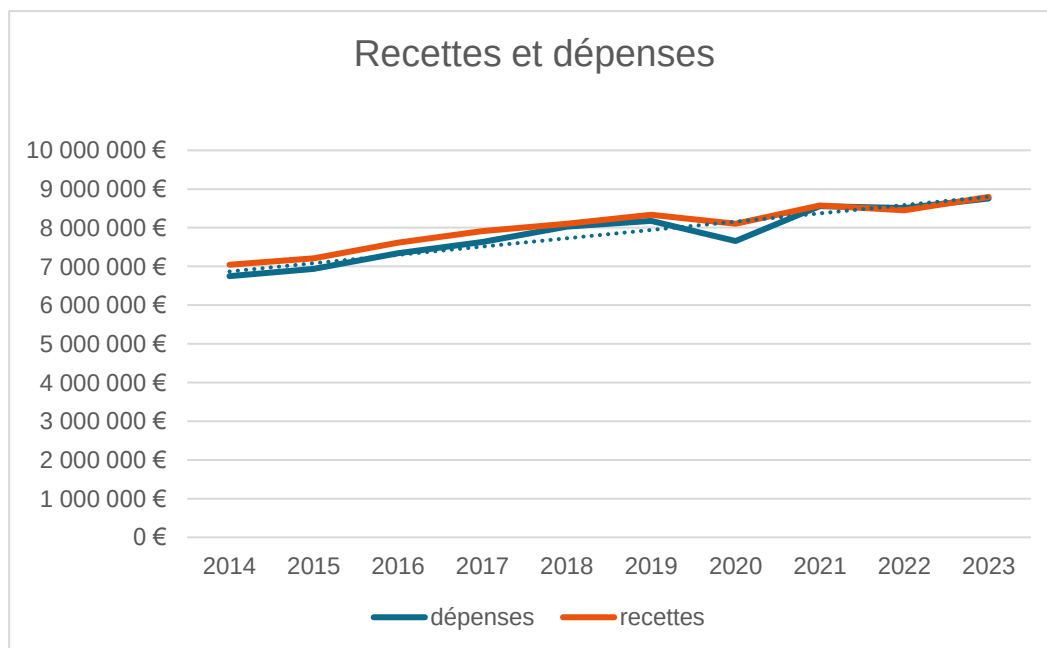
Un développement maîtrisé au profit des étudiants...

Les 6 écoles qui ont renseigné intégralement les matrices sont les suivantes : Cefedem AURA, Cefedem Normandie, ESMD Lille, ESM Dijon, HEAR, IESM.

Elles représentent près de 700 étudiants en 2023, soit environ 40 % du périmètre étudié, ce qui constitue un bon échantillon, même si chaque établissement est en soi un cas particulier, résultant de son histoire au sein du territoire où il est ancré.

En grandes masses, ces établissements pris comme un tout connaissent les évolutions suivantes.

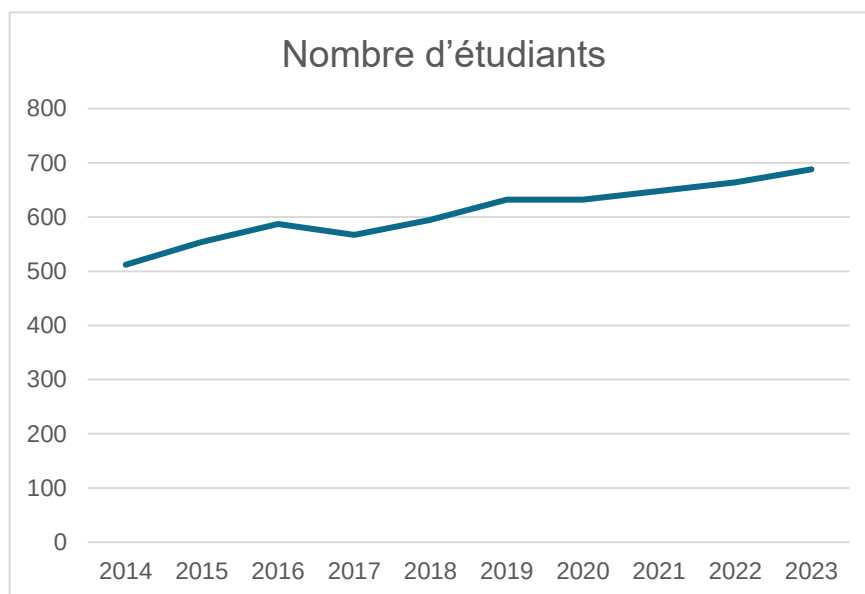
Les dépenses augmentent de 29,7 % entre 2014 et 2023, soit une croissance annuelle moyenne de 2,9 % par an. En incluant la valorisation des mises à disposition, qui sont stables sur la période (peut-être du fait d'une absence de revalorisation dans les conventions), cette croissance est ramenée à 23,4 %.



► Sources : Mission – d'après les données fournies par les établissements

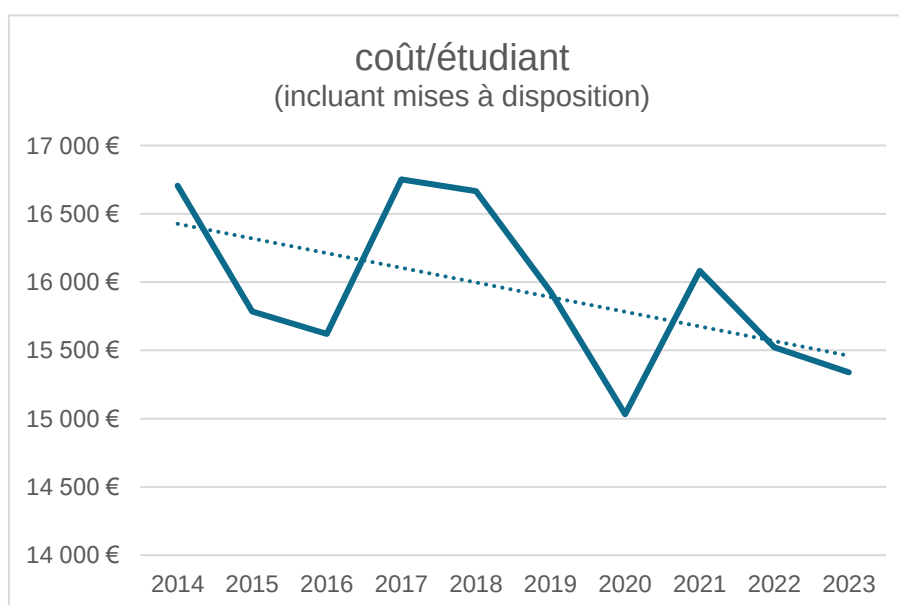
Une telle hausse est en tout cas supérieure à l'inflation, qui fut de 18 % sur la même période. Les écoles se sont donc livrées à des dépenses de développement de leur activité.

Le nombre d'étudiants a en effet augmenté de 34,3 % durant la décennie, passant de 512 en 2014 à 688 en 2023.



► Sources : Mission – d'après les données fournies par les établissements

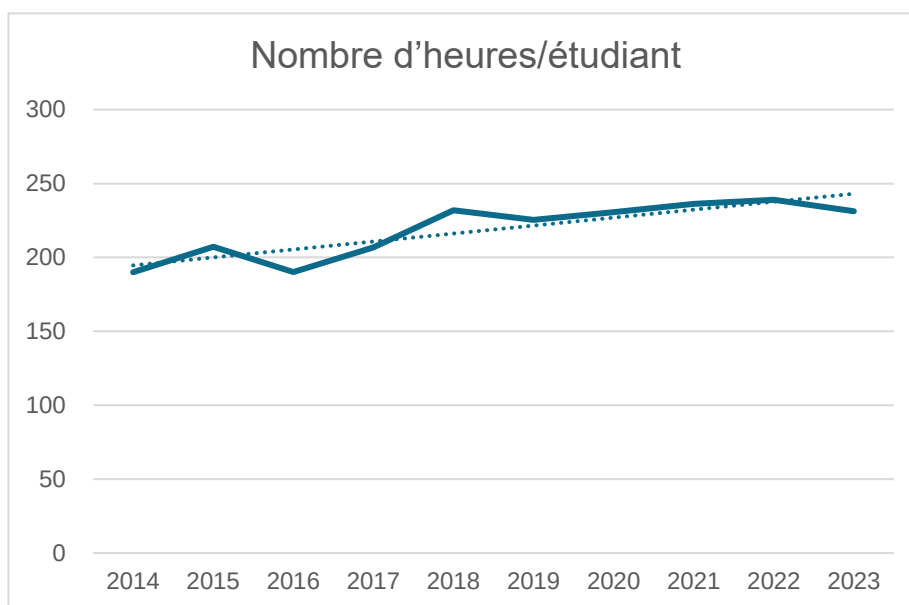
Comme les promotions ont augmenté plus vite que les dépenses, le coût par étudiant a été maîtrisé, passant de 16705€ en moyenne en 2014 à 15340€ en 2023 (-8,2 %).



► Sources : Mission – d'après les données fournies par les établissements

Dans le même temps, le volume d'heures (administratives et pédagogiques) mis à disposition des étudiants a crû de 63,6 %, ce qui a permis d'augmenter le nombre d'heures par étudiant de 190h en 2014 à 231h en 2023 (+21,7 %).

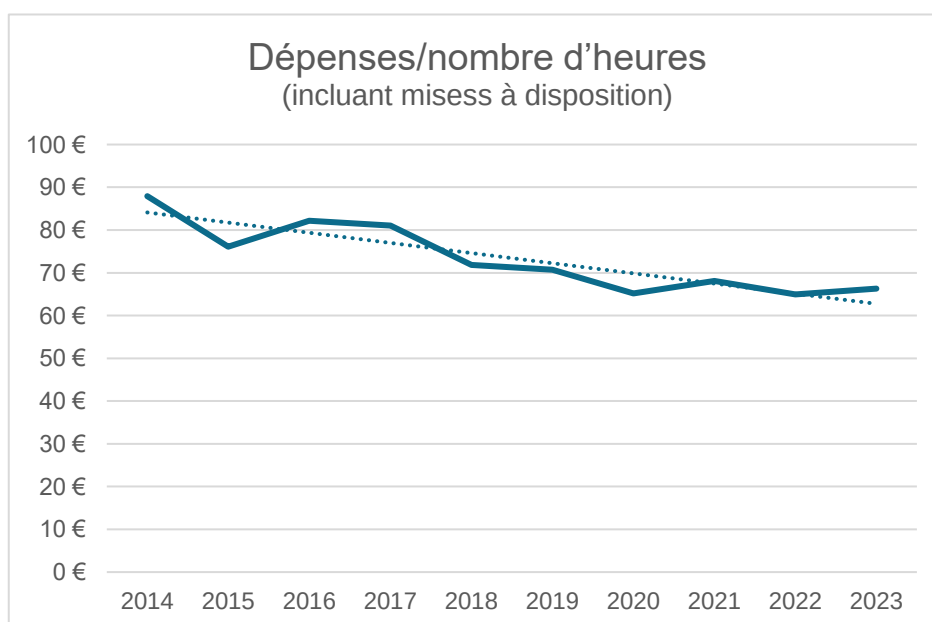
Cette hausse est le fruit de plusieurs facteurs : développement des cours, des doubles cursus, des sessions collectives, de l'accompagnement administratif des élèves. Elle est en tout cas indéniablement positive.



► Mission – d'après les données fournies par les établissements

...en dépit de contraintes économiques importantes

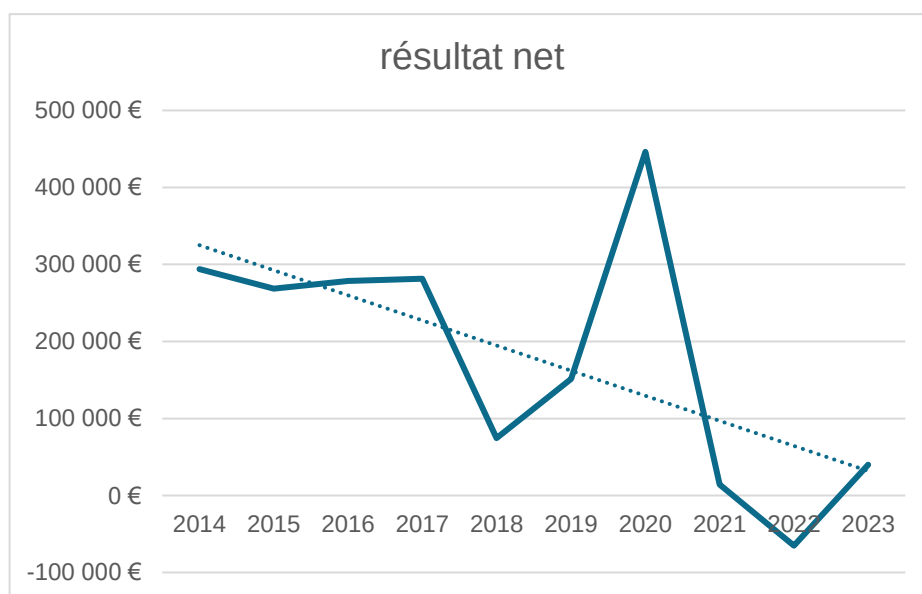
Le développement de l'activité est rendu possible par une maîtrise des coûts horaires : l'ensemble des dépenses rapporté au volume d'heures globales est passé de 88€ par heure en 2014 à 66€ par heure en 2023, soit une baisse de 24,6 %.



► Sources : Mission – d'après les données fournies par les établissements

Cette maîtrise est à la fois le fruit de la bonne gestion et des contraintes qui s'imposent aux écoles, qui se sont traduites dans bon nombre de cas par une baisse des moyens administratifs engendrant des tensions dans la gestion des étudiants : les recettes croissent en effet de 24,9 % sur la période, soit moins vite que les dépenses (29,7 %). En incluant les mises à disposition, l'augmentation des recettes est ramenée à 19,7 % (contre 23,4 % pour les charges).

En conséquence, les résultats connaissent une tendance baissière au fil du temps, tout en demeurant positifs chaque année (sauf en 2022). Le résultat net cumulé 2014-2023 de l'ensemble des écoles s'établit à 1,8 M€. Il contribue à alimenter un fonds de roulement qui s'élève à 1,3 M€ en 2023, représentant 2 mois de chiffre d'affaires.



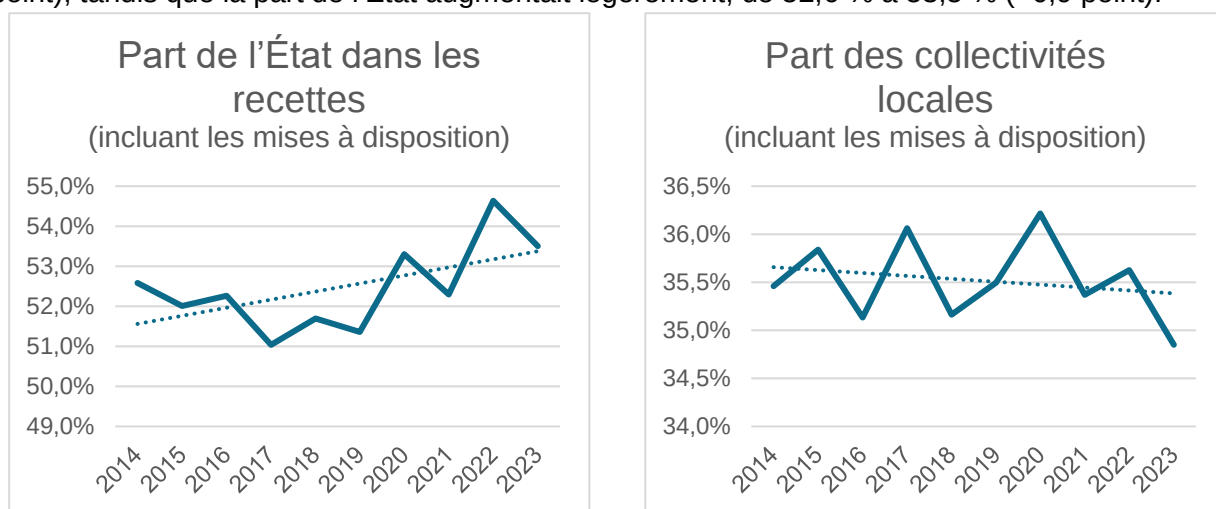
► Sources : Mission – d'après les données fournies par les établissements

Les établissements ont donc réussi à se développer en période d'inflation et de contraintes budgétaires, au profit de leurs étudiants, tout en préservant leurs équilibres.

Un accompagnement conjoint de l'État et des collectivités locales

Les subventions de l'État ont augmenté de 26,2 % entre 2014 et 2023. Dans le même temps, les subventions des collectivités locales augmentaient de 21,8 %.

En incluant les mises à disposition, la part des collectivités locales dans le financement des établissements a légèrement décro, passant de 35,5 % en 2014 à 34,8 % en 2023 (-0,7 point), tandis que la part de l'État augmentait légèrement, de 52,6 % à 53,5 % (+0,9 point).



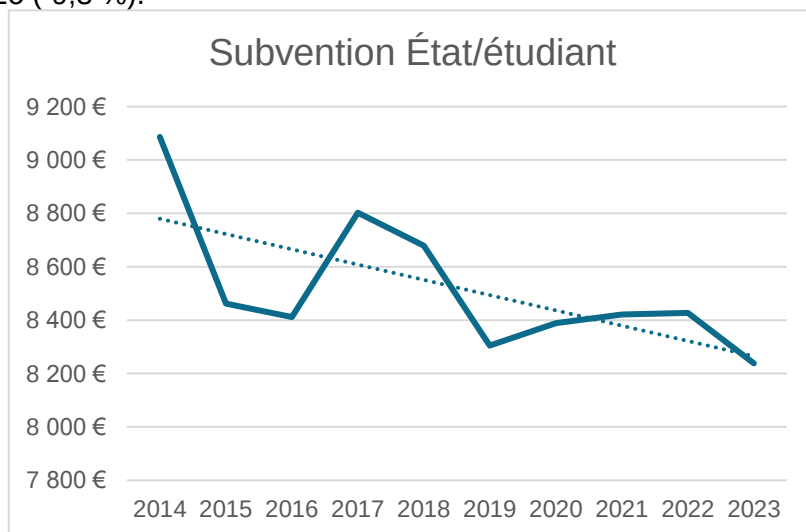
► Sources : Mission – d'après les données fournies par les établissements

Si des menaces sérieuses quant au retrait des collectivités locales pèsent sur plusieurs écoles pour le futur, l'engagement des collectivités locales auprès de l'État fut globalement

effectif dans le passé. Les subventions représentent au global, depuis toujours, près de 90 % des recettes des écoles.

Par ailleurs, l'importance d'intégrer les mises à disposition dans l'appréciation de la situation apparaît clairement ici : la part de l'État dans les recettes fiduciaires, qui s'élève à 64,4 % en 2023, est ramenée à 53,5 % dès lors qu'on intègre les apports en personnel et en locaux des collectivités locales. Ces apports, qui peuvent poser des problèmes de gestion, pointés à différents endroits du rapport, demeurent un élément important de l'équilibre d'exploitation en l'absence de moyens complémentaires qui viendraient les compenser.

Enfin, il convient de souligner que si la subvention de l'État aux écoles a augmenté sur la période, le développement par celle-ci des promotions accueillies a pour conséquence que la subvention de l'État par étudiant a pour sa part baissé, passant de 9087€ en 2014 à 8238€ en 2023 (-9,3 %).

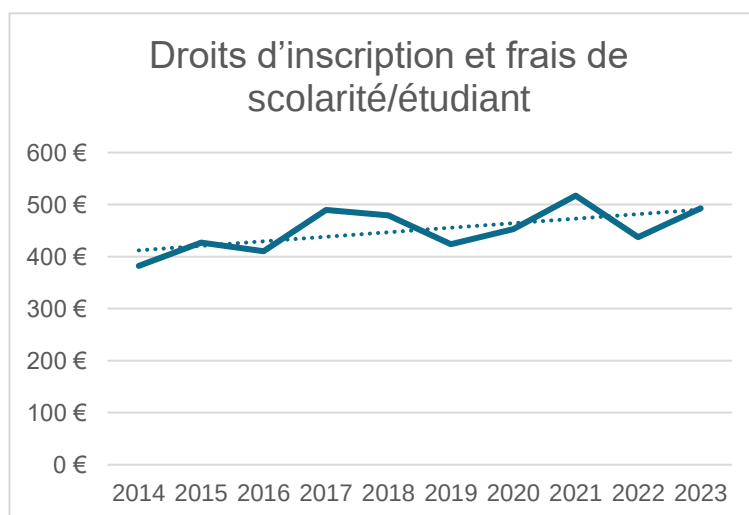


► Sources : Mission – d'après les données fournies par les établissements

La situation est donc maîtrisée là aussi, sous l'angle de la politique budgétaire, et justifierait même, si des marges pouvaient être dégagées à un moment malgré les fortes contraintes de l'État, un coup de pouce aux établissements en faveur d'un enrichissement des enseignements.

Une contribution financière des étudiants qui demeure très basse

Les droits d'inscription et frais de scolarité sont passés de 382€ en 2014 à 493€ en 2023, soit une hausse de 28,9 %, qui a suivi celle des dépenses, mais qui demeure minime dans le financement des établissements concernés (3,2 % en 2023, contre 2,2 % en 2014).



► Sources : Mission – d'après les données fournies par les établissements

Chaque école est un cas particulier

L'analyse menée sur 10 écoles apporte une image relativement similaire. Aux 6 écoles précédentes sont ajoutées le PSPBB, le Pôle Sup 93, le PNSD Rosella Hightower et le Pôle Aliénor. Ces dix écoles représentent près de 1440 étudiants en 2023, soit environ 85 % du périmètre étudié.

On retrouve les tendances sur les grandes masses d'exploitation et le fonds de roulement, les parts respectives de l'État et des collectivités locales. Le cercle vertueux est cependant moins marqué car les étudiants n'augmentent que de 8 % entre 2014 et 2023, les écoles ajoutées à l'échantillon connaissant une baisse pour les parisiennes (PSPBB et Pôle Sup 93), une hausse légère pour les autres (PNSD et Pôle Aliénor). La subvention de l'État par étudiant est en hausse (mais demeure en baisse en euros constants). Les évolutions sont plus heurtées, année après année, et pour chaque école, du fait des contextes particuliers et des chocs exogènes propres à chaque établissement.

Cette diversité des situations apparaît également dans la présentation à 13 écoles apportée ensuite, sur la seule année 2023, qui ajoute aux établissements précédents les trois structures suivantes : l'ÉSAL, le Pont Supérieur et le CNDC d'Angers.

Il conviendra de tenir compte des particularités de certains pôles dans les analyses. Par exemple, le PNSD pourra être neutralisé pour calculer les droits d'inscription et frais de scolarité moyens, car il s'agit d'une école privée où ils s'établissent à 5850€, dix fois au-dessus des autres. De même, le CNDC sera laissé de côté car l'adossement de l'école dans l'ensemble plus vaste que constitue le Centre national de danse contemporaine rend son analyse difficile (cf. fiche sur ce pôle).

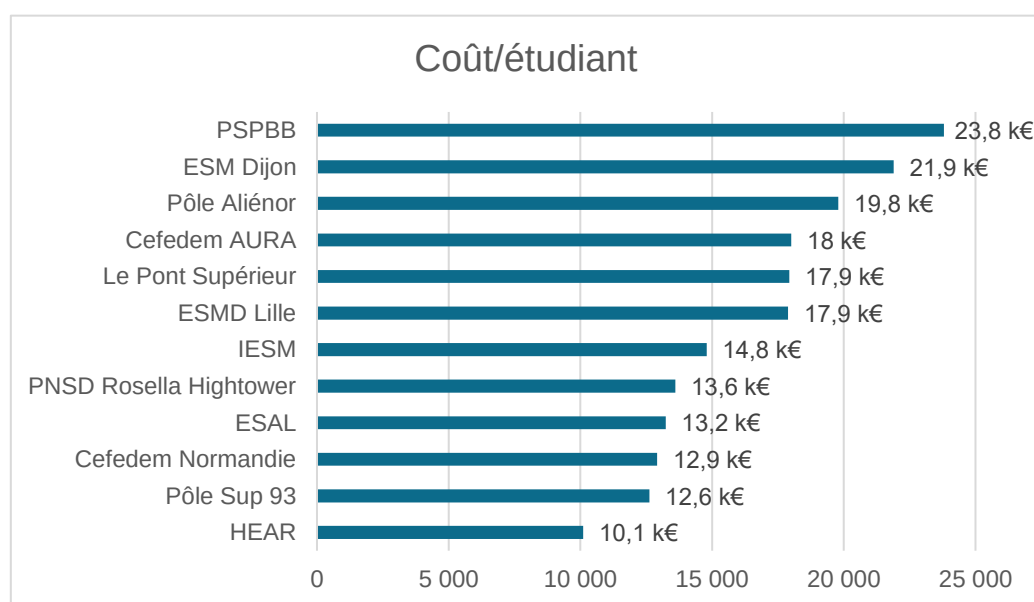
Une fois ces précautions méthodologiques prises, il demeure que les 3 échantillons (à 6, 10 et 13 écoles) donnent une image relativement convergente du modèle économique des pôles d'enseignement supérieur musique et danse et permettent de tirer divers enseignements.

Des coûts par étudiants bien cadrés

La question se posait de savoir si les coûts par étudiants étaient peu contrôlés, voire exorbitants, dans certains établissements en crise ou en difficultés de gestion.

En analysant les seuls budgets (hors mises à disposition), les coûts/étudiant s'étagaient de 5,3 k€ (à la HEAR) à 18,9 k€ (à l'ESM Dijon), soit un rapport de 1 à 3,6.

En intégrant les mises à disposition, nous obtenons un ensemble un peu plus onéreux, mais plus resserré et plus cohérent : les coûts/étudiant s'étalent de 10,1 k€ (à la HEAR) à 23,8 k€ (au PSPBB), soit un rapport de 1 à 2,3. Cette variance est acceptable compte tenu des différences de coût entre formation initiale et formation continue, dont le poids relatif varie d'une école à l'autre, de l'impact de la VAE et de nombre d'autres particularités attachées aux écoles (certaines ont des activités complémentaires de bibliothèques et centres de ressources, d'autres multiplient les stages, d'autres à l'inverse voient certains de leurs coûts minorés à l'intérieur d'un vaste ensemble pluridisciplinaire).



► Sources : Mission – d'après les données fournies par les établissements

En outre, 8 écoles sur 12 (en neutralisant le seul CNDC) se situent entre 12,6 k€ et 18 k€, pour une moyenne de 16,3 k€ par étudiant, soit un rapport encore plus resserré de 1 à 1,4.

Ce coût peut se comparer à celui du CNSMDP, qui est de 25,6 k€ d'après le rapport IGAC d'octobre 2019, et à celui du CNSMDL, qui est de 29,8 k€ en 2023 (28 k€ en 2022 et 2024).

Les plus petites écoles ne pâttissent pas d'un effet taille

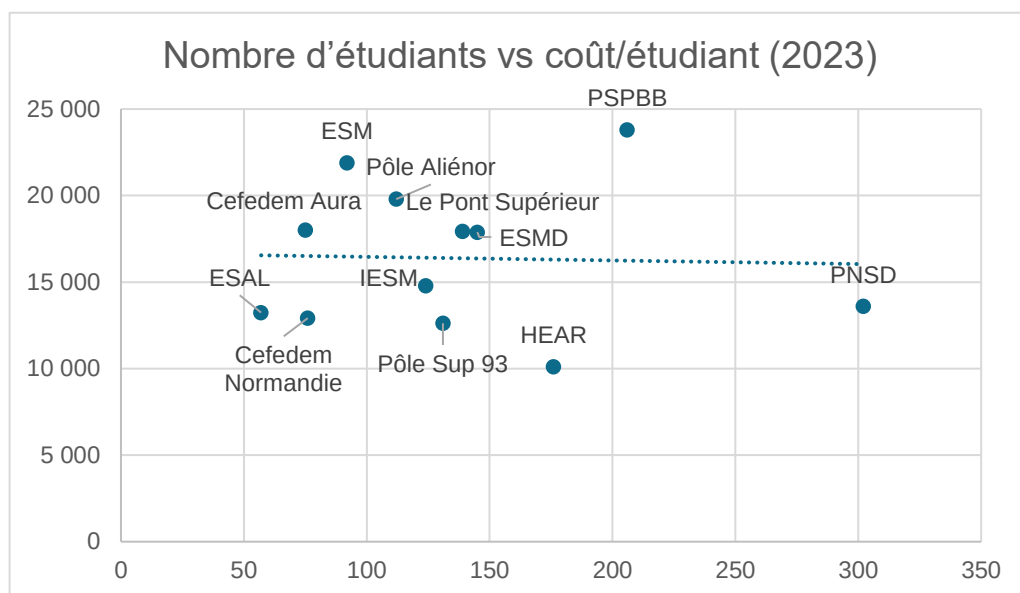
Une question voisine de la précédente était de savoir si le coût par étudiant était plus élevé dans les plus petites écoles. Indépendamment des sujets pédagogiques et de qualité de l'enseignement, le niveau des charges fixes, la mobilisation d'agents administratifs, voire d'enseignants à temps plein, ne risquaient-ils pas de disqualifier les modèles économiques des petits établissements ? Et de plaider pour des fusions de structures, voire des fermetures de sites ?

Le nombre d'étudiants va de 50 à 300 selon les écoles, le budget de 700 k€ à 4,1 M€ (Hors CNDC). Le coût par étudiant de la plus petite école est de 13,2 k€ et celui de la plus grosse de 13,6 k€.

Pour aller plus loin, nous avons testé une éventuelle corrélation entre la taille de l'école (mesurée par son nombre d'étudiants d'une part, son budget d'autre part) et le coût par

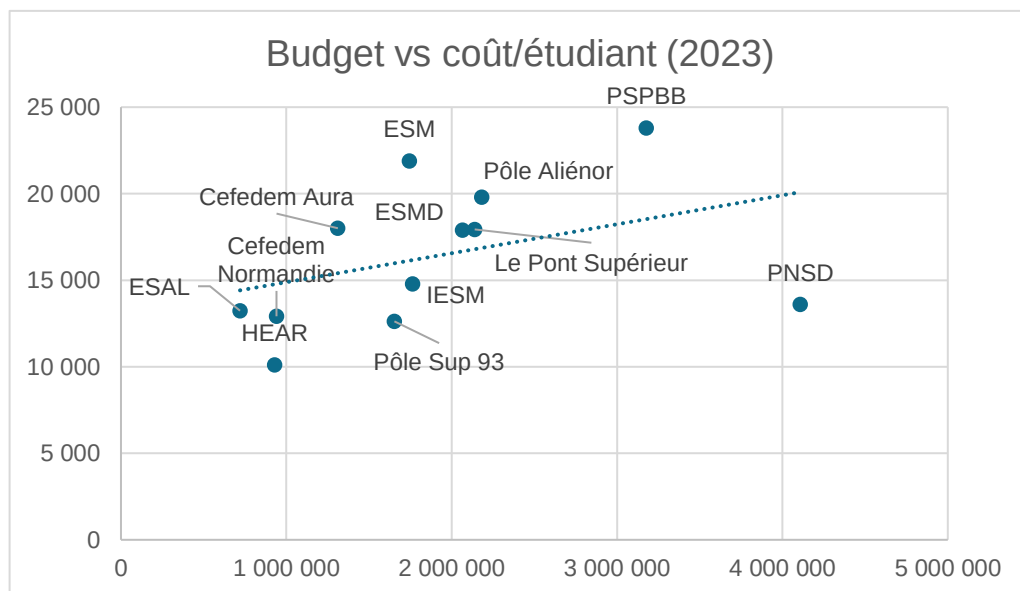
étudiant. Modulo les précautions associées à cet exercice avec un nombre de points restreint, les résultats paraissent significatifs.

Le coût par étudiant semble indifférent au nombre d'étudiants :



► Sources : Mission – d'après les données fournies par les établissements

Le coût par étudiant ne semble pas décroissant mais au contraire croissant avec la taille du budget :



► Sources : Mission – d'après les données fournies par les établissements

Ce résultat, qui peut paraître contre-intuitif, nous renseigne sur le modèle économique de ce type d'écoles : habituées à gérer la pénurie, elles se sont adaptées à leurs contraintes budgétaires en évitant les charges fixes qu'elles ne pouvaient supporter, en variabilisant au maximum leurs coûts, y compris à travers les différents mécanismes de mises à disposition, en s'ajustant en permanence à leur réalité opérationnelle.

Ce résultat est au bout du compte cohérent avec le fait que les CNSMD, dotés de plus gros moyens que les pôles d'enseignement supérieur, ont un coût par étudiant plus élevé. Ce n'est pas l'amortissement de charges importantes sur un plus grand nombre d'étudiants à des fins d'économies d'échelle qui constitue le cœur du modèle de ces établissements, mais le fait de mettre à la disposition des étudiants plus de moyens pédagogiques (enseignants, instruments, salles...) si les budgets le permettent.

Les écoles se sont donc bien adaptées à leur situation contrainte pour continuer d'enseigner, voire d'accroître les tailles de leurs promotions et le volume d'heures mis à disposition des étudiants.

Dès lors, la question de leurs rapprochements éventuels pour atteindre une « taille critique » ne résulterait pas de critères de gestion, qui sont globalement maîtrisés (les seuls gains auraient lieu sur des doublons comme les postes de direction ou certains emplois fonctionnels), mais de critères ayant trait à la qualité de l'enseignement.

À ce titre, si des progrès peuvent bien entendu être réalisés avec l'apport de moyens complémentaires, il convient de rappeler que les taux de satisfaction des étudiants en cours de scolarité, ainsi que leurs taux d'insertion en sortie d'école, sont d'ores et déjà très élevés.

De surcroît, bon nombre d'étudiants ont souligné leur contentement de se trouver dans de petites écoles, où ils se sentent mieux accompagnés et moins anonymes, et d'habiter dans des villes de taille moyenne dont ils apprécient la qualité de vie. Il convient également de garder en tête l'engagement des collectivités locales, ravies d'accompagner des pôles d'excellence contribuant à l'aménagement territorial.

Il faudrait donc de bonnes raisons pédagogiques, une crise financière de l'école, et des moyens accrus de l'État pour modifier cet équilibre aujourd'hui imparfait mais qui fonctionne malgré tout et donne globalement satisfaction.

L'État bénéficie d'un effet de levier important dans le financement de l'enseignement supérieur musique et danse grâce à l'implication des collectivités locales

Le modèle que certaines collectivités locales pourraient remettre en cause demain, comme la région Pays de la Loire l'illustre, est aujourd'hui vertueux pour l'État :

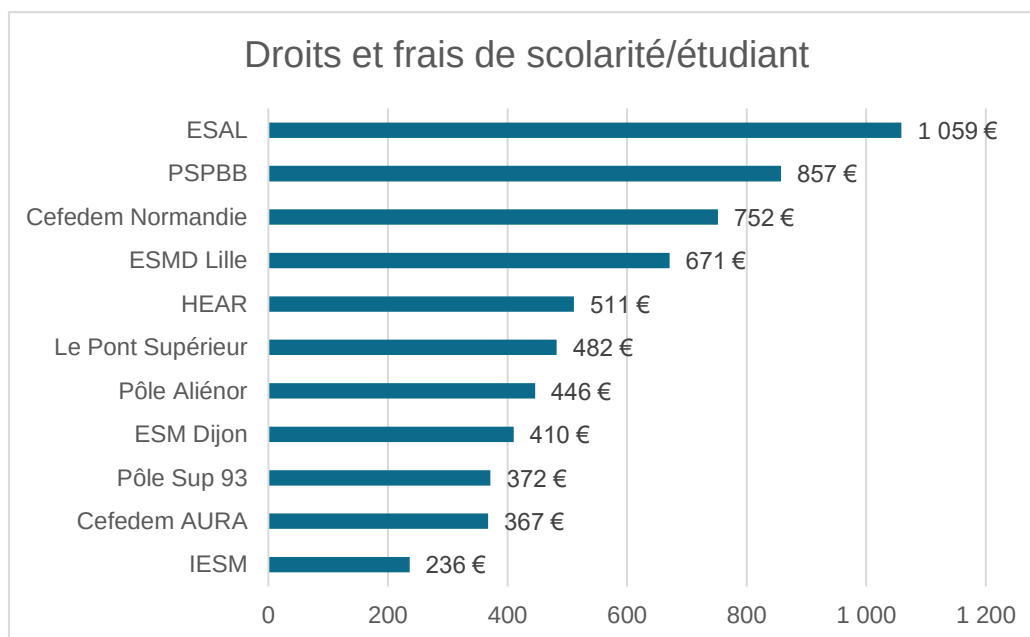
- Le coût par étudiant est de 16,3 k€ dans les écoles, contre 26 à 30 k€ dans les CNSMD, soit un rapport de 1 à un peu plus de 1,5 ;
- La subvention de l'État par étudiant est de 8,2 k€ dans les écoles, contre environ 24 k€ au CNSMDP et 24,9 k€ au CNSMDL (23 k€ en 2022 et 23,8 k€ en 2024), soit un rapport de 1 à 3.

Ceci est lié au fait que l'État finance pour moitié les pôles d'enseignement supérieur, tandis qu'il finance à plus de 90 % les CNSMD.

S'il peut faire sens d'envisager la transformation de certains établissements en CNSMD, comme cela a été évoqué dans certaines régions, pour des raisons pédagogiques, stratégiques, d'excellence ou de rayonnement international, il convient de conserver ces données financières à l'esprit : de telles transformations s'avèreraient onéreuses.

La hausse des droits de scolarité peut être envisagée école par école mais n'aurait qu'un impact limité sur les grands équilibres.

Les droits d'inscription et frais de scolarité s'élèvent entre 236 € et 1059 € (Hors CNDC et PNSD). Ils représentent entre 2 % et 8 % des recettes des écoles.



► Sources : Mission – d'après les données fournies par les établissements

Une simulation a été réalisée, consistant à remonter ces droits à 5 % des recettes, dans les établissements où ils sont plus bas que ce seuil. Une telle mesure rapporterait de 30 k€ à 70 k€ par école, ce qui pourrait aider certaines d'entre elles dans le cadre d'un plan de redressement, mais demeurerait marginal au plan global (gain de 421 k€, soit 1,6 % des budgets). De plus, les frais de scolarité dépasseraient dans certaines écoles le seuil des 1000 € (cf. tableaux annexés).

L'hypothèse d'une augmentation des droits de scolarité pour les seuls étudiants étrangers a également été simulée. S'ils étaient portés à 5000€ dans chaque école (hormis au PNSD où ils sont d'ores et déjà supérieurs), sachant que les étudiants étrangers représentent 20 % des promotions en moyenne, le gain oscillerait entre 45 k€ et 170 k€ au maximum selon les établissements (car il faudrait retirer dans la part des étrangers les ressortissants européens, pour lesquels la mission n'a pas de statistiques). Le gain global maximum s'élèverait à 1,2 M€ et représenterait 4,4 % des budgets.

Pour mémoire, la différenciation pour les étrangers est possible pour les établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur depuis 2019 (Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription différenciés pour les étudiants étrangers extra-européens.). Cette différenciation ne s'applique qu'aux pays hors UE, avec souvent des dérogations pour les pays européens non communautaires (UK, Norvège et Suisse qui peuvent bénéficier d'accords de réciprocité avec les autres pays européens). Cependant pour des raisons de convictions politiques et parfois de partenariats avec des pays francophones, bon nombre d'universités renoncent à cette différenciation. Pour les pôles, les droits de scolarité sont fixés par le conseil d'administration et peuvent être différenciés. En outre, des interlocuteurs ont rappelé durant la mission que des tarifs bas peuvent être vus comme l'indice d'une moindre qualité des formations depuis certains pays, notamment les États-Unis et les pays asiatiques.

Matrice financière 6 écoles											var 14/23	Moy 14-23	
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
AURA, Normandie, Lille, Dijon, HEAR, IESM	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévisionnel		
dépenses	6 749 504	6 938 436	7 339 209	7 630 458	8 028 744	8 181 312	7 656 381	8 560 818	8 512 092	8 755 537	9 331 178	29,7%	7 835 249
masse salariale	4 582 821	4 710 668	5 081 231	5 206 960	5 529 305	5 668 617	5 411 886	5 646 620	6 031 944	5 995 895	6 780 828	30,8%	5 386 595
MS administrative	2 076 920	2 119 477	2 232 824	2 485 214	2 657 649	2 526 013	2 550 351	2 583 636	2 825 288	2 722 460	3 417 015	31,1%	2 477 983
MS pédagog	2 505 901	2 591 191	2 848 407	2 721 746	2 871 656	3 142 604	2 861 535	3 062 993	3 206 656	3 273 436	3 363 813	30,6%	2 908 612
fonctionnement	2 166 683	2 227 768	2 257 978	2 423 498	2 499 439	2 512 695	2 244 495	2 914 198	2 480 149	2 759 642	2 550 350	27,4%	2 448 654
prestations pédagog	657 249	727 511	737 288	715 829	701 724	778 688	638 650	699 778	718 798	691 186	580 229	5,2%	706 670
loyers et charges locales	160 477	166 224	178 583	149 710	165 954	184 401	172 566	261 620	309 657	328 123	348 230	104,5%	207 731
except + anno	130 801	147 300	148 389	254 179	374 281	201 608	381 128	506 274	236 207	268 446	213 811	105,2%	264 861
autres	1 218 156	1 186 733	1 193 718	1 303 779	1 257 480	1 347 999	1 052 151	1 446 526	1 215 487	1 471 887	1 408 080	20,8%	1 269 392
recettes	7 043 637	7 207 196	7 617 763	7 912 046	8 103 038	8 332 710	8 102 612	8 574 820	8 446 924	8 795 621	9 152 070	24,9%	8 013 637
Subventions	6 027 895	6 145 293	6 496 318	6 739 669	6 867 779	7 072 657	7 089 034	7 336 867	7 501 546	7 609 189	7 829 681	26,2%	6 888 625
Etat	4 652 316	4 687 733	4 937 657	4 991 289	5 164 391	5 248 680	5 301 823	5 457 119	5 595 639	5 667 888	5 719 682	21,8%	5 170 454
collectivités territoriales	1 333 576	1 423 803	1 489 485	1 659 060	1 625 724	1 740 986	1 758 413	1 830 202	1 853 932	1 893 706	2 053 494	42,0%	1 660 889
taxe d'apprentissage	22 704	15 743	51 226	67 255	56 323	65 064	22 906	30 367	32 112	25 936	46 629		
erasmus	19 299	18 014	17 950	22 065	21 341	17 927	5 892	19 179	19 863	21 659	9 876		
Recettes Propres	926 505	952 975	938 026	890 418	836 988	826 687	751 822	936 173	669 991	883 745	891 876	-4,6%	861 333
dis d'inscrip	54 411	59 192	69 307	79 830	96 586	93 205	105 542	145 189	101 637	119 258	90 910	119,2%	92 416
frais de sco	141 287	177 476	171 480	197 821	188 465	174 638	180 632	190 060	188 768	219 801	158 570	55,6%	183 043
recettes propres non liées à la pédagog (mécénat, privatisations...)	293 693	136 814	39 247	81 810	59 435	28 540	24 523	43 002	34 398	82 195	43 220	-72,0%	82 366
autres recettes pédagog (VAE, FC, COMUE billetterie, spectacles,...)	437 114	579 493	657 992	530 957	492 502	530 304	441 125	557 922	345 188	462 492	599 176	5,8%	503 509
Hors subventions et recettes propres	89 237	108 928	183 418	281 959	398 271	433 366	261 756	301 781	275 387	302 687	430 513	239,2%	263 679
except et quotes parts	29 460	1 918	20 376	6 961	6 429	10 286	5 454	66 092	49 172	50 372	53 192	71,0%	24 552
autres	59 777	107 010	163 042	274 999	391 842	423 080	256 302	236 689	226 215	252 315	377 321	322,1%	239 127
résultat	294 133	268 760	278 554	281 589	74 294	151 398	446 231	14 003	-65 168	40 084	-179 108	-86,4%	178 388
Mise à disposition	1 803 626	1 806 556	1 829 686	1 867 614	1 887 015	1 886 515	1 843 764	1 860 732	1 794 675	1 798 185	1 790 285	-0,3%	1 837 837
Personnels (administratifs, techniques, pédagog)	1 283 124	1 278 181	1 274 408	1 300 903	1 302 459	1 303 554	1 265 134	1 268 018	1 195 857	1 187 095	1 186 195		571 245
Fonctionnement (locaux, fluides,...)	520 002	527 875	554 778	566 211	582 414	581 914	578 130	592 214	593 318	610 590	603 590	17,4%	
Autres	500	500	500	500	2 142	1 047	500	500	500	500	500		
Investissements	48 715	65 930	74 758	144 218	99 597	72 320	130 165	416 178	225 472	108 538	52 447	122,8%	138 589
niveau du FDR	877 161	1 012 985	1 163 411	1 334 048	1 322 346	1 331 618	1 649 063	1 594 485	1 283 262	1 317 697	85 271	50,2%	1 288 608
Nombre d'étudiants	512	554	587	567	595	632	632	648	664	688	679	34,4%	608

Agrégats supplémentaires	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	var 14/23	Moy 14-23
	dépenses incluant mises à disposition recettes incluant mises à disposition	8 553 130 8 847 263	8 744 992 9 013 752	9 168 895 9 447 449	9 498 072 9 779 660	9 915 759 9 990 053	10 067 827 10 219 225	9 500 145 9 946 376	10 421 550 10 435 552	10 306 767 10 593 806	11 121 463 10 942 355	23,4% 19,7%	9 673 086 9 851 474
Volume horaire administratif	53 863	68 595	65 392	69 236	74 857	81 923	84 084	86 892	94 086	91 443	86 072	69,8%	77 037
Volume horaire pédagogique	43 417	46 269	46 205	47 992	63 193	60 513	61 607	66 199	64 620	67 676	74 101	55,9%	56 769
Volume horaire total	97 280	114 864	111 597	117 228	138 050	142 436	145 691	153 090	158 705	159 119	160 172	63,6%	133 806
Indicateurs par étudiant													
coût/étudiant	13 183	12 524	12 503	13 458	13 494	12 945	12 115	13 211	12 819	12 726	13 743	-3,5%	12 898
coût/étudiant incluant mises à disposition	16 705	15 785	15 620	16 751	16 665	15 930	15 032	16 083	15 522	15 340	16 379	-8,2%	15 943
subvention/étudiant	11 773	11 093	11 067	11 887	11 542	11 191	11 217	11 322	11 298	11 060	11 531	-6,1%	11 345
Subvention Etat/étudiant	9 087	8 462	8 412	8 803	8 680	8 305	8 389	8 421	8 427	8 238	8 424	-9,3%	8 522
droits d'inscription et frais de scolarité/élu	382	427	410	490	479	424	453	517	437	493	367	28,9%	451
nombre d'heures administratives/étudiant	105	124	111	122	126	130	133	134	142	133	127	26,3%	126
nombre d'heures pédagogiques/étudiant	85	84	79	85	106	96	97	102	97	98	109	16,0%	93
nombre d'heures/étudiant	190	207	190	207	232	225	231	236	239	231	236	21,7%	219
Structure de l'exploitation													
Dépenses incl mises à dispo/nombre d'heures	88	76	82	81	72	71	65	68	65	66	69	-24,6%	73,43
Masses salariale incl mises à dispo/nombre d'h	60	52	57	56	49	49	46	45	46	45	50	-25,1%	51
Masses salariale / charges	67,9%	67,9%	69,2%	68,2%	68,9%	69,3%	70,7%	66,0%	70,9%	68,5%	72,7%	0,9%	68,7%
Masses salariale incl mises à dispo/ charges in	68,6%	68,5%	69,3%	68,5%	68,9%	69,3%	70,3%	66,3%	70,1%	68,1%	71,6%	-0,8%	68,8%
Structure des recettes													
Part de l'Etat	66,0%	65,0%	64,8%	63,1%	63,7%	63,0%	65,4%	63,6%	66,2%	64,4%	62,5%	-2,4%	64,5%
Part des collectivités locales	18,9%	19,8%	19,6%	21,0%	20,1%	20,9%	21,7%	21,3%	21,9%	21,5%	22,4%	13,7%	20,7%
Part des subventions	85,6%	85,3%	85,3%	85,2%	84,8%	84,9%	87,5%	85,6%	88,8%	86,5%	85,6%	1,1%	85,9%
Part des droits d'inscription et frais de scolarité	2,8%	3,3%	3,2%	3,5%	3,5%	3,2%	3,5%	3,9%	3,4%	3,9%	2,7%	38,7%	3,4%
Part des autres recettes pédagogiques	6,2%	8,0%	8,6%	6,7%	6,1%	6,4%	5,4%	6,5%	4,1%	5,3%	6,5%	-15,3%	6,3%
Part des recettes propres hors pédago	4,2%	1,9%	0,5%	1,0%	0,7%	0,3%	0,3%	0,5%	0,4%	0,9%	0,5%	-77,6%	1,1%
Part de l'Etat en % des subventions	77,2%	76,3%	76,0%	74,1%	75,2%	74,2%	74,8%	74,4%	74,6%	74,5%	73,1%	-3,5%	75,1%
Structure des recettes incl mises à dispo													
Part de l'Etat dans les recettes incluant les mis	52,6%	52,0%	52,3%	51,0%	51,7%	51,4%	53,3%	52,3%	54,6%	53,5%	52,3%	1,7%	52,5%
Part des collectivités locales	35,5%	35,8%	35,1%	36,1%	35,2%	35,5%	36,2%	35,4%	35,6%	34,8%	35,1%	-1,7%	35,5%
Part des subventions	88,5%	88,2%	88,1%	88,0%	87,6%	87,7%	89,8%	88,1%	90,8%	88,8%	87,9%	0,3%	88,6%
Part des droits d'inscription et frais de scolarité	2,2%	2,6%	2,5%	2,8%	2,9%	2,6%	2,9%	3,2%	2,8%	3,2%	2,3%	44,7%	2,8%
Part des autres recettes pédagogiques	4,9%	6,4%	7,0%	5,4%	4,9%	5,2%	4,4%	5,3%	3,4%	4,4%	5,5%	-11,6%	5,1%
Part des recettes propres hors pédago	3,3%	1,5%	0,4%	0,8%	0,6%	0,3%	0,2%	0,4%	0,3%	0,8%	0,4%	-76,6%	0,9%
Part de l'Etat en % des subventions	59,4%	59,0%	59,3%	58,0%	59,0%	58,6%	59,4%	59,3%	60,2%	60,2%	59,5%	1,4%	59,2%

Matrice financière 10 écoles <i>AURA, Normandie, Lille, Dijon, HEAR, IESM, PSPPB, PSup 93, PNSD, Allénor</i>										var 14/23	Moy 14-23
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
dépenses	15 399 114	16 955 707	17 425 527	19 484 948	18 958 729	17 583 089	16 396 494	18 331 013	19 280 898	19 875 316	20 146 751
masse salariale	10 086 386	10 812 545	11 559 601	13 703 176	12 785 659	12 030 058	11 331 151	12 243 493	13 233 839	13 288 282	14 019 789
MS administrative	7 137 099	7 795 093	8 213 939	8 302 673	7 336 243	6 934 140	5 716 364	6 045 029	6 497 588	6 545 433	7 352 026
MS pédagog	2 949 287	3 017 452	3 345 662	5 400 503	5 449 416	5 095 918	5 614 787	6 198 454	6 736 251	6 742 849	6 667 763
fonctionnement	5 312 728	6 143 163	5 865 926	5 781 772	6 173 070	5 553 031	5 065 343	6 087 530	6 047 059	6 587 034	6 126 963
prestations pédago	744 455	794 821	810 731	1 143 290	1 297 407	1 136 188	953 542	1 045 204	1 056 614	1 088 851	893 979
loyers et charges locatives	652 932	655 371	622 603	749 733	794 669	629 835	551 804	648 767	783 641	833 360	840 449
except + ammo	263 390	659 455	431 277	507 677	635 917	476 535	678 871	890 217	639 835	621 773	506 183
autres	3 651 951	4 033 516	4 001 315	3 381 071	3 445 077	3 310 474	2 881 125	3 503 342	3 564 969	4 043 050	3 886 352
recettes	16 020 413	17 313 461	17 864 669	20 481 964	19 159 030	18 593 576	17 761 724	18 855 555	19 588 122	20 205 412	20 361 786
Subventions	12 930 482	13 397 936	13 514 011	15 018 172	14 963 835	14 753 163	14 620 890	15 262 811	15 895 033	16 045 739	16 310 550
Etat	9 594 810	9 851 315	9 941 330	10 905 260	10 933 417	11 132 067	10 950 792	11 517 708	11 822 404	11 909 449	11 957 375
collectivités territoriales	3 232 843	3 433 047	3 420 620	3 872 499	3 789 845	3 438 727	3 528 037	3 584 994	3 657 375	3 848 057	4 045 471
taxe d'apprentissage	80 554	89 056	126 555	196 010	199 208	174 459	95 163	130 090	212 472	213 704	285 327
erasmus	22 275	24 517	25 506	44 403	41 365	37 910	46 898	30 019	202 782	74 529	22 376
Recettes Propres	2 661 039	2 711 110	3 017 356	3 121 657	3 123 753	2 932 412	2 535 580	2 992 026	3 075 689	3 335 133	3 377 805
dts d'inscrip	113 064	126 410	132 389	188 522	225 358	230 002	232 007	298 747	251 634	247 346	208 565
frais de sco	1 554 584	1 604 398	1 780 231	1 854 821	1 802 539	1 899 011	1 594 743	1 858 622	2 064 546	2 133 501	2 085 884
recettes propres non liées à la pédagog (mécénat, privatisations...)	418 830	256 645	162 387	220 941	270 451	150 325	144 097	123 483	162 075	224 686	168 174
autres recettes pédago (VAE, FC, COMUE billetterie, spectacles,...)	574 561	723 657	942 349	857 373	825 405	653 074	564 733	711 173	597 435	729 600	915 182
Hors subventions et recettes propres	428 892	1 204 416	1 333 301	2 342 135	1 071 442	878 001	605 254	600 718	617 400	824 540	673 432
except et quotes parts	44 813	370 545	530 679	329 869	42 787	129 831	115 972	160 721	197 750	254 449	99 227
autres	384 079	833 871	802 622	2 012 267	1 028 655	748 170	489 282	439 997	419 651	570 091	574 205
résultat	621 299	357 754	439 142	997 017	200 301	1 010 487	1 365 231	524 542	307 225	330 096	215 035

Mise à disposition	4 742 044	4 949 560	4 572 476	4 297 783	3 722 242	3 672 842	3 630 519	3 579 075	3 579 017	3 559 411	3 552 542
Personnels (administratifs, techniques, pédag	1 655 093	1 755 106	1 660 893	2 818 450	2 391 261	2 333 554	2 295 134	2 209 018	2 198 676	2 149 058	2 148 156
Fonctionnement (locaux, fluides,...)	722 168	716 518	761 283	1 478 833	1 328 839	1 338 241	1 334 885	1 369 557	1 379 841	1 409 853	1 403 884
Autres	2 364 783	2 477 935	2 150 300	500	2 142	1 047	500	500	500	500	500

Investissements	130 649	359 663	352 667	385 787	314 045	261 023	391 761	640 114	496 656	484 601	378 452

niveau du FDR	1 638 093	1 673 467	1 807 355	2 457 691	2 574 820	2 654 840	3 417 676	3 861 674	3 861 091	3 860 221	1 704 855

Nombre d'étudiants	1330	1399	1381	1349	1378	1378	1356	1442	1464	1439	1377

8,2%

1 392

Agrégats supplémentaires		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	var 14/23	Moy 14-23
dépenses incluant mises à disposition	recettes incluant mises à disposition	20 141 159	21 905 267	21 998 003	23 782 731	22 680 971	21 255 932	20 027 012	21 910 088	22 859 914	23 434 727	23 699 293	16,4%	21 999 580
		20 762 458	22 263 021	22 437 145	24 779 747	22 681 272	22 266 419	21 392 243	22 434 630	23 167 139	23 764 823	23 914 328	14,5%	22 614 890
Volume horaire administratif											202 905			202 905
Volume horaire pédagogique											163 491			163 491
Volume horaire total											366 396			366 396
Indicateurs par étudiant														
coût/étudiant		11 578	12 120	12 618	14 444	13 758	12 760	12 092	12 712	13 170	13 812	14 631	19,3%	12 906
coût/étudiant incluant mises à disposition		15 144	15 658	15 929	17 630	16 459	15 425	14 769	15 194	15 615	16 285	17 211	7,5%	15 811
subvention/étudiant		9 722	9 577	9 786	11 133	10 859	10 728	10 782	10 584	10 857	11 151	11 845	14,7%	10 518
Subvention Etat/étudiant		7 214	7 042	7 199	8 084	7 934	8 078	8 076	7 987	8 075	8 276	8 684	14,7%	7 797
droits d'inscription et frais de scolarité/élu		1 254	1 237	1 385	1 515	1 472	1 545	1 347	1 496	1 582	1 655	1 666	32,0%	1 449
nombre d'heures administratives/étudiant		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		14
nombre d'heures pédagogiques/étudiant		0	0	0	0	0	0	0	0	0	114	0		11
nombre d'heures/étudiant		0	0	0	0	0	0	0	0	0	255	0		25
Structure de l'exploitation														
Dépenses incl mises à dispo/nombre d'heures (incl mises à dispo)											64			63,96
Masse salariale incl mises à dispo/nombre d'heures (incl mises à dispo)											42			42
Masse salariale / charges		65,5%	63,8%	66,3%	70,3%	67,4%	68,4%	69,1%	66,8%	68,6%	66,9%	69,6%	2,1%	67,3%
Masse salariale incl mises à dispo/ charges in		58,3%	57,4%	60,1%	69,5%	66,9%	67,6%	68,0%	66,0%	67,5%	65,9%	68,2%	13,0%	64,7%
Structure des recettes														
Part de l'Etat		59,9%	56,9%	55,6%	53,2%	57,1%	59,9%	61,7%	61,1%	60,4%	58,9%	58,7%	-1,6%	58,5%
Part des collectivités locales		20,2%	19,8%	19,1%	18,9%	19,8%	18,5%	19,9%	19,0%	18,7%	19,0%	19,9%	-5,6%	19,3%
Part des subventions		80,7%	77,4%	75,6%	73,3%	78,1%	79,5%	82,3%	80,9%	81,1%	79,4%	80,1%	-1,6%	78,8%
Part des droits d'inscription et frais de scolarité		10,4%	10,0%	10,7%	10,0%	10,6%	11,5%	10,3%	11,4%	11,8%	11,8%	11,3%	13,2%	10,8%
Part des autres recettes pédagogiques		3,6%	4,2%	5,3%	4,2%	4,3%	3,5%	3,2%	3,8%	3,0%	3,6%	4,5%	0,7%	3,9%
Part des recettes propres hors pédago		2,6%	1,5%	0,9%	1,1%	1,4%	0,8%	0,8%	0,7%	0,8%	1,1%	0,8%	-57,5%	1,2%
Part de l'Etat en % des subventions		74,2%	73,5%	73,6%	72,6%	73,1%	75,3%	74,9%	75,5%	74,4%	74,2%	73,3%	0,0%	74,1%
Structure des recettes incl mises à dispo														
Part de l'Etat dans les recettes incluant les mis		46,2%	44,2%	44,3%	44,0%	47,8%	50,0%	51,2%	51,3%	51,0%	50,1%	50,0%	8,4%	48,0%
Part des collectivités locales		38,4%	37,7%	35,6%	33,0%	32,8%	31,9%	33,5%	31,9%	31,2%	31,2%	31,8%	-18,8%	33,7%
Part des subventions		85,1%	82,4%	80,6%	78,0%	81,7%	82,9%	85,3%	84,0%	84,1%	82,5%	83,1%	-3,1%	82,7%
Part des droits d'inscription et frais de scolarité		8,0%	7,8%	8,5%	8,2%	8,9%	9,6%	8,5%	9,6%	10,0%	10,0%	9,6%	24,7%	8,9%
Part des autres recettes pédagogiques		2,8%	3,3%	4,2%	3,5%	3,6%	2,9%	2,6%	3,2%	2,6%	3,1%	3,8%	10,9%	3,2%
Part des recettes propres hors pédago		2,0%	1,2%	0,7%	0,9%	1,2%	0,7%	0,7%	0,6%	0,7%	0,9%	0,7%	-53,1%	1,0%
Part de l'Etat en % des subventions		54,3%	53,7%	55,0%	56,5%	58,5%	60,3%	60,0%	61,1%	60,7%	60,7%	60,2%	11,9%	58,1%

Indicateurs 13 écoles - 2023 y compris mises à disposition	Dépenses	Masses salariale	Recettes	subvention Etat	subvention collectivités locales	droits et frais de scolarité	RN cumulé	FDR	FDR en jours de CA	nombre d'étudiants	nombre d'heures	coût/étudiant	subvention Etat / étudiant	droits et frais de scolarité étudiant	nombre d'heures/ étudiant	Dépenses / nombre d'heures	Masses salariale / charges	Part de l'Etat dans les recettes	Part des collectivités locales	Part des étudiants	gain si frais de scolarité à 5%	montant des frais de scolarité	gain max si étudiants étrangers à 500€
Célestin ALPRA	1 350 298	991 298	1 313 755	973 000	92 500	27 550	145 702	115 730	31	75	27 028	18 004	12 973	367	360	50	73,4%	74,1%	7,0%	2,1%	39 199	876	69 490
Célestin Normandie	981 690	636 144	984 281	680 000	58 700	57 140	177 589	401 048	149	76	16 779	12 917	8 947	752	221	59	64,8%	69,1%	6,0%	5,8%	32 836	970	125 532
ESMD Lille	2 593 815	1 396 408	2 609 524	1 399 558	961 065	97 341	470 533	540 885	76	145	32 994	17 888	9 682	671	228	79	53,8%	53,6%	36,5%	3,7%	32 836	970	125 532
ESM Dijon	2 014 990	1 307 099	2 052 376	1 070 150	763 628	37 737	-139 417	-126 269	-23	92	30 812	21 898	11 632	410	335	65	64,9%	52,1%	37,2%	1,8%	63 687	1 115	84 453
HEAR	1 779 179	1 665 268	1 795 879	444 900	1 261 000	89 979	778 597	-126 269	-23	176	22 645	10 109	2 528	511	129	79	93,6%	24,8%	70,2%	5,0%	62 457	741	158 004
IESM	1 834 160	1 186 772	1 837 991	1 100 280	555 000	29 312	350 873	386 303	77	124	28 861	14 792	8 873	236	233	64	64,7%	59,9%	30,2%	1,6%	62 457	741	118 138
PSBB	4 903 219	3 077 477	4 951 182	2 345 000	2 356 607	176 596	1 310 937	1 305 151	97	206	67 195	23 802	11 383	857	326	73	62,8%	47,4%	47,5%	3,6%	70 276	1 202	170 681
Pôle Sup 93	1 653 543	1 295 651	1 713 868	1 490 416	94 400	48 671	2 426 571	1 267 535	113	302	77 327	13 600	3 453	5 850	256	53	59,3%	24,0%	21,0%	40,7%	35 719	654	121 266
PNSD Rozeila Hightower	4 107 256	2 436 421	4 336 720	1 042 686	910 000	1 766 565	896 544	1 267 535	113	302	77 327	13 600	3 453	5 850	256	53	59,3%	24,0%	21,0%	40,7%	35 719	654	121 266
ESAL	2 216 987	1 444 801	2 169 247	1 363 459	354 570	49 957	-264 836	-30 162	-5	112	35 889	19 795	12 174	446	320	62	65,2%	62,9%	16,3%	2,3%	59 733	968	102 009
Pôle Aténor	750 937	621 301	750 937	395 800	283 677	60 351	1 970 352	-30 162	-5	112	35 889	19 795	12 174	446	320	62	65,2%	62,9%	16,3%	2,3%	59 733	968	102 009
Le Pont Supérieur	2 493 179	1 609 671	2 481 815	1 151 341	954 242	67 051	-635 063	78 429	11	139	45 334	17 937	8 283	482	326	55	64,6%	46,4%	38,4%	2,7%	57 301	893	125 590
CNDC Amiens	782 305	382 266	650 398	521 300	0	2 554	-485 122			18	13 022	43 461	28 961	142	723	60	48,9%	80,2%	0,0%	0,4%	36 043	1 807	17 489
Total hors CNDC	26 678 843	17 668 312	26 997 575	13 456 590	8 645 387	2 508 250	7 488 381	3 938 650	54	1 635	429 206	16 317	8 230	1 534	263	62	66,2%	49,8%	32,0%	9,3%	421 367	826	1 184 653
Total hors PNSD et CNDC	22 571 587	15 231 991	22 660 855	12 413 904	7 738 387	741 885	6 591 837	2 671 115	43	1 333	351 879	16 933	9 313	556	264	64	67,5%	54,8%	34,1%	3,3%	421 367	826	1 184 653
Moyenne hors CNDC	2 223 237	1 472 359	2 249 798	1 121 383	720 449	209 021	624 032	437 628		136													
Hors PNSD et CNDC	2 051 962	1 384 171	2 060 078	1 128 537	703 217	67 426	599 258	242 829		121													

ANNEXE 6 : DONNÉES SUR L'INSERTION DES ÉTUDIANTS

Cette fiche présente les principaux agrégats de suivi de l'insertion pour les étudiants des ESC du spectacle vivant et, plus spécifiquement lorsque les données sont disponibles, pour les étudiants en musique et en danse (source : étude DESC menée par le DEPS).

Le taux d'insertion à 3 ans

Ce taux est historiquement élevé dans le spectacle vivant. Il était par exemple de 90 % en 2013. Par comparaison, le taux d'insertion était de 89 % dans l'architecture, de 79 % dans le patrimoine et dans les arts plastiques.

Les données récentes du DEPS apportent plus de précisions. Pour les diplômés de 2020, qui sont la dernière cohorte connue, le taux d'insertion à 3 ans s'élève à :

- 98 % dans la musique
- 94 % dans la danse

Par comparaison, le taux est de 93 % pour le troisième bloc du spectacle vivant qui est composé du théâtre, du cirque et de la marionnette.

Il est de 93 % dans le cinéma et l'audiovisuel, 93 % dans l'architecture, 89 % dans le patrimoine et 83 % dans les arts visuels. La musique et la danse se trouvent donc dans la meilleure des configurations.

Par ailleurs, l'activité professionnelle a lieu dans le domaine du diplôme obtenu par les étudiants, à hauteur de :

- 83 % pour la musique
- 84 % pour la danse

Les étudiants en musique et en danse exercent pour la plupart le métier auquel la formation les avait préparés. Ce constat est facilité par le fait que bon nombre d'entre eux pratiquaient déjà une activité avant d'entrer en scolarité, notamment dans la musique. En outre, les écoles favorisent les contacts avec le milieu professionnel tout au long de la scolarité, à travers différents modules, ainsi que la constitution d'un réseau.

Délai d'accès à la première activité

Pour les diplômés 2020, le délai se répartissait ainsi :

	Déjà en activité	Après le diplôme	< 1 an après	> 1 an après
Musique	74 %	11 %	9 %	5 %
Danse	36 %	34 %	19 %	10 %

► Sources : Mission – d'après les données du DEPS

L'accès à l'emploi est donc très rapide :

- Dans la musique, 74 % des étudiants étaient déjà en activité pendant la formation, 11 % ont trouvé un emploi immédiatement après le diplôme, et 9 % en moins d'un an. 95 % d'entre eux ont donc eu accès à l'emploi en moins de 12 mois ;

- Dans la danse, 36 % étaient en activité durant la scolarité, 34 % ont trouvé dès leur sortie et 19 % en moins d'un an, soit un taux d'insertion de 90 % en moins de 12 mois.

Par comparaison, le taux d'insertion à moins d'un an est de 93 % dans le cinéma et l'audiovisuel, 92 % dans l'architecture, 87 % dans le patrimoine et 76 % dans les arts visuels. La musique et la danse se trouvent donc là aussi dans une très bonne configuration.

Statut de l'activité principale

Pour les diplômés 2020, les étudiants se répartissaient ainsi :

	Fonction publique	Secteur privé	Intermittence	Autre
Musique	59 %	9 %	25 %	8 %
Danse	21 %	22 %	31 %	26 %

► Sources : Mission – d'après les données du DEPS

Ces données illustrent surtout les différences de structuration des branches professionnelles. Ainsi, les emplois dans la fonction publique ont trait à l'activité d'enseignement. L'intermittence est présente dans le spectacle vivant en général, comme dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel. L'architecture est centrée pour sa part sur le secteur privé, tandis que le statut d'artiste-auteur est répandu dans les arts visuels.

En outre, la pluriactivité est largement pratiquée dans le spectacle vivant, puisque 50 % des diplômés de 2020 y ont recours. C'est également le cas dans les arts visuels (51 %), mais beaucoup moins dans le cinéma et l'audiovisuel (30 %), l'architecture (15 %) et le patrimoine (10 %).

La raison du choix de la pluriactivité pour les personnes concernées dans le spectacle vivant résulte de plusieurs facteurs, pouvant se cumuler :

- la nécessité de combiner plusieurs emplois pour atteindre un niveau de revenus satisfaisant (65 % des répondants) ;
- les spécificités liées au domaine d'activité (59 %). Par exemple, enseigner et jouer vont de pair dans la musique ;
- un choix personnel (50 %).

Les revenus d'activité

Pour les diplômés 2020, les revenus se répartissaient ainsi :

Revenus	< 15 k€	15-30 k€	30-50 k€	> 50 k€	Non réponse
Musique	19 %	59 %	10 %	1 %	11 %
Danse	36 %	36 %	5 %	0 %	24 %

► Sources : Mission – d'après les données du DEPS

19 % des diplômés en musique et 36 % des diplômés en danse estiment toucher moins de 15 k€ par an (l'écart entre les deux secteurs était moins fort pour les diplômés 2019, puisque les chiffres s'élevaient respectivement à 29 % et 26 %).

Le taux est de 22 % pour le spectacle vivant dans son ensemble et se compare ainsi aux autres secteurs : 11 % dans l'architecture, 18 % dans le patrimoine, 23 % dans le cinéma et l'audiovisuel, 53 % dans les arts visuels. Le spectacle vivant est donc en position médiane pour ce qui est des bas revenus.

À l'inverse, 8 % des diplômés 2020 du spectacle vivant déclarent toucher plus de 30 k€, contre 6 % pour les arts visuels, 20 % pour le patrimoine, 22 % pour le cinéma et l'audiovisuel, et 26 % pour l'architecture.

Si 50 % des diplômés du spectacle vivant se déclarent insatisfaits de leurs revenus (51 % pour l'ensemble des secteurs), ce n'est pas la formation qui est en cause mais l'économie du métier. En effet, 76 % d'entre eux estiment que la formation leur a apporté les éléments suffisants pour une bonne insertion (62 % pour l'ensemble des secteurs).

ANNEXE 7 : LE CLASSEMENT INTERNATIONAL DES ÉTABLISSEMENTS DU SPECTACLE VIVANT (MUSIQUE)

Source: QS World University Rankings by Subject: Performing Arts 2024

1. Royal College of Music, London, United Kingdom
2. Royal Academy of Music, London, United Kingdom
3. Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP)
France
4. Universität für Musik und darstellende Kunst Wien Austria
5. Guildhall School of Music and Drama, London, United Kingdom
6. Royal Conservatoire of Scotland, Glasgow, United Kingdom
7. The Juilliard School , New-York United States
8. Royal Northern College of Music (RNCM), Manchester United Kingdom
9. New York University (NYU) United States
10. The Gnesins Russian Academy of Music Moscou, Russia
11. Moscow State Conservatory P. I. Tchaikovsky Russia
12. University of the Arts Helsinki Finland
13. Royal Holloway University of London United Kingdom
14. St. Petersburg Conservatory Russia
15. University of Rochester United States
16. The Royal Danish Academy of Music Denmark
17. University of Cambridge United Kingdom
18. University of Oxford United Kingdom
19. Harvard University United States
20. Norwegian Academy of Music Norway
21. The Liszt Academy of Music Hungary
22. Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon France
23. McGill University Canada
24. Hochschule für Musik und Theater Felix Mendelssohn Bartholdy Leipzig Germany

ANNEXE 8 : TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET PÔLES SUPÉRIEURS

Du fait de moyens limités, tant en crédits qu'en locaux, les pôles supérieurs font naturellement preuve d'une certaine frugalité dans leur fonctionnement. Néanmoins, une démarche particulière s'est développée pour davantage intégrer cette problématique.

Une démarche collégiale pour mesurer l'empreinte carbone et mettre en place un plan d'actions

En 2022, L'ANESCAS¹⁰², a été chargée par la DGCA¹⁰³ de mettre en place un référentiel carbone commun pour les établissements d'enseignement supérieur du spectacle. Ce référentiel, basé sur la méthodologie de l'ADEME, vise à évaluer et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Plutôt que de réaliser un bilan carbone individuel pour chaque école, une méthode allégée a été adoptée : l'étude de neuf établissements représentatifs a permis de définir un « profil carbone » par type de structure. Cette approche a facilité la mise en place d'une feuille de route adaptée tout en encourageant la coopération entre établissements. Le cabinet de conseil WeCount a accompagné cette démarche en consolidant la méthodologie, en facilitant la collecte des données via une plateforme dédiée et en sensibilisant les équipes à travers des webinaires hebdomadaires.

Les écoles sélectionnées reflétaient la diversité du réseau en termes d'activités, d'infrastructures et de localisation. Côté Pôles Supérieurs, le Pont Supérieur et l'ESMD de Lille ont fait partie de l'échantillon. De fait une partie des pôles a pu réaliser son bilan carbone et certains leur plan d'actions.

Certains pôles particulièrement actifs sur le sujet

La HEAR

Les écoles d'art visuels sont dynamiques sur la transition écologique et la HEAR est extrêmement engagée. La transition écologique est la 4^e priorité du projet d'établissement avec des actions à mener sur l'aménagement des espaces de travail, le renouvellement des équipements mais également l'adaptation des usages communs et les pratiques pédagogiques ».

Un groupe de travail composé d'une douzaine d'agents issus des différents sites et services de l'établissement a été mis en place pour développer 15 fiches actions¹⁰⁴ constituant la première étape de ce qui constituera l'Agenda 2030 de la Haute école des arts du Rhin. Cet Agenda 2030 s'inscrit dans la dynamique impulsée à l'échelle nationale par l'ANdEA et à l'échelle locale par le site alsacien de l'enseignement supérieur et les deux villes fondatrices.

Plusieurs actions sont entreprises, plus généralement liées aux arts visuels (expositions et parcours écologie pour les options arts et design) mais elles peuvent bénéficier à tous les étudiants. Certaines actions sont transversales comme le partenariat avec le Parc naturel

¹⁰² Association nationale d'établissements supérieurs de la création arts de la scène (

¹⁰³ En lien avec l'Association Nationale des Écoles Supérieures d'Art Dramatique (ANESAD).

¹⁰⁴ Sur la réduction des consommations, le recyclage, l'usage de produits et matériaux polluants, la limitation des déplacements et voyages d'étude, la gestion des ressources naturelles (eau énergie), gestion de jardin et espaces verts, mettre en place des formations...

régional des Vosges du Nord (programmation événementielle variée), le projet de recherche « faire monde » mené à Scherwiller, en lien avec l'économie sociale et solidaire dans le cadre du développement d'un tiers-lieu ou la mise en place active du tri et du recyclage (l'école a été subventionnée à hauteur de 8000€ par la ville en 2022 pour un projet « 0 déchets »).

L'ESMD de Lille

Depuis 2018, l'ESMD s'est engagée pour la transition écologique en diminuant ses consommations et ses usages : limitation de l'usage du papier et du plastique, recyclage, achat en circuit court.

Cependant, une stratégie plus systémique de transition écologique s'est développée. L'ESMD a contribué à la réflexion menée par l'ANESCAS sur l'écologie en faisant partie du panel pour le référentiel carbone et a réalisé son bilan carbone. Elle a déjà entrepris de limiter certains déplacements. En 2024, des concertations ont été menées avec les personnels, étudiants et partenaires pour structurer cette démarche. Une référente transition écologique, a été nommée pour accompagner ce changement.

Le Pont Supérieur

La transition écologique et ses enjeux constituent un axe transversal du projet d'établissement, considéré comme une opportunité de transformations.

Le Pont Supérieur a fait partie en 2023 des établissements-échantillon du réseau de l'Anescas. Ce projet a été porté par la directrice générale en binôme avec le responsable administratif et financier. Le Bilan Carbone du Pont Supérieur (290t CO2e) présente une répartition logique des GES représentatif des activités de l'école.

La transition écologique traverse aussi la pédagogie, constituant par exemple une des thématiques abordées dans le cadre de colloques et séminaires de recherche en création (TREUZCAS 24).

L'ÉSAL

La transition écologique constitue l'un des 5 objectifs du document stratégique de l'établissement.

L'ÉSAL a donc mis en place une série d'actions : gestion des sites en lien avec les collectivités : désignation d'un référent TE formé à ces enjeux, intervention de professionnels dans les enseignements, définition et suivi d'un plan d'actions détaillé notamment sur les aspects arts visuels mais également transversaux

Le CNDC

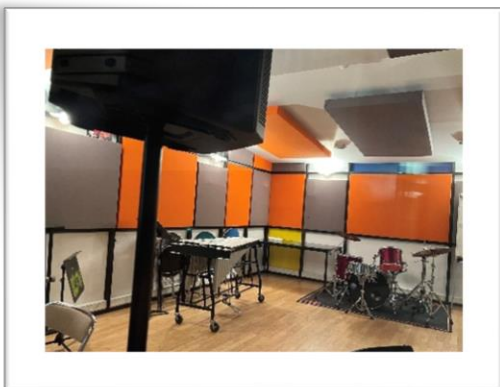
La transition écologique nourrit le parcours pédagogique des étudiants avec la mise en place, en lien avec l'université, d'enseignements adaptés liés à l'écologie.

ANNEXE 9 : PHOTOGRAPHIES DES PÔLES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

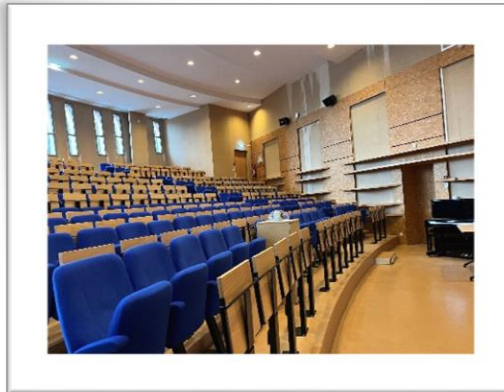
Pôle Aliénor de Poitiers



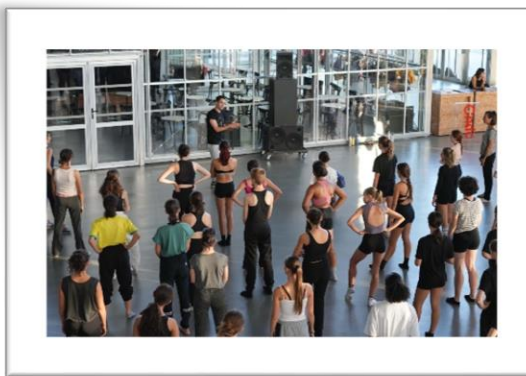
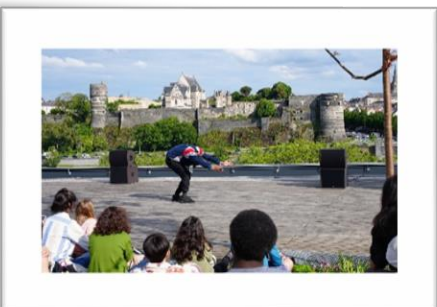
Cefedem Auvergne Rhône Alpes Lyon

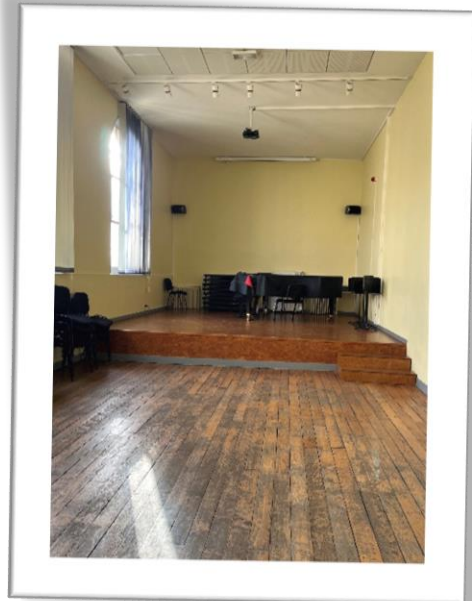


Cefedem de Normandie Rouen



CNDC d'Angers





ESM de Bourgogne-Franche-Comté Dijon



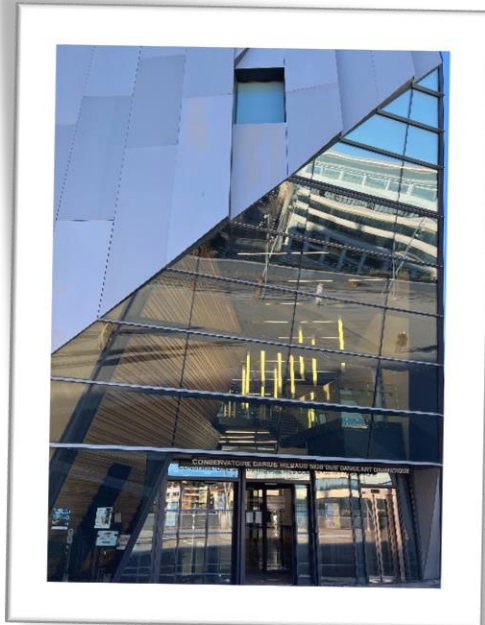
ESMD Hauts-de France Lille



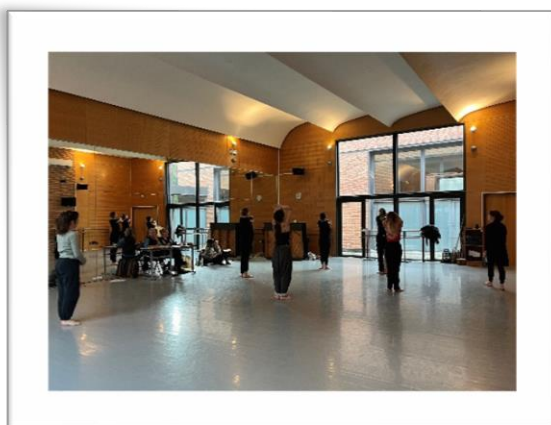
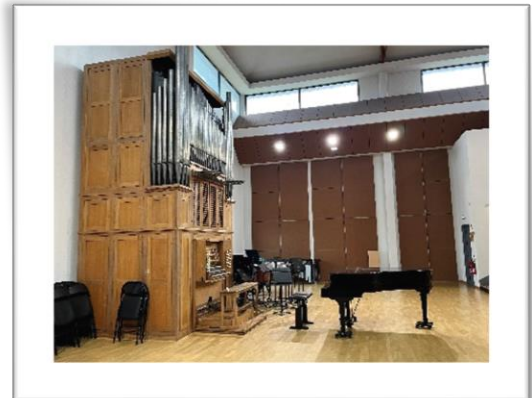
HEAR Strasbourg



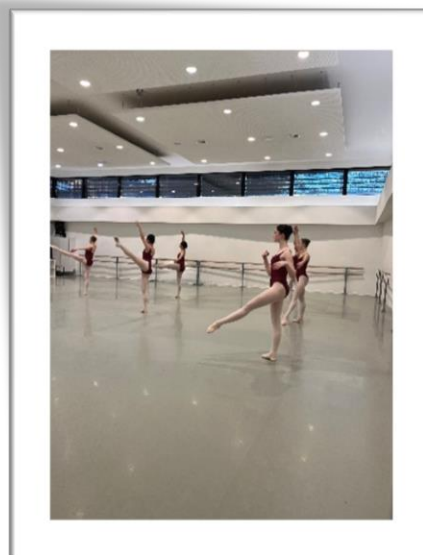
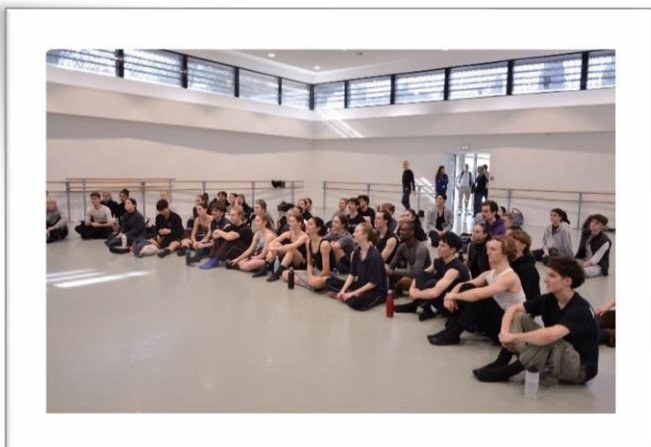
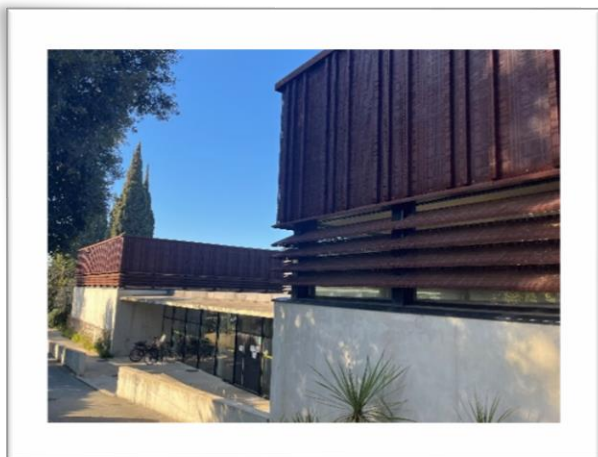
IESM Aix-en- Provence



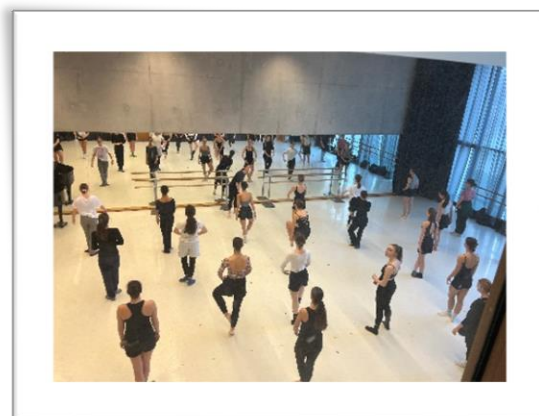
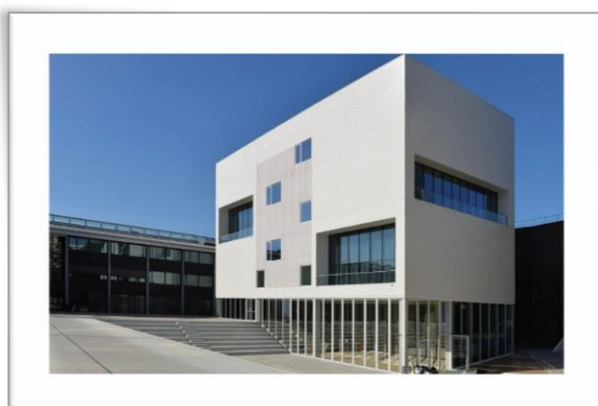
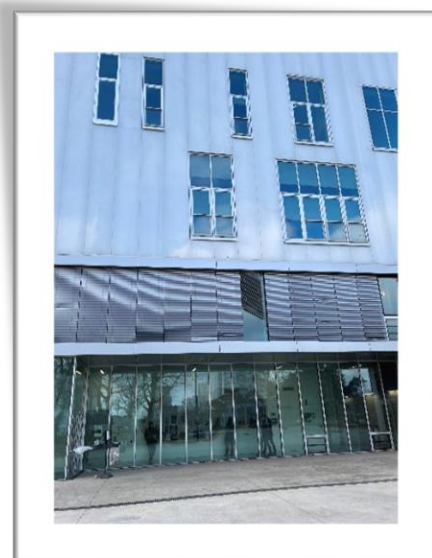
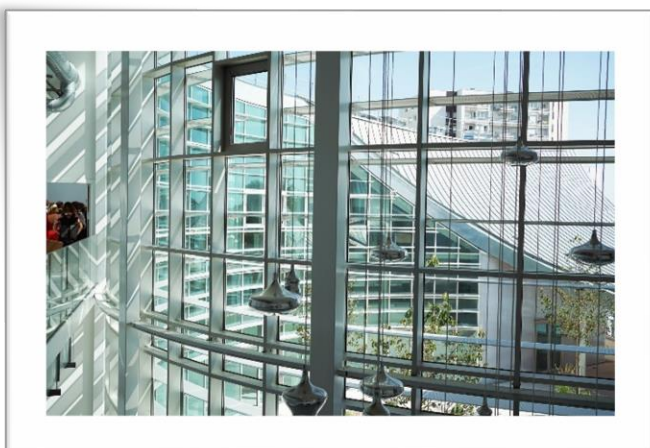
ISDAT Toulouse



PNSD Rosella Hightower Cannes Mougins



Le Pont Supérieur Rennes Nantes



PSPBB Paris Boulogne

PSPBB
musique
danse
théâtre



Pôle Supérieur 93



ANNEXE 10 : FICHES MONOGRAPHIQUES PAR PÔLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CEFEDM AURA

Statut	Association
Date de création	1994
Direction	Philippe Genet
Locaux	Lyon
Spécialités	Musique classique, jazz
Diplômes	DE
Options	Recherche pédagogique, Pratique numérique
Universités partenaires	Université de Lyon
COMUE	N'est pas dans un regroupement universitaire
Partenariats institutionnels	
Nombre d'étudiants (2023)	75
Taux de sélection à l'entrée	62 %
Droits d'inscription et frais de scolarité moyens (€)	367
Taux de boursiers	23 %
% de femmes	52 %
Nombre de diplômés 22-23	43
Taux de diplômés	81 %
% de femmes	42 %
Effectifs 23-24	19
Direction et administration	10
Équipe pédagogique	9
Budget (dépenses 23 y compris mises à disposition - €)	1 350 298
Coût par étudiant (€)	18 004
Subvention État (€)	973 000
Subvention État par étudiant (€)	12 973
Part de l'État dans les recettes	74,1 %
Part des collectivités locales dans les recettes	7,0 %
Résultat net cumulé 2014-2023 (€)	145 702
Fonds de roulement fin 23 (€)	115 730

Histoire et contexte territorial

Le Cefedem Auvergne Rhône-Alpes a été fondé en 1990 dans le cadre d'une initiative du ministère de la Culture visant à améliorer la qualité de l'enseignement musical sur le territoire national. Il a fait figure de pionnier dans la structuration d'une offre de formation des enseignants spécialisés. Le Cefedem Auvergne Rhône-Alpes est un centre de ressources professionnelles et de formation d'enseignants capables de s'adapter à une variété de genres musicaux et de publics.

Constitué sous forme associative, il est majoritairement financé par la DRAC (973 k€), avec un complément de la ville (80 k€) et du département (9 k€) y compris mises à disposition. La région AURA ne le soutient plus 2008 ce qui participe d'un budget fortement contraint.

Missions, modèle et projet pédagogique

L'offre de formation du Cefedem Auvergne Rhône-Alpes est **exclusivement concentrée sur le Diplôme d'État**, elle se répartit ainsi :

1. **Formation diplômante initiale** : Un cursus de deux ans destiné aux musiciens souhaitant obtenir le Diplôme d'État de professeur de musique. Cette formation allie pratique artistique et réflexion pédagogique, couvrant divers genres musicaux tels que la musique classique, le jazz, les musiques actuelles et les musiques traditionnelles.
2. **Formation continue** : Un programme de deux ans conçu pour les professionnels en activité désirant obtenir le Diplôme d'État tout en poursuivant leur carrière. Cette formation flexible permet d'adapter le parcours aux besoins spécifiques des participants.
3. **Validation des acquis de l'expérience (VAE)** : Un dispositif permettant aux musiciens ayant une expérience significative dans l'enseignement de faire reconnaître leurs compétences et d'obtenir le Diplôme d'État sans suivre la formation complète. Aucune session n'a été ouverte depuis 2021.

Le Cefedem exerce son activité dans une ville qui accueille par ailleurs le CNSMD de Lyon qui dispense également le DE (réservé aux étudiants du CNSMDL inscrits en DNSPM) mais également le CA pour l'enseignement de la musique.

Les points forts du projet pédagogique sont l'approche collaborative, l'accent mis sur le numérique, l'innovation et une démarche interdisciplinaire forte pour permettre aux diplômés de s'adapter à tous les besoins. Le Cefedem s'appuie également sur des études concernant les besoins en emplois et compétences qui lui permettent d'orienter ses propositions de formation. L'équipe apparaît comme extrêmement solidaire et le climat social semble apaisé.

Le projet d'établissement du nouveau directeur nommé en 2023 vise à renforcer l'identité propre du Cefedem et son rayonnement régional. Ce projet s'axe notamment autour d'un nouveau projet d'implantation à Villeurbanne, partagé avec le Centre des Musiques Traditionnelles Rhône Alpes (CMTRA), avec l'objectif de développer fortement l'activité de formation à l'enseignement, compte-tenu des besoins importants en enseignants identifiés dans la région et les formations en matière d'EAC en lien avec le CFMI et le CNMSDL au bénéfice du territoire régional.

Le Cefedem souhaite également s'inscrire dans le projet de création d'un Campus des Métiers et Qualification d'excellence dans le domaine des formations artistiques supérieures du spectacle vivant (notamment en lien avec les CNSMD et CFMI de Lyon).

Moyens et analyse financière

Équipe pédagogique et administrative

L'équipe est constituée de 19 personnes dont 9 personnels pédagogiques. Il n'y a pas de mises à disposition, tous sont contractuels de l'association (CDD ou vacations pédagogiques).

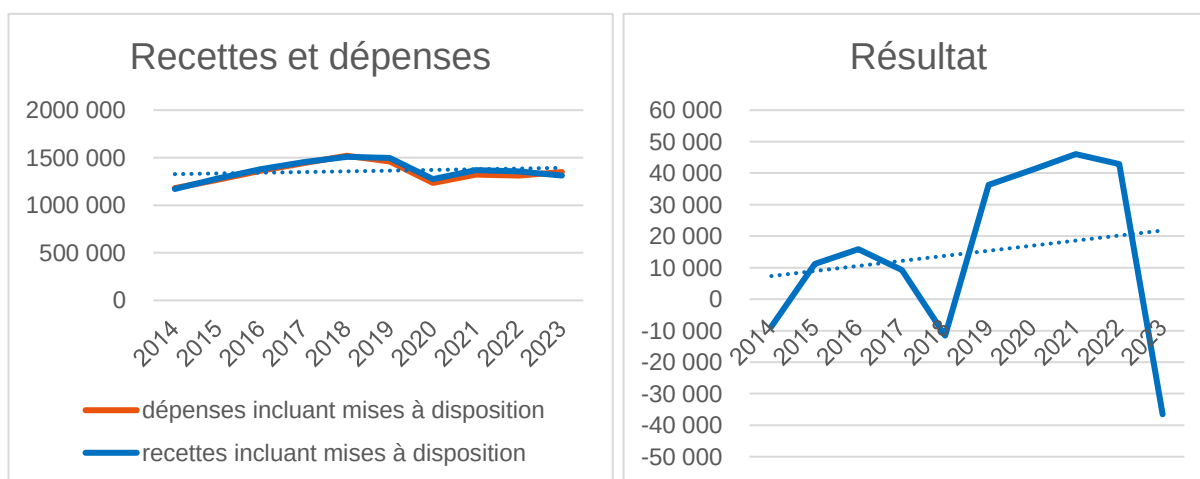
Locaux

Il est installé dans des espaces de 1000 m² de type « appartement aménagé » situés dans un immeuble ancien résidentiel du centre de Lyon qui se révèlent conviviaux mais de moins en moins adaptés à l'activité musicale D'où le projet de nouvelle implantation à Villeurbanne au cœur du nouveau projet d'établissement mais dont le financement n'est pour l'instant pas garanti.

Analyse financière

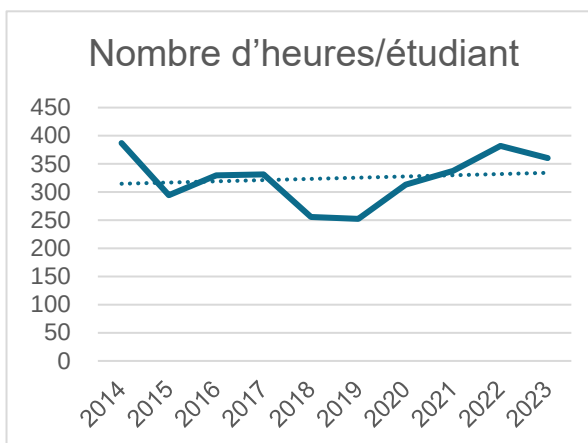
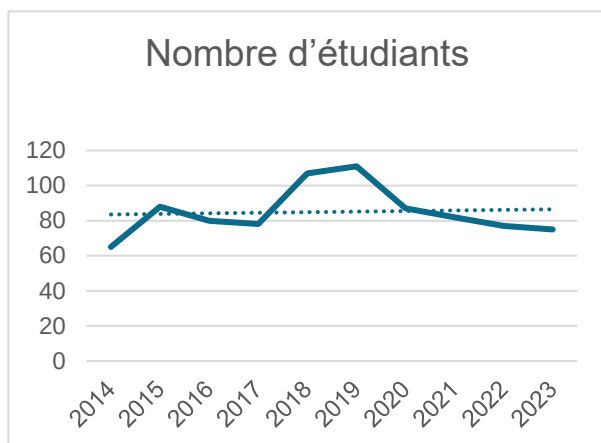
Les recettes et les dépenses évoluent à peu près au même rythme sur la période, légèrement en dessous de l'inflation. Les résultats fluctuent en conséquence autour de l'équilibre, entre -40 k€ et +40 k€, au gré notamment des activités ponctuelles comme le programme sur l'Île de la Réunion, les projets européens, ou la mise en place de la VAE.

L'école ne connaît cependant des pertes que 3 années sur 10, de sorte que son résultat cumulé sur la période est de 145 k€. Son fonds de roulement, à 115 k€, représente 31 jours de CA.

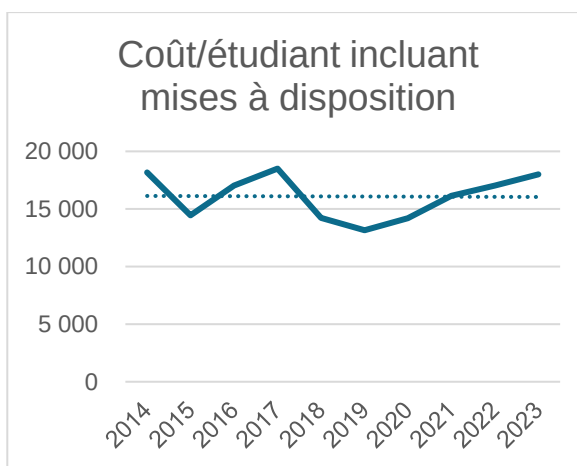
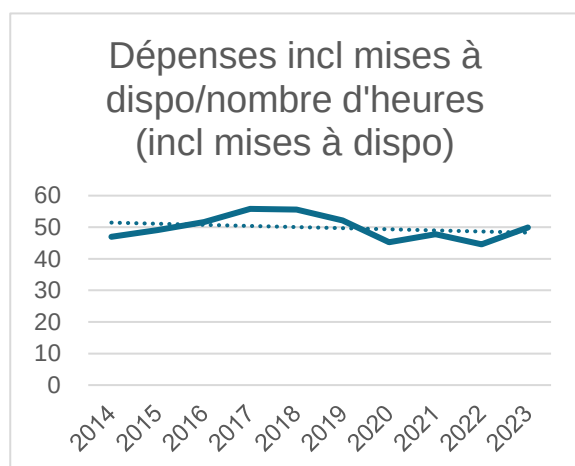


Le nombre d'étudiants connaît une tendance haussière, passant de 65 en 2014 à 75 en 2023, mais avec un repli par rapport aux années 18-19 aux alentours de 110.

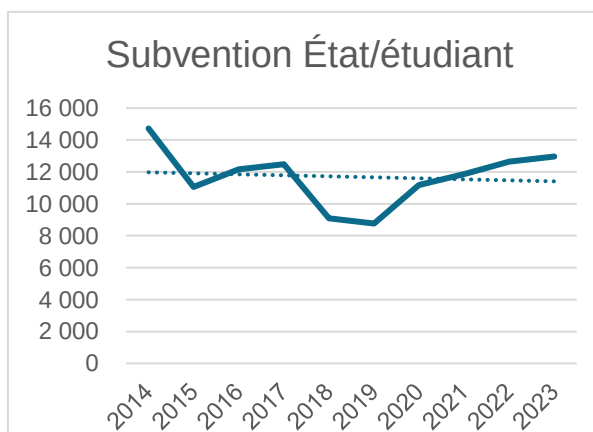
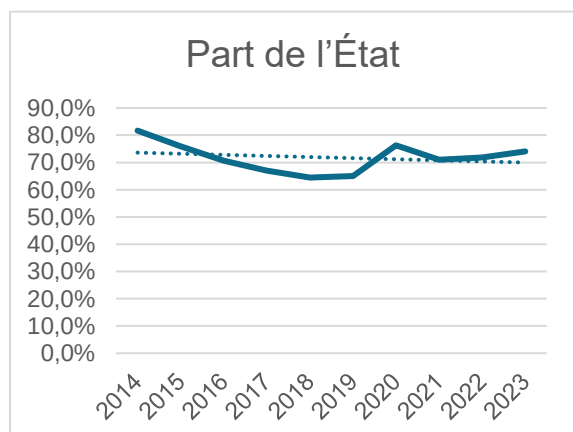
Le nombre d'heures par étudiant est pour sa part relativement stable, passant de 387 heures à 360 heures.



Les coûts par heures sont également maîtrisés sur la période, autour de 50€ par heure. Sur ces bases, le coût par étudiant connaît aussi une certaine stabilité, passant de 18,1 k€ à 18 k€ sur la période.



La subvention de l'État connaît une très légère hausse, passant de 990 k€ à 1032 k€ en dix ans. Elle représente 74 % des ressources, en légère baisse sur la période. La subvention de l'État est également relativement stable en tendance, à 13 k€.



La gestion du Cefedem AURA est donc maîtrisée sur longue période, avec des agrégats globalement stabilisés.

Observations, points de vigilance

- Le nouveau projet d'établissement, porté par le nouveau directeur, vise à inscrire le Cefedem dans une dynamique de développement de projets et partenariats régionaux académiques ou culturels qui offrent des perspectives de développement et d'ouverture.
- Le projet de déménagement à Villeurbanne, s'il paraît cohérent dans ses orientations pourrait fragiliser les équilibres territoriaux, notamment le soutien de la ville de Lyon au Cefedem, dans une période déjà sensible budgétairement. Il n'est de plus à ce jour pas financé.
- La formation au DE est dispensée en deux ans ce qui n'est pas le cas ailleurs. L'établissement doit veiller à bien respecter l'obligation de validation de 180 crédits ECTS (correspondant à la reconnaissance du diplôme au niveau VI), qui généralement s'organise sur trois ans ou a minima sur deux années et demi.
- La recherche d'une meilleure articulation avec le CNSMDL et le CFMI est à poursuivre dans une logique d'équilibre territorial.

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
Ceteden AURA		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévisionnel		
depenses		1 147 847	1 241 658	1 326 228	1 410 398	1 486 692	1 426 485	1 213 486	1 288 642	1 275 573	1 311 798		14,3%	1 312 981
masse salariale		893 514	948 249	1 066 253	972 366	1 066 253	1 049 181	940 937	979 076	965 646	991 298		10,9%	982 494
MS administrative		459 736	452 886	457 265	446 565	461 430	448 198	424 471	459 028	447 702	486 501		5,8%	454 378
MS pédagog		433 778	495 363	561 153	525 801	604 823	600 983	516 466	520 048	517 944	504 797		16,4%	528 116
fonctionnement		254 333	293 409	307 810	438 032	420 439	377 304	272 549	310 566	309 927	320 500		26,0%	330 487
prestations pédagog		18 862	14 297	23 816	20 715	23 328	50 026	14 501	22 549	22 032	20 120		6,7%	23 025
loyers et charges locales		86 279	87 276	87 125	87 233	88 316	90 094	92 255	94 499	97 438	102 317		18,6%	91 283
electr + anno		17 262	14 248	19 094	157 684	154 009	45 436	42 830	46 139	17 983	30 287		75,5%	54 503
autres		131 930	177 588	177 775	172 400	154 786	191 748	122 963	147 319	172 474	167 776		27,2%	161 676
recettes		1 139 095	1 252 882	1 342 124	1 419 645	1 475 112	1 462 750	1 254 530	1 335 689	1 318 427	1 275 255		12,3%	1 327 551
Subventions		989 601	1 004 163	1 005 285	1 013 036	1 013 428	1 010 446	1 016 580	1 018 671	1 025 253	1 032 546		4,3%	1 012 901
Etat		957 000	973 000	973 000	973 000	973 000	973 000	973 000	973 000	973 000	973 000		1,7%	971 400
collectivités territoriales		30 000	30 000	30 000	37 900	37 500	34 000	42 000	42 000	44 000	54 000		80,0%	38 140
taxe d'apprentissage		2 601	1 163	2 285	2 136	2 928	3 446	1 580	3 671	3 741	3 679			
eras nus		0	0	0	0	0	0	0	0	4 512	1 967			
Recettes Propres		141 447	219 744	315 821	226 845	254 511	268 187	163 984	225 827	183 711	189 824		34,2%	218 980
dts d'inscid		6 350	3 750	7 975	5 555	5 390	2 750	7 700	2 695	6 380	3 025		-52,4%	5 157
recettes propres non liées à la pédagog (mécénat, privatisations,...)		36 550	51 750	26 033	24 017	24 382	26 487	26 550	27 030	17 903	24 525		-32,9%	28 523
autres recettes pédagog (VAE, FC, COMUE billetterie, spectacles,...)		1 323	4 362	3 568	1 831	779	247	546	467	2 077	1 071		-19,0%	1 627
Hors subventions et recettes propres		97 224	159 882	278 245	195 442	223 960	238 703	129 188	195 635	157 351	161 203		65,8%	183 683
excepter quotas parts		8 047	28 975	21 018	179 764	207 173	184 117	73 966	91 191	109 463	52 885		55,7%	95 660
autres		0	51	17	90	108	2 163		9 422	4 029	9 422		#DIV/0!	1 985
		8 047	28 924	21 001	179 674	207 065	181 954	73 966	91 191	105 434	43 463		44,01%	94 072
résultat		-8 752	11 224	15 896	9 247	-11 580	36 265	41 044	46 047	42 854	-36 543		31,75%	14 570
Mise à disposition		32 500	28 500	36 000	33 000	34 000	33 500	21 000	34 000	36 500	38 500		18,5%	32 750
Personnels (administratifs, techniques, pédagogiques)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Fonctionnement (locaux, fluides,...)		32 500	28 500	36 000	33 000	34 000	33 500	21 000	34 000	36 500	38 500		18,5%	32 750
Autres		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Investissements		5 974	13 890	5 521	28 790	9 465	14 498	25 453	24 033	44 577	20 236		238,7%	19 244
Niveau du FDR		40 100	46 197	75 581	77 190	67 161	43 265	74 837	147 222	157 112	115 730		188,6%	84 440
Nombre d'étudiants (toutes disciplines confondues)		65	88	80	78	107	111	87	82	77	75		15,4%	85

ver 14/23
May 14/23

Acgrégats supplémentaires	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Var 14/23	Moy 14-23
dépenses incluant mises à disposition	1 180 347	1 270 158	1 362 228	1 443 398	1 520 692	1 459 985	1 234 486	1 323 642	1 312 073	1 350 298	1 422 172	14,4%	1 345 731
recettes incluant mises à disposition	1 171 595	1 281 382	1 378 124	1 452 645	1 509 112	1 496 250	1 275 530	1 369 689	1 354 927	1 313 755	1 362 537	12,1%	1 360 301
Volume horaire administratif	11 185	12 173	12 404	12 154	12 657	13 622	13 382	14 017	15 178	14 406	15 182	28,8% ▲	13 118
Volume horaire pédagogique	13 967	13 718	13 980	13 709	14 718	14 388	13 874	13 661	14 252	12 622	14 266	-9,6% ▼	13 889
Volume horaire total	25 152	25 891	26 384	25 863	27 375	28 010	27 256	27 678	29 430	27 028	29 448	7,5% ▲	27 007
Indicateurs par étudiant													
coût/étudiant	17 659	14 110	16 578	18 082	13 894	12 851	13 948	15 727	16 566	17 491	18 298	-1,0% ▼	15 691
coût/étudiant incluant mises à disposition	18 159	14 434	17 028	18 505	14 212	13 153	14 189	16 142	17 040	18 004	18 713	-0,9% ▼	16 087
subvention/étudiant	15 225	11 411	12 566	12 988	9 471	9 103	11 685	12 423	13 315	13 767	13 792	-9,6% ▼	12 195
Subvention Etat/étudiant	14 723	11 057	12 163	12 474	9 093	8 766	11 184	11 866	12 636	12 973	12 803	-11,9% ▼	11 694
droits d'inscription et frais de scolarité/étu	660	631	425	379	278	263	394	363	315	367	379	-44,3% ▼	408
nombre d'heures administratives/étudiant	172	138	155	156	118	123	154	171	197	192	200	11,6% ▲	158
nombre d'heures pédagogiques/étudiant	215	156	175	176	138	130	159	167	185	168	188	-21,7% ▼	167
nombre d'heures/étudiant	387	294	330	332	256	252	313	338	382	360	387	-6,9% ▼	324
Structure de l'exploitation													
Dépenses incl mises à dispo/nombre d'heures (incl mis	47	49	52	56	56	52	45	48	45	50	48	6,5% ▲	49,88
Masses salariales incl mises à dispo/nombre d'heures (inr	36	37	39	38	39	37	35	35	33	37	36	3,2% ▲	36
Masses salariales incl mises à dispo/charges inclu mises	77,8%	76,4%	76,8%	68,9%	71,7%	73,6%	77,5%	75,9%	75,7%	75,6%	75,4%	-2,9% ▼	75,0%
Structure des recettes	75,7%	74,7%	74,8%	67,4%	70,1%	71,9%	76,2%	74,0%	73,6%	73,4%	73,7%	-3,0% ▼	73,2%
Part de l'Etat	84,0%	77,7%	72,5%	68,5%	66,0%	66,5%	77,6%	72,8%	73,8%	76,3%	73,1%	-9,2% ▼	73,6%
Part des collectivités locales	2,6%	2,4%	2,2%	2,7%	2,5%	2,3%	3,3%	3,1%	3,3%	4,2%	5,2%	60,8% ▲	2,9%
Part des subventions	86,9%	80,1%	74,9%	71,4%	68,7%	69,1%	81,0%	76,3%	77,8%	81,0%	78,7%	-6,8% ▼	76,7%
Part des droits d'inscription et frais de scolarité	3,8%	4,4%	2,5%	2,1%	2,0%	2,0%	2,7%	2,2%	1,8%	2,2%	2,2%	-42,6% ▼	2,6%
Part des autres recettes pédagogiques	8,5%	12,8%	20,7%	13,8%	15,2%	16,3%	10,3%	14,6%	11,9%	12,6%	13,1%	48,1% ▲	13,7%
Part des recettes propres hors péda	0,1%	0,3%	0,3%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	0,1%	0,4%	-27,7% ▼	0,1%
Part de l'Etat en % des subventions	96,7%	96,9%	96,8%	96,0%	96,0%	96,3%	95,7%	95,5%	94,9%	94,2%	92,8%	-2,6% ▼	95,9%
Structure des recettes incl mises à dispo													
Part de l'Etat	81,7%	75,9%	70,6%	67,0%	64,5%	65,0%	76,3%	71,0%	71,8%	74,1%	71,4%	-9,3% ▼	71,8%
Part des collectivités locales	5,3%	4,6%	4,8%	4,9%	4,7%	4,5%	4,9%	5,5%	5,9%	7,0%	7,4%	32,0% ▲	5,2%
Part des subventions	87,2%	80,6%	75,6%	72,0%	69,4%	69,8%	81,3%	76,9%	78,4%	81,5%	79,2%	-6,6% ▼	77,3%
Part des droits d'inscription et frais de scolarité	3,7%	4,3%	2,5%	2,0%	2,0%	2,0%	2,7%	2,2%	1,8%	2,1%	2,1%	-42,7% ▼	2,5%
Part des autres recettes pédagogiques	8,3%	12,5%	20,2%	13,5%	14,8%	16,0%	10,1%	14,3%	11,6%	12,3%	12,8%	47,9% ▲	13,4%
Part des recettes propres hors péda	0,1%	0,3%	0,3%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	0,1%	0,3%	-27,8% ▼	0,1%
Part de l'Etat en % des subventions	93,6%	94,2%	93,4%	93,0%	92,9%	93,2%	93,8%	92,4%	91,6%	90,8%	90,1%	-3,0% ▼	92,9%

Indicateurs	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Moyenne Période
Nombre d'étudiants		88	87	82	74	52	76,6
Musique		88	87	82	74	52	76,6
Formation Initiale		56	57	53	49	27	48,4
Formation Continue		31	30	29	25	25	28
VAE		1	0	0	0	0	0,2
Danse		0	0	0	0	0	0
Formation Initiale		0	0	0	0	0	0
Formation Continue		0	0	0	0	0	0
VAE		0	0	0	0	0	0
Autre		0	0	0	0	0	0
Formation Initiale		0	0	0	0	0	0
Formation Continue		0	0	0	0	0	0
VAE		1	0	0	0	0	0,2
Taux de diplômés	78%	100%	66%	60%	81%		72%
DNSPM							
DE Musique	78%	100%	66%	60%	81%		72%
CA Musique							
DNSPD							
DE Danse							
CA Danse							
Autre							
Nombre de diplômés	21	12	38	35	43		30
DNSP M	0	0	0	0	0		0
DE musique	21	12	38	35	43		29,8
Double diplômés DNSP M - DE	0	0	0	0	0		0
CA musique	0	0	0	0	0		0
DNSP D	0	0	0	0	0		0
DE danse	0	0	0	0	0		0
Double diplômés DNSP D - DE	0	0	0	0	0		0
CA danse	0	0	0	0	0		0
Autre	0	0	0	0	0		0
Taux de sélection		67%	55%	64%	48%	62%	59%
DNSPM							
Instrumentiste - chanteur							
Chef d'ensembles							
Création musicale							
DE Musique		67%	55%	64%	48%	62%	59%
Enseignement instrumental ou vocal		69%	54%	63%	58%	65%	62%
Formation musicale		58%	50%	86%	25%	50%	49%
Accompagnement		0%		100%	50%		40%
Direction d'ensembles		100%	100%	0%	0%	0%	25%
Culture musicale					0%		0%
Ecriture					0%		0%
Création musicale contemporaine					0%		0%
DNSP D							
Classique							
Contemporain							
Jazz							
DE Danse							
Classique							
Contemporain							
Jazz							
Autre							
Taux de boursier		13%	21%	11%	12%	23%	15%
Parité							
Parité chez les étudiants (% de femmes)		50%	51%	48%	46%	52%	49%
Parité chez les diplômés (% de femmes)	43%	33%	47%	43%	42%		43%

2019 - 2020										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Statut	Association									
	nb de sites						1			
	administrati						341			
	formation						534			
Surfaces (m2)	Total	875								
	Direction et administrati on	Équipe pédagogique	TOTAL							
	Hommes	7	16	23						
	Femmes	4	12	16						
	TOTAL	11	28	39						
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2019-2020										
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL	
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE				
Musique	28	28	16	15	0	1	44	44	88	
Danse									0	
Autre									0	
TOTAL	28	28	16	15	0	1	44	44	88	
Boursiers									11	
CONCOURS										
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC					
DNSP M	Instrumentiste - chanteur									
	Chef d'ensembles									
	Création musicale									
	TOTAL	0	0	0	0					
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	84	58	29	29					
	Formation musicale	12	7	3	4					
	Accompagnement	2								
	Direction d'ensembles	2	2		2					
	Culture musicale									
	Écriture									
	Création musicale contemporaine									
	TOTAL	100	67	32	35					
DNSP D	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL	0	0	0	0					
DE danse	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL									
Autre										
TOTAL		100	67	32	35					
DIPLOMES 2018-2019										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M									
	DE musique	27	12	57	9	43	21	78	0	0
	Double diplômés DNSP M - DE									
	CA musique									
Danse	DNSP D									
	DE danse									
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		27	12	57	9	43	21	78	0	0

2020 - 2021										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Surfaces (m2)	Statut	Association								
	nb de sites	1								
	administrati	341								
	formation	534								
	Total	875								
	Direction et administrati	Équipe pédagogique	TOTAL							
	Hommes	7	16	23						
	Femmes	4	12	16						
	TOTAL	11	28	39						
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2020-2021										
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL	
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE				
Musique	28	29	15	15			43	44	87	
Danse									0	
Autre									0	
TOTAL	28	29	15	15	0	0	43	44	87	
Boursiers										18
CONCOURS										
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC					
DNSP M	Instrumentiste - chanteur									
	Chef d'ensembles									
	Création musicale									
	TOTAL	0	0	0	0					
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	57	31	31						
	Formation musicale	4	2	2						
	Accompagnement									
	Direction d'ensembles	1	1	1						
	Culture musicale									
	Écriture									
	Création musicale contemporaine									
	TOTAL	62	34	34	0					
DNSP D	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL	0	0	0	0					
DE danse	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL									
Autre										
TOTAL		62	34	34	0					
DIPLOMES 2019-2020										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M									
	DE musique	12	8	67	4	33	12	100	0	0
	Double diplômés DNSP M - DE									
	CA musique									
Danse	DNSP D									
	DE danse									
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		12	8	67	4	33	12	100	0	0

2021 - 2022										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Statut		Association								
nb de sites		1								
administrati		341								
Surfaces (m2	formation		534							
	Total		875							
		Direction et administrati		Équipe pédagogique		TOTAL				
Hommes		8		6		14				
Femmes		4		4		8				
TOTAL		12		10		22				
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2021-2022										
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE					
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE	Sous-total H	Sous-total F	TOTAL	
Musique	29	24	14	15	0	0	43	39	82	
Danse									0	
Autre									0	
TOTAL	29	24	14	15	0	0	43	39	82	
Boursiers	9									
CONCOURS										
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC					
DNSP M	Instrumentiste - chanteur									
	Chef d'ensembles									
	Création musicale									
	TOTAL	0	0	0	0					
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	78	49							
	Formation musicale	7	6	22	27					
	Accompagnement	1	1	4	2					
	Direction d'ensembles	2								
	Culture musicale									
	Écriture									
	Création musicale contemporaine									
	TOTAL	88	56	26	29					
DNSP D	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL	0	0	0	0					
DE danse	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL									
Autre										
TOTAL		88	56	26	29					
DIPLOMES 2020-2021										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M									
	DE musique	58	20	53	18	47	38	66	0	0
	Double diplômés DNSP M - DE									
	CA musique									
Danse	DNSP D									
	DE danse									
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		58	20	53	18	47	38	66	0	0

2022 - 2023										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Statut		Association								
nb de sites		1								
Surfaces (m2)	administrati	341								
	formation	534								
	Total	875								
	Direction et administrat ion	Équipe pédagogique		TOTAL						
Hommes	8	6	14							
Femmes	4	4	8							
TOTAL	12	10	22							
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2022-2023										
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE					
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE	Sous-total H	Sous-total F	TOTAL	
Musique	29	20	11	14	0	0	40	34	74	
Danse									0	
Autre									0	
TOTAL	29	20	11	14	0	0	40	34	74	
Boursiers									9	
CONCOURS										
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC					
DNSP M	Instrumentiste - chanteur									
	Chef d'ensembles									
	Création musicale									
	TOTAL	0	0	0	0					
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	77	45	22	23					
	Formation musicale	16	4	2	2					
	Accompagnement	2	1	1						
	Direction d'ensembles	5	0							
	Culture musicale	1	0							
	Écriture	2	0							
	Création musicale contemporaine	1	0							
	TOTAL	104	50	25	25					
DNSP D	Classique Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL	0	0	0	0					
	DE danse	Classique Contemporain								
Jazz										
TOTAL										
Autre										
TOTAL		104	50	25	25					
DIPLOMES 2021-2022										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M									
	DE musique	58	20	57	15	43	35	60	0	0
	Double diplômés DNSP M - DE									
Danse	CA musique									
	DNSP D									
	DE danse									
	Double diplômés DNSP D - DE									
Autre	CA danse									
TOTAL		58	20	57	15	43	35	60	0	0

2023 - 2024											
PRESENTATION GENERALE - RH											
Statut	Association										
	nb de sites										
	1										
	administrati										
Surfaces (m2	formation										
	534										
	Total										
875											
	Direction et administrat ion		Équipe pédagogique		TOTAL						
Hommes	6		6		12						
Femmes	4		3		7						
TOTAL	10		9		19						
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2023-2024											
	Formation initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE						
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE	Sous-total H	Sous-total F	TOTAL		
Musique	14	13	11	14	0	0	25	27	52		
Danse									0		
Autre									0		
TOTAL	14	13	11	14	0	0	25	27	52		
Boursiers									12		
CONCOURS											
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC		Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC		Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI		Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC			
DNSP M	Instrumentiste - chanteur										
	Chef d'ensembles										
	Création musicale										
	TOTAL	0		0		0		0			
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	74		48		25		23			
	Formation musicale	8		4		2		2			
	Accompagnement										
	Direction d'ensembles	2		0		0		0			
	Culture musicale										
	Écriture										
	Création musicale contemporaine										
	TOTAL	84		52		27		25			
DNSP D	Classique										
	Contemporain										
	Jazz										
	TOTAL	0		0		0		0			
DE danse	Classique										
	Contemporain										
	Jazz										
	TOTAL										
Autre											
TOTAL		84		52		27		25			
DIPLOMES 2022-2023											
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves		Hommes		%		Femmes		%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	
										%	
										Total	

CEFEDM DE NORMANDIE

Statut Date de création Direction Locaux	Association 1994 Yannick Lefort Mont-Saint-Aignan
Spécialité Diplômes Options	Musique DE musique Toutes disciplines et options
Universités partenaires COMUE Partenariats institutionnels	Université de Rouen N'est pas dans un regroupement universitaire Conservatoires de Normandie
Nombre d'étudiants (2023) Taux de sélection à l'entrée Droits d'inscription et frais de scolarité moyens (€) Taux de boursiers % de femmes Nombre de diplômés 22-23 Taux de diplômés % de femmes	76 55 % 752 7 % 53,6 % 25 100 % 68 %
Effectifs 23-24 Direction et administration Équipe pédagogique	10 7 3
Budget (dépenses 2023 y compris mises à disposition ; €) Coût par étudiant (€) Subvention État (€) Subvention État par étudiant (€) Part de l'État dans les recettes Part des collectivités locales dans les recettes Résultat net cumulé 2021-2023 (€) Fonds de roulement fin 23 (€)	981 680 12 917 680 000 8 947 69,1 % 6,0 % 177 589 401 048

Une pédagogie dynamique

Le Cefedem Normandie propose un modèle d'enseignement dynamique, ouvert, évolutif, qui a été salué aussi bien par les enseignants que les partenaires de l'école, les élèves et la DRAC.

Ce modèle est fondé sur une grande personnalisation des parcours, qui demande un travail important aux équipes administratives et pédagogiques.

Les étudiants bénéficient d'une construction pédagogique forte, exigeant d'eux une vraie réflexion, en particulier sur leurs publics. Ils ne sont pas seulement nourris de théories mais confrontés à des mises en situation.

Les professeurs sont partie prenante de cette dynamique évolutive et collective : ils se parlent entre eux, rebondissent sur les cours des autres, coaniment parfois des cours, écoutent beaucoup les étudiants et font évoluer régulièrement leur pédagogie. En conséquence, une cohérence de plus en plus forte se dégage d'année en année entre les modules. Cette posture rend au passage les enseignants légitimes à souligner auprès des étudiants l'importance du collectif dans leur future vie professionnelle.

Les professeurs ont un grand plaisir enseigner dans l'établissement. Ils estiment que les étudiants sont avides de connaître et partants pour suivre tous les cours proposés du fait de leur complémentarité dans la maquette pédagogique, et du fait du discours du Cefedem orienté sur l'ouverture.

Dans le même esprit, les enseignements entre formation initiale et continue ne sont pas cloisonnés. Les évaluations sont exclusivement fondées sur du contrôle continu, ne correspondant pas à des contrôles cours par cours mais à des travaux à réaliser. L'absence de lien entre un cours et une évaluation fait de ces dernières des moments de formation à part entière, à travers les synthèses à opérer entre les différents cours.

Enfin, les nouvelles technologies sont mises au service du projet pédagogique à travers des documents entièrement dématérialisés.

En termes de partenariat, la même approche globale a été retenue, à travers la mise en place d'une convention-cadre « pentapartite » associant l'Université de Rouen, le CRR de Rouen, le CRR de Caen, le CRD de Grand-Couronne et Petit-Couronne (pour les musiques actuelles) et le Cefedem de Normandie. La confiance a crû entre les parties prenantes au fil du temps et assure une plus grande cohérence ainsi qu'une plus grande fluidité au profit des étudiants.

Des étudiants satisfaits

Les élèves sont ravis de l'écoute de la direction. Dès qu'un problème apparaît, il est tout de suite pris en charge. Dans la foulée, le changement est rapide, de sorte que les étudiants voient d'un an sur l'autre que leurs remarques bénéficient à eux ou à la promotion suivante.

Un exemple clé fut la réorganisation en 2023 de l'emploi du temps pour regrouper les cours sur 2 jours. Cela demanda un énorme travail administratif, mais fut très apprécié par les élèves, leur permettant d'assurer d'autres activités pendant le restant de la semaine, y compris professionnelles, et ce d'autant que le calendrier de l'année leur fut fourni dès le début des inscriptions.

À travers une vision du besoin pertinente, le Cefedem attire selon la DRAC des étudiants de partout, et notamment du Bassin parisien. En outre, une des forces de l'établissement est que les étudiants ont une vision claire de leur avenir : s'ils peuvent développer des compétences d'interprète, ils savent qu'ils viennent avant tout pour devenir enseignants.

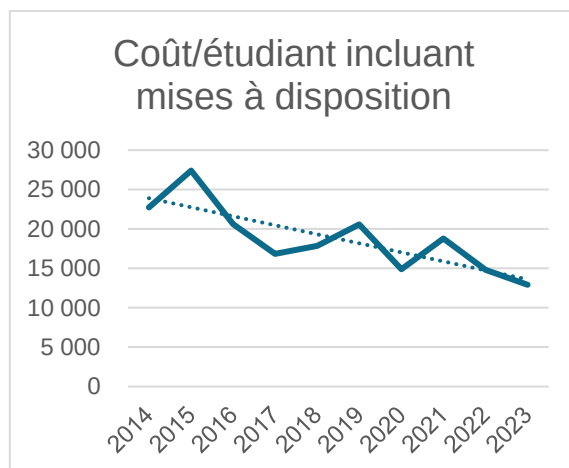
Pour finir, les taux d'insertion sont élevés (94 %). Il convient de noter que les étudiants ne restent cependant pas tous en Normandie et repartent notamment vers Paris, car les difficultés de déplacement dans la région sont des freins à la pluriactivité, par exemple concernant l'Orne qui est en partie tournée vers la Sarthe, ou la Manche qui est en partie tournée vers la Bretagne.

Un modèle économique maîtrisé

Les dépenses sur la période 2014-2023 sont globalement stables, voire en légère baisse, malgré l'inflation et la hausse de différents coûts (cf. analyse de la matrice financière jointe).

Le Cefedem a recherché des économies tous azimuts, par exemple en externalisant des activités fonctionnelles comme la paie, la comptabilité et les budgets.

En outre, il a augmenté le nombre d'étudiants pour abaisser les coûts par étudiants, qui s'élèvent à 12,9 k€ en 2023.



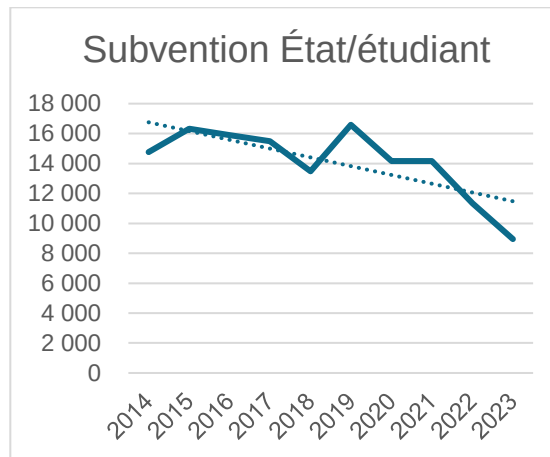
Il n'a pas pour autant diminué la qualité de l'enseignement, liée notamment à la grande personnalisation des formations, car il a mené une réflexion approfondie sur la répartition entre besoins individualisés (pratique d'un instrument), besoins personnalisés (parcours propre) et temps collectifs (petits groupes, grands groupes).

Les promotions sont passées de 40 à 75 environ sur la période, témoignant au passage de l'attractivité de l'école du fait de son identité d'une part, du regroupement du DE sur 2 jours d'autre part. Le Cefedem n'a cependant plus guère de marges d'augmentation, car ils se heurte à des obstacles structurels de taille de ses équipements et de volume de ses moyens pour accompagner les travaux individuels.

L'établissement veille par ailleurs à demeurer équilibré, voire dégager du bénéfice, lorsqu'il pratique des activités complémentaires comme de l'enseignement à destination de la Martinique et la Guyane, ou de la VAE.

Des points d'amélioration possibles dans le soulagement de tensions

Bien géré et respectant ses équilibres, le Cefedem demeure néanmoins sous pression. Tout le monde souligne le surinvestissement de l'équipe, qui travaille souvent tard le soir et parfois le samedi. Un poste administratif en plus a été demandé, sans qu'un arbitrage favorable ait pu être obtenu au niveau des financements. Compte tenu de l'excellence de l'établissement, une telle demande ne paraît pas infondée, à l'égard des collectivités locales ou de l'État, dont la subvention par étudiant a baissé de près de 40 % sur la période pour s'établir à 8,9 k€ en 2023. La note de soutenabilité de la DRAC Normandie en 2021 pointait déjà un manque de l'ordre de 100 k€ à l'époque.



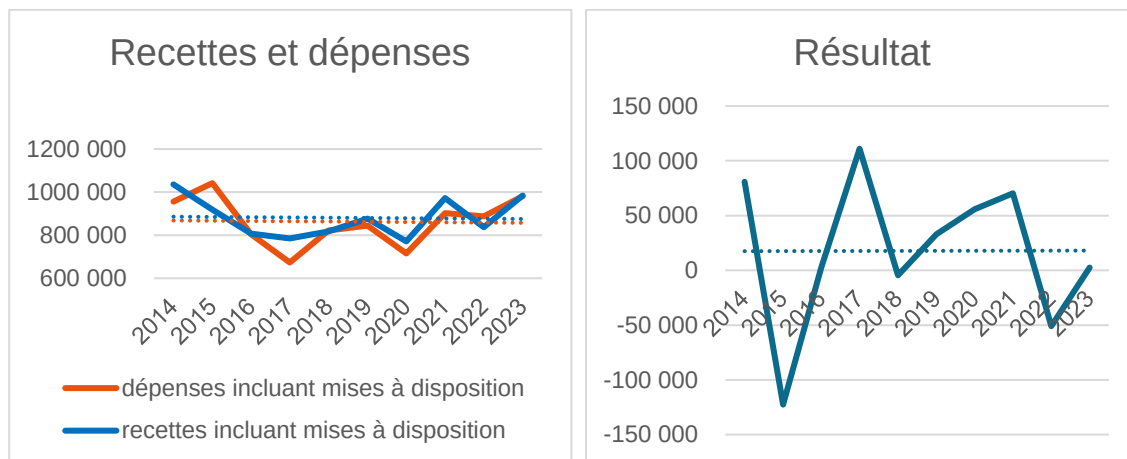
Un autre point fréquemment mentionné lors des auditions fut la fermeture du département danse, il y a quelques années. Celle-ci est regrettée à la fois parce que la danse était facteur de pluridisciplinarité et parce que le besoin est réel, des postes s'avérant non pourvus dans la région.

Matrice financière 2014-2024

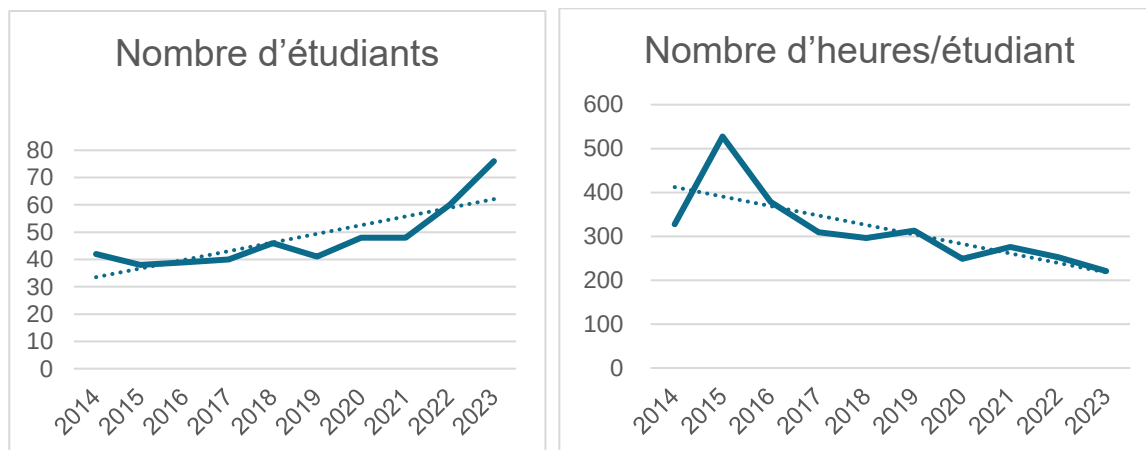
Les recettes et dépenses du Cefedem sont relativement stables en tendance sur longue période et même légèrement orientées à la baisse. Les évolutions heurtées d'une année sur l'autre sont dues aux actions ponctuelles (VAE, enseignement à destination de la Martinique et de la Guyane).

Comme les produits et charges suivant une même pente, le résultat net est stable en tendance, témoignant d'une gestion maîtrisée sur un horizon pluriannuel.

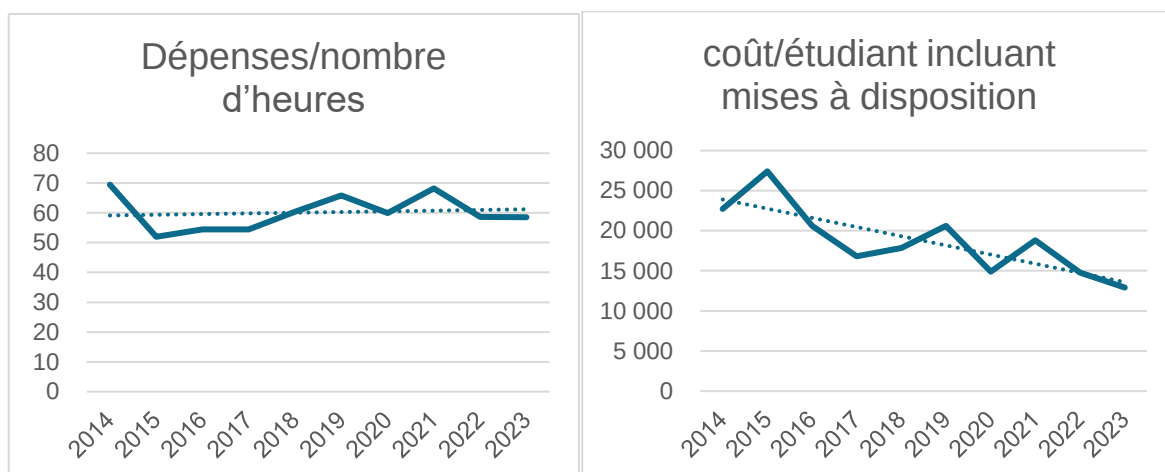
De fait, le résultat net cumulé sur la période 2014-2023 s'élève à 177 k€. le fonds de roulement s'établit pour sa part à 401 k€, soit près de 5 mois de budget.



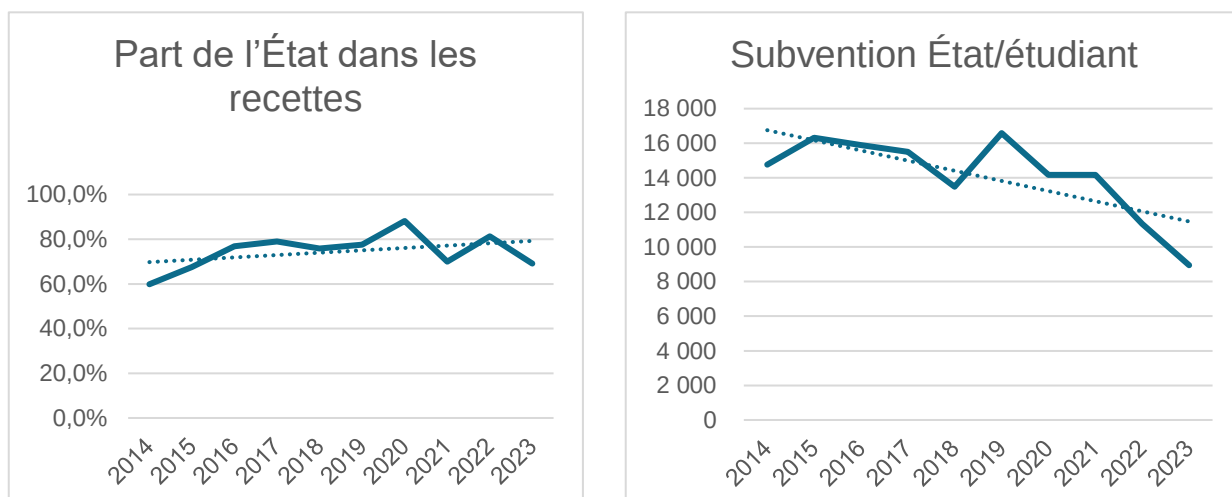
Le nombre d'étudiants augmente pour passer de 40 à 75 environ sur la période. Ce résultat est rendu possible, à moyens contraints, par un développement des cours collectifs (petits groupes, grands groupes), qui se traduit par une baisse du volume global d'heures par étudiant, sans préjudice de la qualité des cours.



Le coût par heure du Cefedem demeure pour sa part globalement stable, à budget tendu. Il résulte de l'ensemble de ces évolutions une baisse du coût par étudiant, qui atteint 12,9 k€ en fin de période.



La subvention de l'État s'élève à 680 k€ en 2023. Sa part dans le total des recettes augmente pour atteindre 69 % en fin de période. Mais du fait de l'augmentation du nombre d'étudiants, la subvention État par étudiant est orientée à la baisse, passant d'une zone de 14 à 16 k€ jusqu'en 2021 à 8,9 k€ en 2023.



Cetiedem Normandie		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
dépenses	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévisionnel	
masses salariale	932 101	1 018 564	781 491	641 918	781 970	804 534	675 587	860 850	846 357	940 480	988 100	988 100	0,9%
MS administrative	569 736	656 617	557 992	463 101	524 768	583 551	485 053	579 299	586 201	636 144	651 000	651 000	11,7% ▲
MS pédagogique	315 186	380 060	366 389	463 101	524 768	383 551	356 627	346 426	409 753	401 544	651 000	651 000	27,4% ▲
MS pédagogique	254 550	276 557	191 603	178 817	257 202	170 496	128 426	232 862	176 448	234 601	337 100	337 100	-7,8% ▼
fonctionnement	362 365	361 947	223 499	178 817	257 202	250 487	190 534	281 561	260 157	304 336	337 100	337 100	-16,0% ▼
prestations pédagog	16 604	18 499	17 900	13 916	30 244	23 994	21 194	42 653	45 427	42 436	27 287	27 287	155,6% ▲
loyers et charges locales	32 795	31 596	25 748	24 234	23 438	22 457	20 639	21 328	21 112	23 317	23 000	23 000	-28,9% ▲
except + amo	22 797	38 748	33 294	20 206	64 336	15 395	25 993	31 596	24 449	29 867	33 000	33 000	31,0% ▲
autres	290 169	273 104	146 557	120 460	139 184	188 642	122 708	185 984	169 169	208 716	281 100	281 100	-28,1% ▼
recettes	1 012 910	895 925	783 829	752 908	777 484	837 361	731 230	931 244	795 468	943 081	988 100	988 100	-6,9% ▼
Subventions	636 206	632 318	635 000	686 667	686 515	699 071	696 500	725 000	696 600	687 527	695 000	695 000	9,6% ▲
Eat	620 000	620 000	620 000	620 000	620 000	680 000	680 000	680 000	680 000	680 000	680 000	680 000	9,7% ▲
collectivités territoriales	16 206	12 318	15 000	66 667	66 515	18 622	16 500	45 000	16 600	17 500	15 000	15 000	8,0% ▲
taux d'apprentissage						449				27			
erasmus													
Recettes Propres	365 669	247 744	98 555	45 690	83 635	80 766	27 595	201 857	66 625	214 718	270 000	270 000	-41,3% ▲
dts d'inscrip	4 060	4 858	5 935	5 375	7 440	9 452	7 034	40 585	3 850	21 550	11 014	11 014	430,8% ▲
frats de soc	18 108	18 306	17 994	24 784	24 914	25 736	16 641	23 524	23 598	35 590	22 919	22 919	96,5% ▲
recettes propres non liées à la pédagog (mécénat, privatisations,...)	256 181	100 500	2 230	9 611	20 491	338			1 458	6 335			-97,5% ▲
autres recettes pédagog (VME, FC, COMUE billetterie, spectacles,...)	87 320	124 080	72 396	5 920	30 790	45 260	3 920	137 748	37 919	151 244	270 000	270 000	73,2% ▲
Hors subventions et recettes propres	11 035	18 863	50 273	20 551	7 334	57 504	7 135	4 388	32 043	30 836	23 100	23 100	179,4% ▲
except et quotas pairs	2 156	1 867	20 359	6 871	6 321	7 482	3 385	4 322	5 739	7 890	5 000	5 000	265,9% ▲
autres	8 879	13 996	29 914	13 681	1 013	50 022	3 750	66	26 304	22 946	18 100	18 100	158,4% ▲
résultat	80 809	-122 639	2 338	110 991	-4 486	32 827	55 643	70 395	-50 889	2 601	0	0	-96,8% ▼
Mise à disposition	23 000	23 000	23 000	31 320	40 000	40 000	40 000	41 200	41 200	41 200	41 200	41 200	79,1% ▲
Personnels (administratifs, techniques, pédagogiques)	23 000	23 000	23 000	31 320	40 000	40 000	40 000	41 200	41 200	41 200	41 200	41 200	79,1% ▲
Fonctionnement (locaux, fluides,...)													
Autres													
Investissements	25 319	12 100		2 144	12 836	7 445	6 998	21 421	62 129	9 008	17 711	17 711	-64,4% ▼
niveau du FDR	324 347	224 018	225 227	352 993	396 513	383 474	439 533	531 548	407 505	401 048	368 621	368 621	23,6% ▼
Nombre d'étudiants (toutes disciplines confondues)	42	38	39	40	46	41	48	48	60	76	74	74	81,0% ▲

ver 14/23
Moy14-23

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	var 14/23	Moy 14-23
Autocants supplémentaires													25-08 vivant
dépenses incluant mises à disposition	995 101	1 041 564	804 491	673 238	821 970	844 534	715 587	902 050	887 557	981 680	1 029 300	2,8%	862 777
recettes incluant mises à disposition	1 035 910	918 925	806 829	784 228	817 484	877 361	771 230	972 444	836 668	984 281	1 029 300	-5,0%	880 536
Volume horaire administratif	6 960	12 857	8 175	7 715	7 591	5 552	6 428	5 795	7 452	7 940	7 111	14,1%	7 647
Volume horaire pédagogique	6 790	7 185	6 601	4 660	6 023	7 281	5 518	7 440	7 692	8 839	8 598	30,2%	6 803
Volume horaire total	13 750	20 042	14 775	12 375	13 614	12 834	11 946	13 235	15 144	16 779	15 709	22,0%	14 449
Indicateurs par étudiant													
coût/étudiant	22 193	26 804	20 038	16 048	16 999	19 623	14 075	17 934	14 106	12 375	13 353	-44,2%	18 000
coût/étudiant incluant mises à disposition	22 741	27 410	20 628	16 831	17 869	20 598	14 908	18 793	14 793	12 917	13 909	-43,2%	18 200
subvention/étudiant	15 148	16 640	16 282	17 167	14 924	17 051	14 510	15 104	11 610	9 178	9 392	-39,4%	14 000
Subvention Etat/étudiant	14 762	16 316	15 897	15 500	13 478	16 585	14 167	14 167	11 333	8 947	9 189	-39,4%	14 000
droits d'inscription et frais de scolarité/élu	528	610	614	754	703	858	493	1 336	457	752	0	42,2%	14 000
nombre d'heures administratives/étudiant	166	338	210	193	165	135	134	121	124	104	96	-37,0%	14 000
nombre d'heures pédagogiques/étudiant	162	189	169	117	131	178	115	155	128	116	116	-28,1%	14 000
nombre d'heures/étudiant	327	527	379	309	296	313	249	276	252	221	212	-32,6%	31 000
Structure de l'exploitation													
Dépenses incluant mises à dispo/nombre d'heures	69	52	54	54	60	66	60	68	59	59	66	-15,8%	60,16
Masses salariale incl mises à dispo/nombre d'heures (m)	41	33	38	37	39	43	41	44	39	38	41	-8,5%	39
Masses salariale / charges	61,1%	64,5%	71,4%	72,1%	67,1%	68,9%	71,8%	67,3%	69,3%	67,6%	65,9%	10,7%	68,1%
Masses salariale incl mises à dispo/charges inclu mises	59,7%	63,0%	69,4%	68,8%	63,8%	65,6%	67,8%	64,2%	66,0%	64,8%	63,2%	8,6%	65,3%
Structure des recettes													
Part de l'Etat	61,2%	69,2%	79,1%	82,3%	79,7%	81,2%	93,0%	73,0%	85,5%	72,1%	68,8%	17,8%	77,6%
Part des collectivités locales	1,6%	1,4%	1,9%	8,9%	8,6%	2,2%	2,3%	4,8%	2,1%	1,9%	1,5%	16,0%	3,6%
Part des subventions	62,8%	70,6%	81,0%	91,2%	88,3%	83,5%	95,3%	77,9%	87,6%	74,0%	70,3%	17,8%	81,2%
Part des droits d'inscription et frais de scolarité	2,2%	2,6%	3,1%	4,0%	4,2%	4,2%	3,2%	6,9%	3,5%	6,1%	0,0%	176,8%	4,0%
Part des autres recettes pédagogiques	8,6%	13,8%	9,2%	0,8%	4,0%	5,4%	0,5%	14,8%	4,8%	16,0%	27,3%	86,0%	7,8%
Part des recettes propres hors pédaogo	25,3%	11,2%	0,3%	1,3%	2,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	0,7%	0,0%	-97,3%	4,2%
Part de l'Etat en % des subventions	97,5%	98,1%	97,6%	90,3%	90,3%	97,3%	97,6%	93,8%	97,6%	97,5%	97,8%	0,0%	95,8%
Structure des recettes incl mises à dispo													
Part de l'Etat dans les recettes incluant les mises à disp	59,9%	67,5%	76,8%	79,1%	75,8%	77,5%	88,2%	69,9%	81,3%	69,1%	66,1%	15,4%	74,5%
Part des collectivités locales	3,8%	3,8%	4,7%	12,5%	13,0%	6,7%	7,3%	8,9%	6,9%	6,0%	5,5%	57,6%	7,4%
Part des subventions	63,6%	71,3%	81,6%	91,2%	88,9%	84,2%	95,5%	78,8%	88,2%	75,1%	71,5%	17,9%	81,9%
Part des droits d'inscription et frais de scolarité	2,1%	2,5%	3,0%	3,8%	4,0%	4,0%	3,1%	6,6%	3,3%	5,8%	0,0%	171,3%	3,8%
Part des autres recettes pédagogiques	8,4%	13,5%	9,0%	0,8%	3,8%	5,2%	0,5%	14,2%	4,5%	15,4%	26,2%	82,3%	7,5%
Part des recettes propres hors pédaogo	24,7%	10,9%	0,3%	1,2%	2,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	0,6%	0,0%	-97,4%	4,1%
Part de l'Etat en % des subventions	94,1%	94,6%	94,2%	86,4%	85,3%	92,0%	92,3%	88,7%	92,2%	92,1%	92,4%	-2,1%	91,2%

Indicateurs	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Moyenne Période
Nombre d'étudiants		62	47	48	54	56	53,4
Musique		43	47	48	54	56	49,6
Formation Initiale		38	45	40	42	46	42,2
Formation Continue		4	2	2	3	8	3,8
VAE		1	1	6	9	2	3,8
Danse		19	0	0	0	0	3,8
Formation Initiale		0	0	0	0	0	0
Formation Continue		19	0	0	0	0	3,8
VAE		0	0	0	0	0	0
Autre		0	0	0	0	0	0
Formation Initiale		0	0	0	0	0	0
Formation Continue		0	0	0	0	0	0
VAE		0	0	0	0	0	0
Taux de diplômés	96%	100%	100%	100%	100%		99%
DNSPM							
DE Musique	96%	100%	100%	100%	100%		99%
CA Musique							
DNSPD							
DE Danse							
CA Danse							
Autre							
Nombre de diplômés	23	18	20	16	25		20
DNSP M	0	0	0	0	0		0
DE musique	23	18	20	16	25		20,4
Double diplômés DNSP M - DE	0	0	0	0	0		0
CA musique	0	0	0	0	0		0
DNSP D	0	0	0	0	0		0
DE danse	0	0	0	0	0		0
Double diplômés DNSP D - DE	0	0	0	0	0		0
CA danse	0	0	0	0	0		0
Taux de sélection		75%	50%	82%	61%	55%	65%
DNSPM							
Instrumentiste - chanteur							
Chef d'ensembles							
Création musicale							
DE Musique		75%	50%	82%	61%	55%	65%
Enseignement instrumental ou vocal		72%	48%	86%	64%	54%	65%
Formation musicale		86%	100%	67%	57%	71%	76%
Accompagnement				50%	100%	100%	
Direction d'ensembles		100%		200%			
Culture musicale					0%	0%	
Ecriture			100%	0%			
Création musicale contemporaine		50%	0%		0%	0%	
DNSP D							
Classique							
Contemporain							
Jazz							
DE Danse							
Classique							
Contemporain							
Jazz							
Autre							
Taux de boursier		11%	9%	6%	4%	7%	7%
Parité							
Parité chez les étudiants (% de femmes)		39%	49%	58%	59%	54%	52%
Parité chez les diplômés (% de femmes)	57%	67%	0,55	63%	68%		62%

2019 - 2020										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Statut	Association									
	nb de sites									
	administrati									
	formation									
Surfaces (m2)	212									
	1371									
Total		1583								
	Direction et administrati on	Équipe pédagogique		TOTAL						
Hommes	2	3		5						
Femmes	3	1		4						
TOTAL	5	4		9						
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2019-2020										
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE					
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE	Sous-total H	Sous-total F	TOTAL	
Musique	17	21	1	3	1	0	19	24	43	
Danse			19				19		19	
Autre									0	
TOTAL	17	21	20	3	1	0	38	24	62	
Boursiers									7	
CONCOURS										
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC					
DNSP M	Instrumentiste - chanteur									
	Chef d'ensembles									
	Création musicale									
	TOTAL	0	0	0	0					
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	18	13	13	0					
	Formation musicale	7	6	4	2					
	Accompagnement									
	Direction d'ensembles	1	1	1						
	Culture musicale									
	Écriture									
	Création musicale contemporaine	2	1	1						
	TOTAL	28	21	19	2					
DNSP D	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL	0	0	0	0					
DE danse	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL									
Autre										
TOTAL		28	21	19	2					
DIPLOMES 2018-2019										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M									
	DE musique	24	10	43	13	57	23	96	0	0
	Double diplômés									
	DNSP M - DE									
Danse	CA musique									
	DNSP D									
	DE danse									
	Double diplômés									
Autre	DNSP D - DE									
	CA danse									
TOTAL		24	10	43	13	57	23	96	0	0

2020 - 2021

PRESENTATION GENERALE - RH

Statut	Association	
nb de sites	6	
administrati	212	
Surfaces (m2	formation	1371
	Total	1583

	Direction et administrati on	Équipe pédagogique	TOTAL
Hommes	3	3	6
Femmes	3	1	4
TOTAL	6	4	10

ETUDIANTS DE L'ANNEE 2020-2021

	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE			
Musique	23	22	1	1	1	0	24	23	47
Danse									0
Autre									0
TOTAL	23	22	1	1	1	0	24	23	47
Boursiers									4

CONCOURS

		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC	
DNSP M	Instrumentiste - chanteur					
	Chef d'ensembles					
	Création musicale					
	TOTAL	0	0	0	0	
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	40	19	16	3	
	Formation musicale	2	2	2		
	Accompagnement					
	Direction d'ensembles					
	Culture musicale					
	Écriture	1	1	1		
	Création musicale contemporaine	1	0			
	TOTAL	44	22	19	3	
DNSP D	Classique					
	Contemporain					
	Jazz					
	TOTAL	0	0	0	0	
DE danse	Classique					
	Contemporain					
	Jazz					
	TOTAL					
Autre						
TOTAL		44	22	19	3	

DIPLOMES 2019-2020

		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M									
	DE musique	18	6	33	12	67	18	100	0	0
	Double diplômés DNSP M - DE									
	CA musique									
Danse	DNSP D									
	DE danse									
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		18	6	33	12	67	18	100	0	0

2021 - 2022			
PRESENTATION GENERALE - RH			
Statut	Association		
nb de sites	6		
Surfaces (m ²)	administrati	212	
	formation	1371	
	Total	1583	
	Direction et administrat ion	Équipe pédagogique	TOTAL
Hommes	3	2	4
Femmes	4	3	7
TOTAL	7	5	11

ETUDIANTS DE L'ANNEE 2020-2021									
	Formation initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE			
Musique	17	23	1	1	2	4	20	28	48
Danse									0
Autre									0
TOTAL	17	23	1	1	2	4	20	28	48
Boursiers									3

CONCOURS					
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée - FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC
DNSP M	Instrumentiste - chanteur				
	Chef d'ensembles				
	Création musicale				
	TOTAL	0	0	0	0
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	29	25	19	6
	Formation musicale	6	4	4	
	Accompagnement	2	1	1	
	Direction d'ensembles	1	2	1	1
	Culture musicale				
	Écriture	1			
	Création musicale contemporaine				
	TOTAL	39	32	25	7
DNSP D	Classique				
	Contemporain				
	Jazz				
DE danse	Classique	0	0	0	0
	Contemporain				
	Jazz				
Autre	TOTAL				
	TOTAL	39	32	25	7

DIPLOMES 2020-2021										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M									
	DE musique	20	9	45	11	55	20	100	0	0
	Double diplômés DNSP M - DE									
	CA musique									
	TOTAL									
Danse	DNSP D									
	DE danse									
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
	TOTAL									
Autre										
TOTAL		20	9	45	11	55	20	100	0	0

2022 - 2023										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Statut		Association								
nb de sites		6								
Surfaces (m2)	administrati	212								
	formation	1371								
	Total	1583								
		Direction et administrat ion	Équipe pédagogique	TOTAL						
Hommes		3	1	4						
Femmes		4	2	6						
TOTAL		7	3	10						
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2022-2023										
	Formation Initiale (FI)	Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL		
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE				
Musique	18	24	2	1	2	7	22	32	54	
Danse									0	
Autre									0	
TOTAL	18	24	2	1	2	7	22	32	54	
Boursiers									2	
CONCOURS										
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC					
DNSP M	Instrumentiste - chanteur									
	Chef d'ensembles									
	Création musicale									
	TOTAL	0	0	0	0					
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	36	23	19	3					
	Formation musicale	7	4	3	1					
	Accompagnement	1	1	1						
	Direction d'ensembles									
	Culture musicale	1	0							
	Écriture									
	Création musicale contemporaine	1	0							
	TOTAL	46	28	23	4					
DNSP D	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL	0	0	0	0					
DE danse	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL									
Autre										
TOTAL		46	28	23	4					
DIPLOMES 2021-2022										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M									
	DE musique	16	6	38	10	63	16	100	0	0
	Double diplômés DNSP M - DE									
	CA musique									
Danse	DNSP D									
	DE danse									
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		16	6	38	10	63	16	100	0	0

2023 - 2024										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Statut	Association									
	nb de sites									
	administrati									
	formation									
Surfaces (m2)	Total									
	1583									
	Direction et administrat ion	Équipe pédagogique	TOTAL							
Hommes	3	0	3							
Femmes	4	3	7							
TOTAL	7	3	10							
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2022-2023										
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		mation complémentaire VAE		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL	
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE				
Musique	22	24	3	5	1	1	26	30	56	
Danse									0	
Autre									0	
TOTAL	22	24	3	5	1	1	26	30	56	
Boursiers										4
CONCOURS										
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée - FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation	Nb candidats reçus à l'entrée en formation	Nb candidats reçus à l'entrée en formation					
DNSP M	Instrumentiste - chanteur									
	Chef d'ensembles									
	Création musicale									
	TOTAL	0	0	0	0					
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	46	25	20	5					
	Formation musicale	7	5	4	1					
	Accompagnement	1	1	1						
	Direction d'ensembles	0	1	1						
	Culture musicale	2								
	Ecriture									
	Création musicale contemporaine	2								
	TOTAL	58	32	26	6					
DNSP D	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
DE danse	Classique	0	0	0	0					
	Contemporain									
	Jazz									
Autre										
TOTAL		58	32	26	6					
DIPLOMES 2022-2023										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M									
	DE musique	25	8	32	17	68	25	100	0	0
	Double diplômés DNSP M - DE									
	CA musique									
Danse	DNSP D									
	DE danse									
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		25	8	32	17	68	25	100	0	0

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE MUSIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Statut Date de création Direction	Association 2007 Anne-Léonore Dardenne (par intérim)
Locaux	Dijon
Spécialités Diplômes Options	Musique classique, jazz DNSPM, DE Musique de chambre, improvisation
Universités partenaires Regroupement universitaire Partenariats institutionnels	Université de Bourgogne Composante du nouvel EPE « université de Bourgogne Europe » CRR de Dijon, CRD de Besançon
Nombre d'étudiants (2023) Taux de sélection à l'entrée Droits d'inscription et frais de scolarité moyens (€) Taux de boursiers % de femmes Nombre de diplômés 22-23 Taux de diplômés % de femmes	92 22 % 410 13 % 51 % 50 74 % 48 %
Effectifs 23-24 Direction et administration Équipe pédagogique	260 12 248 (y compris non permanents)
Budget (dépenses 23 y compris mises à disposition - €) Coût par étudiant (€) Subvention État (€) Subvention État par étudiant (€) Part de l'État dans les recettes Part des collectivités locales dans les recettes Résultat net cumulé 2014-2023 (€) Fonds de roulement fin 23 (€)	2 014 590 21 898 1 070 150 11 632 52,1 % 37,2 % -139 417 -126 269

Histoire et contexte territorial

L'École Supérieure de Musique Bourgogne-Franche-Comté est issue du Cefedem Bourgogne créé en 1999 puis du Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique (PESM) créé en 2009 (avec la délivrance du DNSPM en plus du DE). L'ESM BFC a été créée en 2016 sous la forme d'une association loi 1901 qui fonctionne sous l'autorité d'un conseil d'administration.

L'ESM fait l'objet d'un soutien fort de la part de tous les acteurs locaux : DRAC, région, villes et université. Elle reçoit un financement majoritaire de la DRAC (avec un peu moins d'1 M€, la région BFC et la ville de Dijon lui accordent des subventions à hauteur de 493 k€. À cela s'ajoutent des soutiens en nature pour un total de 270 k€ (190 k€ pour la ville de Dijon valorisés à 190 k€, 69 k€ pour l'université de Bourgogne et 12 k€ du grand Chalon.

Missions, modèle et projet pédagogique

L'ESM propose actuellement un cursus DNSPM dans les domaines suivants :

- Spécialité instrumentiste et chanteur : Classique à contemporain /Musique ancienne / Musiques actuelles amplifiées / Domaine jazz
- Spécialité chef d'ensemble instrumentaux et vocaux.

Le DE est organisé dans les domaines suivants :

- Enseignement instrumental ou vocal : Classique à contemporain/ Musique ancienne / Musiques actuelles amplifiées/ Domaine jazz et musiques improvisées
- Formation musicale
- Accompagnement ° option musique
- Direction d'ensembles option instrumentale/ option vocale

Seul établissement de la région accrédité à délivrer le DNSPM et le DE, l'ESM attire des étudiants de toute la France : les régionaux constituent ¼ des effectifs, suivis de près des rhônalpins et des franciliens.

Le rapport d'évaluation de la DGCA souligne plusieurs axes forts dans l'offre de formation :

- Les spécialités sont renforcées avec un référent et un coordinateur pour chaque domaine d'étude du DNSPM et pour le DE.
- L'ESM offre aux étudiants la possibilité d'une transversalité active entre les sections musicales notamment via l'organisation des ateliers.
- Les étudiants ont de vraies possibilités à se produire sur scène avec plusieurs événements bien installés localement (Concerts du Midi, festival Intervalles, ateliers d'improvisation, modules de création, projets de médiations, projets Carte Blanche). Le rapport souligne la bonne visibilité territoriale de l'établissement par sa saison et les nombreuses autres manifestations qu'elle organise avec une communication efficace.

À la demande de l'université et des partenaires locaux, l'ESM a été intégrée en tant que composante au nouvel établissement public expérimental « université de Bourgogne Europe ». Cette position lui ouvre des perspectives de renforcement des partenariats académiques, de projets de recherche et de mutualisation de moyens.

Moyens et analyse financière

Équipe pédagogique et administrative

L'équipe est constituée de 250 personnes dont 12 personnels pédagogiques. Une partie des enseignants est mise à disposition par les Conservatoires partenaires (Dijon et Besançon) l'ESM paye une partie de leur rémunération (à hauteur du taux horaire de l'enseignement supérieur). Beaucoup d'enseignants viennent d'île de France et de Rhône Alpes occasionnant d'importants frais de mission.

Locaux

L'ESM loue des locaux administratifs à la ville de Dijon en centre-ville. Les locaux pédagogiques sont mis à disposition par les CRR de Dijon, de Besançon (musique ancienne) et de Chalon. L'université est prête à accueillir de nouveau l'ESM dans une annexe en attendant la réalisation du nouveau projet immobilier.

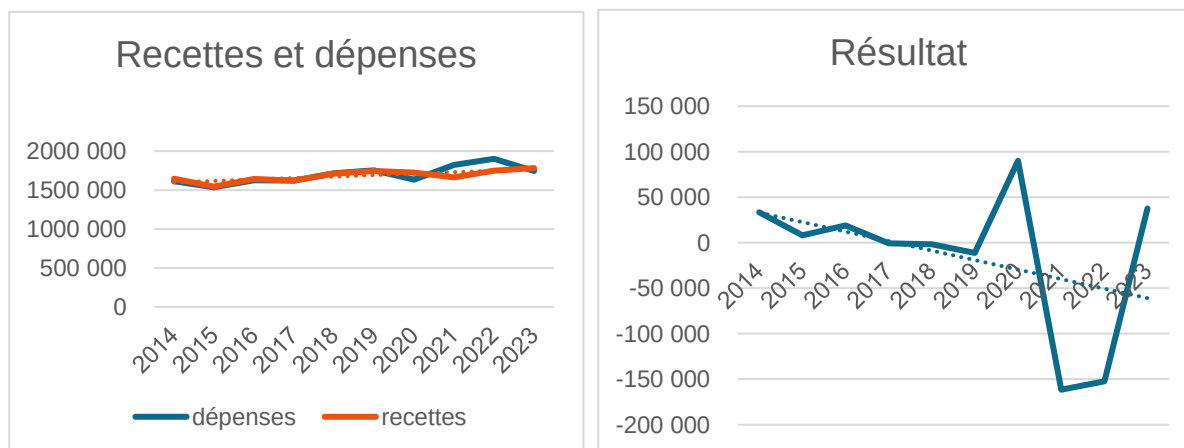
Analyse financière

Les dépenses et les recettes connaissent une progression identique, de 8,2 %, sur la période 2014-2023. Cependant, un décrochement a lieu à partir de 2021, période où l'ESM connaît des problèmes de direction. Les comptes, jusqu'alors équilibrés, enregistrent une perte de 161 k€ en 21 et 162 k€ en 22.

Ils reviennent à l'équilibre en 23, mais grâce à une reprise sur provisions de l'ordre de 150 k€ d'après le management. Ils devraient dégager un bénéfice de près de 100 k€ en 2024, mais là aussi grâce à une reprise de provisions de 280 k€. Hors charges calculées, le résultat net se situe donc plutôt toujours aux alentours de -150 k€, en lien notamment avec le fait que la directrice licenciée continue d'être payée par l'établissement jusqu'à la fin de son détachement.

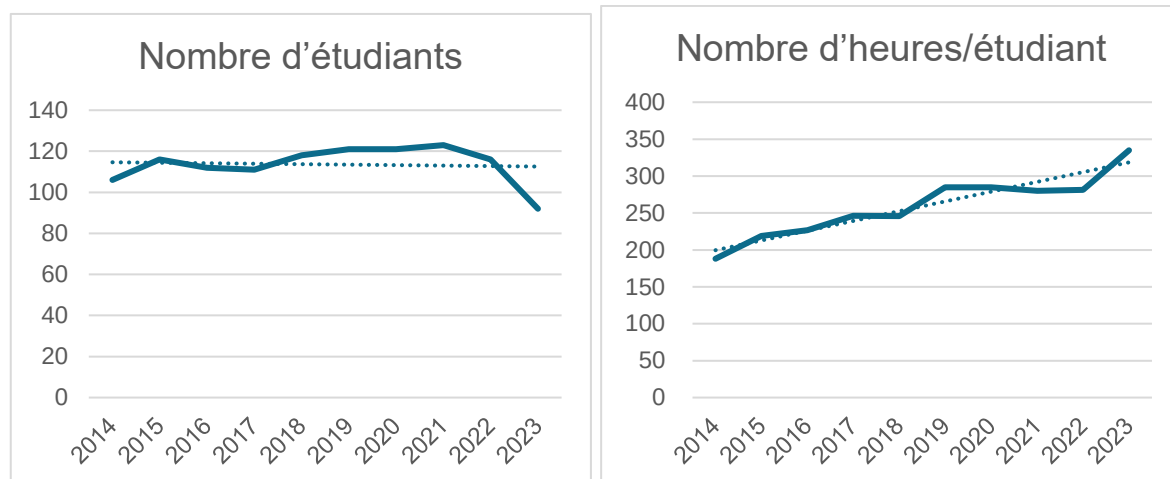
De fait, pour 2025, l'école a demandé une subvention exceptionnelle de 150 k€, nécessaire pour équilibrer ses comptes, tout en entamant la recherche d'économies (dont 110 k€ pour le loyer, la renégociation de nombreux contrats de prestations, une baisse des frais de déplacements, d'éventuels licenciements si nécessaire...)

Pour l'heure, le résultat net cumulé 2014-2023 s'établissait à -139 k€ et le fonds de roulement à -126 k€. L'établissement a obtenu un découvert bancaire autorisé de 100 k€ auprès d'une banque et va recourir au Dailly pour la subvention de l'État de 1,1 M€ non encore versée. La situation est donc très précaire.



Le nombre d'étudiants a crû de 106 en 2014 à 123 en 2021 avant de devoir redescendre à 92 en 2023 sous le coup des difficultés.

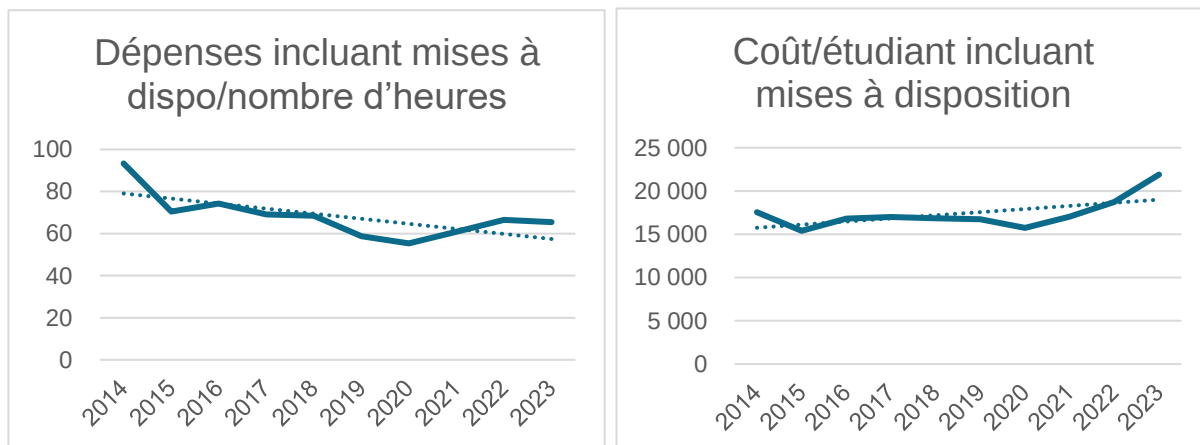
Le nombre d'heures par étudiant a d'abord augmenté, de 188 heures en 2014 à 281 heures en 2022, du fait du développement de l'école et de ses cursus. Puis le volume d'heures global a commencé à baisser, pour faire face aux difficultés financières de l'école, mais moins vite que le nombre d'étudiants, de sorte que le nombre d'heures par étudiant a continué à augmenter, jusqu'à 335 heures en 2023.



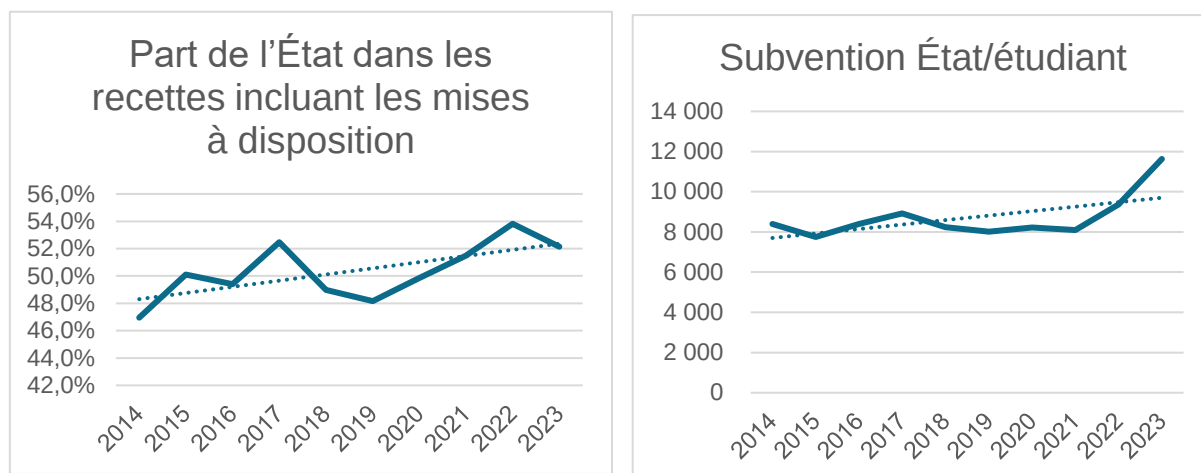
Les coûts par heure ont pour leur part été bien maîtrisés et pilotés à la baisse, pour passer de 93€ en 2014 à 65€ en 2023.

Le coût par étudiant, longtemps stable entre 15 k€ et 17 k€, a commencé à augmenter à partir de 2022 (18,7 k€) et 2023 (21,9 k€) du fait de la baisse des promotions étudiantes sans les mesures d'économies concomitantes.

La subvention de l'État est passée de 889 k€ en 2014 à 1070 k€ en 2023 pour accompagner le développement de l'école, tandis que celle des collectivités locales passait de 575 k€ à 493 k€ et que leurs mises à disposition étaient quasiment stables. Par conséquent, la part de l'État dans les recettes est montée de 47 % en 2014 à 52 % en 2023, tandis que celle des collectivités locales descendait de 43,5 % à 37,2 %.



La subvention État par étudiant, relativement stable autour de 8 k€ jusqu'en 2022, a grimpé en 2022 (9,4 k€) et 2023 (11,6 k€) sous l'effet de la baisse du nombre d'étudiants en lien avec les difficultés économiques.



L'ESM, dont le développement a paru maîtrisé pendant de nombreuses années, est entrée dans une spirale de difficultés à l'occasion des problèmes de direction susmentionnés. Sa situation demeure hautement instable, avec une situation de découvert bancaire non pérenne et un budget 25 intégrant une subvention exceptionnelle de 150 k€ non votée. Il convient d'accompagner la nouvelle direction en cours de nomination et le plan de redressement en cours d'élaboration afin de stabiliser l'établissement.

Observations, points de vigilance

L'ESM BFC sort d'une crise qui a fortement impacté ses finances, ses équipes, ses étudiants, ses partenariats mais elle a beaucoup d'atouts dans son territoire. Les éléments suivants sont signalés :

La situation financière de l'ESM qui demeure fragile (cf. supra).

La nécessité de remettre l'établissement en ordre de marche après une gestion discutable et une forte instabilité dans sa direction. La nomination d'une nouvelle directrice avec une équipe en place, renouvelée et dynamique et des enseignants fortement mobilisés, devrait permettre à l'établissement de retrouver stabilité et attractivité et de renouer le dialogue avec les différents partenaires culturels.

Le nouveau projet immobilier du Campus Maret va offrir des locaux et plus de visibilité à l'ESM tout en favorisant les synergies avec l'ENSA de Dijon dont la nouvelle direction est en demande.

Le fort soutien des partenaires locaux et la situation géographique privilégiée de la région sont de réels atouts de développement.

La participation au regroupement universitaire « Université de Bourgogne Europe » offre des perspectives de développement et de soutien apportés par l'université en termes de projets interdisciplinaires, de recherche, de soutien à la vie étudiante et d'ouverture à l'international.

NOM DE L'ETABLISSEMENT		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ESM Dijon		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévisionnel
dépenses		1 611 991	1 535 505	1 623 925	1 622 767	1 715 592	1 754 879	1 635 320	1 823 683	1 900 867	1 743 870	1 819 206
masse salariale		1 117 438	1 061 180	1 108 360	1 153 009	1 196 327	1 213 340	1 130 504	1 294 830	1 254 351	1 120 911	1 254 351
MS administrative		518 539	504 790	525 240	545 661	581 872	550 983	554 091	447 747	670 655	510 922	714 491
MS pédagog		598 899	556 390	593 120	607 348	614 455	662 357	576 413	487 201	624 175	610 689	539 860
Fonctionnement		494 553	474 325	515 565	469 758	519 265	541 539	504 816	888 735	606 037	622 959	564 855
prestations pédago		106 246	167 191	168 159	158 828	142 905	178 695	147 973	130 741	105 740	89 250	103 304
loyers et charges locatives		29 974	29 784	34 542	6 643	11 142	11 681	7 162	79 425	129 232	124 102	142 518
excepté + amo		67 813	64 726	52 933	31 822	100 278	79 930	177 180	371 710	80 370	92 435	31 735
autres		290 520	212 624	259 931	272 465	264 940	271 233	172 501	306 859	290 695	317 172	287 298
recettes		1 645 324	1 543 735	1 642 819	1 622 021	1 713 676	1 743 689	1 725 296	1 662 155	1 748 611	1 781 656	1 915 872
Subventions		1 480 317	1 430 492	1 488 317	1 530 866	1 517 095	1 525 064	1 510 009	1 508 335	1 642 239	1 563 967	1 591 420
Etat		889 263	899 000	940 000	990 000	972 000	970 000	995 000	995 000	1 086 750	1 070 150	1 086 442
collectivités territoriales		575 000	513 750	510 000	500 000	504 000	508 000	508 000	508 000	549 371	492 906	495 591
taux d'apprentissage		13 194	7 912	34 981	33 981	34 236	40 191	2 987	2 503	4 257	0	10 887
erasmus		2 860	9 830	3 336	6 885	6 859	6 873	4 022	2 832	1 861	911	-1 500
Recettes Propres		123 840	55 331	90 038	62 598	47 252	58 967	47 235	41 528	46 225	40 546	33 000
dis d'inscrip		29 295	29 722	32 912	38 216	40 469	41 704	42 524	36 934	38 813	37 737	33 000
trais de sco												
recettes propres non liées à la pédagog (mécénat, privatisations,...)		300	335	230	670	220	235	250	50			
autres recettes pédagog (VME, FC, COMUE billetterie, spectacles,...)		94 245	25 274	56 896	23 712	6 563	17 028	4 461	4 544	7 412	2 809	
Hors subventions et recettes propres		41 167	57 912	64 464	28 557	149 329	159 658	168 052	112 292	60 147	177 143	291 452
autres		41 167	57 912	64 464	28 557	149 329	159 658	168 052	112 292	60 147	177 143	291 452
résultat		33 533	8 230	18 894	-746	-1 916	-11 190	89 976	-161 528	-152 256	37 786	96 666
Mise à disposition		248 585	250 764	259 724	265 060	270 720	270 720	270 720	270 720	270 720	270 720	270 720
Personnels (administratifs, techniques, pédagogiques)		187 707	189 886	179 353	186 743	186 188	186 188	186 188	186 188	186 188	186 188	186 188
Fonctionnement (locaux, fluides,...)		60 878	60 878	80 361	78 317	84 532	84 532	84 532	84 532	84 532	84 532	84 532
Autres												
Investissements					56 752	11 104	2 885	16 002	121 266	39 986	5 458	3 219
niveau du FDR		1 680	46 970	83 564	76 369	45 638	73 555	161 394	-13 483	-189 066	-126 269	
Nombre d'étudiants (toutes disciplines confondues)		106	116	112	111	118	121	121	123	116	92	90

var 14/23	8.3%	1 682 898	8.3%
Moy 14-23	5.7%	1 539 670	5.7%
	20.3%	960 716	20.3%
	-14.3%	516 903	-14.3%
	-67.3%	61 356	-67.3%
	28.8%	36 833	28.8%
	-100.0%	286	-100.0%
	-97.0%	24 294	-97.0%
	330.3%	101 872	330.3%
	330.3%	101 872	330.3%
	101 872		101 872
	13.4%	-13 942	13.4%
	8.9%	264 845	8.9%
	38.9%	78 763	38.9%
	-13.2%	114	-13.2%

Autres équipements													
Autres équipements supplémentaires													
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	var 14/23	Moy 14-23
dépenses incluant mises à disposition	1 860 576	1 786 269	1 883 649	1 887 827	1 986 312	2 025 599	1 906 040	2 094 403	2 171 587	2 014 590	2 089 926	8,3%	1 961 685
recettes incluant mises à disposition	1 893 909	1 794 499	1 902 543	1 887 081	1 984 396	2 014 409	1 996 016	1 932 875	2 019 331	2 052 376	2 186 592	8,4%	1 947 744
Volume horaire administratif	14 496	19 932	19 932	21 896	23 564	29 000	29 000	29 000	29 000	25 376	18 200	75,1% ▲	24 120
Volume horaire pédagogique	5 436	5 436	5 436	5 436	5 436	5 436	5 436	5 436	5 436	5 436	7 647	0,0% ▲	5 255
Volume horaire total	19 932	25 368	25 368	27 332	29 000	34 436	34 436	34 436	32 624	30 812	25 847	54,6% ▲	29 374
Indicateurs par étudiant													
coût/étudiant	15 207	13 237	14 499	14 620	14 539	14 503	13 515	14 827	16 387	18 955	20 213	24,6%	15 029
coût/étudiant incluant mises à disposition	17 553	15 399	16 818	17 007	16 833	16 740	15 752	17 028	18 721	21 898	23 221	24,8%	17 375
subvention/étudiant	13 965	12 332	13 289	13 792	12 857	12 604	12 479	12 263	14 157	17 000	17 682	21,7%	13 474
Subvention Etat/étudiant	8 389	7 750	8 393	8 919	8 237	8 017	8 223	8 089	9 369	11 632	12 072	38,7%	8 702
droits d'inscription et frais de scolarité/étu	276	256	294	344	343	345	351	300	335	410	367	48,4%	325
nombre d'heures administratives/étudiant	137	172	178	197	200	240	240	236	250	276	202	101,7%	112
nombre d'heures pédagogiques/étudiant	51	47	49	49	46	45	45	44	31	59	85	15,2%	47
nombre d'heures/étudiant	188	219	227	246	246	285	285	280	281	335	287	78,1%	159
Structure de l'exploitation													
Dépenses incluant mises à dispo/nombre d'heures	93	70	74	69	68	59	55	61	67	65	81	-30,0%	62,5
Masses salariale incl mises à dispo/nombre d'heures (fr)	65	49	51	49	48	41	38	33	45	42	56	-35,2%	46
Masses salariale / charges	69,3%	69,1%	68,3%	71,1%	69,7%	69,1%	69,1%	51,3%	68,1%	64,3%	69,0%	-7,3%	56,9%
Structure des recettes	70,1%	70,0%	68,4%	71,0%	69,6%	69,1%	69,1%	53,5%	68,2%	64,9%	68,9%	-7,5%	54,4%
Part de l'Etat	54,0%	58,2%	57,2%	61,0%	56,7%	55,6%	57,7%	59,9%	62,1%	60,1%	56,7%	11,1%	58,3%
Part des collectivités locales	34,9%	33,3%	31,0%	30,8%	29,4%	29,1%	29,4%	30,6%	31,4%	30,8%	27,7%	-20,8%	30,2%
Part des subventions	90,0%	92,7%	90,6%	94,4%	88,5%	87,5%	87,5%	90,7%	93,9%	87,8%	83,1%	-2,4%	89,4%
Part des droits d'inscription et frais de scolarité	1,8%	1,9%	2,0%	2,4%	2,4%	2,4%	2,5%	2,2%	2,2%	2,1%	1,7%	19,0%	1,9%
Part des autres recettes pédagogiques	5,7%	1,6%	3,5%	1,5%	0,4%	1,0%	0,3%	0,3%	0,4%	0,2%	0,0%	-97,2%	0,5%
Part des recettes propres hors pédago	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-100,0%	0,0%
Part de l'Etat en % des subventions	60,1%	62,8%	63,2%	64,7%	64,1%	63,6%	65,9%	66,0%	66,2%	68,4%	68,3%	13,9%	65,5%
Structure des recettes incl mises à dispo													
Part de l'Etat dans les recettes incluant les mises à dispo	47,0%	50,1%	49,4%	52,5%	49,0%	48,2%	49,8%	51,5%	53,8%	52,1%	49,7%	11,0%	49,3%
Part des collectivités locales	43,5%	42,6%	40,5%	40,5%	39,0%	38,7%	39,0%	40,3%	40,6%	37,2%	35,0%	-14,4%	36,2%
Part des subventions	91,3%	93,7%	91,9%	95,2%	90,1%	89,1%	89,2%	92,0%	94,7%	89,4%	85,2%	-2,1%	90,7%
Part des droits d'inscription et frais de scolarité	1,5%	1,7%	1,7%	2,0%	2,0%	2,1%	2,1%	1,9%	1,9%	1,8%	1,5%	18,9%	1,9%
Part des autres recettes pédagogiques	5,0%	1,4%	3,0%	1,3%	0,3%	0,8%	0,2%	0,2%	0,4%	0,1%	0,0%	-97,2%	0,3%
Part des recettes propres hors pédago	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-100,0%	0,0%
Part de l'Etat en % des subventions	51,4%	53,5%	53,8%	55,1%	54,4%	54,0%	55,9%	55,9%	56,8%	58,3%	58,3%	13,4%	56,9%

Indicateurs	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Moyenne Période
Nombre d'étudiants		122	118	121	120	136	123,4
Musique		122	118	121	120	136	123,4
Formation Initiale		119	115	114	113	130	118,2
Formation Continue		3	3	7	7	6	5,2
VAE		0	0	0	0	0	0
Danse		0	0	0	0	0	0
Formation Initiale		0	0	0	0	0	0
Formation Continue		0	0	0	0	0	0
VAE		0	0	0	0	0	0
Autre		0	0	0	0	0	0
Formation Initiale		0	0	0	0	0	0
Formation Continue		0	0	0	0	0	0
VAE		0	0	0	0	0	0
Taux de diplômés	100%	100%	97%	81%	74%		90%
DNSPM	100%	100%	94%	84%	77%		91%
DE Musique	100%	100%	100%	78%	70%		90%
CA Musique							
DNSPD							
DE Danse							
CA Danse							
Autre							
Nombre de diplômés	54	87	59	51	50		60
DNSP M	25	42	31	26	27		30,2
DE musique	29	45	28	25	23		30
Double diplômés DNSP M - DE	20	25	25	0	0		14
CA musique	0	0	0	0	0		0
DNSP D	0	0	0	0	0		0
DE danse	0	0	0	0	0		0
Double diplômés DNSP D - DE	0	0	0	0	0		0
CA danse	0	0	0	0	0		0
Autre	0	0	0	0	0		0
Taux de sélection		44%	34%	34%	24%	22%	31%
DNSPM		36%	27%	34%	20%	22%	27%
Instrumentiste - chanteur		35%	27%	34%	18%	20%	26%
Chef d'ensembles		43%	0%	50%	57%	67%	48%
Création musicale							
DE Musique		54%	48%	34%	30%	23%	37%
Enseignement instrumental ou vocal		54%	46%	31%	28%	22%	36%
Formation musicale		67%	50%	75%	50%	0%	50%
Accompagnement		33%	67%	50%	17%	0%	35%
Direction d'ensembles		50%	100%	33%	57%	67%	57%
Culture musicale							
Ecriture							
Création musicale contemporaine							
DNSP D							
Classique							
Contemporain							
Jazz							
DE Danse							
Classique							
Contemporain							
Jazz							
Autre							
Taux de boursier		23%	23%	26%	18%	13%	21%
Parité							
Parité chez les étudiants (% de femmes)		48%	53%	49%	49%	51%	50%
Parité chez les diplômés (% de femmes)	35%	26%	39%	55%	48%		47%

2019 - 2020										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Surfaces (m2)	Statut	Association								
	nb de sites	5								
	administratif	173								
	formation	173								
Total		173								
		Direction et administratif	Équipe pédagogique	TOTAL						
Hommes		6	103	109						
Femmes		6	81	87						
TOTAL		12	184	196						
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2019-2020										
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL	
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE				
Musique	63	56	0	3	0	0	63	59	122	
Danse							0	0	0	
Autre							0	0	0	
TOTAL	63	56	0	3	0	0	63	59	122	
Boursiers									28	
CONCOURS										
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC					
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	83	29	29	0					
	Chef d'ensembles	7	3	3	0					
	Création musicale									
	TOTAL	90	32	32	0					
DE musique	Enseignement instrumentale ou vocal	72	39	37	2					
	Formation musicale	3	2	2	0					
	Accompagnement	3	1	1	0					
	Direction d'ensembles	6	3	3	0					
	Culture musicale									
	Écriture									
	Création musicale contemporaine									
	TOTAL	84	45	43	2					
DNSP D	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL	0	0	0	0					
DE danse	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL	0	0	0	0					
Autre										
TOTAL		174	77	75	2					
DIPLOMES 2018-2019										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M	25	13	52	12	48	25	100	15	60
	DE musique	29	15	52	14	48	29	100	13	45
	Double diplômés DNSP M - DE						20			
	CA musique									
Danse	DNSP D									
	DE danse									
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		54	28	38	26	35	74	137	28	52

2020 - 2021										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Statut		Association								
nb de sites		7								
Surfaces (m2)	administrati	277								
	formation									
	Total	277								
	Direction et administrat ion	Équipe pédagogique		TOTAL						
Hommes	6	115		121						
Femmes	6	71		77						
TOTAL	12	196		196						
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2020-2021										
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL	
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE				
Musique	55	60	0	3	0	0	55	63	118	
Danse							0	0	0	
Autre							0	0	0	
TOTAL	55	60	0	3	0	0	55	63	118	
Boursiers									27	
CONCOURS										
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC					
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	147	40	39	1					
	Chef d'ensembles	2	0	0	0					
	Création musicale									
	TOTAL	149	40	39	1					
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	74	34	34	0					
	Formation musicale	4	2	1	1					
	Accompagnement	3	2	2	0					
	Direction d'ensembles	2	2	2	0					
	Culture musicale									
	Écriture									
	Création musicale contemporaine									
	TOTAL	83	40	39	1					
DNSP D	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL	0	0	0	0					
DE danse	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL	0	0	0	0					
Autre										
TOTAL		232	80	78	2					
DIPLOMES 2019-2020										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M	42	30	71	12	29	42	100	27	64
	DE musique	45	28	62	17	38	45	100	25	96
	Double diplômés DNSP M - DE						25			
	CA musique									
Danse	DNSP D									
	DE danse									
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		87	58	52	29	26	112	129	52	60

2021 - 2022										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Statut	Association									
	nb de sites	7								
	administratif	277								
	formation									
Surfaces (m2)	Total	277								
	Direction et administrat ion	Équipe pédagogique	TOTAL							
	Hommes	3	113	116						
	Femmes	10	73	83						
	TOTAL	13	186	199						
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2021-2022										
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL	
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE				
Musique	57	57	5	2	0	0	62	59	121	
Danse							0	0	0	
Autre							0	0	0	
TOTAL	57	57	5	2	0	0	62	59	121	
Boursiers										32
CONCOURS										
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC					
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	103	35	32	3					
	Chef d'ensembles	2	1	1	0					
	Création musicale									
	TOTAL	105	36	33	3					
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	83	26	26	0					
	Formation musicale	4	3	2	1					
	Accompagnement	4	2	2	0					
	Direction d'ensembles	3	1	1	0					
	Culture musicale									
	Écriture									
	Création musicale contemporaine									
	TOTAL	94	32	31	1					
DNSP D	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL	0	0	0	0					
DE danse	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL	0	0	0	0					
Autre										
TOTAL		199	68	64	4					
DIPLOMES 2020-2021										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M	33	14	45	17	55	31	94	20	65
	DE musique	28	12	43	16	57	28	100	0	0
	Double diplômés DNSP M - DE						25			
	CA musique									
Danse	DNSP D									
	DE danse									
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		61	26	31	33	39	84	138	20	33

2022 - 2023											
PRESENTATION GENERALE - RH											
Statut		Association									
nb de sites		3									
Surfaces (m2)	administrati	150									
	formation	300									
	Total	450									
Direction et administrat ion		Équipe pédagogique		TOTAL							
Hommes	2	161		163							
Femmes	6	99		105							
TOTAL	8	260		268							
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2022-2023											
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire V		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL		
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE					
Musique	56	57	5	2			61	59	120		
Danse							0	0	0		
Autre							0	0	0		
TOTAL	56	57	5	2	0	0	61	59	120		
Boursiers										22	
CONCOURS											
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC						
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	141	25	24	1						
	Chef d'ensembles	7	4	2	2						
	Création musicale										
	TOTAL	148	29	26	3						
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	86	24	23	1						
	Formation musicale	6	3	3	2						
	Accompagnement	6	1	1							
	Direction d'ensembles	7	4	2							
	Culture musicale										
	Écriture										
	Création musicale contemporaine										
	TOTAL	105	32	29	3						
	DNSP D	Classique									
Contemporain											
Jazz											
TOTAL		0	0	0	0						
DE danse	Classique										
	Contemporain										
	Jazz										
	TOTAL	0	0	0	0						
Autre											
TOTAL		253	61	55	6						
DIPLOMES 2021-2022											
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage	
Musique	DNSP M	31	11	42	15	58	26	84	15	58	
	DE musique	32	12	48	13	52	25	78	15	60	
	Double diplômés DNSP M - DE										
	CA musique										
Danse	DNSP D										
	DE danse										
	Double diplômés DNSP D - DE										
	CA danse										
Autre											
TOTAL		63	23	45	28	55	51	81	30	48	

2023 - 2024										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Statut	Association									
	nb de sites	3								
	administrati	150								
	formation	300								
Surfaces (m2)	Total	450								
Direction et administrati on	Équipe pédagogique	TOTAL								
	Hommes	5	150	155						
	Femmes	7	98	105						
TOTAL	12	248	260							
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2023-2024										
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire V		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL	
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE				
Musique	64	66	3	3			67	69	136	
Danse							0	0	0	
Autre							0	0	0	
TOTAL	64	66	3	3	0	0	67	69	136	
Boursiers									18	
CONCOURS										
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC					
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	84	17	17						
	Chef d'ensembles	3	2	2						
	Création musicale									
	TOTAL	87	19	19	0					
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	77	17	17						
	Formation musicale	3								
	Accompagnement	1								
	Direction d'ensembles	3	2	2						
	Culture musicale									
	Écriture									
	Création musicale contemporaine									
	TOTAL	84	19	19	0					
DNSP D	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL	0	0	0	0					
DE danse	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL	0	0	0	0					
Autre										
TOTAL		171	38	38	0					
DIPLOMES 2022-2023										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M	35	14	52	13	48	27	77	21	78
	DE musique	33	12	52	11	48	23	70	15	65
	Double diplômés DNSP M - DE									
	CA musique									
Danse	DNSP D									
	DE danse									
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		68	26	52	24	48	50	74	36	53

ÉCOLE SUPÉRIEURE MUSIQUE ET DANSE HAUTS-DE-FRANCE (ESMD)

Statut Date de création Direction	Établissement privé sous contrat (association) 2012 Olivier Périn
Locaux	Lille, Roubaix
Spécialités Diplômes Options	Musique classique, Jazz, Danse contemporaine DNSPM, DE Musique, DE Danse Pratiques collectives, Musiques actuelles, Jazz
Universités partenaires COMUE Partenariats institutionnels	Université de Lille N'est pas dans un regroupement universitaire Opéra de Lille, Orchestre National de Lille, Ballet du Nord
Nombre d'étudiants (2023) Taux de sélection à l'entrée Droits d'inscription et frais de scolarité moyens (€) Taux de boursiers % de femmes Nombre de diplômés 22-23 Taux de diplômés % de femmes	145 35 % 671 17 % 54 % 47 92 % 55 %
Effectifs 23-24 Direction et administration Équipe pédagogique	26 9 17
Budget (dépenses 23 y compris mises à disposition - €) Coût par étudiant (€) Subvention État (€) Subvention État par étudiant (€) Part de l'État dans les recettes Part des collectivités locales dans les recettes Résultat net cumulé 2014-2023 (€) Fonds de roulement fin 23 (€)	2 593 815 17 888 1 399 558 9 652 53,6 % 36,8 % 470 533 540 885

Histoire et contexte territorial

Créé sur le modèle des Cefedem mais intégré au conservatoire de Lille, le « Département de formation des enseignants de la musique de Lille » (DEFEDM), avait été habilité en 2007¹ à dispenser la formation conduisant au Diplôme d'État de professeur de musique. Suivant l'avis de la commission nationale d'habilitation, il s'est détaché du conservatoire en novembre 2011 et s'est constitué dans un premier temps en « Association de préfiguration du pôle supérieur d'enseignements artistiques Nord-Pas-de-Calais » (APPSEA), obtenant en janvier 2012 l'habilitation à délivrer le DE de professeur de musique et le DNSPM, puis en 2013 l'habilitation à délivrer la formation au DE de professeur de danse².

L'objet statutaire de l'APPSEA était de préparer la transition vers un EPCC. En 2017, l'association a modifié son nom pour sa dénomination actuelle « École supérieure musique et danse » (ESMD), et la dernière version des statuts en date du 11 décembre 2020 affirme en préambule la décision de conserver la forme associative pour quelques années au moins. La Région y figure dorénavant comme membre de droit, aux côtés des membres fondateurs de l'APPSEA (État, Ville de Lille, Université de Lille 3).

L'ESMD est fortement implantée et repérée sur la région des Hauts-de-France, avec de nombreux partenaires, les plus significatifs étant l'Orchestre national de Lille, l'Opéra de Lille, l'ensemble Les Siècles, l'Atelier lyrique de Tourcoing, l'orchestre de Douai, l'Orchestre de Picardie, l'Aéronef (SMAC), le CCN de Roubaix – toutes des structures de premier plan sur le plan national voire international. Elle constitue un pôle ressource pour la formation et le recrutement des enseignants sur tout le territoire. En particulier, elle apporte un soutien fondamental au schéma départemental de l'enseignement artistique du Pas-de-Calais (formation continue, stages, etc.).

Avec l'isdaT et le PESMD Bordeaux-Nouvelle-Aquitaine, l'ESMD est missionnée par la DGCA pour l'organisation de l'examen d'aptitude technique et en charge de la zone couvrant la moitié nord de la France ainsi que les territoires d'outremer. Ces trois centres sont également habilités en matière de VAE en danse sur le plan national.

Missions, modèle et projet pédagogique

L'ESMD propose les formations suivantes.

- DE de professeur de musique – Disciplines : accompagnement, direction d'ensembles, enseignement instrumental ou vocal (sauf musiques traditionnelles), formation musicale.
- DNSP de musicien – Disciplines : instrumentiste-chanteur, métiers de la création musicale.
- DE de professeur de danse – Disciplines : classique, contemporain.

Musique

Les liens entre les maquettes du DNSP de musicien et du DE de professeur de musique permettent aux étudiants d'obtenir successivement les deux diplômes avec un tuilage partiel, la durée de la formation étant adaptée au cas par cas.

¹ Arrêté de la ministre de la Culture et de la Communication en date du 21 août 2007.

² Sur décision de l'État, la mise en place la formation au DE de professeur de danse par l'ESMD était concomitante à la fermeture du département danse du Cefedem de Normandie.

Par l'action menée dans le département du Pas-de-Calais, l'ESMD a développé une expertise reconnue en matière d'éducation artistique et culturelle.

Danse

À l'instar des pôles toulousain et bordelais, le département danse de l'ESMD fonctionne avec une relation forte à l'Université Lille 3 (UFR Humanités) et la Licence « Arts » parcours « Enseignement de la danse ».

Le cursus DE Danse articulé en trois années comme suit.

- Année 1 : préparation intégrée EAT, DU et L1 ;
- Année 2 : DE1 et L2 ;
- Année 3 : DE2 et L3.

Le DE peut aussi se préparer hors licence, les personnes sont autorisées par l'université à ne suivre que les UE mutualisées du DE avec une évaluation en fin d'année.

Si les étudiants apprécient une formation riche et des approches différenciées entre le travail universitaire et les temps de pratique artistique et pédagogique au sein du pôle, le lien avec l'université complexifie la tâche du département danse. Les maquettes pédagogiques très (trop) imbriquées impactent grandement l'emploi du temps des étudiants danseurs — avec une obligation de fréquenter l'université trois jours par semaine, en musique ce n'est qu'un jour — et occasionnent des volumes horaires étendus.

D'autant plus que le pôle propose un grand nombre d'heures de pratique de la danse, des mises en situation pédagogiques nombreuses et approfondies (partenariat avec le CRR de Lille et le CRD de Roubaix et des écoles maternelles pour les élèves sujets), ainsi qu'une imprégnation avec le très dense milieu culturel local et régional. Le rapport à la création (partenariat avec le CCN de Roubaix), des ouvertures à des sujets tels que l'éducation artistique et culturelle et la médiation (partenariat avec l'Opéra de Lille) ou le handicap (partenariat avec le CDCN Le Gymnase à Roubaix), placent ce pôle quasiment déjà dans les enjeux et les volumes horaires réclamés par le niveau 6 du DE récemment réformé.

Moyens et analyse financière

Équipe pédagogique et administrative

L'équipe de direction est composée d'un directeur général, Olivier Périn, de deux directrices de départements, Claire Lamquet pour la musique et Catherine Petit-Wood pour la danse, et d'une administratrice, Jocelyne Fonteix. L'actuel directeur général a succédé au directeur « fondateur » en octobre 2023, et la directrice des études musicales est arrivée en octobre 2024.

L'équipe enseignante est composée de professeurs du conservatoire de Lille, mis à disposition et auxquels l'ESMD verse un complément de rémunération, et de contractuels, dont certains n'interviennent que ponctuellement sur des contrats mensuels de quelques heures en raison du faible effectif d'étudiants par discipline.

La plupart des membres de l'équipe administrative assument des missions complémentaires autour d'enjeux comme transition écologique, handicap, lutte contre les VHSS, sobriété écologique.

La forme associative confère une certaine agilité de gestion et une capacité d'adaptation rapide aux problématiques (manque de locaux, difficulté de monter des sessions d'orchestre) et aux cas particuliers (étudiants étrangers, difficultés de tutorat, etc.).

Locaux

L'établissement « dispersé » sur trois sites administratifs et huit sites pédagogiques.

Administration

- au conservatoire de Lille, siège de l'établissement, dans une petite annexe à quelques centaines de mètres du conservatoire ;
- à l'École du Centre chorégraphique national de Roubaix pour le département danse.

Enseignement

- à Lille, au conservatoire (CRR) ;
- à Tourcoing au Fresnoy – Studio national des arts contemporains – pour les musiques actuelles ;
- à Roubaix, à l'école du CCN pour la danse et au conservatoire pour la percussion ;
- à Wasquehal au Black Lab, pour les musiques actuelles ;
- à Saint-Omer, au conservatoire (CRD), pour les cours de formation continue au diplôme d'État ;
- à Arras, au conservatoire (CRD), pour les cours de formation continue au diplôme d'État.

Ces équipements sont selon les cas mis à disposition ou font l'objet du versement d'un loyer.

L'école bénéficie également de prêts de studios de travail avec pianos disponibles dans les écoles de musique de la ville de Lille, et accède occasionnellement à des locaux de répétitions de l'Orchestre National de Lille au Nouveau Siècle.

Problématiques spécifiques de la danse

Le département danse de l'ESMD déploie son activité dans les locaux du site Roussel à Roubaix, ancienne usine textile dédiée à des activités mixtes³. Le deuxième étage « artistique » accueille l'École du Ballet du Nord jusqu'ici intégrée au CCN et bientôt département danse du CRD de Roubaix (280 élèves) et l'ESMD (une trentaine d'étudiants en moyenne), tout comme une association roubaisienne dédiée aux danses urbaines.

Situés sous le toit, cinq studios de danse (209 m², 145 m² x 3, 61m²), bénéficient d'une lumière zénithale par verrières et se distribuent au fil d'une rue longitudinale. Une médiathèque, un local costumes, une tisanerie, des loges et des sanitaires et de spacieux bureaux dont l'un est réservé à l'ESMD, complètent l'ensemble.

Un partenariat fonctionnel lie l'ESMD de Lille depuis 2012 avec le CCN de Roubaix, encore gestionnaire du lieu. Renouvelé en 2022, ce partenariat ne concerne désormais plus que la mise à disposition des locaux⁴ dont l'ESMD est la plus grande utilisatrice. Au titre des recommandations d'une récente mission (voir note), la reprise de la gestion du site Roussel par la ville de Roubaix et une clarification de ses modalités d'occupation est en cours.

³ Le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage du bâtiment sont dévolus à des activités économiques.

⁴ In Mission éclair relative aux difficultés rencontrées par le CCN de Roubaix au titre de sa gouvernance, de la mise en œuvre opérationnelle de son projet et du positionnement de l'École en son sein / ICA / I. Fuchs / Avril 2024 : « ...Jusqu'en 2022, le partenariat comprenait également la mise à disposition du directeur pédagogique sur un volume horaire proratisé ainsi que la mutualisation (payante) des compétences professionnelles des enseignants de l'École, sollicités par l'ESMD pour conduire des tutorats et la pédagogie didactique. En raison du départ à la retraite de professeurs certifiés, l'ESMD fait intervenir des personnes extérieures, ce qui au demeurant, n'est pas complètement négatif, évitant ainsi le syndrome du vase clos et faisant baisser la masse salariale permanente... »

Si l'impact financier sur l'ESMD est conséquent (estimation de 60 k€ vs 20 k€ actuellement), la subvention de la DRAC à l'ESMD devrait pouvoir être recalibrée et fléchée vers le département danse. En toute logique, en effet, des moyens initialement dédiés à l'École du Ballet du nord pourront revenir à l'enseignement supérieur en danse, en corrélation avec les compétences de l'État en la matière.

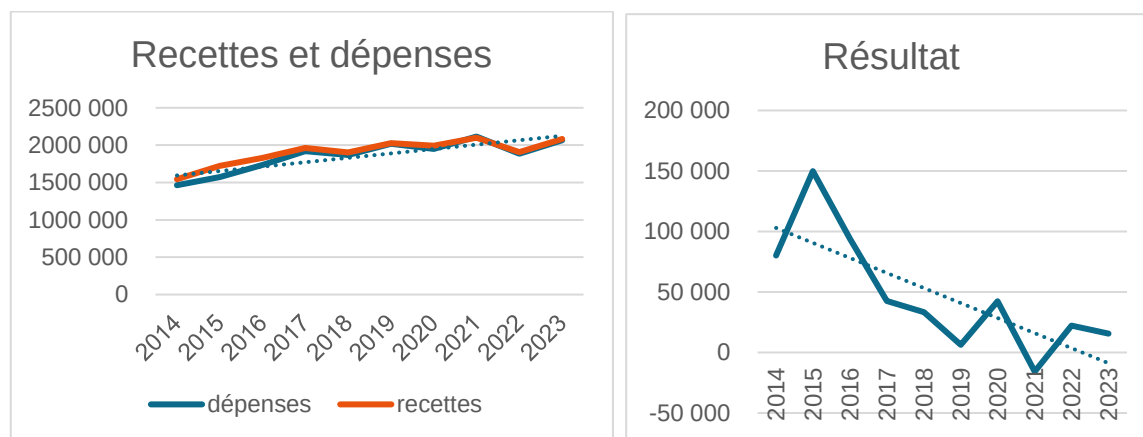
Les moyens budgétaires qui sont alloués au département danse sont très tendus et à la limite de l'adéquation avec le projet. Hormis la conjoncture actuelle et les questions relatives à la mise à disposition du site à Roubaix, un manque récurrent du financement du département danse au sein de l'Établissement est constaté⁵, ce qui force la directrice pédagogique à une charge de cours pour financer 25 % de son poste. Les frais de jury impactent également le budget du département danse même si, à la faveur du renouvellement de l'équipe, la masse salariale est à la baisse (voir note 4).

Le maintien de l'ESMD au sein du site Roussel est crucial pour la poursuite de la formation au DE, dont on salue la très grande qualité et les composantes innovantes qui la positionnent résolument dans les rails de la réforme récemment instituée – d'autant plus que le vivier local de professeurs de danse formés par l'ESMD et diplômés par l'État, s'est révélé fort utile pour pallier les absences nombreuses des professeurs de l'École du Ballet du nord et aujourd'hui du département danse du CRD, témoignant ainsi d'une insertion professionnelle immédiate et d'un enracinement des étudiants formés sur le territoire d'implantation du Pôle.

Analyse financière

Les dépenses ont augmenté de 41 % entre 2014 et 2023 tandis que les recettes augmentaient de 35 %. Les résultats nets ont donc tendanciellement diminué, tout en demeurant positifs, sauf en 2021 (-15 k€).

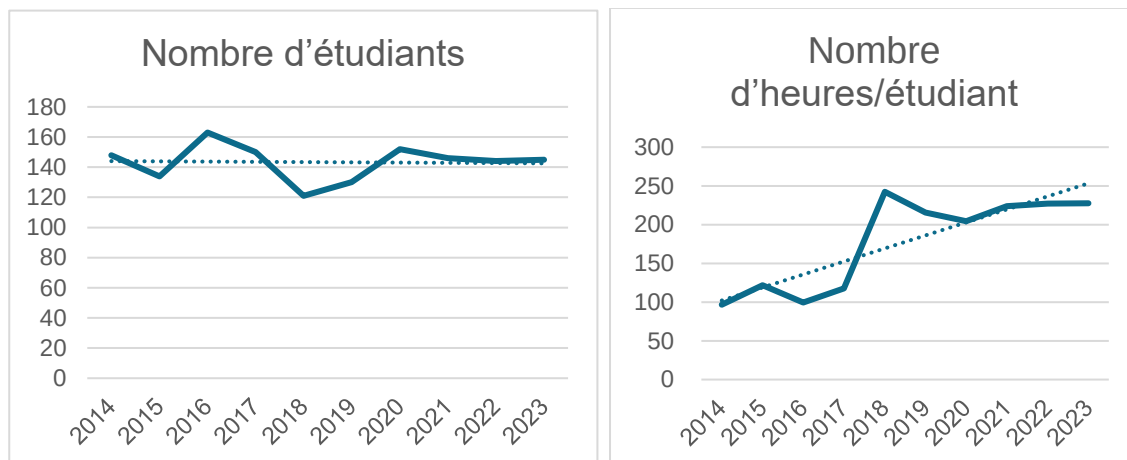
Au total, le résultat net cumulé s'élève à 470 k€ sur la décennie et le fonds de roulement fin 2023 à 541 k€, correspondant à 76 jours de CA.



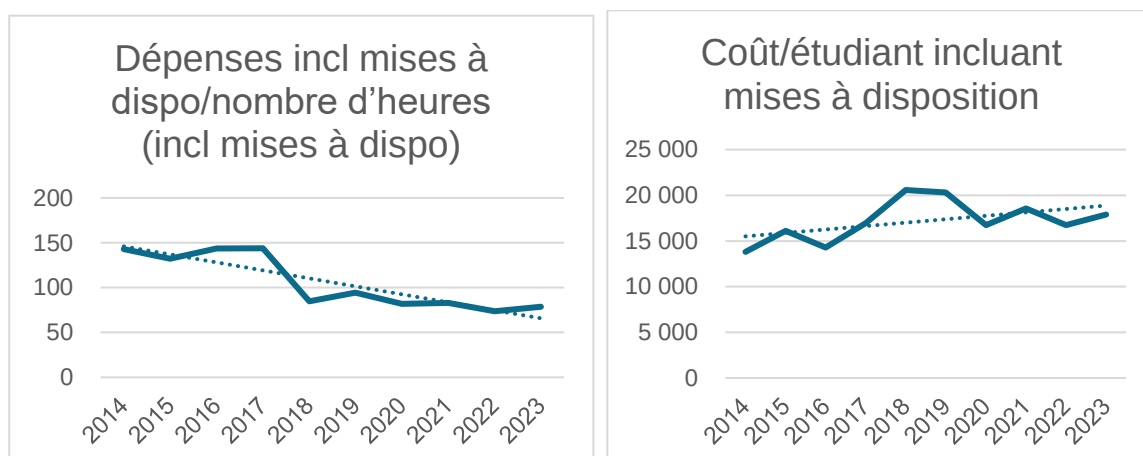
Le nombre d'étudiants est demeuré stable sur la période, passant de 148 en 2014 à 145 en 2023.

⁵ Ces déficits récurrents, -15 k€ en 2024, - 25 k€ en 2025, sont dus au dédoublement du poste de direction d'une part pour l'enseignement initial (l'École du Ballet du Nord/CRD, poste pris en charge par le CCN) et d'autre part une direction pédagogique et des études en danse pour l'ESMD, lors du départ à la retraite du précédent directeur qui cumulait les fonctions. Le financement de ce dernier poste ne demeurant à ce stade que partiellement stabilisé.

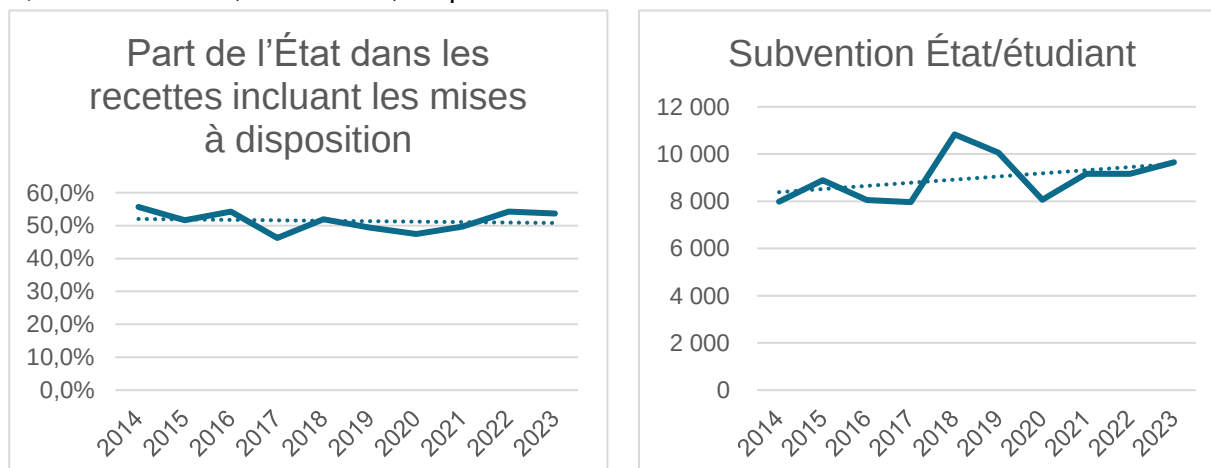
La hausse des moyens de l'établissement s'est traduite de son côté par un doublement du nombre d'heures par étudiant, passant de 97 heures en 2014 à 228 heures en 2023, au profit du développement (doubles cursus, formation continue, VAE...).



Cette hausse des heures plus rapide que la hausse des budgets a été rendue possible par une maîtrise des coûts horaires, qui sont passés de 143 € à 79 €. Le coût par étudiant, fruit de ces deux évolutions, a crû de 13,8 k€ à 17,9 k€.



La subvention de l'État a accompagné ce développement qualitatif de l'école, passant de 1,2 M€ en 14 à 1,4 M€ en 23, sa part dans les recettes demeurant relativement stable au



cours de la période (53,6 % en 2023). La subvention État par étudiant est montée de 8 k€ à 9,6 k€.

Au total, l'ESMD Lille est montée en puissance de façon qualitative et maîtrisée au fil du temps.

Observations, points de vigilance

L'attractivité, souvent liée à la réputation des enseignants, est très variable selon les disciplines instrumentales : les instruments à vent, notamment les cuivres, ainsi que la contrebasse, attirent des candidats originaires d'autres régions, alors que le recrutement d'étudiants au niveau attendu est plus difficile en jazz et en direction de chœur, et les candidats sont également moins nombreux pour les classes de cordes hors contrebasse (l'effectif n'atteint pas une masse critique pour pouvoir répondre aux objectifs de pratique orchestrale).

L'ESMD réussit à enraciner ses étudiants sur le territoire : la plupart y restent pour exercer, alimentant ainsi le vivier local d'une nouvelle génération d'enseignants diplômés d'État en musique et en danse. Il est donc pour le moins paradoxal que l'accès à la formation au DE de professeur de musique soit contingenté, accessible à une partie seulement des étudiants du DNSPM, alors que les postes d'enseignants sont nombreux dans les conservatoires et écoles de musique et de danse de la région.

La transversalité des arts entre musique et danse, difficile en raison de la dispersion des sites et d'un planning pour la danse très préempté par le partenariat avec l'université, mériterait d'être développée.

Sans remettre en cause la relation avec l'université qui a fait ses preuves, permettant aux étudiants d'acquérir un double diplôme, en particulier dans le contexte socio-économique complexe des Hauts-de-France, un processus est en cours pour « désimbriquer » les maquettes pédagogiques pour le DE danse.

Le partenariat « naturel » (par la proximité des deux institutions) établi avec l'Orchestre national de Lille n'est pas exploité à sa pleine dimension ; l'arrivée récente d'un nouveau chef et la nomination d'un nouveau directeur général de l'ONL devrait permettre d'améliorer ce point.

En contrepartie de son fort ancrage territorial, le rayonnement national et international de l'ESMD est encore modeste, et malgré sa position géographique stratégique le recrutement d'étudiants à l'international reste limité.

NOM DE L'ETABLISSEMENT		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ESMD Lille		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévisionnel
dépenses		1 463 756	1 572 052	1 736 279	1 921 709	1 867 416	2 020 057	1 951 347	2 115 003	1 883 284	2 066 050	2 044 178
masse salariale		642 982	761 655	930 417	1 009 775	1 003 389	1 099 908	1 153 727	1 195 517	1 134 178	1 195 502	1 411 626
MS administrative		200 204	238 882	261 526	317 290	346 389	362 009	383 903	381 535	343 626	404 168	377 853
MS pédagog		442 778	522 773	666 891	692 485	657 000	737 899	769 824	813 982	790 552	791 334	1 033 743
fonctionnement		820 774	810 397	805 862	911 934	864 027	920 149	797 620	919 486	749 106	870 548	632 552
prestations pédago		469 070	455 720	417 469	423 516	397 639	450 787	404 610	420 463	454 870	428 617	336 935
loyers et charges locatives		4 800	7 349	7 604	29 898	36 122	30 691	19 798	25 558	25 125	38 309	30 300
excepté + amio		10 047	11 320	12 926	23 610	29 992	32 862	30 197	27 625	26 315	22 840	14 000
autres		336 857	336 008	367 863	428 910	400 274	405 809	343 015	445 840	242 796	380 782	251 317
recettes		1 543 871	1 721 900	1 830 226	1 964 285	1 900 665	2 026 401	1 993 709	2 099 220	1 905 450	2 081 759	2 044 178
Subventions		1 383 687	1 471 067	1 584 602	1 575 710	1 657 763	1 770 991	1 655 081	1 789 152	1 732 288	1 855 702	1 863 860
Etat		1 182 153	1 191 833	1 312 757	1 194 389	1 310 491	1 307 176	1 225 823	1 337 539	1 319 409	1 399 558	1 425 860
collectivités territoriales		188 500	268 847	259 597	362 243	322 769	445 500	425 000	434 202	397 861	433 300	425 000
taxe d'apprentissage		6 013	6 237	6 336	11 743	14 398	13 455	7 579	6 598	9 155	9 163	8 000
erasmus		7 021	7 335	5 912	7 335	10 105	4 860	-3 421	10 813	5 763	13 681	5 000
Recettes Propres		160 184	250 833	245 624	389 575	242 902	254 769	338 628	289 977	173 162	226 057	180 318
dis d'inscrip		11 278	20 589	22 169	28 499	21 421	20 034	23 044	37 250	26 609	32 006	24 640
recettes propres non liées à la pédago (mécénat, frais de sco		39 011	37 216	38 520	55 074	57 717	41 583	49 343	56 629	49 556	65 335	51 388
autres recettes pédago (VAE, FC, COMUE Dillenterie, privatisations...)		35 889	31 617	33 219	69 698	37 945	27 720	23 727	41 985	30 856	74 070	30 000
autres recettes (VAE, FC, COMUE Dillenterie, spectacles...)		74 006	161 411	151 716	238 304	125 819	165 432	242 514	154 113	66 141	54 646	74 290
Hors subventions et recettes propres		0	0	0	0	0	641	0	20 091	0	0	0
excepté et quotes parts		0	0	0	0	0	641	0	20 091	0	0	0
autres		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
résultat		80 115	149 848	93 947	42 576	33 249	6 344	42 362	-15 783	22 166	15 709	0

Mise à disposition	579 541	584 292	590 962	618 234	622 295	622 295	592 044	594 812	526 255	527 765	526 865
Personnels (administratifs, techniques, pédagogiques)	295 417	288 295	295 045	314 160	316 271	317 386	278 936	281 830	209 669	200 907	200 007
Fonctionnement (locaux, fluides,...)	283 624	295 497	299 417	303 574	303 882	303 882	312 988	312 482	316 086	326 358	326 358
Autres	500	500	500	500	2 142	1 047	500	500	500	500	500

Investissements	10 413	9 466	37 092	42 442	42 084	39 642	20 793	16 338	14 151	5 625	5 000
niveau du FDR	354 926	495 308	542 124	533 579	519 901	487 592	526 944	545 117	517 165	540 885	

Nombre d'étudiants (toutes disciplines confondues)	148	134	163	150	121	130	152	146	144	145	145

var 14/23

Moy 14-23

41.1%

1 859 695

85.9%

1 012 705

101.9%

323 973

78.7%

688 732

6.1%

846 990

-8.6%

432 876

698.1%

22 525

127.3%

22 773

13.0%

368 815

34.8%

1 906 749

34.1%

1 647 604

18.4%

1 278 123

129.9%

353 792

41.1%

257 071

183.8%

22 990

67.5%

48 998

106.4%

40 673

-26.2%

143 410

-80.4%

47 053

-8.9%

585 850

15.1%

305 340

-46.0%

23 805

52.4%

507 354

-2.0%

143

Indicateurs	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Moyenne Période
Nombre d'étudiants		180	160	144	144	224	170,4
Musique		155	134	115	109	187	140
Formation Initiale		143	122	115	109	109	119,6
Formation Continue		12	12	0	0	11	7
VAE		0	0	0	0	67	13,4
Danse		25	26	29	35	37	30,4
Formation Initiale		25	26	29	35	37	30,4
Formation Continue		0	0	0	0	0	0
VAE		0	0	0	0	0	0
Autre		0	0	0	0	0	0
Formation Initiale		0	0	0	0	0	0
Formation Continue		0	0	0	0	0	0
VAE		0	0	0	0	0	0
Taux de diplômés	93%	98%	98%	100%	92%		96%
DNSPM	85%	100%	100%	100%	88%		95%
DE Musique	100%	100%	100%	100%	94%		99%
CA Musique							
DNSPD							
DE Danse	92%	90%	80%	100%	100%		92%
CA Danse							
Autre							
Nombre de diplômés	69	41	48	40	47		49
DNSP M	23	16	22	18	22		20,2
DE musique	35	16	22	16	15		20,8
Double diplômés DNSP M - DE	0	1	4	3	0		1,6
CA musique	0	0	0	0	0		0
DNSP D	0	0	0	0	0		0
DE danse	11	9	4	6	10		8
Double diplômés DNSP D - DE	0	0	0	0	0		0
CA danse	0	0	0	0	0		0
Taux de sélection		57%	48%	38%	47%	35%	45%
DNSPM		35%	34%	26%	28%	20%	29%
Instrumentiste - chanteur		35%	34%	26%	28%	20%	29%
Chef d'ensembles							
Création musicale							
DE Musique		100%	92%	84%	100%	76%	91%
Enseignement instrumental ou vocal		100%	92%	89%	100%	76%	91%
Formation musicale							
Accompagnement							
Direction d'ensembles				50%	100%	100%	83%
Culture musicale							
Ecriture							
Création musicale contemporaine							
DNSP D							
Classique							
Contemporain							
Jazz							
DE Danse			100%	42%	88%	71%	75%
Classique			80%	40%	86%	75%	70%
Contemporain			110%	43%	90%	69%	78%
Jazz							
Autre							
Taux de boursier		26%	39%	30%	24%	17%	27%
Parité							
Parité chez les étudiants (% de femmes)		52%	49%	56%	58%	54%	54%
Parité chez les diplômés (% de femmes)	46%	57%	0,48076923	51%	55%		52%

2019 - 2020										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Statut		Association								
nb de sites		10								
administrati		200								
Surfaces (m2)	formation	7145								
	Total	7345								

2020 - 2021			
PRESENTATION GENERALE - RH			
Statut	Association		
nb de sites	10		
Surfaces (m2)	administrati	200	
	formation	7145	
	Total	7345	
	Direction et administrat ion	Équipe pédagogique	TOTAL
Hommes	4	18	22
Femmes	5	8	13
TOTAL	9	26	35

ETUDIANTS DE L'ANNEE 2020-2021									
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire V		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE			
Musique	72	50	7	5	0	0	79	55	134
Danse	3	23	0	0	0	0	3	23	26
Autre							0	0	0
TOTAL	75	73	7	5	0	0	82	78	160
Boursiers									62

CONCOURS					
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée - FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	137	46	46	0
	Chef d'ensembles				
	Création musicale				
	TOTAL	137	46	46	0
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	26	24	24	0
	Formation musicale				
	Accompagnement				
	Direction d'ensembles				
	Culture musicale				
	Écriture				
	Création musicale contemporaine				
	TOTAL	26	24	24	0
DNSP D	Classique				
	Contemporain				
	Jazz				
	TOTAL	0	0	0	0
DE danse	Classique	5	4	4	
	Contemporain	10	11	11	
	Jazz	0	0	0	
	TOTAL	15	15	15	0
Autre					
TOTAL		178	85	85	0

DIPLOMES 2019-2020										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M	16	9	56	7	44	16	100	16	100
	DE musique	16	8	50	8	50	16	100		0
	Double diplômés DNSP M - DE						1			
	CA musique									
Danse	DNSP D									
	DE danse	10	0	0	9	100	9	90		0
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		42	17	40	24	57	42	100	16	38

2021 - 2022									
PRESENTATION GENERALE - RH									
Statut		Association							
nb de sites		10							
administrati		200							
Surfaces (m2)		7145							
Total		7345							

2022 - 2023										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Statut		Association								
nb de sites		8								
Surfaces (m2)	administrati	200								
	formation	7145								
	Total	7345								
		Direction et administrat ion	Équipe pédagogique	TOTAL						
Hommes		4	11	15						
Femmes		5	6	11						
TOTAL		9	17	26						
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2022-2023										
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL	
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE				
Musique	59	50	0	0	0	0	59	50	109	
Danse	1	34	0	0	0	0	1	34	35	
Autre							0	0	0	
TOTAL	60	84	0	0	0	0	60	84	144	
Boursiers									35	
CONCOURS										
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC					
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	109	31	31	0					
	Chef d'ensembles									
	Création musicale									
	TOTAL	109	31	31	0					
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	24	24	24	0					
	Formation musicale									
	Accompagnement									
	Direction d'ensembles	1	1	1						
	Culture musicale									
	Écriture									
	Création musicale contemporaine									
	TOTAL	25	25	25	0					
DNSP D	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL	0	0	0	0					
DE danse	Classique	7	6	6						
	Contemporain	10	9	9						
	Jazz									
TOTAL		17	15	15	0					
Autre										
TOTAL		151	71	71	0					
DIPLOMES 2021-2022										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M	18	9	50	9	50	18	100	8	44
	DE musique	16	8	50	8	50	16	100		0
	Double diplômés DNSP M - DE						3			
	CA musique									
Danse	DNSP D									
	DE danse	6	1	17	5	83	6	100		0
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		40	18	42	22	51	43	108	8	20

2023 - 2024											
PRESENTATION GENERALE - RH											
Statut	Association										
	nb de sites										
	7										
	200										
Surfaces (m2)	administrati										
	formation										
		7145									
		Total									
		7345									
	Direction et administrati		Équipe pédagogique		TOTAL						
	Hommes		4		11		15				
	Femmes		5		6		11				
TOTAL		9		17		26					
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2023-2024											
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE		Sous-total H		Sous-total F		TOTAL
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE					
Musique	59	50	7	4	36	31	102	85	187		
Danse	2	35	0	0	0	0	2	35	37		
Autre							0	0	0		
TOTAL	61	85	7	4	36	31	104	120	224		
Boursiers											37
CONCOURS											
	Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC		Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC		Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI		Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC				
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	145		29		29		0			
	Chef d'ensembles										
	Création musicale										
	TOTAL	145		29		29		0			
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	37		28		17		11			
	Formation musicale										
	Accompagnement										
	Direction d'ensembles	1		1		1					
	Culture musicale										
	Écriture										
	Création musicale contemporaine										
	TOTAL	38		29		18		11			
DNSP D	Classique										
	Contemporain										
	Jazz										
	TOTAL	0		0		0		0			
DE danse	Classique	4		3		3					
	Contemporain	13		9		9					
	Jazz										
	TOTAL	17		12		12		0			
Autre											
TOTAL		200		70		59		11			
DIPLOMES 2021-2022											
	Nombre de candidats ayant passé les épreuves		Hommes		%		Femmes		%		
Musique	DNSP M	25		14		64		8		36	
	DE musique	16		7		47		8		53	
	Double diplômés DNSP M - DE									0	
	CA musique										
Danse	DNSP D	10		0		0		10		100	
	DE danse										
	Double diplômés DNSP D - DE										
	CA danse										
Autre											
TOTAL		51		21		45		26		55	

ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS DE LORRAINE (ÉSAL)

Statut	Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC)
Date de création	2011 (intégration du Cefedem devenu Pôle musique et danse en 2014)
Direction	Nathalie Filser
Locaux	Metz, Épinal
Spécialités	Arts plastiques, Design, Musique et Danse
Diplômes	DE de musique et DE de danse
Options	
Universités partenaires	Université de Lorraine
COMUE	N'est pas dans un regroupement universitaire
Partenariats institutionnels	Opéra-Théâtre de Metz, Centre Pompidou-Metz, Cité musicale de Metz, Orchestre national de Metz, CCN -Ballet de Lorraine, INSPE de Lorraine, CRR de Metz et de Nancy
Nombre d'étudiants (2023)	57
Taux de sélection à l'entrée	78 %
Droits d'inscription et frais de scolarité moyens (€)	1059
Taux de boursiers	12 %
% de femmes	72,0 %
Nombre de diplômés 22-23	21
Taux de diplômés	88 %
% de femmes	86 %
Effectifs 23-24 (département musique et danse)	7
Direction et administration	5
Équipe pédagogique	2
Budget pour la partie Musique et Danse	
Budget (dépenses 23 y compris mises à disposition - €)	754 585
Coût par étudiant (€)	13 238
Subvention État (€)	395 800
Subvention État par étudiant (€)	6 944
Part de l'État dans les recettes	52,7 %
Part des collectivités locales dans les recettes	37,8 %
Résultat net cumulé 2014-2023 (€)	1 970 352
Fonds de roulement fin 23 (€)	nc

Histoire et contexte territorial

L'École Supérieure des Arts de Lorraine résulte du regroupement, en janvier 2011, de l'École de l'Image d'Épinal et de l'École Supérieure d'Art de Metz Métropole. En janvier 2014, l'établissement a absorbé le Centre de formation des enseignants en danse et en musique (CEDEDEM), constituant ainsi le Pôle Musique et Danse de l'ÉSAL. C'est un EPCC.

L'ÉSAL est constituée d'un pôle « arts plastiques et design » (PAPD) sur deux sites à Metz et à Épinal, et d'un pôle « musique et danse » à Metz (PMD), installé sur le site du CRR.

Le budget global de l'ÉSAL s'élève à 3,7 M€, le budget socle du pôle musique et danse s'élève à 716 k€ (hors valorisations) auxquels s'ajoutent quelques subventions liées à des opérations ponctuelles (plans de formation, ainsi que diverses initiatives). Pour la partie musique et danse, les recettes de l'État sont majoritaires (395 k€), les recettes des collectivités locales représentent 249 k€, dont environ les 2/3 pour la région Grand-Est et 1/3 pour Metz Métropole.

Missions, modèle et projet pédagogique

À l'ÉSAL se côtoient sans cohabiter des formations d'artistes visuels et designers et des formations en pédagogie dans le spectacle vivant dont les enjeux, les modalités pédagogiques et les publics diffèrent, en mode projet pour les uns et en mode formation pour les autres, en modes formation initiale ou continue.

Le Pôle musique et danse de l'ÉSAL propose un cursus DE, en musique et en danse (sur les 3 esthétiques chorégraphiques réglementées) avec des promotions d'une vingtaine d'étudiants.

Voisinant dans la région Grand-Est avec la HEAR qui forme également au DE mais uniquement ses étudiants inscrits en DNSPM, le pôle musique et danse de l'ÉSAL a axé son activité sur un DE, ouvert aux étudiants et professionnels de la formation continue (qui constitue la moitié des étudiants en musique et le tiers en danse) et également à la VAE. La HEAR forme également au DE mais uniquement ses étudiants inscrits en DNSPM. Côté danse, l'ÉSAL est le seul pôle supérieur à former au DE Danse dans le quart nord-est du territoire national, constituant ainsi la seule offre publique en la matière.

Le projet pédagogique met l'accent sur la transversalité disciplinaire notamment entre musique et danse, et l'individualisation des parcours. L'ÉSAL a développé une bonne collaboration avec les institutions partenaires (*cf. tableau infra*).

Comme dans d'autres établissements, les étudiants sont attirés par un pôle à taille humaine dans une ville qui l'est aussi. Ils apprécient la bonne organisation de la formation, la disponibilité et la capacité d'écoute de l'équipe et une transversalité très opérante entre musique et danse, quand elle pourrait se déployer davantage au vu de la pluridisciplinarité présente dans l'établissement. On ne compte en effet que quelques projets communs entre danseurs et plasticiens qui ne suffisent pas à donner un élan institutionnel en matière de recherche, de création et de pédagogie qui pourraient se stimuler plus.

Le rapport d'évaluation de la DGCA réalisé en 2023 dans le cadre des campagnes d'habilitation préconise plus particulièrement d'opérer quelques rééquilibrages dans la maquette pédagogique (pratique instrumentale, place de l'EAC et de la médiation, encadrement d'un orchestre à l'école...), de renforcer la méthodologie de la recherche, ainsi que le lien entre les sciences de l'éducation et la réalité artistique et de veiller à connecter davantage les sujets de mémoire avec la pratique professionnelle.

Moyens et analyse financière

Équipe pédagogique et administrative

L'équipe du Pôle musique et danse est très réduite (7 personnes dont une directrice de Pôle et 2 responsables pédagogiques). Le pôle arts plastiques (PAP) de l'école, installé dans des locaux propres, concentre la direction générale (aussi direction du pôle arts visuels), les ressources humaines et financières. Tout est mutualisé et le PMD est installé à part dans les locaux du CRR de Metz, ce qui ne facilite pas la communication. Tous les enseignants sont recrutés par contrats, il n'y a pas de mises à disposition.

Locaux

L'ÉSAL occupe une partie des locaux du CRR, gracieusement mis à disposition par la ville de Metz (hors frais de fonctionnement). Les locaux dédiés à l'administration, bénéficient d'une surface de 300 m² et comprennent 4 bureaux et une salle pour les étudiants. Les cours se déroulent dans les studios de danse et salles du CRR.

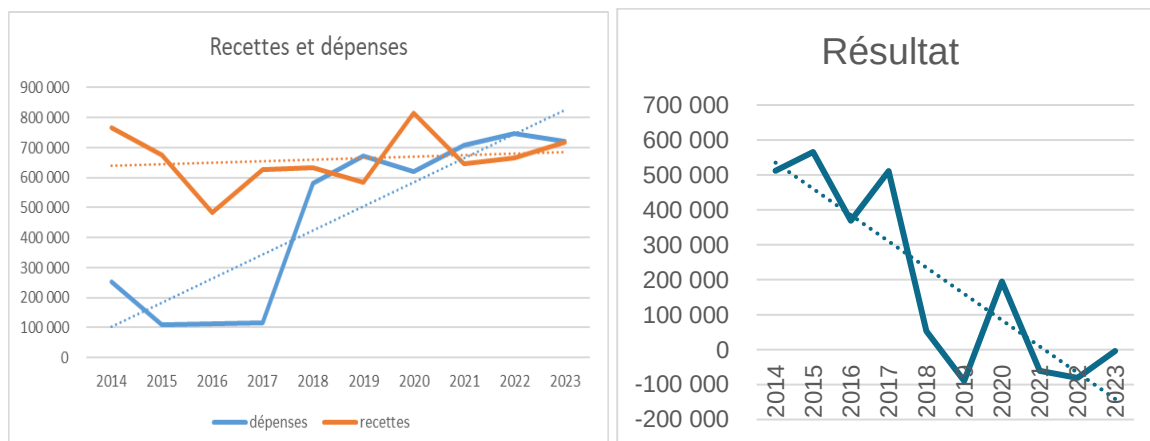
L'accès aux locaux rénovés du département des arts plastiques n'est pas ouvert au PMD, pas plus que sa pleine association aux moments de convivialité de l'ÉSAL (vœux, événements divers). De fait, sauf exceptions liées à quelques rares projets spécifiques, ni les enseignants ni les étudiants ne se croisent au quotidien.

Analyse financière

Le pôle musique de l'ÉSAL a vu ses dépenses multipliées par 2,8 sur la période 2014-2023, passant de 254 k€ à 720 k€. Dans le même temps, les recettes ont enregistré une baisse de 6,4 %, passant de 765 k€ à 663 k€. Les résultats, confortables en début de période, ont en conséquence chuté à compter de 2018, pour connaître 4 années de pertes entre 2019 et 2023.

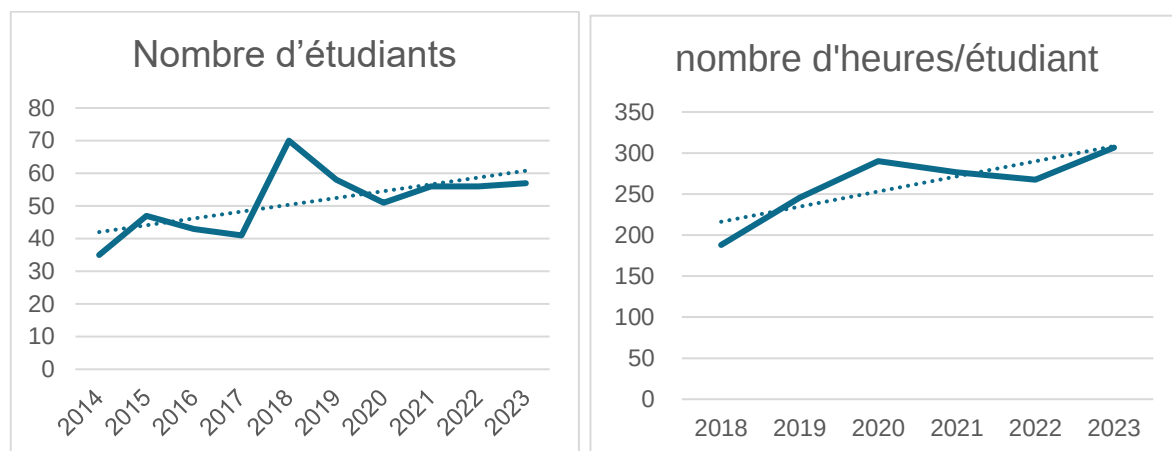
Le résultat cumulé sur la décennie s'établit à près de 2 M€, ce qui devrait laisser au pôle des marges de manœuvre. Un tel constat n'est cependant pas assuré du fait de l'intégration du département musique dans l'ÉSAL et d'un certain flou dans les règles de partage analytique. Lors de nos auditions, il a été fait état d'un résultat cumulé plus proche de 1 M€, sans préciser la période de référence.

Quant au fonds de roulement, il n'a pu être fourni pour le PMD, là aussi du fait d'une comptabilité analytique incertaine (alors que la DRAC octroie des subventions fléchées spécifiquement vers la musique et la danse et serait en droit de pouvoir suivre au sein de l'ÉSAL l'emploi de ses aides dans la durée). À titre d'information, le fonds de roulement de l'ÉSAL dans son ensemble est de 1,1 M€ fin 2022.



Le nombre d'étudiants a crû significativement, passant de 35 en 2014 à 57 en 2023 (+63 %).

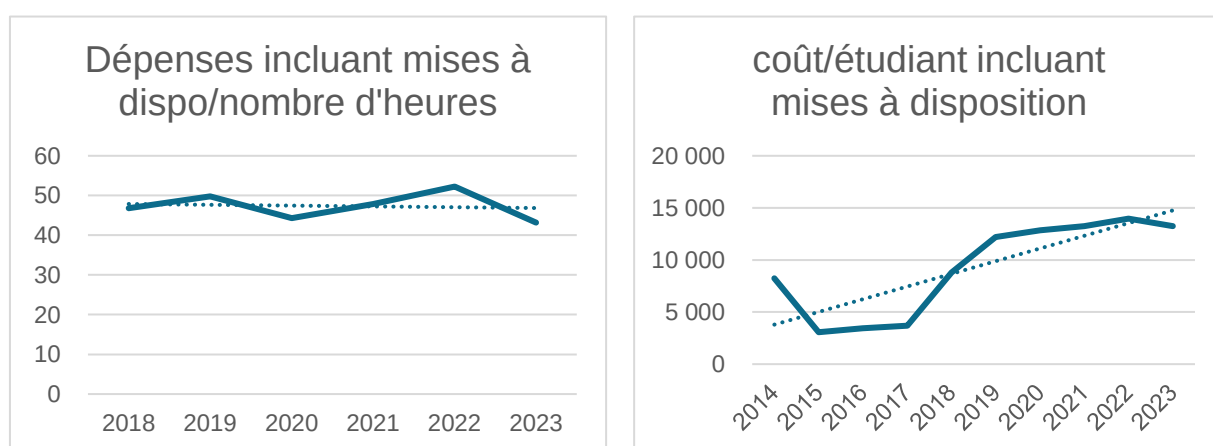
Quant au nombre d'heures par étudiant, nous ne disposons de données que pour la période de 2018 à 2023, où ce ratio augmente pour passer de 188 à 307 heures (mais retombe à 230 heures en prévision 24).



Sur cette même période 18-23, le coût par heure est relativement stable, entre 50€ et 43€ (en 2023).

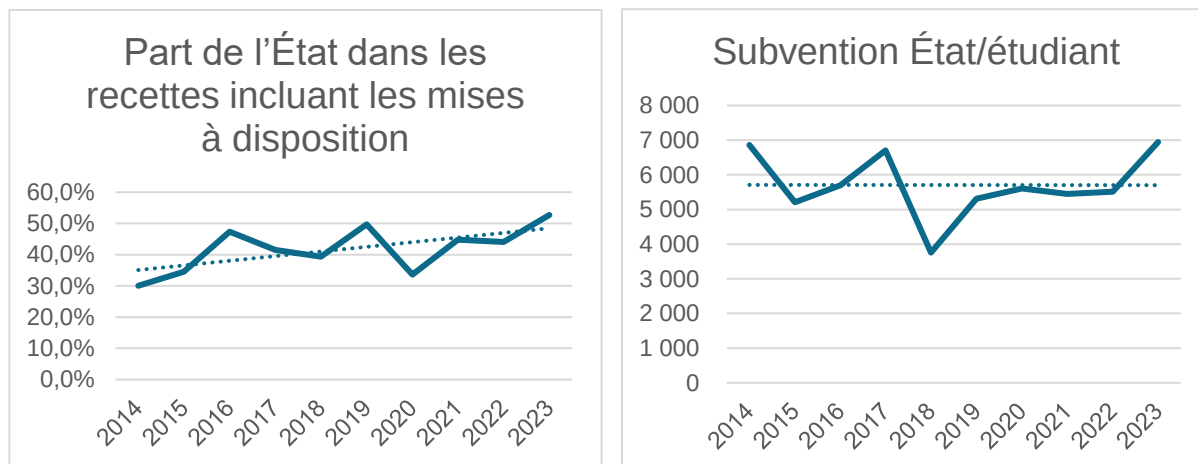
Le coût par étudiant sur longue période ne peut donc être décomposé entre ces deux effets (volume et valeur) pour lesquels nous ne disposons pas de série longue, mais son orientation à la hausse est évidente du fait d'une augmentation des cohortes de 63 % seulement face à des dépenses globales multipliées par 2,8 : il passe de 8,2 k€ en 2014 à 13,2 k€ en 2023.

Ce point d'arrivée se trouve au demeurant encore dans le bas de la fourchette par rapport aux 15 écoles étudiées. Il se peut que les comptes des premières années ne soient pas totalement fiables ou homogènes par rapport aux années suivantes du fait des sujets analytiques susmentionnés.



La subvention de l'État est passée de 240 k€ à 396 k€ sur la décennie. Sa part dans le total des recettes a fortement grimpé pour passer de 30 % à 52,7 %, avec là aussi un point d'arrivée se trouvant proche de la moyenne des autres écoles.

La subvention de l'État par étudiant s'avère en revanche stable, à 6,9 k€ en 2014 comme en 2023.



Si les équilibres de fin de période pour le pôle musique de l'ÉSAL paraissent acceptables, ce sont ses modalités de gestion qui doivent être clarifiées afin d'éclairer l'avenir, avec une comptabilité analytique permettant aux responsables du pôle musique et danse de le gérer proprement et à l'État d'avoir l'assurance que ses subventions demeurent au fil des années fléchées vers le spectacle vivant.

Observations, points de vigilance

Au regard des visites et auditions de la mission et du rapport d'évaluation de la DGCA réalisé en 2023, les éléments suivants sont signalés :

- La nécessité de développer une plus grande reconnaissance et valorisation du Pôle Musique et Danse au sein de l'ÉSAL. Cela passe par la mise en place d'une comptabilité analytique séparée et d'un dialogue de gestion transparent entre le siège et le PMD. Cela passe également par une plus grande valorisation de l'activité du PMD par l'ÉSAL dans sa communication institutionnelle et par l'ouverture des locaux rénovés du département arts plastiques aux musiciens et danseurs. Enfin, cela se traduit par une représentation équilibrée des deux Pôles pédagogiques dans les instances.
- Le climat social de l'ÉSAL et la gouvernance interne sont des éléments de risque.
- Proposer un véritable projet d'établissement qui prenne en compte les composantes de l'ÉSAL dans son ensemble avec notamment un soutien effectif aux projets interdisciplinaires qui restent marginaux et contingentés aux seuls danseurs.
- Nécessité de mieux positionner le PMD en tant qu'opérateur privilégié dans la région Grand-Est pour la formation continue et la VAE (convention à finaliser avec la HEAR).

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023		Prévisionnel 2024	
dépenses ESAL	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé			
masse salariale	253 807	109 454	113 866	117 023	581 224	673 651	620 493	706 723	747 423	719 928	183,7%	659 676	464 359
MS administrative	0	0	0	0	1 72 640	235 893	251 997	276 047	303 643	322 904		320 102	
MS pédagog					268 000	310 166	257 680	291 172	323 291	286 700		198 405	
fonctionnement	253 807	109 454	113 866	117 023	1 40 584	127 592	110 816	139 504	120 489	110 324	-56,5%	141 169	134 346
prestations pédago	75 966	78 100	79 143	84 166	107 347	99 501	86 779	101 930	76 634	60 834	-19,9%	91 680	85 040
loyers et charges locatives	8 807	15 469	21 185	20 302	16 319	13 473	6 062	10 211	6 937	8 437	-4,2%	9 041	12 720
except + amo	169 000	12 057	10 287	9 954	6 499	4 773	11 811	13 947	24 133	26 631	-86,9%	26 631	28 448
autres	34	3 828	3 251	2 601	10 419	9 905	6 164	13 416	12 785	13 817	5571,8%		8 138
recettes													
Subventions	765 322	674 940	482 814	628 162	633 943	594 042	815 530	646 146	666 764	716 280	-6,4%	662 703	661 394
Etat	448 960	590 870	422 000	544 020	532 183	484 800	554 820	574 020	577 940	645 127	43,7%	597 170	537 474
collectivités territoriales	240 240	244 850	245 000	275 000	262 940	307 800	285 800	305 000	308 920	395 800	64,8%	388 150	287 135
taxe d'apprentissage	208 720	346 020	177 000	269 020	269 020	177 000	269 020	269 020	269 020	249 020	19,3%	209 020	250 286
Erasmus	0	0	0	0	223	0	0	0	0	0		307	
Recettes Propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
dis dinscrip	5 664	76 449	52 808	72 685	90 571	91 372	76 131	69 277	75 891	60 351	965,5%	61 038	67 120
recettes propres non liées à la pédagog (médéral privatisations...)											965,5%	61 038	67 120
autres recettes pédagog (VAE, FC, COMUE billetterie, spectacles...)													
Hors subventions et recettes propres	310 698	7 621	8 006	11 457	11 189	7 870	184 579	2 649	12 933	10 802	-96,5%	4 495	56 800
except et quotas parts	309 228	4 814	4 814	4 814	4 814	4 814	4 814				-100,0%		55 550
autres	1 470	7 621	3 192	6 643	6 375	3 056	179 765	2 849	12 933	10 802	634,8%	4 495	23 471
résultat	511 515	565 486	368 948	511 139	52 719	-89 609	195 037	-60 577	-80 659	-3 648	-100,7%	3 027	197 035
Mise à disposition	34 657	34 657	34 657	34 657	34 657	34 657	34 657	34 657	34 657	34 657	0,0%	34 657	34 657
Personnels (administratifs, techniques, pédagogiques)	11 697	11 697	11 697	11 697	11 697	11 697	11 697	11 697	11 697	11 697	0,0%	11 697	11 697
Fonctionnement (locaux, fluides,...)	22 960	22 960	22 960	22 960	22 960	22 960	22 960	22 960	22 960	22 960	0,0%	22 960	22 960
Autres													
Investissements	25 958	11 815	17 037	6 826	7 924	37 125	36 782	66 989	12 302	21 250	-18,1%	16 547	24 401
Niveau du FDR													
Nombre d'étudiants (toutes disciplines confondues)	35	47	43	41	70	58	51	56	56	57	62,9%	57	51

Autégats supplémentaires													
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	var 14/23	Moy 14-23
dépenses incluant mises à disposition	288 464	144 111	148 523	151 680	615 881	708 308	655 150	741 380	782 080	754 585	694 333	161,6%	499 016
recettes incluant mises à disposition	799 979	709 597	517 471	662 819	668 600	618 699	850 187	680 803	701 421	750 937	697 360	-6,1%	696 051
Volume horaire administratif	0	0	0	0	7 793	8 571	10 766	9 159	9 649	11 570	9 160		
Volume horaire pédagogique	0	0	0	0	5 364	5 668	4 024	5 906	5 321	6 332	3 945		
Volume horaire total	0	0	0	0	13 157	14 239	14 790	15 491	14 970	17 476	13 105		
Indicateurs par étudiant													
coût/étudiant	7 252	2 329	2 648	2 854	8 303	11 615	12 167	12 620	13 347	12 630	11 573	74,2%	8 576
coût/étudiant incluant mises à disposition	8 242	3 066	3 454	3 700	8 798	12 212	12 846	13 239	13 966	13 238	12 181	60,6%	9 276
subvention/étudiant	12 827	12 572	9 814	13 269	7 603	8 359	10 879	10 250	10 320	11 318	10 477	-11,8%	10 721
Subvention Etat/étudiant	6 864	5 210	5 698	6 707	3 756	5 307	5 604	5 446	5 516	6 944	6 810	1,2%	5 705
droits d'inscription et frais de scolarité/étu	162	1 627	1 228	1 773	1 294	1 575	1 493	1 237	1 355	1 059	1 071	554,3%	1 280
nombre d'heures administratives/étudiant	0	0	0	0	111	148	211	164	172	203	161		
nombre d'heures pédagogiques/étudiant	0	0	0	0	77	98	79	113	95	104	69		
nombre d'heures/étudiant	0	0	0	0	188	246	290	277	267	307	230		
Structure de l'exploitation													
Dépenses incluant mises à disposition nombre d'heures	#DNVOI	#DNVOI	#DNVOI	#DNVOI	#DNVOI	47	50	44	48	52	43	53	
Masses salariales ind mises à disposition nombre d'heures (in	#DNVOI	#DNVOI	#DNVOI	#DNVOI	#DNVOI	34	39	35	37	43	36	40	
Masses salariales / charges	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	75,8%	81,1%	82,1%	80,3%	83,9%	84,7%	78,6%	1930,5%	50,2%
Masses salariales ind mises à dispo charges induc mises	4,1%	8,1%	7,9%	7,7%	73,4%	78,7%	79,6%	78,1%	81,7%	82,3%	76,4%		
Structure des recettes													
Part de l'Etat	31,4%	36,3%	50,7%	43,8%	41,5%	52,7%	35,0%	47,2%	46,3%	55,3%	58,6%	76,0%	44,0%
Part des collectivités locales	27,3%	51,3%	36,7%	42,8%	42,4%	30,3%	33,0%	41,6%	40,3%	34,8%	31,5%	27,5%	38,1%
Part des subventions	58,7%	87,5%	87,4%	86,6%	83,9%	83,0%	68,0%	88,8%	86,7%	90,1%	90,1%	53,5%	82,1%
Part des droits d'inscription et frais de scolarité	0,7%	11,3%	10,9%	11,6%	14,3%	15,6%	9,3%	10,7%	11,4%	8,4%	9,2%	1038,5%	10,4%
Part des autres recettes pédagogiques	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%		
Part des recettes propres hors pédago	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%		
Part de l'Etat/n % des subventions	53,5%	41,4%	58,1%	50,5%	49,4%	63,5%	51,5%	53,1%	53,5%	61,4%	65,0%	14,7%	53,6%
Structure des recettes incl mises à dispo													
Part de l'Etat/dans les recettes incluant les mises à disp	30,0%	34,5%	47,3%	41,5%	39,3%	49,7%	33,6%	44,8%	44,0%	52,7%	55,7%	75,5%	41,8%
Part des collectivités locales	30,4%	53,6%	40,9%	45,8%	45,4%	34,2%	35,7%	44,6%	43,3%	37,8%	34,9%	24,2%	41,2%
Part des subventions	60,5%	88,2%	88,2%	87,3%	84,8%	84,0%	69,3%	89,4%	87,3%	90,5%	90,6%	49,7%	83,0%
Part des droits d'inscription et frais de scolarité	0,7%	10,8%	10,2%	11,0%	13,5%	14,8%	9,0%	10,2%	10,8%	8,0%	8,8%	1035,1%	9,9%
Part des autres recettes pédagogiques	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%		
Part des recettes propres hors pédago	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%		
Part de l'Etat/n % des subventions	49,7%	39,1%	53,7%	47,5%	46,4%	59,3%	48,5%	50,1%	50,4%	58,2%	61,4%	17,2%	50,3%

Indicateurs	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Moyenne Période
Nombre d'étudiants		51	57	54	58	58	55,6
Musique		27	27	29	34	30	29,4
Formation Initiale		25	24	27	28	15	23,8
Formation Continue		2	3	2	6	14	5,4
VAE		0	0	0	0	1	0,2
Danse		24	30	25	24	28	26,2
Formation Initiale		14	15	12	13	14	13,6
Formation Continue		10	15	13	11	14	12,6
VAE		0	0	0	0	0	0
Autre		0	0	0	0	0	0
Formation Initiale		0	0	0	0	0	0
Formation Continue		0	0	0	0	0	0
VAE		0	0	0	0	1	0,2
Taux de diplômés	71%	97%	62%	78%	88%		80%
DNSPM							
DE Musique	68%	100%	71%	73%	93%		81%
CA Musique							
DNSPD							
DE Danse	78%	94%	57%	81%	80%		78%
CA Danse							
Autre							
Nombre de diplômés	22	31	13	21	21		22
DNSP M	0	0	0	0	0		0
DE musique	15	16	5	8	13		11,4
Double diplômés DNSP M - DE	0	0	0	0	0		0
CA musique	0	0	0	0	0		0
DNSP D	0	0	0	0	0		0
DE danse	7	15	8	13	8		10,2
Double diplômés DNSP D - DE	0	0	0	0	0		0
CA danse	0	0	0	0	0		0
Autre	0	0	0	0	0		0
Taux de sélection		67%	68%	52%	52%	78%	62%
DNSPM							
Instrumentiste - chanteur							
Chef d'ensembles							
Création musicale							
DE Musique		48%	75%	43%	36%	59%	49%
Enseignement instrumental ou vocal		54%	71%	43%	33%	59%	49%
Formation musicale		29%	100%	43%	50%	67%	45%
Accompagnement			100%		50%	100%	80%
Direction d'ensembles						0%	0%
Culture musicale							
Ecriture							
Création musicale contemporaine							
DNSP D							
Classique							
Contemporain							
Jazz							
DE Danse		100%	62%	77%	94%	100%	84%
Classique		100%	43%	100%	88%	100%	84%
Contemporain		100%	71%	100%	100%	100%	88%
Jazz		100%	63%	40%	100%	100%	80%
Autre							
Taux de boursier		10%	4%	13%	14%	12%	10%
Parité							
Parité chez les étudiants (% de femmes)		71%	74%	78%	76%	72%	74%
Parité chez les diplômés (% de femmes)	77%	71%	62%	76%	86%		75%

2019 - 2020											
PRESENTATION GENERALE - RH											
Statut	EPOC										
	nb de sites										
	1										
	administrati										
Surfaces (m2	formation										
	276										
Total											
411											
		Direction et administrat ion		Équipe pédagogique		TOTAL					
Hommes		0		22		22					
Femmes		5		30		35					
TOTAL		5		52		57					
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2019-2020											
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire						
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE					
Musique	14	11	1	1	0	0	15	12	27		
Danse	0	14	0	10			0	24	24		
Autre							0	0	0		
TOTAL	14	25	1	11	0	0	15	36	51		
Boursiers									5		
CONCOURS											
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC		Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC		Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI		Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC			
DNSP M	Instrumentiste - chanteur										
	Chef d'ensembles										
	Création musicale										
	TOTAL	0	0	0	0						
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	24	13	10	3						
	Formation musicale	7	2	2	0						
	Accompagnement										
	Direction d'ensembles										
	Culture musicale										
	Écriture										
	Création musicale contemporaine										
	TOTAL	31	15	12	3						
DNSP D	Classique										
	Contemporain										
	Jazz										
	TOTAL	0	0	0	0						
DE danse	Classique	7	7	5	2						
	Contemporain	1	1	1	0						
	Jazz	9	9	3	6						
	TOTAL	17	17	9	8						
Autre											
TOTAL		48	32	21	11						
DIPLOMES 2018-2019											
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves		Hommes		%		Femmes		%	
Musique	DNSP M										
	DE musique	22	5	33	10	67	15	68		0	
	Double diplômés DNSP M - DE										
	CA musique										
Danse	DNSP D										
	DE danse	9	0	0	7	100	7	78		0	
	Double diplômés DNSP D - DE										
	CA danse										
Autre											
TOTAL		31	5	23	17	77	22	71	0	0	

2020 - 2021			
PRESENTATION GENERALE - RH			
Statut	EPOC		
nb de sites	1		
Surfaces (m2)	administrati	136	
	formation	276	
	Total	411	
	Direction et administrati on	Équipe pédagogique	TOTAL
Hommes	0	16	16
Femmes	5	21	26
TOTAL	5	37	42

ETUDIANTS DE L'ANNEE 2020-2021									
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE			
Musique	12	12	2	1	0	0	14	13	27
Danse	1	14	0	15	0	0	1	29	30
Autre							0	0	0
TOTAL	13	26	2	16	0	0	15	42	57
Boursiers									2

CONCOURS					
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC
DNSP M	Instrumentiste - chanteur				
	Chef d'ensembles				
	Création musicale				
	TOTAL	0	0	0	0
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	21	15	14	1
	Formation musicale	1	1	1	0
	Accompagnement	2	2	1	1
	Direction d'ensembles				
	Culture musicale				
	Écriture			12	
	Création musicale contemporaine				
	TOTAL	24	18	28	2
DNSP D	Classique				
	Contemporain				
	Jazz				
	TOTAL	0	0	0	0
DE danse	Classique	7	3	0	3
	Contemporain	14	10	6	4
	Jazz	8	5	1	4
	TOTAL	29	18	7	11
Autre					
TOTAL		53	36	35	13

DIPLOMES 2019-2020										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M									
	DE musique	16	8	50	8	50	16	100	1	6
	Double diplômés DNSP M - DE									
	CA musique									
Danse	DNSP D									
	DE danse	16	1	7	14	93	15	94	0	0
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		32	9	29	22	71	31	97	1	3

2021 - 2022										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Statut		EPOC								
nb de sites		1								
Surfaces (m2)	administrati	135								
	formation	276								
Total		411								

2022 - 2023										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Statut		EPOC								
nb de sites		1								
Surfaces (m2)	administrati	135								
	formation	276								
	Total	411								
		Direction et administrat ion	Équipe pédagogique	TOTAL						
Hommes		0	2	2						
Femmes		5	1	6						
TOTAL		5	3	8						
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2022-2023										
		Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire				
		Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE	Sous-total H	Sous-total F	TOTAL
Musique		9	19	4	2	0	0	13	21	34
Danse		0	13	1	10	0	0	1	23	24
Autre								0	0	0
TOTAL		9	32	5	12	0	0	14	44	58
Boursiers										8
CONCOURS										
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC					
DNSP M	Instrumentiste - chanteur									
	Chef d'ensembles									
	Création musicale									
	TOTAL	0	0	0	0					
DE musique	Enseignement instrumenta	36	12	9	3					
	lou vocal									
	Formation musicale	4	2	1	1					
	Accompagnement	2	1	1	0					
	Direction d'ensembles									
	Culture musicale									
	Écriture									
	Création musicale contemporaine									
TOTAL	42	15	11	4						
DNSP D	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL	0	0	0	0					
DE danse	Classique	8	7	1	6					
	Contemporain	5	5	2	3					
	Jazz	3	3	3	0					
	TOTAL	16	15	6	9					
Autre										
TOTAL		58	30	17	13					
DIPLOMES 2021-2022										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M									
	DE musique	11	5	63	3	38	8	73	0	0
	Double diplômés									
	DNSP M - DE									
Danse	CA musique									
	DNSP D									
	DE danse	16	0	0	13	100	13	81	0	0
	Double diplômés									
Danse	DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		27	5	24	16	76	21	78	0	0

2023 - 2024											
PRESENTATION GENERALE - RH											
Statut		EPOC									
nb de sites		1									
Surfaces (m2)	administrati	135									
	formation	276									
	Total	411									
		Direction et administrat ion		Équipe pédagogique		TOTAL					
Hommes		0		1		1					
Femmes		5		1		6					
TOTAL		5		2		7					
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2023-2024											
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE		Sous-total H		Sous-total F		TOTAL
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE					
Musique	7	8	7	7	1	0	15	15	30		
Danse	1	13	0	14	0	0	1	27	28		
Autre							0	0	0		
TOTAL	8	21	7	21	1	0	16	42	58		
Boursiers									7		
CONCOURS											
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC		Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC		Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI		Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC			
DNSP M	Instrumentiste - chanteur										
	Chef d'ensembles										
	Création musicale										
	TOTAL	0		0		0		0			
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	17		10		5		5			
	Formation musicale	3		2		2		0			
	Accompagnement	1		1		0		1			
	Direction d'ensembles	1		0		0		0			
	Culture musicale										
	Écriture										
	Création musicale contemporaine										
	TOTAL	22		13		7		6			
DNSP D	Classique										
	Contemporain										
	Jazz										
DE danse	TOTAL	0		0		0		0			
	Classique	6		6		4		2			
	Contemporain	7		7		4		3			
	Jazz	5		5		3		2			
Autre	TOTAL	18		18		11		7			
	TOTAL	40		31		18		13			
DIPLOMES 2022-2023											
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves		Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M										
	DE musique	14		2	15	11	85	13	93	0	0
	Double diplômés										
	DNSP M - DE										
Danse	CA musique										
	DNSP D										
	DE danse	10		1	13	7	88	8	80	0	0
	Double diplômés										
Autre	DNSP D - DE										
	CA danse										
TOTAL		24		3	14	18	86	21	88	0	0

**HAUTE ÉCOLE DES ARTS DU RHIN (HEAR)
ACADÉMIE SUPÉRIEURE DE MUSIQUE DE STRASBOURG**

Statut	Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC)
Date de création	2011
Direction	Stéphane Sauzedde
Direction de l'Académie supérieure de musique	Alexandre Jung
Locaux	Strasbourg, Mulhouse
Spécialités	Arts plastiques, musique
Diplômes	DNSPM, DE, DNSEP
Options	Design textile, Musique improvisée
Universités partenaires	Université de Strasbourg
COMUE	Établissement associé de l'université de Strasbourg UNISTRA
Partenariats institutionnels	Opéra National du Rhin, Kunsthalle de Mulhouse
Nombre d'étudiants (2023)	176
Taux de sélection à l'entrée	54 %
Droits d'inscription et frais de scolarité moyens (€)	511
Taux de boursiers	29 %
% de femmes	50 %
Nombre de diplômés 22-23	46
Taux de diplômés	88 %
% de femmes	29 %
Effectifs 23-24	ns
Direction et administration	28
Équipe pédagogique	128 (y compris non permanents)
Budget (dépenses 23 y compris mises à disposition - €)	1 779 179
Coût par étudiant (€)	10 109
Subvention État (€)	444 900
Subvention État par étudiant (€)	2 528
Part de l'État dans les recettes	24,8 %
Part des collectivités locales dans les recettes	70,2 %
Résultat net cumulé 2014-2023 (€)	778 597
Fonds de roulement fin 23 (€)	nc

Un fonctionnement particulier parmi les pôles musique et danse

Fondée en 2011 par l'État, la Communauté urbaine de Strasbourg – devenue Eurométropole en 2015 – et les villes de Mulhouse et de Strasbourg, la Haute École des Arts du Rhin est un établissement pluridisciplinaire qui regroupe l'École supérieure des arts décoratifs de Strasbourg, l'École supérieure d'art de Mulhouse et l'Académie supérieure de musique de Strasbourg.

Ce département musique de la HEAR ne traverse pas les mêmes difficultés que ses équivalents à Metz (pôle musique et danse de l'ÉSAL) et à Toulouse (département spectacle vivant de l'ISDAT).

Placé sous la responsabilité hiérarchique du directeur général de la HEAR, le directeur de l'Académie est le directeur du conservatoire de Strasbourg (CRR). Agent territorial de l'Eurométropole, il ne perçoit pas de rémunération supplémentaire pour ses fonctions au sein de la HEAR.

L'offre de formation de l'Académie comprend le DNSP dans les disciplines instrumentiste-chanteur (musique classique à contemporaine, musique ancienne, jazz), direction d'ensembles, métiers de la création musicale, et le DE dans les disciplines accompagnement (musique), direction d'ensembles (vocaux), enseignement instrumental ou vocal (musique classique à contemporaine, musique ancienne, jazz), et formation musicale.

L'Académie a construit en partenariat avec l'université un master d'interprétation et un master de pédagogie, qui attire un certain nombre de candidats – bien qu'on ne puisse le considérer à ce jour comme équivalent au CA de professeur de musique, mais qui répond à un besoin de formation auquel l'offre des deux CNSMD ne peut répondre intégralement.

La qualité de l'enseignement, les bonnes conditions de travail, le taux d'insertion élevé, alimentent la réputation de ce pôle à l'attractivité forte, avec par exemple une centaine de candidatures par an pour les 15 places ouvertes à la formation au DE.

Cette attractivité justifierait que l'Académie supérieure de musique de la HEAR puisse accueillir davantage d'étudiants, ce qui permettrait de développer son orchestre symphonique. Les capacités financières actuelles ne le permettent cependant pas encore.

Devant l'éventualité de la fermeture le CFMI de Sélestat, la HEAR avait tenté de lui apporter un soutien en proposant de porter une partie de cursus du DUMI, mais cette offre n'a pas abouti.

Moyens

Équipe pédagogique et encadrement

Le directeur général de la HEAR, Stéphane Sauzedde, a pris ses fonctions en février 2023, suivi quelques mois plus tard par Alexandre Jung en septembre 2023 pour la direction de l'Académie supérieure de musique. Ce dernier est assisté de :

- Ivan Solano, conseiller aux études licence, DNSPM, master, doctorat, et responsable international
- Emmanuelle Cassard, conseillère aux études pédagogiques
- David Bouchard, administrateur de l'Académie de musique

L'équipe administrative s'est presque intégralement renouvelée au cours des deux dernières années. Sa taille très réduite (cinq agents) est compensée par une certaine agilité

et le soutien des différents services des institutions proches que sont la HEAR, le conservatoire et l'université.

Les enseignants sont pour la plupart des instrumentistes de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg (OPS) dont le contrat prévoit 8 heures d'enseignement au conservatoire ou à l'Académie de musique, ou des professeurs du conservatoire, l'Eurométropole facturant à l'Académie les heures d'enseignements correspondantes. Quelques enseignants sont également recrutés en CDDU. Là où certains pôles se voient contraints d'accepter la mise à disposition d'enseignants sans avoir participé à leur recrutement (PSPBB), la direction unique permet des recrutements appropriés pour les deux établissements.

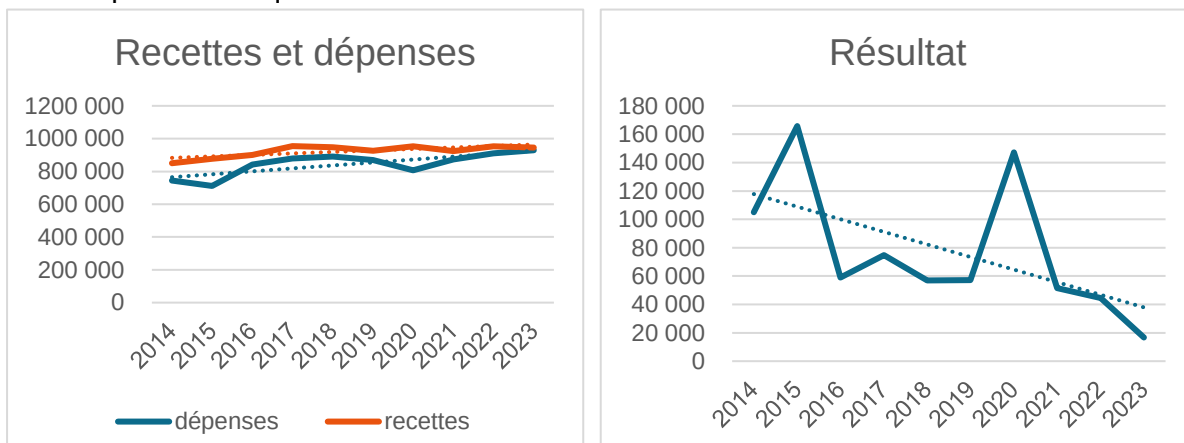
Locaux

Jusqu'en 2023, les cours et activités de l'Académie supérieure de musique se déroulaient dans les locaux du conservatoire, avec les difficultés résultant de la saturation des salles telles qu'on les rencontre dans les autres pôles, notamment en ce qui concerne le travail personnel des étudiants. L'Académie de musique dispose à présent dans l'ancienne manufacture des tabacs, transformée et aménagée pour accueillir une partie des activités de la HEAR, d'espaces aménagés spécialement pour l'enseignement et la pratique de la musique, avec 24 studios pour la pratique instrumentale personnelle ou en petite formation des étudiants. C'est un atout de taille, et une situation unique sur l'ensemble des pôles.

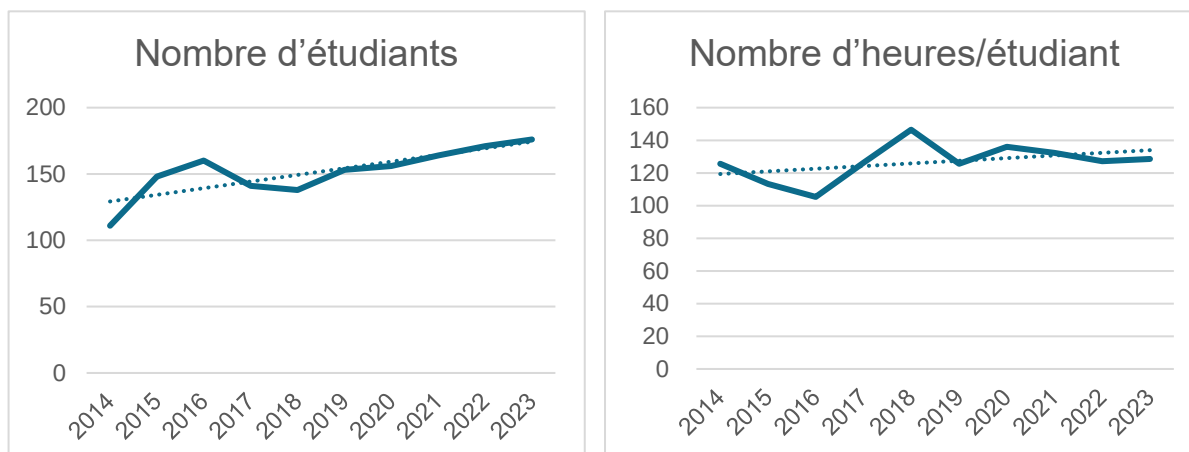
Les bâtiments comprennent en outre d'équipements accessibles à l'ensemble des étudiants de la HEAR : médiathèque, studios multimédia, etc.

Analyse financière

Les dépenses ont crû de 24,7 % entre 2014 et 2023, tandis que les recettes augmentaient de 11,2 %. Les résultats ont donc diminué tendanciellement tout en demeurant positifs. Le résultat net cumulé sur la période s'élève à 778 k€. Le fonds de roulement du pôle musique n'existe pas en tant que tel car celui-ci s'adosse aux réserves de l'ensemble de la HEAR.

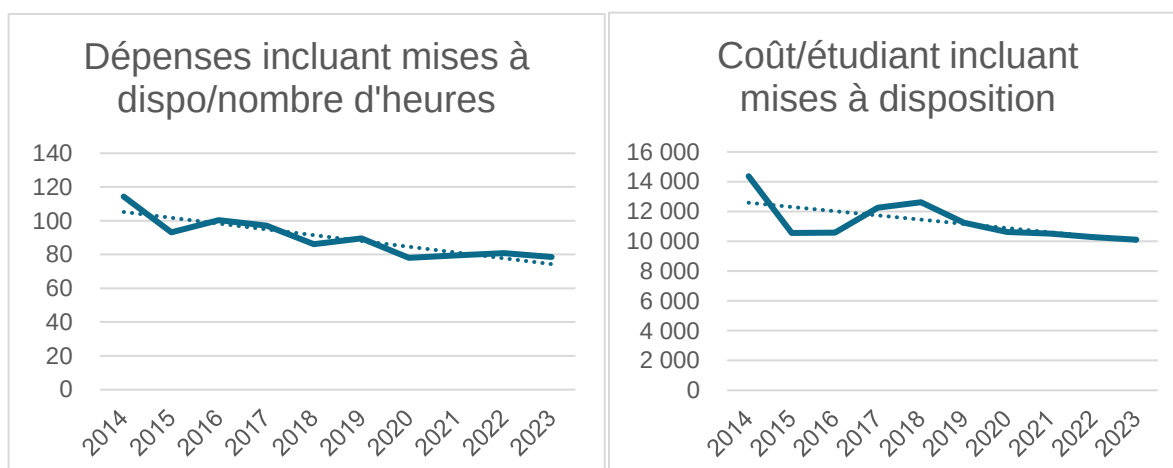


Le nombre d'étudiants a augmenté de près de 60 % sur la période, passant de 111 en 2014 à 176 en 2023. Le nombre d'heures par étudiant est stable, passant de 126 h à 129 h, soit le plus bas niveau parmi les 15 écoles, du fait notamment des cours collectifs et de la pratique orchestrale.



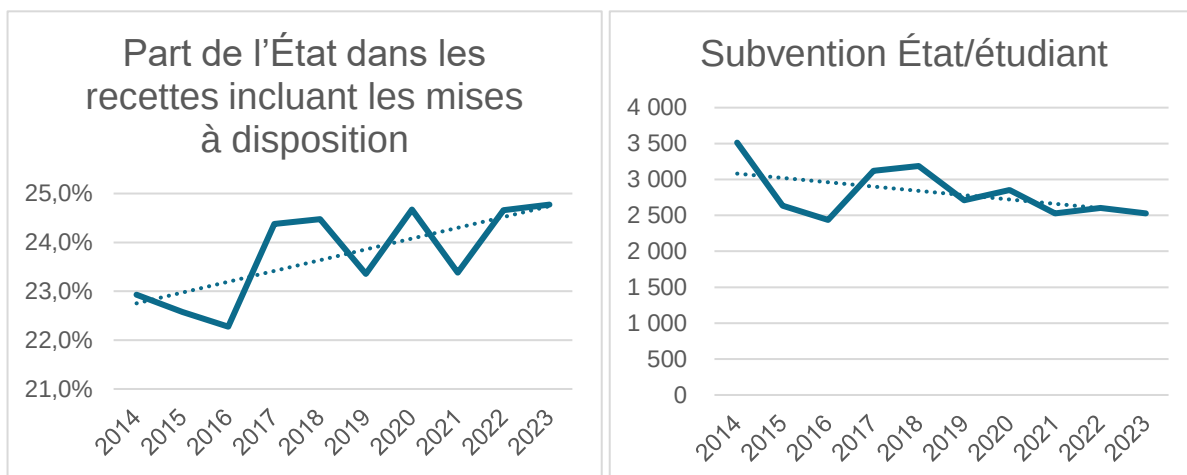
À l'inverse, les coûts horaires sont élevés du fait de prestations qualitatives. Ils ont cependant baissé sur la période, passant de 114 € en 2014 à 79 € en 2023, pour rejoindre le haut de la fourchette des écoles aux côtés d'autres établissements.

Le coût étudiant reflète cette maîtrise des coûts : il passe de 14,4 k€ en 2014 à 10,1 k€ en 2023, soit le plus bas niveau parmi les 15 écoles.



La subvention de l'État est passée de 390 k€ à 445 k€ sur la période (+14 %). La part de l'État augmente légèrement, de 22,9 % en 2014 à 24,8 % en 2023, mais ce ratio demeure le plus bas de toutes les écoles, après le PNSD, du fait du fort soutien des collectivités locales (70,2 % des recettes, incluant d'importantes mises à disposition).

Dans ces conditions, la subvention État par étudiant est également la plus basse de l'échantillon, et en baisse, passant de 3,5 k€ à 2,5 k€ sur la période.



Le modèle de la HEAR, fondé sur promotions importantes et en hausse, des coûts unitaires raisonnables et en baisse, un adossement fort aux collectivités locales, est vertueux pour tous les acteurs, au premier rang desquels l'État dont la subvention par étudiant est très basse.

Il convient de surveiller les difficultés de la HEAR dans son ensemble, liées aux économies demandées aux collectivités locales, mais le pôle musique se considère protégé du fait de son adossement à un établissement pluridisciplinaire dont la taille critique l'exempte d'efforts démesurés.

NOM DE L'ETABLISSEMENT		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
HEAR		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévisionnel
dépenses		745 131	711 554	841 404	875 563	890 493	869 658	806 038	873 208	909 733	929 179	988 010
masse salariale		714 501	668 047	780 550	794 307	810 908	802 712	763 651	803 078	843 192	865 268	923 539
MS administrative		81 511	81 282	93 343	95 320	97 092	127 748	102 399	137 494	146 973	153 529	143 146
MS pédagog		632 990	586 765	687 217	698 987	713 816	674 964	661 252	665 584	696 219	711 739	780 393
fonctionnement		30 630	43 507	60 844	85 256	79 585	66 946	42 387	70 130	66 541	63 911	64 471
prestations pédagog		21 212	35 343	49 892	66 561	71 458	56 252	35 314	62 346	58 495	63 911	64 471
loyers et charges locatives												
excepté + amo												
autres		9 418	8 164	10 952	16 695	8 127	10 694	7 073	7 784	8 046		
recettes		850 236	877 300	900 378	954 391	947 507	926 704	953 178	924 722	954 263	945 879	937 954
Subventions		814 318	815 934	820 602	869 745	871 217	845 958	862 104	831 434	863 383	855 900	855 900
Eari		389 900	389 900	389 900	439 900	439 900	414 900	444 900	414 900	444 900	444 900	444 900
collectivités territoriales		415 000	422 000	422 000	422 000	426 940	424 864	411 913	411 000	411 000	411 000	411 000
taxe d'apprentissage												
erasmus		9 418	4 034	8 702	7 845	4 377	6 194	5 291	5 534	7 483		
Recettes Propres		35 918	57 236	77 526	78 796	72 540	76 246	88 892	89 887	88 501	89 979	82 054
dis d'inscrip												
frs de sco		35 918	57 236	77 526	75 796	16 020	14 760	17 940	19 020	19 440	17 460	18 420
recettes propres non liées à la pédagog (mécénat, privatisations, ..)												
autres recettes pédagog (VME, FC, COMUE billetterie, spectacles, ..)												
Hors subventions et recettes propres		0	4 130	2 250	8 850	3 750	4 500	2 182	3 401	2 379	0	0
excepté et quotes parts			4 130	2 250	8 850	3 750	4 500	2 182	3 401	2 379		
autres												
résultat		105 105	165 746	58 974	74 828	57 014	57 046	147 140	51 514	44 530	16 700	-50 056
Mise à disposition		850 000	850 000	850 000	850 000	850 000	850 000	850 000	850 000	850 000	850 000	850 000
Personnels (administratifs, techniques, pédagogiques)		800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000
Fonctionnement (locaux, fluides,...)		50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Autres												
Investissements												
niveau du FDR												
Nombre d'étudiants (toutes disciplines confondues)		111	148	160	141	138	153	156	164	171	176	163

58.6%



Ministère de la Culture et du patrimoine														
Le paysage des établissements supérieurs														
Aucuns supplémentaires														
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	var 14/23	Moy 14-23	
dépenses incluant mises à disposition	1 595 131	1 561 554	1 691 404	1 729 563	1 740 493	1 719 658	1 656 038	1 723 208	1 759 733	1 779 179	1 838 010	11,5%	1 695 596	
recettes incluant mises à disposition	1 700 236	1 727 300	1 750 378	1 804 391	1 797 507	1 776 704	1 803 178	1 774 722	1 804 263	1 795 879	1 787 954	5,6%	1 773 456	
Volume horaire administratif	7 231	8 035	8 035	8 035	8 228	8 228	9 642	9 642	9 642	9 642	9 642	33,3% ▲	8 636	
Volume horaire pédagogique	8 720	8 820	8 820	9 759	11 988	10 980	11 573	12 046	12 102	13 003	13 166	93,5% ▲	10 571	
Volume horaire total	13 951	16 755	16 855	17 794	20 216	19 208	21 215	21 688	21 744	22 645	22 808	62,3% ▲	19 207	
Indicateurs par étudiant														
coût/étudiant	6 713	4 808	5 259	6 238	6 453	5 684	5 167	5 324	5 320	5 279	6 061	-21,4%	625	
coût/étudiant incluant mises à disposition	14 371	10 551	10 571	12 266	12 612	11 240	10 616	10 507	10 291	10 109	11 276	-29,7%	313	
subvention/étudiant	7 336	5 513	5 129	6 168	6 313	5 529	5 526	5 070	5 049	4 863	5 251	-33,7%	650	
Subvention Etat/étudiant	3 513	2 634	2 437	3 120	3 188	2 712	2 852	2 530	2 602	2 528	2 729	-28,0%	811	
droits d'inscription et frais de scolarité/étu	324	387	485	538	526	498	570	548	518	511	503	58,0%	490	
nombre d'heures administratives/étudiant	65	54	50	57	60	54	62	59	56	55	59	-15,9%	57	
nombre d'heures pédagogiques/étudiant	61	59	55	69	87	72	74	73	71	74	81	22,0%	69	
nombre d'heures/étudiant	126	113	105	126	146	126	136	132	127	129	140	2,4%	127	
Structure de l'exploitation														
Dépenses incluant mises à dispo/nombre d'heures	114	93	100	97	86	90	78	79	81	79	81	-31,3%	77	
Masses salariales incl. mises à dispo/nombre d'heures (fr	109	88	94	90	80	83	74	74	76	74	76	-32,3%	84	
Masses salariales / charges	95,9%	93,9%	92,8%	90,3%	91,1%	92,3%	94,7%	92,0%	92,7%	93,1%	93,5%	-2,9%	92,9%	
Masses salariales incl. mises à dispo/charges inclu mises	94,9%	94,0%	93,4%	92,2%	92,6%	93,2%	94,4%	93,0%	93,4%	93,6%	93,8%	-1,4%	93,5%	
Structure des recettes														
Part de l'Etat	45,9%	44,4%	43,3%	46,1%	46,4%	44,8%	46,7%	44,9%	46,6%	47,0%	47,4%	2,6%	45,6%	
Part des collectivités locales	48,8%	48,1%	46,9%	44,2%	45,1%	45,8%	43,2%	44,4%	43,1%	43,5%	43,8%	-11,0%	45,3%	
Part des subventions	95,8%	93,0%	91,1%	91,1%	91,9%	91,3%	90,4%	89,9%	90,5%	90,5%	91,3%	-5,5%	91,6%	
Part des droits d'inscription et frais de scolarité	4,2%	6,5%	8,6%	7,9%	7,7%	8,2%	9,3%	9,7%	9,3%	9,5%	8,7%	125,2%	8,1%	
Part des autres recettes pédagogiques	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%			
Part des recettes propres hors pédago	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%			
Part de l'Etat en % des subventions	47,9%	47,8%	47,5%	50,6%	50,5%	49,0%	51,6%	49,9%	51,5%	52,0%	52,0%	8,6%	49,8%	
Structure des recettes incl. mises à dispo														
Part de l'Etat dans les recettes incluant les mises à disp	22,9%	22,6%	22,3%	24,4%	24,5%	23,4%	24,7%	23,4%	24,7%	24,8%	24,9%	8,0%	23,7%	
Part des collectivités locales	74,4%	73,6%	72,7%	70,5%	71,0%	71,8%	70,0%	71,1%	69,9%	70,2%	70,5%	-5,6%	71,5%	
Part des subventions	97,9%	96,4%	95,4%	95,3%	95,8%	95,5%	94,9%	94,7%	95,0%	95,0%	95,4%	-3,0%	95,6%	
Part des droits d'inscription et frais de scolarité	2,1%	3,3%	4,4%	4,2%	4,0%	4,3%	4,9%	5,1%	4,9%	5,0%	4,6%	137,2%	4,2%	
Part des autres recettes pédagogiques	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%			
Part des recettes propres hors pédago	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%			
Part de l'Etat en % des subventions	23,4%	23,4%	23,3%	25,6%	25,6%	24,5%	26,0%	24,7%	26,0%	26,1%	26,1%	11,3%	24,8%	

Indicateurs	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Moyenne Période
Nombre d'étudiants		152	153	157	161	167	158
Musique		152	153	157	161	167	158
Formation Initiale		152	153	157	161	167	158
Formation Continue		0	0	0	0	0	0
VAE		0	0	0	0	0	0
Danse		0	0	0	0	0	0
Formation Initiale		0	0	0	0	0	0
Formation Continue		0	0	0	0	0	0
VAE		0	0	0	0	0	0
Autre		0	0	0	0	0	0
Formation Initiale		0	0	0	0	0	0
Formation Continue		0	0	0	0	0	0
VAE		0	0	0	0	0	0
Taux de diplômés	87%	91%	93%	92%	88%		90%
DNSPM	90%	92%	97%	93%	91%		93%
DE Musique	83%	89%	86%	89%	83%		86%
CA Musique							
DNSPD							
DE Danse							
CA Danse							
Autre							
Nombre de diplômés	34	49	51	54	46		47
DNSP M	19	24	33	38	31		29
DE musique	15	25	18	16	15		17,8
Double diplômés DNSP M - DE	15	0	12	17	16		12
CA musique	0	0	0	0	0		0
DNSP D	0	0	0	0	0		0
DE danse	0	0	0	0	0		0
Double diplômés DNSP D - DE	0	0	0	0	0		0
CA danse	0	0	0	0	0		0
Taux de sélection		40%	32%	55%	37%	54%	44%
DNSPM		50%	30%	65%	40%	56%	48%
Instrumentiste - chanteur		49%	30%	65%	43%	56%	49%
Chef d'ensembles		100%	17%	25%	23%	50%	43%
Création musicale		0%	50%	100%	33%	100%	57%
DE Musique		25%	39%	40%	32%	49%	37%
Enseignement instrumental ou vocal		23%	38%	40%	31%	49%	36%
Formation musicale		100%	100%		100%		100%
Accompagnement							
Direction d'ensembles							
Culture musicale							
Ecriture							
Création musicale contemporaine							
DNSP D							
Classique							
Contemporain							
Jazz							
DE Danse							
Classique							
Contemporain							
Jazz							
Autre							
Taux de boursier		32%	29%	29%	29%	29%	30%
Parité							
Parité chez les étudiants (% de femmes)		43%	48%	47%	45%	50%	47%
Parité chez les diplômés (% de femmes)	35%	35%	43%	35%	29%		35%

2019 - 2020										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Statut		EPOC								
nb de sites		3								
Surfaces (m2)	administrati	127								
	formation	16380								
	Total	16507								
		Direction et administrat ion	Équipe pédagogique	TOTAL						
Hommes	9	67	76							
Femmes	19	33	52							
TOTAL	28	100	128							
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2019-2020										
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL	
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE				
Musique	87	65	0	0	0	0	87	65	152	
Danse							0	0	0	
Autre							0	0	0	
TOTAL	87	65	0	0	0	0	87	65	152	
Boursiers									49	
CONCOURS										
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC					
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	103	50	50	0					
	Chef d'ensembles	4	4	4	0					
	Création musicale	2	0	0	0					
	TOTAL	109	54	54	0					
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	70	16	16	0					
	Formation musicale	2	2	2	0					
	Accompagnement									
	Direction d'ensembles									
	Culture musicale									
	Écriture									
	Création musicale contemporaine									
	TOTAL	72	18	18	0					
DNSP D	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL	0	0	0	0					
DE danse	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL	0	0	0	0					
Autre										
TOTAL		181	72	72	0					
DIPLOMES 2018-2019										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M	21	11	58	8	42	19	90	14	74
	DE musique	18	6	40	9	60	15	83	0	0
	Double diplômés DNSP M - DE						15			
	CA musique									
Danse	DNSP D									
	DE danse									
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		39	17	35	17	35	49	126	14	36

2020 - 2021										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Statut		EPOC								
nb de sites		3								
Surfaces (m2)	administrati	127								
	formation	16380								
	Total	16507								
Direction et administrat ion		Équipe pédagogique		TOTAL						
Hommes	9		91		100					
Femmes	19		30		49					
TOTAL	28		121		149					
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2020-2021										
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire V					
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE	Sous-total H	Sous-total F	TOTAL	
Musique	79	74	0	0	0	0	79	74	153	
Danse							0	0	0	
Autre							0	0	0	
TOTAL	79	74	0	0	0	0	79	74	153	
Boursiers									45	
CONCOURS										
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC					
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	142	43	43	0					
	Chef d'ensembles	6	1	1	0					
	Création musicale	2	1	1	0					
	TOTAL	150	45	45	0					
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	48	18	18	0					
	Formation musicale	1	1	1	0					
	Accompagnement									
	Direction d'ensembles									
	Culture musicale									
	Écriture									
	Création musicale contemporaine									
	TOTAL	49	19	19	0					
DNSP D	Classique									
	Contemporain									
	Jazz	0	0	0	0					
	TOTAL									
DE danse	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL	0	0	0	0					
Autre										
TOTAL		199	64	64	0					
DIPLOMES 2019-2020										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M	26	16	67	8	33	24	92	20	83
	DE musique	28	16	64	9	36	25	89	6	24
	Double diplômés DNSP M - DE									
	CA musique									
Danse	DNSP D									
	DE danse									
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		54	32	65	17	35	49	91	26	48

2021 - 2022			
PRESENTATION GENERALE - RH			
Statut	EPOC		
nb de sites	3		
Surfaces (m2)	administrati	127	
	formation	16380	
	Total	16507	
	Direction et administrati on	Équipe pédagogique	TOTAL
Hommes	8	80	88
Femmes	20	40	60
TOTAL	28	120	148

ETUDIANTS DE L'ANNEE 2021-2022									
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE			
Musique	83	74	0	0	0	0	83	74	157
Danse							0	0	0
Autre							0	0	0
TOTAL	83	74	0	0	0	0	83	74	157
Boursiers									46

CONCOURS					
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée - FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC
		FI + FC	FI + FC	FI	FC
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	52	34	34	0
	Chef d'ensembles	4	1	1	0
	Création musicale	4	4	4	0
	TOTAL	60	39	39	0
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	42	17	17	0
	Formation musicale				
	Accompagnement				
	Direction d'ensembles				
	Culture musicale				
	Écriture				
	Création musicale contemporaine				
	TOTAL	42	17	17	0
DNSP D	Classique				
	Contemporain				
	Jazz				
	TOTAL	0	0	0	0
DE danse	Classique				
	Contemporain				
	Jazz				
	TOTAL	0	0	0	0
Autre					
TOTAL		102	56	56	0

DIPLOMES 2020-2021										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M	34	17	52	16	48	33	97	25	76
	DE musique	21	7	39	11	61	18	86	9	50
	Double diplômés DNSP M - DE						12			
	CA musique									
Danse	DNSP D									
	DE danse									
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		55	24	38	27	43	63	115	34	62

2022 - 2023										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Statut		EPOC								
nb de sites		3								
Surfaces (m2)	administrati	127								
	formation	16380								
	Total	16507								
	Direction et administrati on	Équipe pédagogique		TOTAL						
Hommes	9	82		91						
Femmes	19	41		60						
TOTAL	28	123		151						
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2022-2023										
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL	
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE				
Musique	88	73	0	0	0	0	88	73	161	
Danse							0	0	0	
Autre							0	0	0	
TOTAL	88	73	0	0	0	0	88	73	161	
Boursiers									47	
CONCOURS										
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC					
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	89	38	38	0					
	Chef d'ensembles	13	3	3	0					
	Création musicale	3	1	1	0					
	TOTAL	105	42	42	0					
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	52	16	16	0					
	Formation musicale	1	1	1	0					
	Accompagnement									
	Direction d'ensembles									
	Culture musicale									
	Écriture									
	Création musicale contemporaine									
	TOTAL	53	17	17	0					
DNSP D	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL	0	0	0	0					
DE danse	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL	0	0	0	0					
Autre										
TOTAL		158	59	59	0					
DIPLOMES 2021-2022										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M	41	22	58	16	42	38	93	27	71
	DE musique	18	7	44	9	56	16	89	9	56
	Double diplômés DNSP M - DE						17			
	CA musique									
Danse	DNSP D									
	DE danse									
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		59	29	41	25	35	71	120	36	61

2023 - 2024											
PRESENTATION GENERALE - RH											
Surfaces (m2)	Statut	EPCC									
	nb de sites			3							
	administrati			127							
	formation			16380							
	Total			16507							
	Direction et administrati on	Équipe pédagogique		TOTAL							
Hommes	9	84		93							
Femmes	19	44		63							
TOTAL	28	128		156							
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2023-2024											
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE						
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE	Sous-total H	Sous-total F	TOTAL		
Musique	84	83	0	0	0	0	84	83	167		
Danse							0	0	0		
Autre							0	0	0		
TOTAL	84	83	0	0	0	0	84	83	167		
Boursiers										48	
CONCOURS											
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC						
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	70	39	39	0						
	Chef d'ensembles	4	2	2	0						
	Création musicale	1	1	1	0						
	TOTAL	75	42	42	0						
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	35	17	17	0						
	Formation musicale	0	0	0	0						
	Accompagnement										
	Direction d'ensembles										
	Culture musicale										
	Écriture										
	Création musicale contemporaine										
	TOTAL	35	17	17	0						
DNSP D	Classique										
	Contemporain										
	Jazz	0	0	0	0						
	TOTAL	0	0	0	0						
DE danse	Classique										
	Contemporain										
	Jazz										
	TOTAL	0	0	0	0						
Autre											
TOTAL		110	59	59	0						
DIPLOMES 2022-2023											
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage	
Musique	DNSP M	34	19	61	12	39	31	91	19	61	
	DE musique	18	9	60	6	40	15	83	5	33	
	Double diplômés DNSP M - DE						16				
	CA musique										
Danse	DNSP D										
	DE danse										
	Double diplômés DNSP D - DE										
	CA danse										
Autre											
TOTAL		52	28	45	18	29	62	119	24	46	

PÔLE NATIONAL SUPÉRIEUR DE DANSE ROSELLA HIGHTOWER (PNSD)

Statut	Association
Date de création	1961
Direction	Paola Cantalupo
Locaux	Cannes, Mougins
Spécialités	Danse classique, Danse contemporaine
Diplômes	DNSPD (formation initiale, apprentissage), DE
Options	(formation initiale et continue), DU Danse Santé
Universités partenaires	Université Côte d'Azur, Université de Toulon
COMUE	Établissement-composante de l'Université Côte d'Azur
Partenariats institutionnels	Théâtre Scène 55
Nombre d'étudiants (2023)	302
Taux de sélection à l'entrée	10 %
Droits d'inscription et frais de scolarité moyens (€)	5850
Taux de boursiers	18 %
% de femmes	63,0 %
Nombre de diplômés 22-23	34
Taux de diplômés	92 %
% de femmes	65 %
Effectifs 23-24	60
Direction et administration	32
Équipe pédagogique	28
Budget (dépenses 23 y compris mises à disposition - €)	4 107 256
Coût par étudiant (€)	13 600
Subvention État (€)	1 042 686
Subvention État par étudiant (€)	3 453
Part de l'État dans les recettes	24,0 %
Part des collectivités locales dans les recettes	21,0 %
Résultat net cumulé 2014-2023 (€)	896 544
Fonds de roulement fin 23 (€)	1 267 535

Histoire et Particularités

Dans sa longue histoire, l'établissement a été nommé successivement Centre International de Danse de Cannes à sa fondation en 1961 par Rosella Hightower (étoile internationale et directrice du Ballet de l'Opéra national de Paris). Puis École Supérieure de Cannes (ESDC) sous l'égide artistique entre 2001 et 2008 de Monique Loudières (danseuse étoile de l'Opéra de Paris) puis de Paola Cantalupo¹. À la faveur du rapprochement avec l'ENSD de Marseille (voir *infra*), il est devenu Pôle national supérieur de Danse (PNSD) et avec l'abandon du projet et le retour à un périmètre d'origine, la référence historique à sa fondatrice Rosella Hightower a retrouvé sa place en 2021 ainsi que sa localisation unique à Cannes-Mougins. Les fluctuations du libellé sont inversement proportionnelles à la pérennité de ce pôle et à son action structurante dans l'organisation nationale de l'enseignement supérieur culture et dans sa région en PACA.

Dans le paysage national des écoles supérieures en danse, et avec le Centre national de danse contemporaine (CNDC) à Angers et l'École de danse de l'Opéra national de Paris (EDONP) à Nanterre, il est l'une des trois écoles supérieures exclusivement dédiée aux activités chorégraphiques. Le PNSD-RH est l'unique occurrence où peuvent se conjuguer la formation menant au diplôme d'interprétation (DNSPD) en danses classique et contemporaine pour laquelle l'établissement a été habilité, puis successivement accrédité entre 2009 et 2023², et la formation au diplôme de pédagogie (DE) dans les trois disciplines réglementées (danses classique, contemporaine et jazz) et ce quasiment depuis la mise en application de la Loi du 10 juillet 1989³. Dans le cadre du DE, le PNSD-RH a la charge d'une mission de coordination et d'organisation des examens des trois unités d'enseignement théoriques depuis 2020 dans une dynamique de mutualisation nationale amorcée en 2017, ce qui lui donne également un rôle de chef de file auprès des 2 autres centres habilités de la région⁴ et est régulièrement agréé pour la formation dites des 200h⁵. L'Établissement propose de surcroît des formations continues à destination du secteur chorégraphique⁶.

Contexte territorial

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est un territoire où sans conteste, la création chorégraphique compte et ce depuis longtemps⁷. Trois labels de l'État sont présents, 2 CCN et 1 CDCN, 2 Ballets inclus dans les maisons d'Opéra d'Avignon et de Nice, une maison pour la danse (KLAP à Marseille), une centaine de compagnies dont une trentaine aidée par la DRAC et de nombreux festivals⁸. L'enseignement de la danse n'est pas en

¹ Ex-étoile des Ballets de Monte-Carlo, compagnie dirigée par Jean-Christophe Maillot lui-même ancien élève de l'École et membre actif au sein du conseil d'administration.

² Habilité une première fois en 2009 pour 2 ans, puis accrédité en 2011 pour 2 ans, en 2014 pour 2 ans, puis en 2016 pour 7 ans avant une dernière accréditation en 2023 pour 5 ans.

³ Habilitations successives et continues depuis 1991.

⁴ Offre réduite de cinq à trois centres (depuis la fermeture Studios du Cours à Marseille fin 2024 pour des raisons immobilières et Off Jazz à Nice qui n'a pas renouvelé sa demande d'habilitation) mais territorialement assez bien distribuée, au nord Danse Mouvance à L'Isle-sur-la-Sorgue (Vaucluse), au sud de la vallée du Rhône, Cafedanse à Aix-en-Provence (13) et le PNSD-RH à Cannes (06).

⁵ À ce jour et à la demande de compagnies ou collectifs de danseurs constitués, le PNSD-RH a dispensé la formation pédagogique des artistes chorégraphiques au DE visée à l'article L.362.1 du code de l'éducation (dite des 200h) deux fois pour le Ballet national de Marseille en classique et contemporain, une fois pour le Ballet de Nice et deux fois pour le Ballet de Monte-Carlo en classique.

⁶ Formation de chorégraphe jeune public ; formation danse santé "Prévention, Amélioration de la performance, Récupération"⁶, diplôme universitaire "danse, santé et vieillissement" mis en œuvre en coopération avec l'UCA/ UFR STAPS⁶, formations de formateurs au niveau local⁶ et via la certification "Erasmus Charter For Higher Education 2021-2027" détenue par le PNSD-RH permettant la mobilité des enseignants afin d'acquérir des nouveaux savoirs faire et savoirs être.

⁷ CCN-Ballet Preljocaj Aix-en-Provence, CCN-BNM Marseille, CDCN - les Hivernales à Avignon.

⁸ Pour les plus repérés : La Biennale de la danse de Cannes, Les Hivernales à Avignon, Constellations à Toulon, Festival de Marseille.

reste, sur les 27 conservatoires classés (5 CRR, 3 CRD, 7 CRI, 12 CRC), 15 disposent d'un département danse⁹ soit plus de 3000 élèves¹⁰. Une autre formation d'interprète de haut niveau et de médiation est également présente, Coline à Istres.

Une structuration de l'enseignement supérieur en danse avortée

Entre 2015 et 2019 et à l'initiative de la DGCA, un rapprochement entre les deux écoles supérieures en danse présentes en PACA a été tenté afin de clarifier une offre unique en mode bi-site, le centre cannois pour la façade côte d'Azur (83, 06) et l'École nationale supérieure de danse de Marseille pour la partie provençale (84,13). Hormis la bipolarité géographique de la région, les péripéties et difficultés qui ont émaillé le processus ont conduit à l'abandon unanime du projet en juin 2019¹¹. En conséquence, l'établissement marseillais a perdu son statut d'école supérieure, devenant École Nationale de Danse de Marseille (ENDM) et département danse du Conservatoire de Marseille « Pierre Barbizet », corrigeant partiellement une anomalie, puisque le CRR n'en possédait pas¹². De son côté, le centre cannois s'est recentré sur ses fondamentaux artistiques et pédagogiques, changé son nom en Pôle national supérieur de Danse – Rosella Hightower Cannes-Mougins (PNSD-RH), devenant l'unique école supérieure de danse en Région PACA.

Missions, modèle et projet pédagogique

Le PNSD-RH propose une filière complète de l'enseignement de la danse selon un modèle économique public-privé avec un cursus amateur pour des enfants de 4 à 11 ans : un cursus danse initial de type "sport études" avec horaires aménagés pour les collégiens et lycéens, ainsi que les 6 semestres concernant la formation supérieure et menant au DNSPD. Le cycle supérieur de trois ans est associé à la Licence Intermédia délivrée par Université de Toulon Var¹³. À Cannes-Mougins, le DNSPD peut également être obtenu par la voie de l'apprentissage (environ 20 apprentis) ou de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ce qui assure des recettes complémentaires à l'Établissement. Le PNSD-RH détient la certification Qualiopi depuis juillet 2021.

Projet pédagogique

L'objectif poursuivi par le PNSD-RH depuis sa fondation est de former des artistes chorégraphiques et interprètes de haut niveau, le métier visé étant celui d'artiste chorégraphique-interprète capable à s'adapter à la diversité des répertoires ou des formes de danse. En matière de poly-compétences du danseur, le PNSD-RH propose une formation qui mixe le haut niveau en danse classique à une technicité complexe d'une danse contemporaine écrite, ce qui est en quelque sorte une marque de fabrique et fonde une attractivité de longue date qui dépasse les frontières nationales.

En effet, si déjà le libellé originel de l'établissement faisait de cette dimension internationale une sorte d'emblème, celle-ci perdure comme en témoigne le nombre important d'étudiants étrangers qui y étudient (environ 20 nationalités). Sous la direction de Paola Cantalupo qui déploie en la matière une énergie inlassable, cette dynamique internationale continue d'être

⁹ Quatre CRR : Aix, Avignon, Toulon et Nice – Deux CRD : Digne et Gap – Trois CRI : Istres, Saint-Maximin Brignoles, Cogolin – Six CRC : Aubagne, Martigues, Saint-Raphaël, Carpentras, Orange, Menton.

¹⁰ Par ordre de priorité, les plus gros effectifs sont à trouver au CRR d'Avignon (500 élèves), au CRC de Martigues (plus de 400) puis au CRR de Toulon (plus de 300) sans distinction de ce qui relève des 3 cycles et des parcours (amateurs ou EAC). L'ENDM (école nationale de danse de Marseille) désormais affiliée au CRR de Marseille en étroite coopération avec l'INSEAMM (Institut national supérieur d'enseignement artistique Marseille Méditerranée), est forte de 156 élèves en cycle initial et dispose d'un cycle CPES de 30 élèves depuis 2021.

¹¹ Selon les préconisations de la Mission de diagnostic ICA / Krieger / Le Moal en février 2019.

¹² Même s'il semble que la formalisation soit encore pendante.

¹³ Le partenariat avec l'Université de Toulon Var avait été initié par l'ancienne direction de l'ENSDM (Jean-Christophe Paré).

consubstantielle au PNSD-RH, s'inscrivant dans les réseaux internationaux des écoles et des concours¹⁴, organisant à Cannes des rencontres des jeunes ballets à fréquence biennale depuis 2017, des voyages d'études avec les étudiants (Pays-Bas en 2022), des auditions organisées à l'étranger ou s'inscrivant dans le dispositif Erasmus + y compris pour les échanges entre enseignants.

Le PNSD-RH peut se prévaloir d'une insertion professionnelle très satisfaisante qui s'effectue en majorité dans des compagnies à effectifs permanents d'obédiences classique et néo-classique confondues en France et à l'étranger.¹⁵

Partenariats

En premier lieu, le PNSD-RH noue des liens réguliers avec Scène 55, équipement culturel de la ville de Mougins et labellisé SCIN, danse et marionnettes, situé idéalement en contrebas du campus — accueil du Cannes Jeune Ballet (DNSPD3), cartes blanches des étudiants et quota de 40 et 50 places réservé aux élèves et étudiants du PNSD-RH à tarif préférentiel — mais également avec le Théâtre de la Licorne à Cannes SCIN Jeune public et de manière régulière avec le Festival de danse de Cannes aujourd'hui dirigé par Didier Deschamps (devenu membre actif au sein du CA). À noter également des collaborations avec l'Orchestre national de Cannes ou avec Piste d'Azur (CRAC). De plus, l'installation du PNSD-RH sur le campus de Georges Méliès à Cannes-La Bocca inscrit également des visibilités à destination d'un public local d'étudiants et d'universitaires.

Moyens

Équipe pédagogique et encadrement,

L'équipe pédagogique du PNSD-RH est constituée en majorité de personnels en CDI engagés à temps complet ou partiel. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'établissement privilégie des artistes aux carrières très avérées au sein de compagnies classiques, néo-classiques et contemporaines de renommée internationale. Un certain nombre d'entre eux a fait un passage par l'école de Cannes, ce qui consolide une forme "d'attachement familial". Treize enseignants officient pour la formation au DE et une vingtaine pour la formation DNSPD (initial et apprentissage).

Depuis la dernière accréditation intervenue en 2024, l'établissement a fait aboutir un nouvel accord d'entreprise qui était à la peine, tant l'aménagement du temps de travail était un sujet complexe car recoupant des métiers et des profils professionnels divers ainsi que des usages pour certains relativement anciens et ancrés.

Les enseignants évoquent une amélioration du climat social avec un dialogue plus confiant avec les étudiants.

Étudiants

Les étudiants font part d'une prise en compte des enjeux soulevés par le dernier rapport d'accréditation, notamment une évolution de leur représentativité au sein des instances, la prise en compte de la nécessité de plages de travail individuel et globalement une plus

¹⁴ Prix de Lausanne ou encore le America Youth Grand Prix donne une visibilité supplémentaire à la formation, d'autant que souvent les étudiants issus du PNSD-RH s'y illustrent.

¹⁵ Insertion : 16 compagnies allemandes, 3 compagnies hollandaises, 2 compagnies italiennes, 3 compagnies suisses et 5 compagnies européennes pour 11 compagnies françaises (source : site internet).

grande autonomie. Ils apprécient le Pôle santé et une meilleure prise en compte des blessures tout comme une amélioration des plannings notamment en DNSP3.

Les enjeux du DNSP paraissent plus clairs et les apports de la licence à Toulon qui a trouvé son rythme organisationnel font sens pour l'ensemble des étudiants qui y voient une plus-value pour la suite de leur parcours professionnel. Les étudiants en DNSP ne considèrent pas la filière pédagogique (DE) à ce stade de leur parcours.

Locaux

Jusqu'en septembre 2002, l'École était installée dans les locaux du Gallia à Cannes, date à laquelle elle a migré sur un campus de 20 000 m², propriété de la Ville qui lui est dédié à Mougins, l'une des 5 communes faisant partie de l'Agglomération Cannes-Pays de Lérins¹⁶. Elle y dispose de locaux administratifs, d'une cantine et de 6 salles de classes (algeco) qui accueillent les classes scolaires et les cours d'humanités chorégraphiques (UE théoriques). Depuis la rentrée 2015, le campus s'est étoffé d'un internat à la capacité étendue à 100 lits et surtout de 4 spacieux studios (155 m², 158 m², 170 m² et 225 m²). Cet équipement mouginois est complété par un local au centre-ville de Cannes, l'historique site "Colmar" (deux studios de 225 m² et 60 m²) et depuis 2021, d'un petit studio (80 m²) au sein du nouveau campus de l'Université Méliès de Cannes - la Bocca.

La question des locaux a fait l'objet d'un point de vigilance lors de la dernière accréditation de mars 2023, l'activité du PNSD-RH étant contrainte par la vétusté du studio historique à Cannes et une capacité maximale atteinte sur le campus à Mougins.

Le projet de construction d'au moins un studio supplémentaire sur le campus est dans une phase de discussion avancée, seule manque une validation de la Région dans le cadre de la revoyure du CPER. Pour mémoire, le programme initial de construction de studios achevé en 2016, intégrait déjà 2 studios supplémentaires. Il s'agirait donc en quelque sorte de finaliser un projet qui avait somme toute été bien calibré dès l'origine. La bonne santé financière de la structure qui se traduit par une reconstitution des fonds propres permettrait même un abondement du PNSD-RH à ce projet de construction.

Gouvernance

Le CA compte 5 membres de droit (État, Région, CD 06, Ville de Mougins et l'Université Côte d'Azur à présent que le PNSD-RH est devenu établissement-composante) un collègue de trois membres d'honneur (dans lequel figure la Ville de Cannes ce qui évite la gestion de fait), un collègue de 6 membres actifs dont 5 sièges sont pourvus (par notamment Didier Deschamps, directeur du Festival de danse de Cannes et Jean-Christophe Maillot directeur du Ballet de Monte-Carlo et le bureau à trois têtes un peu vieillissantes (le président depuis 2006)). Un collègue de 4 membres utilisateurs complète la composition de cette instance, très masculine.

Budget

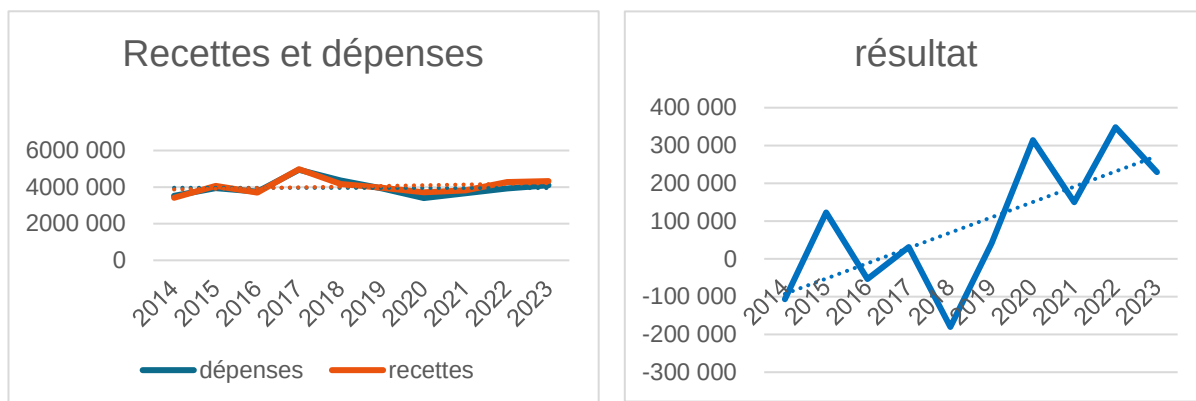
La subvention de l'État se positionne sur l'enseignement supérieur stricto sensu à savoir les 3 années du cursus DNSP. Les financements des collectivités sont fléchés selon leurs

¹⁶ L'agglomération Cannes Lérins, située dans le département des Alpes-Maritimes en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, regroupe cinq communes de l'extrême sud-ouest du département : Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer, représentant près de 160 000 habitants (source : site internet).

missions et prérogatives : la région PACA sur la formation professionnelle, le CD 06 et les Villes de Cannes et Mougins sur les enseignements amateur et initial.

Analyse financière

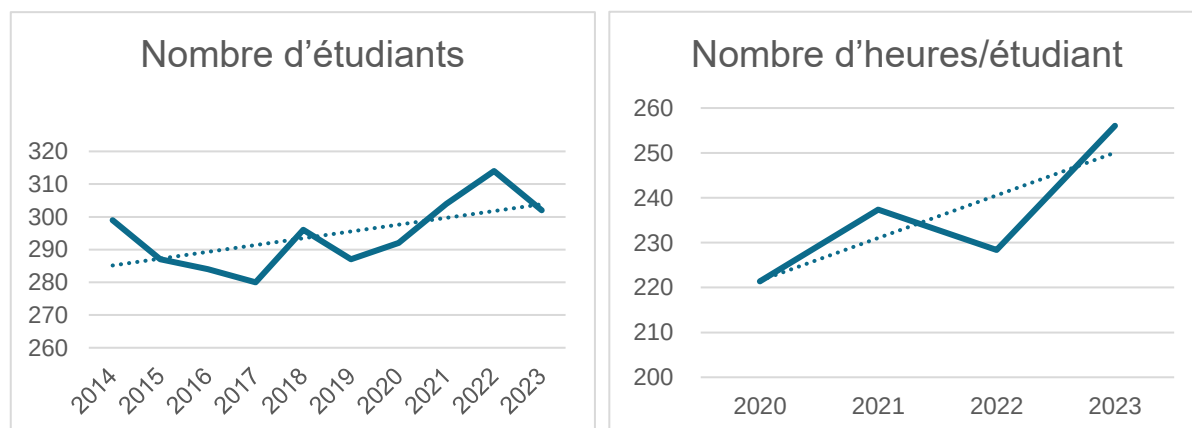
Les dépenses sont relativement stables en euros constants sur la période 2014-2023. Les recettes augmentant un peu plus vite, le résultat enregistre une tendance à la hausse, aboutissant à un résultat cumulé de 0,9 M€ sur la décennie écoulée et un fonds de roulement de 1,3 M€, représentant 113 jours de CA.



Pour la suite de l'analyse, nous allons retenir le nombre d'élèves indiqué par le PNSD, regroupant les étudiants (enseignement supérieur) mais aussi d'autres publics comme les enfants (enseignement initial), car la comptabilité analytique ne permet pas à ce stade de séparer les dépenses et recettes afférentes à ces différents publics. Les mots étudiants ou élèves désigneront indistinctement l'ensemble de ces bénéficiaires.

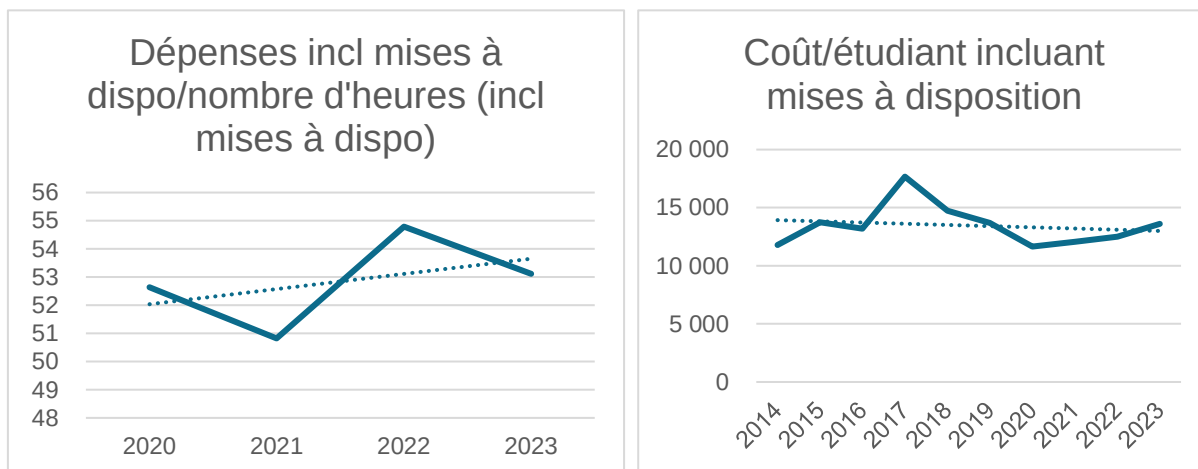
Le nombre d'étudiants paraît orienté à la hausse dans le graphique ci-dessous, mais il convient de demeurer prudent dans l'analyse : l'école qui comptait 299 étudiants en 2014 en compte 302 en 2023. Elle était descendue à 280 en 2017 et prévoit 281 élèves en 2024.

Quant au nombre d'heures par étudiant, nous ne disposons de données que pour la période de 2020 à 2023, où ce ratio augmente pour passer de 221 à 256 heures.



Sur cette même période, le coût par heure est relativement tenu, voire stabilisé, s'établissant à 53 € en 2020 comme en 2023.

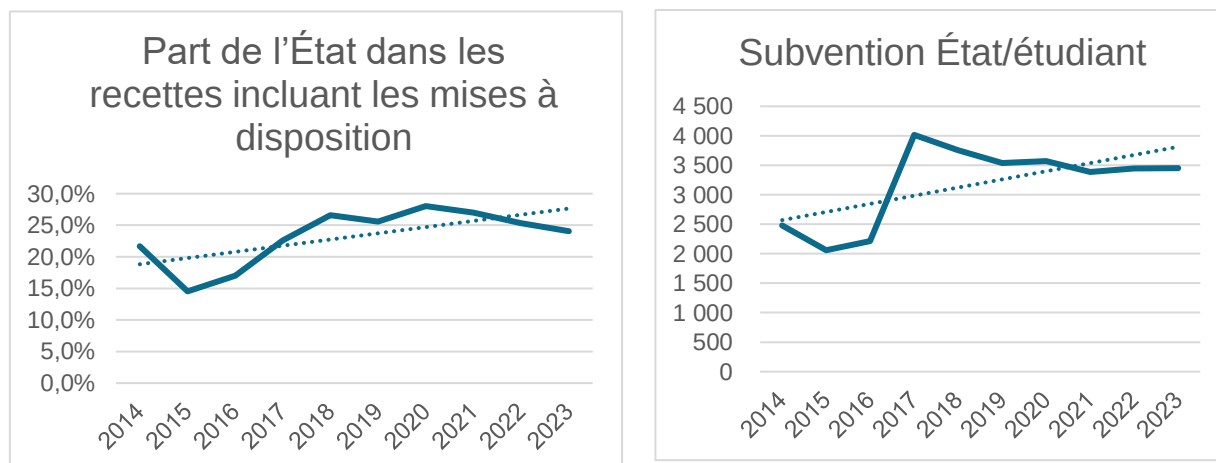
Le coût par étudiant sur longue période ne peut être décomposé entre ces deux effets (volume et valeur) pour lesquels nous ne disposons pas de série longue, mais il apparaît globalement tenu lui aussi : il s'établit entre 13,2 k€ et 13,7 k€ en début de période (2015 et 2016), et revient à ce niveau en fin de période (13,6 k€ en 2023).



La part de l'État dans les recettes a augmenté depuis le début de période (21,7 % en 2014), mais baissé depuis le milieu de période (entre 26 % et 28 % entre 2018 et 2021) pour redescendre à 24 % en 2023.

Ce niveau bas et en baisse est lié à la particularité du modèle du PNSD, fondé sur des droits d'inscription et frais de scolarité beaucoup plus élevés que dans les autres écoles. Ceux-ci s'établissaient en effet à 4193€ en 2014, 4899€ en 2018 et 5850€ en 2023, soit une hausse de 39,5 % en dix ans. De ce fait, la part des frais de scolarité dans le financement de l'établissement est passée de 34,7 % des recettes en 2018 à 40,7 % en 2023.

La subvention de l'État par étudiant, en conséquence plus faible que dans les autres écoles, est passée de 2479€ en 2014 à 3757€ en 2018, puis a été stabilisée depuis (3453€ en 2023).



Le PNSD est donc un établissement équilibré dans sa gestion et moins subventionné que les autres écoles du fait de ses frais de scolarité élevés.

Observations, points de vigilance

- Le projet de construction des équipements supplémentaires devient crucial. Il permettrait au PNSD-RH de déployer pleinement son projet pédagogique mais également de consolider et se profiler comme un jalon repéré en région PACA de la structuration nationale du secteur chorégraphique, représentant toute la filière, l'enseignement, la création, la diffusion, la médiation et la connaissance.
- Le PNSD-RH s'attache nouvellement à effectuer une prospection parmi les élèves des conservatoires y compris dès le plus jeune âge, car une baisse de niveau est notable notamment pour les profils classiques. De par la concurrence accrue des formations, le PNSD-RH constate aussi un recrutement plus complexe. Cette constatation est également partagée par l'École de danse de l'Opéra national de Paris.
- Au regard de l'équilibrage de l'offre publique de l'enseignement supérieur en danse à parachever, en particulier pour le diplôme d'État de professeur de danse, il importerait que la tarification relevant du DE de professeur de danse puisse se rapprocher de ce qui est pratiqué dans les pôles supérieurs publics. Ce n'est actuellement pas le cas.

Aucun(s) supplémentaires	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	var 14/23	Moy 14-23
dépenses incluant mises à disposition	3 524 051	3 944 705	3 746 475	4 948 308	4 358 969	3 929 497	3 402 917	3 667 678	3 928 983	4 107 256	4 055 029	16,5%	3 955 884
recettes incluant mises à disposition	3 417 144	4 067 858	3 693 128	4 979 227	4 178 710	3 970 759	3 717 200	3 817 252	4 277 385	4 336 720	4 244 396	26,9%	4 045 538
Volume horaire administratif	0	0	0	0	0	0	34 457	38 445	38 442	41 664	48 405		
Volume horaire pédagogique	0	0	0	0	0	0	30 184	33 721	33 269	35 663	40 940		
Volume horaire total	0	0	0	0	0	0	64 641	72 166	71 711	77 327	89 345		
Indicateurs par étudiant													
coût/étudiant	11 786	13 745	13 192	17 673	14 726	13 692	11 654	12 065	12 513	13 600	14 431	15,4%	13 464
coût/étudiant incluant mises à disposition	11 786	13 745	13 192	17 673	14 726	13 692	11 654	12 065	12 513	13 600	14 431	15,4%	13 464
subvention/étudiant	5 786	5 590	5 771	7 736	7 341	7 083	7 023	6 700	7 045	7 077	7 801	22,3%	6 715
Subvention Etat/étudiant	2 479	2 059	2 212	4 015	3 757	3 536	3 568	3 388	3 447	3 453	3 728	39,3%	3 191
droits d'inscription et frais de scolarité/étu	4 133	4 474	5 021	5 231	4 899	5 241	4 365	4 865	5 412	5 850	6 372	39,5%	4 955
nombre d'heures administratives/étudiant	0	0	0	0	0	0	118	126	122	138	172		
nombre d'heures pédagogiques/étudiant	0	0	0	0	0	0	103	111	106	118	146		
nombre d'heures/étudiant	0	0	0	0	0	0	221	237	228	256	318		
Structure de l'exploitation													
Dépenses incl mises à dispo/nombre d'heures (incl mises à dispo)							53	51	55	53	45		
Masses salariale incl mises à dispo/nombre d'heures (incl mises à dispo)							29	31	33	32	28		
Masses salariale / charges	65,4%	57,8%	63,1%	71,8%	57,3%	59,6%	54,8%	60,2%	60,8%	59,3%	61,7%	-9,3%	61,0%
Masses salariale incl mises à dispo/ charges inclu mises	65,4%	57,8%	63,1%	71,8%	57,3%	59,6%	54,8%	60,2%	60,8%	59,3%	61,7%	-9,3%	61,0%
Structure des recettes													
Part de l'Etat	21,7%	14,5%	17,0%	22,6%	26,6%	25,6%	28,0%	27,0%	25,3%	24,0%	24,7%	10,8%	23,2%
Part des collectivités locales	27,3%	23,1%	25,4%	18,3%	22,0%	22,9%	25,3%	23,8%	22,1%	21,0%	21,4%	-23,2%	22,0%
Part des subventions	50,6%	39,4%	44,4%	43,5%	52,0%	51,2%	55,2%	53,4%	51,7%	49,3%	51,6%	-2,7%	49,1%
Part des droits d'inscription et frais de scolarité	36,7%	31,6%	38,6%	29,4%	34,7%	37,9%	34,3%	38,7%	39,7%	40,7%	42,2%	11,0%	36,2%
Part des autres recettes pédagogiques	0,6%	0,4%	0,7%	0,6%	0,5%	0,6%	0,3%	0,6%	1,1%	0,8%	0,8%	26,0%	0,8%
Part des recettes propres hors pédago	3,4%	2,9%	3,1%	2,3%	2,8%	2,9%	3,1%	2,1%	2,7%	3,0%	2,7%	-11,4%	2,7%
Part de l'Etat en % des subventions	42,8%	36,8%	38,3%	51,9%	51,2%	49,9%	50,8%	50,6%	48,9%	48,8%	47,8%	13,8%	47,0%
Structure des recettes incl mises à dispo													
Part de l'Etat dans les recettes incluant les mises à dispo	21,7%	14,5%	17,0%	22,6%	26,6%	25,6%	28,0%	27,0%	25,3%	24,0%	24,7%	10,8%	23,2%
Part des collectivités locales	27,3%	23,1%	25,4%	18,3%	22,0%	22,9%	25,3%	23,8%	22,1%	21,0%	21,4%	-23,2%	22,0%
Part des subventions	50,6%	39,4%	44,4%	43,5%	52,0%	51,2%	55,2%	53,4%	51,7%	49,3%	51,6%	-2,7%	49,1%
Part des droits d'inscription et frais de scolarité	36,7%	31,6%	38,6%	29,4%	34,7%	37,9%	34,3%	38,7%	39,7%	40,7%	42,2%	11,0%	36,2%
Part des autres recettes pédagogiques	0,6%	0,4%	0,7%	0,6%	0,5%	0,6%	0,3%	0,6%	1,1%	0,8%	0,8%	26,0%	0,8%
Part des recettes propres hors pédago	3,4%	2,9%	3,1%	2,3%	2,8%	2,9%	3,1%	2,1%	2,7%	3,0%	2,7%	-11,4%	2,7%
Part de l'Etat en % des subventions	42,8%	36,8%	38,3%	51,9%	51,2%	49,9%	50,8%	50,6%	48,9%	48,8%	47,8%	13,8%	47,0%

Indicateurs	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Moyenne Période
Nombre d'étudiants		68	79	101	92	65	81
Musique		0	0	0	0	0	0
Formation Initiale		0	0	0	0	0	0
Formation Continue		0	0	0	0	0	0
VAE		0	0	0	0	0	0
Danse		68	79	101	92	65	81
Formation Initiale		63	69	83	73	62	70
Formation Continue		5	7	12	10	3	7,4
VAE		0	3	6	9	0	3,6
Autre		0	0	0	0	0	0
Formation Initiale		0	0	0	0	0	0
Formation Continue		0	0	0	0	0	0
VAE		0	3	6	9	0	3,6
Taux de diplômés	91%	77%	87%	93%	92%		89%
DNSPM							
DE Musique							
CA Musique							
DNSPD	91%	77%	100%	100%	93%		92%
DE Danse			40%	80%	89%		76%
CA Danse							
Autre							
Nombre de diplômés	21	17	20	38	34		26
DNSP M	0	0	0	0	0		0
DE musique	0	0	0	0	0		0
Double diplômés DNSP M - DE	0	0	0	0	0		0
CA musique	0	0	0	0	0		0
DNSP D	21	17	18	26	26		21,6
DE danse	0	0	2	12	8		4,4
Double diplômés DNSP D - DE	0	0	0	0	0		0
CA danse	0	0	0	0	0		0
Autre	0	0	0	0	0		0
Taux de sélection		27%	22%	22%	11%	10%	19%
DNSPM							
Instrumentiste - chanteur							
Chef d'ensembles							
Création musicale							
DE Musique							
Enseignement instrumental ou vocal							
Formation musicale							
Accompagnement							
Direction d'ensembles							
Culture musicale							
Ecriture							
Création musicale contemporaine							
DNSP D		26%	16%	17%	8%	9%	15%
Classique		26%	16%	17%	8%	9%	15%
Contemporain		26%	16%	17%	8%	9%	15%
Jazz							
DE Danse		45%	68%	61%	56%	60%	60%
Classique		50%	50%	80%	33%	67%	64%
Contemporain		0%	50%	22%	50%		35%
Jazz		57%	83%	75%	71%	50%	73%
Autre							
Taux de boursier		18%	15%	21%	16%	18%	18%
Parité							
Parité chez les étudiants (% de femmes)		72%	71%	71%	63%	63%	68%
Parité chez les diplômés (% de femmes)	62%	65%	70%	68%	65%		66%

2019 - 2020										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Statut		Association								
nb de sites		1								
Surfaces (m2)	administrati	400								
	formation	7700								
	Total	8100								
		Direction et administrat ion	Équipe pédagogique	TOTAL						
Hommes		6	9	15						
Femmes		23	14	37						
TOTAL		29	23	52						
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2019-2020										
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire V		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL	
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE				
Musique							0	0	0	
Danse	19	44	0	5	0	0	19	49	68	
Autre							0	0	0	
TOTAL	19	44	0	5	0	0	19	49	68	
Boursiers									12	
CONCOURS										
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC					
DNSP M	Instrumentiste - chanteur									
	Chef d'ensembles									
	Création musicale									
	TOTAL	0	0	0	0					
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal									
	Formation musicale									
	Accompagnement									
	Direction d'ensembles									
	Culture musicale									
	Écriture									
	Création musicale contemporaine									
	TOTAL	0	0	0	0					
DNSP D	Classique	117	30	30	0					
	Contemporain	117	30	30	0					
	Jazz	0	0	0	0					
	TOTAL	234	60	60	0					
DE danse	Classique	2	1	0	1					
	Contemporain	2	0	0	0					
	Jazz	7	4	4	0					
	TOTAL	11	5	4	1					
Autre										
TOTAL		245	65	64	1					
DIPLOMES 2018-2019										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M									
	DE musique									
	Double diplômés DNSP M - DE									
	CA musique									
Danse	DNSP D	23	8	38	13	62	21	91	13	62
	DE danse	0	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		23	8	38	13	62	21	91	13	62

2020 - 2021										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Statut		Association								
nb de sites		1								
Surfaces (m2)	administrati	400								
	formation	7700								
	Total	8100								
		Direction et administrat ion		Équipe pédagogique		TOTAL				
Hommes		7		9		16				
Femmes		26		14		40				
TOTAL		33		23		56				
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2020-2021										
		Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL
		Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE			
Musique								0	0	0
Danse		19	50	1	6	3	0	23	56	79
Autre								0	0	0
TOTAL		19	50	1	6	3	0	23	56	79
Boursiers										12
CONCOURS										
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC		Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC		Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI		Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC		
DNSP M	Instrumentiste - chanteur									
	Chef d'ensembles									
	Création musicale									
	TOTAL	0		0		0		0		
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal									
	Formation musicale									
	Accompagnement									
	Direction d'ensembles									
	Culture musicale									
	Écriture									
	Création musicale contemporaine									
	TOTAL	0		0		0		0		
DNSP D	Classique	83	13	13	0					
	Contemporain	83	13	13	0					
	Jazz									
	TOTAL	166	26	26	0					
DE danse	Classique	4	2	2	0					
	Contemporain	6	3	3	0					
	Jazz	12	10	3	7					
	TOTAL	22	15	8	7					
Autre										
TOTAL		188	41	34	7					
DIPLOMES 2019-2020										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M									
	DE musique									
	Double diplômés DNSP M - DE									
	CA musique									
Danse	DNSP D	22	6	35	11	65	17	77	7	41
	DE danse	0	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		22	6	35	11	65	17	77	7	41

2021 - 2022			
PRESENTATION GENERALE - RH			
Statut	Association		
nb de sites	1		
Surfaces (m2)	administrati	400	
	formation	7700	
	Total	8100	
	Direction et administrat ion	Équipe pédagogique	TOTAL
Hommes	5	11	16
Femmes	25	15	40
TOTAL	30	26	56

ETUDIANTS DE L'ANNEE 2021-2022									
	Formation initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE			
Musique							0	0	0
Danse	25	56	2	10	2	4	29	72	101
Autre							0	0	0
TOTAL	25	56	2	10	2	4	29	72	101
Boursiers									21

CONCOURS					
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée - FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC
DNSP M	Instrumentiste - chanteur				
	Chef d'ensembles				
	Création musicale				
	TOTAL	0	0	0	0
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal				
	Formation musicale				
	Accompagnement				
	Direction d'ensembles				
	Culture musicale				
	Écriture				
	Création musicale contemporaine				
	TOTAL	0	0	0	0
DNSP D	Classique	126	22	22	0
	Contemporain	126	22	22	0
	Jazz				
	TOTAL	252	44	44	0
DE danse	Classique	10	8	3	5
	Contemporain	9	2	2	0
	Jazz	12	9	6	3
	TOTAL	31	19	11	8
Autre					
TOTAL		283	63	55	8

DIPLOMES 2020-2021									
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Pourcentage
Musique	DNSP M								
	DE musique								
	Double diplômés								
	DNSP M - DE								
Danse	CA musique								
	DNSP D	18	6	33	12	67	18	100	50
	DE danse	5	0	0	2	100	2	40	0
	Double diplômés								
	DNSP D - DE								
Autre	CA danse								
TOTAL		23	6	30	14	70	20	87	45

2022 - 2023			
PRESENTATION GENERALE - RH			
Statut	Association		
nb de sites	3		
Surfaces (m2)	administrati	400	
	formation	7700	
	Total	8100	
	Direction et administrati	Équipe pédagogique	TOTAL
Hommes	6	14	20
Femmes	25	19	44
TOTAL	31	33	64

ETUDIANTS DE L'ANNEE 2022-2023									
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE			
Musique							0	0	0
Danse	28	45	1	9	5	4	34	58	92
Autre							0	0	0
TOTAL	28	45	1	9	5	4	34	58	92
Boursiers									15

CONCOURS					
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée - FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC
DNSP M	Instrumentiste - chanteur				
	Chef d'ensembles				
	Création musicale				
	TOTAL	0	0	0	0
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal				
	Formation musicale				
	Accompagnement				
	Direction d'ensembles				
	Culture musicale				
	Écriture				
	Création musicale contemporaine				
	TOTAL	0	0	0	0
DNSP D	Classique	120	10	10	0
	Contemporain	120	10	10	0
	Jazz				
	TOTAL	240	20	20	0
DE danse	Classique	3	1	1	0
	Contemporain	6	3	2	1
	Jazz	7	5	3	2
	TOTAL	16	9	6	3
Autre					
TOTAL		256	29	26	3

DIPLOMES 2021-2022										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M									
	DE musique									
	Double diplômés DNSP M - DE									
	CA musique									
Danse	DNSP D	26	9	35	17	65	26	100	11	42
	DE danse	15	3	25	9	75	12	80	0	0
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
	Autre									
TOTAL		41	12	32	26	68	38	93	11	29

2023 - 2024											
PRESENTATION GENERALE - RH											
Statut	Association										
	nb de sites										
	3										
	400										
Surfaces (m2)	administrati										
	formation										
	7700										
Total		8100									
		Direction et administrat ion		Équipe pédagogique		TOTAL					
Hommes		7		11		18					
Femmes		25		17		42					
TOTAL		32		28		60					
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2023-2024											
		Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE					
		Hommes FI		Femmes FI		Hommes FC		Femmes FC			
Musique											
Danse		23		39		1		2			
Autre											
TOTAL		23		39		1		2			
Boursiers											
CONCOURS											
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC		Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC		Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI		Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC			
DNSP M	Instrumentiste - chanteur										
	Chef d'ensembles										
	Création musicale										
	TOTAL	0		0		0		0			
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal										
	Formation musicale										
	Accompagnement										
	Direction d'ensembles										
	Culture musicale										
	Écriture										
	Création musicale contemporaine										
	TOTAL	0		0		0		0			
DNSP D	Classique	93		8		8		0			
	Contemporain	93		8		8		0			
	Jazz										
	TOTAL	186		16		16		0			
DE danse	Classique	3		2		1		1			
	Contemporain	0		0		0		0			
	Jazz	2		1		1		0			
	TOTAL	5		3		2		1			
Autre											
TOTAL		191		19		18		1			
DIPLOMES 2022-2023											
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves		Hommes		%		Femmes		%	
Musique	DNSP M										
	DE musique										
	Double diplômés DNSP M - DE										
	CA musique										
Danse	DNSP D	28		12		46		14		54	
	DE danse	9		0		0		8		100	
	Double diplômés DNSP D - DE										
	CA danse										
Autre											
TOTAL		37		12		35		22		65	

INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA MUSIQUE EUROPE ET MÉDITERRANÉE (IESM)

Statut Date de création Direction	Association 2013 Matthias Centi
Locaux	Aix-en-Provence
Spécialités Diplômes Options	Musique classique, Musique traditionnelle DNSPM, DE Musique de chambre, Direction d'orchestre
Universités partenaires COMUE Partenariats institutionnels	Aix-Marseille Université, Université de Corse N'est pas dans un regroupement universitaire Opéra de Toulon, Théâtre de l'Odéon
Nombre d'étudiants (2023) Taux de sélection à l'entrée	124 [M Centi : 113 étudiants physiques, 134 étudiants cursus] 39 %
Droits d'inscription et frais de scolarité moyens (€) Taux de boursiers % de femmes	236 17 % 50 %
Nombre de diplômés 22-23 Taux de diplômés % de femmes	18 100 % 56 %
Effectifs 23-24 Direction et administration Équipe pédagogique	Ns 8 123 (y compris non permanents)
Budget (dépenses 23 y compris mises à disposition - €) Coût par étudiant (€)	1 834 160 14 792
Subvention État (€) Subvention État par étudiant (€) Part de l'État dans les recettes Part des collectivités locales dans les recettes	1 100 280 8 873 59,9 % 30,2 %
Résultat net cumulé 2014-2023 (€) Fonds de roulement fin 23 (€)	350 873 386 303

Histoire et contexte territorial

Le Cefedem-Sud a été fondé à Aubagne en 1995 pour organiser la formation et délivrer le DE de professeur de musique. Il a déménagé en 2013 pour s'installer dans des espaces du nouveau conservatoire d'Aix-en-Provence. Après son habilitation à délivrer le DNSPM en juillet 2016, l'association a adopté sa dénomination actuelle « Institut d'Enseignement Supérieur de la Musique Europe et Méditerranée » (IESM) en décembre 2016.

L'établissement a alors connu une forte expansion, l'effectif d'étudiants passant de 47 en 2017 à 124 en 2023. Ce succès est dû en grande partie à une politique exigeante de recrutement d'enseignants et d'étudiants menée par Brice Montagnoux, qui a dirigé l'IESM depuis 2012 jusqu'à sa disparition prématurée en 2022.

L'établissement a développé de nombreux partenariats dans la région et au-delà.

Missions, modèle et projet pédagogique

L'IESM propose les cursus DNSP de musicien et DE de professeur de musique, en formation initiale, formation continue et VAE.

Le DNSPM n'est délivré que pour deux domaines de la discipline **instrumentiste chanteur : musiques classiques à contemporaines** (flûte, hautbois, clarinette, basson allemand, trompette, cor, trombone, percussion, harpe, violon, alto, violoncelle, contrebasse, piano) et **musiques actuelles amplifiées** (mais l'IESM peine à recruter des étudiants de niveau satisfaisant dans ce domaine).

Pour le DE de professeur de musique, l'offre couvre les disciplines **accompagnement** (musique et danse), **direction d'ensembles** (instrumentaux et vocaux), **enseignement instrumental ou vocal** (tous domaines) et **formation musicale**. La formation est accessible directement, et peut également être suivie parallèlement au DNSPM.

L'ouverture aux musiques traditionnelles est récente : la première promotion d'étudiants en musique corse a intégré le cursus en septembre 2024. Envisagé de longue date, le projet d'étendre l'enseignement des musiques traditionnelles à l'aire culturelle méditerranéenne, en concordance avec le nom de l'établissement, reste à l'étude.

Les deux formations DE et DNSPM sont articulées, les maquettes pédagogiques sont partiellement mutualisées (les étudiants du DE bénéficiant aussi de perfectionnement instrumental). De nombreux étudiants suivent les deux cursus.

Moyens

Équipe pédagogique et encadrement

Le recrutement d'enseignants par concours a permis de constituer au fil du temps une équipe de très haut niveau, constituée de musiciens actifs dans le milieu professionnel. C'est souvent un élément d'attractivité cité par les étudiants.

Locaux

L'IESM est principalement installé dans des locaux mis à disposition par le conservatoire à rayonnement régional d'Aix-en-Provence. Il y dispose de façon permanente de salles pour l'administration, et utilise pour les cours les salles du conservatoire aux moments de la journée où elles sont disponibles, le matin notamment.

L'auditorium est également prêté par le conservatoire pour des master-classes, des répétitions, des concerts (parfois communs), etc.

Les étudiants peuvent accéder à la médiathèque du conservatoire, gérée par un salarié de l'IESM et dans laquelle les deux établissements alimentent un fonds documentaire partagé.

Bien que les relations entre l'IESM et le conservatoire soient de bon aloi, l'absence de locaux en propre freine l'activité et ajoute une tension inutile pour les équipes. L'administration est un peu à l'étroit, et le partage des salles de cours est toujours susceptible de poser des difficultés ; les étudiants ne disposent de studios de travail que de façon limitée. Le projet d'aménagement d'un bâtiment dédié en centre-ville semblait sur le point d'aboutir, il était gelé lors de la visite de la mission.

Quelques autres salles sont utilisées pour des cours collectifs ou des auditions, à l'université, à l'Inspé, ou dans des lieux de diffusion de la région (Marseille, Cabriès).

Le cursus du DE en musique traditionnelle corse est dispensé dans une antenne ouverte à cet effet à Corte, sur le site de l'université.

Budget (voir infra, Analyse financière)

Observations, points de vigilance

L'ambition de l'IESM d'atteindre un effectif de l'ordre de 150 étudiants implique l'apport de moyens supplémentaires, immobiliers et financiers.

Au décès du directeur général, il a été décidé de confier la direction en binôme au directeur administratif et au directeur pédagogique, ce qui n'est pas conforme aux statuts. Quoiqu'il en soit, force est de constater que ce tandem a su poursuivre l'action d

Le rayonnement national est avéré, à en juger par l'origine des étudiants (régions PACA, Auvergne-Rhône-Alpes, Île-de-France et Occitanie), mais le rayonnement international est encore modeste (l'accréditation Erasmus est récente).

Points forts

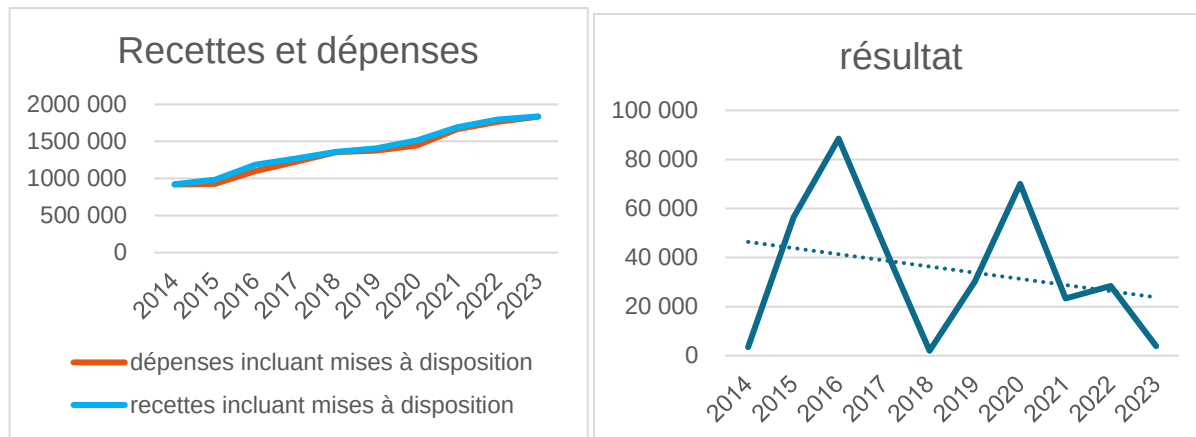
- Équipes investies et solidaires,
- Rayonnement de l'équipe pédagogique et qualité de l'enseignement,
- Bonne coordination entre l'université et le pôle
- Nombreux et solides partenariats (Aix-Marseille Université, conservatoires d'Aix-en-Provence, de Toulon et de Montpellier, orchestre de Cannes, ensemble Musicatreize, festival de Toulon, musée Granet, etc.).

Points faibles

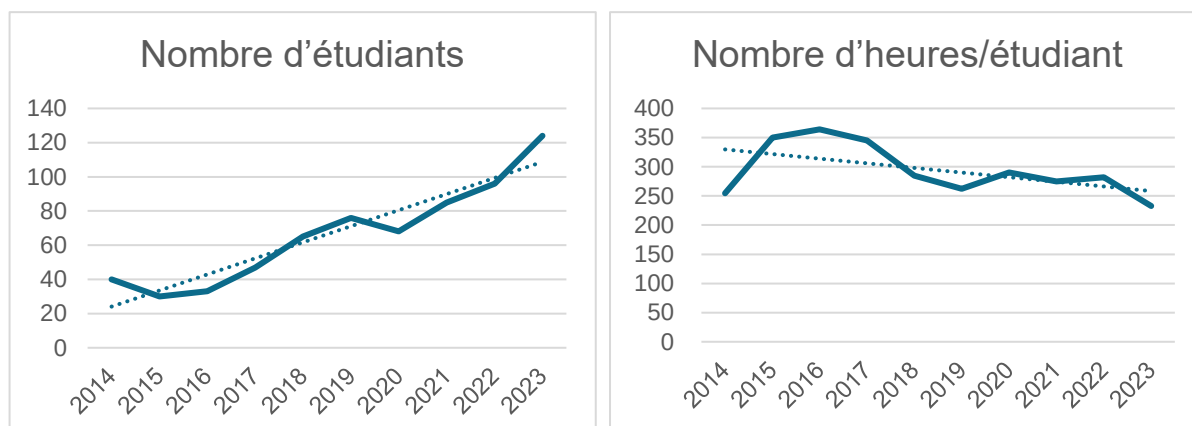
- Les locaux ; en plus des problèmes exposés précédemment, on relève l'absence d'installation dédiée à la pratique des musiques actuelles amplifiées.
- Équipe administrative en tension.

Analyse financière

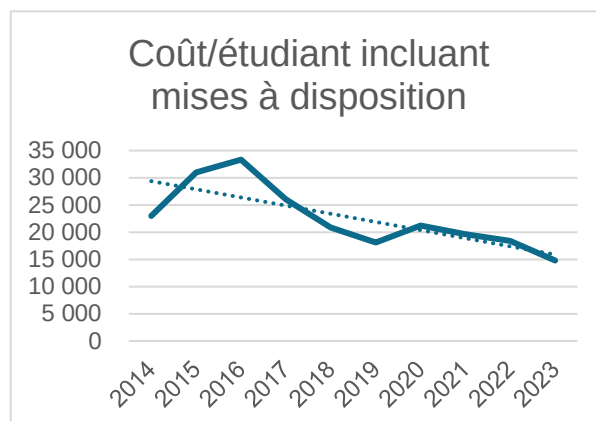
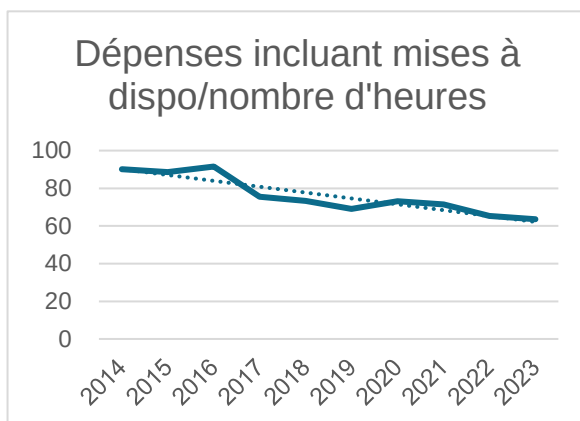
Les dépenses ont doublé entre 2014 et 2023 (+107,9 %), au même rythme que les recettes (+107,5 %), de sorte que les résultats sont toujours demeurés dans un tunnel positif, entre 3 k€ et 88 k€. Les résultats cumulés s'établissent à 350 k€ sur la période, pour un fonds de roulement de 386 k€, correspondant à 77 jours de CA.



Le nombre d'étudiants a pour sa part triplé en dix ans, passant de 40 à 124, notamment du fait du passage du DE de 2 à 3 ans. Le nombre d'heures annuel par étudiant a donc baissé, de 255 à 233 heures.

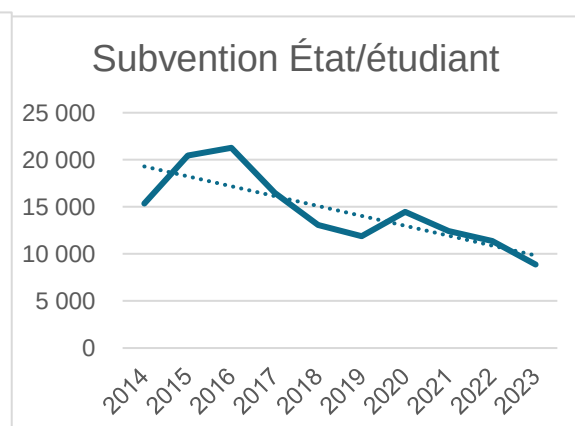
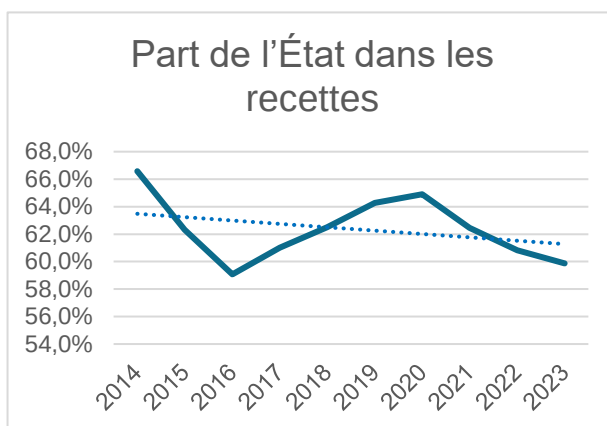


Les coûts horaires ont diminué également, passant de 90 € à 64 € sur la période. Cette maîtrise des charges en volume et en valeur se traduit par une baisse du coût par étudiant de 23 k€ en début de période à 14,8 k€ en fin de période.



L'État a accompagné le développement de l'école en augmentant sa subvention de 0,6 M€ en 2014 à 1,1 M€ en 2023. Cette hausse de 79 % dans un contexte de doublement des recettes totales se traduit par une baisse de sa part dans les budgets, de 66,6 % à 59,9 %, tandis que la part des collectivités locales montait de 19,4 % à 30,2 %.

La baisse du coût par étudiant combinée à la baisse de la part de l'État dans le financement de l'IESM engendre une baisse de la subvention État par étudiant, de 15,3 k€ à 8,9 k€ sur la période.



L'IESM accompagné par ses financeurs s'est développé de façon régulière sur une décennie en doublant ses moyens et en triplant ses étudiants.

NOM DE L'ETABLISSEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
/ESM	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévisionnel
dépenses	848 678	859 103	1 029 882	1 154 103	1 286 581	1 305 699	1 374 603	1 598 432	1 696 278	1 764 160	2 101 012
masse salariale	644 650	614 920	685 484	814 402	927 660	949 429	938 014	1 154 712	1 207 897	1 186 772	1 481 630
MS administrative	501 744	461 577	529 061	617 277	646 098	653 524	728 860	811 406	806 379	766 496	990 632
MS pédagog	142 906	153 343	156 423	197 125	281 562	295 905	209 154	343 306	401 518	420 276	500 998
fonctionnement	204 028	244 183	344 398	339 701	358 921	356 270	436 589	443 720	488 381	577 388	609 382
prestations pédago	25 255	36 461	60 052	24 293	36 150	18 934	15 058	21 026	32 234	46 852	43 434
loyers et charges locatives	6 629	23 564	23 564	1 702	6 936	29 478	32 712	40 810	36 750	40 078	43 060
excepté + amo	12 882	10 219	30 142	20 857	25 666	27 985	104 928	29 144	87 090	93 017	93 000
autres	159 262	179 245	230 640	292 849	290 169	279 873	283 891	352 740	332 307	397 441	429 888
recettes	852 201	915 454	1 118 387	1 198 796	1 288 594	1 335 805	1 444 669	1 621 790	1 724 705	1 767 991	1 934 829
Subventions	723 766	791 319	962 512	1 063 645	1 121 761	1 221 127	1 348 760	1 464 275	1 541 783	1 603 547	1 775 296
Etat	614 000	614 000	702 000	774 000	849 000	903 604	983 000	1 056 680	1 091 580	1 100 280	1 109 480
collectivités territoriales	108 870	176 888	252 888	270 250	268 000	310 000	355 000	390 000	435 000	485 000	637 903
taux d'apprentissage	896	431	7 624	19 395	4 761	7 523	10 760	17 595	14 959	13 167	22 742
teramus							0	0	244	5 100	5 171
Recettes Propres	99 447	122 087	110 462	90 914	136 148	87 732	85 488	87 097	111 567	122 621	118 559
dis d'inscrip	3 428	273	316	5 185	5 846	4 505	7 300	8 705	6 545	7 480	9 350
fraîs de sco	11 700	12 968	11 407	18 150	24 932	19 346	17 146	12 010	28 550	21 832	20 265
recettes propres non liées à la pédagog (mécénat, privatisations,...)							0	500	7	719	8 500
autres recettes pédago (VAF, FC, COMUE Dillenterre, spectacles,...)	84 319	108 846	98 739	67 579	105 370	63 881	61 042	65 882	76 565	92 590	80 444
Hors subventions et recettes propres	28 988	2 048	45 413	44 237	30 685	26 946	10 421	70 418	71 355	41 823	40 974
excepté et quotes parts	27 304						2 069	40 679	39 404	33 060	33 000
autres	1 684	2 048	45 413	44 237	30 685	26 946	8 352	29 739	31 951	8 763	7 974
résultat	3 523	56 351	88 505	44 693	2 013	30 106	70 066	23 358	28 427	3 831	-166 183
Mise à disposition	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000
Personnels (administratifs, techniques, pédagogiques)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement (locaux, fluides,...)	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissements	7 009	30 474	32 145	14 090	24 108	7 850	60 919	233 120	64 627	68 211	34 756
niveau du FDR	156 108	200 492	236 915	293 917	293 133	333 732	446 355	384 081	390 548	386 303	0
Nombre d'étudiants (toutes disciplines confondues)	40	30	33	47	65	76	68	85	96	124	131

val 14/23 Moy 14-23

873,2%
54 255
147,5%
312 158
210%

66

Acréçats supplémentaires													
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Var 14/23	Moy 14-23
dépenses incluant mises à disposition	918 678	929 103	1 099 882	1 224 103	1 356 561	1 375 699	1 444 603	1 668 432	1 766 278	1 834 160	2 171 012	99,7%	1 861 752
recettes incluant mises à disposition	922 201	985 454	1 188 387	1 268 796	1 358 594	1 405 805	1 514 669	1 691 790	1 794 705	1 837 991	2 004 829	99,3%	1 396 839
Volume horaire administratif	9 170	9 170	10 418	12 630	14 630	15 878	15 990	18 796	21 894	23 159	24 615	152,5% ▲	15 174
Volume horaire pédagogique	1 022	1 327	1 598	3 580	4 054	4 557	5 153	5 702	6 333	6 333	6 333	457,9% ▲	3 463
Volume horaire total	10 192	10 497	12 016	16 210	18 512	19 932	19 747	23 353	27 047	28 861	30 948	183,2% ▲	18 637
Indicateurs par étudiant													
coût/étudiant	21 217	28 637	31 209	24 555	19 794	17 180	20 215	18 805	17 670	14 227	16 038	-32,9%	21 351
coût/étudiant incluant mises à disposition	22 967	30 970	33 330	26 045	20 870	18 101	21 244	19 629	18 399	14 792	16 573	-35,6%	22 635
subvention/étudiant	18 094	26 377	29 167	22 631	17 258	16 067	19 835	17 227	16 060	12 932	13 552	-28,5%	19 565
Subvention Etat/étudiant	15 350	20 467	21 273	16 468	13 062	11 890	14 456	12 432	11 371	8 873	8 469	-42,2%	14 564
droits d'inscription et frais de scolarité/élu	378	441	355	496	474	314	360	244	367	236	226	-37,5%	366
nombre d'heures administratives/étudiant	229	306	316	269	225	209	235	221	228	187	188	-18,5%	242
nombre d'heures pédagogiques/étudiant	26	44	48	76	60	53	55	54	54	46	48	80,0%	52
nombre d'heures/étudiant	255	350	364	345	285	262	290	275	282	233	236	-8,7%	294
Structure de l'exploitation													
Dépenses incluant mises à dispo/nombre d'heures	90	89	92	76	73	69	73	71	65	64	70	-29,5%	76,15
Masse salariale incl mises à dispo/nombre d'heures (fin	63	59	57	50	50	48	48	49	45	41	48	-35,0%	51
Masse salariale / charges	76,0%	71,6%	66,6%	70,6%	72,1%	72,7%	68,2%	72,2%	71,2%	67,3%	71,0%	-11,4%	70,8%
Masse salariale incl mises à dispo/ charges inclu mises	70,2%	66,2%	62,3%	66,5%	68,4%	69,0%	64,9%	69,2%	68,4%	64,7%	68,7%	-7,8%	67,0%
Structure des recettes													
Part de l'Etat	72,0%	67,1%	62,8%	64,6%	65,9%	67,6%	68,0%	65,2%	63,3%	62,2%	57,3%	-13,6%	65,9%
Part des collectivités locales	12,8%	19,3%	22,6%	22,5%	20,8%	23,2%	24,6%	24,0%	25,2%	27,4%	33,0%	114,7%	22,3%
Part des subventions	84,9%	86,4%	86,1%	88,7%	87,1%	91,4%	93,4%	90,3%	89,4%	90,7%	91,8%	6,8%	88,8%
Part des droits d'inscription et frais de scolarité	1,8%	1,4%	1,0%	1,9%	2,4%	1,8%	1,7%	1,3%	2,0%	1,7%	1,5%	-6,6%	1,7%
Part des autres recettes pédagogiques	9,9%	11,9%	8,8%	5,6%	8,2%	4,8%	4,2%	4,1%	4,4%	5,2%	4,2%	-47,1%	6,7%
Part des recettes propres hors péda	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%	0,4%	0,4%
Part de l'Etat en % des subventions	84,8%	77,6%	72,9%	72,8%	75,7%	74,0%	72,9%	72,2%	70,8%	68,6%	62,5%	-19,1%	74,2%
Structure des recettes incl mises à dispo													
Part de l'Etat dans les recettes incluant les mises à dispo	66,6%	62,3%	59,1%	61,0%	62,5%	64,3%	64,9%	62,5%	60,8%	59,9%	55,3%	-10,1%	62,4%
Part des collectivités locales	19,4%	25,1%	27,2%	26,8%	24,9%	27,0%	28,1%	27,2%	28,1%	30,2%	35,3%	55,7%	26,4%
Part des subventions	86,1%	87,4%	86,9%	89,3%	87,7%	91,8%	93,7%	90,7%	89,8%	91,1%	92,0%	5,8%	89,4%
Part des droits d'inscription et frais de scolarité	1,6%	1,3%	1,0%	1,8%	2,3%	1,7%	1,6%	1,2%	2,0%	1,6%	1,5%	-2,8%	1,6%
Part des autres recettes pédagogiques	9,1%	11,9%	8,3%	5,3%	7,8%	4,5%	4,0%	3,9%	4,3%	5,0%	4,0%	-44,9%	6,3%
Part des recettes propres hors péda	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%	0,4%	0,4%
Part de l'Etat en % des subventions	77,4%	71,3%	68,0%	68,3%	71,2%	70,0%	69,3%	68,9%	67,7%	66,7%	60,1%	-15,0%	69,8%

Indicateurs	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Moyenne Période
Nombre d'étudiants		146	124	128	148	187	146,6
Musique		146	124	128	148	187	146,6
Formation Initiale		62	61	74	82	94	74,6
Formation Continue		1	0	0	0	0	0,2
VAE		83	63	54	66	93	71,8
Danse		0	0	0	0	0	0
Formation Initiale		0	0	0	0	0	0
Formation Continue		0	0	0	0	0	0
VAE		0	0	0	0	0	0
Autre		0	0	0	0	0	0
Formation Initiale		0	0	0	0	0	0
Formation Continue		0	0	0	0	0	0
VAE		0	0	0	0	0	0
Taux de diplômés	71%	100%	100%	100%	100%		94%
DNSPM		100%	100%	100%	100%		
DE Musique	71%	100%	100%	100%	100%		94%
CA Musique							
DNSPD							
DE Danse							
CA Danse							
Autre							
Nombre de diplômés	5	25	19	16	18		17
DNSP M	0	18	10	8	11		9,4
DE musique	5	7	9	8	7		7,2
Double diplômés DNSP M - DE	0	0	0	0	7		1,4
CA musique	0	0	0	0	0		0
DNSP D	0	0	0	0	0		0
DE danse	0	0	0	0	0		0
Double diplômés DNSP D - DE	0	0	0	0	0		0
CA danse	0	0	0	0	0		0
Taux de sélection		34%	48%	50%	40%	39%	42%
DNSPM		27%	45%	41%	34%	30%	35%
Instrumentiste - chanteur		27%	45%	41%	34%	30%	35%
Chef d'ensembles							
Création musicale							
DE Musique		48%	53%	65%	56%	55%	55%
Enseignement instrumental ou vocal		45%	56%	69%	62%	51%	57%
Formation musicale		0%		33%	0%	75%	
Accompagnement		67%	0%	0%	0%	100%	33%
Direction d'ensembles		100%	50%				75%
Culture musicale							
Ecriture							
Création musicale contemporaine							
DNSP D							
Classique							
Contemporain							
Jazz							
DE Danse							
Classique							
Contemporain							
Jazz							
Autre							
Taux de boursier		14%	13%	17%	15%	17%	15%
Parité							
Parité chez les étudiants (% de femmes)		50%	51%	51%	54%	50%	51%
Parité chez les diplômés (% de femmes)	60%	52%	53%	69%	56%		58%

Ministère de la Culture – IGAC 2025 – N° 2025-08
Le paysage des établissements supérieurs dans le spectacle vivant

2020 - 2021

PRESENTATION GENERALE - RH			
Statut		Association	
nb de sites		1	
Surfaces (m2)	administrati	90	
	formation		
	Total	90	
	Direction et administrat ion	Équipe pédagogique	TOTAL
Hommes	4	36	40
Femmes	6	23	29
TOTAL	10	59	69

ETUDIANTS DE L'ANNEE 2020-2021

[illegible]

CONCOURS

		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	60	27	27	0
	Chef d'ensembles				
	Création musicale				
	TOTAL	60	27	27	0
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	27	15	13	2
	Formation musicale	0	0	0	0
	Accompagnement	1	0	0	0
	Direction d'ensembles	2	1	1	0
	Culture musicale				
	Écriture				
	Création musicale contemporaine				
	TOTAL	30	16	14	2
	DNSP D	Classique			
Contemporain					
Jazz					
TOTAL		0	0	0	0
DE danse	Classique				
	Contemporain				
	Jazz				
	TOTAL	0	0	0	0
Autre					
TOTAL		90	43	41	2

DIPLOMES 2019-2020

		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M	18	9	50	9	50	18	100	13	72
	DE musique	7	3	43	4	57	7	100	2	29
	Double diplômés									
	DNSP M - DE						0			
Danse	CA musique									
	DNSP D									
	DE danse									
	Double diplômés									
	DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		25	12	48	13	52	25	100	15	60

2021 - 2022			
PRESENTATION GENERALE - RH			
Statut	Association		
nb de sites	1		
Surfaces (m2)	administrati	90	
	formation		
	Total	90	
	Direction et administrat ion	Équipe pédagogique	TOTAL
Hommes	5	91	96
Femmes	7	27	34
TOTAL	12	118	130

ETUDIANTS DE L'ANNEE 2021-2022									
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE			
Musique	33	41	0	0	30	24	63	65	128
Danse							0	0	0
Autre							0	0	0
TOTAL	33	41	0	0	30	24	63	65	128
Boursiers									22

CONCOURS					
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée - FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	74	30	30	0
	Chef d'ensembles				
	Création musicale				
	TOTAL	74	30	30	0
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	39	27	27	2
	Formation musicale	3	1	1	0
	Accompagnement	1	0	0	0
	Direction d'ensembles				
	Culture musicale				
	Écriture				
	Création musicale contemporaine				
	TOTAL	43	28	28	2
DNSP D	Classique				
	Contemporain				
	Jazz				
DE danse	TOTAL	0	0	0	0
	Classique				
	Contemporain				
	Jazz				
Autre	TOTAL	0	0	0	0
	TOTAL	117	58	58	2

DIPLOMES 2020-2021										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M	10	4	40	6	60	10	100	7	70
	DE musique	9	5	56	4	44	9	100	4	44
	Double diplômés DNSP M - DE						0			
	CA musique									
Danse	DNSP D									
	DE danse									
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		19	9	47	10	53	19	100	11	58

2022 - 2023			
PRESENTATION GENERALE - RH			
Statut	Association		
nb de sites	1		
Surfaces (m ²)	administrati	90	
	formation		
	Total	90	
	Direction et administrati	Équipe pédagogique	TOTAL
Hommes	5	91	96
Femmes	8	27	35
TOTAL	13	118	131

ETUDIANTS DE L'ANNEE 2022-2023									
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire				
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE	Sous-total H	Sous-total F	TOTAL
Musique	36	46	0	0	32	34	68	80	148
Danse							0	0	0
Autre							0	0	0
TOTAL	36	46	0	0	32	34	68	80	148
Boursiers									22

CONCOURS					
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée - FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	83	28	28	0
	Chef d'ensembles				
	Création musicale				
	TOTAL	83	28	28	0
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	29	18	18	0
	Formation musicale	2	0	0	0
	Accompagnement	1	0	0	0
	Direction d'ensembles				
	Culture musicale				
	Écriture				
	Création musicale contemporaine				
	TOTAL	32	18	18	0
DNSP D	Classique				
	Contemporain				
	Jazz				
DE danse	Classique				
	Contemporain				
	Jazz				
Autre	TOTAL	0	0	0	0
	TOTAL	115	46	46	0

DIPLOMES 2021-2022										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M	8	2	25	6	75	8	100	6	75
	DE musique	8	3	38	5	63	8	100	0	0
	Double diplômés DNSP M - DE						0			
	CA musique									
Danse	DNSP D									
	DE danse									
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		16	5	31	11	69	16	100	6	38

2023 - 2024			
PRESENTATION GENERALE - RH			
Statut	Association		
nb de sites	1		
Surfaces (m ²)	administrati	90	
	formation		
	Total	90	
	Direction et administrat ion	Équipe pédagogique	TOTAL
Hommes	2	71	73
Femmes	6	52	58
TOTAL	8	123	131

ETUDIANTS DE L'ANNEE 2023-2024									
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire V		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE			
Musique	43	51	0	0	51	42	94	93	187
Danse							0	0	0
Autre							0	0	0
TOTAL	43	51	0	0	51	42	94	93	187
Boursiers									32

CONCOURS					
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée - FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	70	21	21	0
	Chef d'ensembles				
	Création musicale				
	TOTAL	70	21	21	0
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	37	19	19	0
	Formation musicale	4	3	3	0
	Accompagnement	1	1	1	0
	Direction d'ensembles				
	Culture musicale				
	Écriture				
	Création musicale contemporaine				
	TOTAL	42	23	23	0
DNSP D	Classique				
	Contemporain				
	Jazz				
	TOTAL	0	0	0	0
DE danse	Classique				
	Contemporain				
	Jazz				
	TOTAL	0	0	0	0
Autre					
TOTAL		112	44	44	0

DIPLOMES 2022-2023										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M	11	5	45	6	55	11	100	6	55
	DE musique	7	3	43	4	57	7	100	2	29
	Double diplômés DNSP M - DE						7			
	CA musique									
Danse	DNSP D									
	DE danse									
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		18	8	44	10	56	18	100	8	44

CENTRE NATIONAL DE DANSE CONTEMPORAINE (CNDC)

Statut	Association
Date de création	1978
Direction	Noé Soulier
Locaux	Angers
Spécialités	Danse contemporaine
Diplômes	DNSP Danseur,
Options	Interprétation
Universités partenaires	Université d'Angers
COMUE	N'est pas dans un regroupement universitaire
Partenariats institutionnels	Centre national de danse contemporaine
Nombre d'étudiants (2023)	18
Taux de sélection à l'entrée	10 % audition d'entrée en 2020 pour la promo 21-24 et 4 % audition d'entrée 24-27
Droits d'inscription et frais de scolarité moyens (€)	142
Taux de boursiers	61 %
% de femmes	50,0 %
Nombre de diplômés 22-23	non concerné (car sortie en 2024)
Taux de diplômés	non concerné
% de femmes	non concerné
Effectifs: 23-24	18
Direction et administration (CCN)	16
Équipe pédagogique (école)	2
Budget (dépenses 23 y compris mises à disposition - €)	782 305
Coût par étudiant (€)	43 461
Subvention État (€)	521 300
Subvention État par étudiant (€)	28 961
Part de l'État dans les recettes	80,2 %
Part des collectivités locales dans les recettes	0,0 %
Résultat net cumulé 2014-2023 (€)	-485 122
Fonds de roulement fin 23 (€)	nc

Histoire et particularités

À chaque directeur arrivant à la tête du CNDC d'Angers échoit un héritage, lié à cet outil emblématique « *du renforcement institutionnel de la danse contemporaine dans le cadre des politiques culturelles publiques*¹ » et première école du genre à avoir produit des générations de danseurs et de chorégraphes marquants dans le paysage français de la danse.

Conçu à sa fondation en 1978 comme une école supérieure dirigée par un artiste créateur (et sous forte influence américaine avec Alwin Nikolaïs (1978-1981) et Viola Farber (1981-1984)), le CNDC a connu une seconde période où il a fonctionné comme école supérieure et centre de production accueillant des compagnies chorégraphiques indépendantes en résidence (sous les directions successives de Michel Reilhac (1984-1987) et de Nadia Croquet (1988-1991)). Ce n'est qu'en 1992 et selon le souhait formulé par la Ville d'Angers, que le CNDC intègre le réseau des centres chorégraphiques nationaux, soit 8 ans après la formalisation de ce label². Cette nouvelle orientation duale a été inaugurée par la codirection de Joëlle Bouvier et Régis Obadia à la fois directeurs du CCN et de l'École entre 1993-2003. Dès lors, la recherche d'un profil combinant à la fois l'aura artistique pour ce qui concerne les missions classiques d'un CCN, et une appétence à la pédagogie pour les activités d'école supérieure a guidé les directions successives, Emmanuelle Huynh (2004-2012), Robert Swinston (2013-2020) (avec un retour à la danse américaine) et Noé Soulier (depuis 2020).

Gouvernance

Le Conseil d'administration est l'instance de gouvernance de l'association regroupant deux types d'activités, la création (CCN) et l'enseignement supérieur. Renouvelé et en fonction depuis novembre 2023, le bureau est composé de personnalités proches de la danse et à même de soutenir le projet artistique et pédagogique défendu par Noé Soulier³. Les statuts de l'association datant de 2007 ont été révisés en juin 2023.

Contexte territorial

La région Pays de la Loire est un territoire fertile pour la danse, comptant deux centres chorégraphiques nationaux à Angers et à Nantes ainsi qu'une filière de l'enseignement supérieur avec d'une part, le CNDC à Angers, délivrant le DNSP de danseur et d'autre part, le Pont Supérieur à Nantes, pôle supérieur pluridisciplinaire (danse et musique) habilité à dispenser la formation au Diplôme d'État de professeur de danse en danses contemporaine et jazz⁴.

Le CNDC et le Quai

Installé depuis 2007 au sein du Quai, bâtiment amiral et écosystème à lui tout seul de la culture angevine, le CNDC entité indépendante de statut associatif, y est un hôte, un utilisateur et un acteur permanent aux côtés d'un partenaire désormais unique, l'EPCC Le

1 G. Mayen in *Un pas de deux France-Amérique*, ouvrage de référence qui retrace l'histoire du CNDC, collection *Lignes de corps*, l'Entretemps éditions 2012.

2 Depuis 1985, 19 Centres Chorégraphiques Nationaux (CCN) ont été créés sur le modèle des Centres dramatiques nationaux. Rejoints depuis en 1995 par le réseau des Centres de Développement Chorégraphiques Nationaux (CDCN). Ces deux labels ont été sanctuarisés dans la Loi LCAP de 2016.

3 Pascale Henrot (retraîtée, ex-directrice de l'ONDA et de compagnies chorégraphiques), présidente ; Stéphane Leca (ex-directeur du Théâtre de Chartres, ex-scène conventionnée danse) ; Sonia Soulas (retraîtée, ex-chargée de programmation danse à la Scène nationale de la Roche sur Yon).

4 Le Pont supérieur est habilité en danse classique mais ne propose pas la formation faute de candidatures.

Quai, dont la gestion générale est confiée au CDN⁵. Au regard de l'expertise chorégraphique lui est reconnue depuis 1986, le CNDC a la charge de la programmation danse, élément garantissant l'équilibre partenarial qui devrait être formalisé dans une convention dans un proche avenir. Depuis l'arrivée de Noé Soulier en 2020, la programmation danse compte plus de 150 spectacles accueillis, que ce soit en saison ou au cours des 3 éditions du festival Conversations.

Missions, modèle et projet pédagogique

Le CNDC dans le paysage des écoles supérieures de danse

Le CNDC d'Angers fait partie des 6 écoles supérieures françaises qui dispensent la formation et décernent le DNSP de danseur. Seul établissement entièrement dédié à la danse contemporaine, il a été habilité en 2009 sous la gouvernance d'Emmanuelle Huynh⁶, puis à la faveur de la modification de la procédure, accrédité successivement en 2011, 2014, 2017 et 2022. Sur cette période, sept promotions d'étudiants ont été diplômées et sont sorties du CNDC.

La cohabitation dans une même structure d'une école supérieure avec une autre entité dédiée à la création ne trouve qu'un autre exemple en France : l'École de danse de l'Opéra national de Paris, direction dédiée à l'enseignement initial et supérieur et intégrée à l'EPIC. D'autres occurrences, qui proviennent toutes d'un modèle aujourd'hui devenu obsolète du fait de la transformation de la structuration du paysage artistique et pédagogique⁷ existent encore sur le territoire mais concernent seulement l'enseignement initial ou amateur⁸.

Projet pédagogique

Dirigé depuis 2020 par Noé Soulier, danseur, chorégraphe lui-même issu de PARTS, formation supérieure d'excellence créée par la chorégraphe Anne-Teresa de Keersmaecker à Bruxelles, le CNDC d'Angers est porteur d'un projet bien défini pour l'École visant à proposer : « *...une formation... (très personnalisée sur l'étudiant) [...] qui allie le développement d'une véritable intelligence corporelle et d'une capacité de réflexion critique...* ». À ce titre, l'enseignement est organisé selon un socle d'enseignements basés sur des axes artistiques indiscutables aux potentiels pédagogiques majeurs (William Forsythe, Trisha Brown).

Fidèle à sa longue histoire, l'École ne dispose pas d'une équipe enseignante permanente. Elle recourt depuis toujours à des intervenants variés (une quarantaine par année universitaire), tous en activité de chorégraphes ou d'interprètes ou de théoriciens en France ou à l'étranger⁹, qui officient dans des modules d'enseignement. En ce sens, la formation au DNSP de danseur du CNDC est celle qui s'apparente le plus à une formation de type universitaire, en droite ligne avec les missions exposées par le directeur.

⁵ Lors du démarrage du Quai, il y avait trois directions en présence : Le Quai, Le CDN et le CNDC.

⁶ Sous cette direction, le master de 2 ans Essais avait été mis en place en partenariat avec l'Université Paris 8 et l'École des Beaux-Arts d'Angers et avait produit 5 promotions d'une douzaine de jeunes artistes français et étrangers, venus du champ de la danse, des arts visuels, de la musique ou du théâtre. Cette formation « tentait des points de vue et des orientations fortes en lien avec l'actualité artistique et la recherche en danse... »

⁷ Toutes ces entités y compris l'EDOnP ont le même point commun, celui d'être des écoles initialement accolées à des compagnies à effectifs permanents (ballets) et vouées à pourvoir celles-ci de danseurs formés à cet effet.

⁸ Le Ballet national de Marseille (CCN) qui partage le même bâtiment avec l'École nationale de danse de Marseille (anciennement École supérieure jusqu'en 2019) ; le CCN de Roubaix possède en son sein une École dont il a la charge, vouée à devenir le département danse du Conservatoire à rayonnement départemental de Roubaix (cf. Mission éclair ICA / Avril 2024) ; le CCN - Ballet de Lorraine à Nancy inclut aussi une entité pédagogique « les cours de danse » se positionnant sur une offre destinée aux amateurs et non indexée sur un cursus de conservatoire.

⁹ Ainsi en 2022, 19 hommes, 22 femmes et 2 personnes non binaires sont-ils intervenus auprès des étudiants et en 2023 : 11 hommes, 26 femmes, 1 non binaire.

Si cette approche pédagogique stimule l'ouverture artistique mais également philosophique des étudiants en ce qu'ils doivent être partie prenante de leur formation, elle leur permet aussi la constitution d'un réseau professionnel au fil de leurs trois ans d'études et de potentialiser leur insertion subséquente.

À ce titre, on peut noter une attention particulière à l'analyse des besoins en termes d'insertion professionnelle, à travers l'enquête menée d'une chercheuse et un suivi satisfaisant de l'insertion professionnelle (enquête envoyée à 33 étudiants des promos 2020 et 2021).

Par ailleurs, aux côtés de créations spécialement composées pour et avec les étudiants (3 créations et 6 créations sur la période 2020-2024) et des collaborations entre écoles¹⁰, l'intégration de l'École dans un lieu de création dirigé par un artiste (le CCN) lui-même inscrit dans une maison de diffusion (Le Quai) situe la formation dans une triple combinaison heureuse de l'art en train de s'apprendre, de l'art en train de se faire et d'une proximité avec l'actualité artistique chorégraphique et pluridisciplinaire en temps réel.

Ce faisant, l'attractivité de la formation a pris de l'ampleur avec une évolution significative des candidatures à l'audition¹¹, combinée à la garantie qu'ont les étudiants d'un accompagnement extrêmement personnalisé, puisque l'effectif étudiant est de 18 à 20 étudiants par promotion (dont la moitié d'étrangers) avec le recrutement d'une promotion tous les trois ans (vs deux promotions pour la direction précédente).¹²

Le satisfecit en la matière est unanime, les étudiants trouvent dans la formation au CNDC « ...un *alliage* (opérant) *entre théorie et pratique*... » et une intervenante récurrente rencontrée par la mission évoque une formation « ...*very student centered*... ». Tous s'accordent sur une écoute attentive des besoins des étudiants (auto-évaluation trimestrielles proposées aux étudiants plutôt que questionnaires semestriels) et un développement personnalisé de leur créativité autant comme danseurs que comme chorégraphes (cartes blanches, participation active à la conception de la formation, etc.).

Moyens

Équipe pédagogique et encadrement

Depuis sa création, l'École prend le parti de ne recourir qu'à des interventions ponctuelles et temporaires, et parfois récurrentes d'enseignants. Deux personnels permanents sont spécifiquement dédiés à l'école – une directrice des études chargée avec la direction de la programmation du programme pédagogique et un coordinateur pédagogique (présent au sein de l'Établissement depuis 2014) –, qui bénéficie de toutes les fonctions support du CCN. L'équipe est habile, efficace au savoir-faire et au faire-savoir très opérants.

Locaux

L'activité de l'École se déroule principalement au sein du Quai, où elle dispose entre autres de 4 des 9 studios de danse disponibles sur les sites du Quai et des Abattoirs (dont l'un des deux studios de création pouvant accueillir du public et équipés techniquement), d'une

¹⁰ *Clocks & Clouds*, création de Noé Soulier réalisée en collaboration avec les étudiants du CNSMDP pendant le Festival d'Automne à Paris en 2023 ; Rencontres inter-écoles au Festival de danse de Cannes en novembre 2023 ; échanges à l'étranger HZT Berlin, Hochschule de Hanovre, etc.

¹¹ En 2020, 180 candidatures pour la promo 2021-2024 pour 18 places, en 2023, 500 candidatures, pour la promo 2024-2027 pour 20 places.

¹² Nombre d'étudiants – 2020 : 16 étudiants de la promotion P4 (diplômés en juin 20) + 17 étudiants de la promotion P5 ; 2021 : 17 étudiants de la promotion P5 (diplômés en juin 21) Gouv SWINSTON + 20 étudiants de la promotion 21-24 SOULIER (P6) ; 2022 : 18 étudiants de la promotion Dep21-24 (P6) ; 2023 : 18 étudiants de la promotion 21-24 (P6) ; 2024 : 18 étudiants de la promotion 21-24 (diplômées en juin 24) (P6) + 20 étudiants de la promotion 24-27 (P7).

salle de classe / réunion, d'un foyer des étudiants et de bureaux dont celui du coordinateur des études. Ces locaux permettent au CNDC un partage de l'outil¹³ très généreux avec une activité de résidence intense que ce soit pour les projets de création de Noé Soulier, les accueils en résidence de compagnies (accueil ou prêts de studio), la médiation ou les activités de l'École. La partie administrative du CCN, dispose d'un ½ étage en face de celle du CDN.

Analyse financière 2020-2023

L'analyse financière ne peut guère être poussée sur le CNDC. Celui-ci n'a fourni de chiffres que pour la période 2020 à 2023. Il n'a par ailleurs pas pu renseigner les mises à disposition. L'école bénéficie de locaux et de personnels entièrement mis à disposition par le CCN, mais de façon non valorisée.

Le budget de l'École supérieure est globalement intégré dans celui du CCN.

Les clés de partage ne sont pas explicites car il n'y a pas de présentation analytique formalisée. La fiabilité des chiffres présentés ci-après s'en trouve amoindrie car ils ne reflètent pas le seul budget de l'école.

Le CNDC considère pour sa part que les comptes du CCN sont moins dégradés que ceux de l'école et que celle-ci est en partie financée par le CCN, qui dispose de réserves. Ce dernier sera cependant impacté en 2025 par la suppression de la subvention de la région, à hauteur de 130 k€, qui va l'obliger à réduire la voilure.

Compte tenu de ces éléments, il a été décidé d'écarter le CNDC de la consolidation globale réalisée pour mener l'analyse économique des pôles d'enseignement supérieur (cf. annexe).

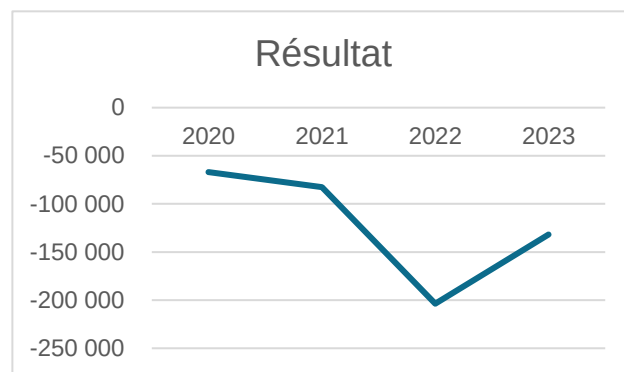
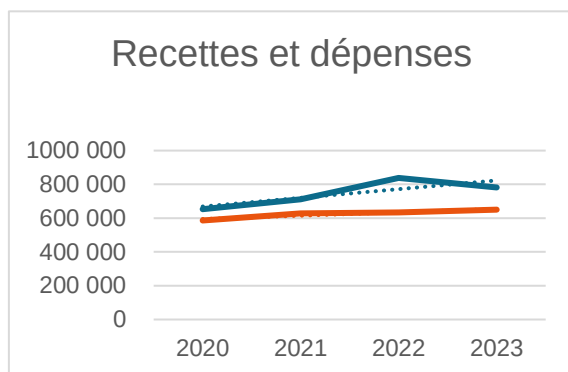
Il est cependant recommandé que la DRAC Pays de la Loire se penche plus avant sur les comptes de cette école, dont le coût par étudiant de 43,6 k€ en 2023 est de très loin le plus élevé de tout notre échantillon. La production par l'établissement d'une comptabilité analytique est d'autant plus cruciale qu'elle a été demandée de manière récurrente au fil des différentes observations effectuées dans le cadre du suivi de l'établissement.

Cette hausse est notamment le fruit du parti-pris de la baisse du nombre d'étudiants, liée au passage d'un rythme de recrutement deux ans sur trois à un an sur trois.

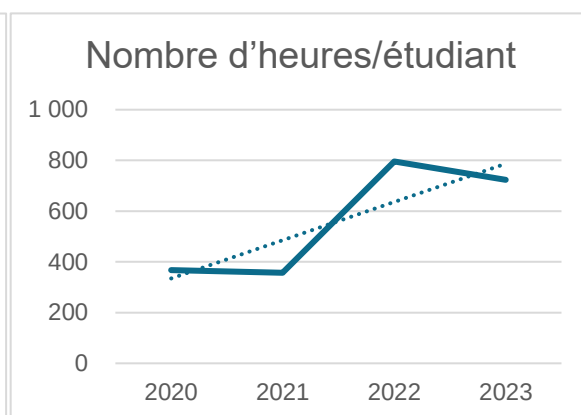
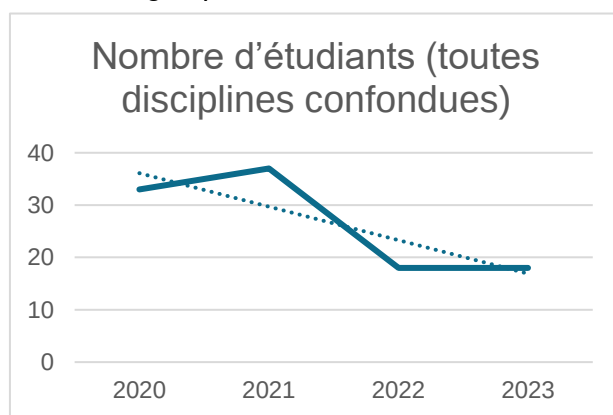
Ayant dit cela, les commentaires qui suivent ont une portée limitée en termes d'analyse.

La hausse des dépenses plus rapide que celle des recettes se traduit par un accroissement des pertes, qui s'établissent en cumulé à -485 k€ sur la période 2020-2023.

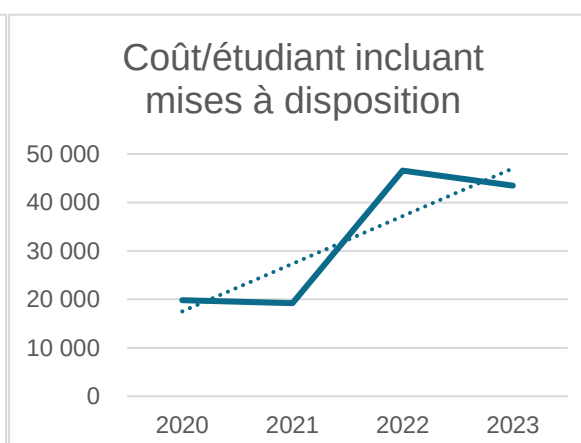
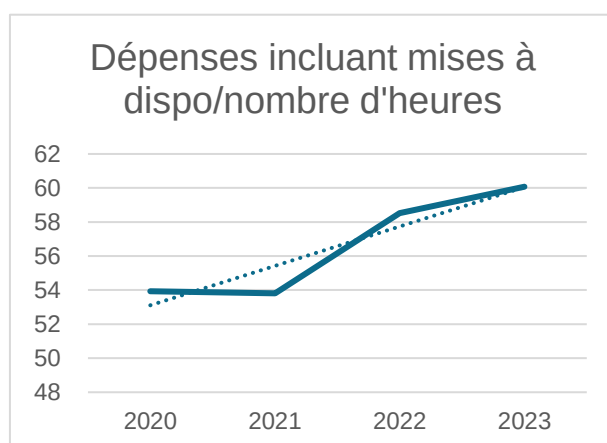
¹³ Inscrit explicitement dans le cahier des missions et des charges d'un CCN.



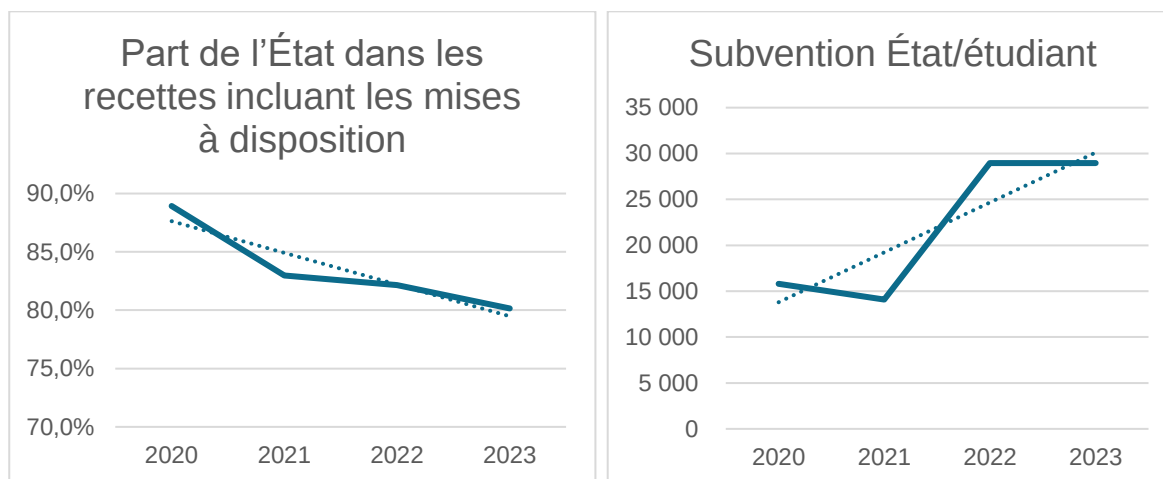
Le nombre d'étudiants baisse du fait du nouveau rythme de recrutement, de 37 en 2021 à 18 les années suivantes. À moyens inchangés et même en hausse, le nombre d'heures par étudiant grimpe de 360h environ à 723h en 2023.



De surcroît, les budgets affectés à l'École continuant d'augmenter, pour un volume d'heures (enseignement et administratif) global en hausse moindre, les coûts par heure augmentent pour passer de 54€ à 60€. Sous ce double effet, le coût par étudiant explose pour passer de 19 k€ à 43,5 k€.



La subvention de l'État est stable sur la période, à un peu plus de 520 k€. Sa part dans le total des recettes diminue cependant, de 89 % à 80 %, du fait du développement des recettes propres. Cela n'empêche pas la subvention État par étudiant de croître fortement du fait de la baisse des cohortes, de 15,8 k€ en 2020 à 28,9 k€ en 2023.



Ces éléments plaident pour que l'État se penche à travers une comptabilité analytique fiabilisée distinguant les activités des deux entités CCN et École et l'adéquation de ses moyens à ses objectifs en volume d'étudiants formés. Une telle recommandation est d'autant plus nécessaire aujourd'hui que le parti-pris de limiter les cohortes d'étudiants à 1 promotion tous les 3 ans entraînent de facto une augmentation des coûts par étudiant et de la subvention État par étudiants.

Observations, points de vigilance

- Si les partenariats sont nombreux au niveau national comme international, ils méritent d'être consolidés au niveau territorial. Notamment, la relation entre le CNDC en charge du diplôme d'interprétation (DNSP) et le Pont supérieur, en charge de la formation au Diplôme d'État de professeur de danse, d'autant que les deux diplômes sont à présent au même niveau de certification. Si les deux directions se côtoient au sein de l'ANESCAS, cette relation n'est pas réellement vivifiée dans leur quotidien territorial, alors que des passerelles ont existé¹⁴ et qu'une simple mais régulière information pourrait être opérante au titre de l'insertion professionnelle notamment.
- S'il faut reconnaître au projet pédagogique actuel du CNDC une réelle excellence dans sa conception, l'attention de l'État ne soit pas s'exonérer d'une certaine rationalité. Ainsi l'État doit-il se pencher à travers l'exigence d'une comptabilité analytique fiabilisée, sur les grands équilibres du CNDC et l'adéquation de ses moyens à ses objectifs en volume d'étudiants formés.
- Au regard de la typologie du projet mené par Noé Soulier dans sa facette pédagogique, la question du master se pose et notamment une formation supérieure d'auteur-chorégraphe, facette qui manque cruellement dans l'offre de l'enseignement supérieur en France. Si un projet de master déposé par le CNDC a été reporté à juste titre¹⁵, la tournure philosophique du projet pédagogique de Noé

¹⁴ Une relation de bon voisinage sans plus avec le Pont Supérieur a existé sous la gouvernance précédente au travers d'une convention de partenariat entre les deux structures conclue en 2015, dont on ne sait pas si elle est toujours en vigueur. Des passerelles ont existé et ont été empruntées par les étudiants, qui avaient bien compris les effets de la complémentarité entre les deux formations et les bénéfices qu'ils pouvaient en tirer à l'aune d'une carrière plurielle et évolutive. À ce stade, Edwige Audon - directrice adjointe du département danse du Pont supérieur siège au CA du CNDC en tant que personnalité désignée par l'État.

¹⁵ Le projet de master, proposé par Noé Soulier, manquait de précisions quant aux choix de son modèle économique et de partenariats européens encore trop conjoncturels.

Soulier est assurément congruente avec un diplôme de 2^e cycle¹⁶. Au regard, de ce qui est évoqué budgétairement, la subvention État actuelle pourrait au moins couvrir partiellement le financement d'un tel diplôme en plus du DNSP dans sa structure actuelle, le complément restant à trouver.

¹⁶ Noé Soulier propose de développer un Master s'adressant à la fois aux interprètes et aux auteurs chorégraphiques et ciblé sur la création chorégraphique en se concentrant sur les processus de création et non sur l'interprétation de répertoires existants ou l'acquisition de techniques établies. Réfléchi comme un véritable laboratoire de recherche et d'expérimentation permettant à de nouvelles voix d'émerger sur la scène française et internationale, étant en cela cohérent avec l'identité de l'école du CNDC depuis sa création en 1978, ce diplôme de 2^e cycle répond assurément à un manque en la matière. Pour ce faire, ce Master serait développé dans une dynamique européenne dans le cadre d'un partenariat avec le Sadler's Wells – Londres dans le cadre de son futur programme d'accompagnement à destination de chorégraphes et avec le Master en Dance Studies de la Freie Universität Berlin.

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
CND Cangers		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévisionnel	
dépenses		0	0	0	0	0	0	653 151	710 749	838 161	782 305	764 203	19.8%
masse salariale		0	0	0	0	0	0	359 230	391 356	413 169	382 266	430 992	6.4%
MS administrative								331 781	376 043	399 093	372 088	414 885	12.1%
MS pédagog								27 449	15 313	14 076	10 198	16 107	-62.8%
fonctionnement		0	0	0	0	0	0	293 921	319 394	424 992	400 039	333 211	36.1%
prestations pédago								69 785	68 413	82 880	105 997	106 252	51.9%
loyers et charges locatives								23 238	21 709	23 154	24 168	26 835	4.0%
except + amo								4 411	9 629	13 648	19 064	19 722	332.2%
autres								196 506	219 643	305 309	250 811	180 402	27.6%
recettes		0	0	0	0	0	0	586 177	628 199	634 470	650 398	635 851	11.0%
Subventions		0	0	0	0	0	0	521 546	526 816	526 907	525 084	532 471	0.7%
Etat								521 300	521 300	521 300	521 300	521 300	0.0%
collectivités territoriales													#DNM/01
taxe d'apprentissage								246	5 516	5 607	3 784	11 171	1438.2%
erasmus								0	0	0	0	0	0
Recettes Propres		0	0	0	0	0	0	64 474	100 883	107 279	125 176	102 617	94.1%
dis d'inscrip								2 684	14 283	2 753	2 554	21 338	-5.2%
frais de sco													
recettes propres non liées à la pédago (mécénat, privatisations,...)								50 113	59 276	78 604	113 231	79 725	126.0%
autres recettes pédago (VAE, FC, COMUE billetterie, spectacles...)								11 667	27 324	25 922	9 391	1 554	-19.5%
Hors subventions et recettes propres		0	0	0	0	0	0	157	500	284	138	763	-12.1%
except et quotes parts													
autres								157	500	284	138	763	-12.1%
résultat		0	0	0	0	0	0	-66 974	-82 550	-203 691	-131 907	-128 352	97.0%
Mise à disposition		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Personnels (administratifs, techniques, pédagogiques)													
Fonctionnement (locaux, fluides,...)													
Autres													
Investissements													
niveau du FDR													
Nombre d'étudiants (toutes disciplines confondues)								33	37	18	18	19	-45.5%
													27

var 20/23 Moy 20-23

Agéants supplémentaires		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Var 20/23	Mo/20-23
dépenses incluant mises à disposition	0	0	0	0	0	0	0	653 151	710 749	838 161	782 305	764 203	19,8%	746 091
recettes incluant mises à disposition	0	0	0	0	0	0	0	586 177	628 199	634 470	650 398	635 851	11,0%	624 811
Volume horaire administratif	0	0	0	0	0	0	0	8 080	8 507	8 956	7 852	7 975	-2,8%	8 349
Volume horaire pédagogique	0	0	0	0	0	0	0	4 032	4 701	5 368	5 170	5 116	28,2%	4 818
Volume horaire total	0	0	0	0	0	0	0	12 112	13 208	14 324	13 022	13 091	7,5%	13 167
Indicateurs par étudiant														
coût/étudiant	■	■	■	■	■	■	■	19 792	19 209	46 564	43 461	40 221	119,6%	32 257
coût/étudiant incluant mises à disposition	■	■	■	■	■	■	■	19 792	19 209	46 564	43 461	40 221	119,6%	32 257
subvention/étudiant	■	■	■	■	■	■	■	15 804	14 238	29 273	29 171	28 025	84,6%	22 122
Subvention Etat/étudiant	■	■	■	■	■	■	■	15 797	14 089	28 961	28 961	27 437	83,3%	21 952
droits d'inscription et frais de scolarité/étu	■	■	■	■	■	■	■	82	386	153	142	1 123	73,8%	191
nombre d'heures administratives/étudiant	■	■	■	■	■	■	■	245	230	498	436	420	78,2%	352
nombre d'heures pédagogiques/étudiant	■	■	■	■	■	■	■	122	127	298	287	269	135,1%	209
nombre d'heures/étudiant	■	■	■	■	■	■	■	367	357	796	723	689	97,1%	561
Structure de l'exploitation														
Dépenses incluant mises à disposition/nombre d'agents	■	■	■	■	■	■	■	54	54	59	60	58	11,4%	56,58
Masse salariale incl mises à disposition/nombre d'agents	■	■	■	■	■	■	■	30	30	29	29	33	-1,0%	29
Masse salariale / charges	■	■	■	■	■	■	■	55,0%	55,1%	49,3%	48,9%	56,4%	-11,2%	52,1%
Masse salariale incl mises à dispo/charges l'agent	■	■	■	■	■	■	■	55,0%	55,1%	49,3%	48,9%	56,4%	-11,2%	52,1%
Structure des recettes														
Part de l'Etat	■	■	■	■	■	■	■	88,9%	83,0%	82,2%	80,2%	82,0%	-9,9%	83,6%
Part des collectivités locales	■	■	■	■	■	■	■	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	■	0,0%
Part des subventions	■	■	■	■	■	■	■	89,0%	83,9%	83,0%	80,7%	83,7%	-9,3%	84,2%
Part des droits d'inscription et frais de scolarité	■	■	■	■	■	■	■	0,5%	2,3%	0,4%	0,4%	3,4%	-14,6%	0,9%
Part des autres recettes pédagogiques	■	■	■	■	■	■	■	2,0%	4,3%	4,1%	1,4%	0,2%	-27,5%	3,0%
Part des recettes propres hors pédagog	■	■	■	■	■	■	■	8,5%	9,4%	12,4%	17,4%	12,5%	103,6%	11,9%
Part de l'Etat en % des subventions	■	■	■	■	■	■	■	100,0%	99,0%	98,9%	99,3%	97,9%	-0,7%	99,3%
Structure des recettes incl mises à dispo														
Part de l'Etat dans les recettes incluant les mises à disposition	■	■	■	■	■	■	■	88,9%	83,0%	82,2%	80,2%	82,0%	-9,9%	83,6%
Part des collectivités locales	■	■	■	■	■	■	■	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	■	0,0%
Part des subventions	■	■	■	■	■	■	■	89,0%	83,9%	83,0%	80,7%	83,7%	-9,3%	84,2%
Part des droits d'inscription et frais de scolarité	■	■	■	■	■	■	■	0,5%	2,3%	0,4%	0,4%	3,4%	-14,6%	0,9%
Part des autres recettes pédagogiques	■	■	■	■	■	■	■	2,0%	4,3%	4,1%	1,4%	0,2%	-27,5%	3,0%
Part des recettes propres hors pédagog	■	■	■	■	■	■	■	8,5%	9,4%	12,4%	17,4%	12,5%	103,6%	11,9%
Part de l'Etat en % des subventions	■	■	■	■	■	■	■	100,0%	99,0%	98,9%	99,3%	97,9%	-0,7%	99,3%

Indicateurs	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Moyenne Période
Nombre d'étudiants		33	17	20	18	18	21,2
Musique		0	0	0	0	0	0
Formation Initiale		0	0	0	0	0	0
Formation Continue		0	0	0	0	0	0
VAE		0	0	0	0	0	0
Danse		33	17	20	18	18	21,2
Formation Initiale		33	17	20	18	18	21,2
Formation Continue		0	0	0	0	0	0
VAE		0	0	0	0	0	0
Autre		0	0	0	0	0	0
Formation Initiale		0	0	0	0	0	0
Formation Continue		0	0	0	0	0	0
VAE		0	0	0	0	0	0
Taux de diplômés		100%	100%				100%
DNSPM							
DE Musique							
CA Musique							
DNSPD		100%	100%				100%
DE Danse							
CA Danse							
Autre							
Nombre de diplômés	0	16	17	0	0		7
DNSPM	0	0	0	0	0		0
DE musique	0	0	0	0	0		0
Double diplômés DNSP M - DE	0	0	0	0	0		0
CA musique	0	0	0	0	0		0
DNSP D	0	16	17	0	0		6,6
DE danse	0	0	0	0	0		0
Double diplômés DNSP D - DE	0	0	0	0	0		0
CA danse	0	0	0	0	0		0
Autre	0	0	0	0	0		0
Taux de sélection				6%		4%	5%
DNSPM							
Instrumentiste - chanteur							
Chef d'ensembles							
Création musicale							
DE Musique							
Enseignement instrumental ou vocal							
Formation musicale							
Accompagnement							
Direction d'ensembles							
Culture musicale							
Ecriture							
Création musicale contemporaine							
DNSP D				6%		4%	5%
Classique							
Contemporain				6%		4%	5%
Jazz							
DE Danse							
Classique							
Contemporain							
Jazz							
Autre							
Taux de boursier		48%	59%	60%	61%	61%	57%
Parité							
Parité chez les étudiants (% de femmes)		52%	53%	50%	50%	50%	51%
Parité chez les diplômés (% de femmes)		50%	53%				52%

2019 - 2020

PRESENTATION GENERALE - RH

	Statut	Association	
	nb de sites	3	
Surfaces (m2)	administration	300	
	formation	3520	
	Total	3820	

	Direction et administration	Équipe pédagogique	TOTAL
Hommes	1	7	8
Femmes	2	7	9
TOTAL	3	14	17

ETUDIANTS DE L'ANNEE 2019-2020

	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE				
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE	Sous-total H	Sous-total F	TOTAL
Musique									
Danse	16	17					16	17	33
Autre									0
TOTAL	16	17	0	0	0	0	16	17	33
Boursiers									16

CONCOURS

		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée - FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC	
DNSP M	Instrumentiste - chanteur					
	Chef d'ensembles					
	Création musicale					
	TOTAL	0	0	0	0	
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal					
	Formation musicale					
	Accompagnement					
	Direction d'ensembles					
	Culture musicale					
	Écriture					
	Création musicale contemporaine					
	TOTAL	0	0	0	0	
DNSP D	Classique					
	Contemporain					
	Jazz					
	TOTAL	0	0	0	0	
DE danse	Classique					
	Contemporain					
	Jazz					
	TOTAL					
Autre						
TOTAL		0	0	0	0	

DIPLOMES 2018-2019

		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M									
	DE musique									
	Double diplômés DNSP M - DE									
	CA musique									
	TOTAL	0					0		0	
Danse	DNSP D									
	DE danse									
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
	TOTAL									
Autre										
TOTAL		0	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!

2020 - 2021										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Surfaces (m2)	Statut	Association								
	nb de sites	3								
	administration	300								
	formation	3520								
	Total	3820								
	Direction et administration	Équipe pédagogique	TOTAL							
Hommes	7	1	8							
Femmes	9	1	10							
TOTAL	16	2	18							
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2020-2021										
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE					
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE	Sous-total H	Sous-total F	TOTAL	
Musique										
Danse	8	9					8	9	17	
Autre									0	
TOTAL	8	9	0	0	0	0	8	9	17	
Boursiers									10	
CONCOURS										
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée - FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC					
DNSP M	Instrumentiste - chanteur									
	if d'ensembles									
	ation musicale									
	AL	0	0	0	0					
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal									
	mation musicale									
	ompagnement									
	iction d'ensembles									
	ture musicale									
	ture									
	Création musicale contemporaine									
	AL	0	0	0	0					
DNSP D	ssique									
	itemporain									
	:									
	AL	0	0	0	0					
DE danse	ssique									
	itemporain									
	:									
	AL									
Autre										
TOTAL		0	0	0	0					
DIPLOMES 2019-2020										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M									
	DE musique									
	Double diplômés									
	DNSP M - DE musique									
Danse	DNSP D	16	8	50	8	50	16	100	16	100
	DE danse									
	Double diplômés									
	DNSP D - DE danse									
Autre										
TOTAL		16	8	50	8	50	16	100	16	100

2021 - 2022

PRESENTATION GENERALE - RH

Statut	Association		
nb de sites	3		
Surfaces (m2)	administration	300	
	formation	3520	
	Total	3820	

	Direction et administration	Équipe pédagogique	TOTAL
Hommes	7	1	8
Femmes	9	1	10
TOTAL	16	2	18

ETUDIANTS DE L'ANNEE 2021-2022

	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE			
Musique									
Danse	10	10					10	10	20
Autre									0
TOTAL	10	10	0	0	0	0	10	10	20
Boursiers									12

CONCOURS

		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC
DNSP M	Instrumentiste - chanteur				
	Chef d'ensembles				
	Création musicale				
	TOTAL	0	0	0	0
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal				
	Formation musicale				
	Accompagnement				
	Direction d'ensembles				
	Culture musicale				
	Écriture				
	Création musicale contemporaine				
	TOTAL	0	0	0	0
DNSP D	Classique				
	Contemporain	358	20	20	0
	Jazz				
	TOTAL	358	20	20	0
DE danse	Classique				
	Contemporain				
	Jazz				
	TOTAL				
Autre					
TOTAL		358	20	20	0

DIPLOMES 2020-2021

		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M									
	DE musique									
	Double diplômés									
	DNSP M - DE									
	CA musique									
Danse	DNSP D	17	8	47	9	53	17	100	17	100
	DE danse									
	Double diplômés									
	DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		17	8	47	9	53	17	100	17	100

2022 - 2023

PRESENTATION GENERALE - RH

Statut	Association
nb de sites	3
administration	300
Surfaces (m2)	formation 3520
Total	3820

	Direction et administration	Équipe pédagogique	TOTAL
Hommes	4	1	5
Femmes	8	1	9
TOTAL	12	2	14

ETUDIANTS DE L'ANNEE 2022-2023

	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE			
Musique									
Danse	9	9					9	9	18
Autre									0
TOTAL	9	9	0	0	0	0	9	9	18
Boursiers									11

CONCOURS

		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée - FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC
DNSP M	Instrumentiste - chanteur				
	Chef d'ensembles				
	Création musicale				
	TOTAL	0	0	0	0
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal				
	Formation musicale				
	Accompagnement				
	Direction d'ensembles				
	Culture musicale				
	Écriture				
	Création musicale contemporaine				
	TOTAL	0	0	0	0
DNSP D	Classique				0
	Contemporain				
	Jazz				
	TOTAL	0	0	0	0
DE danse	Classique				
	Contemporain				
	Jazz				
	TOTAL				
Autre					
TOTAL		0	0	0	0

DIPLOMES 2021-2022

		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M									
	DE musique									
	Double diplômés									
	DNSP M - DE									
	CA musique									
Danse	DNSP D	0							0	
	DE danse									
	Double diplômés									
	DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		0	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!

2023 - 2024

PRESENTATION GENERALE - RH

Statut	Association	
nb de sites	3	
Surfaces (m2)	administration	300
	formation	3520
	Total	3820

	Direction et administration	Équipe pédagogique	TOTAL
Hommes	7	1	8
Femmes	9	1	10
TOTAL	16	2	18

ETUDIANTS DE L'ANNEE 2023-2024

	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE				
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE	Sous-total H	Sous-total F	TOTAL
Musique									
Danse	9	9					9	9	18
Autre									0
TOTAL	9	9	0	0	0	0	9	9	18
Boursiers									11

CONCOURS

		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC
DNSP M	Instrumentiste - chanteur				
	Chef d'ensembles				
	Création musicale				
	TOTAL	0	0	0	0
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal				
	Formation musicale				
	Accompagnement				
	Direction d'ensembles				
	Culture musicale				
	Écriture				
	Création musicale contemporaine				
TOTAL	0	0	0	0	
DNSP D	Classique				
	Contemporain	503	20	20	0
	Jazz				
	TOTAL	503	20	20	0
DE danse	Classique				
	Contemporain				
	Jazz				
	TOTAL				
Autre					
TOTAL		503	20	20	0

DIPLOMES 2022-2023

		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M									
	DE musique									
	Double diplômés DNSP M - DE									
	CA musique									
Danse	DNSP D	0							0	
	DE danse									
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		0	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!

INSTITUT SUPÉRIEUR DES ARTS DE TOULOUSE (ISDAT)

Statut	Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC)
Date de création	2011
Direction	Alain Combres (intérim)
Locaux	Toulouse
Spécialités	Musique, Danse, Art, Design
Diplômes	DNSPM, DE, DNSEP,
Options	Interprétation (musique), Pédagogie (musique et danse)
Universités partenaires	Université de Toulouse Jean Jaurès
COMUE	
Partenariats institutionnels	Orchestre National du Capitole de Toulouse (ONCT), CDCN Place de la Danse ; festival « Toulouse les Orgues » « Toulouse guitare », CRR de Toulouse ; Musi'Halles, SMAC Métropole et scène nationale de Sète
Nombre d'étudiants (2023-2024)	107
Taux de sélection à l'entrée	37 %
Droits d'inscription et frais de scolarité moyens (€)	250
Taux de boursiers	27 %
% de femmes	64,0 %
Nombre de diplômés 22-23	43
Taux de diplômés	93 %
% de femmes	70 %
Effectifs 23-24	12
Direction et administration	7
Équipe pédagogique	5
Budget (dépenses 24 hors MAD €) département musique et danse	1,02 M€
Coût par étudiant (€)	NC
Subvention État (€) département musique et danse	0,6
Subvention État par étudiant (€)	5700
Part de l'État dans les recettes	52 %
Part des collectivités locales dans les recettes	41 %
Résultat net cumulé 2014-2023 (€)	NC
Fonds de roulement fin 23 (€)	NC

NB : La mission n'a pas reçu de la part de l'établissement les documents ou éléments d'information demandés, les éléments ci-après sont donc établis à partir des documents de la DGCA et de données publiques (notamment rapport d'activités)

Histoire et contexte territorial

L'ISDAT s'est constitué en 2011 par le regroupement de l'école supérieure des beaux-arts de Toulouse et le Centre supérieur d'études supérieures musique et danse. L'école des beaux-arts a une longue tradition artistique, remontant au XVIII^{ème} siècle, avec la création de « l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse ». L'histoire du centre d'études supérieures de musique et danse de Toulouse est plus récente avec une création en 1993 dans le sillage de celle des Cefedem et un cursus focalisé sur la formation des enseignants (DE)

À Toulouse, le partenariat historique avec l'université Jean-Jaurès remonte à la création en 1993 du Centre d'études supérieures musique et danse (CESMD), devenu le Département spectacle vivant de l'ISDAT en 2011. Le cursus pour le DE de professeur de musique durait alors 2 ans, et grâce à une parfaite entente entre le CESMD, l'université et l'Institut de formation des musiciens intervenants (IFMI), les étudiants pouvaient obtenir en 3 ans un DE, une licence de musicologie et le DUMI. L'université propose toujours un parcours spécifique pour les étudiants en musique de l'ISDAT. Le CESMD a intégré la danse en 2000 et a créé peu après un double cursus avec l'université : « Diplôme d'État - Licence danse ».

L'ISDAT est le seul établissement d'enseignement de la création artistique en France à dispenser des enseignements dans cinq domaines (art, design, design graphique, musique et danse).

C'est un EPCC ; majoritairement financé par la ville (environ 4,7 M€ pour la ville et la métropole). L'État verse environ 1,6 M€ (dont 600 k€ pour la partie musique et danse).

La région n'est pas partenaire financier de l'ISDAT. La ville et la métropole sont majoritaires dans la gouvernance de l'établissement (en nombre de sièges, par ailleurs Nicole Yardeni, conseillère municipale de Toulouse est présidente de l'ISDAT).

Missions, modèle et projet pédagogique

La grande majorité des effectifs étudiants est concentrée sur les arts visuels avec près de 300 étudiants, contre une centaine pour le spectacle vivant (70 en musique et environ 40 en danse). Pour autant, l'ISDAT est le seul établissement public d'enseignement supérieur dans cette grande région, très dynamique tant en musique qu'en danse.

L'offre de formation en musique comprend le DNSPM (« instrumentiste-chanteur », « musiques actuelles amplifiées », « direction d'ensembles instrumentaux » et « direction d'orchestre ») suivi par une soixantaine d'étudiants. Le partenariat avec l'Orchestre national du Capitole de Toulouse (ONCT) est un atout de taille offrant des enseignants de qualité et des perspectives d'insertion pour les étudiants. Un partenariat avec l'Université Toulouse Jean Jaurès permet la délivrance conjointe de la Licence. L'ISDAT forme aussi au DE de professeur de musique en FI, FC et VAE (suivi par une vingtaine d'étudiants). Un partenariat avec l'Institut de Formation de Musiciens Intervenant à l'école (IFMI) permet également un parcours conjoint DE-DUMI pour certaines disciplines musicales.

L'offre de formation en danse comprend le DE de professeur de danse (une quarantaine d'étudiants) dans les 3 options réglementées (danses classique, contemporaine et jazz). Plusieurs cursus sont proposés : le DE seul ou couplé à la Licence mention « arts du spectacle parcours danse » en partenariat avec le CRR de Toulouse et l'Université Toulouse-Jean-Jaurès (UT2J). La formation est accessible en formation initiale, continue ou via la VAE. L'ISDAT est habilité à dispenser la formation au DE depuis 2015.

De plus l'ISDAT propose (à l'instar du Pont Supérieur à Nantes et de l'ESDMD à Lille) et en partenariat avec le CRD de Montauban, une classe préparatoire à l'EAT (en danses contemporaine et jazz) et aux écoles supérieures couplée ou non à la licence susmentionnée. Les étudiants y entrent sur audition et bénéficient pendant une année de cours techniques mutualisés avec le DE : cours d'AFCMD¹, des ateliers d'improvisation et d'écriture chorégraphique, des conférences, de la formation musicale ainsi que des présentations des travaux sur des scènes régionales ponctuent cette formation.

Le cursus habituel structuré en unités d'enseignements (UE) est enrichi de cours de « renforcement » : entraînement régulier du danseur, (4 fois par semaine) ainsi que des workshops, ateliers d'improvisation, de composition et transmission de répertoire qui ont, un temps tenté de travailler une forme de pluridisciplinarité au sein de l'Établissement, projet qui a malheureusement perdu de sa vigueur à l'épreuve de la crise².

Les taux de réussite pour l'obtention du DE dans les trois disciplines sont élevés et se positionnent en moyenne entre 90 % et 100 % des candidats.

L'ISDAT est l'un des trois centres publics à qui la DGCA a confié la mission d'organiser les épreuves nationales de l'Examen d'Aptitude Technique (préalable à l'entrée en formation DE)³.

Le projet pédagogique est articulé autour du partenariat structurant avec l'université Jean Jaurès et notamment le département musicologie.

Autre axe fort, les partenariats locaux, avec le lien avec l'ONCT et le Centre de développement chorégraphique national (CDCN) – la Place de la danse, l'Opéra et le Ballet national du Capitole, des festivals mais également tout le réseau des conservatoires et au quotidien pour la danse avec le CRR de Toulouse (utilisation des locaux et tutorats et élèves sujets pour les mises en situations), le CRD de Montauban (préparation EAT).

L'interdisciplinarité de l'établissement reste à démontrer : les sites sont séparés, les projets communs marginaux, les étudiants et enseignants cloisonnés et l'ouverture du département des arts visuels semble très limitée. Le directeur précédent n'a pas réussi à développer son projet d'établissement qui allait dans ce sens. L'établissement traverse actuellement une crise interne.

Moyens et analyse financière

Équipe pédagogique et administrative

L'équipe est constituée de 12 personnes dont 5 personnels pédagogiques. Des tensions internes ont été notées côté musique avec du turn-over, des départs (dont la directrice de la musique et la conseillère pédagogique musique) et une difficile recomposition des équipes. Des signes de fragilité sont présents sur l'équipe. En danse, la situation semble plus stable et sereine.

¹ Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé (AFCMD).

² PLEXUS LAB, sorte de « bulle d'expérimentation pluridisciplinaire et collective » en mode projet créatif, destinée à un groupe d'étudiants issus des cinq unités pédagogiques présentes à l'ISDAT, accompagné par les enseignants volontaires et parrainée par un artiste, dans le but de partager une culture commune et des outils tangibles dans chacun des domaines et de faire vivre la pluridisciplinarité présente dans l'établissement.

³ L'ISDAT est l'interlocuteur des candidats domiciliés en régions Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, et organise les épreuves en général à Marseille au CCN-BNM, l'ESMD de Lille est l'interlocuteur des candidats domiciliés en région Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val-de-Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Normandie, dans les régions d'Outre-mer, et hors territoire national et organise les épreuves en général à Nanterre à l'École de danse de l'Opéra national de Paris et en Outre-Mer ; le PESMD de Bordeaux est l'interlocuteur des candidats pour les candidats domiciliés en régions Nouvelle-Aquitaine, Bretagne et Pays-de-la-Loire et organise les épreuves en son site.

Locaux

Les activités réparties sur trois sites :

- un site principal en centre-ville, quai de la Daurade dans les locaux historiques de l'école supérieure des Beaux-Arts pour les arts visuels et l'administration générale.
- un site partagé avec le CRR pour la danse : site de centre-ville de Saint-Pierre-des-Cuisines, où le département danse a accès aux studios de danse du CRR et y dispose de petits bureaux et de vestiaires dédiés.
- un site annexe du CRR pour la musique dans un quartier QPV plus excentré qui pose un problème d'usage restreint mais surtout de continuité de service dans le cadre d'importants travaux prévus par la ville sur le site (voir infra).

Analyse financière

L'analyse financière, telle que pratiquée avec les autres écoles, n'est pas possible en l'absence de données fiables et complètes fournies par l'école.

L'école est financée majoritairement par la ville (4,7 M€ sur environ 7 M€ de budget). L'État (DRAC) contribue à hauteur d'1,3 M€. L'État finance en revanche de façon majoritaire l'activité du département musique et danse (600 k€ fléchés).

L'ISDAT traverse une crise financière depuis 2023 avec un déficit constaté de 500 k€ fin 2023, compensé ponctuellement par les partenaires financiers. Un mouvement de grève des enseignants et étudiants a secoué l'établissement. Une baisse généralisée des subventions publiques a été annoncée pour 2025 (- 540 k€).

Observations, points de vigilance

L'ISDAT bénéficie d'une position territoriale favorable (seul établissement public d'enseignement supérieur dans une région très dynamique) et a su développer des partenariats structurants et de qualité (université Toulouse Jean Jaurès ; Orchestre du Capitole, CDCN), cependant l'échec de son projet interdisciplinaire et les difficultés économiques de l'école mettent le département spectacle vivant en tension.

Les points suivants sont signalés :

- Crise budgétaire
- Crise de direction : l'établissement n'a plus de direction depuis un an, l'intérim a été assuré par la DAF qui est sur le départ, intérim repris par le chef de projet chargé de la réforme. Entre la situation budgétaire tendue, la crise interne et le turn-over des équipes, la situation est complexe et fragile. La nouvelle direction devra rétablir la stabilité de l'établissement autour d'un projet cohérent.
- Problème de locaux : l'annexe du CRR partiellement mise à disposition du département musique va faire l'objet d'importants travaux sur son site liés à la ligne de métro compromettant l'activité sur place pour plusieurs mois. Il y a pour l'instant peu de solutions alternatives qui se dégagent d'autant que l'établissement est en déficit budgétaire.
- Restructuration de l'activité vers un éclatement de l'école : un projet de réforme est en cours, souhaité par la mairie, premier financeur. Un chef de projet a ainsi été désigné pour mener une étude prospective et proposer une réorganisation de l'école. Ce dernier a récemment été nommé directeur par intérim. Les éléments d'information communiqués tendent à acter d'une séparation du département musique et danse de l'école d'art.

Plusieurs pistes sont évoquées dans l'hypothèse d'une réforme et nécessitent un suivi particulier de la part de l'État :

- un rapprochement avec une nouvelle université : l'étude actuellement conduite milite pour un rapprochement avec l'université Toulouse Capitole. Récemment constituée en EPE⁴, grande université centrale spécialisée en sciences sociales (droit, économie administration) et disposant de locaux possiblement accessibles en centre-ville. Cette piste est intéressante, mais elle interroge l'actuel et historique partenariat avec l'université Jean Jaurès dont l'activité est davantage liée avec celle du département musique et danse⁵.
- Un rapprochement des enseignements avec les structures culturelles : notamment le Capitole côté musique et le CDCN pour la danse. Cette piste, évoquée par la DRAC est intéressante et offre beaucoup d'avantages en termes de pédagogie et d'insertion ; mais elle pose aussi plusieurs questions d'ordre juridique, financier et matériels (notamment les locaux pour la musique et la danse et les délais d'une future reconfiguration⁶).
- Il est important de protéger le département danse au regard de son positionnement pivot en région, seule offre publique en Occitanie, de surcroît de très grande qualité et missionné pour l'organisation de l'EAT dans le grand Sud-Est (voir note 3).

⁴ Établissement Public Expérimental, statut transitoire qui remplace les COMUE .

⁵ L'étude sur la transmission de la danse en Occitanie, menée par l'ICA (ICA/ Idir / mai 2024) recommandait de favoriser le rapprochement entre l'Université Toulouse II - Jean-Jaurès et le CDCN La Place de la Danse. L'inclusion envisagée du département danse de l'ISDAT, conforterait encore aussi ce partenariat universitaire déjà opérant dans la perspective de la future Cité de la Danse à la Reynerie.

⁶ Le CDCN -la Place de la Danse (premier jalon en 1995 du réseau qui compte aujourd'hui 13 établissements) a été relocalisé après l'incendie de ses locaux historiques perdant l'unité de lieu qui lui permettait de réaliser ses missions de programmation, d'accueil des publics, de pôle ressource et documentaire, de formation professionnelle. Ses bureaux sont à présent situés au Centre culturel Théâtre des Mazades. La formation professionnelle se distribue dans une douzaine de lieux culturels toulousains tels que le Ring, le Théâtre de la Cité, le Kiwi, la Digue et le Théâtre Garonne. Certains projets de programmation se déroulent au Ring et au CDN. Le lieu de résidences n'ayant pas été touché par l'incendie, cette activité n'est pas affectée. Le projet ambitieux de construction d'un nouvel équipement dans lequel le CDCN prendra place dans le quartier de la Reynerie, à Toulouse, verra le jour à l'horizon de la saison 2027-22028, pourrait donc inclure le département danse de l'ISDAT.

Indicateurs	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Moyenne Période
Nombre d'étudiants		116	113	107	55	107	99,6
Musique		62	64	64	0	67	51,4
Formation Initiale		55	60	64	0	67	49,2
Formation Continue		7	4	0	0	0	2,2
VAE		0	0	0	0	0	0
Danse		54	49	43	55	40	48,2
Formation Initiale		49	42	43	52	39	45
Formation Continue		5	7	0	3	1	3,2
VAE		0	0	0	0	0	0
Autre		0	0	0	0	0	0
Formation Initiale		0	0	0	0	0	0
Formation Continue		0	0	0	0	0	0
VAE		0	0	0	0	0	0
Taux de diplômés	94%	93%	94%	97%	93%		94%
DNSPM	100%	100%	100%	89%	100%		98%
DE Musique	100%	100%	100%	100%	100%		100%
CA Musique							
DNSPD							
DE Danse	88%	86%	89%	100%	87%		90%
CA Danse							
Autre							
Nombre de diplômés	44	41	48	35	43		42
DNSP M	14	13	13	8	17		13
DE musique	8	10	10	5	6		7,8
Double diplômés DNSP M - DE	4	5	9	5	4		5,4
CA musique	0	0	0	0	0		0
DNSP D	0	0	0	0	0		0
DE danse	22	18	25	22	20		21,4
Double diplômés DNSP D - DE	0	0	0	0	0		0
CA danse	0	0	0	0	0		0
Autre	0	0	0	0	0		0
Taux de sélection		56%	44%	32%	50%	37%	42%
DNSPM		31%	26%	18%	44%	18%	26%
Instrumentiste - chanteur		30%	24%	18%	44%	18%	25%
Chef d'ensembles		50%	67%	25%		20%	38%
Création musicale							
DE Musique		67%	71%	43%	14%	61%	45%
Enseignement instrumental ou vocal		67%	71%	20%	20%	71%	58%
Formation musicale		50%			14%	50%	27%
Accompagnement		100%		100%	13%	0%	31%
Direction d'ensembles					0%		0%
Culture musicale							
Ecriture							
Création musicale contemporaine							
DNSP D							
Classique							
Contemporain							
Jazz							
DE Danse		86%	63%	55%	73%	62%	66%
Classique		100%	63%	75%	100%	73%	77%
Contemporain		86%	64%	43%	70%	48%	59%
Jazz		85%	62%	58%	65%	76%	68%
Autre							
Taux de boursier		7%	40%	21%	93%	27%	31%
Parité							
Parité chez les étudiants (% de femmes)		64%	62%	65%	87%	64%	66%
Parité chez les diplômés (% de femmes)	71%	63%	49%	80%	70%		71%

2019 - 2020										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Statut		EPOC								
nb de sites		2								
Surfaces (m2)	administrati	500								
	formation	11500								
	Total	12000								
Direction et administrat ion		Équipe pédagogique		TOTAL						
Hommes		5		53		58				
Femmes		21		30		51				
TOTAL		26		83		109				
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2019-2020										
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire V					
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE	Sous-total H	Sous-total F	TOTAL	
Musique	28	27	3	4	0	0	31	31	62	
Danse	10	39	1	4	0	0	11	43	54	
Autre							0	0	0	
TOTAL	38	66	4	8	0	0	42	74	116	
Boursiers									8	
CONCOURS										
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC					
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	73	22	22	0					
	Chef d'ensembles	4	2	2	0					
	Création musicale									
	TOTAL	77	24	24	0					
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	9	6	3	2					
	Formation musicale	2	1	1	0					
	Accompagnement	1	1	1	0					
	Direction d'ensembles									
	Culture musicale									
	Écriture									
	Création musicale contemporaine									
	TOTAL	12	8	5	2					
DNSP D	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
DE danse	TOTAL	0	0	0	0					
	Classique	5	5	5	0					
	Contemporain	21	18	14	4					
	Jazz	33	28	27	1					
TOTAL		59	51	46	5					
Autre										
TOTAL		148	83	75	7					
DIPLOMES 2018-2019										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M	14	5	36	9	64	14	100	20	143
	DE musique	8	4	50	4	50	8	100	3	38
	Double diplômés DNSP M - DE						4			
	CA musique									
Danse	DNSP D									
	DE danse	25	1	5	21	95	22	88	11	50
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		47	10	21	34	71	48	102	34	72

2020 - 2021			
PRESENTATION GENERALE - RH			
Statut	EPCC		
nb de sites	2		
Surfaces (m2)	administrati	500	
	formation	11500	
	Total	12000	
	Direction et administrat ion	Équipe pédagogique	TOTAL
Hommes	4	2	6
Femmes	5	2	7
TOTAL	9	4	13

ETUDIANTS DE L'ANNEE 2020-2021									
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE			
Musique	35	25	3	1	0	0	38	26	64
Danse	5	37	0	7	0	0	5	44	49
Autre							0	0	0
TOTAL	40	62	3	8	0	0	43	70	113
Boursiers									45

CONCOURS					
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée - FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	90	22	22	0
	Chef d'ensembles	3	2	2	0
	Création musicale				
	TOTAL	93	24	24	0
DE musique	Enseignement Instrumental ou vocal	7	5	5	0
	Formation musicale				
	Accompagnement				
	Direction d'ensembles				
	Culture musicale				
	Écriture				
	Création musicale contemporaine				
	TOTAL	7	5	5	0
DNSP D	Classique				
	Contemporain				
	Jazz				
	TOTAL	0	0	0	0
DE danse	Classique	19	12	11	0
	Contemporain	25	16	12	0
	Jazz	34	21	19	0
	TOTAL	78	49	42	0
Autre					
TOTAL		178	78	71	0

DIPLOMES 2019-2020										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M	13	7	54	6	46	13	100	8	62
	DE musique	10	2	20	8	80	10	100	6	60
	Double diplômés DNSP M - DE						5			
	CA musique									
	TOTAL									
Danse	DNSP D	21	3	17	15	83	18	86	9	50
	DE danse									
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
	TOTAL									
Autre										
TOTAL		44	12	26	29	63	46	105	23	52

2021 - 2022										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Statut		EPOC								
nb de sites			3							
Surfaces (m2)	administrati		500							
	formation		5000							
	Total		5500							
		Direction et administrati on	Équipe pédagogique	TOTAL						
Hommes		2	0	2						
Femmes		6	4	10						
TOTAL		8	4	12						
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2021-2022										
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire					
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE	Sous-total H	Sous-total F	TOTAL	
Musique	32	32	0	0	0	0	32	32	64	
Danse	5	38	0	0	0	0	5	38	43	
Autre							0	0	0	
TOTAL	37	70	0	0	0	0	37	70	107	
Boursiers									22	
CONCOURS										
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC					
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	149	27	27	0					
	Chef d'ensembles	4	1	1	0					
	Création musicale									
	TOTAL	153	28	28	0					
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	5	1	1	0					
	Formation musicale									
	Accompagnement	2	2	2	0					
	Direction d'ensembles									
	Culture musicale									
	Écriture									
	Création musicale contemporaine									
	TOTAL	7	3	3	0					
DNSP D	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL	0	0	0	0					
DE danse	Classique	16	12	11	1					
	Contemporain	37	16	13	3					
	Jazz	36	21	20	1					
	TOTAL	89	49	44	5					
Autre										
TOTAL		249	80	75	5					
DIPLOMES 2020-2021										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M	13	9	69	4	31	13	100	13	100
	DE musique	10	7	70	3	30	10	100		0
	Double diplômés DNSP M - DE						9			
	CA musique									
Danse	DNSP D									
	DE danse	28	4	16	21	84	25	89	11	44
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										

2022 - 2023										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Statut	EPCC									
	3									
	500									
	5000									
Surfaces (m2)	5000									
	5500									
Direction et administration	Équipe pédagogique									
	TOTAL									
	Hommes									
	Femmes									
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2022-2023										
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL	
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE				
Musique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Danse	6	46	1	2	0	0	7	48	55	
Autre							0	0	0	
TOTAL	6	46	1	2	0	0	7	48	55	
Boursiers										51
CONCOURS										
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC					
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	87	38	38	0					
	Chef d'ensembles									
	Création musicale									
	TOTAL	87	38	38	0					
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	5	1	1	0					
	Formation musicale	7	1	1	0					
	Accompagnement	8	1	1	0					
	Direction d'ensembles	2	0	0	0					
	Culture musicale									
	Écriture									
	Création musicale contemporaine									
	TOTAL	22	3	3	0					
	DNSP D	Classique								
Contemporain										
Jazz										
TOTAL		0	0	0	0					
DE danse	Classique	9	9	8	1					
	Contemporain	27	19	18	1					
	Jazz	26	17	16	1					
	TOTAL	62	45	42	3					
Autre										
TOTAL		171	86	83	3					
DIPLOMES 2021-2022										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M	9	4	50	4	50	8	89	3	38
	DE musique	5	2	40	3	60	5	100		0
	Double diplômés DNSP M - DE						5			
	CA musique									
Danse	DNSP D									
	DE danse	22	1	5	21	95	22	100	10	45
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		36	7	20	28	80	35	97	13	37

2023 - 2024										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Surfaces (m2)	Statut	EPCC								
	nb de sites	3								
	administrati	406								
	formation	9747								
	Total	10153								

**PÔLE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE
BORDEAUX NOUVELLE-AQUITAINE (PESMD)**

Statut Date de création Direction Locaux	Association 2012 Pierre-Marie Quéré Bordeaux
Spécialités Diplômes Options	Musique classique, Jazz, Danse contemporaine DNSPM, DE Direction d'orchestre, Chorégraphie
Universités partenaires COMUE Partenariats institutionnels	Université Bordeaux Montaigne N'est pas dans un regroupement universitaire Opéra de Bordeaux, Orchestre National Bordeaux Aquitaine
Nombre d'étudiants (2023-2024) Taux de sélection à l'entrée Droits d'inscription et frais de scolarité moyens (€) Taux de boursiers % de femmes Nombre de diplômés 22-23 Taux de diplômés % de femmes	94 12 % 31 % 63 % 47 84 % 47 %
Effectifs 23-24 Direction et administration Équipe pédagogique	
Budget (dépenses 23 y compris mises à disposition - €) Coût par étudiant (€) Subvention État (€) Subvention État par étudiant (€) Part de l'État dans les recettes Part des collectivités locales dans les recettes Résultat net cumulé 2014-2023 (€) Fonds de roulement fin 23 (€)	

Histoire et contexte territorial

L'établissement a été créé en août 1991 en tant que Cefedem de Bordeaux dans l'ancienne région Aquitaine, pour une formation au DE de professeur de musique et au DE de professeur de danse (pour les trois disciplines réglementées). Avec l'habilitation à délivrer le DNSPM, il a adopté en 2012 sa dénomination actuelle de Pôle d'enseignement supérieur Musique et Danse (PESMD), pour devenir le « PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine » après la création de cette grande région en 2015.

Les habilitations du département danse ont été renouvelées sans discontinuer, la dernière courant jusqu'en juin 2026. Une interruption de la formation en danse classique a eu lieu entre 2012 et 2017, faute d'un nombre suffisant de candidats. Le Pôle est également agréé pour dispenser les 200 heures à la demande notamment du CCN de Biarritz-Ballet Malandain (2009, 2015 et 2025), avec qui des partenariats sont réguliers notamment en termes de santé du danseur¹. Avec l'ISDAT et l'ESMD Lille, le PESMD est missionné par la DGCA pour l'organisation de l'Examen d'Aptitude Technique, le pôle bordelais ayant la charge de la zone du grand Sud-Ouest. Ces trois centres sont également habilités en matière de VAE au plan national.

À la demande de la Région et de la Drac, un rapprochement avec le Pôle Aliénor situé à Poitiers a été initié par les deux directions. Il se traduit dès la rentrée universitaire 2025-2026 par une offre de formation commune, avec une répartition des disciplines, domaines et options sur les deux sites.

Missions, modèle et projet pédagogique

L'offre de formation du PESMD comprend le DNSP de musicien et le DE de professeur de musique et le DE de professeur de danse, en formation initiale et en formation continue.

Musique

Le DNSPM est délivré pour la discipline **instrumentiste chanteur** dans le seul domaine « musiques classiques à contemporaines ».

Pour le DE de professeur de musique, l'offre couvre les disciplines **accompagnement** (musique et danse), **direction d'ensembles** (instrumentaux et vocaux), **enseignement instrumental ou vocal** (tous domaines sauf musique ancienne) et **formation musicale**.

L'équilibre entre les différentes modalités de formation (cours individuels et collectifs, master-classes, pédagogie de projet, mises en situation pédagogiques et artistiques) est satisfaisant, mais l'effectif des promotions ne permet pas une pratique orchestrale adaptée à ce niveau d'étude. Par ailleurs, en l'absence d'un cursus DNSPM en musiques actuelles amplifiées et d'un parcours approprié en musicologie, l'enseignement délivré aux étudiants en DE pour ce domaine esthétique n'est pas adapté.

Danse

Le cursus DE Danse est depuis 2011, organisé en trois années, dans une conception partagée avec l'Université Bordeaux Montaigne et sa Licence danse comme suit : année 1 : préparation EAT et L1, année 2 : DE1 et L2, année 3 : DE2 et L3. Le DE peut toutefois aussi se préparer hors licence.

¹ Des contacts sont en cours avec le Ballet de l'Opéra national de Bordeaux pour les 200 h, ce dernier s'adressant plus volontiers jusqu'ici, et pour des raisons de « filiation » à la formation proposée par l'Opéra national de Paris en collaboration avec le Centre national de la Danse.

L'offre de formation du département danse du PESMD inclut la formation continue, notamment à destination des professeurs de danse du territoire qui peuvent bénéficier de formations qualifiantes (stages) et modules spécifiques tels que la santé du danseur, l'improvisation en danse ou la Danse et le handicap. Le PESMD propose également les formations complémentaires pour les titulaires d'une VAE partielle au DE danse.

Malgré des difficultés de pilotage entre 2017 et 2021, le département danse du PESMD de Bordeaux s'attache les services d'une équipe pédagogique de qualité et déploie un savoir-faire avéré tant le programme de formation avec la mise en place d'outils pédagogiques innovants qui concourt à une « construction qualitative de l'étudiant ». À travers des partenariats nombreux, il garantit son inscription autant dans son environnement fonctionnel que dans une dynamique élargie à la vie culturelle métropolitaine et régionale².

Si les effectifs en danse se sont contractés les dernières années, le PESMD affiche des résultats satisfaisants en termes de diplomation. L'inclusion de la formation au DE danse au sein du pôle et l'attention particulière donnée à la formation musicale et à l'accompagnement dans le cursus ne sont sans doute pas étrangères à de très bons résultats dans cette matière, constitutive du DE.

Moyens

Équipe pédagogique et encadrement

Le PESMD a connu un épisode houleux conduisant au départ du directeur et du président en septembre 2023. La présidence de l'association a été confiée à Lise Saladain, directrice déléguée du CDCN La Manufacture), et la direction à Pierre-Marie Quéré, deux personnes émanant du secteur chorégraphique qui ont su pacifier la gouvernance du pôle en quelques mois.

Pierre-Marie Quéré a donc pris ses fonctions au premier semestre 2024. L'équipe de direction est composée de :

- Caroline Follana, responsable du département formation professionnelle continue,
- Bernard Mouchon, directeur du département musique,
- Célia Thomas, directrice du département danse.

Les enseignants sont recrutés en CDDU. Nombre d'entre eux sont en poste au conservatoire de Bordeaux.

Locaux

Bien que le PESMD dispose en centre-ville d'un bâtiment indépendant qui accueille l'administration et où il dispose de deux studios de danse³ et d'une salle de cours collectif, ses locaux sont le point faible majeur, relevé depuis des années au fil des rapports d'accréditation et des séances du CNESERAC. Les problèmes d'espace, d'hygiène et de sécurité, tant pour les étudiants et les enseignants que pour le personnel administratif, rendent les conditions d'apprentissage difficiles.

² Partenariat fonctionnel avant tout via une convention avec le CRR de Bordeaux qui prévoit la mise à disposition d'un studio de danse, des tutorats (stage DE2) avec des professeurs du CRR, la présence d'élèves sujets lors des mises en situation. Les partenariats régionaux : CCN Malandain Ballet Biarritz, La Manufacture CDCN, Pôle Culturel Év@sion, Théâtre Olympia Arcachon, EMMDA Floirac, EMMD Blanquefort.

³ Le premier studio (112 m²) ne permet pas des conditions de travail satisfaisantes du fait de sa hauteur trop réduite (2,60 m sous plafond) ; le second (160 m²) est adapté et agréable, avec une lumière naturelle et une bonne hauteur sous plafond.

Le PESMD doit donc s'appuyer sur des mises à dispositions de salles, essentiellement par le conservatoire de Bordeaux (salles de cours de musique, studio de danse), mais l'accès des étudiants pour leur travail personnel en dehors des temps de cours reste très difficile, et l'administration se voit contrainte de devoir constamment rechercher des salles dans d'autres conservatoires de l'agglomération. De plus, le PESMD loue un studio de danse à l'extérieur du centre⁴. D'autres locaux situés au sein de l'université Michel de Montaigne sont utilisés notamment pour des cours théoriques inscrits dans le partenariat et des présentations publiques de travaux d'étudiants.

Un projet de locaux neufs existait depuis de nombreuses années, mais son financement n'a été finalisé que récemment dans le cadre du CPER 2021-2027. La Région a décidé d'en reprendre la maîtrise d'ouvrage⁵. La construction d'un nouveau bâtiment sur la ZAC de l'écoquartier Bastide Niel en rive droite de la Garonne a débuté en 2024, sa livraison est prévue fin 2025.

Analyse financière

L'analyse financière telle que pratiquée avec les autres établissements n'est pas possible car le PESMD n'a pas fourni les matrices permettant de le faire.

Observations et points de vigilance

L'annonce du projet de rapprochement avec Poitiers a suscité un certain émoi parmi les enseignants du PESMD, une pétition a circulé, des informations ont été publiées dans la presse spécialisée. En cause, le transfert à Poitiers d'une partie des enseignements bordelais, l'idée étant de valoriser le savoir-faire et les compétences de chacun des pôles en limitant les doublons – les étudiants étant toutefois autorisés à terminer leur cursus sur le site où ils l'avaient entamé.

La taille de la région Nouvelle-Aquitaine, la plus étendue de France métropolitaine, peut justifier l'existence de deux sites, l'un dans la métropole, l'autre au nord de la région, accessible aux étudiants du grand ouest. Il conviendra de s'assurer de la fluidité du fonctionnement et de faciliter le cas échéant la circulation et les échanges entre étudiants et enseignants des deux sites. Chaque pôle a développé des compétences et des partenariats dont la mise en commun devrait être bénéfique à l'ensemble des acteurs et des étudiants.

En ce qui concerne la danse, une synergie assez fructueuse pourrait être établie entre la formation au DE à Bordeaux et la formation continue sur l'AFCMD qui perdure à Poitiers, depuis la disparition regrettée de la formation professionnalisante des danseurs jazz en 2010, l'AFCMD étant une composante des contenus du DE.

⁴ Le studio COMBES de 110 m² avec hauteur sous plafond de 4,50 m est équipé de façon satisfaisante pour la danse.

⁵ Séance plénière du 12 juin 2023.

Indicateurs	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Moyenne Période
Nombre d'étudiants		232	105	183	127	94	148,2
Musique		145	65	61	98	53	84,4
Formation Initiale		61	58	20	65	49	50,6
Formation Continue		6	7	22	33	4	14,4
VAE		78	0	19	0	0	19,4
Danse		87	40	122	29	41	63,8
Formation Initiale		79	38	72	24	39	50,4
Formation Continue		8	2	0	5	2	3,4
VAE		0	0	50	0	0	10
Autre		0	0	0	0	0	0
Formation Initiale		0	0	0	0	0	0
Formation Continue		0	0	0	0	0	0
VAE		78	0	69	0	0	29,4
Taux de diplômés		93%	81%	87%	84%		86%
DNSPM	85%	81%	85%	82%	80%		85%
DE Musique	100%	100%	92%	88%	91%		94%
CA Musique							
DNSPD							
DE Danse	56%	100%	63%	89%	79%		77%
CA Danse							
Autre							
Taux de diplômés		66	43	46	47		50
DNSP M	46	22	11	9	16		14,8
DE musique	20	29	22	21	20		22,4
Double diplômés DNSP M - DE	11	19	19	4	10		12,6
CA musique	0	0	0	0	0		0
DNSP D	0	0	0	0	0		0
DE danse	10	15	10	16	11		12,4
Double diplômés DNSP D - DE	0	0	0	0	0		0
CA danse	0	0	0	0	0		0
Autre	0	0	0	0	0		0
Taux de sélection		62%	62%	49%	54%	12%	47%
DNSPM		28%	47%	32%	37%	13%	31%
Instrumentiste - chanteur		28%	47%	32%	37%	13%	31%
Chef d'ensembles							
Création musicale							
DE Musique		42%	57%	50%		8%	39%
Enseignement instrumental ou vocal		47%	56%	48%		9%	38%
Formation musicale		25%				0%	20%
Accompagnement			100%	100%		0%	60%
Direction d'ensembles			50%	100%		0%	67%
Culture musicale							
Ecriture							
Création musicale contemporaine							
DNSP D							
Classique							
Contemporain							
Jazz							
DE Danse		88%	100%		100%	43%	97%
Classique		87%	100%		100%	33%	93%
Contemporain		88%	100%		100%	50%	102%
Jazz		87%	100%		100%	50%	93%
Autre							
Taux de boursier		12%	33%	24%	0%	31%	18%
Parité							
Parité chez les étudiants (% de femmes)		58%	57%	69%	52%	63%	60%
Parité chez les diplômés (% de femmes)	41%	56%	53%	70%	47%		54%

2019 - 2020											
PRESENTATION GENERALE - RH											
Surfaces (m2)	Statut	EPOC									
	nb de sites	1									
	administrati	100									
	formation	400									
	Total	500									
	Direction et administrati	Équipe pédagogique		TOTAL							
Hommes		3	40	43							
Femmes		4	58	62							
TOTAL		7	98	105							
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2019-2020											
		Formation initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE					
		Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE	Sous-total H	Sous-total F	TOTAL	
Musique		30	31	4	2	48	30	82	63	145	
Danse		14	65	1	7	0	0	15	72	87	
Autre								0	0	0	
TOTAL		44	96	5	9	48	30	97	135	232	
Boursiers										28	
CONCOURS											
			Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC					
DNSP M	Instrumentiste - chanteur		57	16	16	0					
	Chef d'ensembles										
	Création musicale										
	TOTAL		57	16	16	0					
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal		15	7	5	2					
	Formation musicale		4	1	1	0					
	Accompagnement										
	Direction d'ensembles										
	Culture musicale										
	Ecriture										
	Création musicale contemporaine										
	TOTAL		19	8	6	2					
DNSP D	Classique										
	Contemporain										
	Jazz										
	TOTAL		0	0	0	0					
DE danse	Classique		15	13	11	2					
	Contemporain		34	30	27	3					
	Jazz		39	34	31	3					
	TOTAL		88	77	69	8					
Autre											
TOTAL			164	101	91	10					
DIPLOMES 2018-2019											
			Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M		16	12	75	4	25	16	100	12	75
	DE musique		20	13	65	7	35	20	100	2	10
	Double diplômés DNSP M - DE							11			
	CA musique										
Danse	DNSP D										
	DE danse		18	2	20	8	80	10	56	10	100
	Double diplômés DNSP D - DE										
	CA danse										
Autre											
TOTAL			54	27	59	19	41	46	85	24	52

2020 - 2021											
PRESENTATION GENERALE - RH											
Surfaces (m2)	Statut	EPCC									
	nb de sites		1								
	administrati		185								
	formation		296								
	Total		481								
			Direction et administrati on	Équipe pédagogique	TOTAL						
Hommes			6	167	173						
Femmes			11	121	132						
TOTAL			17	288	305						
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2020-2021											
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire V						
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE	Sous-total H	Sous-total F	TOTAL		
Musique	32	26	5	2	0	0	37	28	65		
Danse	8	30	0	2	0	0	8	32	40		
Autre							0	0	0		
TOTAL	40	56	5	4	0	0	45	60	105		
Boursiers									35		
CONCOURS											
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC						
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	49	23	21	2						
	Chef d'ensembles										
	Création musicale										
	TOTAL	49	23	21	2						
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	50	28	24	4						
	Formation musicale	0	0	0	0						
	Accompagnement	2	2	1	1						
	Direction d'ensembles	2	1	0	1						
	Culture musicale										
	Écriture										
	Création musicale contemporaine										
	TOTAL	54	31	25	6						
DNSP D	Classique										
	Contemporain										
	Jazz										
	TOTAL	0	0	0	0						
DE danse	Classique	2	2	2	0						
	Contemporain	13	13	13	0						
	Jazz	12	12	8	3						
	TOTAL	27	27	23	3						
Autre											
TOTAL		130	81	69	11						
DIPLOMES 2019-2020											
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage	
Musique	DNSP M	27	12	55	10	45	22	81	11	50	
	DE musique	29	15	52	14	48	29	100	12	41	
	Double diplômés DNSP M - DE						19				
	CA musique										
Danse	DNSP D										
	DE danse	15	2	13	13	87	15	100	5	33	
	Double diplômés DNSP D - DE										
	CA danse										
Autre											
TOTAL		71	29	44	37	56	66	93	28	42	

2021 - 2022										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Statut		EPOC								
nb de sites		1								
Surfaces (m2)	administrati	185								
	formation	296								
	Total	481								
Direction et administrat ion		Équipe pédagogique		TOTAL						
Hommes	2	172		174						
Femmes	4	131		135						
TOTAL	6	303		309						
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2021-2022										
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL	
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE				
Musique	9	11	15	7	12	7	36	25	61	
Danse	15	57	0	0	5	45	20	102	122	
Autre							0	0	0	
TOTAL	24	68	15	7	17	52	56	127	183	
Boursiers									44	
CONCOURS										
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC					
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	68	22	22	0					
	Chef d'ensembles									
	Création musicale									
	TOTAL	68	22	22	0					
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	113	54	22	32					
	Formation musicale	0	0	0	0					
	Accompagnement	1	1	0	1					
	Direction d'ensembles	3	3	0	3					
	Culture musicale									
	Écriture									
	Création musicale contemporaine									
	TOTAL	117	58	22	36					
DNSP D	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL	0	0	0	0					
DE danse	Classique	0	2	2	0					
	Contemporain	0	6	6	0					
	Jazz	0	2	2	0					
	TOTAL	0	10	10	0					
Autre										
TOTAL		185	90	54	36					
DIPLOMES 2020-2021										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M	13	6	55	5	45	11	85	5	45
	DE musique	24	14	64	8	36	22	92	8	36
	Double diplômés DNSP M - DE						19			
	CA musique									
Danse	DNSP D									
	DE danse	16	0	0	10	100	10	63	5	50
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		53	20	47	23	53	43	81	18	42

2022 - 2023				
PRESENTATION GENERALE - RH				
Statut	EPCC			
nb de sites	1			
administrati	185			
formation	296			
Total	481			
Direction et administrati	Équipe pédagogique	TOTAL		
Hommes	1	185	186	
Femmes	11	139	150	
TOTAL	12	324	336	

ETUDIANTS DE L'ANNEE 2022-2023									
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire V				
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE	Sous-total H	Sous-total F	TOTAL
Musique	38	27	22	11	0	0	60	38	98
Danse	1	23	0	5	0	0	1	28	29
Autre							0	0	0
TOTAL	39	50	22	16	0	0	61	66	127
Boursiers									

CONCOURS					
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée - FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	78	29	29	0
	Chef d'ensembles				
	Création musicale				
	TOTAL	78	29	29	0
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal				
	Formation musicale				
	Accompagnement				
	Direction d'ensembles				
	Culture musicale				
	Écriture				
	Création musicale contemporaine				
	TOTAL	0	0	0	0
DNSP D	Classique				
	Contemporain				
	Jazz				
	TOTAL	0	0	0	0
DE danse	Classique	7	7	6	1
	Contemporain	16	16	14	2
	Jazz	6	6	4	2
	TOTAL	29	29	24	5
Autre					
TOTAL		107	58	53	5

DIPLOMES 2021-2022										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M	11	2	22	7	78	9	82	6	67
	DE musique	24	10	48	11	52	21	88	0	0
	Double diplômés DNSP M - DE						4			
	CA musique									
Danse	DNSP D									
	DE danse	18	2	13	14	88	16	89	11	69
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		53	14	30	32	70	46	87	17	37

2023 - 2024										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Statut		EPOC								
nb de sites		1								
Surfaces (m2)	administratif	185								
	formation	296								
	Total	481								
Direction et administration		Équipe pédagogique		TOTAL						
Hommes	1	178		179						
Femmes	9	138		147						
TOTAL	10	316		326						
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2023-2024										
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE					
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE	Sous-total H	Sous-total F	TOTAL	
Musique	27	22	4	0	0	0	31	22	53	
Danse	3	36	1	1	0	0	4	37	41	
Autre							0	0	0	
TOTAL	30	58	5	1	0	0	35	59	94	
Boursiers									29	
CONCOURS										
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC					
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	68	9	9	0					
	Chef d'ensembles									
	Création musicale									
	TOTAL	68	9	9	0					
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	69	6	6	0					
	Formation musicale	1	0	0	0					
	Accompagnement	2	0	0	0					
	Direction d'ensembles	1	0	0	0					
	Culture musicale									
	Écriture									
	Création musicale contemporaine									
	TOTAL	73	6	6	0					
DNSP D	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL	0	0	0	0					
DE danse	Classique	3	1	1	0					
	Contemporain	2	1	1	0					
	Jazz	2	1	1	0					
	TOTAL	7	3	3	0					
Autre										
TOTAL		148	18	18	0					
DIPLOMES 2022-2023										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M	20	10	63	6	38	16	80	0	0
	DE musique	22	14	70	6	30	20	91	0	0
	Double diplômés DNSP M - DE						10			
	CA musique									
Danse	DNSP D	14	1	9	10	91	11	79	7	64
	DE danse									
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		56	25	53	22	47	47	84	7	15

PÔLE ALIÉNOR, POITIERS

Statut	Association
Date de création	2016 (auparavant Cefedem puis CESMD de Poitou-Charentes)
Direction	Sylvie Saussé
Locaux	Poitiers, Tours
Spécialités	Musique classique, Musique traditionnelle
Diplômes	DNSPM, DE
Options	Musiques traditionnelles, improvisation
Universités partenaires	Université de Poitiers, Université de Tours
COMUE	N'est pas dans un regroupement universitaire
Partenariats institutionnels	Abbaye aux Dames de Saintes
Nombre d'étudiants (2023)	112
Taux de sélection à l'entrée	47 %
Droits d'inscription et frais de scolarité moyens (€)	446
Taux de boursiers	38 %
% de femmes	46 %
Nombre de diplômés 22-23	38
Taux de diplômés	86 %
% de femmes	45 %
Effectifs 23-24	ns
Direction et administration	16
Équipe pédagogique	309 (y compris non permanents)
Budget (dépenses 23 y compris mises à disposition - €)	2 216 987
Coût par étudiant (€)	19 795
Subvention État (€)	1 363 459
Subvention État par étudiant (€)	12 174
Part de l'État dans les recettes	62,9 %
Part des collectivités locales dans les recettes	16,3 %
Résultat net cumulé 2014-2023 (€)	-264 836
Fonds de roulement fin 23 (€)	-30 162

Histoire et contexte territorial

Le Pôle Aliénor est une association créée en 1989 sous le nom de « Cefedem de Poitiers », renommée en 2005 « Centre d'études supérieures de musique et de danse » (CESMD) de Poitou-Charentes, avant de prendre sa dénomination actuelle après son habilitation à délivrer le DNSPM obtenue en juillet 2016.

De nombreux partenariats ont été institués dans l'ancienne région Poitou-Charentes : conservatoire (CRR), CFMI et université de Poitiers, Opéra de Limoges, Abbaye aux Dames à Saintes, orchestre de chambre Nouvelle-Aquitaine, UPCP Métiève¹.

Une antenne a été développée à Tours, dans la région voisine du Centre-Val-de-Loire, en partenariat avec l'université et le conservatoire (CRR) de Tours et l'association Jazz à Tours, où se déroulent les cours pour les cuivres et la percussion. Cette implantation avait été décidée dans l'anticipation du regroupement initialement envisagé des trois régions Centre, Limousin, Poitou-Charentes, avant la finalisation de la réorganisation territoriale de 2015 et la création de la région Nouvelle-Aquitaine.

Un projet récent de rapprochement avec le PESMD situé à Bordeaux accentue l'implantation régionale, et devrait conduire à terme, pour une plus grande clarté territoriale, à l'abandon de l'antenne de Tours.

Missions, modèle et projet pédagogique

Le Pôle Aliénor propose les cursus DNSP de musicien et DE de professeur de musique, en formation initiale, en formation continue², et propose également l'obtention du diplôme par la VAE (pour laquelle il intervient également à La Réunion).

Le DNSPM n'est délivré que pour la discipline **instrumentiste chanteur** dans les domaines musiques classiques à contemporaines, musique ancienne, jazz, musiques traditionnelles.

Pour le DE de professeur de musique, l'offre couvre les disciplines **accompagnement** (musique et danse), **enseignement instrumental ou vocal** (tous domaines) et **formation musicale**.

Le Pôle Aliénor propose également des formations en danse, en formation continue ou sous forme de stages, notamment l'Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)³.

De plus, des cours de danse traditionnelle sont intégrés au cursus de tous les étudiants de première année, et sur les trois années pour les étudiants en musique traditionnelle.

Enfin, le Pôle Aliénor intervient aux côtés de l'Abbaye aux Dames de Saintes et l'université de Tours dans le cadre d'un partenariat pour le master « Musique recherche et pratiques d'ensemble » (MRPE) délivré par l'université de Poitiers.

Moyens

Équipe pédagogique et encadrement

Placée sous la direction de Sylvie Saussé, l'équipe de direction est composée de :

¹ Union Pour la Culture Populaire en Poitou-Charentes et Vendée.

² Le pôle a remporté un marché CNFPT sur 3 ans pour la formation continue des enseignants territoriaux.

³ Formation diplômante en 240 heures.

- Claire Michon, responsable formation DE et master, relations internationales, coordinatrice musique ancienne,
- Anne-Sophie Martinez, responsable formation DNSPM,
- Fabienne Mester, responsable formation continue musique et danse,
- Marion Dumeynie, coordinatrice vie étudiante animation communauté étudiante, référente handicap.

L'équipe administrative au complet compte 14 permanents pour 12,8 ETP.

Les enseignants rencontrés témoignent d'une grande bienveillance au sein de l'équipe, d'une bonne information régulière, d'une réelle écoute et d'échanges constructifs.

L'attention portée aux étudiants est remarquable : mise à disposition de locaux, prise en charge de soins médicaux (kinésithérapie, consultation de psychologues, protections hygiéniques gratuites), lutte contre les VHSS, cellule d'écoute vigilance et prévention, communication renforcée (une lettre d'information est publiée tous les jeudis à 18 h), organisation régulière d'événements conviviaux...

Locaux

Le Pôle Aliénor est implanté à Poitiers où il dispose en propre de deux bâtiments indépendants et d'une grande cour végétalisée, sur un terrain niché en centre-ville, à proximité du conservatoire et de l'université. Ces bâtiments comprennent des bureaux pour une partie de l'administration et des salles de cours.

Un grand local, « La Plage », dans un autre bâtiment non loin du site principal est exclusivement dédié aux étudiants, avec des espaces de détente, une salle de réunion, une salle de repos, un espace de restauration. Dans le cadre du mécénat, la Mutuelle de Poitiers, propriétaire du bâtiment, prend en charge la moitié du loyer, et le Crédit Agricole fournit les meubles et des ordinateurs.

D'anciens locaux industriels situés près de la gare dans la ville basse ont été aménagés pour constituer un troisième site comprenant un studio de danse, un studio pour les musiques amplifiées, et plusieurs petites salles pour l'administration.

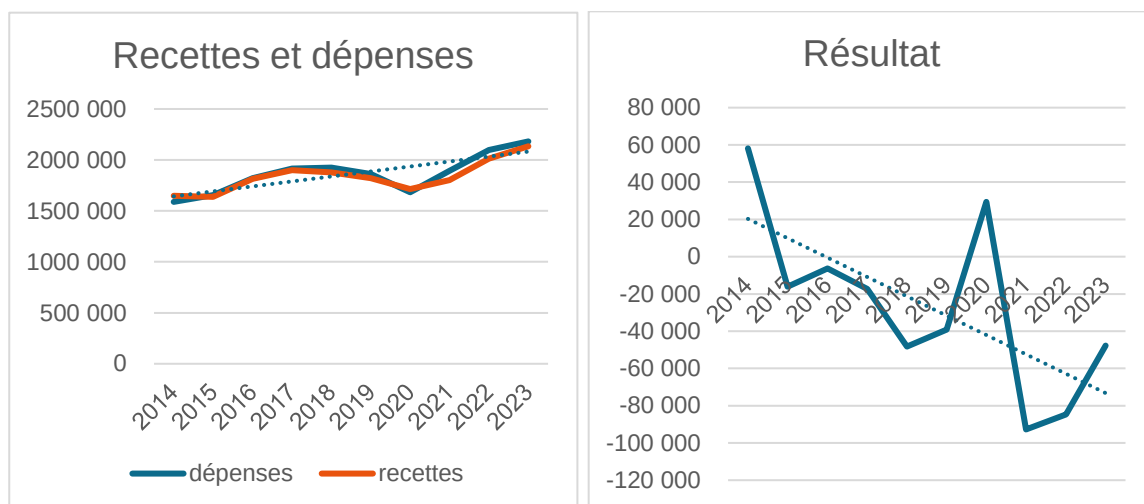
Bien que les qualités acoustiques du site principal et le confort du troisième site ne soient pas de premier ordre, le Pôle Aliénor est ainsi l'un des rares à disposer de ses propres locaux, permettant une réelle appropriation par les équipes et les étudiants.

À contrario, les cours qui se déroulent sur le site de Tours, au conservatoire et à l'université, éloignent quelque peu les étudiants concernés de cette « vie de campus ».

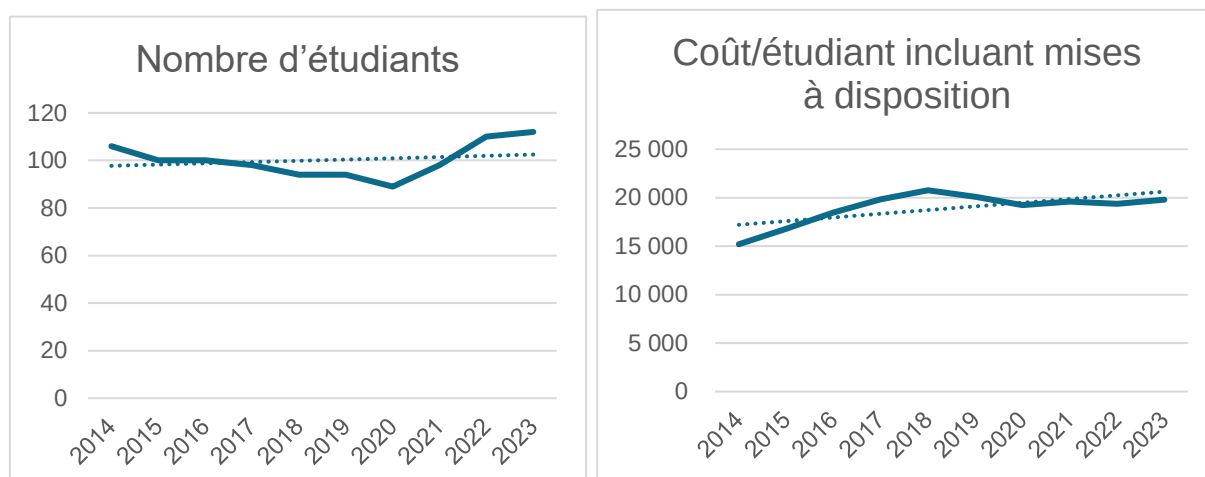
Analyse financière

Les dépenses augmentent de 37,3 % entre 2014 et 2023, tandis que les recettes croissent de 29,6 % dans le même temps. Cet écart suffit à dégrader tendanciellement le résultat, négatif huit années sur 10, avec des pertes de plus en plus marquées.

Le résultat net cumulé s'élève à -265 k€ sur la période, consommant intégralement le fonds de roulement, qui finit à -30 k€ en 2023. L'établissement négocie actuellement avec les banques et a demandé le bénéfice d'un DLA (Dispositif local d'accompagnement).



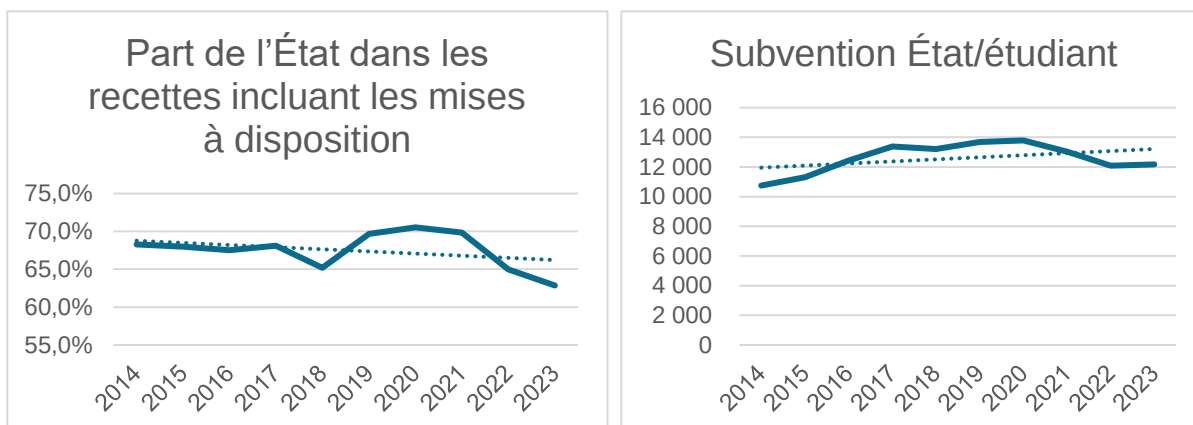
Le nombre d'étudiants est relativement stable sur la période, passant de 106 en 2014 à 112 en 2023 (et revenant à 103 en prévision 2024 du fait des difficultés économiques).



Une analyse du nombre d'heures par étudiant et des coûts par heure n'est pas possible, l'établissement n'ayant pu fournir les données RH nécessaires. De façon globale, le coût par étudiant est en hausse, de 15,2 k€ en début de période à 19,8 k€ en fin de période, du fait de la hausse des moyens supérieure à celle des cohortes d'étudiants (ce phénomène s'accroissant encore en situation de crise, avec une prévision à 21,4 k€ pour 2024).

La subvention de l'État est passée de 1,14 M€ à 1,36 M€ sur la période, soit une hausse de 19,7 % qui fait baisser sa part dans le financement de l'école, de 68,3 % en 2014 à 62,9 % en 2023 (baisse également liée à un produit exceptionnel cette année ; la part de l'État en 2022 était à 65 %).

Du fait de la stabilisation des promotions, la subvention de l'État par étudiant augmente de 10,7 k€ à 12,2 k€ sur la période.



Le Pôle Aliénor se trouve dans une situation économique inquiétante qui doit faire l'objet d'une grande vigilance. La fusion avec le PESMD peut constituer une solution, qui doit être expertisée et mise en œuvre au plus vite.

Observations, points de vigilance

Un rapprochement avec le PESMD Bordeaux-Nouvelle-Aquitaine a été initié avec l'appui de la Région et de la Drac à l'initiative conjointe de Pierre-Marie Quéré, nouveau directeur récemment nommé à Bordeaux, et de Sylvie Saussé, qui quittera prochainement ses fonctions. Présenté dans un premier temps comme une offre pédagogique commune, cette évolution pourrait à terme se traduire par une fusion des deux établissements.

Le projet ne remet pas en cause l'existence des deux sites. Bien que les difficultés que peuvent susciter l'implantation sur plusieurs sites sont connues (comme le montrent les exemples du Pont Supérieur et du PSPBB), la dimension de cette vaste région peut justifier ce choix.

On peut supposer que la directrice du Pôle Aliénor ne sera pas remplacée après son départ en retraite, mais il conviendra de préserver l'équipe administrative, qui a démontré ses capacités au service des étudiants et du projet.

Si la compétence de l'équipe pédagogique dans son ensemble ne fait aucun doute, le Pôle Aliénor est historiquement reconnu pour la qualité de son enseignement en matière de musique ancienne et de musiques traditionnelles. Le saxophone bénéficie également de cette réputation. Ces atouts devront être mis en valeur dans le rapprochement des deux entités.

De même, le savoir-faire du Pôle Aliénor en matière de suivi et d'attention portée aux étudiants, de communication interne, de relations internationales, constitueront un apport bénéfique au futur établissement d'enseignement supérieur de la Nouvelle-Aquitaine.

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT		20142015201620172018201920202021202220232024											
	Pôle Aléniot	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévisionnel
dépenses		1 568 651	1 693 914	1 620 514	1 915 865	1 925 770	1 660 762	1 693 757	1 894 511	2 097 913	2 181 638	2 168 933	
masse salariale		1 098 636	1 134 303	1 231 138	1 336 273	1 318 395	1 236 355	1 203 330	1 258 341	1 331 662	1 444 801	1 430 046	37,3%
MS administrative		655 250	708 042	733 883	793 326	725 499	720 216	710 968	705 163	730 001	755 611	759 709	31,5%
MS pédagog		443 386	426 261	497 255	542 947	592 896	516 139	492 362	553 178	601 661	689 190	670 337	15,3%
fonctionnement		490 015	519 611	589 376	579 592	607 375	624 407	480 427	635 970	766 251	736 837	738 887	55,4%
prestations pédago		34 876	28 248	16 247	15 186	8 530	13 115	3 560	13 627	17 382	3 847	2 100	50,4%
loyers et charges locatives		103 758	119 571	124 342	122 806	121 820	125 442	127 478	130 282	150 197	168 427	173 340	-89,0%
exécpt + amo		57 713	58 343	83 920	66 542	68 791	84 420	70 226	98 126	155 861	127 670	125 650	62,3%
autres		293 668	313 649	364 867	375 058	408 234	401 430	279 163	393 935	442 811	436 893	437 797	121,2%
													48,8%
recettes		1 646 775	1 637 601	1 814 113	1 898 553	1 877 441	1 821 607	1 713 229	1 801 547	2 013 295	2 133 898	2 111 594	29,6%
Subventions		1 450 584	1 460 441	1 574 925	1 651 981	1 582 887	1 633 515	1 552 982	1 600 998	1 735 963	1 697 255	1 732 069	1 835 826
Etat		1 139 100	1 130 609	1 242 609	1 310 609	1 240 609	1 287 209	1 227 209	1 277 459	1 328 359	1 363 459	1 376 609	17,0%
collectivités territoriales		308 508	323 329	324 760	331 943	329 708	334 310	312 595	312 699	313 425	319 221	342 960	1,97%
taxe d'apprentissage													3,5%
erasmus		2 976	6 503	7 556	9 429	12 370	11 996	13 178	10 840	94 179	14 575	12 500	
Recettes Propres		161 798	154 462	198 105	202 855	257 024	138 046	123 027	151 935	217 824	239 809	208 752	48,2%
dts d'inscrip		37 413	37 308	31 912	33 896	42 098	45 227	46 740	52 582	58 325	49 957	45 920	33,5%
frais de sco													
(recettes propres non liées à la pédagog (mécénat, privatisations...))		8 580	3 517	6 877	4 022	533	1 164	345	481	5 677	9 491	8 954	10,6%
autres recettes pédagog (VAE, FC, COMUE billetterie, spectacles...)		115 805	113 637	159 316	164 937	214 593	91 655	75 942	98 872	153 822	180 361	233 878	55,7%
Hors subventions et recettes propres		34 393	22 898	41 083	43 717	37 730	50 046	37 220	48 614	59 508	196 834	90 773	472,3%
except et quotes parts		6 255	7 244	10 121	11 033	17 299	19 182	18 398	20 330	19 290	130 837	9 330	57,204
autres		28 138	15 654	30 962	32 684	20 431	30 864	18 822	28 284	40 218	65 997	81 443	1991,7%
													134,5%
résultat		58 124	-16 113	-6 401	-17 312	-48 329	-39 155	29 472	-92 764	-84 618	-47 740	-57 339	-182,1%
													-26 484
Mise à disposition		21 776	25 053	26 096	25 774	25 567	26 327	26 755	27 343	31 523	35 349	36 380	62,3%
Personnels (administratifs, techniques, pédagogiques)													27 156
Fonctionnement (locaux, fluides,...)		21 776	25 053	26 096	25 774	25 567	26 327	26 755	27 343	31 523	35 349	36 380	62,3%
Autres													27 156
Investissements		25 291	108 453	26 581	45 162	52 010	85 877	83 626	85 683	84 803	144 384		470,9%
													74 187
niveau du FDR		424 647	352 553	355 334	325 335	286 285	253 736	267 990	257 263	222 338	-30 162		-107,1%
													271 532
Nombre d'étudiants (toutes disciplines confondues)		106	100	100	98	94	94	89	98	110	112	103	5,7%
													100

ver 14/23
 Moy 14-23

Affectations supplémentaires	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	var 14/23	Moy 14/23
	1 610 427	1 678 967	1 846 610	1 941 639	1 951 337	1 887 089	1 710 512	1 921 654	2 129 436	2 216 987	2 205 313	37,7%	1 889 486
dépenses incluant mises à disposition													
recettes incluant mises à disposition	1 668 551	1 662 854	1 840 209	1 924 327	1 903 008	1 847 934	1 739 984	1 828 890	2 044 818	2 169 247	2 147 974	30,0%	1 862 982
Volume horaire administratif							23 529	22 159		24 530			
Volume horaire pédagogique							8 324	8 915		11 359			
Volume horaire total	0	0	0	0	0	0	31 853	31 074	0	35 889	0		
Indicateurs par étudiant													
coût/étudiant	14 987	16 539	18 205	19 550	20 487	19 795	18 919	19 330	19 072	19 479	21 058	30,0%	18 636
coût/étudiant incluant mises à disposition	15 193	16 790	18 466	19 813	20 759	20 075	19 219	19 609	19 359	19 795	21 411	30,3%	18 908
subvention/étudiant	13 685	14 604	15 749	16 857	16 837	17 378	17 449	16 337	15 781	15 154	16 816	10,7%	15 983
Subvention Etat/étudiant	10 746	11 306	12 426	13 374	13 198	13 694	13 789	13 035	12 076	12 174	13 365	13,3%	12 582
droits d'inscription et frais de scolarité	353	373	319	346	448	481	525	537	530	446	446	26,4%	436
nombre d'heures administratives/étudiant	0	0	0	0	0	0	264	226	0	219	0		
nombre d'heures pédagogiques/étudiant	0	0	0	0	0	0	94	91	0	101	0		
nombre d'heures/étudiant	0	0	0	0	0	0	358	317	0	320	0		
Structure de l'exécution													
Dépenses incluant mises à disposition/nombre d'heures	➔ #D/M/OI	➔ #D/M/OI	➔ #D/M/OI	➔ #D/M/OI	➔ #D/M/OI	➔ #D/M/OI	54	62	➔ #D/M/OI	62			
Masse salariale incl mises à disposition/nombre d'heures (m)	➔ #D/M/OI	➔ #D/M/OI	➔ #D/M/OI	➔ #D/M/OI	➔ #D/M/OI	➔ #D/M/OI	38	40	➔ #D/M/OI	40			
Masse salariale / charges	69,2%	68,6%	67,6%	67,6%	68,5%	66,4%	71,5%	66,4%	63,5%	66,2%	65,9%	-4,2%	67,8%
Masse salariale incl mises à dispo/ charges inclu mises	68,2%	67,6%	66,7%	68,8%	67,6%	65,5%	70,3%	65,5%	62,5%	65,2%	64,8%	-4,5%	66,8%
Structure des recettes													
Part de l'Etat	69,2%	69,0%	68,5%	69,0%	66,1%	70,7%	71,6%	70,9%	66,0%	63,9%	65,2%	-7,6%	68,5%
Part des collectivités locales	18,7%	19,7%	17,9%	17,5%	17,6%	18,4%	18,2%	17,4%	15,6%	15,0%	16,2%	-20,1%	17,6%
Part des subventions	88,1%	89,2%	86,8%	87,0%	84,3%	89,7%	90,6%	88,9%	86,2%	79,5%	82,0%	-9,7%	87,0%
Part des droits d'inscription et frais de scolarité	2,3%	2,3%	1,8%	1,8%	2,2%	2,5%	2,7%	2,9%	2,9%	2,5%	2,2%	3,0%	2,4%
Part des autres recettes pédagogiques	7,0%	6,9%	8,8%	8,7%	11,4%	5,0%	4,4%	5,5%	7,6%	8,5%	11,1%	20,2%	7,4%
Part des recettes propres hors pédago	0,5%	0,2%	0,4%	0,2%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,3%	0,4%	0,4%	-14,6%	0,2%
Part de l'Etat en % des subventions	78,5%	77,4%	78,9%	79,3%	78,4%	78,8%	79,0%	79,8%	76,5%	80,3%	79,5%	2,3%	78,7%
Structure des recettes incl mises à dispo													
Part de l'Etat dans les recettes incluant les mises à disp	68,3%	68,0%	67,5%	68,1%	65,2%	69,7%	70,5%	69,8%	65,0%	62,9%	64,1%	-7,9%	67,5%
Part des collectivités locales	19,8%	21,0%	19,1%	18,6%	18,7%	19,5%	19,5%	18,6%	16,9%	16,5%	17,7%	-17,4%	18,8%
Part des subventions	88,2%	89,3%	87,0%	87,2%	84,5%	89,8%	90,8%	89,0%	86,4%	79,5%	82,3%	-9,5%	87,2%
Part des droits d'inscription et frais de scolarité	2,2%	2,2%	1,7%	1,8%	2,2%	2,4%	2,7%	2,9%	2,9%	2,3%	2,1%	2,9%	2,3%
Part des autres recettes pédagogiques	6,9%	6,8%	8,7%	8,6%	11,3%	5,0%	4,4%	5,4%	7,5%	8,3%	10,9%	19,8%	7,3%
Part des recettes propres hors pédago	0,5%	0,2%	0,4%	0,2%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,3%	0,4%	0,4%	-14,9%	0,2%
Part de l'Etat en % des subventions	77,4%	76,1%	77,6%	78,1%	77,1%	77,6%	77,7%	78,5%	75,2%	78,7%	77,8%	1,1%	77,4%

Indicateurs	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Moyenne Période
Nombre d'étudiants		84	84	97	98	91	90,8
Musique		84	84	97	98	91	90,8
Formation Initiale		74	76	82	86	87	81
Formation Continue		10	8	15	12	4	9,8
VAE		0	0	0	0	0	0
Danse		0	0	0	0	0	0
Formation Initiale		0	0	0	0	0	0
Formation Continue		0	0	0	0	0	0
VAE		0	0	0	0	0	0
Autre		0	0	0	0	0	0
Formation Initiale		0	0	0	0	0	0
Formation Continue		0	0	0	0	0	0
VAE		0	0	0	0	0	0
Taux de diplômés	93%	96%	100%	100%	86%		95%
DNSPM	94%	92%	100%	100%	70%		91%
DE Musique	91%	100%	100%	100%	100%		98%
CA Musique							
DNSPD							
DE Danse							
CA Danse							
Autre							
Nombre de diplômés	38	27	33	30	38		33
DNSP M	17	11	13	10	14		13
DE musique	21	16	20	20	24		20,2
Double diplômés DNSP M - DE	10	7	7	9	11		8,8
CA musique	0	0	0	0	0		0
DNSP D	0	0	0	0	0		0
DE danse	0	0	0	0	0		0
Double diplômés DNSP D - DE	0	0	0	0	0		0
CA danse	0	0	0	0	0		0
Taux de sélection		57%	79%	48%	43%	47%	55%
DNSPM		52%	60%	46%	45%	52%	51%
Instrumentiste - chanteur		52%	60%	46%	45%	52%	51%
Chef d'ensembles							
Création musicale							
DE Musique		67%	56%	50%	38%	38%	50%
Enseignement instrumental ou vocal		92%	59%	52%	41%	38%	56%
Formation musicale		38%	0%	40%	25%	38%	28%
Accompagnement		33%					33%
Direction d'ensembles							
Culture musicale							
Ecriture							
Création musicale contemporaine							
DNSP D							
Classique							
Contemporain							
Jazz							
DE Danse							
Classique							
Contemporain							
Jazz							
Autre							
Taux de boursier		27%	30%	29%	32%	38%	31%
Parité							
Parité chez les étudiants (% de femmes)		42%	52%	51%	49%	46%	48%
Parité chez les diplômés (% de femmes)	45%	41%	42%	50%	45%		45%

2019 - 2020										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Surfaces (m2)	Statut	Association								
	nb de sites	5								
	administrati	180								
	formation	1100								
	Total	1280								

2020 - 2021										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Statut		Association								
nb de sites		4								
Surfaces (m2)	administrati	180								
	formation	1100								
	Total	1280								
		Direction et administrati	Équipe pédagogique	TOTAL						
Hommes		2	24	26						
Femmes		9	12	21						
TOTAL		11	36	47						
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2020-2021										
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL	
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE				
Musique	33	43	7	1	0	0	40	44	84	
Danse							0	0	0	
Autre							0	0	0	
TOTAL	33	43	7	1	0	0	40	44	84	
Boursiers									25	
CONCOURS										
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC					
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	48	29	29	0					
	Chef d'ensembles									
	Création musicale									
	TOTAL	48	29	29	0					
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	17	10	8	2					
	Formation musicale	1	0	0	0					
	Accompagnement									
	Direction d'ensembles									
	Culture musicale									
	Écriture									
	Création musicale contemporaine									
	TOTAL	18	10	8	2					
DNSP D	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
	TOTAL	0	0	0	0					
DE danse	Classique		5	5						
	Contemporain		8	8						
	Jazz		0	0						
	TOTAL	0	13	13	0					
Autre										
TOTAL		66	52	50	2					
DIPLOMES 2019-2020										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M	12	6	55	5	45	11	92	5	45
	DE musique	16	10	63	6	38	16	100		0
	Double diplômés DNSP M - DE						7			
	CA musique									
Danse	DNSP D									
	DE danse									
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		28	16	59	11	41	27	96	5	19

2021 - 2022											
PRESENTATION GENERALE - RH											
Statut		Association									
nb de sites		4									
Surfaces (m2)	administrati	180									
	formation	1100									
	Total	1280									
		Direction et administrat ion		Équipe pédagogique		TOTAL					
Hommes		2		35		37					
Femmes		9		15		24					
TOTAL		11		50		61					
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2021-2022											
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE						
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE	Sous-total H	Sous-total F	TOTAL		
Musique	38	44	10	5	0	0	48	49	97		
Danse							0	0	0		
Autre							0	0	0		
TOTAL	38	44	10	5	0	0	48	49	97		
Boursiers										28	
CONCOURS											
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC		Nb candidats reçus à l'entrée en formation		Nb candidats reçus à l'entrée en formation		Nb candidats reçus à l'entrée en formation			
		FI + FC		FI		FC					
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	56		26		26		0			
	Chef d'ensembles										
	Création musicale										
	TOTAL	56		26		26		0			
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	27		14		3		11			
	Formation musicale	5		2		1		1			
	Accompagnement										
	Direction d'ensembles										
	Culture musicale										
	Écriture										
	Création musicale contemporaine										
	TOTAL	32		16		4		12			
DNSP D	Classique										
	Contemporain										
	Jazz										
	TOTAL	0		0		0		0			
DE danse	Classique										
	Contemporain										
	Jazz										
	TOTAL	0		0		0		0			
Autre											
TOTAL		88		42		30		12			
DIPLOMES 2020-2021											
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves		Hommes		%		Femmes		%	
Musique	DNSP M	13		5		38		8		62	
	DE musique	20		14		70		6		30	
	Double diplômés DNSP M - DE									7	
	CA musique										
Danse	DNSP D										
	DE danse										
	Double diplômés DNSP D - DE										
	CA danse										
Autre											
TOTAL		33		19		58		14		42	

2022 - 2023											
PRESENTATION GENERALE - RH											
Statut		Association									
nb de sites		3									
Surfaces (m2)	administrati	200									
	formation	1200									
	Total	1400									
		Direction et administrati on	Équipe pédagogique	TOTAL							
Hommes		4	214	218							
Femmes		12	95	107							
TOTAL		16	309	325							
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2022-2023											
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire V						
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE	Sous-total H	Sous-total F	TOTAL		
Musique		40	46	10	2	0	0	50	48	98	
Danse								0	0	0	
Autre								0	0	0	
TOTAL		40	46	10	2	0	0	50	48	98	
Boursiers										31	
CONCOURS											
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC						
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	44	20	20	0						
	Chef d'ensembles										
	Création musicale										
	TOTAL	44	20	20	0						
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	17	7	6	1						
	Formation musicale	4	1	1	0						
	Accompagnement										
	Direction d'ensembles										
	Culture musicale										
	Écriture										
	Création musicale contemporaine										
	TOTAL	21	8	7	1						
DNSP D	Classique										
	Contemporain										
	Jazz										
DE danse	Classique										
	Contemporain										
	Jazz										
Autre											
TOTAL		65	28	27	1						
DIPLOMES 2021-2022											
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage	
Musique	DNSP M	10	6	60	4	40	10	100	6	60	
	DE musique	20	9	45	11	55	20	100		0	
	Double diplômés DNSP M - DE						9				
	CA musique										
Danse	DNSP D										
	DE danse										
	Double diplômés DNSP D - DE										
	CA danse										
Autre											
TOTAL		30	15	50	15	50	30	100	6	20	

LE PONT SUPÉRIEUR

Statut	Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC)
Date de création	2011
Direction	Catherine Lefaix-Chauvel
Locaux	Rennes, Nantes
Spécialités	Musique, Danse
Diplômes	DNSPM, DE musique, master « Artiste des musiques traditionnelles »
Options	DE danse (contemporaine et jazz) Musiques traditionnelles, jazz
Universités partenaires	Université Rennes 2, Université de Bretagne Occidentale (UBO, Brest)
COMUE	N'est pas dans un regroupement universitaire
Partenariats institutionnels	CRR de Rennes, CRR de Nantes
Nombre d'étudiants (2023)	139
Taux de sélection à l'entrée	53 %
Droits d'inscription et frais de scolarité moyens (€)	482
Taux de boursiers	22 %
% de femmes	57 %
Nombre de diplômés 22-23	52
Taux de diplômés	93 %
% de femmes	62 %
Effectifs 23-24	27
Direction et administration	14
Équipe pédagogique	13
Budget (dépenses 2023 y compris mises à disposition ; €)	2 493 179
Coût par étudiant (€)	17 937
Subvention État (€)	1 151 341
Subvention État par étudiant (€)	8 283
Part de l'État dans les recettes	46,4 %
Part des collectivités locales dans les recettes	38,4 %
Résultat net cumulé 2021-2023 (€)	-635 063
Fonds de roulement fin 23 (€)	78 429

Histoire et contexte territorial

Le Pont supérieur est un établissement public de coopération culturelle, associant le ministère de la Culture, les régions Bretagne et Pays de la Loire, les villes de Nantes, Rennes et les Universités de Rennes 2 et Brest, créé en 2011 sur la base du Cefedem de Bretagne – Pays de la Loire (syndicat mixte créé en 2001).

Le principe de coopération inter-régionale pour l'enseignement supérieur en musique et en danse existe donc depuis longtemps dans ces deux régions.

Le Pont supérieur est implanté sur deux sites, le département musique est localisé à Rennes au sein du CRR et le département danse dispose à Nantes d'un site propre, partagé avec le CRR de Nantes adjacent (voir *infra*).

Missions, modèle et projet pédagogique

Danse

Avec l'ISDAT à Toulouse, le PESMD à Bordeaux, l'ESMD Hauts de France à Roubaix, l'ÉSAL à Metz, le Pont supérieur est actuellement l'un des cinq centres publics habilités à dispenser la formation au diplôme d'État de professeur de danse sur le territoire national, hors écoles supérieures (PNSD-RH Cannes) et EP (CND).

Le Pont supérieur est habilité depuis 2001 – les premières habilitations étant accordées au Cefedem de Bretagne–Pays de la Loire jusqu'en 2009. Le 4 mars 2013, un arrêté du MCC atteste du transfert de l'habilitation en danse de 2009 à l'EPCC Le Pont supérieur.

Outre la mission de formation au DE sur deux ans dans les options contemporain et jazz¹, le Pont supérieur pourvoit à des missions connexes, sources de recettes propres (qui restent fléchées sur la danse) comme l'entraînement régulier du danseur, la formation continue en danse² ou encore la formation de formateurs (4^e convention de 3 ans avec le CNFPT).

La formation au DE de professeur de danse est focalisée sur une vision scientifique de la pédagogie en danse et sur des applications actives.

Prospective et préfiguratrice dès 2009 des avancées de la réforme survenue en 2024 (nombre d'heures supérieur aux attendus, tronc commun de certains enseignements, anticipation des blocs de compétences, etc.), la formation au DE de professeur de danse dispensée au sein du Pont supérieur est l'une des plus opérantes sur le territoire, avec un point fort sur la pédagogie enfant.

Le confort des locaux, la qualité des enseignements et des enseignants, la philosophie pédagogique, la cohérence et la dynamique à l'œuvre dans ce centre, sont soulignés par les témoignages des enseignants et des étudiants. La stabilité de l'équipe enseignante (même vacataire) et le taux de diplomation de 88 % en 2023 en attestent également.

Depuis toujours, le département danse peut également se prévaloir d'une insertion professionnelle satisfaisante des lauréats du DE (dans le champ de l'enseignement, notamment au niveau local) constatée lors des procédures d'habilitations successives.

On peut gager que par l'inscription du DE danse au niveau 6 du RNCP, la mise en œuvre d'échanges internationaux via Erasmus ou la consolidation de partenariats existants (notamment avec l'université du Québec) pourra être développée.

¹ C'est un nombre insuffisant de candidats en classique qui ne permet pas la mise en place de cette option, bien que le centre ait reçu une habilitation pour le classique dès 2005 et reconduite à chaque échéance.

² Préparation à l'UV Pédagogie de 400 heures, ouverture des sessions de tutorat pédagogique aux personnes souhaitant se représenter à l'UV pédagogique, préparation à l'EAT 600 heures, stages spécifiques de préparation des variations, conférences thématiques sur la culture chorégraphique ou le milieu professionnel, cycle de composition chorégraphique. La majorité de cette offre payante peut être prise en charge au titre du droit de la formation continue.

Musique

Le Pont supérieur propose les cursus DNSP de musicien et DE de professeur de musique, en formation initiale, formation continue et VAE.

L'offre pour le DE couvre l'ensemble des disciplines à l'exception de la création musicale contemporaine (composition) ; l'offre pour le DNSPM est limitée à la discipline instrumentiste-chanteur dans les domaines musiques classiques à contemporaines, musiques traditionnelles et musiques actuelles amplifiées.

S'appuyant prioritairement sur les pratiques musicales d'inspiration celtique, l'établissement est en mesure d'accueillir des étudiants en musiques traditionnelles relevant d'autres aires géographiques et culturelles.

L'attractivité du Pont Supérieur est forte pour ce qui est des musiques traditionnelles et des MAA, mais moins nette pour le domaine classique-contemporain – le niveau des étudiants de ce parcours est d'ailleurs souvent en deçà des attendus pour une intégration dans les orchestres.

Points forts

- Transversalité des enseignements en musique ;
- Partenariat avec le département de musique et le Centre de recherche bretonne et celtique (laboratoire interdisciplinaire) de l'UBO ;
- Mobilités internationales des étudiants et plus marginalement des enseignants (Erasmus).

Moyens

Équipe pédagogique et encadrement

L'équipe pédagogique n'est pas permanente. Les enseignants, au nombre de 275 en musique et 82 en danse sont tous vacataires, l'enseignement au Pont supérieur n'étant pas leur activité principale. Les enseignants forment toutefois un noyau pérenne et stable malgré des conditions d'emploi qu'ils jugent difficiles. L'équipe administrative (direction incluse) compte 27 personnes.

Locaux

Le Pont supérieur est implanté sur deux sites :

- pour la musique, il occupe des locaux au troisième étage du nouveau bâtiment du CRR de Rennes, situé dans le quartier du Blosne (le conservatoire ayant conservé ses locaux en centre-ville pour une partie des enseignements), pour lesquels il s'acquitte des frais de fluides et techniques³. Une convention de mise à disposition des locaux entre la Ville de Rennes et l'EPCC a été signée en 2024 pour une durée de 3 ans, la Ville se réservant le droit de ne pas « reloger l'occupant à l'échéance de la convention ».
- pour la danse, il dispose à Nantes de locaux idéaux en site propre⁴, partagés avec le CRR de Nantes (cf. convention CRR Nantes et Pont Supérieur) adjacent, pour

³ Le Pont supérieur dispose d'une modeste superficie de 686 m² : bureaux 132 m², cours 252 m², sanitaires et circulations 256 m²). Il compte 3 salles de cours et pratiques collectives, 8 studios de travail, une salle pour les étudiants.

⁴ Le département danse du Pôle supérieur dispose de trois studios de danse de 160 m² conformes et équipés, d'une salle de cours polyvalente, mutualisée entre les départements Danse et Musique du Pôle de 95 m², deux salles de cours (301-501)

lesquels il s'acquitte des frais de fluides et de ménage. Une convention cadre de 40 ans lie l'EPCC avec la ville de Nantes pour la mise à disposition du « cube » abritant l'antenne nantaise.

Le site nantais a été conçu au départ pour accueillir la danse et la musique⁵. Une scission géographique est advenue avec le déplacement de la musique à Rennes, voulue par le préfigurateur de l'EPCC qui était aussi le directeur du conservatoire de Rennes⁶. Cette décision, aujourd'hui discutable, a installé le département musique dans des espaces exigus qui peinent à se déployer dans les locaux pourtant récents du CRR de Rennes. Ces atouts pourraient être valorisés, notamment en déployant une nouvelle offre sur l'accompagnement musical de la danse.

Budget (voir annexe infra)

Observations, points de vigilance

La localisation bi-site influe sur le fonctionnement de l'établissement notamment sur une fécondation réciproque et une transdisciplinarité musique et danse qui est en berne (surtout depuis le rapatriement de la musique à Rennes). Toutefois, le site nantais disposant de locaux disponibles, il y aurait moyen de valoriser ces atouts, notamment en déployant une nouvelle offre sur l'accompagnement musical de la danse.

Si chaque département a une vie propre dont on a pu relever des modalités pédagogiques innovantes et appréciées par les étudiants, on peut déplorer un manque de dynamique commune dans l'équipe enseignante qui n'est pas non plus favorisée ni par la direction ni par les instances, par exemple l'absence de conseil pédagogique commun musique et danse.

La compétence du Pont Supérieur en matière d'enseignement des musiques traditionnelles, en partenariat avec l'université de Bretagne occidentale, est reconnue nationalement : c'est une spécificité forte de nature à favoriser le rayonnement du pôle, y compris au plan international. Les musiques actuelles constituent également un point fort de l'établissement.

Pour la danse, on notera des liens très distendus voire inexistants entre le Pont supérieur et le CNDC d'Angers, et donc entre les deux diplômes de 1^{er} cycle en danse (bien que les directions se croisent au sein de l'ANESCAS) ; cette relation pourrait être vivifiée à la faveur de la réforme du DE de professeur de danse qui porte à présent le diplôme pédagogie au même niveau que le diplôme interprétation.

Une situation conjoncturelle préoccupante

La région Pays de la Loire a annoncé son désengagement total du financement du Pont supérieur à l'horizon 2026 soit une baisse de 300 k€ (12 %) sur le budget de l'EPCC. La région Bretagne maintient son financement mais se retire de l'EPCC. Cette annonce, brutale, met à mal le modèle d'un EPCC interrégional autant dans ses fondements que dans son modèle économique et organisationnel.

de 43,4 m², deux petites salles de travail (302 et 502) de 11 m², une salle des intervenants (503), un foyer pour stagiaires et étudiants (foyer), vestiaires et sanitaires adaptés, 3 lieux de stockage (2^e et 4^e étage-303), un espace collation intervenants et personnel permanent, une salle informatique. Le jardin d'hiver (hall d'entrée), permet d'accueillir quelques présentations de travaux chorégraphiques se prêtant au lieu et selon la saison.

⁵ Le site de Nantes dispose par exemple d'un studio d'enregistrement et de rares cours de musique s'y déroulent.

⁶ Ce qui s'est traduit par la disparition des ateliers « danseurs-musiciens », rendus impossibles avec le déplacement des étudiants en musique sur le site de Rennes. Cette situation n'influe pas sur le volume horaire proposé, lequel demeure au-delà des exigences réglementaires, mais elle altère la qualité de l'offre et entrave le partage d'expériences communes.

Si les dispositions semblent avoir été prises pour assurer la continuité pédagogique pour les étudiants en cours de formation – cela ne se fera pas sans difficulté –, une interruption du recrutement pour l'année universitaire 2025-2026 est clairement envisagée.

Pour mémoire, des problématiques budgétaires avaient provoqué la disparition temporaire d'un recrutement annuel d'étudiants en danse dans la période 2009-2013.

La première mesure d'économie pourrait consister à supprimer temporairement l'offre DNSP de musicien au bénéfice de la formation au DE de professeur de musique, laquelle répond à un besoin avéré de recrutement d'enseignants dans les établissements artistiques spécialisés⁷.

En revanche, la suppression de la formation au diplôme d'État de professeur de danse au Pont supérieur ferait disparaître une des offres publiques les plus opérantes du territoire national et la plus à même de mettre en place dès aujourd'hui la réforme de ce diplôme survenue fin 2024 avec son inscription au niveau 6 du RNCP. De surcroît, elle créerait un désert sur le flanc ouest du pays entre Lille et Bordeaux, alors que l'idée est d'équilibrer la cartographie de l'offre publique en la matière. En d'autres termes, ce serait non seulement contre-productif, mais illisible en termes de cohérence de politique publique, ce diplôme étant obligatoire pour enseigner la danse.

Recommandations

- S'appuyer sur la bonne relation avec la Ville de Nantes pour maintenir l'antenne chorégraphique à Nantes.
- Développer une formation à l'accompagnement musical de la danse qui pourrait se dérouler à Nantes et redynamiser la transdisciplinarité.
- Reconsidérer l'offre proposée au Pont supérieur afin de maintenir une attractivité bi-site.
- Privilégier la filière pédagogique qui fournit les forces enseignantes des établissements artistiques spécialisés, qu'ils soient classés ou non.

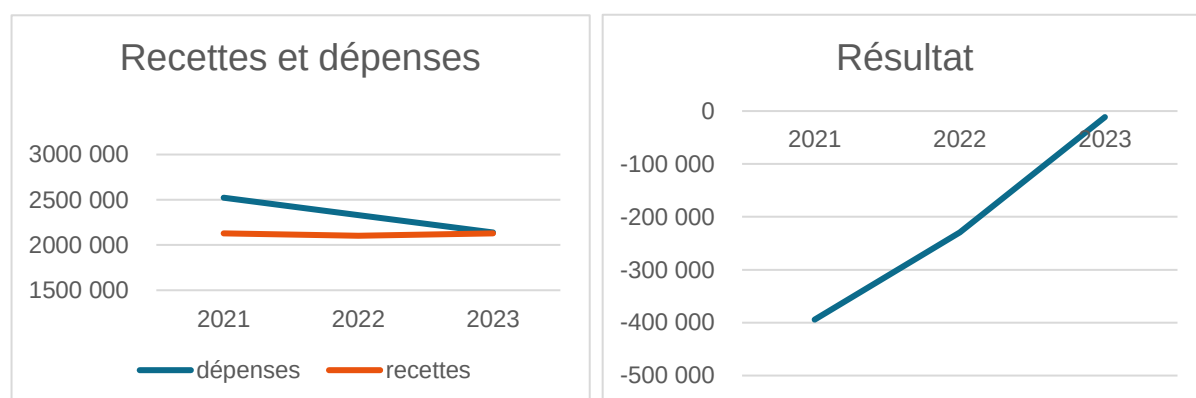
⁷ Il y a deux ans déjà, un courrier des conservatoires ligériens classés alertait sur une pénurie et les établissements bretons devraient se joindre à une nouvelle alerte.

Analyse financière

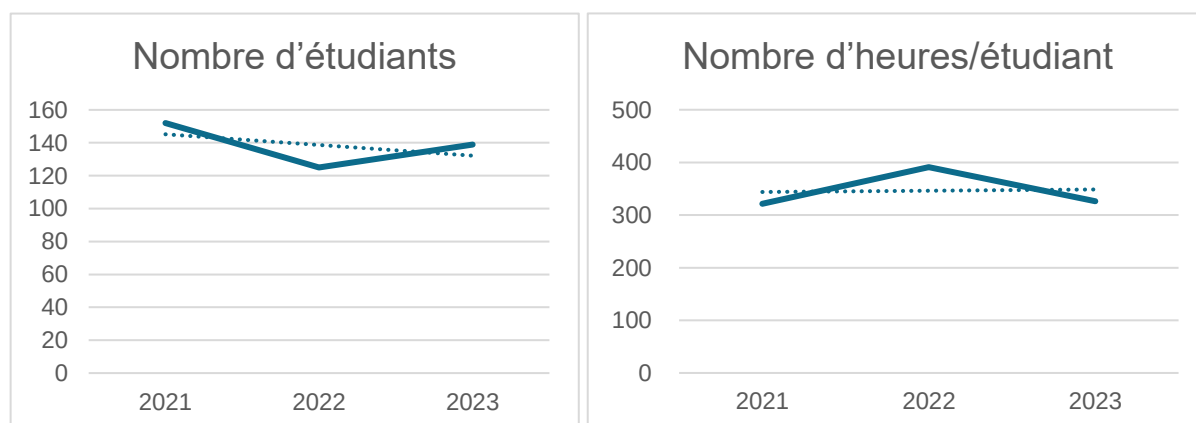
Le Pont Supérieur n'a transmis de chiffres qu'à partir de 2021, l'analyse ne peut donc qu'être limitée.

Compte tenu de sa perte en 2021 de près de 400 k€, l'école a pris des mesures d'économies : ses dépenses ont baissé de 2,5 M€ en 21 à 2,1 M€ en 23. Les recettes étant quasiment stables, passant de 2,1 M€ à 2,2 M€, la perte a pu être réduite, pour atteindre le quasi-équilibre en 2023 (-11 k€).

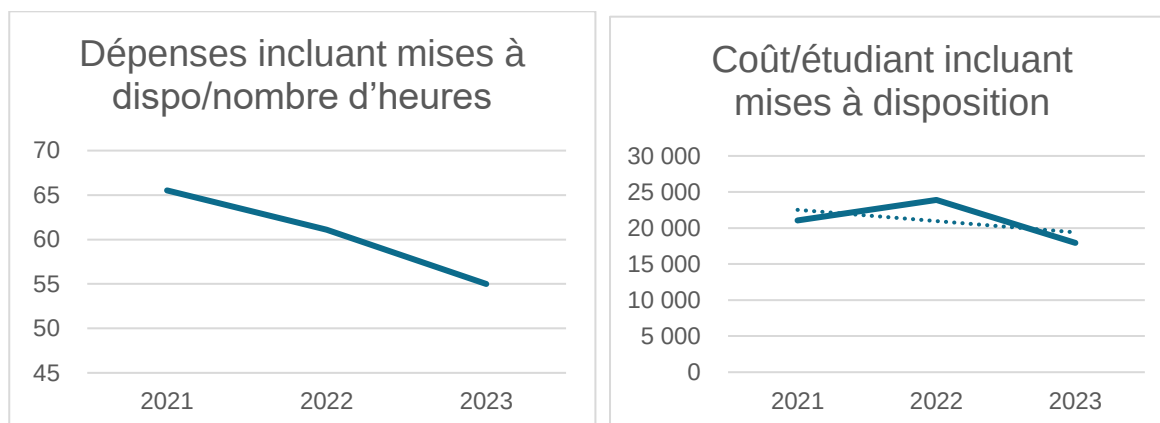
Sur la période, le résultat net cumulé s'établit à -635 k€. Il a consommé quasiment l'intégralité du fonds de roulement de la structure, qui se trouve ramené à 78 k€, soit 11 jours de CA.



Le nombre d'étudiants a été ramené de 152 à 139. Le volume d'heures a été abaissé à peu près en proportion, de sorte que le nombre d'heures par étudiant a été légèrement augmenté, de 321 à 326 heures.

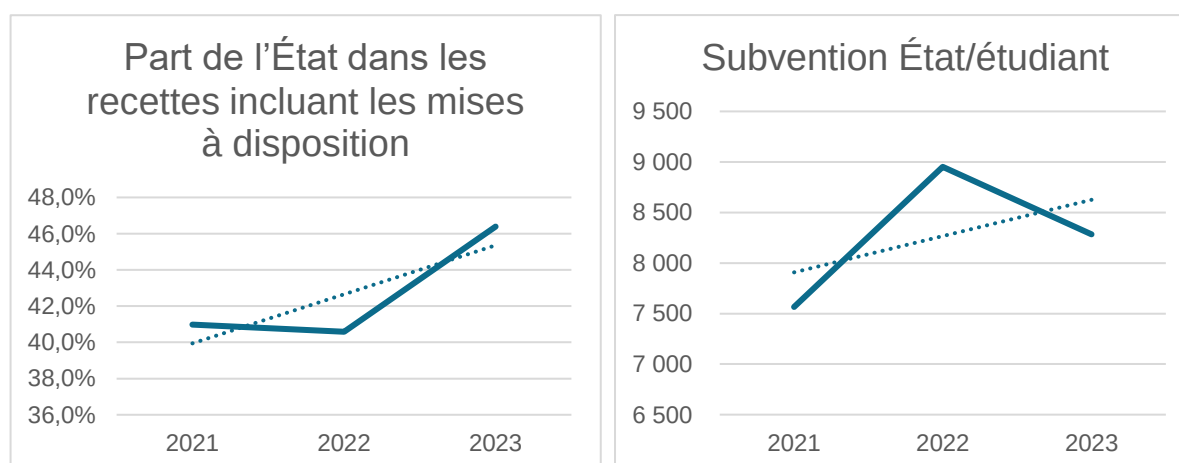


Dans le même temps, les économies réalisées ont engendré une baisse du coût par heure, de 66€ à 55€. Ces mesures ont permis de diminuer le coût par étudiant, de 21056€ à 17937€.



La subvention de l'État est stable, à 1,15 M€. Sa part dans le budget global a cependant augmenté, de 41 % à 46,4 %, du fait de la baisse des mises à disposition (les subventions directes des collectivités locales demeurant pour leur part, presque stables, à 600 k€ en 23 contre 624 k€ en 21).

La subvention État par étudiant a augmenté de 7,6 k€ à 8,3 k€ du fait de la baisse des cohortes d'étudiants.



Le Pont Supérieur a donc pris des mesures pour rétablir sa situation financière, mais elle demeure précaire, avec un résultat tout juste à l'équilibre et un fonds de roulement de seulement 11 jours de CA.

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
Le Pont Supérieur	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévisionnel		
dépenses	0	0	0	0	0	0	0	2 523 089	2 332 100	2 138 937	2 155 747	-15,2%	2 331 375
masse salariale	0	0	0	0	0	0	0	1 812 666	1 735 058	1 609 671	1 654 041	-11,2%	1 719 131
MS administrative								607 503	620 370	641 046	687 921	5,5%	622 973
MS pédagog								1 205 161	1 114 688	966 625	966 120	-19,6%	1 096 158
fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	710 424	597 042	529 266	501 706	-25,5%	612 244
prestations pédagog								101 424	98 750	60 982	42 643	-39,9%	87 052
loyers et charges locales								71 760	71 760	71 760	82 450	0,0%	71 760
excepté + amo								104 254	84 255	91 215	65 529	-12,5%	93 242
autres								432 985	342 277	305 308	311 084	-29,5%	360 190
recettes	0	0	0	0	0	0	0	2 128 850	2 102 640	2 127 573	2 215 062	-0,1%	2 119 688
Subventions	0	0	0	0	0	0	0	1 776 521	1 729 109	1 762 964	1 800 394	-0,8%	1 755 865
Etat								1 149 941	1 118 941	1 151 341	1 148 241	0,1%	1 140 074
collectivités territoriales								624 183	600 000	600 000	609 100	-3,9%	608 062
taxe d'apprentissage								655	1 619	1 864	12 011	184,8%	1 379
erasmus								1 741	7 550	9 759	31 042	460,7%	6 350
Recettes Propres	0	0	0	0	0	0	0	282 561	306 022	300 139	358 712	6,2%	296 241
dis d'inscrip												#DIV/0!	
recettes propres non liées à la pédagog (mécénat, pnalisations...)								60 025	57 493	67 051	54 795	11,7%	61 523
autres recettes pédagog (VAE, FC, COMUE dilletterie, spectacles...)								17 714	30 051	27 040	26 620	52,7%	24 935
Hors subventions et recettes propres	0	0	0	0	0	0	0	204 823	218 478	206 047	277 297	0,6%	209 783
autres								69 768	68 508	64 471	55 956	-7,6%	67 582
excepté et quotas parts								63 632	64 726	59 003	51 137	-7,3%	62 454
autres								6 135	3 782	5 468	4 819	-10,9%	5 128
résultat	0	0	0	0	0	0	0	-394 240	-229 460	-11 364	59 315	-97,1%	-211 688
Mise à disposition	0	0	0	0	0	0	0	677 485	654 423	354 242	354 242	-47,7%	562 050
Personnels (administratifs, techniques, pédagogiques)								0				#DIV/0!	0
Fonctionnement (locaux fluides...)								377 410	354 242	354 242	354 242	-6,1%	361 965
Autres								300 075	300 181	0	0	-100,0%	200 085
Investissements								200 930	124 387	96 068	123 553	-52,2%	140 462
niveau du FDR								702 129	307 899	78 429	67 066	-88,8%	362 816
Nombre d'étudiants (toutes disciplines confondues)								152	125	139	142	-8,6%	139

var 21/23 Moy 21-23

<u>Académiques supplémentaires</u>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	var 21/23	Moy 21-23
dépenses incluant mises à disposition								3 200 575	2 986 523	2 493 179	2 509 989	-22,1%	2 893 425
recettes incluant mises à disposition								2 806 335	2 757 063	2 481 815	2 569 304	-11,6%	2 681 738
Volume horaire administratif								24 961	24 642	23 194	24 753	-7,1% ▲	24 266
Volume horaire pédagogique								23 888	24 228	22 140	21 610	-7,3% ▲	23 419
Volume horaire total								48 850	48 870	45 334	46 362	-7,2% ▲	47 684
<u>Indicateurs par étudiant</u>													
coût/étudiant								16 599	18 657	15 388	15 181	-7,3%	16 881
coût/étudiant incluant mises à disposition								21 056	23 892	17 937	17 676	-14,8%	20 962
subvention/étudiant								11 668	13 825	12 683	12 679	8,5%	12 732
Subvention Etat/étudiant								7 565	8 952	8 283	8 086	9,5%	8 267
droits d'inscription et frais de scolarité/étu								395	460	482	386	22,2%	446
nombre d'heures administratives/étudiant								164	197	167	174	1,6%	176
nombre d'heures pédagogiques/étudiant								157	194	159	152	1,3%	170
nombre d'heures/étudiant								321	391	326	326	1,5%	346
<u>Structure de l'exploitation</u>													
Dépenses incluant mises à dispo/nombre d'heures								66	61	55	54	-16,1%	61
Masses salariale incl mises à dispo/nombre d'heures (incl mises à dispo)								37	36	36	36	-4,3%	36
Masses salariale/ charges								71,8%	74,4%	75,3%	76,7%	4,7%	73,8%
Masses salariale incl mises à dispo/ charges inclu mises à dispo								56,6%	58,1%	64,6%	65,9%	14,0%	59,8%
<u>Structure des recettes</u>													
Part de l'Etat								54,0%	53,2%	54,1%	51,8%	0,2%	53,8%
Part des collectivités locales								29,3%	28,5%	28,2%	27,5%	-3,8%	28,7%
Part des subventions								83,4%	82,2%	82,9%	81,3%	-0,7%	82,8%
Part des droits d'inscription et frais de scolarité								2,8%	2,7%	3,2%	2,5%	11,8%	2,9%
Part des autres recettes pédagogiques								9,6%	10,4%	9,7%	12,5%	0,7%	9,9%
Part des recettes propres hors pédago								0,8%	1,4%	1,3%	1,2%	52,7%	1,2%
Part de l'Etat en % des subventions								64,7%	64,7%	65,3%	63,8%	0,9%	64,9%
<u>Structure des recettes incl mises à dispo</u>													
Part de l'Etat dans les recettes incluant les mises à disposition								41,0%	40,6%	46,4%	44,7%	13,2%	42,7%
Part des collectivités locales								46,4%	45,5%	38,4%	37,5%	-17,1%	43,4%
Part des subventions								87,4%	86,4%	85,3%	83,9%	-2,4%	86,4%
Part des droits d'inscription et frais de scolarité								2,1%	2,1%	2,7%	2,1%	26,3%	2,3%
Part des autres recettes pédagogiques								7,3%	7,9%	8,3%	10,8%	13,8%	7,8%
Part des recettes propres hors pédago								0,6%	1,1%	1,1%	1,0%	72,6%	0,9%
Part de l'Etat en % des subventions								46,9%	47,0%	54,4%	53,3%	16,0%	49,4%

Indicateurs	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Moyenne Période
Nombre d'étudiants		149	147	134	153	181	152,8
Musique		101	92	91	109	145	107,6
Formation Initiale		83	79	80	73	58	74,6
Formation Continue		18	13	11	0	22	12,8
VAE		0	0	0	36	65	20,2
Danse		48	55	43	44	36	45,2
Formation Initiale		38	50	36	38	32	38,8
Formation Continue		10	5	7	6	4	6,4
VAE		0	0	0	0	0	0
Autre		0	0	0	0	0	0
Formation Initiale		0	0	0	0	0	0
Formation Continue		0	0	0	0	0	0
VAE		0	0	0	36	65	20,2
Taux de diplômés	80%	96%	89%	81%	93%		87%
DNSPM	95%	93%	90%	62%	95%		87%
DE Musique	90%	100%	82%	83%	100%		89%
CA Musique							
DNSPD							
DE Danse	64%	96%	92%	95%	88%		85%
CA Danse							
Autre							
Nombre de diplômés	60	51	57	59	52		56
DNSP M	21	14	19	13	19		17,2
DE musique	18	14	14	25	12		16,6
Double diplômés DNSP M - DE	0	0	2	1	0		0,6
CA musique	0	0	0	0	0		0
DNSP D	0	0	0	0	0		0
DE danse	21	23	24	21	21		22
Double diplômés DNSP D - DE	0	0	0	0	0		0
CA danse	0	0	0	0	0		0
Autre	0	0	0	0	0		0
Taux de sélection		63%	48%	27%	28%	53%	44%
DNSPM		33%	33%	19%	19%	25%	24%
Instrumentiste - chanteur		33%	33%	19%	19%	25%	24%
Chef d'ensembles							
Création musicale							
DE Musique		100%	58%			87%	81%
Enseignement instrumental ou vocal		100%	55%			87%	81%
Formation musicale			50%				50%
Accompagnement							
Direction d'ensembles			100%				100%
Culture musicale							
Ecriture							
Création musicale contemporaine							
DNSP D							
Classique							
Contemporain							
Jazz							
DE Danse		84%	58%	53%	48%	89%	65%
Classique		100%					100%
Contemporain		90%	70%	46%	62%	88%	71%
Jazz		81%	50%	57%	41%	91%	61%
Autre							
Taux de boursier		24%	13%	11%	29%	22%	20%
Parité							
Parité chez les étudiants (% de femmes)		58%	58%	55%	55%	57%	57%
Parité chez les diplômés (% de femmes)	62%	69%	64%	57%	62%		63%

2019 - 2020																			
PRESENTATION GENERALE - RH																			
Statut	EPOC																		
	nb de sites		2																
	administrati		445																
	formation		1517																
Surfaces (m2)	Total		1962																
	Direction et administrati		Équipe pédagogique		TOTAL														
	ion		e																
	Hommes		3		2		5												
	Femmes		9		2		11												
TOTAL		12		4		16													
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2019-2020																			
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire V		Sous-total H		Sous-total F		TOTAL								
	Hommes FI		Femmes FI		Hommes FC		Femmes FC		Hommes VAE			Femmes VAE							
Musique	50		33		11		7		0		0		61		40		101		
Danse	1		37		1		9		0		0		2		46		48		
Autre													0		0		0		
TOTAL	51		70		12		16		0		0		63		86		149		
Boursiers																	36		
CONCOURS																			
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC		Nb candidats reçus à l'entrée en formation		Nb candidats reçus à l'entrée en formation		Nb candidats reçus à l'entrée en formation											
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	60		20		18		2											
	Chef d'ensembles																		
	Création musicale																		
	TOTAL	60		20		18		2											
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	16		16		16		0											
	Formation musicale																		
	Accompagnement																		
	Direction d'ensembles																		
	Culture musicale																		
	Écriture																		
	Création musicale contemporaine																		
	TOTAL	16		16		16		0											
DNSP D	Classique																		
	Contemporain																		
	Jazz																		
	TOTAL	0		0		0		0											
DE danse	Classique	1		1		0		1											
	Contemporain	20		18		12		6											
	Jazz	36		29		26		3											
	TOTAL	57		48		38		10											
Autre																			
TOTAL		133		84		72		12											
DIPLOMES 2018-2019																			
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves		Hommes		%		Femmes		%		Total		% diplômés		Nombre de licences		Pourcentage	
Musique	DNSP M	22		11		52		10		48		21		95		11		52	
	DE musique	20		11		61		7		39		18		90				0	
	Double diplômés DNSP M - DE																		
	CA musique																		
Danse	DNSP D																		
	DE danse	33		1		5		20		95		21		64				0	
	Double diplômés DNSP D - DE																		
	CA danse																		
Autre																			
TOTAL		75		23		38		37		62		60		80		11		15	

2020 - 2021																					
PRESENTATION GENERALE - RH																					
Statut		EPOC																			
nb de sites		2																			
administrati		445																			
formation		1517																			
Surfaces (m2		Total		1962																	
		Direction et administrat ion		Équipe pédagogique		TOTAL															
Hommes		3		5		8															
Femmes		12		2		14															
TOTAL		15		7		22															
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2020-2021																					
		Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE		Sous-total H		Sous-total F	TOTAL										
		Hommes FI		Femmes FI		Hommes FC		Femmes FC		Hommes VAE			Femmes VAE								
Musique		47		32		11		2		0			0	58	34	92					
Danse		2		48		2		3		0			0	4	51	55					
Autre														0	0	0					
TOTAL		49		80		13		5		0			0	62	85	147					
Boursiers																19					
CONCOURS																					
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC		Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC		Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI		Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC													
DNSP M		Instrumentiste - chanteur		60		20		20								0					
		Chef d'ensembles																			
		Création musicale																			
		TOTAL		60		20		20								0					
DE musique		Enseignement instrumental ou vocal		20		11		1								10					
		Formation musicale		2		1		0								1					
		Accompagnement																			
		Direction d'ensembles		2		2		0								2					
		Culture musicale																			
		Écriture																			
		Création musicale contemporaine																			
		TOTAL		24		14		1								13					
DNSP D		Classique																			
		Contemporain																			
		Jazz																			
		TOTAL		0		0		0								0					
DE danse		Classique		0		0		0								0					
		Contemporain		23		16		15								1					
		Jazz		36		18		17								1					
		TOTAL		59		34		32								2					
Autre																					
TOTAL		143		68		53		15													
DIPLOMES 2019-2020																					
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves		Hommes		%		Femmes		%		Total		% diplômés		Nombre de licences		Pourcentage			
Musique		DNSP M		15		9		64		5		36		14		93		9		64	
		DE musique		14		7		50		7		50		14		100				0	
		Double diplômés DNSP M - DE																			
		CA musique																			
Danse		DNSP D																			
		DE danse		24		0		0		23		100		23		96				0	
		Double diplômés DNSP D - DE																			
		CA danse																			
Autre																					
TOTAL		53		16		31		35		69		51		96		9		17			

2021 - 2022

PRESENTATION GENERALE - RH										
Statut		EPOC								
nb de sites		2								
administrati		386								
Surfaces (m2		formation 1482								
		Total 1869								

2022 - 2023										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Statut		EPCC								
nb de sites				2						
Surfaces (m2)	administrati			386						
	formation			1982						
	Total			2368						
		Direction et administrat ion		Équipe pédagogique		TOTAL				
Hommes		5		7		12				
Femmes		8		6		14				
TOTAL		13		13		26				
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2022-2023										
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE					
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE	Sous-total H	Sous-total F	TOTAL	
Musique	42	31	0	0	24	12	66	43	109	
Danse	3	35	0	6	0	0	3	41	44	
Autre							0	0	0	
TOTAL	45	66	0	6	24	12	69	84	153	
Boursiers									45	
CONCOURS										
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC					
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	86	16	16	0					
	Chef d'ensembles									
	Création musicale									
	TOTAL	86	16	16	0					
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal									
	Formation musicale									
	Accompagnement									
	Direction d'ensembles									
	Culture musicale									
	Écriture									
	Création musicale contemporaine									
	TOTAL	0	0	0	0					
DNSP D	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
DE danse	Classique									
	Contemporain	13	8	7	1					
	Jazz	29	12	9	3					
TOTAL		42	20	16	4					
Autre										
TOTAL		128	36	32	4					
DIPLOMES 2021-2022										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M	21	7	54	6	46	13	62	7	54
	DE musique	30	16	64	9	36	25	83		0
	Double diplômés DNSP M - DE						1			
	CA musique									
Danse	DNSP D									
	DE danse	22	2	10	19	90	21	95		0
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		73	25	42	34	57	60	82	7	10

2023 - 2024											
PRESENTATION GENERALE - RH											
Statut		EPOC									
nb de sites		2									
Surfaces (m2)	administrati	386									
	formation	1482									
	Total	1868									
		Direction et administrat ion		Équipe pédagogique		TOTAL					
Hommes		5		5		10					
Femmes		9		8		17					
TOTAL		14		13		27					
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2023-2024											
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL		
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE					
Musique		30	28	10	12	36	29	76	69	145	
Danse		2	30	0	4	0	0	2	34	36	
Autre								0	0	0	
TOTAL		32	58	10	16	36	29	78	103	181	
Boursiers										40	
CONCOURS											
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC						
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	72	18	18	0						
	Chef d'ensembles										
	Création musicale										
	TOTAL	72	18	18	0						
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	39	34	12	22						
	Formation musicale										
	Accompagnement										
	Direction d'ensembles										
	Culture musicale										
	Écriture										
	Création musicale contemporaine										
	TOTAL	39	34	12	22						
DNSP D	Classique										
	Contemporain										
	Jazz										
	TOTAL	0	0	0	0						
DE danse	Classique										
	Contemporain	8	7	7	0						
	Jazz	11	10	9	1						
TOTAL		19	17	16	1						
Autre											
TOTAL		130	69	46	23						
DIPLOMES 2022-2023											
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage	
Musique	DNSP M	20	10	53	9	47	19	95	10	53	
	DE musique	12	8	67	4	33	12	100		0	
	Double diplômés										
	DNSP M - DE										
Danse	CA musique										
	DNSP D										
	DE danse	24	2	10	19	90	21	88		0	
	Double diplômés										
Danse	DNSP D - DE										
	CA danse										
Autre											
TOTAL		56	20	38	32	62	52	93	10	18	

PÔLE SUP' 93

Histoire, contexte territorial et fonctionnement

Statut	Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC)
Date de création	2007
Direction	Bernadette Dodin
Locaux	Site de La Courneuve
Spécialités	Musique classique, Jazz, Musiques actuelles
Diplômes	DNSPM, DE
Options	Musique contemporaine, Musique électro-acoustique
Universités partenaires	Université Paris 8
COMUE	Jusqu'au 6-7-24, établissement associé au sein de la COMUE Université Paris Lumière (désormais dissoute). L'établissement a adhéré à la convention de coordination territoriale « Paris-Lumières Alliance » (membre fondateur).
Partenariats institutionnels	CRR d'Aubervilliers-La Courneuve, CRD d'Aulnay-sous-Bois
Nombre d'étudiants (2023)	131
Taux de sélection à l'entrée	31 %
Droits d'inscription et frais de scolarité moyens (€)	372
Taux de boursiers	20 %
% de femmes	56 %
Nombre de diplômés 22-23	35
Taux de diplômés	97 %
% de femmes	43 %
Effectifs 23-24	131
Direction et administration	14
Équipe pédagogique	110 (y compris non permanents)
Budget (dépenses 23 y compris mises à disposition - €)	1 653 543
Coût par étudiant (€)	12 622
Subvention État (€)	1 490 416
Subvention État par étudiant (€)	11 377
Part de l'État dans les recettes	87,0 %
Part des collectivités locales dans les recettes	5,5 %
Résultat net cumulé 2014-2023 (€)	2 426 571
Fonds de roulement fin 23 (€)	nc

Le Pôle supérieur d'enseignement artistique Aubervilliers – La Courneuve – Seine Saint Denis- Île de France, dit « Pôle Sup 93 », a été créé en 2009. Il est devenu un Établissement Public de Coopération Culturelle à caractère administratif (EPCC-A) le 1^{er} janvier 2019. Sa gouvernance se décline à travers un conseil d'administration ainsi qu'un conseil scientifique et pédagogique.

Le budget de l'école est d'environ 1,7 M€ en 2023. L'État subventionne à hauteur de 1,5 M€ l'établissement ; les collectivités locales à hauteur de 100 k€.

Ce pôle supérieur n'a pas de locaux en propre. Il bénéficie d'une mise à disposition de la part de ses partenaires : CRR93 (site d'Aubervilliers et de La Courneuve), CRD d'Aulnay-sous-Bois. L'administration est accueillie par le CRR93 sur son site d'Aubervilliers. Les relations avec les partenaires ont parfois été difficiles : avec le CRR93, la réservation de salles était très compliquée, cela s'est amélioré depuis un an ; avec le CRD d'Aulnay-sous-Bois, les relations sont plus fluides car la directrice du pôle était l'ancienne directrice du CRD.

Les difficultés liées à l'absence de locaux propres sont réelles et sources de surcharge de travail pour les équipes. Le pôle pourrait avoir ses propres locaux sur le site de l'ancienne aciérie Champagnole à La Courneuve. La réhabilitation de ce site est encore en phase d'étude par la ville de La Courneuve et l'EPT Plaine Commune. Le Pôle Sup'93 a confié à un cabinet fin 2023 la réalisation d'une pré-étude programmatique sur ce site.

L'équipe administrative est composée de 14 postes (correspondant à 13,5 ETP). Le personnel décrit une bonne ambiance, un climat de solidarité et d'entraide mais une charge de travail importante. L'absence de régisseur rend l'organisation et la gestion des événements compliquée. La communication avec la direction est fluide. Toutes les équipes ont été formées vis-à-vis des enjeux des VHSS (violences et harcèlement sexistes et sexuels) et un comité de pilotage est en train de formaliser une charte égalité.

Missions, modèle et projet pédagogique

Le Pôle sup 93 propose un cursus en formation initiale et continue pour le DE de musique et le DNSPM dans les disciplines et options/domaines suivants :

DE Musique :

- Accompagnement : option musique uniquement
- Directions d'ensembles : option ensembles vocaux uniquement
- Enseignement instrumental ou vocal : domaine classique à contemporain/ jazz et musiques improvisées/ musique ancienne/ musiques actuelles amplifiées/ musiques traditionnelles
- Formation Musicale

DNSPM :

- Instrumentiste chanteur : domaine musiques classiques à contemporaines/ musique ancienne/ jazz
- Chef d'ensembles instrumentaux ou vocaux : option ensembles vocaux

Le pôle a noué en 2009 un partenariat avec l'Université Paris 8 qui permet à ses étudiants d'obtenir en parallèle une licence « Arts, mention Musicologie ».

Pour les étudiants, le souhait d'étudier ici s'explique par divers facteurs : l'absence de limite d'âge qui permet une réorientation des études (particulièrement en formation continue) ; le désir de travailler avec un enseignant du pôle ou de le suivre pour ceux qui pratiquaient dans les conservatoires partenaires ; la possibilité d'articuler DNSPM, DE et licence.

Les étudiants reconnaissent que l'offre de cours est variée. Les aspects pédagogiques, corporels et pluridisciplinaires sont abordés en profondeur. Ils se réjouissent de l'importance donnée aux projets au sein du cursus : la programmation artistique du pôle est riche et les partenariats avec d'autres institutions sont nombreux. Cela permet aux étudiants, à travers différents projets, d'appréhender une réelle pluridisciplinarité.

L'équipe enseignante rassemble d'un côté, des professeurs mis à disposition par le CRR93 et le CRD d'Aulnay, et de l'autre, des vacataires directement recrutés par le pôle. Les enseignants rencontrés évoquent un sentiment d'appartenance au pôle mais regrettent de ne pas pouvoir tous se connaître du fait des contraintes immobilières et des calendriers de chacun. Ils remarquent aussi que le niveau des étudiants est aujourd'hui moins hétérogène. Il y a une réelle adhésion de leur part au projet pédagogique.

Analyse financière

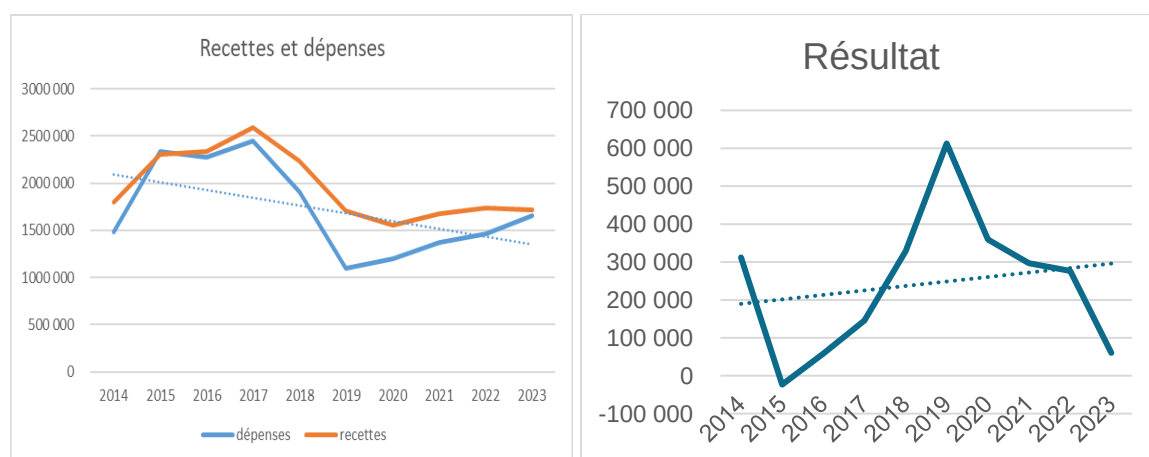
Il convient de demeurer prudent sur les chiffres fournis car l'école nous indique avoir eu du mal à reconstituer les comptes du fait d'un conflit avec la comptable précédente, qui aurait engendré la perte d'une partie des archives.

Ils ne sont pas parvenus pas à reconstituer toutes les données, notamment avant le passage de l'association en EPCC en 2019. En conséquence, nous laissons dans les graphiques les courbes entières mais nous concentrerons dans le commentaire sur la période 2019-2023, qui paraît en effet plus cohérente dans ses évolutions.

De même, l'établissement n'a pas pu fournir de valorisation des mises à disposition à partir de 2018, mais estime que celles-ci seraient du second ordre par rapport aux masses en jeu.

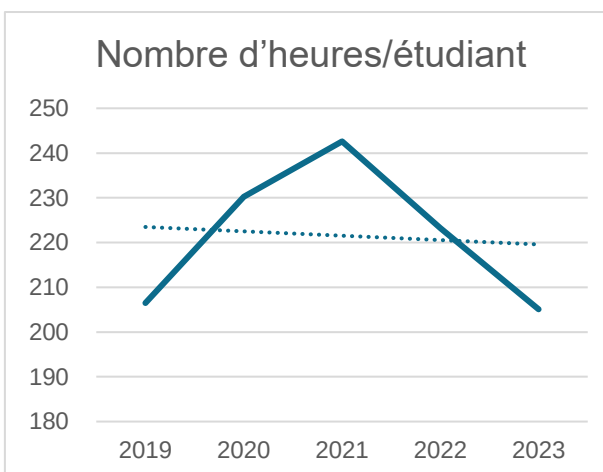
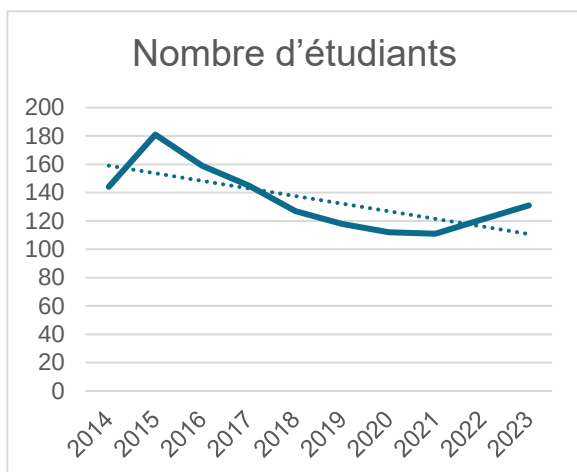
Les dépenses sont passées de 1,1 M€ en 2019 à 1,6 M€ en 2023 (+51 %), tandis que les recettes demeuraient stables à 1,7 M€. L'école, qui dégagait un résultat de 0,6 M€ en 2019, l'a vu progressivement fondre au cours de la période, pour finir à 60 k€ en 2023.

Les résultats nets cumulés se sont établis à 1,6 M€ sur la période 19-23 (et même 2,4 M€ sur la période 14-23), permettant à l'établissement d'engranger de confortables réserves. Si celui-ci n'a pas été en mesure d'indiquer son fonds de roulement, sa trésorerie à la fin 23 s'élevait à 2,675 M€ dans les comptes de gestion.

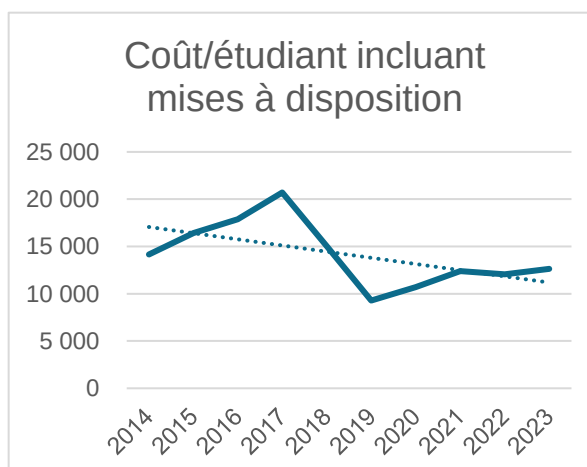
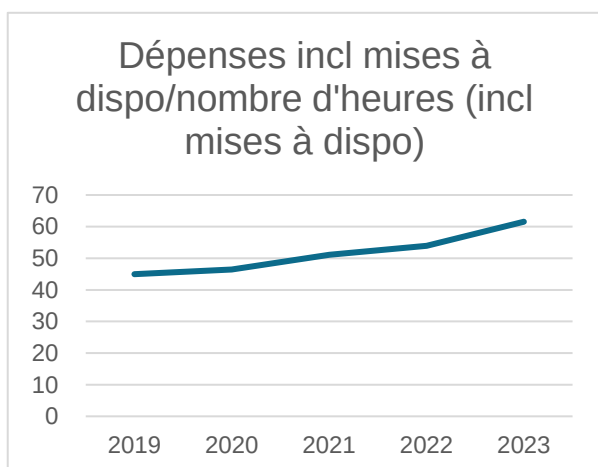


Le nombre d'étudiants est passé de 144 en 14 à 181 en 2015, pour redescendre progressivement à 118 en 2019, puis remonter jusqu'à 131 en 2023.

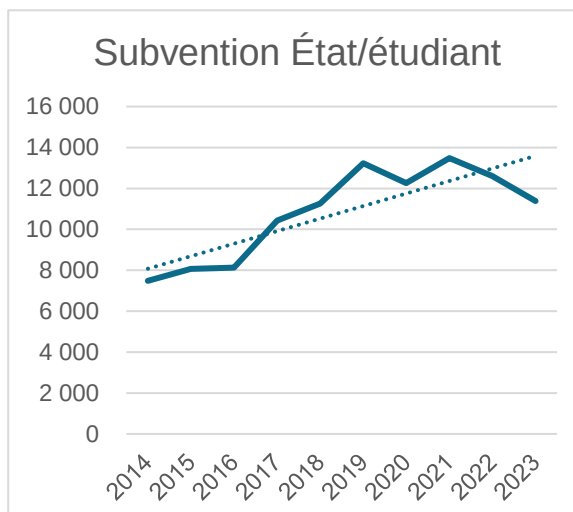
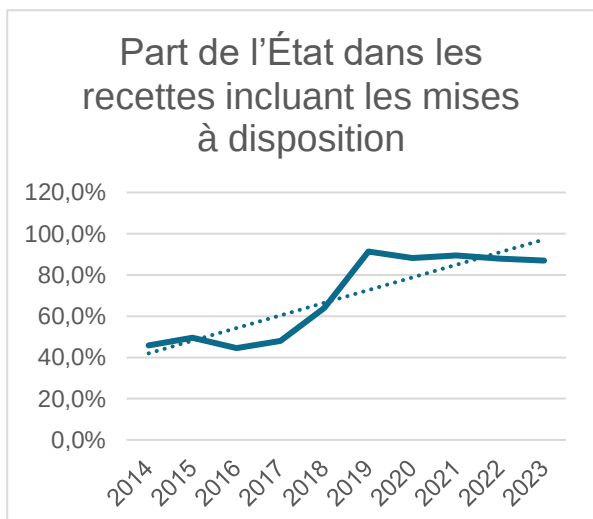
Sur cette dernière période 19-23 de hausse des promotions (+11 %), le nombre d'heures par étudiant a été stabilisé à 205 heures, en début comme en fin de période, avec un pic en 2021 à 243 heures.



Les coûts horaires ont pour leur part augmenté de 45€ à 62€ dans le même temps, entraînant à la hausse le coût par étudiant, qui est passé de 9,3 k€ à 12,6 k€.



La subvention de l'État a baissé sur la période, passant de 1,56 M€ en 2019 à 1,49 M€ en 2023 (-4,5 %). L'État est de très loin le principal financeur puisqu'il représente 87 % des recettes en 2023 (91 % en 2019). Du fait de la remontée des cohortes d'étudiants, la subvention de l'État par étudiant a baissé, passant de 13,2 k€ en 19 à 11,4 k€ en 23.



Même si l'évolution de l'école semble difficile à lire dans les comptes, il semble que celle-ci soit en bonne santé financièrement et que ses ratios de gestion (coûts par étudiant...) se situent dans des grandeurs comparables à celles des autres écoles.

Observations, points de vigilance

Le Pôle Sup'93 est une école reconnue au sein de son environnement institutionnel avec une offre pédagogique approfondie (à travers sa maquette, l'articulation des cursus et les partenariats) et une programmation artistique étoffée. La mission a pu observer que les enseignants et les étudiants sont globalement satisfaits.

Toutefois, la direction ainsi que l'ensemble de l'équipe administrative font face à une grande charge de travail. Les équipes, en flux tendus, ne peuvent développer de nouveaux projets et cela peut être à l'origine de *burnouts*.

La dispersion des locaux est également un élément qui complique, d'une part, la gestion de la scolarité et des événements pour l'équipe administrative, et d'autre part, le suivi des différents enseignements pour les étudiants. Le projet des nouveaux locaux qui permettrait à l'école de disposer de ses propres espaces est toujours en phase d'étude.

Enfin, l'établissement n'a pas pu nous fournir leur niveau de fonds de roulement ; cela témoigne d'une difficulté d'assurer un pilotage prenant en compte des éléments de gestion financière.

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
Pôle Sup 93		Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévisionnel	
dépenses	1 487 005	2 331 368	2 276 159	2 441 512	1 908 492	1 095 389	1 196 348	1 374 789	1 458 110	1 653 543	1 830 271		var 14/23
masse salariale	765 715	1 251 657	1 418 639	1 708 634	943 578	1 036 136	1 125 910	1 295 551	1 482 783				11,2%
MS administrative	765 715	1 251 657	1 298 639	639 734	595 112	628 535	612 611	533 614	720 885	867 659			69,2%
MS pédagog			1 069 900	823 820	378 966	407 369	451 525	592 236	575 266	615 124			-5,9%
fonctionnement	721 290	1 079 711	977 520	732 878	489 560	151 811	162 444	310 653	332 200	357 892	347 488		-50,4%
prestations pédagog				13 464	21 297	11 298		26 139	31 025	37 095	27 804		-100,0%
loyers et charges locales	180 390	163 590	180 409	178 590	178 591								176 314
excepté + amo	6 349	5 394	16 352	17 086	27 164	1 595	1 730	11 730	12 848	15 729	38 464		147,7%
autres	534 551	910 727	780 759	523 738	282 508	150 571	149 551	272 784	288 327	305 067	281 221		-42,9%
recettes	1 799 217	2 307 944	2 334 826	2 586 645	2 237 128	1 708 134	1 557 162	1 671 415	1 734 948	1 713 868	1 777 952		-4,7%
Subventions	1 737 343	2 206 205	1 962 746	2 174 174	2 005 020	1 654 817	1 470 343	1 593 771	1 620 532	1 584 816	1 664 532		-8,8%
Etat	1 077 485	1 460 417	1 293 922	1 511 128	1 430 417	1 560 417	1 373 200	1 496 416	1 525 816	1 490 416	1 551 816		38,3%
collectivités territoriales	656 759	744 915	669 475	663 046	574 603	94 400	94 400	94 400	94 400	94 400	109 400		-85,0%
taxe d'apprentissage	3 099	873	1 349	0	0	2 743	2 955	3 316					
erasmus				0									
Recettes Propres	55 479	85 380	188 216	221 757	229 608	46 602	84 017	76 933	100 410	100 804	90 878		81,7%
dis d'inscrip	21 240	29 910	31 170	11 760	16 420		21 552	17 900	17 284	18 462	18 955		-13,1%
frais de sco	34 239	42 383	59 322	59 142	26 429	40 808	25 581	26 758	30 565	30 209	33 295		-11,8%
recettes propres non liées à la pédagog (mécénat, privatisations...)				18 968	89 902								
autres recettes pédagog (VAE, FC, COMUE billetterie, spectacles...)		13 087	97 724	131 887	96 857	5 794	36 884	32 275	52 591	52 133	47 628		341,7%
Hors subventions et recettes propres	6 395	16 359	183 864	190 714	2 500	6 715	2 802	7 111	14 006	28 248	13 542		263,0%
excepté quotes parts	0	3 286	1 965	190 714	2 500			415	25				
autres	6 395	13 073	181 899			6 715	2 802	296	13 982	23 216	7 749		31 047
résultat	312 212	-23 424	58 667	145 133	328 636	612 745	358 814	296 625	276 837	60 325	-52 318		-80,7%
Mise à disposition	552 359	640 515	566 894	561 046	0	0	0	0	0	0	0		-100,0%
Personnels (administratifs, techniques, pédagogiques)	371 969	476 925	386 485	395 056	0								232 081
Fonctionnement (locaux, fluides,...)	180 390	163 590	180 409	165 990									-100,0%
Autres													172 595
Investissements	4 788	111 265	108 805	95 865	91 261	8 855	53 339	5 592	10 446	63 410	122 707		1224,4%
niveau du FDR													55 363
Nombre étudiants (toutes disciplines confondues)	144	181	159	145	127	118	112	111	121	131	135		-9,0%

Aucuns supplémentaires	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	var 14/23	Moy 14-23
dépenses incluant mises à disposition	2 039 364	2 971 883	2 843 053	3 002 558	1 908 492	1 095 389	1 198 348	1 374 789	1 458 110	1 653 543	1 830 271	-18,9%	1 954 553
recettes incluant mises à disposition	2 351 576	2 948 480	2 901 720	3 147 691	2 237 128	1 708 134	1 557 162	1 671 415	1 734 948	1 713 868	1 777 952	-27,1%	2 197 210
Volume horaire administratif	0	0	0	0	0	15 870	15 983	16 055	16 734	19 366	24 933		
Volume horaire pédagogique	0	0	0	0	0	8 494	9 803	10 875	10 279	7 500	12 177		
Volume horaire total	0	0	0	0	0	24 364	25 787	26 930	27 013	26 866	37 129		
Indicateurs par étudiant													
coût/étudiant	10 326	12 880	14 315	16 838	15 027	9 283	10 700	12 385	12 050	12 622	13 558	22,2%	12 643
coût/étudiant incluant mises à disposition	14 162	16 419	17 881	20 707	15 027	9 283	10 700	12 385	12 050	12 622	13 558	-10,9%	14 124
subvention/étudiant	12 065	12 189	12 344	14 994	15 788	14 024	13 128	14 358	13 393	12 098	12 330	0,3%	13 438
Subvention Etat/étudiant	7 483	8 089	8 125	10 422	11 263	13 224	12 261	13 481	12 610	11 377	11 495	52,1%	10 831
droits d'inscription et frais de scolarité/étu	385	399	569	489	337	346	421	402	395	372	387	-3,6%	412
nombre d'heures administratives/étudiant	0	0	0	0	0	134	143	145	138	148	185		
nombre d'heures pédagogiques/étudiant	0	0	0	0	0	72	88	98	85	57	90		
nombre d'heures/étudiant	0	0	0	0	0	206	230	243	223	205	275		
Structure de l'exécution													
Dépenses incl mises à disposition nombre d'heures (incl mis)	#DNVOI	#DNVOI	#DNVOI	#DNVOI	#DNVOI	45	46	51	54	62	49		
Masses salariales incl mises à disposition nombre d'heures (incl mis)	#DNVOI	#DNVOI	#DNVOI	#DNVOI	#DNVOI	39	40	40	42	48	40		
Masses salariales / charges	51,5%	53,7%	57,1%	70,0%	74,3%	86,1%	86,4%	77,4%	77,2%	78,4%	81,0%	52,2%	71,2%
Masses salariales incl mises à disposition charges incl mises	55,8%	58,2%	59,3%	70,1%	74,3%	86,1%	86,4%	77,4%	77,2%	78,4%	81,0%	40,5%	72,3%
Structure des recettes													
Part de l'Etat	59,9%	63,3%	55,3%	58,4%	63,9%	91,4%	88,2%	89,5%	87,9%	87,0%	87,3%	45,2%	74,5%
Part des collectivités locales	36,5%	32,3%	28,7%	25,6%	25,7%	5,5%	6,1%	5,6%	5,4%	5,5%	6,2%	-84,9%	17,7%
Part des subventions	96,6%	95,6%	84,1%	89,6%	89,6%	96,9%	94,4%	95,4%	93,4%	92,5%	93,6%	-4,2%	92,2%
Part des droits d'inscription et frais de scolarité	3,1%	3,1%	3,9%	2,7%	1,9%	2,4%	3,0%	2,7%	2,8%	2,8%	2,9%	-7,9%	2,8%
Part des autres recettes pédagogiques	0,0%	0,0%	4,2%	5,1%	4,3%	0,3%	2,4%	1,9%	3,0%	3,0%	2,7%		
Part des recettes propres hors pédagogie	0,0%	0,0%	0,0%	0,7%	4,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Part de l'Etat en % des subventions	62,0%	66,2%	65,8%	69,5%	71,3%	94,3%	93,4%	93,9%	94,2%	94,0%	93,2%	51,6%	80,5%
Structure des recettes incl mises à disposition													
Part de l'Etat dans les recettes incluant mises à disposition	45,8%	49,5%	44,5%	48,0%	63,9%	91,4%	88,2%	89,5%	87,9%	87,0%	87,3%	89,8%	69,6%
Part des collectivités locales	51,4%	47,0%	42,6%	38,9%	25,7%	5,5%	6,1%	5,6%	5,4%	5,5%	6,2%	-83,3%	23,4%
Part des subventions	97,4%	96,5%	87,2%	86,9%	89,6%	96,9%	94,4%	95,4%	93,4%	92,5%	93,6%	-5,0%	93,0%
Part des droits d'inscription et frais de scolarité	2,4%	2,5%	3,1%	2,3%	1,9%	2,4%	3,0%	2,7%	2,8%	2,8%	2,9%	20,4%	2,6%
Part des autres recettes pédagogiques	0,4%	0,4%	3,4%	4,2%	4,3%	0,3%	2,4%	1,9%	3,0%	3,0%	2,7%		
Part des recettes propres hors pédagogie	0,0%	0,0%	0,0%	0,6%	4,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Part de l'Etat en % des subventions	47,1%	51,3%	51,1%	55,2%	71,3%	94,3%	93,4%	93,9%	94,2%	94,0%	93,2%	99,8%	74,6%

Indicateurs	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Moyenne Période
Nombre d'étudiants		117	113	112	121	131	118,8
Musique		117	113	112	121	131	118,8
Formation Initiale		90	96	98	105	113	100,4
Formation Continue		27	17	14	16	18	18,4
VAE		0	0	0	0	0	0
Danse		0	0	0	0	0	0
Formation Initiale		0	0	0	0	0	0
Formation Continue		0	0	0	0	0	0
VAE		0	0	0	0	0	0
Autre		0	0	0	0	0	0
Formation Initiale		0	0	0	0	0	0
Formation Continue		0	0	0	0	0	0
VAE		0	0	0	0	0	0
Taux de diplômés							
DNSPM	49%	57%	96%	100%	97%		71%
DE Musique	54%	59%	96%	100%	100%		78%
CA Musique	46%	55%	95%	100%	95%		66%
DNSPD							
DE Danse							
CA Danse							
Autre							
Nombre de diplômés	47	43	47	35	35		41
DNSP M	19	17	26	23	15		20
DE musique	28	26	21	12	20		21,4
Double diplômés DNSP M - DE	14	14	5	5	2		8
CA musique	0	0	0	0	0		0
DNSP D	0	0	0	0	0		0
DE danse	0	0	0	0	0		0
Double diplômés DNSP D - DE	0	0	0	0	0		0
CA danse	0	0	0	0	0		0
Autre	0	0	0	0	0		0
Taux de sélection							
DNSPM		41%	43%	32%	34%	31%	36%
Instrumentiste - chanteur		37%	34%	24%	26%	24%	28%
Chef d'ensembles		37%	34%	24%	26%	24%	28%
Création musicale							
DE Musique		50%	57%	47%	54%	50%	51%
Enseignement instrumental ou vocal		50%	57%	47%	54%	50%	51%
Formation musicale							
Accompagnement						50%	50%
Direction d'ensembles							
Culture musicale							
Ecriture							
Création musicale contemporaine							
DNSP D							
Classique							
Contemporain							
Jazz							
DE Danse							
Classique							
Contemporain							
Jazz							
Autre							
Taux de boursier		14%	20%	22%	15%	20%	18%
Parité							
Parité chez les étudiants (% de femmes)		49%	50%	46%	54%	56%	51%
Parité chez les diplômés (% de femmes)	57%	47%	60%	40%	43%		50%

2019 - 2020						
PRESENTATION GENERALE - RH						
Statut		EPOC				
nb de sites		3				
administrati		85				
formation		3000				
Surfaces (m2		Total 3085				

2020 - 2021											
PRESENTATION GENERALE - RH											
Statut		EPCC									
nb de sites				3							
Surfaces (m2)	administrati			85							
	formation			3000							
	Total			3085							
		Direction et administrati on		Équipe pédagogique		TOTAL					
Hommes		1		10		11					
Femmes		8		4		12					
TOTAL		9		14		23					
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2020-2021											
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE						
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE	Sous-total H	Sous-total F	TOTAL		
Musique	48	48	9	8	0	0	57	56	113		
Danse							0	0	0		
Autre							0	0	0		
TOTAL	48	48	9	8	0	0	57	56	113		
Boursiers								23			
CONCOURS											
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC						
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	71	24	24	8						
	Chef d'ensembles										
	Création musicale										
	TOTAL	71	24	24	8						
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	46	26	20	6						
	Formation musicale										
	Accompagnement										
	Direction d'ensembles										
	Culture musicale										
	Écriture										
	Création musicale contemporaine										
	TOTAL	46	26	20	6						
DNSP D	Classique										
	Contemporain										
	Jazz										
DE danse	TOTAL	0	0	0	0						
	Classique										
	Contemporain										
Autre	Jazz										
	TOTAL	0	0	0	0						
	TOTAL	117	50	44	14						
DIPLOMES 2019-2020											
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage	
Musique	DNSP M	29	10	59	7	41	17	59	16	94	
	DE musique	47	13	50	13	50	26	55	0	0	
	Double diplômés DNSP M - DE						14				
	CA musique										
Danse	DNSP D										
	DE danse										
	Double diplômés DNSP D - DE										
	CA danse										
Autre											
TOTAL		76	23	53	20	47	43	57	16	37	

2021 - 2022										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Statut		EPOC								
nb de sites		3								
administrati		85								
Surfaces (m2		3000								
Total		3085								

2022 - 2023										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Surfaces (m2)	Statut	EPOC								
	nb de sites	3								
	administrati	102								
	formation	2368								
	Total	2470								
	Direction et administrati on	Équipe pédagogique	TOTAL							
Hommes	4	64	68							
Femmes	8	44	52							
TOTAL	12	108	120							
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2022-2023										
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL	
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE				
Musique	49	56	7	9	0	0	56	65	121	
Danse							0	0	0	
Autre							0	0	0	
TOTAL	49	56	7	9	0	0	56	65	121	
Boursiers									18	
CONCOURS										
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC					
DN S P M	Instrumentiste - chanteur	108	28	28	0					
	Chef d'ensembles									
	Création musicale									
	TOTAL	108	28	28	0					
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	46	25	15	10					
	Formation musicale									
	Accompagnement									
	Direction d'ensembles									
	Culture musicale									
	Écriture									
	Création musicale contemporaine									
	TOTAL	46	25	15	10					
DN S P D	Classique									
	Contemporain									
	Jazz	0	0	0	0					
DE danse	Classique									
	Contemporain									
	Jazz	0	0	0	0					
Autre										
TOTAL		154	53	43	10					
DIPLOMES 2021-2022										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DN S P M	23	15	65	8	35	23	100	15	65
	DE musique	12	6	50	6	50	12	100	0	0
	Double diplômés DN S P M - DE						5			
	CA musique									
Danse	DN S P D									
	DE danse									
	Double diplômés DN S P D - DE									
	CA danse									
Autre										
TOTAL		35	21	60	14	40	35	100	15	43

2023 - 2024						
PRESENTATION GENERALE - RH						
Statut		EPOC				
nb de sites		3				
Surfaces (m2)	administrati	102				
	formation	2368				
	Total	2470				

PÔLE SUPÉRIEUR PARIS BOULOGNE-BILLANCOURT (PSPBB)

Statut	EPCC
Date de création	2016 (auparavant association de préfiguration depuis 2008)
Direction	Claude Georgel
Locaux	CRR Paris, CMA 13, CRR Boulogne-Billancourt, CRD de Issy-Vanves, Place des Fêtes Paris 19 ^e
Spécialités	Musique, danse, théâtre
Diplômes	DNSPM, DNSPC, DNSPD jazz, DE
Domaines, options	DE musique : accompagnement musique, direction d'ensembles instrumentaux, enseignement instrumental ou vocal (tous domaines sauf musique traditionnelle), formation musicale DNSPM : instrumentiste chanteur (tous domaines sauf musique traditionnelle), direction d'ensembles, métiers de la création musicale DE danse : jazz
Universités partenaires	Université Paris-Sorbonne, Université Paris 8, Université Gustave Eiffel
COMUE	Établissement associé à l'université Sorbonne Université (CCT)
Partenariats institutionnels	CRR de Paris et CRR de Boulogne-Billancourt
Nombre d'étudiants (2023)	206
Taux de sélection à l'entrée	11 %
Droits d'inscription et frais de scolarité moyens (€)	857
Taux de boursiers	23 %
% de femmes	48 %
Nombre de diplômés 22-23	68
Taux de diplômés	61 %
% de femmes	57 %
Effectifs 23-24	
Direction et administration	11
Équipe pédagogique	180 (y compris non permanents)
Budget (dépenses 23 y compris mises à disposition - €)	4 903 219
Coût par étudiant (€)	23 802
Subvention État (€)	2 345 000
Subvention État par étudiant (€)	11 383
Part de l'État dans les recettes	47,4 %
Part des collectivités locales dans les recettes	47,6 %
Résultat net cumulé 2014-2023 (€)	1 310 937
Fonds de roulement fin 23 (€)	1 305 151

Histoire et Particularités

Le PSPBB, établissement d'enseignement supérieur artistique dans le domaine du spectacle vivant, fondé par l'État (ministère de la Culture) et les villes de Paris et de Boulogne-Billancourt (GPSO) a été créé en septembre 2008 sous la forme d'une association de préfiguration, avec dans un premier temps un département musique, auquel a été adjoint un département danse dédié à la danse jazz en 2011 ; l'ESAD est devenue le département théâtre du PSPBB en 2014. Depuis décembre 2016, la structure fonctionne sous le statut d'établissement public de coopération culturelle.

Le PSPBB, en tant qu'établissement habilité par l'État, délivre :

- le Diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de musicien, de danseur, de comédien,
- le Diplôme d'État de professeur de musique, de théâtre.

Il est en outre partenaire de Sorbonne Université pour le master « Interprétation de la musique ancienne » (MIMA), et avec Paris 8 pour le master « Improvisation et création musicale ».

Dans son fonctionnement quotidien, le PSPBB dépend largement des forces respectives des deux conservatoires à rayonnement régional (CRR) de Paris et Boulogne-Billancourt, par la mise à disposition d'enseignants et de locaux. Il n'a jusqu'à présent loué en propre que ses locaux administratifs¹. Il recrute en direct les vacataires qui ne peuvent être statutairement mis à disposition par les deux conservatoires partenaires.

En raison de difficultés d'ordre financier, organisationnel et de gouvernance, l'accréditation pour la période 2019-2024 a été reportée, un audit a été conduit par l'IGAC et l'inspection générale de la Ville de Paris². Les accréditations successives se sont déroulées en 2022 (hors vague) validant la période 2023-2025, puis en septembre 2023 (retour dans la vague *ad hoc*) pour les années 2025-2030.

Gouvernance

La composition du conseil d'administration (deux représentants pour l'État, deux pour la Ville de Paris, deux pour Grand Paris Seine Ouest (GPSO) qui a repris la compétence culture de la Ville de Boulogne, deux pour les universités) est de nature à complexifier et ralentir les prises de décisions. La clef de répartition des voix – égale entre membres – ne reflète en aucunement les contributions financières et apports en nature des parties : 46 % pour l'État, 37 % pour la Ville de Paris, 10 % pour GPSO et 7 % pour les universités.

Le PSPBB a été dirigé par Xavier Delette – simultanément directeur du CRR de Paris – entre 2008 et 2018, puis par Laurent Gardeux (2018-2020). Après l'intérim de direction d'Anne-Marie Le Guével (IGAC), son directeur actuel Claude Georgel a pris ses fonctions en septembre 2021.

¹ Boulevard Berthier Paris 17^e puis espace de coworking à Paris 9^e

² Rapport d'audit présenté au directeur et au président du PSPBB le 26 novembre 2019.

Missions, modèle et projet pédagogique

Danse

La danse jazz est l'esthétique chorégraphique la plus pratiquée en France, que ce soit dans les conservatoires ou dans les écoles privées. La danse jazz a trouvé une réelle légitimité dans la réglementation de l'enseignement de la danse, et compte le plus de candidats au Diplôme d'État de professeur de danse³.

Dans trois des 6 établissements supérieurs où la danse est enseignée, elle ne constitue pas le champ principal car enchâssée respectivement dans les deux Conservatoires nationaux supérieurs de Musique et de Danse (CNSMD) de Paris et Lyon, entités plus larges dédiées à la musique et au PSPBB où sont enseignés la musique et le théâtre. Le PSPBB possède la seule offre DNSPD nationale pour la danse jazz⁴ qui fait d'ailleurs aussi figure d'exception française au plan international.

À l'instar du CNDC d'Angers, il n'existe pas d'enseignement préparatoire au PSPBB, le cycle DNSPD jazz se conforme donc à la durée de trois ans préconisée par les textes réglementaires. On y accède via un concours d'entrée organisé deux années sur trois. L'âge de recrutement oscillant entre 18 et 24 ans, les étudiants entrants en danse ont majoritairement achevé leurs études secondaires. En raison de l'indissociabilité des diplômes choisie par le PSPBB, les étudiants en danse suivent également la licence Arts du spectacle, parcours Danse⁵ à l'université Paris 8 Saint-Denis.

Étant donné la jeunesse de cette formation supérieure en danse jazz, on a pu observer un recrutement qui n'allait pas de soi et, de fait, une sélectivité un peu plus large à l'entrée, contrairement aux autres écoles supérieures. Les efforts déployés par le département danse pour promouvoir le DNSPD jazz auprès des conservatoires territoriaux et encourager le recrutement sont à souligner. La provenance des candidats se partage entre CRR, centres privés et réseau associatif. Actuellement, avec 34 étudiants (18 en DNSPD1 et 16 en DNSPD2), l'effectif du département danse est en augmentation, affirmant sa place dans le paysage national.

La prépondérance avérée de la danse jazz dans l'enseignement de la danse est inversement proportionnelle à sa visibilité dans le secteur de la création. En effet, la quasi-inexistence de compagnies viables défendant l'esthétique jazz réduit grandement les possibilités de débouchés dans l'interprétation des diplômés du DNSPD (67 depuis le début de la formation). Toutefois, les qualités déployées par les danseurs jazz (explosivité, précision, énergie) suscitent l'attention de chorégraphes actuels, en témoigne l'insertion de quelques danseurs dans des compagnies professionnelles de premier ordre en hip-hop (Käfig, Mourad Merzouki) ou en danse contemporaine (CCN-BNM la Horde). D'autres diplômés s'engagent dans une poursuite d'études en danse dans d'autres établissements supérieurs majoritairement français et dans d'autres disciplines (un au CNSMDP et deux

³ Y compris parmi les diplômés dont une grande partie, choisit la voie de la pédagogie post-DNSPD.

⁴ Résultant de décisions de la DGCA qui a opéré une reconfiguration nationale. Cette dernière a touché notamment le CESMD de Poitiers avec la suppression de sa formation des danseurs jazz et le transfert de crédits qui a abondé la création du département de danse jazz du PSPBB. La première configuration du département danse avait privilégié un montage public-privé et une direction collégiale quadripartite puis bicéphale, de manière « à couvrir les champs nombreux d'une discipline chorégraphique qui se construit au fil de nombreux et constants syncrétismes esthétiques et d'une capacité d'absorption qui fait de la danse jazz une discipline évolutive » et à pacifier un secteur relativement éruptif. La contractualisation avec l'IFPRO, centre privé parisien (également habilité à délivrer la formation au Diplôme d'État de professeur de danse) aujourd'hui disparu, et dont la directeur co-dirigeait aussi le département danse, mettait à disposition personnels enseignants et locaux, ce qui était une situation bancale, coûteuse et contraignante. (Note socle Danse au PSPBB /DRAC IDF / I.Fuchs 2019-2020)

⁵ Un poste à temps partiel de coordination entre la Licence à Paris 8 et le PSPBB est mis en place. Le DNSPD du CNSMDP est également en lien avec Paris 8.

au PNSD-RH en danse contemporaine) ou bifurquent (danse-thérapie). Occurrence assez rare pour être signalée, une lauréate a récemment créé sa compagnie.

Depuis 2016-2017 et en tenant compte de certaines des préconisations liées à l'accréditation, l'équipe de direction a fait évoluer la philosophie du département danse vers une danse jazz « de création », confrontant les étudiants à un socle foisonnant d'enseignements⁶ et de régulières mises en situation professionnelles, réactivations de répertoire, créations faites avec et pour eux ou des cartes blanches.

Conjuguée à une multiplicité des sites d'enseignement, certes aujourd'hui réduite à 3 lieux⁷, les studios de danse des Abbesses (Paris 18^e), le CMA13 et le conservatoire Issy-Vanves, la vie quotidienne et les conditions d'études des étudiants en danse demeurent complexes, comme celle des enseignants.

Musique

Pour la musique, l'offre du PSPBB comprend le DE de professeur de musique et le DNSP de musicien, dans les disciplines et options suivantes.

DE : accompagnement (musique), direction d'ensembles (instrumentaux), enseignement instrumental ou vocal (tous domaines sauf musique traditionnelle), formation musicale.

DNSPM : instrumentiste chanteur (tous domaines sauf musique traditionnelle), direction d'ensembles, métiers de la création musicale.

Jusqu'en 2023, dans le cadre d'un partenariat, le PSPBB délivrait le DNSPM jazz à quelques étudiants qui suivaient leur formation complète au Centre des Musiques Didier Lockwood (CMDL) associé à l'université d'Évry. Ce partenariat avait été en quelque sorte imposé au PSPBB, la DGCA considérant que le CMDL n'était pas en mesure de délivrer seul le DNSP, en raison notamment de son statut d'association – dont on a constaté depuis qu'il n'empêchait pas l'accréditation d'un certain nombre de pôles. Des raisons financières autant que pédagogiques et pragmatiques (le CMDL était alors situé à Dammarie-les-Lys au sud de la Seine-et-Marne, et les liens étaient plus théoriques que réels) ont conduit le PSPBB à mettre un terme à ce partenariat. Le CMDL a déposé une demande d'accréditation en propre en 2024.

De surcroît, le PSPBB participe à deux formations au niveau master, accessibles sur concours ou examen aux titulaires d'une licence et d'un DNSPM : « Musicien d'orchestre », en partenariat avec Sorbonne université, et « Improvisation et création musicale », en partenariat avec Paris 8.

Le partenariat universitaire pour le jazz et les musiques actuelles amplifiées a connu plusieurs phases : dans un premier temps, l'unique partenaire était l'université Paris 4 Sorbonne, puis devant l'absence de parcours musicologique adapté à la culture et aux esthétiques jazz et MAA, le PSPBB s'est tourné vers Paris 8, avant de contractualiser avec l'université Gustave Eiffel à Marne-la-Vallée.

⁶ Le socle pédagogique repose sur l'apprentissage des différentes techniques de la danse jazz, mêlées à une sensibilisation aux claquettes, aux danses contemporaine, moderne (technique Graham et Horton), classique, urbaines, chant, au théâtre, pour une initiation à la comédie musicale. Le cursus est complété d'ateliers d'improvisation-composition, musique-danse, master-classes et cours théoriques.

⁷ Elle était de 5 à 6 lieux en 2019.

Contexte territorial et partenariats

Au sein de la conurbation parisienne et surtout pour la musique, le PSPBB doit faire avec un voisin de taille, le CNSMDP et un congénère, le Pôle sup' 93. Les trois établissements se réunissent, depuis août 2022 dans une nouvelle instance de concertation informelle, ayant pour visée des collaborations dans des domaines ou sujets traversants : santé, professionnalisation, formation professionnelle continue...

Pour assurer une visibilité de la danse jazz qui reste toujours relativement confidentielle, le département danse s'emploie à entretenir des liens transversaux autant avec l'enseignement artistique spécialisé en France⁸, qu'avec les écoles supérieures⁹, comme avec le milieu professionnel et les réseaux de production et de diffusion notamment franciliens¹⁰. Ce qui lui permet de promouvoir sa formation, d'occuper sa place et de consolider sa capacité de conseil sur l'employabilité et la recherche de débouchés des étudiants. La facette internationale est actuellement prise en compte avec l'invitation d'intervenants européens, ou nord-américains dans la formation, ce qui permet aussi de mettre en œuvre les conditions d'une future mobilité des étudiants et enseignants.

Moyens

- *Équipe pédagogique et encadrement*

L'équipe est constituée de 19 permanents, parmi lesquels huit conseillers aux études et coordinateurs pédagogiques, et d'environ 250 enseignants (y compris les accompagnateurs en musique et en danse).

Au sein du département danse et depuis novembre 2023, l'équipe d'encadrement est au complet, mettant fin à une asymétrie structurelle entre départements, qui avait été pointée par la Drac IDF en 2020. La directrice à temps complet depuis 2022 est secondée par une conseillère aux études à temps complet, mettant fin à un imbroglio administratif. Un poste d'adjointe à la conseillère aux études à mi-temps a été pourvu en septembre 2023.

Pour la **musique**, le dernier rapport d'accréditation alertait sur les difficultés budgétaires et organisationnelles posées par la procédure de mise à disposition d'enseignants par les CRR de Paris et de Boulogne-Billancourt : « *L'administration est dans l'incapacité de budgétiser d'une année sur l'autre la masse salariale affectée à l'enseignement, dont la part la plus importante est constituée des cours individuels d'instrument ou de chant. En effet, le statut et le coût des enseignants varient selon qu'ils sont mis à disposition par la Ville de Paris ou GPSO, si leur charge de cours le permet, ou rémunérés en complément de salaire, dans la limite des règles de cumul de rémunération – différentes pour Paris et GPSO –, ou encore recrutés hors des conservatoires si aucune des deux solutions précédentes n'est applicable. Sachant que les cours de chant nécessitent la présence d'un pianiste accompagnateur, le coût d'un cours individuel peut donc varier entre 1 000 € et 13 000 € par an. De surcroît, les conservatoires ne communiquent les disponibilités des enseignants que très tardivement, en fonction des inscriptions de leurs propres élèves.* »¹¹

⁸ Le département danse du PSPBB est sollicité en région pour prendre part à des scènes partagées avec les CRR. Il participe au séminaire « pratiques » organisé annuellement par les 2 CNSMD qui fait le lien entre enseignement initial et spécialisé

⁹ Il fait partie du groupe informel idoine au sein de l'ANESCAS qui se réunit régulièrement pour des échanges de bonnes pratiques et organise des rencontres inter-écoles supérieures.

¹⁰ Les CDCN l'Atelier de Paris et la Briqueterie, le CND (participation à Camping), le théâtre de Vanves, le Carreau du Temple, etc.

¹¹ Rapport d'évaluation relatif à l'activité de formation, F. Bou, F. Mouchet, P. Ribour, déc. 2022.

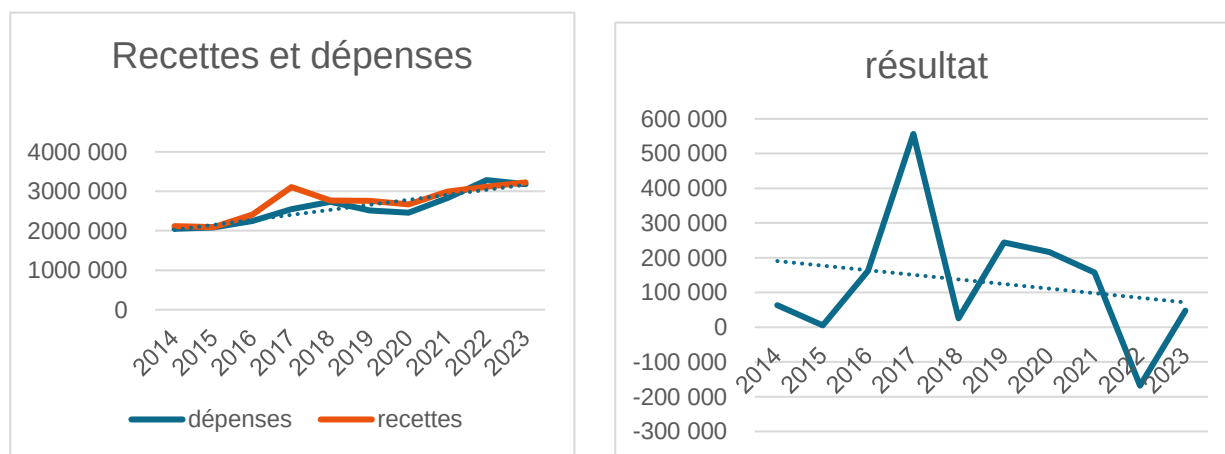
Locaux

Le sujet des locaux est central et crucial. Les étudiants se déplacent constamment entre les différents lieux de cours mis à disposition par les conservatoires dans Paris et en proche banlieue, et dans les universités partenaires. Seul le théâtre dispose d'un espace déterminé aux Halles, mais ce lieu situé en sous-sol sans lumière du jour n'offre pas tout le confort requis.

Après avoir vécu dans un immeuble de bureaux boulevard Berthier dans le 17^e arrondissement, puis dans un espace de coworking dans le 9^e, l'administration du PSPBB vient d'intégrer en mars 2025 l'ancienne bibliothèque de la Place des Fêtes dans le 19^e arrondissement, mise à disposition par la Ville de Paris. Les étudiants y disposeront enfin d'un espace dédié à proximité de l'administration. Un petit auditorium pouvant accueillir du public sera utilisé pour des activités de diffusion. La relocalisation du pôle devrait se poursuivre en 2029-2030, dans un bâtiment neuf partagé (avec le CRR de Paris, une médiathèque et une salle de spectacle pluridisciplinaire), rue de Noisy le Sec, dans le 20^e arrondissement. Le PSPBB y installerait le département danse jazz tout entier qui rassemblerait l'ensemble de ses activités.

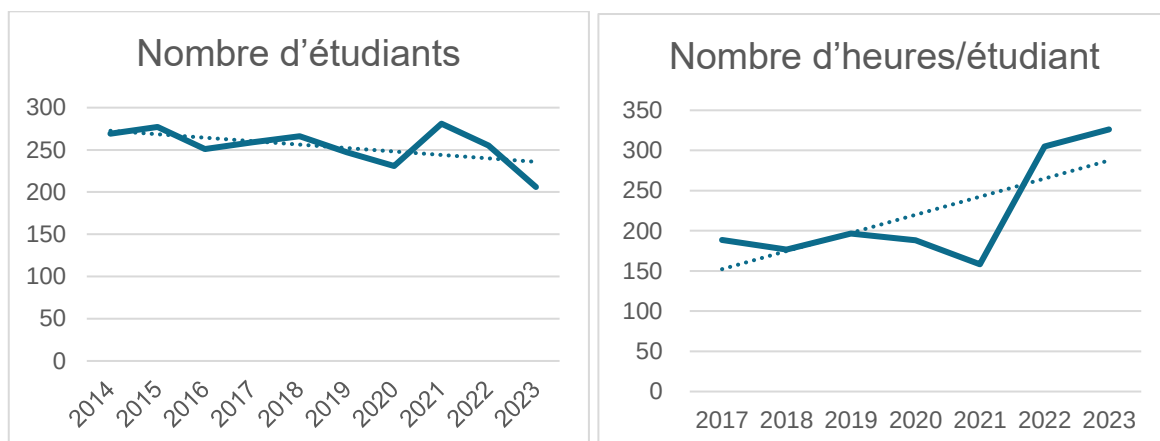
Analyse financière

Les dépenses augmentent de 55 % entre 2014 et 2023, tandis que les recettes augmentent de 52,6 %. Cet écart fait baisser tendanciellement le résultat, qui demeure cependant positif, hormis en 2022 (-168 k€). Le résultat cumulé 14-23 s'élève à 1,3 M€ et le fonds de roulement à 1,3 M€ également, correspondant à 97 jours de CA.



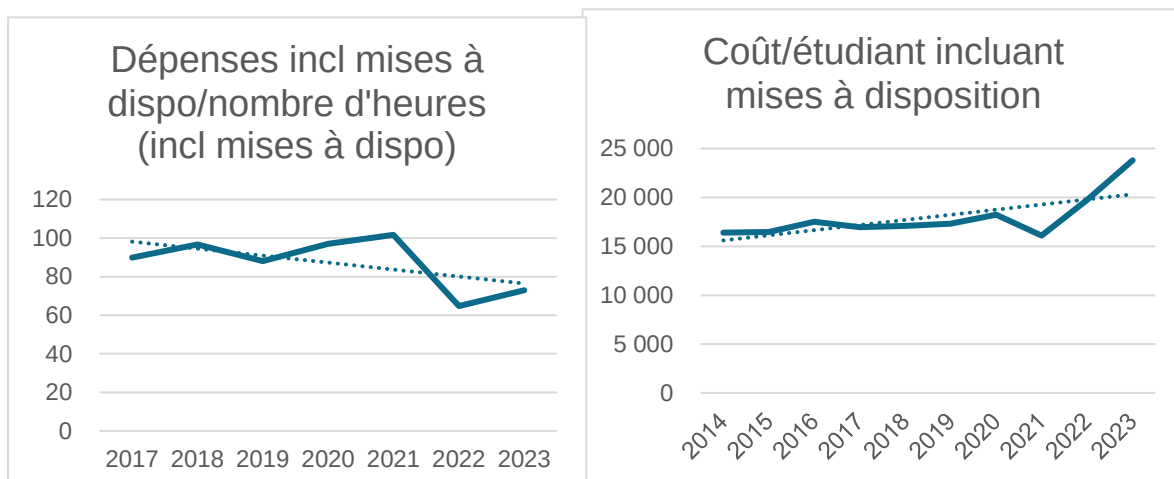
Le nombre d'étudiants est monté de 269 en 14 à 281 en 21, avant de redescendre à 206 en 2023 (179 en prévision 24), notamment pour stabiliser les équilibres de gestion et le projet de l'établissement.

L'analyse basée sur les volumes d'heures n'est disponible qu'à partir de 2017. Le nombre d'heures par étudiant, stable autour de 180 à 200 heures de 2017 à 2020, puis en baisse à 158 heures en 2022 du fait du pic en nombre d'étudiants, a grimpé sous l'effet de la réduction des promotions, tandis que les moyens étaient en hausse, pour atteindre les 326 heures en 2023.



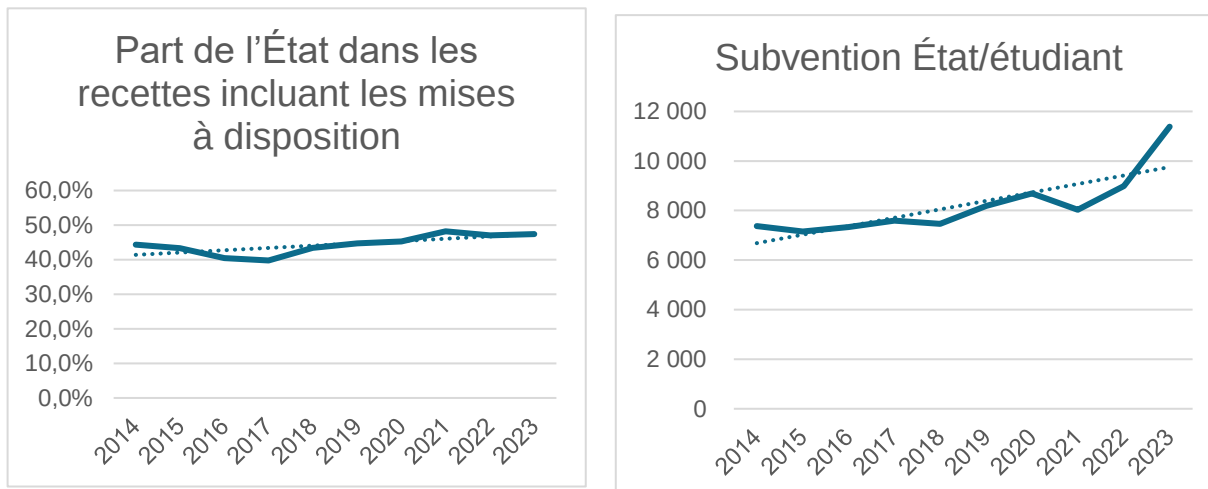
Les coûts par heure sont pour leur part maîtrisés, descendant d'un plateau de 90-100€ sur la période 2017-2021 à 73 € en 2023 sous l'effet des premières contractions de dépenses.

L'effet volume étant plus fort que l'effet valeur, le coût par étudiant, stable autour de 16 à 17 k€ sur le début de la période, a grimpé à 19,7 k€ en 2022 et 23,8 k€ en 2023 sous l'effet conjugué de la hausse des dépenses et de la baisse du nombre d'étudiants.



La subvention de l'État est passée de 1,98 M€ en 2014 à 2,34 M€ en 2023, soit une hausse de 18 %, inférieure à celle des budgets. Mais du fait de la baisse des mises à disposition, qui représentent des moyens importants pour l'école, la part de l'État dans le financement global augmente, passant de 44,3 % en 2014 à 47,4 % en 2023.

Cet accompagnement à la hausse de promotions stables, puis en baisse, se traduit par une augmentation, d'abord modérée, de la subvention État par étudiant de 7,4 k€ en 2014 à 8 k€ en 2021, puis plus marquée à partir de 2022 (9 k€) et 2023 (11,4 k€).



Le PSPPB dispose de réserves et a mis en place des mesures pour revenir à l'équilibre après la perte de 2022. Son atterrissage plus global s'inscrit dans la mise en œuvre de ses projets pédagogique et immobilier sur un horizon pluriannuel.

Observations, points de vigilance

Une transversalité des arts encouragée mais non facilitée

Seul établissement dont les composantes couvrent une grande partie du spectacle vivant, la transversalité des arts n'y est pas facilitée, avant tout du fait de la dispersion des sites. Si l'établissement formalise des temps forts identifiés¹² qui tentent de contribuer à une vie de l'établissement, ces rencontres ne sont pas assez nombreuses aux dires des étudiants.

Le BDE peut également être un lieu de rencontre et un porteur de projets et d'activités ainsi que le Pôle santé, créé en mai 2023, qui sous la houlette d'un médecin référent, propose aux étudiants toutes disciplines confondues, une interlocution à toutes les questions relevant de la santé (soin, prévention, information).

Une philosophie en inadéquation avec les calendriers administratifs

Pour la musique, le PSPPB se fait fort de répondre aux souhaits des étudiants, qui se présentent dans ce pôle pour la réputation de ses enseignants, et leur laisse le choix du professeur. Les concours d'entrée se déroulent au printemps, mais les mises à disposition de professeurs ne sont connues qu'en octobre, et sont limitées à 250 heures pour la ville de Paris et à 158 heures pour Boulogne-Billancourt. En outre, les cumuls d'emploi des professeurs (PTEA) ne peuvent excéder 2 heures hebdomadaires (ce qui contribue d'ailleurs à la multiplicité des intervenants).

De plus, le directeur du PSPPB n'est pas associé au recrutement des professeurs des deux CRR qui sont pourtant susceptibles d'être mis à disposition du pôle.

¹² Les journées d'immersion de rentrée, un festival début mars (3^e édition) qui donne lieu à des projets communs aux trois départements et la fête des diplômés à l'automne suivant l'obtention de leur diplôme ainsi que des plateaux partagés, des conférences et échanges sur des sujets communs, notamment la professionnalisation.

Des évolutions à venir pour la danse

En danse, le PSPBB a inscrit le projet de mettre en place la formation au DE de professeur danse jazz, ce qui solutionnerait partiellement la question de l'offre publique en Île-de-France. Cette initiative doit être observée de près et accompagnée.

Au regard d'un prochain recrutement d'une direction du département danse, il s'agira de définir une orientation artistique qui devra redéfinir l'architecture des enseignements du DNSPD en danse jazz dans l'optique d'une ouverture du cursus vers une insertion professionnelle plus efficace et en intégrant par exemple une inflexion claire vers la transversalité et la transdisciplinarité (comédie musicale) ou l'acquisition de poly-compétences encore plus élargies (danses urbaines). Cela supposera aussi une ouverture générale du prisme artistique de tout l'établissement afin de développer une identité spécifique.

NOM DE L'ETABLISSEMENT													ver 14/23	Moy 14-23
PSPBB		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
dépenses	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Prévisionnel		
masse salariale	2 049 903	2 087 285	2 243 170	2 548 805	2 736 754	2 516 129	2 455 090	2 383 417	2 383 799	3 177 342	2 761 341		55,0%	2 593 169
MS administrative	1 333 712	1 435 088	1 583 293	1 896 703	2 021 775	1 814 504	1 666 191	1 582 457	1 582 457	2 115 514	1 822 457		58,6%	1 946 285
MS pédagogique	1 333 712	1 435 088	1 583 293	1 896 703	2 021 775	1 814 504	1 666 191	1 582 457	1 582 457	2 115 514	1 822 457		-12,3%	1 999 858
fonctionnement	716 191	652 197	659 877	652 102	714 979	676 955	640 886	609 926	609 926	767 228	926 606	1 061 828	48,3%	746 885
présentations pédagogique		353 977	319 745	353 977	319 745	282 690	256 266	256 293	256 293	270 729	314 313	243 846		
loyers et charges locatives	12 910	8 790	5 309	137 302	158 110	128 386	101 953	105 445	105 445	149 602	149 148	129 965	856,7%	63 569
exercit + anno					50 284	74 484	155 167	114 174	114 174				-32,5%	384 979
autres	703 281	643 407	654 568	147 955	186 840	191 385	205 080	235 885	235 885	406 537	474 851	536 815		
recettes	2 113 640	2 092 662	2 404 839	3 105 493	2 762 713	2 760 366	2 671 521	2 990 521	3 115 571	3 225 305	3 075 774		52,6%	2 724 263
Subventions	1 984 604	1 981 550	1 841 045	2 286 309	2 335 534	2 369 320	2 457 917	2 694 333	2 824 795	3 017 088	2 892 264		52,0%	2 381 250
Etat	1 984 604	1 981 550	1 841 045	1 986 000	2 021 000	2 006 560	2 256 640	2 261 800	2 261 800	2 261 800	2 261 800		18,2%	2 068 060
collectivités territoriales			305 400	341 673	359 931	422 629	437 693	449 618	449 618	630 730	629 617			
taxe d'apprentissage			0	3 000	2 207	1 302	4 905	3 063	4 905		837			
crasms			12 909	7 654	7 987	25 728	80 072	38 295	38 295		0		42,4%	185 777
Recettes Propres	125 382	100 539	123 386	196 147	211 923	275 008	174 667	245 871	226 247	178 596	156 208			
dis d'inscp			63 056	70 254	91 570	83 076	74 418	83 076	74 418	59 669	52 780		-6,7%	133 907
recettes propres non liées à la pédagogie (intérêts, privatisations,...)			100 539	123 386	133 111	179 438	113 994	162 795	145 829	116 927	103 428			
autres recettes pédagogie (VAE, FC, COMUE billetterie, spectacles,...)			0	4 000	4 000	2 500	0	6 000	2 000	0	0			
Hors subventions et recettes propres	3 654	10 573	440 408	623 037	215 256	96 038	38 937	50 317	64 529	29 621	27 312		710,6%	157 237
excercit et quotas pairs	281	8 097	439 137	5 037	16 256	96 038	38 937	50 317	64 529	29 621	27 312		104,1,3%	74 825
autres	3 373	2 476	1 271	618 000	199 000	0	0	0	0	0	0		-100,0%	82 412
résultat	63 737	5 377	161 669	556 688	25 959	244 237	216 431	157 104	-168 228	47 963	314 433		-24,7%	131 094
Mise à disposition	2 364 283	2 477 435	2 149 800	1 843 349	1 809 660	1 760 000	1 760 000	1 691 000	1 752 819	1 725 877	1 725 877		-27,0%	1 933 422
Personnels (administratifs, techniques, pédagogiques)				1 122 491	1 088 802	1 030 000	1 030 000	941 000	1 002 819	961 963	961 963			
Fonctionnement (locaux, fluides,...)				720 858	730 000	730 000	730 000	750 000	750 000					
Autres	2 364 283	2 477 435	2 149 800											
Investissements			35 633	-2 198	-24 183	10 371	36 397	23 366	64 391	72 928	103 296			
niveau du FDR	63 737	69 114	224 997	781 695	807 644	1 051 881	1 268 312	1 425 416	1 257 188	1 305 151	1 619 564		1947,7%	825 512
Nombre d'étudiants (toutes disciplines confondues)	269	277	251	258	266	247	231	281	255	206	179		-23,4%	254

Autocuits supplémentaires												
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	var 14/23
dépenses incluant mises à disposition	4 414 186	4 564 720	4 392 970	4 392 154	4 546 414	4 276 129	4 215 090	4 524 417	5 036 618	4 903 219	4 487 218	11,1%
recettes incluant mises à disposition	4 477 923	4 570 097	4 554 639	4 948 842	4 572 373	4 520 366	4 431 521	4 681 521	4 868 390	4 951 182	4 801 651	10,6%
Volume horaire administratif	0	0	0	11 934	13 124	15 045	14 970	12 683	27 343	25 902	20 482	
Volume horaire pédagogique	0	0	0	36 884	33 875	33 449	31 816	28 476	50 427	41 294	31 223	
Volume horaire total	0	0	0	48 818	46 999	48 594	43 446	44 499	77 770	67 195	51 705	
Indicateurs par étudiant												
coût/étudiant	7 620	7 535	8 937	9 841	10 289	10 187	10 628	10 083	12 878	15 424	15 426	102,4%
coût/étudiant incluant mises à disposition	16 410	16 479	17 502	16 958	17 092	17 312	18 247	16 101	19 751	23 802	25 068	45,0%
subvention/étudiant	7 378	7 154	7 335	8 827	8 780	9 673	10 640	9 588	11 078	14 646	16 158	98,5%
Subvention Etat/étudiant	7 378	7 154	7 335	7 598	7 466	8 182	8 686	8 031	8 981	11 383	12 636	54,3%
droits d'inscription et frais de scolarité/étu	466	383	492	757	782	1 097	745	875	864	857	873	83,9%
nombre d'heures administratives/étudiant	0	0	0	46	49	61	65	45	107	126	114	
nombre d'heures pédagogiques/étudiant	0	0	0	142	127	136	123	113	198	200	174	
nombre d'heures/étudiant	0	0	0	188	177	197	188	158	305	326	289	
Structure de l'exploitation												
Dépenses incl mises à dispo/nombre d'heures (incl mis	#D/M/O/I	#D/M/O/I	#D/M/O/I	90	97	88	97	102	65	73	87	
Masses salariale incl mises à dispo/nombre d'heures (int	#D/M/O/I	#D/M/O/I	#D/M/O/I	62	66	59	65	68	43	46	54	
Masses salariale /charges	65,1%	68,8%	70,6%	74,4%	73,9%	73,1%	73,9%	72,9%	71,8%	66,6%	66,0%	2,3%
Masses salariale incl mises à dispo/charges inclu mises	30,2%	31,4%	36,0%	68,7%	68,4%	67,1%	67,5%	66,5%	66,7%	62,8%	62,1%	107,7%
Structure des recettes												
Part de l'Etat	93,9%	94,7%	76,6%	63,4%	71,9%	73,2%	75,1%	75,5%	73,5%	72,7%	73,5%	-22,6%
Part des collectivités locales	0,0%	0,0%	0,0%	9,8%	12,4%	13,0%	15,8%	14,6%	14,4%	19,6%	20,5%	77,0%
Part des subventions	93,9%	94,7%	76,6%	73,6%	84,5%	86,6%	92,0%	90,1%	90,7%	93,5%	94,0%	-0,4%
Part des droits d'inscription et frais de scolarité	5,9%	4,8%	5,1%	6,3%	7,5%	9,8%	6,4%	8,2%	7,1%	5,5%	5,1%	-7,7%
Part des autres recettes pédagogiques	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	6,7%
Part des recettes propres hors pédago	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,2%	0,1%	0,0%	
Part de l'Etat en % des subventions	100,0%	100,0%	100,0%	86,1%	85,0%	84,6%	81,6%	83,8%	81,1%	77,7%	78,2%	-22,3%
Structure des recettes incl mises à dispo												
Part de l'Etat dans les recettes incluant les mises à dispo	44,3%	43,4%	40,4%	39,8%	43,4%	44,7%	45,3%	48,2%	47,0%	47,4%	47,1%	6,9%
Part des collectivités locales	52,8%	54,2%	47,2%	43,4%	47,1%	46,9%	49,3%	45,5%	45,2%	47,6%	49,1%	-9,9%
Part des subventions	97,1%	97,6%	87,6%	83,4%	90,7%	91,8%	95,2%	93,7%	94,0%	95,8%	96,2%	-1,4%
Part des droits d'inscription et frais de scolarité	2,8%	2,2%	2,7%	4,0%	4,5%	6,0%	3,9%	5,3%	4,5%	3,6%	3,3%	27,4%
Part des autres recettes pédagogiques	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	3,9%
Part des recettes propres hors pédago	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	
Part de l'Etat en % des subventions	45,6%	44,4%	46,1%	47,7%	47,9%	48,7%	47,6%	51,5%	50,0%	49,4%	49,0%	8,3%
												47,9%

Indicateurs	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Moyenne Période
Nombre d'étudiants		270	277	325	304	252	285,6
Musique		194	202	245	226	172	207,8
Formation Initiale		194	202	245	226	172	207,8
Formation Continue		0	0	0	0	0	0
VAE		0	0	0	0	0	0
Danse		21	23	30	25	29	25,6
Formation Initiale		21	23	30	25	29	25,6
Formation Continue		0	0	0	0	0	0
VAE		0	0	0	0	0	0
Autre		55	52	50	53	51	52,2
Formation Initiale		44	41	40	42	39	41,2
Formation Continue		11	11	10	11	12	11
VAE		0	0	0	0	0	0
Taux de diplômés	69%	77%	66%	64%	61%		67%
DNSPM	100%	100%	87%	73%	74%		87%
DE Musique	100%	100%	75%	65%	79%		84%
CA Musique							
DNSPD		100%	83%	500%	100%		
DE Danse							
CA Danse							
Autre	89%	100%	100%	95%	84%		94%
Nombre de diplômés	61	76	73	66	68		69
DNSP M	47	45	54	41	37		44,8
DE musique	14	21	9	15	19		15,6
Double diplômés DNSP M - DE	0	2	9	1	5		3,4
CA musique	0	0	0	0	0		0
DNSP D	0	10	10	10	12		8,4
DE danse	0	0	0	0	0		0
Double diplômés DNSP D - DE	0	0	0	0	0		0
CA danse	0	0	0	0	0		0
Taux de sélection		13%	17%	16%	11%	11%	14%
DNSPM		35%	32%	33%	22%	29%	30%
Instrumentiste - chanteur		33%	30%	31%	21%	28%	29%
Chef d'ensembles			50%	36%	27%		
Création musicale		100%	100%	83%	38%	67%	78%
DE Musique		53%	48%	33%	37%	60%	46%
Enseignement instrumental ou vocal		50%	49%	31%	35%	60%	45%
Formation musicale							
Accompagnement		100%	0%				
Direction d'ensembles				100%	67%		83%
Culture musicale							
Ecriture							
Création musicale contemporaine							
DNSP D			32%	31%		22%	28%
Classique							
Contemporain							
Jazz			32%	31%		22%	28%
DE Danse							
Classique							
Contemporain							
Jazz							
Autre		5%	7%	5%	4%	5%	5%
Taux de boursier		22%	32%	33%	22%	23%	27%
Parité							
Parité chez les étudiants (% de femmes)		52%	54%	51%	50%	48%	51%
Parité chez les diplômés (% de femmes)	51%	60%	62%	49%	57%		56%

2019 - 2020										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Statut										
	nb de sites	19								
	administrati	181								
	formation									
Surfaces (m2)	Total	181								
	Direction et administrat ion	Équipe pédagogique	TOTAL							
	Hommes	1	136	137						
	Femmes	8	64	72						
	TOTAL	9	200	209						
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2019-2020										
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL	
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE				
Musique	97	97	0	0	0	0	97	97	194	
Danse	3	18	0	0	0	0	3	18	21	
Autre	21	23	9	2	0	0	30	25	55	
TOTAL	121	138	9	2	0	0	130	140	270	
Boursiers										59
CONCOURS										
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC					
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	147	49	49						
	Chef d'ensembles	0	0	0						
	Création musicale	4	4	4						
	TOTAL	151	53	53	0					
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	30	15	15						
	Formation musicale									
	Accompagnement	2	2	2						
	Direction d'ensembles									
	Culture musicale									
	Écriture									
	Création musicale contemporaine									
	TOTAL	32	17	17	0					
DNSP D	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
TOTAL	0	0	0	0						
DE danse	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
TOTAL	0	0	0	0						
Autre		581	28	17	11					
TOTAL		764	98	87	11					
DIPLOMES 2018-2019										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M	47	21	45	26	55	47	100	47	100
	DE musique	14	6	43	8	57	14	100	0	0
	Double diplômés DNSP M - DE									
	CA musique									
Danse	DNSP D									
	DE danse									
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre		28	15	60	10	40	25	89	13	52
TOTAL		89	42	49	44	51	86	97	60	70

2020 - 2021

PRESENTATION GENERALE - RH

Statut	EPOC	
nb de sites	8	
Surfaces (m2)	administrati	180
	formation	
	Total	180

	Direction et administrati on	Équipe pédagogique	TOTAL
Hommes	4	126	130
Femmes	14	61	75
TOTAL	18	187	205

ETUDIANTS DE L'ANNEE 2020-2021

	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE			
Musique	98	104	0	0	0	0	98	104	202
Danse	4	19	0	0	0	0	4	19	23
Autre	19	22	7	4	0	0	26	26	52
TOTAL	121	145	7	4	0	0	128	149	277
Boursiers									89

CONCOURS

		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC	
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	153	46	46		
	Chef d'ensembles	6	3	3		
	Création musicale	2	2	2		
	TOTAL	161	51	51	0	
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	39	19	19		
	Formation musicale					
	Accompagnement	1	0	0		
	Direction d'ensembles					
	Culture musicale					
	Écriture					
	Création musicale contemporaine					
	TOTAL	40	19	19	0	
DNSP D	Classique					
	Contemporain					
	Jazz	41	13	13		
	TOTAL	41	13	13	0	
DE danse	Classique					
	Contemporain					
	Jazz					
	TOTAL	0	0	0	0	
Autre		377	25	16	9	
TOTAL		619	108	99	9	

DIPLOMES 2019-2020

		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M	45	20	44	25	56	45	100	25	56
	DE musique	21	8	38	13	62	21	100	0	0
	Double diplômés DNSP M - DE						2			
	CA musique									
Danse	DNSP D	10	2	20	8	80	10	100	10	100
	DE danse									
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre		23	10	43	13	57	23	100	10	43
TOTAL		99	40	40	59	60	99	100	45	45

2021 - 2022																
PRESENTATION GENERALE - RH																
Statut	EPOC															
	nb de sites										9					
	administrati										180					
	formation															
Surfaces (m2)	Total		180													
	Direction et administrati on	Équipe pédagogique	TOTAL													
Hommes	2		130		132											
Femmes	10		73		83											
TOTAL	12		203		215											
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2021-2022																
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire V		Sous-total H		Sous-total F		TOTAL					
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE										
Musique	128	117	0	0	0	0	128	117	245							
Danse	6	24	0	0	0	0	6	24	30							
Autre	19	21	6	4	0	0	25	25	50							
TOTAL	153	162	6	4	0	0	159	166	325							
Boursiers										107						
CONCOURS																
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC											
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	237	74	74												
	Chef d'ensembles	11	4	4												
	Création musicale	6	5	5												
	TOTAL	254	83	83	0											
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	72	22	22												
	Formation musicale															
	Accompagnement															
	Direction d'ensembles	3	3	3												
	Culture musicale															
	Écriture															
	Création musicale contemporaine															
	TOTAL	75	25	25	0											
DNSP D	Classique															
	Contemporain															
	Jazz	58	18	18												
	TOTAL	58	18	18	0											
DE danse	Classique															
	Contemporain															
	Jazz															
	TOTAL	0	0	0	0											
Autre		524	24	14	10											
TOTAL		911	150	140	10											
DIPLOMES 2020-2021																
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage						
Musique	DNSP M	62	20	37	34	63	54	87	23	43						
	DE musique	12	4	44	5	56	9	75	4	44						
	Double diplômés DNSP M - DE						9									
	CA musique															
Danse	DNSP D	12	1	10	9	90	10	83	8	80						
	DE danse															
	Double diplômés DNSP D - DE															
	CA danse															
Autre		24	12	50	12	50	24	100	8	33						
TOTAL		110	37	38	60	62	97	88	43	44						

2022 - 2023										
PRESENTATION GENERALE - RH										
Statut		EPOC								
nb de sites		9								
Surfaces (m2)	administrati	180								
	formation									
Total		180								
		Direction et administrat ion		Équipe pédagogique		TOTAL				
Hommes		1		123		124				
Femmes		10		68		78				
TOTAL		11		191		202				
ETUDIANTS DE L'ANNEE 2022-2023										
	Formation Initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE					
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE	Sous-total H	Sous-total F	TOTAL	
Musique	121	105	0	0	0	0	121	105	226	
Danse	5	20	0	0	0	0	5	20	25	
Autre	20	22	6	5	0	0	26	27	53	
TOTAL	146	147	6	5	0	0	152	152	304	
Boursiers									68	
CONCOURS										
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC					
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	230	49	49						
	Chef d'ensembles	11	3	3						
	Création musicale	8	3	3						
	TOTAL	249	55	55	0					
DE musique	Enseignement instrumental ou vocal	51	18	18						
	Formation musicale									
	Accompagnement									
	Direction d'ensembles	3	2	2						
	Culture musicale									
	Ecriture									
	Création musicale contemporaine									
	TOTAL	54	20	20	0					
DNSP D	Classique									
	Contemporain									
	Jazz	0	0	0	0					
DE danse	Classique									
	Contemporain									
	Jazz									
TOTAL		0	0	0	0					
Autre		642	25	14	11					
TOTAL		945	100	89	11					
DIPLOMES 2021-2022										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M	56	22	54	19	46	41	73	34	83
	DE musique	23	11	73	4	27	15	65	0	0
	Double diplômés DNSP M - DE						1			
	CA musique									
Danse	DNSP D	2	1	10	9	90	10	500	2	20
	DE danse									
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre		22	10	48	11	52	21	95	7	33
TOTAL		103	44	51	43	49	87	84	43	49

2023 - 2024			
PRESENTATION GENERALE - RH			
Statut	EPCC		
nb de sites	8		
Surfaces (m2)	administrati	24	
	formation		
	Total	24	
	Direction et administrat ion	Équipe pédagogique	TOTAL
Hommes	1	116	117
Femmes	10	64	74
TOTAL	11	180	191

ETUDIANTS DE L'ANNEE 2023-2024									
	Formation initiale (FI)		Formation continue (FC)		Formation complémentaire VAE		Sous-total H	Sous-total F	TOTAL
	Hommes FI	Femmes FI	Hommes FC	Femmes FC	Hommes VAE	Femmes VAE			
Musique	101	71	0	0	0	0	101	71	172
Danse	7	22	0	0	0	0	7	22	29
Autre	18	21	6	6	0	0	24	27	51
TOTAL	126	114	6	6	0	0	132	120	252
Boursiers									59

CONCOURS					
		Nb de candidats au concours ou à l'examen d'entrée – FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI + FC	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FI	Nb candidats reçus à l'entrée en formation FC
DNSP M	Instrumentiste - chanteur	75	21	21	
	Chef d'ensembles				
	Création musicale	3	2	2	
	TOTAL	78	23	23	0
DE musique	Enseignement instrumentale ou vocal	30	18	18	
	Formation musicale			5	
	Accompagnement				
	Direction d'ensembles				
	Culture musicale				
	Écriture				
	Création musicale contemporaine				
	TOTAL	30	18	23	0
DNSP D	Classique				
	Contemporain				
	Jazz	74	16	16	
DE danse	Classique				
	Contemporain				
	Jazz				
Autre	TOTAL	0	0	0	0
	TOTAL	594	28	14	14
		776	85	76	14

DIPLOMES 2022-2023										
		Nombre de candidats ayant passé les épreuves	Hommes	%	Femmes	%	Total	% diplômés	Nombre de licences	Pourcentage
Musique	DNSP M	50	20	54	17	46	37	74	29	78
	DE musique	24	3	16	16	84	19	79	3	16
	Double diplômés DNSP M - DE						5			
	CA musique									
Danse	DNSP D	12	3	25	9	75	12	100	12	100
	DE danse									
	Double diplômés DNSP D - DE									
	CA danse									
Autre		25	12	57	9	43	21	84	8	38
TOTAL		111	38	43	51	57	89	80	52	58



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3, rue de Valois
75001 Paris
Tel 01 40 15 80 00
www.culture.gouv.fr